This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Princeton University Library
32101 064991605

Library of

Princeton University.

GUSTAVE BORD
COLLECTION

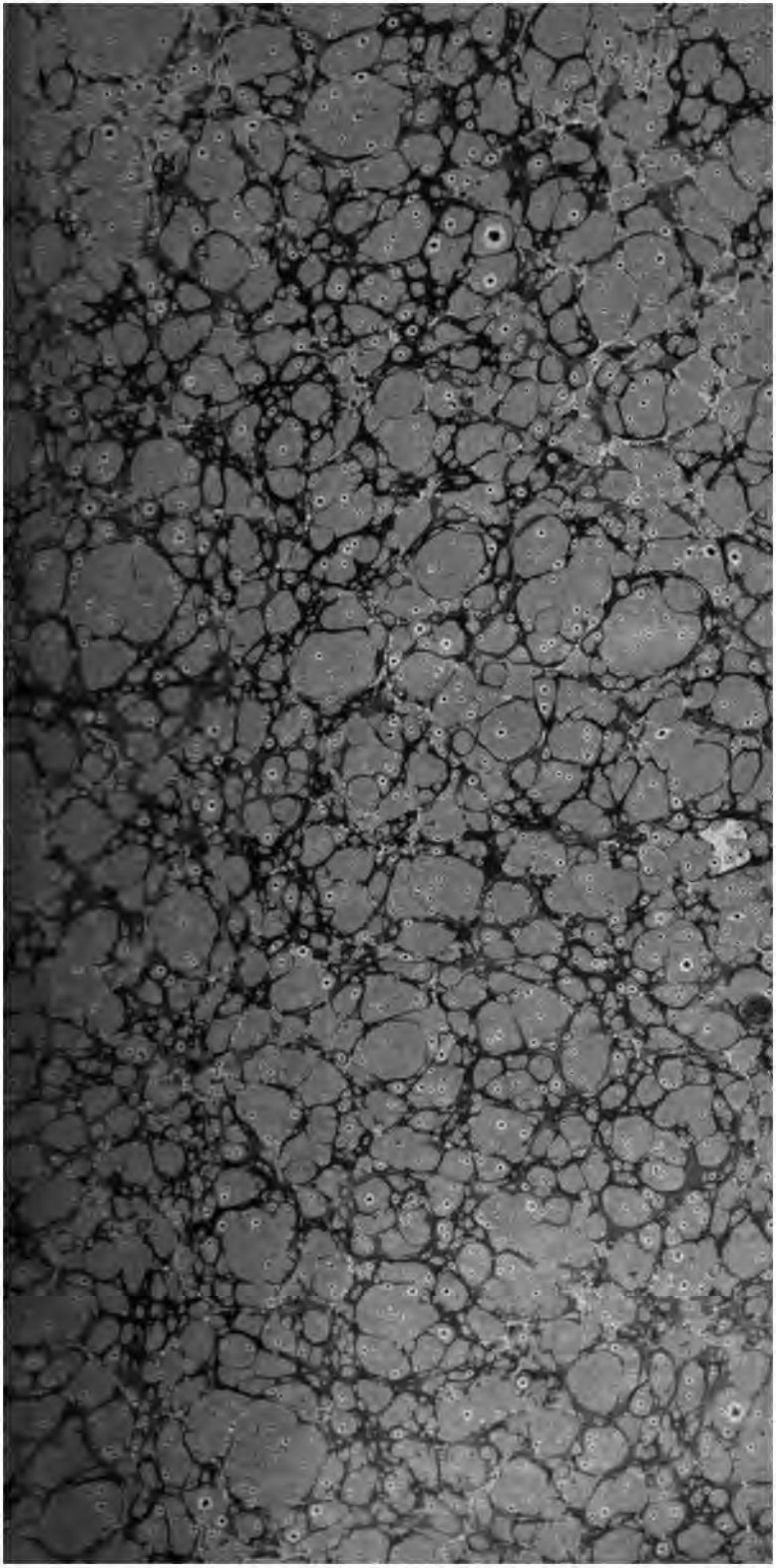

# REVUE DE BRETAGNE

# ET DE VENDÉE

# REVUE
# DE BRETAGNE
## ET DE VENDÉE

Directeur : **Arthur de la Borderie**
Secrétaire de la Rédaction : **Emile Grimaud**

**VINGT-SIXIÈME ANNÉE**

SIXIÈME SÉRIE. — TOME I
(TOME LI DE LA COLLECTION)

ANNÉE 1882. — PREMIER SEMESTRE.

NANTES
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1882

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.

# LES MÉLODIES POPULAIRES

## DE LA BRETAGNE*

---

MESDAMES, MESSIEURS,

Bien que nous ayons été séparés pendant plusieurs mois, je n'ai pas discontinué de vivre avec vous par le souvenir et par la pensée.

J'avais, il faut le dire, de bonnes raisons pour cela. Je voyageais dans un pays où les anciennes mœurs musicales sont si bien conservées qu'ont se croirait, en le parcourant, transporté jusqu'au temps d'Homère. Les chants populaires de cette contrée, par leur couleur, par leur accent, par leurs modes et par leurs rythmes, me rappelaient d'une manière frappante ceux que j'avais entendus, en Grèce et en Orient.

Et pourtant, la région que j'explorais est en France. Ce pays, c'est celui de Brizeux, c'est la Bretagne! c'est cette vieille Armorique, qui, bien que française aujourd'hui, française de cœur et bientôt française de langage, nourrit encore, à notre époque, une génération fidèle à ses mœurs, à sa langue et à ses chants traditionnels.

Ai-je besoin de vous dire que c'est précisément cet attachement opiniâtre aux vieux souvenirs et aux mœurs du passé, qui, non moins que ses menhirs, ses landes sauvages et ses plages grandioses, met au front de la Bretagne française comme un diadème

* Voici la leçon par laquelle M. Bourgault-Ducoudray a commencé la quatrième année de son beau cours d'histoire de la musique, au Conservatoire de Paris. La Bretagne ne peut qu'être fière d'avoir inspiré de telles pages à l'un de ses plus dignes enfants.

513
.210
.76
524975

d'originalité et qui en fait une contrée à part, chère à tous les gens épris de poésie et d'idéal ?

Messieurs, je suis Breton. Le travail que j'avais accompli, il y a sept ans, pour la Grèce, en recueillant ses chants populaires, je devais à ma vieille province celtique de l'entreprendre aussi pour elle. Cette année, encouragé par le ministère des Beaux-Arts dans un projet que je méditais depuis longtemps, j'ai pu enfin le réaliser.

Je m'en applaudis, car le succès de mes recherches a dépassé le beaucoup mon attente. En moins de deux mois, j'ai recueilli un nombre considérable d'airs de toute espèce, qui, presque tous, sont propres à jeter une vive lumière sur l'histoire de la musique.

Depuis trois ans, mes auditeurs du jeudi tiennent une trop large place dans ma vie et dans mes travaux pour que je ne leur offre pas la primeur de mes découvertes. Ma leçon d'ouverture sera donc consacrée à la musique populaire, et, en particulier, à la musique bretonne.

Cette leçon, d'ailleurs, n'est point un hors d'œuvre.

Vous vous rappelez le rôle considérable joué par la mélodie populaire à toutes les époques de l'art. C'est elle qui, en s'alliant au plain-chant, a formé le « déchant », qui lui-même a donné naissance à l'harmonie. C'est sous l'influence immédiate du chant populaire que s'est accomplie en 1600 la grande révolution qui a substitué à la musique *a cappella* le style expressif et monodique. A toutes les époques de l'art, il a exercé une influence telle que, si on ne l'a pas étudié, on ne connaît que superficiellement l'histoire de la musique.

Outre son importance comme agent historique, il est encore un motif qui recommande le chant populaire à notre attention, précisément à ce point de nos études où nous sommes parvenus. Je vous ai promis de consacrer, cette année, mes premières leçons à la musique de l'antiquité avant de recommencer l'histoire de l'école française.

Eh bien, Messieurs, la plupart des faits qui nous sont signalés

comme caractérisant la musique de l'antiquité, se retrouvent aujourd'hui vivants et palpitants dans le chant populaire,

Et pourquoi en est-il ainsi ? C'est que depuis cinq mille ans il est très vraisemblable que la mélodie populaire a très peu changé. Il y a chez tous les hommes de même race un fonds commun de sentiments qui se transmettent et se perpétuent sans se modifier. Si, dans leur essence, ces sentiments n'ont jamais varié, l'on ne voit pas pourquoi la mélodie populaire qui en est l'expression spontanée et instinctive aurait elle-même changé. Son étude me paraît le moyen le plus sûr pour se faire une juste idée de ce que pouvait être la musique des anciens.

Il est donc opportun, avant d'aborder l'histoire de la musique antique, que je vous fasse part tout d'abord des observations que j'ai recueillies sur le vif en récoltant des mélodies bretonnes.

Ma méthode est correcte, puisque cette leçon se trouve ainsi placée suivant l'ordre chronologique ; sans compter que je préfère de beaucoup la méthode des botanistes qui se transportent sur le terrain pour étudier les plantes vivantes à celles qui consiste à faire de la science sans sortir de son cabinet, en se contentant de consulter ces nécropoles végétales qu'on appelle des herbiers.

J'ai dit au début de cette leçon que, pour retrouver dans l'antiquité certaines des mœurs musicales de la Bretagne contemporaine, il fallait remonter jusqu'au temps d'Homère ; j'aurais dû dire jusqu'à une époque antérieure à Homère, jusqu'aux temps pré-homériques.

En Bretagne, la notion d'une poésie *débitée* ou *récitée* n'existe pas. *Tous les vers se chantent*, sinon sur une mélodie très saillante, au moins sur une intonation musicale qu'on peut noter.

Jamais la poésie, cette parole rythmée et ailée, ne se sépare de la *mélodie*, sa sœur jumelle. Toutes deux se chérissent trop pour jamais se quitter. On les voit toujours unies, vivant comme deux inséparables, heureuses de marcher ensemble la main dans la main ; plus heureuses, quand elles peuvent quitter la terre et s'envoler vers le ciel, leur commune patrie.

Souvent la danse vient se joindre, elle aussi, à la poésie et à la musique dans la *chanson dansée*.

On voit alors se reconstituer cette sublime alliance des trois arts « musiques », conception féconde qui, perfectionnée par les Grecs, produisit les chefs-d'œuvre du chant orchestique.

En Bretagne, si la poésie n'est pas toujours *dansée*, en revanche on la chante toujours. Cette coutume est si enracinée chez les Bretons que pour eux la conception d'une pièce de vers sans musique n'existe pas. Quant le poète est incapable de tirer un air de son propre fonds, il s'inspire, en écrivant, d'un rythme connu. Plus souvent, s'il ne crée pas l'air de toutes pièces, il emprunte certaines formes mélodiques déjà en circulation et il les rajeunit en leur donnant une disposition et un arrangement nouveaux.

Cette méthode, les compositeurs d'aujourd'hui peuvent l'employer quelquefois à leur insu ; en tout cas, ils n'oseraient pas l'avouer s'ils en avaient conscience. Au contraire, les compositeurs de l'antiquité la pratiquaient ouvertement : c'est qu'ils n'étaient pas seulement compositeurs, ils étaient aussi et avant tout *poètes*.

Il en est de même en Bretagne.

Aussi s'explique-t-on que l'on trouve quelquefois vingt mélodies qui, sans être identiques, ont cependant toutes un air de famille, parce qu'elles ont toutes la même origine et qu'elles procèdent d'un type commun.

Dans un pays où la poésie et la musique sont inséparables, toutes les mélodies ne sauraient avoir la même valeur et le même relief. On trouve en Bretagne toute une catégorie de chants rudimentaires qui consistent dans de simples formules destinées à soutenir la parole sans ajouter beaucoup à son expression.

C'est à cette catégorie qu'appartient le « débit » des tragédiens ; car il y a des tragédies bretonnes et des tragédiens bretons. Leur débit n'est autre chose qu'une déclamation notée.

L'intonation des tragédiens bretons, qui a une parenté évidente avec le chant des psaumes, est aussi en usage pour les « disputes » qui accompagnent la cérémonie du mariage.

Ces « disputes » n'ont rien de discourtois ; ce sont de simples luttes d'éloquence, et, en raison de leur caractère sacramentel, les « discoureurs » emploient pour s'exprimer le *débit musical*, qui en Bretagne, semble le compagnon inséparable de la parole « émue ».

Enfin, et c'est là une preuve frappante de l'habitude invétérée qu'ont les Bretons de chanter leur poésie, il arrive encore aujourd'hui dans les lycées ou dans les séminaires bretons que certains élèves, s'ils ont des vers à apprendre par cœur, « chantent » leur leçon pour mieux se la graver dans la mémoire.

Immédiatement au-dessus de la déclamation notée en usage dans les tragédies, dans les mariages et dans les lycées bretons, on rencontre une catégorie d'airs d'un contour un peu plus accentué.

Ces formes, ou plutôt, ces formules mélodiques qui peuvent se ramener à deux ou trois types indéfiniment reproduits, accompagnent généralement les poésies narratives ou *complaintes*, forme dégénérée de la poésie épique.

M. Gevaert nous dit, dans son récent et remarquable ouvrage, que dans la Grèce antique, sitôt après Homère, le lien intime qui réunissait la musique à la poésie commença à se relâcher. Il n'en est pas de même en Bretagne où l'épopée rustique ne s'est pas encore affranchie de la mélodie.

En voici un exemple [1].

Cet air, qui est extrêmement répandu, est plus spécialement consacré à la légende de la ville d'Is. Pourtant je l'ai entendu appliquer à d'autres sujets, entre autres, à une complainte sur Judith et Holopherne. On y a aussi adapté des paroles de cantique. Enfin dans quelques villages, on va même jusqu'à chanter sur cette formule mélodique les paroles latines de la « Prose des morts. »

J'arrive à cette catégorie de chants où la mélodie, dégagée de sa

[1] Nous regrettons de ne pouvoir insérer ici cette complainte et d'autres airs bretons interprétés à cette leçon par des élèves du Conservatoire ; mais nos lecteurs les trouveront réunis dans le *Recueil de Mélodies populaires de la Bretagne* que M. Bourgault-Ducoudray compte publier prochainement.

forme fruste et primitive, apparaît dans tout l'éclat de sa beauté, déployant ses ailes brillantes comme un papillon frais éclos.

La mélodie populaire parvenue à *l'état parfait*, n'en reste pas moins indissolublement liée à la poésie et elle retire de cette alliance un avantage insigne au point de vue de l'originalité et du caractère.

Avant de décrire la physionomie et les allures de la mélodie bretonne, je dois établir tout d'abord une distinction entre les mélodies du pays où l'on parle « gallot », c'est-à-dire un français corrompu, et celles du pays bretonnant.

Le gallot est un patois ; le breton est une langue.

Les mélodies, que j'ai recueillies dans les pays de patois tels que l'Ille-et-Vilaine et la partie orientale des Côtes-du-Nord, n'ont pas le caractère d'une race pure. Il en est de charmantes, mais elles accusent un mélange d'inspiration bretonne et d'inspiration française. Ce sont des mélodies *demi-sang*.

Si, partant d'un pays de patois, vous faites quelques lieues de plus, il arrive que vous vous trouvez transporté, presque sans transition, en plein pays bretonnant.

La tournure des mélodies que vous rencontrez alors change du tout au tout. Quand vous les entendez pour la première fois, elles vous causent une impression étrange ; il s'en dégage une sorte de parfum exotique. Celles-là ont véritablement un caractère de race. Ce sont des mélodies *pur sang*.

Bien que je sois loin de faire fi des mélodies « gallaises », je reconnais que les mélodies « bretonnantes « sont d'une étude plus instructive ; et c'est d'elles avant tout que je vous parlerai.

Vous avez sans doute entendu dire souvent que tous les airs bretons sont en « mineur ».

C'est là, Messieurs, une erreur matérielle qu'il est facile de dissiper.

Sans doute, il y a des airs bretons en « mineur ». Il y en a aussi en « majeur ». Mais il en existe dans bien d'autres modes. J'ai rencontré en Bretagne tous les modes diatoniques antiques, sauf

deux. En comptant nos deux modes officiels, le majeur et le mineur, il y a, à ma connaissance, des mélodies bretonnes construites dans « huit » modes différents. Dans ces conditions, le mode majeur ne saurait prédominer. Or, pour une oreille qui n'est pas initiée à la connaissance des modes autres que le majeur et le mineur, il est évident que tout ce qui n'est pas du *majeur* est du *mineur*.

On entend dire aussi très souvent que tous les airs bretons sont tristes. Sans doute on ne peut nier qu'il y ait dans le cœur du Breton, comme dans son ciel, un certain fonds de mélancolie. Mais si l'on rencontre, principalement dans les Côtes-du-Nord, beaucoup d'air de *guerz* empreints d'une tristesse qui n'exclut pas la grandeur il ne faut pas en conclure que la musique bretonne soit exclusivement triste. Elle possède aussi la note épique ou la note tendre ; elle offre des mélodies ravissantes d'enjouement et de grâce, de charme et de fraîcheur. Enfin, il y a beaucoup d'airs bretons qui sont franchement gais. Je ne connais pas de musique plus vive, plus pétulante, plus endiablée que les chansons de danse « alternées » de la Cornouaille.

J'ai dit que la musique bretonne usait, outre le majeur et le mineur, de « six » modes antiques.

C'est là un fait digne de remarque que les deux modes les plus répandus en Bretagne sont précisément ceux qui dans l'antiquité caractérisaient le culte des dieux inspirateurs de toute musique : Apollon et Bacchus. Ces deux modes sont l'*hypodorien* (*mineur* sans note sensible — gamme de *la* sans accident) et l'*hypophrygien* (*majeur* sans note sensible — gamme de *sol* sans *fa dièse*).

L'*hypodorien* convenait éminemment au culte d'Apollon, dieu de la lumière et de l'harmonie, par son caractère de placidité, de sérénité, de virilité et de noblesse.

Le mode *hypophrygien*, au contraire, — mode de l'enthousiasme et du délire bachique, — était consacré au dithyrambe et réservé pour le culte de Bacchus, père de l'allégresse et inventeur de la vigne.

Le caractère distinctif attribué dans l'antiquité à ces deux modes ressort d'une manière frappante dans le chant breton et la différence de leurs inclinations se révèle par le choix de la région où chacun d'eux a élu son principal domicile.

Dans les Côtes-du-Nord, où la nature est plus mélancolique et plus froide, c'est le mode *hypodorien* qui domine.

Dans la Cornouaille, où resplendit une nature joyeuse, où habite une population nerveuse et passionnée, les modes les plus fréquemment usités sont le bachique « hypophrygien » et le « phrygien », son très proche parent.

Ainsi donc, le tempérament *modal* des Bretons vient donner à la théorie antique la plus éclatante confirmation.

(*A suivre.*) L.-A BOURGAULT-DUCOUDRAY.

---

# Mgr HILLEREAU

ARCHEVÊQUE DE PETRA

**Vicaire Apostolique de Constantinople** *

---

Placé à la tête de l'Église catholique de Constantinople, ayant désormais toute la responsabilité de sa mission, le nouveau vicaire apostolique se trouvait à la hauteur de la position qui lui était faite. Une occasion d'affirmer sa foi et de déployer sa bannière allait s'offrir à son zèle, il la saisit avec empressement. Jusque là, la procession de la Fête-Dieu s'était faite assez obscurément et seulement dans les quartiers francs de Péra et de Galata, autour des églises catholiques. Mgr Hillereau résolut de lui donner un éclat inaccoutumé et de la faire sortir des limites qu'elle n'avait pas encore osé franchir. Tous les élèves du collège français, habillés en enfants de chœur, et une confrérie de laïques revêtus de costumes religieux, lui servirent de cortège. Les ornements de toutes les églises furent mis à contribution pour ajouter à l'éclat de la cérémonie. Une statue en argent, probablement la seule de ce métal précieux que possédassent les catholiques, représentait l'image du Christ au moment où, vainqueur de la mort, il sort de la tombe pour remonter à la droite de Dieu son Père. Des membres de la confrérie la portaient sous un dôme d'argent, et les rayons du soleil lui donnaient un éclat éblouissant. Entouré de tout son clergé et des prêtres de diverses communautés, l'archevêque de Pétra présentait le Saint-Sacrement aux regards d'une foule émue et recueillie. Les kavas turcs, sorte de gardiens de la paix, dont il avait cru prudent de se faire accompagner, lui devinrent tout à fait inutiles. Toutes les religions, toutes les sectes, si nombreuses

* Voir la livraison de décembre 1881, pp. 421-433.

dans la capitale de l'empire ottoman, lui témoignèrent le plus profond respect. Chose singulière et qui paraîtra bien surprenante après ce que nous venons de dire des prélats grecs, un de leurs évêques, qui gouvernait une église voisine, n'eut pas plustôt appris que la procession, sortie de son enclos, s'avançait de son côté, qu'il s'empressa, pour lui faire hommage, d'ouvrir les portes de son église et d'en faire sonner les cloches. Dans une visite que Mgr Hillereau lui fit, quelques jours après, le prélat dissident lui exprima le regret de n'avoir pas été prévenu à l'avance du passage de la procession, affirmant qu'il se serait trouvé en habits sacerdotaux avec son clergé, à la porte de son église, qu'il aurait encensé le Saint-Sacrement, et que les Grecs des rues que la procession avait traversées, auraient jeté des fleurs et des eaux de senteur sur son passage, ou plutôt sur celui de Notre-Seigneur. — (*Annales de la Propagation de la Foi*, année 1839.)

Quatre ans après, la même fête fut célébrée au même lieu, avec une magnificence sans égale. Cinq évêques de quatre rits différents et un sixième, auquel il ne manquait que la cérémonie du sacre, s'y trouvèrent réunis. Tous voulurent représenter leur nationalité et montrer aux sectes hérétiques que les rits divers sanctionnés par le Souverain Pontife, n'ont pas détruit l'unité catholique. Ce fut encore Mgr Hillereau qui, dans cette cérémonie, porta le Saint-Sacrement, ayant à ses côtés Mgr Borchi, évêque nommé de Bethsoïde *in partibus*, et l'évêque chaldéen Mospul. Deux évêques arméniens, l'un archevêque primat, l'autre archevêque démissionnaire, les attendaient à la porte de leur église et se réunirent à eux. Tout le clergé latin, tout le clergé arménien entouraient les chefs de l'église. C'était, suivant l'expression de Mgr Leleu, préfet apostolique des Lazaristes à Constantinople, auquel j'emprunte ce récit, *c'était l'Europe et l'Asie réunies dans un temple catholique, pour se donner le baiser de paix.*

A ce nombreux clergé servaient d'escorte le collège français et soixante jeunes filles vêtues de blanc, divisées en trois groupes que distinguaient des ceintures de couleur différente. Ces

groupes étaient dominés par la statue du Christ dont nous avons parlé, par une statue de l'Immaculée-Conception et une image de sainte Philomène. Des chœurs faisaient entendre de saints cantiques, et, par l'harmonie de leurs chants, semblaient inviter tous les dissidents de l'Église, si nombreux à Constantinople, au concert des âmes.

L'effet de cette cérémonie fut immense sur tous, et plus particulièrement sur les femmes turques, que la pompe des fêtes trouve toujours si impressionnables. Dans leur admiration, elles levaient les yeux au ciel, rendant grâce à Dieu et lui demandant de vivre assez pour revoir de telles splendeurs auxquelles elles donnèrent le nom de fête des roses. Dans cette solennité où dominait le caractère français, le sentiment patriotique s'était mêlé au sentiment religieux. Emblèmes de deux puissances toujours unies, la croix et le drapeau de la France apparaissaient à côté l'un de l'autre sur la tour de l'église paroissiale. « Je vous avoue que ce jour-là, je ne me croyais pas chez les Turcs, » a dit un témoin de cette scène sublime. De la capitale de l'empire ottoman, sa pensée se reportait-elle sur Paris, alors la capitale du monde civilisé ? Hélas ! ce n'est plus sur les bords de la Seine qu'il tournerait aujourd'hui ses regards. Depuis, Paris a appartenu aux brigands et aux assassins. On a pillé ses églises, massacré ses archevêques, persécuté les religieuses, proscrit le culte de Dieu. On a pu croire un instant que pour trouver l'esprit de tolérance dont nous sommes de si singuliers apôtres, il faudrait se transporter chez les Turcs. Là, du moins, sous la protection du croissant, la croix est respectée; là, la procession de la fête-Dieu se fait encore librement.

Le vicariat apostolique de Mgr Hillereau s'étendait sur de vastes provinces. En Europe, il comprenait la Thrace et la Macédoine, en Asie, toute l'Asie Mineure, Smyrne exceptée. Les îles de Candie, de Rhodes, de Mételo, de Ténédos et quelques autres encore en faisaient partie. Pour produire d'abondantes moissons, un champ aussi étendu demandait bien des bras, et le troupeau qu'il nourrissait, dispersé sur des régions lointaines, ne pouvait recevoir

souvent la visite du pasteur. Là se trouvaient tous les catholiques, Syriens, Chaldéens, Grecs, Maronites, etc., sans distinction de rits. Seuls, les Arméniens, pour lesquels le Saint-Siège avait érigé un archevêché à Constantinople, ne dépendaient pas de la juridiction du vicariat apostolique français. Longtemps leur gouvernement avait relevé des deux patriarches hérétiques, grec et arménien, mais un firman venait de le confier à l'archevêque arménien catholique. Ce fut à la sollicitation de Mgr Georges Hysse, évêque du rit syriaque de Mossul, converti à la religion catholique par Mgr Coupperie, qu'eut lieu cette réunion de tous les catholiques rayas des provinces, au grand mécontentement des chefs hérétiques, qui travaillaient à détruire l'unité catholique avec la même ardeur que d'autres s'appliquaient à la rétablir. Chose bien digne de remarque et qui montre combien, dans leur haine aveugle contre les catholiques, les sectaires mettent plus de passions que les infidèles, pendant que les premiers s'épuisaient en efforts impuissants pour convertir un des ministres du sultan et le rendre hostile aux catholiques, « celui-ci se faisait indiquer les passages de l'Évangile qui établissent la primauté de saint Pierre, pour les lire lui-même dans une traduction turque des livres saints qu'il avait dans sa bibliothèque [1]. »

Avant de commencer sa tournée pastorale, Mgr Hillereau dut s'occuper de faire à son église paroissiale des réparations dont le besoin était si urgent que le temple du Seigneur allait tomber en ruines, s'il n'y était pas pourvu immédiatement. Une partie des fonds envoyés au vicaire apostolique de Constantinople par l'Association de la Propagation de la Foi, fut consacrée à cette œuvre. Mais, comme il arrive trop souvent en pareil cas, les dépenses ayant excédé de beaucoup ses prévisions, Mgr Hillereau se vit dans la nécessité de contracter des dettes. C'était la première fois que semblable chose lui arrivait, ce ne fut pas la dernière. Souvent son zèle lui fit outrepasser ses ressources. La confiance qu'il avait dans la Providence le rassurait; il ne doutait pas qu'il trouverait un jour une main généreuse pour lui venir en aide. Il

[1] Lettre de Mgr Hillereau à M. Gourand.

ne fut pas trompé dans son attente. L'incendie allumé dans le quartier de Péra en 1834, n'avait épargné ni les églises, ni l'archevêché. A son arrivée à Constantinople, Mgr Hillereau n'eut pour se loger qu'un chétif appartement, qui rappelait le presbytère dans lequel le père Beaudouin s'était installé, lorsque, à son retour d'Espagne, la paroisse de la Jonchère avait été confiée à son ministère. Beaucoup plus soucieux de la maison du Seigneur que de la sienne propre, Mgr Hillereau s'était occupé tout d'abord de réparer et d'orner son église; l'état de délabrement où il l'avait trouvée était tel, que, dans l'impossibilité d'y célébrer le sacrifice de la messe, la chapelle d'un couvent de réguliers située dans son voisinage avait été mise à sa disposition. Ce n'était qu'après l'avoir restaurée, qu'il avait songé à agrandir le palais épiscopal — palais est un mot bien ambitieux appliqué à une si chétive demeure — trop étroit pour recevoir un clergé dont la position était vraiment lamentable. Tout en effet manquait à son zèle, tout manquait à ses besoins. Sans églises, et dans le dénuement le plus absolu, ses prêtres se voyaient forcés, pour subvenir à leur misérable existence, d'accepter des prêtres réguliers — seuls possesseurs de toutes les paroisses et par conséquent des ressources de leurs églises, — les places les plus humbles. Ce fut dans l'intention de pourvoir à leur logement que Mgr Hillereau releva la maison de Saint-Georges, autrefois habitée par les vicaires apostoliques, en construisit une à côté, en acheta enfin trois autres, qui n'offraient pas sans doute tout le confort désirable puisqu'elles étaient en bois, mais qui pouvaient pourtant servir d'abri et de refuge.

Pendant quelque temps, Mgr Hillereau n'avait eu auprès de sa personne que deux prêtres indigènes. Les autres prêtres séculiers, sortis des îles de l'archipel, ne trouvant pas, dans l'exercice de leur ministère, des ressources suffisantes, vivaient misérablement au sein de leurs familles qui avaient quitté des rochers arides pour venir demeurer avec eux à Constantinople. Ce fut pour s'entourer d'ecclésiastiques instruits qu'il envoya quelques

jeunes gens au collège de la Propagande à Rome. En écrivant ces lignes, nous avons sous les yeux une lettre du cardinal Transon; par laquelle ce prélat l'autorise, suivant la demande qu'il en a faite, à envoyer un élève au collège Urbano, lui promettant que, plus tard, d'autres pourront être admis dans la même maison.

Le vicaire apostolique ne se bornait pas à veiller sur ceux qui l'entouraient, ses regards s'étendaient au loin. Par ses soins, des chapellenies s'élevèrent en dehors de Constantinople, des établissements religieux furent créés à Scutari, à Cadi-Kené, à Brousse, à Varna, à San-Stefano, ailleurs encore. Pour toutes ces fondations, il fallait des sommes considérables et une conduite habile qu'imposaient les circonstances. La cupidité des fonctionnaires musulmans ne cédait jamais en effet qu'à des arguments pécuniaires. Pour bâtir une église, on devait tout d'abord être muni d'un firman. Le demander au grand Vizir, faire intervenir, à cet effet, l'ambassadeur de France, c'était s'exposer à un refus et créer des embarras à notre diplomatie. Mgr Hillereau s'y prenait autrement et trouvait beaucoup plus simple de s'en passer. Il commençait par élever des murailles qui n'avaient aucun caractère architectural et auxquelles il se gardait bien de donner le nom qu'elles devaient porter, prenant soin d'en cacher aux yeux, par de minces cloisons, les dispositions intérieures, et, quand tout était fini, les faisait disparaître; ornait les murs de saintes images, et consacrait un nouveau temple au Seigneur. L'attention des Turcs était-elle éveillée avant l'achèvement de l'édifice? Recevait-il de l'autorité la défense de bâtir ? Il savait ce que cela voulait dire, et suspendait ses travaux avec la certitude de pouvoir les reprendre bientôt. Comme il n'y avait qu'à donner de l'argent pour lever l'interdit, Mgr Hillereau s'exécutait, et l'honnête agent, en empochant la somme, devenait aveugle et laissait faire. Il lui arrivait pourtant quelquefois de recouvrer la vue avant que la construction de l'église fût achevée; l'emploi du même moyen avait le même succès. Après les agents des bâtiments, venaient les ouvriers, les fournisseurs de matériaux, bande de filous sur lesquels il fallait avoir toujours les yeux ou-

verts. Mgr Hillereau ne les perdait pas de vue, et, malgré les rebuts, les contrariétés, les épreuves de toute nature, triomphait des obstacles.

Les missions du Levant ne ressemblent point à celles de la Chine et de l'Amérique. Dans les dernières, le prêtre s'efforce de faire pénétrer dans l'âme des idolâtres les principes du christianisme ; dans les premières, il travaille à ramener dans le sein de l'Eglise ceux qui s'en sont éloignés. Pour être de nature différente, les difficultés sont égales, et le danger que court le missionnaire est peut-être plus grand à Constantinople qu'à Pékin. Nous avons dit avec quel entêtement les sectes religieuses de l'Orient s'enfoncent dans leur erreur, et quels efforts surhumains il faut faire pour les en tirer. Si les missionnaires chargés de ce soin, n'ont pas à craindre le martyre, s'ils ont moins à redouter, dans l'empire ottoman que dans l'empire chinois, les violences corporelles, ils sont bien souvent exposés à un fléau qui fait plus de victimes encore. Dans ce malheureux pays, où les soins hygiéniques les plus élémentaires sont négligés, la peste est presque endémique. Vue de loin, lorsqu'elle est éclairée par les feux éblouissants du soleil, la grande cité offre à l'œil ravi des splendeurs dont le spectacle n'a pas son pareil dans l'univers entier. Mais si l'étranger, émerveillé de tant de beautés, veut rester sous le charme de leur enchantement, qu'il se borne à les contempler du Bosphore, et qu'il se garde bien de descendre à terre. S'il pénétrait en effet dans l'intérieur de la ville, quelle désillusion, quel mépris pour un peuple si favorisé de la nature et si croupissant dans la fange, n'éprouverait il pas à l'aspect de tant d'insouciance! Les regards se détournent involontairement des superbes monuments de la ville impériale, pour se porter sur des immondices dont l'odorat est frappé avant que la vue n'en soit blessée. Rien ne peut donner l'idée de la malpropreté et de la puanteur des rues dans lesquelles la police, quelle police que celle de Constantinople ! laisse, sans les faire enlever, toutes les ordures et jusqu'aux chiens crevés, dont les émanations miasmatiques infectent l'air que l'on respire. Indépendamment de l'horreur bien naturelle qu'inspirent des chairs qui se cor-

rompent et tombent en lambeaux, les Turcs devraient pourtant comprendre qu'aux entours de tels charniers, vont se développer des foyers infectieux dont ils pourront être les premières victimes. Mais le fatalisme est là, les détournant de prendre les précautions les plus simples et les plus urgentes. Quand le fléau viendra à éclater, les grands s'enfermeront dans leurs palais, loin de la demeure du pauvre, plus particulièrement exposée à la contagion. Le prêtre catholique aura une conduite tout opposée ; toujours prêt à porter les consolations de la religion au plus pauvre comme au plus riche, il bravera la mort sans hésitation et sans crainte.

La maladie a-t-elle fini ses ravages ? Il lui reste une autre tâche à remplir. Les veuves et les orphelins lui tendent la main; il faudra les vêtir, les loger, leur donner du pain.

Il n'y avait pas longtemps que Mgr Hillereau occupait le siège apostolique de Constantinople, quand la peste y fit son apparition; elle s'étendit rapidement dans tous les quartiers de la ville, gagnant de proche en proche les villages environnants. Bien qu'il y fût préparé, et que rien ne pût ébranler la fermeté de son âme, ce n'est pas sans une profonde émotion que le digne prélat fut témoin des scènes de désolation, de découragement et d'abandon auxquelles il lui fut donné d'assister. On mourait dans la rue, sans qu'il se trouvât une main pour enlever le cadavre devenu un objet d'horreur et d'effroi. Des villages restaient complètement déserts ; on voyait souvent une porte de la ville fermée longtemps avant la chute du jour; ce qui voulait dire que, depuis le lever du soleil, mille morts avaient déjà passé par là, l'usage étant, en pareil cas, de la fermer en signe de deuil. Les prêtres catholiques exceptés, tout le monde fuyait les pauvres qui, plus que tous les autres, transmettaient la maladie, et les malheureux mouraient de faim. Infidèles cette fois à cette doctrine que rien ne peut arrêter la main de Dieu, les Musulmans se gardaient bien de secourir les malades, dans la crainte d'être atteints par la contagion. Mgr Hillereau ne recula pas devant le danger. Loin de uir les lieux empestés, il donna à son clergé l'exemple du dévouement et de la charité. Dans une lettre qu'il écrivait M. Michaud

prêtre de Saint-Laurent, lettre que les *Annales de la Propagation de la Foi* ont publiée, on trouvera l'émouvant récit de cette grande calamité.

Mgr Hillereau ne pouvait pas se consoler de la pauvreté des églises latines de Constantinople. Les églises arméniennes leur étaient bien supérieures pour la construction des édifices, pour leur disposition intérieure, pour la richesse des ornements, pour le personnel du clergé qui ne comptait pas moins de quatre-vingt dix prêtres : encore ce nombre était-il insuffisant aux besoins du culte. Mais c'était surtout du côté de la mosquée, autrefois Sainte-Sophie, que se tournaient les regards affligés du vicaire apostolique. Sainte-Sophie, si riche en souvenirs, autrefois si pleine de splendeurs ; Sainte-Sophie, à laquelle quatre cent prêtres étaient attachés ; Sainte-Sophie, qui était à Constantinople ce qu'est à Rome l'église de Saint-Pierre ; Sainte-Sophie, livrée aujourd'hui à l'islamisme, ne connaît plus le culte du Seigneur ! Le croissant de Mahomet y a remplacé la croix du Sauveur des hommes. Mais, quoi qu'aient pu faire le temps et la main des barbares, tout y est encore plein des magnificences de l'Église. Si son dôme, autrefois tout revêtu de mosaïques, est aujourd'hui dégradé par les gardiens qui en vendent les débris aux étrangers, les marbres, les colonnes de porphyre, conservés dans toute leur beauté, sont encore pour le monde entier un objet d'admiration. Vainement les infidèles se sont-ils efforcés de faire disparaître les derniers vestiges des saintes images; un œil attentif peut encore reconnaître deux croix qui, gravées sur le marbre, ont résisté à bien des tentatives mises en œuvre pour les faire disparaître.

On comprend quelle dut être l'émotion de Mgr Hillereau devant toutes ces dégradations. De quelle amertume son âme ne fut-elle pas abreuvée, quand, pour la première fois, il entra dans la Mosquée ! Les imans y célébraient une de leurs cérémonies. L'empereur Constantin s'était peut-être agenouillé à la place qu'ils occupaient; c'était dans son sanctuaire qu'au cri : « Gloire au prophète ! » l'empereur Justinien avait répondu par cette or-

gueilleuse exclamation : « Gloire à Dieu, qui m'a jugé digne d'achever un si grand ouvrage ! Je t'ai surpassé, Salomon ! »

Hélas ! Sainte-Sophie a d'autres pages qu'il faudrait arracher de son histoire. N'est-ce pas dans sa chaire qu'eurent lieu ces misérables discussions théologiques, qui étouffèrent, comme l'esprit de parti le fait de nos jours, les idées d'une saine politique et jusqu'au sentiment de conservation de la religion chrétienne ? N'est-ce pas sous ses voûtes que retentirent les anathèmes contre l'Eglise latine ? N'est-ce pas là qu'un peuple en démence en ferma les portes, refusant les secours qui lui venaient de Rome ? Mais est-ce bien à nous qu'il appartient de flétrir cet esprit de vertige et d'erreur, à nous qui, dans notre aveuglement, nous préparons peut-être à la même castastrophe par nos divisions insensées ?

Les soins que lui demandait une surveillance de tous les instants, n'empêchèrent point le vicaire apostolique de Constantinople de visiter son vaste diocèse. Longtemps l'état sanitaire du pays l'en avait empêché. Dans le courant de l'année 1838, il pensait le parcourir dans toute son étendue, mais il ne put y consacrer que le mois de juin. Un souffle empesté étant encore venu s'abattre sur Constantinople, d'impérieux devoirs l'y rappelèrent, un mois après qu'il en était parti.

Mgr Hillereau borna donc sa visite pastorale à la partie de la Géorgie soumise à sa juridiction spirituelle. Presque toute cette province appartient à l'empire russe, et le czar, voulant que tous ses sujets soient soumis à l'Église dont il est le chef, interdit aux missionnaires l'entrée de ses états. Force fut donc à Mgr Hillereau de s'arrêter à Trébizonde où il vit, avec une peine profonde, que les familles catholiques, presque complètement dépourvues de secours religieux, tombaient dans l'indifférence en matière de religion, quand elles ne se montraient pas disposées à se rapprocher des hérétiques. Ce n'était que de loin en loin en effet que des missionnaires, en se rendant à Tiflis, traversaient Trébizonde. Le troupeau ne s'égarant que parce qu'il n'avait pas de pasteur, Mgr Hille-

reau songea à y fonder une mission permanente. L'importance de Trébizonde, ses richesses, son commerce, le concours d'étrangers qu'on y rencontre, pouvaient la rendre utile et prospère. C'est au milieu des persécutions des Turcs, plus grandes là que partout ailleurs, qu'il appartenait au prélat catholique de planter glorieusement la croix, au lieu de la tenir d'une main timide et comme voilée. Quand les Mahométans, les Juifs, les Arméniens lèvent fièrement la tête, quand les Grecs n'y comptent pas moins de dix églises, beaucoup de chrétiens, catholiques dans le cœur, cachent leur croyance, et, par crainte ou par cupidité, professent tout haut l'islamisme pour lequel ils ont une aversion secrète. Ce n'est pas ainsi que se conduisaient les premiers chrétiens. Faisant peu de cas des biens de la terre, ils couraient gaiement au martyre, animés de cette passion toute céleste que l'on a appelée la folie de la croix.

Mgr Hillereau se joignit à l'archevêque catholique de Scopée pour demander, sans pouvoir l'obtenir, qu'une entière liberté de conscience et de pratiques religieuses fût accordée aux catholiques. Aujourd'hui, cette liberté n'est plus contestée.

Trébizonde était le centre principal de l'abominable commerce d'esclaves achetés ou volés en Circassie. Parmi les jeunes filles et les jeunes garçons amenés au marché, Mgr Hillereau remarqua deux enfants, encore au berceau. De nos jours, il n'en est plus ainsi. La vente publique des esclaves n'est plus tolérée, et cet odieux trafic ne se fait pas ostensiblement; aussi le prix de la marchandise a-t-il augmenté en raison de la difficulté que l'on trouve à se la procurer. Il n'est pas rare aujourd'hui de voir une jeune esclave se payer jusqu'à huit mille francs.

Toutes les grandes fondations où d'illustres apôtres avaient fait entendre avec tant de succès la parole émancipatrice de l'Évangile, ont disparu du pays. Les Récollets sont les derniers religieux qui, sur cette côte de la mer Noire, aient eu des établissements. Faute de ressources, ils ont été obligés de les abandonner.

(*A suivre*). C. MERLAND.

# UNE MONTRE EN RETARD

Il arrive souvent, sur nos boulevards, sur nos promenades publiques, qu'on entend, sans l'avoir aucunement recherché, quelques mots de la conversation de deux passants inconnus. J'ai remarqué que le sujet de leur entretien est toujours dans la dépendance de leurs âges. S'ils ont moins de trente ans, ils parlent de leurs plaisirs. S'ils ont de trente à cinquante-cinq ans, et même au delà, ils causent de leurs affaires, des succès, des soucis, des espérances ou des déceptions de leurs carrières respectives. S'ils ont dépassé la soixantaine, ils causent, hélas ! des troubles, des accidents, des vicissitudes de leurs santés, et du traitement de leurs infirmités. C'est un sujet de conversation qui me paraît peu récréatif. Mais d'ordinaire, celui qui parle de sa santé y prend un si vif intérêt qu'il ne s'avise guère de réfléchir s'il divertit ou s'il ennuie celui qui l'écoute. D'ailleurs, chacun aura son tour, et puis, lorsque les infirmités se ressemblent, on peut être certain que l'intérêt sera pareillement excité de part et d'autre.

Je fais ici abstraction de la politique. J'ai connu le temps où l'on en parlait partout, et à tous les âges. Ce n'est plus la mode, on laisse volontiers la politique aux politiciens. Deux députés qui passent parlent imperturbablement de la Chambre, du ministère ou des élections. Ils ont de trente à soixante ans; c'est parler de leurs affaires, comme deux boursiers parlent de la Bourse, deux médecins de maladies, deux officiers de garnisons et d'avancement.

— Et deux femmes ensemble, me demandera-t-on, de quoi parlent-elles ?

Je pourrais me borner à répondre que je n'en sais rien, ne les ayant pas entendues. Il n'est pas d'usage, parmi la bonne compagnie, que deux femmes se montrent seules dans un lieu public, et

cela n'arrive absolument jamais à deux jeunes filles. Quand deux femmes voyagent seules, quand elles ne sont pas des curieuses ou des coquettes, elles escaladent le compartiment réservé, où je ne suis pas admis à pénétrer. Il m'arrive bien de rencontrer assez souvent dans nos rues une mère et sa fille. Elles se hâtent vers un but, et j'ai cru observer qu'elles ne se disent pas grand'chose ; si l'on me presse de questions, je serai donc réduit aux conjectures.

Je crois que la conversation de deux jeunes filles subit, dans l'espace d'un lustre, c'est la durée de la vie d'une jeune fille, une série de modifications très rapides et très tranchées. Après avoir beaucoup parlé du catéchisme et du cours, elles parlent beaucoup du bal. Elles comparent, en mille chuchottements, les mérites et les ridicules de leurs danseurs ; elles se racontent les petits incidents ignorés des mères ; elles se communiquent des remarques qui ne sont pas exemptes de malice. Elles comparent aussi les mérites des rivales, elles analysent les succès, avec bien des nuances de sympathie ou de jalousie. Si intime, si confiant que soit le gazouillage, elles ont l'une pour l'autre des réticences et de petites perfidies. Bientôt elles parlent de mariage, non pas pour elles d'abord, mais pour les compagnes, pour les sœurs qui les précèdent de quelques années dans la vie. Dès que le signal a été donné, dès qu'elles ont vu l'exhibition des premières corbeilles et assisté aux premières cérémonies, cet intérêt s'accroît dans une progression qui se précipite, et détermine le sujet dominant de la conversation des jeunes filles, — à moins qu'elles n'aient, ce qui n'est pas rare, un motif mystérieux et profond de l'éviter.

Comment le leur reprocher ? Comment s'en étonner ? Le mariage, ce point d'interrogation si redoutable, est nécessairement pour elles l'intérêt suprême.

Je crois que deux jeunes femmes ensemble parlent beaucoup de leurs maris, trop souvent pour se confier des déceptions et des peines. Avec plus de complaisance, deux mères parlent beaucoup de leurs enfants. A tout âge, deux femmes parlent de toilettes. A tout âge aussi, et sans attendre comme nous la soixantaine, elles se

communiquent des confidences sur leurs santés, mais je jure que je n'ai rien entendu.

Un jour, je faisais les cent pas dans la grande allée des Tuileries, par un beau soleil de printemps. J'avais donné rendez-vous à mon ami Gaston, qui n'arrivait pas. Quoique nous eussions moins de trente ans, on ne nous aurait pas entendus causer de nos plaisirs. Nous avions à traiter une affaire qui était surtout la mienne. Je commençais à m'impatienter, j'avais du moins tout le loisir d'observer les passants. Je venais précisément d'avoir trois occasions de vérifier une fois de plus ma remarque sur la chronologie des sujets d'entretien. J'avais saisi au vol les propos de deux jeunes gens qui jasaient avec animation des courses, de deux hommes mûrs qui commentaient bruyamment le cours des actions, de deux vieillards qui, appuyés sur leurs cannes, discutaient les vertus comparées de Vichy et de Contréxeville.

Je croisai, à plusieurs reprises, un couple qui attira mon attention. La jeune femme, ou la jeune fille, car sa taille svelte et sa fraîcheur me laissaient indécis, était remarquablement belle. Elle se penchait, avec un abandon plein de grâce, au bras d'un jeune homme qui avait aussi beaucoup d'avantages extérieurs, et dont la mise, ainsi que la tournure, étaient d'une parfaite élégance. La conversation paraissait fort animée, à en juger par le mouvement des lèvres et le jeu des physionomies. Cette conversation était manifestement gaie. Les visages se souriaient l'un et l'autre, sans aucun rire tapageur. L'air de candeur de la jeune femme et la sobriété de bon goût de sa toilette excluaient toute hypothèse défavorable. Ce couple semblait heureux.

J'avais supposé, à la première rencontre, qu'ils étaient frère et sœur. Je m'imaginais qu'ils se retrouvaient après une longue séparation, un voyage peut-être, et qu'ils avaient à se raconter beaucoup de choses. J'écartai bientôt cette supposition. La dissemblance des traits était trop accentuée. Le jeune homme était aussi brun que la jeune femme était blonde; on les aurait crus nés sous des climats différents; un Espagnol et une Suédoise auraient à peine été plus divers. Et puis, l'intimité entre frère et sœur, quel que soit son

charme, n'a pas ce caractère d'animation soutenue, à moins qu'il ne s'agisse de confidences, et les confidences ne sont pas gaies. Les mœurs de la bonne compagnie ne me permettaient pas de supposer que ce fussent des fiancés, se promenant seuls ainsi dans un lieu public. J'étais donc amené forcément à l'hypothèse d'un jeune ménage, qui prenait les rayons du soleil printanier pour ceux de la lune de miel.

— Voilà, me dis-je, deux passants qui ne causent assurément pas de leurs santés, dont l'apparence est florissante, ni de leurs ambitions, ni de la hausse de la Bourse, ni du ministère, ni des élections, ni de la réunion du centre gauche. Je ne crois pas non plus qu'ils causent de leurs plaisirs ; s'ils se parlent de leur bonheur et de leur tendresse, puissent-ils en parler longtemps !

Ils marchaient d'un pas assez rapide. La dernière fois qu'ils me croisèrent, j'entendis distinctement ces mots, prononcés par le jeune homme, sans aucun accent étranger : « Vous ne m'aviez pas dit combien vous êtes belle. » Je n'entendis pas la réponse, j'aperçus seulement les dents blanches de la jeune femme, dont une parole souriante entr'ouvrait les lèvres. Le couple s'éloigna, disparut dans la foule, et je ne le revis plus.

J'étais resté rêveur, cherchant à pénétrer le mystère de ces mots qui piquaient ma curiosité. Il était surabondamment démontré qu'un frère n'avait pas pu les prononcer. Mais un nouveau marié, qui exprime sa tendresse en dehors de toute surveillance ne se refuse pas d'ordinaire la familiarité du tutoiement, et cette considération me portait à douter. Je m'efforçai d'ailleurs vainement de comprendre quel bizarre souvenir pouvaient évoquer les mots que j'avais entendus.

De l'aventure, j'oubliais mon ami Gaston. Il apparut tout à coup, accourant essoufflé, étonné de mon calme et se confondant en excuses. Pour sa justification, il exhiba sa montre qui marquait un quart d'heure de retard. Il venait de s'en apercevoir devant l'horloge des Tuileries. Au lieu de lui adresser des reproches, je lui contai mon anecdote, non sans un certain enthousiasme pour

mes héros, et je lui posai le problème que je ne parvenais pas à résoudre.

« Bah, me dit-il, si tu as le cœur ouvert à la poésie aujourd'hui, tu n'y as guère l'oreille. Tu ne vois donc pas que ta phrase mystérieuse est un alexandrin ? Répète-la. »

Je répétai la phrase, et dus convenir que Gaston n'avait pas tort. Il continua :

— « Les douze pieds y sont bien, et la césure. Tes intéressants personnages sont des personnages de comédie, des élèves du Conservatoire de déclamation, qui étudient leurs rôles en se promenant. Tes héros sont des cabotins, mon cher ami; allons à tes affaires, qui sont plus sérieuses.

— C'est impossible, m'écriai-je. Si tu avais vu cette jeune femme, tu ne lui jetterais pas à la face une pareille injure.

— Tant mieux, reprit Gaston, elle aura toutes les qualités de l'emploi, pour jouer les ingénues. Nous l'applaudirons, mon cher ami. Prends garde cependant de devenir amoureux d'une princesse de la rampe. C'est très malsain. As-tu jamais remarqué la fille de mon ancienne portière ?

— Jamais.

— C'est juste, tu n'étais pas alors à Paris. Une ingénue charmante, qui est précisément au Conservatoire, classe de la comédie. Ta Dulcinée est-elle très blonde ?

— Très blonde.

— Je parie que c'est elle, dit Gaston en éclatant de rire. Quel dommage que je ne sois pas arrivé plus tôt ! Je t'aurais présenté à la fille de ma portière, à la sensible Angélina. Tu aurais vu comme je lui aurais serré la main, au risque de déranger la répétition. Elle est bonne fille, et nous sommes de vieux amis. Elle m'a si souvent apporté mes lettres et mon café le matin. Jolie fille, ma foi, et tu n'as pas mauvais goût, mais il y a longtemps que l'ingénuité n'est plus que pour la mise en scène. »

J'étais irrité de l'insistance de Gaston, et de son ton railleur. On a des exemples de querelles qui ont tourné au tragique et qui n'ont pas eu des commencements moins futiles. J'eus quelque

peine à me contenir et à ne pas jouer moi-même un rôle ridicule de Don Quichotte, pour l'honneur de ma belle inconnue.

« Je suis certain que tu es dans l'erreur, dis-je. Il est inutile de discuter une impression que tu n'as pas eue sous les yeux. Cite-moi seulement la pièce à laquelle appartiendrait le vers. Je sais assez bien mes classiques, je ne l'ai rencontré nulle part.

— Je n'ai pas, répondit Gaston, la prétention de savoir par cœur tout le répertoire, et puis le professeur a pu vouloir faire représenter un chef-d'œuvre inédit de sa composition. Ils sont terribles, les professeurs qui composent. C'est comme les pianistes : quand ils enseignent leurs élucubrations, ou nous forcent à les entendre dans un concert, ils sont bien redoutables. Laisse-moi encore me remémorer ton vers : *Vous ne m'aviez pas dit combien vous êtes belle.* Non, je crois en effet que ce n'est d'aucun classique ; c'est une phrase absurde, mon cher, de la vraie littérature de pédant. Cela ne correspond à aucune situation possible.

— Je conviens que la phrase est étrange; aussi ma curiosité a été mise en éveil. Tout ce qui est étrange n'est pas absurde. Je n'en aurai jamais l'explication, et je m'en consolerai, mais je maintiens que ce n'était pas une scène de comédie.

— Tu ne te rends pas? Je t'offre de parier un bon déjeuner que je ne me suis pas trompé.

— J'accepte ; comment vérifieras-tu qui a gagné ?

— C'est très facile. Je connais un vieux bureaucrate du Conservatoire qui est un répertoire vivant, et qui n'a d'ailleurs pas besoin de tant de mémoire pour savoir ce qui est en répétition dans les classes.

— Allons-y tout de suite, dis-je.

— Tout de suite ? Et l'objet de notre rendez-vous ?

— Il attendra.

— Comme il te plaira. C'est ton affaire et non la mienne. »

Il s'agissait en effet d'une chose importante pour mon avenir, mais j'étais impatient, et l'impatience est mauvaise conseillère. Je compromettais un but sérieux en poursuivant un but frivole.

Je n'étais pas le premier ni le dernier. La vie est pleine de ces

marchés de dupes. Nous nous dirigeâmes vers la rue Bergère. Chemin faisant, nous continuâmes de deviser vivement de notre dispute. Nous approchions de l'âge où l'on parle de ses affaires, et les passants qui, en nous coudoyant sur le trottoir de la rue Richelieu, recueillaient quelques mots de notre conversation devaient nous prendre pour des auteurs dramatiques, sinon pour des comédiens nous-mêmes. C'était bien devenu notre affaire du moment.

Nous trouvâmes à son bureau le vieux plumitif. Interpellé par Gaston, il déclara n'avoir aucune connaissance de l'alexandrin. Il affirma que ce vers n'appartenait à aucune pièce du répertoire, non plus qu'à aucune scène en répétition dans l'école.

— « J'ai gagné ! m'écriai-je.

— Ne triomphe pas si vite, dit Gaston, et il demanda des nouvelles d'Angélina.

— Vous ne savez pas ? répondit le bureaucrate. Elle est partie, il y a deux mois, enlevée par un de nos lauréats de l'année dernière, un fort beau garçon, et ils jouent la comédie dans une troupe de province.

— Je n'ai pas perdu, reprit Gaston. Je persiste à penser que c'est Angélina qui est ton ingénue. Elle traverse Paris au bras du premier amoureux de la troupe, ou elle revient y chercher un engagement, en même temps que la bénédiction de sa tendre mère. Je t'accorderai, si tu veux, qu'elle l'a déjà. La digne madame Pipelet n'est pas femme à refuser son pardon, moyennant une place d'ouvreuse. »

Cette fois, je fus près d'éclater de colère. Je réussis à ne pas donner à un tiers ce risible spectacle.

« Ce serait, dis-je simplement, un second pari, que je serais prêt à tenir encore. Tu n'en as pas moins perdu le premier.

Comme il arrive très souvent, une nouvelle contestation s'éleva sur les termes mêmes de notre gageure, et nous dûmes recourir à l'arbitrage du bureaucrate. Gaston fut condamné. Il accepta de très bonne grâce la sentence.

Le déjeuner eut lieu chez Brébant, la semaine suivante. Gaston avait fait une demi-douzaine d'invitations parmi des gens de lettres,

sans oublier notre savant arbitre, qui les connaissait tous. Son obstination ne s'était pas endormie. Il avait voulu suivre la piste d'Angélina, dans l'espoir de me confondre et de se moquer de moi au dessert. Il avait poussé le badinage jusqu'à porter des condoléances hypocrites à la mère de la fugitive. Il l'avait trouvée toute consolée par le repentir et surtout par les succès d'Angélina, qui se faisait applaudir des gascons dans les rôles de soubrette, et n'avait pas reparu à Paris. Madame Pipelet montrait avec orgueil les journaux de Bordeaux dont les feuilletonnistes vantaient sa fille comme une étoile. Elle revenait elle-même de Bordeaux, où, en échange de quelque part à la recette, elle était allée prodiguer les trésors de son indulgence. Gaston m'avait avoué en riant sa malice et le résultat de son enquête.

Je triomphais donc sur toute la ligne, bien qu'avec modestie. J'avais eu le temps de calmer mon enthousiasme chevaleresque pour la belle blonde que je n'étais pas destinée à revoir, et j'étais en humeur d'en plaisanter moi-même. L'anecdote qui avait donné lieu à la réunion fut naturellement, à table, un des sujets de la conversation. On répétait l'alexandrin, on s'animait en cherchant des explications de l'énigme. Au champagne, Gaston, après avoir porté la double santé de la belle inconnue et d'Angélina, imagina de demander que chacun des convives s'engageât à composer, en prose ou en vers, soit une nouvelle, soit un proverbe, où la phrase serait introduite avec tous les honneurs qui lui étaient dus, et comme le nœud de l'intrigue. La promesse fut bruyamment acclamée, et copieusement arrosée.

Malgré cette double sanction, elle ne fut tenue que par Gaston et par moi. Les gens de lettres de profession sont trop respectueux de leur métier pour s'amuser aux bagatelles des divertissements littéraires. Ils pensent que c'est du temps perdu, et ils sont de l'avis des négociants britanniques que le temps est de l'argent. Ils sont bien aux aguets d'un mot qui pourra être une idée, mais d'un mot qu'ils recueilleront avec une discrétion jalouse, qu'ils s'approprieront, non d'un mot déjà divulgué. Nos convives n'avaient rien à gagner à l'espèce de concours sans juges et sans couronne qu'avait étour-

diment ouvert Gaston. S'ils s'en étaient faits les juges, que seraient devenus les manuscrits non couronnés ?

Je n'avais pas, non plus que Gaston, les mêmes raisons d'être avare de mon temps. Je choisis les vers, comme pour me punir de n'avoir pas senti tout d'abord l'harmonie de l'alexandrin. Gaston a seul été condamné à la confidence de mon poème. J'eus la confusion qu'il n'en parut pas émerveillé. En le relisant après quinze jours, je le trouvai moi-même mauvais. Quinze jours suffisent pour qu'un auteur puisse se juger, s'il n'a pas la sottise d'une vanité immodérée ; or c'est bien en matière de vers que Boileau a raison et qu'il n'est pas de degrés du médiocre au pire. La prose admet mieux les degrés. J'ai commis beaucoup de vers dans ma vie, mon excuse est de ne les avoir jamais publiés.

Gaston, mieux avisé, choisit la prose, quoiqu'il eût senti la mesure du vers. Quand nous échangeâmes nos copies, je supposai qu'emporté par sa verve caustique il avait dû s'amuser à jeter sur mon donquichottisme sentimental une nouvelle carafe d'eau fraîche acidulée. Je supposai de plus qu'il avait pu s'inspirer d'une manière un peu trop gauloise du souvenir d'Angélina. Je me trompais. Rien ne ressemblait moins à une plaisanterie ni à une boutade. Je fus très étonné de lire une pure et chaste idylle. Je ne connaissais pas cette touche dans le clavier de mon ami Gaston. Je crois en vérité qu'il avait voulu, sans l'annoncer, soutenir contre moi une nouvelle gageure. Cette fois il l'avait bien gagnée. Mon amitié est peut-être indulgente. J'ai vivement insisté pour qu'il en rendît juge le public. Il n'y a pas encore consenti.

J'allais oublier de dire quelle affaire avait été l'objet de notre rendez-vous aux Tuileries. Il s'agissait d'un projet de mariage. Gaston devait me présenter à un futur beau-père qu'il avait inventé pour moi. Il se trouva, le lendemain, que le digne homme était malade, et quelques jours après qu'il avait quitté Paris. L'occasion était manquée et ne reparut plus. Voilà comment ma destinée a peut-être dépendu du retard de la montre de Gaston, et de la rencontre d'une belle inconnue.

ALFRED DE COURCY.

# UNE STATUE A BRIZEUX

Toi que Brizeux chanta dans ses vers immortels,
Toi la grande Cité, Porte de la Bretagne,
Qui gardes dans tes murs les marbres éternels
Où notre dernier Duc dort près de sa compagne ;

Nantes, ne dois-tu pas au Poète breton
Qui mit toute sa gloire à chanter sa patrie,
Les *Bretons* et *Primel*, la *Fleur d'or* et *Marie*,
Un monument durable et digne de son nom ?

Tu n'as point pour t'orner un peuple de statues.
Au seuil de la Bretagne, il serait beau de voir,
Accueillant l'étranger qui traverse tes rues,
Le Barde du Pays dont l'œuvre est un miroir.

Son tombeau fut dressé par sa ville natale,
Au bord de ces flots gris qui baignent les menhirs.
Son ombre y peut rêver parmi ses souvenirs
Et pleurer du Passé la défaite fatale.

C'est le Barde savant, de gloire environné,
C'est l'artiste inspiré par Athène et Florence,
Que Nantes doit placer, de laurier couronné,
Sur un haut piédestal d'une pure élégance.

Qu'un habile sculpteur, nouveau Donatello,
Nous montre le poète au temps de sa jeunesse,
Quand, le cœur plein d'amour et de douce tristesse,
Il venait de Paris revoir le pont Kerlo.

Qu'on lui mette à la main son livre de *Marie*,
D'où sort, signet charmant dans les pages mêlé,
Un humble et frais rameau de bruyère fleurie,
Comme il en croît au bord du Scorf et de l'Ellé.

Près de la cathédrale et du château gothique,
Entre Anne et Richemont, Clisson et Duguesclin,
L'image du Poète en bronze florentin
Vous évoquerait tous, héros de l'Armorique !

JOSEPH ROUSSE.

---

# M. EDMOND BIRÉ

## ET LA LÉGENDE DES GIRONDINS

---

### I

L'imagination à côté de l'intelligence ; le rêve à côté de la réalité ; la légende à côté de l'histoire : voilà ce que l'humanité a toujours vu et ce qu'elle verra toujours, quoi qu'on puisse faire.

Ce n'est pas à dire qu'il faille accepter cette nécessité et ne point essayer de réagir contre elle : la vie se passe, — du côté des honnêtes gens, — en réactions qui soulagent au moins la conscience. Un peuple est fini, bien fini, quand ses penseurs, ses écrivains, ses hommes politiques se laissent entraîner par le courant des opinions reçues, subissent le joug des violents et des bavards, et prêtent à l'erreur la complicité de leur silence. Toujours ce silence est une faute ; toujours ce silence est châtié par des catastrophes : les catastrophes sont la conséquence nécessaire, dans l'ordre providentiel, des aveuglements persistants, c'est-à-dire volontaires. « Tout s'enchaîne, tout se tient dans l'histoire comme dans la politique. La logique a des nécessités auxquelles on n'échappe pas : on commence par la *légende* de Vergniaud et de Mme Roland, on finit par la *légende* de Raoul Rigault et de la citoyenne Louise Michel [1]. »

Nous mettons donc au premier rang des bonnes œuvres littéraires les travaux qui démolissent chez nous les légendes his-

[1] *La Légende des Girondins*, p. 448.

torico-politiques. Et bien que ces légendes, malheureusement, se rencontrent à chaque page de notre histoire nationale, s'attachent à tous les régimes et dénaturent même les épisodes les plus récents, — aucune période n'en est plus infestée que la période révolutionnaire proprement dite. C'est donc là surtout qu'il faut frapper.

Nous ne connaissons l'histoire de la Révolution que défigurée par des légendes, et plus nous nous éloignons des faits, plus les hommes et les choses de ce temps grandissent à nos yeux : les lois de la perspective s'appliquent ici à l'inverse. Il n'y a pas à le nier ! C'est certain, et tous, tant que nous sommes, nous subissons cette impression absolument trompeuse.

Heureusement, depuis quelques années, il s'est trouvé des hommes de courage et de talent pour ramener les choses à leurs vraies proportions, pour essayer de remettre notre lunette au point, pour faire sortir, au profit général, la Vérité du puits profond où nous semblons nous entendre pour la noyer.

Sans parler de monographies nombreuses, très estimables pour la plupart, qui n'ont point conquis le succès dont elles étaient dignes [1], — il faut rendre à M. Granier de Cassagnac cette justice qu'il avait démêlé avec beaucoup de sagacité, dès 1860, les erreurs innombrables qui ont cours sur la Gironde et sur les massacres de septembre. A des degrés divers, MM. Sorel, Wallon et Mortimer-Ternaux ont redressé bien des opinions fausses. Mais à M. Camille Rousset revient incontestablement l'honneur d'avoir attaché le premier grelot retentissant. Ce n'est pas sa faute si la légende des *Volontaires de 92* trouve encore des croyants. L'honorable écrivain a dû principalement à cet exploit sa fortune académique, fort méritée d'ailleurs ; mais il lui a dû aussi les déboires dont l'ont abreuvé, depuis lors, les très petits et très mesquins neveux des « *ancêtres-géants* ».

[1] Exceptons les belles recherches, si connues et si admirées, que notre compatriote M. Alfred Lallié a consacrées au *District de Machecoul pendant la Terreur* et aux *Noyades de Nantes*. Quand donc les continuera-t-il

Au reste, ce genre d'études semble porter bonheur.

Récemment, M. Taine, dont les opinions matérialistes nettement accusées avaient fait méconnaître jusqu'ici peut-être les admirables qualités littéraires,—M. Taine prenait tout à coup, et d'un commun accord, place au premier rang des historiens, des philosophes et des écrivains contemporains, conquérait en quelques semaines une renommée que tant de beaux livres ne lui avaient pas donnée jusque-là, et forçait les portes de l'Académie française; pourquoi ? Tout bonnement pour avoir mis à jour, inexorablement analysé les boues qui sont au fond du tourbillon révolutionnaire ; pour avoir commencé le procès du mouvement qui a non pas réformé, — et Dieu sait s'il y avait à réformer ! — mais bouleversé les institutions françaises, à la fin du dernier siècle.

Aujourd'hui, c'est un Vendéen, un collaborateur de cette *Revue*, qui arrive, la main pleine de vérités ; il l'ouvre, absolument comme Pandore ouvrait sa boîte ; mais, à la différence de Pandore, il ne laisse rien, absolument rien, au fond ! Le livre de M. Biré est déjà connu des Français qui lisent, puisque le *Correspondant* en a eu la primeur ; et pourtant, en revenant sous forme de volume, *la Légende des Girondins* est une nouveauté : elle est appelée à pénétrer plus avant dans la masse des lecteurs, à opérer de véritables conversions historiques, à faire évanouir bien des rêves.

Une femme de sens et d'esprit disait l'an dernier : — « Que j'en veux à M. Biré de m'avoir arraché mes illusions ! » Vous êtes destinée, Madame, à en perdre bien d'autres du même genre ! Ayez le courage de les sacrifier... Ce n'est pas seulement en religion que la Vérité est préférable à tout ; aussi, par ses seuls charmes, appele-t-elle à elle toutes les âmes droites. J'en prends à témoin les éloges qui parviennent de toutes parts à M. Biré, les études approfondies que son ouvrage provoque, les critiques même (critiques de détail) que cette œuvre soulève, et l'hommage unanime rendu par les écrivains les plus compétents au livre et à l'auteur.

La *Gironde* a trouvé son juge : véritable juge d'instruction qui ne néglige rien ; n'oublie rien; insiste volontiers; se répète au besoin; se résume fréquemment ; s'il le faut, chicane sur un mot, sur une date ; multiplie les citations au risque d'en trop donner ;— mais ne laisse pas un détail dans l'ombre, pas un fait sans éclaircissement, pas une allégation sans preuves, pas un incident sans appréciation. Que ce soit une œuvre passionnée, certes, c'en est une, et nous en félicitons M. Biré. S'il se trouvait quelqu'un pour l'en blâmer, nous dirions qu'une telle critique peint bien l'abaissement actuel des caractères. Grâce à Dieu ! il y a encore parmi nous des hommes que les réputations volées exaspèrent, que le crime révolte et que la lâcheté trouve impitoyables. Tous ces sentiments n'excluent pas une exacte et impartiale justice.

Chez le lecteur de bonne foi, un pareil livre excitera assurément une certaine tristesse : on aimerait à voir en beau l'humanité ; on pleure les auréoles évanouies ; mais enfin, ces députés de la *Gironde*, leurs amis et leurs compères, ce ne sont que les complaisants des Jacobins : il faut bien le reconnaître ! Montalembert aurait pu leur appliquer la sanglante apostrophe : « Il y a toujours eu dans l'estime publique quelqu'un même au dessous du bourreau, c'est son valet ! » Cette flétrissure, les Girondins la méritent : le mot de Montalembert résume à nos yeux le rôle des Girondins dans la Révolution française. En fermant le livre de M. Biré, il est impossible de garder une impression différente ; et ce n'est pas, à notre sens, un petit honneur pour lui, d'amener ce revirement complet de l'opinion sur un point aussi grave, unanimement accepté jusqu'ici sous un jour tout autre.

Voyons donc en détail ce qu'est le livre ; et pour en mieux saisir 'esprit, étudions un peu l'auteur.

## II

Ce n'est pas seulement pour les abonnés de cette *Revue*, de la regrettée *Gazette de l'Ouest* et de l'*Union de l'Ouest*, que M. Edmond

Biré est un vieil ami ; par le *Correspondant* et par la *Revue du monde catholique*, il s'est conquis des lecteurs dans la France entière. Pour un écrivain de province, pénétrer ainsi dans le grand public, sans réclames, sans camaraderie — malgré d'illustres amitiés — c'est une bonne fortune ; mais cette bonne fortune n'advient jamais aux médiocres.

On pronotisquait volontiers ce succès, il y a quelque trente-cinq ans, à un jeune élève du Collège royal de Poitiers, né à Luçon aux environs de 1830 et que de brillantes études paraissaient appeler à remplir une belle carrière. Cette fois, l'horoscope s'est réalisé, ce qui n'arrive pas toujours. — Ouvrons une parenthèse : le collège de Poitiers comptait alors parmi ses élèves quatre jeunes gens qui ont tracé leur voie en sens bien divers et qui ont pris, deux à droite et deux à gauche : M. Edmond Biré et M. Ernoul— M. Ricard et M. Ranc.

Nous entendions récemment M. Biré rappeler cette phase de sa vie et il ne nous déplaisait pas, pour l'honneur de son caractère, de l'entendre parler avec émotion de M. Ricard. « A son heure, disait-il, mon pauvre ami Ricard a été chef d'un grand ministère; au fond, c'était un brave garçon, avec lequel je suis resté jusqu'à la fin dans les termes d'une étroite amitié. Je suis d'ailleurs resté également très lié avec Ernoul et avec Ranc ; — *Ami de tout le monde !* bien que je sois, hélas ! beaucoup plus près d'Alceste que de Philinte.... »

Voilà bien l'homme, dans la générosité et la cordialité de sa nature ; dur de plume, mais tendre de cœur !

De Poitiers, M. Biré alla faire son droit à Paris et il trouva, entre les cours, le temps de jeter des articles dans la boîte des journaux. Ces articles furent remarqués : il leur dut plus et mieux qu'une certaine renommée ; l'un d'eux noua entre MM. Armand de Pontmartin et Biré une amitié que le temps resserre chaque jour et qui fait l'honneur de l'un comme de l'autre. — Tout finit, même l'étude du Droit. Devenu docteur, M. Biré reprit le chemin de son pays, se fit inscrire au barreau de Nantes et il y

est demeuré depuis lors. Plaida-t-il beaucoup ? Nous en douterions volontiers : la plume sied mieux que la parole à cette nature, amoureuse des détails ; propre aux discussions d'affaires assurément, mais éprise avant tout des questions littéraires ; plus à l'aise sur les hauts sommets, au sein des vastes horizons, dans cette région qui permet les grands coups d'aile, les larges vues et les éloquentes échappées.

La Chambre de Commerce l'enleva au Palais, pour en faire un secrétaire. Dans ces fonctions, où l'on n'a point coutume de trouver des littérateurs, on fut bientôt charmé de rencontrer une rédaction correcte et précise, facile en même temps et élégante ; les rapports, les lettres, les pièces diverses préparées par M. Biré eurent promptement une véritable notoriété, un succès parfaitement justifié... Il abandonna pourtant, vers 1869, la Chambre de Commerce pour prendre la haute position industrielle qu'il occupe présentement.

Voilà une vie tout unie, ce semble, et qui prête peu aux incidents. Aussi les convictions ardentes et les préférences décidées qui font toute l'âme de ce père de famille laborieux et calme, courbé chaque jour, et tout le jour, sur des besognes qui n'ont rien de poétique, — ses convictions et ses préférences se sont concentrées tout entières dans des livres où la passion du Bien et du Vrai respire à chaque page, servie par un goût très pur et par une solide érudition classique.

Notez que cette existence si remplie par les devoirs prosaïques de l'industrie, l'est encore plus par la production littéraire. Du cabinet clair et nu de l'usine, où la Muse n'entre pas, M. Biré passe à cet autre cabinet si bien connu de tous les travailleurs, envahi par les livres et les brochures, sanctuaire de l'Etude, dont l'Industrie ne franchit pas le seuil. Le même homme suffit à remplir les deux domaines, et vous allez voir s'il sait travailler.

Dès 1864, en collaboration avec un autre écrivain, poète celui-là, — donné à Nantes, lui aussi, par l'antique cité épiscopale de Luçon, M. Emile Grimaud, — notre auteur publie deux volumes

qui ont fait leur chemin : *Les poètes lauréats de l'Académie française* [1]. C'est un recueil des poèmes couronnés, depuis 1800, avec une introduction historique allant de 1671 à 1800, des notices biographiques et des appréciations littéraires.

En 1869, pour répondre à une page des *Misérables*, M. Biré publiait : *Victor Hugo et la Restauration* [2], étude historique, littéraire et surtout critique, où l'auteur préludait à son métier de démolisseur de légendes, démontrait que Châteaubriand n'a jamais qualifié M. Victor Hugo d'*enfant sublime* et faisait, entre temps, ressortir une vérité à ce moment un peu oubliée : c'est qu'il appartient au chantre de Louis XVII moins qu'à tout autre de calomnier la Restauration. — M. Biré excelle à chercher et à conduire ces querelles piquantes ; il excelle surtout à ces portraits amples, largement traités, qui firent en partie le succès de l'ancienne *Revue des Deux Mondes* (sous le règne de Buloz 1er) et dont la tradition se perd : l'étude sur *Mérimée*, parue il y a quelques mois dans le *Correspondant*, suffirait à prouver que ces portraits sont tout à fait dans la vocation de notre écrivain. Non pas qu'il n'y ait peut-être, en ce cas particulier, des réserves à faire en faveur de Mérimée ; l'auteur de *Colomba* nous paraît, au point de vue du mérite littéraire, trop sévèrement jugé. Pouvait-il en être autrement ? Peut-on supposer deux natures plus antipathiques l'une à l'autre, plus radicalement opposées que Mérimée et M. Biré ? L'un, plus que sceptique, irréligieux, froid antichrétien, concentré, concis jusqu'à la raideur; l'autre, croyant, chrétien avant tout, passionné, communicatif, abondant parfois jusqu'au trop-plein.

Quoi qu'il en soit, *Victor Hugo et la Restauration* fit du bruit: Sainte-Beuve, enchanté au fond de la mésaventure du grand poète qu'il haïssait pour mille raisons (et qui avait cent mille raisons de le lui rendre,) Sainte-Beuve chercha bien quelques chicanes de détail, il essaya de morigéner sans rire et pourtant reconnut d'assez bonne

[1] 2 volumes in-18. Paris, Bray et Retaux, éditeurs, rue Bonaparte, 82.
[2] Un vol. in-18. Paris, Lecoffre fils et Cie, éditeurs, rue Bonaparte, 90.

grâce la valeur d'un écrivain, doué, disait-il, « d'un instrument très délicat d'investigation. » M. Biré est de ceux qui ne démordent pas de leur thèse, eussent-ils affaire au redoutable Sainte-Beuve : il y aurait, sur cette contestation courtoise, un joli chapitre d'histoire littéraire à écrire. On en trouverait les éléments autant dans la *Correspondance* du sénateur-académicien que dans ses *Nouveaux Lundis*, dans ses *Notes* en appendice, et, si nous ne nous trompons en citant de mémoire, dans ses *Portraits contemporains*.

Nous avons insisté, peut-être plus que de raison, sur cet épisode, parce qu'il fait honneur à M. Biré et parce qu'il le montre classé de très bonne heure en un rang fort honorable par un esprit éminemment sagace, par un juge qui s'est rarement trompé et seulement quand il était de parti pris.

Les désastres de 1870, les crimes de 1871 et les événements qui ont suivi ont laissé une trace profonde dans l'œuvre de M. Edmond Biré ; il en a été ainsi de tous ceux qui ont senti vivement les malheurs de la patrie. — Il y a en son esprit une veine caustique qui s'est épanchée sans mesure dans un livre très connu, présenté au public par M. de Pontmartin : *Les Dialogues des Vivants et des Morts* [1]. Les vivants sont encore ou étaient alors bien vivants ; les morts venaient, presque tous, de mourir. La satire est souvent sanglante : c'est le cri de la conscience humaine devant les bateleurs et les criminels qui nous grugent ; elle laisse, comme un fouet, des balafres sur ces faces patibulaires ou grotesques. Que l'auteur ait parfois dépassé la mesure, on l'a dit, et cela se pourrait ; gageons qu'il ne regrette pourtant pas une ligne de son livre, pas un mot de ses épigrammes ? Nous ne voudrions point dire que nous ne sommes pas de son avis ; mais pour nous cet ouvrage est remarquable à un tout autre point de vue : c'est un tour de force littéraire.

En lisant la *Légende des Girondins* nous nous sommes fréquemment répété qu'un pareil travail suppose d'immenses lectures, une

[1] Un vol. in-18. Paris, 1872. Lecoffre fils et Cie, éditeurs, rue Bonaparte, 90.

mémoire prodigieuse et singulièrement méthodique, où tout est classé, étiqueté, rangé en bel ordre et à sa place. — Les *Dialogues* le prouvent bien plus encore! Les personnages qui discourent sur la politique, sur la philosophie, sur l'histoire, le font non pas par la plume de M. Biré, mais par leur propre plume ... La plupart du temps, l'auteur se borne à mettre dans la bouche des écrivains des extraits de leurs livres; dans la bouche des orateurs, de leurs discours : son rôle se borne à relier tout cela. Ce sont leurs propres paroles qu'on leur oppose, souvent de bien vieilles paroles, tirées de professions de foi que, les premiers, ils ont perdues de vue, qu'ils croient rendues où sont les neiges d'antan, mais que M. Biré, lui, n'a point oubliées, et qui reviennent là avec une opportunité, avec un à-propos qui en double la malignité.

Quel fut le succès de ce livre, on s'en souvient ; les journaux et les revues se disputèrent les *Dialogues*, le volume s'enleva, et aujourd'hui il est aussi introuvable en librairie que *Victor Hugo et la Restauration* lui-même : c'est tout dire...

Depuis lors, M. Biré a dispersé aux quatre vents du ciel, dans des recueils et des feuilles périodiques, quantité d'articles de critique qui établissent surabondamment autant la variété et la sûreté de ses connaissances que l'activité de son esprit et la rectitude de son jugement. Ces articles seront-ils jamais réunis? Ils formeraient plusieurs volumes et soutiendraient, croyons-nous, victorieusement la comparaison avec ceux que les *lundistes* attitrés, les Schérer et les Sarcey, nous donnent chaque jour. Plus M. Biré ira, plus il élargira encore sa manière ; quand il le voudra, il excellera, lui aussi, à devancer, à former l'opinion, à la guider, à juger avant tous et sans appel : il a pour cela le *flair* et la perspicacité nécessaires ; il y a en lui les éléments, les aptitudes qui font le critique.

Les *Mémoires d'un bourgeois de Paris sous la Terreur* sont en cours de publication ; la *Légende des Girondins* [1] vient de pa-

[1] Un vol. in-18, de III-454 p. Paris, Victor Palmé, éditeur, rue des Saints-Pères, 76.

raître : c'est sur cette dernière œuvre que nous devons appuyer encore, si longuement que nous nous soyons arrêté à compter les étapes de M. Biré sur une route qui peut le mener à la plus haute fortune littéraire.

## III

Comment s'est faite la Légende des Girondins ?

On dirait vraiment une conspiration générale contre la vérité. Trois anciens conventionnels, Paganel, Bailleul et Garat, ont, les premiers, présenté les Girondins comme des martyrs du droit et de la liberté, tombée en défendant ces causes sacrées. La collection de Mémoires publiée sous la Restauration par Berville et Barrière ne fit qu'ajouter au prestige de victimes dont on lisait, avec une émotion naturelle et honorable, les dernières pages, encore tachées de sang. MM. Thiers et Mignet, survenant alors, bénéficièrent de cette émotion ; écrivant dans le même esprit qui avait présidé à la collection Berville, ils publièrent en réalité leurs *Histoires de la Révolution* au profit de la cause girondine. La Révolution de 1830 ne paraissait-elle pas, à ses auteurs mêmes, le triomphe des idées de la Gironde ? Erreur singulière, mais incontestable.

Le théâtre et le roman, Alexandre Dumas et Charles Nodier, prêtent à l'envi à cette mauvaise cause l'éclat de leur popularité et le prestige de leur talent; à la veille du 24 février, M. de Lamartine lance le poème qu'il intitule naïvement *Histoire des Girondins* et qui devait peser si étrangement sur les événements. Ponsard survient, avec sa *Charlotte Corday*, et met en vers cornéliens une histoire de fantaisie ; enfin les faits politiques les plus récents,— toujours sous cette fausse impression que les Girondins ont été des modérés, des républicains honnêtes et libéraux, des *centre-gauche* en un mot, — ces faits semblent remettre en honneur, pour un moment, le nom et la chose. Encore un peu, et bien des gens auront vu en M. Dufaure une incarnation de Vergniaud. — La

légende était faite, sans que d'aucun côté on eût protesté ; sans que ni M. Nettement par l'inopportunité de ses critiques noyées dans le fracas d'une révolution ; ni les avocats de la Montagne, MM. Tissot, Louis Blanc et Michelet ; ni les défenseurs de la vérité historique, MM. de Barante et Mortimer-Ternaux — eussent rien tenté pour dire et prouver que l'opinion faisait fausse route.

« On relégua dans l'ombre la première partie de la carrière des Girondins, celle où ils avaient rivalisé de violence et d'inhumanité avec les purs jacobins, et l'ont s'attacha à ne voir en eux que les adversaires de la Commune et de Marat ; on frappa en leur honneur une médaille dont on avait bien soin de ne pas montrer le revers [1]. »

Et pourtant, combien ce revers est éloquent !

Voyez les Girondins avant le 10 août ! Sur les bancs de l'Assemblée législative où ils sont absolumeut confondus avec les Jacobins, ils ont si bien la majorité que les élections portent invariablement au bureau leurs chefs les plus en évidence. Le nom même de *Girondins* n'existe pas : ils sont confondus sous la dénomination commune de *Jacobins*, ils se glorifient du titre de *sans-culottes*, par opposition aux députés de la droite, dits *constitutionnels*. Quels sont leurs chefs ? Un homme taré, Brissot, dont le nom est synonyme de vol et de délation, partisan de l'anthropophagie et d'autres choses inavouables, premier éditeur de la formule renouvelée par Proudhon : « La propriété, c'est le vol ! « — Qui encore ? Mme Roland, « le seul homme de la Gironde », prétend-on ; jeune fille, elle fait son éducation dans *Candide*, son cours de morale dans *Faublas ;* femme, entraînée par une incurable et haineuse envie, elle pousse à tous les excès contre la Cour, appelle Robespierre « ce digne homme », et noue avec lui, à la veille du 10 août, des relations très amicales. Encore ne disons-nous rien de Buzot. Voilà l'Egérie de la Gironde !

La dénonciation fut le grand moyen politique du parti ; l'im-

[1] *Légende des Girondins*, p. 11.

piété en fut la doctrine, le lien et la passion dominante. Aux Girondins remonte la responsabilité de tous les décrets contre la Religion. Contre les prêtres, ils en arrivent aux monstruosités : quand il s'agit de condamner des prêtres, dit Isnard, *il ne faut pas de preuves* ! » Les voilà, les amis de la Liberté ! tel est le cas qu'ils ont fait de celle qui garantit toutes les autres : la liberté de conscience. Leur humanité est à la même hauteur : il n'est pas un massacre qui n'ait trouvé près d'eux ou une apologie formelle, ou des excuses. Ils glorifient la révolte ; il arment l'émeute ; ils approuvent le 20 juin. *Pour gagner de vitesse* (ils l'ont avoué) les Jacobins les plus exaltés, les Girondins poussent à l'adoption du bonnet rouge ; l'un deux invente le drapeau rouge ; un autre introduit le tutoiement dans le langage parlementaire... Et ce sont là des peccadilles auprès du reste ! Aucune folie ne leur répugne, si elle est sanglante ou impie.

Tous leurs actes, depuis le 1er octobre 1791, avaient préparé et rendu inévitable la révolution du 10 août. L'ont-ils faite de leurs propres mains ? Les Girondins étrangers à l'Assemblée, oui : ils en sont les auteurs, et s'en vantent ; — les Girondins députés, non : ils avaient simplement projeté un décret suspendant Louis XVI. Louis XVII eût été entre leurs mains un otage et un instrument : ils y comptaient bien. Le trône renversé sans eux, eux seuls néanmoins en ont profité. Par surcroît, ils ont fait l'apologie des massacres du 10 août, et rendu responsables de ces horreurs les victimes elles-mêmes. Ces prétendus amis de la liberté ont applaudi aux violences sauvages commises contre la presse royaliste ; ils ont voté l'établissement du Tribunal révolutionnaire créé le 17 août ; ils ont, dans une série de décrets sans nom, attenté à la propriété, à la religion, à la famille ; ils n'ont rien, absolument rien respecté !

Et les massacres de septembre ! Certes, la Commune les a commis, — mais l'Assemblée où les Girondins avaient la majorité, la Commission des Vingt-et-un, qui jouait alors le rôle de Comité de Salut public, et où ils étaient seuls maîtres, *ont laissé faire* en pleine

connaissance de cause. Ces massacres, ont-ils osé dire depuis, étaient *utiles et nécessaires !* — Durant ces effroyables journées, Roland donnait à dîner ; Pétion, maire de Paris, traitait joyeusement ses amis et rafraîchissait les égorgeurs... Les journaux girondins applaudissaient. Les subventions, accordées par l'Etat, pleuvaient dans les caisses des journaux qui faisaient l'apologie du crime et en appelaient la continuation. Les égorgeurs de Versailles étaient *indemnisés* par Roland, ministre de l'intérieur ; le chef de la Gironde, Brissot, n'éprouvait qu'un regret : les assassins avaient épargné son ennemi Morande...

La Convention s'ouvre sous la direction de la Gironde. Le procès et la condamnation du roi sont son œuvre : plusieurs des membres notables du parti, entre autres Pétion, Dufriche-Valazé, Barbaroux, y jouent un rôle particulièrement odieux. Ce procès, qu'ils ont préparé et voulu, ils le conduisent ; cette mort, dont ils ont parlé les premiers, qu'ils ont célébrée, qu'ils ont votée, ils ont cherché plus tard à s'en faire un titre à la clémence des Montagnards. Ceux qui ont voté l'appel au peuple ne l'ont pas fait — c'est d'eux que nous le tenons, — « pour sauver le tyran », mais pour couvrir leur responsabilité. S'ils avaient voulu sauver le roi, ils l'auraient pu, puisqu'ils avaient la majorité, comme toutes les élections de bureau, comme tous les votes le prouvent. Par une justice providentielle, ce sont eux qui ont prononcé la sentence par la bouche de leur plus éloquent orateur, Vergniaud, président de la Convention. Lanjuinais, le courageux député d'Ille-et-Vilaine, qui seul défendit Louis XVI avec une si tenace énergie, n'était pas un Girondin ; jamais il ne le fut, et sa mémoire ne mérite pas cette tache.

Il ne faut pas que la lutte des Girondins contre la Montagne, de Louvet contre Robespierre et de Vergniaud contre Marat, fasse oublier ces faits. La lutte n'eut point pour cause les massacres de septembre et l'horreur que les Girondins en auraient ressentie : tout établit clairement le contraire. La division remonte à la fin de 1791 et n'a eu d'autre motif qu'une rivalité d'influence.

Les polémiques entre Brissot et Camille Desmoulins le prouvent amplement. A tout propos, depuis lors, cette division s'accentue ; l'animosité personnelle qui sépare les chefs met sans cesse aux prises les partis eux-mêmes ; Robespierre ne peut pas nommer la Providence à la tribune, Camille Desmoulins ne peut pas blâmer l'interdiction des processions de la Fête-Dieu, sans que Guadet et Brissot protestent au nom du matérialisme le plus grossier. Non ! jamais les Girondins n'ont rompu avec la Montagne à cause de ses crimes, jamais ils n'ont refusé de mettre leur main dans la main de Danton ; d'une enquête minutieuse il résulte au contraire qu'ils ont cherché une réconciliation, noué des pourparlers, et que la rupture a eu lieu malgré toutes leurs avances.

Ils ne furent pas plus scrupuleux au sujet du sang versé, pas plus *humains* qu'ils ne furent *libéraux*. On s'étonne que de pareilles erreurs puissent avoir cours et crédit, quand on lit la Constitution qui résume toutes leurs idées, qu'ils prétendaient imposer à la France, et dont leur théoricien patenté, Condorcet, fut le rapporteur. Elle est cent fois plus anarchique, plus impraticable que la Constitution montagnarde. Un seul citoyen mal disposé pouvait mettre tout le corps électoral en mouvement, bouleverser l'Etat et renverser les pouvoirs publics ou la législation. — Quant au libéralisme de ces politiciens à courte vue, déjà bien connu par ce qui précède, il sera mieux apprécié encore quand on remarquera dans cette Constitution : d'une part, la liberté illimitée de la presse, proclamée, — d'autre part, la *peine de mort* édictée contre quiconque médirait de la République, par écrit ou verbalement.

Ce qui pèse lourdement sur la mémoire des Girondins, c'est la déclaration de guerre du 20 avril 1792, source de toutes les campagnes qui n'ont pris fin qu'en 1815. Les puissances étrangères voulaient la paix ; Louis XVI voulait la paix ; Robespierre, Marat, Camille Desmoulins et leurs amis voulaient la paix ; seuls les chefs de la Gironde voulaient la guerre ; ils l'ont rendue inévitable et — tout-puissants, on le voit, — ils l'ont décrétée et déclarée. Pourquoi ?

parce qu'ils espéraient, de leur propre aveu, que la *France serait vaincue !* Ce sera leur honte éternelle ; ils sont responsables de tant d'irréparables désastres, de tant de flots de sang versés. Eux, eux seuls ont voulu ces guerres de propagande républicaine qui ont déchaîné l'Europe entière contre la France et que Robespierre appelait avec raison « une extravagance ». Les commissaires de la Convention, quand la Montagne fut maîtresse, savaient au moins marcher en tête des armées et combattre personnellement ; les Girondins, vaillants aux dépens du sang des autres, n'ont jamais paru sur aucun champ de bataille.

Mais enfin, dit-on, les Girondins ont revendiqué tous les droits, toutes les libertés : tard peut-être ; pourtant il l'ont fait, et ils en sont morts. — Ils n'ont rien revendiqué du tout ; ils ont crié à la violation des principes les plus sacrés quand on leur a appliqué les lois qu'ils avaient faites, mais alors seulement. La Montagne n'a rien eu à ajouter à l'œuvre de la Gironde : au 31 mai, le gouvernement révolutionnaire était pourvu de tous ses organes, la *Terreur était faite.* Du 10 août 1792 au 31 mai 1793, c'est-à-dire tant que les Girondins ont été au pouvoir, *trente-neuf* décrets portant peine de mort ( et souvent pour des niaiseries, pour une cocarde par exemple), ont été votés, sans en compter bien d'autres organisant de toutes pièces la plus effroyable tyrannie. Ces mesures ne sont pas restées lettre morte, elles ont été *exécutées* : ce ne sont pas des fantaisies demeurées sur le papier jusqu'au moment où la Montagne les a mises en œuvre. C'est la Gironde qui a créé, d'accord avec les Montagnards, le Comité de Salut public ; créé le Tribunal révolutionnaire, en élargissant la formule de Robespierre lui-même ; demandé, pressé, exigé le fonctionnement immédiat de ce Tribunal. Tout cela par conviction ? Non ! par peur, et c'est bien pis. — Ils n'ont voulu qu'une chose, et ils l'ont faite : c'est que les jurés du Tribunal révolutionnaire fussent pris dans tous les départements et non pas seulement à Paris. Avant le 31 mai des sentences avaient déjà été rendues, et quelles sentences !

La Montagne, arrivée au pouvoir, a commis des forfaits épouvantables ; nous n'essayons pas de l'innocenter aux dépens de la Gironde : nous essayons seulement de faire la juste part de chacun.

L'œuvre de sang accomplie, les Girondins sont tombés. Pourquoi ? comment ? — Les renards qui ont glapi avec les loups, par peur des loups, ne finissent-ils pas toujours par être mangés ? — Au 28 mai, les Girondins ont encore la majorité dans la Convention. Le 31 mai, une insurrection formidable vient demander que la Commission des Douze, toute girondine, disparaisse. C'était le premier prétexte venu. Les Girondins désertent leur poste. Vergniaud pourtant reste à son banc, et là il a la lâcheté de faire cause commune avec l'émeute : il fait voter que *la Commune de Paris a bien mérité de la Patrie.* — Toujours le même système. — Cette bassesse ne le sauvera pas. Le 1er juin, les Girondins passent leur temps à rédiger des adresses aux Français ; le 2 au soir, ils sont perdus : un décret met en accusation vingt-neuf députés... Ils n'ont pas su se défendre ; ils se sauvent : c'est une débandade...

Quelques-uns vont à Caen. Le mouvement généreux qui portait un certain nombre de départements à s'armer pour délivrer la Convention du joug de la Commune, avait là son centre. Pétion arrive avec ses amis ; il parle, les autres parlent, tous parlent... et c'est tout. De marcher avec les fédérés, il n'en est point question : combattre n'est pas leur affaire. La lutte est dès lors impossible. L'armée de la Montagne est facilement victorieuse, à la grotesque *bataille sans larmes* qui eût pu, grâce aux Girondins et s'ils l'avaient voulu, tuer peut-être la Commune de Paris. Celle-ci demeure maîtresse, et cette fois sans retour. Les députés fugitifs s'enfuient à Brest, et par mer gagnent le Midi. — Leurs amis demeurés à la Convention votent, pendant ce temps et jusqu'au 3 octobre, toutes les mesures qu'il plaît aux Montagnards de proposer : la confiscation des biens des condamnés, par exemple, le procès de la reine, la dévastation de Saint-Denis.

Est-ce que rien répugne à ces hommes, avant tout amoureux de

leur vie, avant tout avides de pouvoir, qui avaient songé un moment à diviser la France, pour se constituer dans le Midi une république à leur taille ?

Le 3 octobre, on ferme les portes de la Convention, et Amar demande à l'Assemblée de sacrifier cent-vingt-neuf de ses membres. Elle obéit avec une lâcheté digne de sa férocité. Quarante-trois sont traduits devant le Tribunal révolutionnaire ; soixante-cinq arrêtés: vingt et un mis *hors la loi*. C'était un véritable crime ; les griefs relevés contre les accusés étaient, pour la plupart, absurdes, mais cela ne fait pas que les victimes de ce jour soient pures dans le passé. — La légende principale se complique ici de deux autres légendes : la légende de la prison des Carmes et la légende du dernier banquet des Girondins. La vérité est qu'ils ne furent pas détenus aux Carmes et qu'il n'y eut point de banquet. Quant au procès lui-même, rien de plus triste. Ils s'accusent entre eux ; ils se vantent de forfaits qu'ils n'ont pas commis ; ils se défendent sans dignité. Par application d'une loi qu'ils avaient votée, ils sont condamnés, et cela sans débats. Le couteau qu'ils ont forgé et aiguisé les égorge. Vingt-et-un Girondins montent sur l'échafaud le 31 octobre 1793 ; vingt-trois autres périssent du 7 octobre au 24 juin 1794, tous sans grandeur, huit seulement après avoir eu recours à Dieu. — Danton lui-même a mieux fini.

Certes, tous n'étaient pas également coupables ; il y avait, parmi les victimes de la Montagne, des hommes de cœur et d'énergie ; il y avait aussi, parmi la foule des députés auxquels l'histoire applique le nom de Girondins, bien des citoyens arrivés de province sans programme et sans boussole, imbus des idées du jour, surexcités par les événements, perdus au sein d'une situation complexe, obscure; par faiblesse, ils suivirent des hommes célèbres, éloquents, réputés patriotes. Il faut faire, même dans la justice, une part à la miséricorde.

## IV

Telle est, autant que notre incomplète analyse peut en faire saisir l'économie générale, *la Légende des Girondins*. Les divisions sont

claires, les faits habilement groupés, la couleur chaude, le style soutenu, (quoique simple et naturel), l'accent convaincu, l'allure fière et le ton courageux. C'est l'œuvre éloquente d'un honnête homme. C'est le résumé complet, démonstratif, d'un travail préparatoire immense : il suppose le dépouillement de documents innombrables. Et pourtant la recherche laborieuse qui a précédé la mise en œuvre de tant de matériaux est tellement insensible, tout est si bien fondu dans un ensemble harmonieux, que nulle part ne peut se deviner l'effort de la composition : M. Biré s'est tout assimilé ; il ne coud pas ensemble des pièces péniblement réunies ; son récit coule de source ; il écrit sous la dictée de sa mémoire, une des plus exactes mémoires qui puissent se rencontrer. — Mais en voilà assez, déjà trop : nous voulons inspirer le désir de lire l'ouvrage, nous ne voulons pas en dispenser. Pourtant, il est impossible de fermer le livre sans en citer quelques passages : M. de Pontmartin indique avec raison les portraits de Mme Roland et de Brissot comme traités de main de maître ; nous y joignons ceux de Pétion et de Buzot. Et pour aviver le désir de ceux qui n'ont point encore lu *la Légende des Girondins,* nous en détachons deux passages, qui donneront une juste idée du ton et du mouvement de cette œuvre éloquente.

D'abord, quelques lignes sur Vergniaud, qui passe, à tort, pour avoir gravé sur le mur de la prison des Carmes: *Potius mori quam fœdari* :

« Notre belle devise bretonne n'a rien à démêler, grâce à Dieu, avec Vergniaud, avec l'homme qui a couvert de son éloquence les égorgeurs d'Avignon ; qui a prêté les mains au 20 juin, applaudi au 10 août, voté la mort de Louis XVI, et qui, chef de l'Assemblée législative à l'heure des massacres de Septembre, n'a pas eu le courage de monter à la tribune et de dire à ses collègues : « Notre « place est aux prisons, entre les bourreaux et les victimes ! » Ah ! citoyen Vergniaud, c'est ce jour-là qu'il fallait dire : *Potius mori quam fœdari !...* »

Et maintenant, le portrait de Barnave :

« Est-il vrai, au moins, qu'à la Convention les Girondins aient

essayé de revenir en arrière et qu'ils se soient efforcés, au péril de leur vie, de réparer le mal qu'ils avaient commis ? Ainsi avaient fait à l'Assemblée Constituante plusieurs membres du côté gauche ; ainsi avait fait Barnave. Il avait mis, lui aussi, sa jeunesse et son éloquence au service de la Révolution ; il avait porté au pouvoir royal les coups les plus funestes, il était allé plus loin. Le 22 juillet 1789, après les assassinats de M. de Launay, de Foulon et de Berthier de Sauvigny, il avait laissé tomber du haut de la tribune ces affreuses paroles : « Le sang qui coule est-il donc « si pur ? » Mais un jour était venu où les lueurs de l'incendie qu'il avait contribué à allumer avaient dessillé ses yeux, et, à partir de ce jour, il s'était voué tout entier à relever, à fortifier ce trône, garantie suprême de l'autorité rétablie et de la liberté restaurée. Son dévouement, son talent et son éloquence, il avait tout consacré à ce roi honnête homme, à cette reine héroïque, à Louis XVI et à Marie-Antoinette. Il n'ignorait pas qu'à lutter ainsi contre la Révolution déchaînée, il y allait de sa vie. Mais le danger n'était pas pour arrêter cet homme de cœur ; plus le péril avait grandi, plus son courage avait grandi avec le péril. Les Girondins triomphants le firent décréter d'arrestation. C'était l'envoyer à la mort. Il y alla presque en même temps que les Vingt-et-un, renversés à leur tour. Mais lorsqu'il monta sur l'échafaud, il y portait un front serein, une âme généreuse, un sang noble et pur : il tombait, digne de l'estime de tous les gens de cœur, digne des respects attendris de l'histoire. »

Si nous ne nous trompons, voilà de belles pensées et de fières paroles. Les faux dieux du jour n'ont point d'autels dans les temples élevés de la main de M. Biré : il ne sacrifie ni au Néologisme, ni à la Trivialité ; il sacrifie encore moins à la Timidité ou à l'Equivoque. La chose est assez rare, par le temps qui court, pour être remarquée.

Quand on laisse, au matin, une maison hospitalière où l'on a trouvé bon accueil, on salue son hôte, on forme pour lui les souhaits d'une reconnaissance affectueuse. Saluons M. Edmond Biré

qui nous a procuré, en un moment où les bons livres sont rares, le plaisir d'abriter un instant notre esprit et notre cœur sous le toit protecteur d'une œuvre honnête : on se plaît tant chez lui, qu'on aimerait à n'en point sortir ; souhaitons que, l'an prochain, parmi les lauriers que l'Académie distribue d'une main avare et généralement intelligente, une palme aille chercher *la Légende des Girondins*. Ce sera tout profit pour l'Académie : et, nous en sommes sûr, du quarante-et-unième fauteuil, où il s'est volontairement confiné, M. de Pontmartin lui-même enverra son suffrage.

ROBERT OHEIX.

---

# LES FUSILLADES DE NANTES

## 1793-1794

La cruauté avec laquelle la Convention traita les soldats de l'armée vendéenne tombés en son pouvoir est sans précédents dans l'histoire moderne. Que les captifs se soient rendus volontairement, ou qu'ils aient été pris les armes à la main, à tous on inflige la même peine, la peine de mort. Tous cependant ne meurent pas de la même façon : aux uns on demande leurs noms avant de les fusiller ou de les noyer; cela s'appelle des jugements par Commissions militaires ; on se dispense pour les autres de cette formalité. Quelques-uns seulement sont jugés régulièrement et exécutés par l'effet de l'application de lois sévères, mais promulguées ; l'immense majorité, autant vaut dire presque tous, périssent par suite d'ordres absolument arbitraires.

A la fin de 1794, quand la Convention n'aura plus peur de certains de ses chefs, ni des tribunes, ni de la contre-révolution amenée par la victoire possible des Vendéens, elle s'indignera au récit de certaines cruautés; mais en décembre 1793, toutes ces peurs la dominent, et elle couvre de l'approbation de son silence, quand elle ne les loue pas, tous les massacres ordonnés par ses représentants en mission.

Ainsi le 1er nivôse an II (21 décembre 1793), lecture est donnée d'une lettre de Lequinio dans laquelle il annnonce que, préoccupé de la marche d'une colonne de Charette, « il a donné l'ordre de fusiller sans forme de procès », à la première apparition de l'ennemi, quatre ou cinq cents prisonniers brigands, détenus à Fon-

tenay-le-Comte. Quelques actes de mutinerie s'étant produits parmi eux, sans s'inquiéter de discerner les coupables, il a formé, dit-il, pour juger tous ces scélérats, une Commission militaire beaucoup plus expéditive que le tribunal criminel [1].

Le même jour est arrivée d'Alençon une lettre de Garnier de Saintes où on lit: « Dans quatorze lieues de chemin, il ne se trouve pas une toise, où il n'y ait un cadavre étendu. On nous amène ici les prisonniers par trentaine. Dans trois heures on les juge, la quatrième on les fusille ». Garnier de Saintes ajoute que son collègue Bissi a établi à Laval une Commission militaire provisoire, pour juger tous les brigands pris dans le département de la Mayenne [2].

De pareilles lettres ne sont pas rares dans les comptes rendus des séances de la Convention ; on sait d'ailleurs que beaucoup de représentants en mission formèrent des Commissions militaires provisoires ou permanentes qui prononçaient la peine de mort avec une effrayante continuité.

Le droit exorbitant de créer des tribunaux d'exception ne fut pourtant jamais attribué aux représentants d'une manière formelle, non parce que ce droit eût été la négation des principes fondamentaux de la Constitution de 1791, aussi bien que de la Constitution de 1793 [3], ce dont on se souciait fort peu, mais parce qu'il sembla compris dans les pouvoirs illimités que le décret du 9 avril 1793 [4] avait conférés aux représentants, théorie qui avait pour conséquence de substituer le bon plaisir d'un simple député à la loi elle-même. Pour peu que l'on étudie le fameux décret du 19 mars 1793 [5], qui servit de base à toutes ces condamnations à

[1] *Réimpression du Moniteur*, T. XIX, p. 21.

[2] *Eod.*, p. 22.— Voir Chardon, *Les Vendéens dans la Sarthe*, T. III, p. 78.

[3] Constitution : de sept. 1791, Tit. 3, Chap. 5, art. 4 ; Duvergier. *Coll. de lois*, T. III, p., 251; de 1793, art. 11 à 15, *Eod.*, T. V, p. 353. art. 4.

[4] *Eod.*, T. V, p. 243.

[5] *Eod.*, T. V, p. 203. — « Cet arrêt de proscription et de mort, dit Savary, était plus propre à fortifier qu'à dissoudre la révolte. » *Guerre des Vendéens et des Chouans*, T. I, p. 124.

mort, on verra que c'est seulement à défaut des tribunaux criminels ordinaires que des Commissions militaires, formées en quelque sorte sur le champ de bataille, devenaient compétentes pour juger et condamner les rebelles mis hors la loi. Il est dit expressément que les condamnés seront livrés à l'exécuteur des jugements criminels, après que le fait de la rébellion aura été déclaré constant, ce qui excluait l'idée de la fusillade employée à la destruction d'une troupe de condamnés. Ce décret, dont l'effet était rétroactif, ce qui constituait un *crime* selon les termes mêmes de la Constitution de 1793 (art. 14), avait institué une procédure sommaire : la production de deux témoignages au moins, pour que le fait pût être déclaré constant (art. 3). Il faut observer en outre que, si la peine de mort était encourue par tous ceux qui seraient pris et arrêtés les armes à la main, et par les nobles, émigrés, prêtres, chefs et instigateurs, lors même qu'ils n'auraient pas été pris les armes à la main, la Convention se réservait de statuer sur le sort des autres, c'est-à-dire des simples citoyens, coupables de rébellion, mais n'ayant pas été pris les armes à la main.

Les dispositions draconiennes de la loi du 19 mars avaient été édictées sous l'empire des inquiétudes que l'insurrection de la Vendée avait fait concevoir à la Convention, et, ce qui montre bien que la juridiction des Commissions militaires, appliquée aux révoltés, avait un caractère exceptionnel, c'est que la même assemblée décrétait, le 7 avril suivant, que les tribunaux criminels seraient tenus, sur la réquisition des Administrateurs de Département, de se transporter dans les chefs-lieux de Districts, pour y juger, conformément au décret du 19 mars, les prévenus d'avoir pris part aux émeutes ou révoltes contre-révolutionnaires [1].

Le décret du 10 mai [2], rendu sur la proposition de Danton, vint peu après modifier celui du 19 mars, et la peine de mort ne de-

[1] Duv. *Coll. de lois*, T. V, p. 240.

[2] *Eod.*, p. 279. Voir sur les causes qui auraient déterminé ce décret du 10 mai 1793, Savary, T. I, p. 203.

vait plus être infligée qu'aux chefs et instigateurs de révoltes. Comme il pouvait y avoir quelque incertitude sur les caractères auxquels on reconnaîtrait les chefs et instigateurs, des catégories furent établies par la loi du 5 juillet 1793[1]. Il y avait par conséquent une violation flagrante des lois promulguées dans tous les jugements qui prononçaient la peine de mort contre de simples citoyens étrangers à ces catégories[2].

Le fait, si fréquent à la fin de 1793, d'un ou plusieurs représentants, investissant des militaires, ou tous autres agents, du pouvoir de condanner à mort des prisonniers, après avoir seulement pris leurs noms et qualités, n'avait rien de commun avec la justice d'un peuple civilisé, qui suppose un juge exerçant une juridiction qu'il tient d'un pouvoir constitué, et appliquant des lois. Sauf de très rares exceptions, presque toutes les sentences capitales prononcées et exécutées à cette époque, ne furent donc que des actes de violence, tantôt simplement tolérés, tantôt encouragés par une assemblée qui se croyait au dessus des lois divines et humaines, et, qui plus est, au dessus de ses propres lois, dont elle autorisait ouvertement la violation. Non seulement le décret du 10 mai fut constamment foulé aux pieds, mais, de celui du 19 mars, on n'appliqua que la disposition qui prononçait la mort, sans aucune considération des autres articles relatifs, soit à la constatation des faits, soit aux différentes qualités des accusés.

Il est bien évident par conséquent que la Convention, dans les pouvoirs illimités de ses envoyés, comprenait le droit de vie et de mort sur tous ceux qui s'opposaient à la marche de la Révolution ; et non moins évident que la création de Commissions militaires chargées d'appliquer servilement la peine de mort, ne fut que le simple exercice de ce droit confié par les représentants à des mandataires. Ce fut une mauvaise plaisanterie du Comité de Salut public de choisir le moment où ses envoyés se jouaient avec

[1] *Eod.*, VI, p. 4.

[2] Dupuis, député de Seine-et-Oise, l'a reconnu formellement dans les *motifs de l'Acte d'accusation contre Carrier*, imprimé par ordre de la Convention, p. 23.

le plus de cynisme et de cruauté de la vie de leurs concitoyens, pour leur adresser des instructions où se trouvait cette phrase: « Ainsi il n'appartenait à aucun représentant de prononcer dans les cas imprévus la peine de mort ; c'est exercer un acte législatif qui appartient, non à un membre, mais au corps entier de la représentation nationale [1]. »

La Convention ne cachait pas son but d'extermination totale des Vendéens, et les représentants envoyés dans l'Ouest ne furent que les exécuteurs de ses volontés. Ils agirent sans scrupules, et sans crainte d'être chicanés sur les moyens. L'étude des faits conduit à regarder comme de véritables subtilités, inventées par les légistes de l'école révolutionnaire, les distinctions dans la façon dont furent traités, et les prisonniers qui s'étaient rendus volontairement, et ceux qui avaient été pris les armes à la main, et ceux qui avaient été jugés par les commissions militaires, et ceux qui ne l'avaient pas été. A tous, combattants ou parents des combattants, qu'ils fussent des vieillards, des femmes ou des enfants, on ne reconnaissait plus que le droit de mourir [2] et on les traita comme ces mercenaires qu'Hamilcar écrasa auprès de Carthage, après une campagne qui, dans cet âge barbare et sanguinaire des successeurs d'Alexandre, fut nommée la *guerre inexpiable*.

ALFRED LALLIÉ.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

[1] *Moniteur* du 5 nivôse an II-25 déc. 1793. Réimpression, T. XIX, p. 40.
[2] Voir Chardon, *Les Vendéens dans la Sarthe*, T. III, chap. III, p. 129. et suiv.

# UN INTENDANT DE LA PROVINCE DE BRETAGNE

## ET L'EX-VOTO D'ASTÉ

Bagnères-de-Bigorre, cette gracieuse ville, qui emprunte à la montagne sa fraîcheur en lui laissant sa majesté, a bien les plus jolis environs qui se puissent voir; il y a loin, sans doute, des pentes gazonnées qui avoisinent Bagnères aux aspects grandioses de la nature alpestre ou même des Pyrénées, dont la coquette cité n'est que le frontispice. Pourquoi s'en plaindre d'ailleurs? L'œil, qui n'est pas ébloui par la splendeur des glaciers ou des pics neigeux, peut se reposer à loisir sur les curieux vestiges d'archéologie et d'art qui abondent dans le pays. On est parti pour admirer la nature et l'on s'arrête devant une relique du passé. En veut-on un exemple? Le village d'Asté, à l'entrée de la vallée de Campan, montre au visiteur les ruines délabrées, mais pittoresquement tapissées de lierre, d'un vieux manoir, ancien fief féodal des Gramont, qui abrita les poétiques amours de Henri IV et de la trop sensible Corisandre d'Andoins, la belle Corisandre [1]. Les Bretons, mes frères, qu'effarouchaient à bon droit les galanteries du Béarnais, apprendront avec intérêt que l'église du même village renferme un tableau votif, œuvre d'art remarquable, qu'érigea en 1653 la piété reconnaissante d'un intendant de la province de Bretagne.

[1] Un poète bagnerais — il y en a — M. F. Soutras, a chanté ce souvenir en rimes émues :

Donc, si le soir venu, vous croyez voir une ombre
Glisser entre ces murs, puis remonter aux cieux,
Dites, dites: C'est Corisandre,
C'est l'âme poétique et tendre,
En qui l'amour était la foi,
Et qui sut aimer et comprendre
Le galant prince et le bon roi.

Ce n'était pas l'église d'Asté qui était autrefois dépositaire du tableau en question, mais bien le couvent des capucins de Médous, antique monastère fondé, au XVIe siècle, par Suzanne de Gramont, marquise de Montpezat. On craignit que le vandalisme révolutionnaire, qui s'attaquait de préférence aux couvents, ne fît partager à cette peinture le sort de tant d'autres œuvres d'art, et, à la fin du siècle dernier, on en opéra prudemment le transport au lieu où elle se voit aujourd'hui. Le tableau, admirablement conservé, est peint sur bois, avec des figures presque de grandeur naturelle. La sainte Vierge y est représentée, tenant en ses bras le divin *bambino;* elle a, à sa droite, pieusement agenouillés, le donateur et ses quatre fils ; à sa gauche, la femme et les quatre filles du donateur. Rien de plus régulier, on le voit, et la symétrie est irréprochable ; j'ai encore à indiquer, aux pieds de la Vierge, un écu surmonté d'un casque de chevalier, d'argent à l'arbre de sinople, au chef d'azur, orné d'un croissant d'argent, entouré de deux molettes de même métal ; enfin, au dessous, une inscription latine que je transcris textuellement :

*Hanc tabellam Deiparæ Virgini Mariæ mellisdulci Bernardus Daspe in provinciâ Aremoricâ præfectus et in præsidiali Auscorum curiâ præses a peste Auscitanâ 1653 sævienie cum totâ familiâ incolumis Ex voto Anno eodem.*

Ce latin n'est pae malaisé à comprendre, il se recommande par une extrême simplicité, à l'exception toutefois de l'onctueux adjectif *mellisdulci*, plus digne de Sidoine Apollinaire [1] que de Cicéron ; voici une traduction que je risque pour les profanes :

« Ce tableau a été consacré à la Vierge Marie, mère de Dieu, plus suave que le miel, par Bernard d'Aspe, intendant de la province de Bretagne et président du sénat provincial d'Auch, préservé avec toute sa famille de la peste qui sévissait au pays d'Auch en cette année 1653. »

[1] Sidoine Apollinaire, qui écrivait au temps des Barbares, est le maître du langage fleuri et des gracieux diminutifs ; c'est lui qui disait, à propos des *Sylves* de Stace : *Gemmea prata sylvularum*, les prairies emperlées des sylves. Ce sont les fleurs d'un art en décadence, mais si jolies !

Le tableau vu, l'inscription lue, deux questions se posent : quel était le personnage qui échappa miraculeusement à la peste, ce fléau d'une lugubre célébrité, et eut l'heureuse idée d'appeler l'art à l'aide de sa pieuse reconnaissance ? Quelle est la valeur artistique du tableau, et à qui peut-on l'attribuer ?

Il est malheureusement difficile de répondre à la première de ces questions ; les écrits historiques, non plus que les documents généalogiques, si nombreux dans notre province, ne m'ont rien révélé sur Bernard d'Aspe. J'aurais pu, au reste, m'épargner cette dernière recherche : le nom d'Aspe, si méridional (il y a, tout proche de l'Espagne, une vallée d'Aspe), et cette circonstance que notre intendant remplissait, dans le pays d'Auch, des fonctions qui se peuvent comparer à celles de président du Conseil général, indiquent assez que Bernard d'Aspe était du Midi et fut, en Bretagne, un envoyé du gouvernement, tout comme un préfet de nos jours. En 1653, il vint dans son pays natal, où l'appelaient sans doute ses devoirs de magistrat, et tomba au milieu de la peste qui, cette même année, fit d'affreux ravages et d'innombrables victimes, de Mont-de-Marsan à Auch et à la frontière Espagnole [1] ; il fit un vœu solennel à la Vierge du couvent de Médous, qui partageait alors avec Notre-Dame de Bétharram la vénération des fidèles, échappa au fléau, ainsi que tous les siens, et, au moment de retourner en Bretagne, quand il s'en fut prendre à Paris les ordres de la reine-mère et du cardinal Mazarin, il commanda vraisemblablement à un artiste en renom le tableau qui devait perpétuer sa pieuse gratitude.

Si cet artiste ne fut pas Philippe de Champaigne, ce fut assurément un disciple qui s'était assimilé avec un rare bonheur la manière et jusqu'aux procédés du maître, mais Philippe de Champaigne, qui passa presque toute sa vie dans la retraite, dut former peu

[1] Presque seul, dans le sud-ouest de la France, le pays de Bigorre n'eut pas à subir les atteintes de cette peste de 1653; c'est du moins ce qu'attestent les inscriptions qui décorent de nombreuses petites chapelles, élevées sur les routes des environs de Bagnères, à la Vierge, à saint Joseph, à saint Roch, etc.

d'élèves, il travaillait avec une extrême facilité et ne se plaisait qu'aux sujets pieux, qui lui étaient sans cesse demandés ; je ne vois pas, quant à moi, la moindre invraisemblance à lui attribuer cette peinture : il était alors âgé de cinquante ans environ et dans tout l'éclat de sa gloire — si ce terme profane se peut bien appliquer à l'ami de Jansénius, à l'austère et fervent adepte de Port-Royal. Pour qui a vu les beaux et graves portraits que le Louvre a de celui qu'on pourrait appeler le « Pascal de la peinture », le Louis XIII, les architectes Perrault et Mansard, et surtout les deux admirables Religieuses en prière (la fille de l'artiste et la mère Catherine-Agnès Arnault), l'analogie est frappante : c'est, de part et d'autre, la même régularité de composition, la même sérénité d'expression ; c'est aussi la même couleur, un peu terne et froide, en réaction systématique contre l'impétueux coloris de Rubens. On pourrait croire que les dix personnages du tableau d'Asté, vêtus d'étoffes sombres sans rien qui sollicite le regard, à genoux, symétriquement alignés, par rang de taille, dans la même attitude pieuse et recueillie, laissent une impression ennuyeuse et monotone ; il n'en est rien pourtant : le charme réside dans l'accent de sincérité qui anime toutes ces figures, dans la grâce naïve des plus petits enfants, dans le maintien déjà réfléchi des plus âgés, dans la douce bonhomie du chef de famille ; il est, ce charme, si intime et si pénétrant, qu'un critique autorisé [1] eût pu appliquer à notre tableau ce qu'il a dit d'une autre œuvre du peintre à qui j'ai osé l'attribuer : « Philippe de Champaigne s'est élevé, sur les ailes de « la foi et de l'amour divin, jusqu'aux plus hautes cimes de l'art. »

OLIVIER DE GOURCUFF.

[1] M. Charles Blanc, cité par M. L. Viardot (*Merveilles de la Peinture*).

# M. STÉPHANE HALGAN

M. Stéphane Halgan était né à Nantes au mois d'avril 1828. Son père, M. Emmanuel Halgan, alors avocat au Barreau de notre ville, plus tard et pendant de longues années trésorier des Invalides de la Marine, était un homme non moins remarquable par la distinction et le charme de son esprit que par ses vertus et son dévoûment aux bonnes œuvres ; aucun de ceux qui l'ont connu n'a pu l'oublier, et la plupart de ceux qui ont conduit le fils à sa dernière demeure revoyaient sans doute, dans leur mémoire attendrie, la douce et souriante figure de son père. M. Stéphane Halgan fut élevé à la fois par ce père, qui cachait un si vrai mérite sous ses dehors modestes, et par son grand-père, le vice-amiral Halgan, pair de France, qui avait joué un rôle brillant autant qu'honorable dans la guerre de la libération de la Grèce, en 1828. Avant d'être élevé à la Pairie, le vice-amiral Halgan avait été, sous la Restauration, l'un des députés du Morbihan, et le roi Louis XVIII aimait tout particulièrement sa conversation pleine de trait et de finesse.

Élevé à cette double école, doué de dispositions heureuses, M. Stéphane Halgan montra de bonne heure un goût prononcé pour les lettres. Son cours de droit terminé, il consacra les loisirs que lui créait une fortune indépendante à des études qui, dans leur variété et leur étendue, embrassaient les sciences philosophiques et naturelles aussi bien que la poésie, les lettres et les arts. Aux travaux du cabinet il ajouta un complément précieux par des voyages, qui, en même temps qu'ils étaient le charme et le rayon de son heureuse jeunesse, étaient pour lui des moyens sérieux d'instruction. Il alla plusieurs fois en Italie, en Suisse, en Allemagne, en Belgique, en Hollande, en Angleterre ; il n'oublia pas non plus les diverses provinces de notre France et en particulier sa chère Bre-

tagne. Chacun de ces voyages était préparé par lui avec le soin qu'il mettait à toutes choses ; puis, rentré à ce foyer où l'attendaient tant de bonnes affections, il écrivait ce qu'il avait vu, avec détails, avec d'amples et complètes informations, et c'est ainsi qu'il a laissé aux siens de nombreux cahiers qui mériteraient peut-être de sortir du cercle de la famille, ponr être, au moins par extraits, livrés un jour à une plus large publicité.

En 1857, il se décida à faire imprimer un volume de vers intitulé : *Souvenirs bretons*[1]. Il ne le mit pas dans le commerce, se bornant à le distribuer à ses amis et à l'adresser à un certain nombre d'écrivains éminents et de juges éclairés. Tous lui firent le plus favorable accueil, et parmi ceux qui lui répondirent, non par de banales félicitations, mais par de sages conseils et des encouragements sérieux, nous croyons pouvoir citer ici M. Guizot et le R. P. Lacordaire. Un des maîtres de la poésie contemporaine, M. Théophile Gautier, en fut si frappé que, dix ans plus tard, en 1867, chargé par le ministère de l'instruction publique de retracer, dans un document officiel, le tableau de la poésie française depuis 1830, il crut devoir adresser une mention spéciale « aux poésies de Stéphane Halgan qui chante la nature bretonne avec le sentiment de Brizeux. »

Après cette œuvre, gage irrécusable d'une véritable vocation littéraire, M. Halgan paraissait n'avoir plus qu'à suivre la voie dans laquelle il venait d'entrer et au bout de laquelle était pour lui, ce semble, un succès assuré et définitif. Il n'en fit rien cependant, et, il faut bien le dire, plusieurs de ses amis s'en étonnèrent. Si nous ne nous abusons, voici quels furent les motifs de la détermination qu'il prit alors. Il crut, et peut-être en cela se trompait-il, que, pour cultiver la poésie et les lettres, il faut de toute nécessité habiter Paris. Or, à cette date et depuis plusieurs années déjà, il était marié. Par son union avec Mademoiselle Métois, il était entré dans une des plus honorables familles de notre ville ; il avait de jeunes enfants : il se décida donc à rester à Nantes ; il renonça à Paris

[1] Nous renvoyons nos lecteurs à l'étude développée que fit ici même de ce livre lors de son apparition (n° de décembre 1857), M. Edmond Biré, devenu, depuis, le beau-frère de M. Stéphane Halgan.

et à la carrière littéraire. En nous quittant, peut-être aurait-il conquis la renommée. Mais où eût-il rencontré, plus qu'à Nantes, le vrai bonheur, l'estime publique, l'affection de tous?

Ce parti une fois adopté, il restait à M. Halgan à trouver, dans notre ville même, un autre aliment à son activité et à ses talents ; car de se borner à jouir de sa fortune dans l'oisiveté et le repos, c'était là une pensée à laquelle il ne s'arrêta pas un seul instant. Dans le cours de ses nombreux voyages, il avait senti se développer son goût pour les beaux-arts. La Russie et l'Espagne exceptées, il n'était pas un Musée d'Europe qu'il n'eût visité plusieurs fois et étudié avec soin ; sa merveilleuse mémoire, le tour piquant qu'il savait donner à ses jugements, en faisait sur ces sujets un causeur à la fois érudit et charmant. De même que la Peinture, la Musique avait aussi pour lui un vif attrait, et chaque année, ses voyages à Paris, où il avait une partie de sa famille, le tenaient au courant des productions de nos théâtres lyriques : là encore, il avait une compétence toute spéciale et il était un juge exquis. Aussi, lorsque à la mort de M. François, Président du Cercle des Beaux-Arts, on dut lui chercher un successeur, M. Halgan, malgré sa jeunesse, fut appelé à le remplacer. Ce fut un président modèle. A l'élan et à l'entrain de la jeunesse il unissait l'esprit d'ordre et de sagesse, qui semble d'ordinaire le lot de l'âge mûr. L'homme de goût chez lui était doublé d'un administrateur. On se rappelle encore, après plus de vingt ans, ses Rapports de fin d'année, où il dissimulait si habilement sous les grâces du langage l'aridité des questions d'affaires, et où il semblait, lorsqu'il parlait chiffres, qu'il parlât encore beaux-arts.

Si conformes à ses goûts que fussent ces fonctions, si grand que fût l'intérêt qu'il y portait, elles n'étaient point cependant pour suffire à un homme qui, s'il aimait le beau dans les lettres et dans l'art, aimait encore plus le bien. Il sentit de bonne heure que là surtout devait se porter son effort ; il comprit vite que, pour un homme de cœur, c'était un bien lourd fardeau que la fortune et le loisir, si celui qui les possède ne consacre pas au bien public une large part de son temps, de ses facultés, de son âme.

C'est dans ces sentiments qu'il se voua à une œuvre bien connue et appréciée dans notre ville, l'Ecole des apprentis de la So-

ciété Industrielle. Dès 1855, il en accepta la direction, et pendant 25 ans il a conservé ce poste. Aidé par des professeurs éclairés, se faisant professeur lui-même, et pour cela se remettant à ses études de mathématiques, de physique et de chimie, il s'appliquait à donner à de jeunes apprentis les connaissances spéciales qui devaient assurer le succès de leur carrière professionnelle. Son ambition était plus haute. Il savait inspirer à tous le sentiment, l'amour du devoir. Il savait les rendre bons en se montrant lui-même plein de bienveillance et de dévouement à leur égard. On compterait difficilement le nombre de ceux qui, subissant cette heureuse influence, mettant à profit ces utiles et salutaires enseignements, ont parcouru sans chutes le chemin de la vie et sont parvenus à la fortune.

M. Halgan voyait qu'il faisait du bien ; cette école de jeunes apprentis était son œuvre de prédilection ; ce fut donc avec un vif regret qu'en 1879, lors de son entrée au Sénat, il fut obligé de résigner ses fonctions de directeur de l'Ecole Industrielle, ne brisant pas toutefois les liens qui le rattachaient à cette Société, et devenant au contraire l'un de ses vice-présidents.

C'est en 1879 également, pour le même motif et avec des regrets non moins profonds, qu'il se décida à donner sa démission de membre de la Commission des Hospices de Nantes. Là encore, pendant plusieurs années, il avait rendu les plus grands services par son esprit pratique, par son dévouement charitable, par son zèle de toutes les heures, se dépensant sans mesure, appliquant à ces nouveaux devoirs toute son intelligence et tout son cœur, d'autant plus admirable que, dès cette époque, il était déjà souffrant et qu'en plus d'une circonstance il n'hésita pas à faire passer avant les intérêts de sa propre santé ceux de la santé des pauvres malades. Ses collègues, qui l'ont vu à l'œuvre, pourraient ici bien mieux que nous lui rendre hommage, et aussi ces admirables Sœurs de Charité, dont il était si heureux d'être le collaborateur. Elles feront mieux d'ailleurs que de répéter ses louanges, elles prieront pour lui.

Avant d'entrer aux Hospices comme administrateur, M. Halgan avait été, en 1865, appelé au conseil municipal de Nantes, où il est resté jusqu'en 1870. Il a rempli pendant tout ce temps, si nous ne nous trompons, les fonctions de secrétaire du Conseil. Rédigés avec

conscience, écrits avec talent, ses procès-verbaux étaient en même temps composés avec un art que l'on n'est point accoutumé à rencontrer en un semblable travail. Aucun de ses anciens collègues ne nous démentira, nous en sommes sûr, si nous ajoutons que l'on était quelquefois tout surpris de voir combien les discours de nos conseillers municipaux d'alors étaient tous clairs, logiques, élégants. Sous la plume habile de M. Halgan, le procès-verbal était comme un miroir qui, au mérite d'être fidèle, joignait celui d'embellir les objets qu'il reproduisait.

Envoyé au Conseil général de la Vendée par le canton de Palluau en 1875, M. Halgan s'y fit aussitôt une grande place par son ardeur au travail, par ses multiples facultés d'intelligence et de talent, par sa compétence sur toutes les questions, qui toutes lui semblaient familières, et surtout par son dévouement sans bornes aux intérêts du département de la Vendée. Aussi est-ce d'une voix unanime que les membres conservateurs du Conseil général le désignèrent pour remplacer au Sénat l'honorable M. Vandier, enlevé par une mort prématurée[1]. M. Halgan fut élu à une grande majorité, le 5 janvier 1879. Le 8 janvier dernier, il était réélu à une majorité plus grande encore.

Il n'a siégé au Sénat que deux ans; mais ces deux années lui ont suffi pour faire apprécier sur ce nouveau théâtre les qualités qui avaient marqué partout son passage. Bien que la majorité se portât de plus en plus à gauche, il fut cependant appelé plusieurs fois à faire partie de commissions importantes, et c'est ainsi qu'il eut la satisfaction de pouvoir, à l'occasion de la loi qui créait les Ecoles professionnelles, mettre à profit la longue expérience qu'il avait acquise comme directeur de l'Ecole Industrielle de Nantes. Mais où son action s'exerçait surtout, c'était dans ses relations avec ses collègues, qui tous rendaient hommage à son caractère et dont plusieurs aimaient à prendre conseil de lui. De convictions fermement royalistes, il avait tenu, alors que le second Empire était à son apogée et paraissait maître de l'avenir, à aller présenter ses hommages à Mgr le comte de Chambord. Mais à la fermeté des principes il unissait un esprit de conciliation, une aménité de rap-

[1] On n'a pas oublié la notice que nous publiâmes, en septembre 1878, sur M. Vandier et qui était due à la plume de M. Stéphane Halgan lui-même.

ports qui lui avaient permis d'exercer autour de lui la plus salutaire influence. Il n'était donc pas sans faire du bien, même au Sénat, et c'est pour cela qu'il était heureux d'y retourner, lorsque la mort est venue le frapper, mais non le surprendre.

Cet homme, en effet, qui avait voué sa vie à l'étude et à la recherche du Beau dans l'ordre intellectuel et moral, à la pratique du Bien dans les Assemblées publiques, dans les Ecoles, aux Hospices, pouvait-il être indifférent à la recherche et à la pratique du Vrai, c'est-à-dire de la Religion, couronnement et sanction du Beau et du Bien? Toute sa vie, il avait eu le respect de la Religion, et comment ne l'aurait-il pas eu, dans le milieu où il vivait, au sein de cette atmosphère de piété, de charité et de vertu? Mais est-ce assez de respecter la Vérité? Il faut l'aimer, et M. Halgan l'aima. Le jour, — et il y a de cela, grâce à Dieu, bien des années, — le jour où M. Halgan, en pleine possession de sa rare intelligence et des légitimes honneurs de sa vie publique, revint à la foi de son enfance, il y revint tout entier. Il est un mot qui caractérise sa vie et qui la résume : il faisait bien tout ce qu'il faisait. Lors donc qu'il revint à la pratique de la vie chrétienne, *il fit bien* cette grande chose, comme il avait fait toutes les autres moins sérieuses et moins graves. A partir de ce moment, ce fut un chrétien dans toute l'acception du mot, sans faiblesse comme sans réserve.

C'est dans ces dispositions que le Seigneur l'a trouvé, lorsque si soudainement il l'a rappelé à lui. La maladie qui l'a enlevé est de celles qui laissent au malade toute la clarté de son intelligence, toute l'énergie de sa volonté. C'est donc, si nous l'osons dire, en pleine possession de la vie que M. Halgan s'est préparé à la mort, qu'il a reçu le saint Viatique, qu'il a demandé lui-même et reçu l'Extrême-Onction; qu'il a brisé enfin, avec un courage admirable, avec une foi sublime, tous ces liens si forts et si doux qui l'attachaient à la vie.

Ainsi s'est terminée, au milieu des respects et du deuil de la cité tout entière, au milieu de toutes les consolations de la religion, la vie de cet homme de bien, de ce chrétien généreux, dont ses amis, dont la ville de Nantes et dont la Vendée, qui eut ses dernières et peut-être ses plus vives affections, ne perdront jamais le souvenir.

***

# NOTICES ET COMPTES RENDUS

## LES ENFANTS NANTAIS

*Saint Donatien et saint Rogatien, martyrs, patrons de la ville et du diocèse de Nantes*, par M. l'abbé F. Jarnoux, vicaire de Saint-Donatien.

S'il est un culte populaire dans notre ville, c'est assurément le culte des *Enfants Nantais*. Ils rayonnent, ces deux jeunes *Nannètes*, d'une gloire qui éclate à tous les yeux, que toutes les intelligences comprennent, aussi bien l'enfant naïf qui chante joyeusement leur cantique, que l'archéologue impartial, dont les yeux ont interrogé tous les monuments lapidaires et écrits, où vit leur impérissable mémoire.

A la vérité, quelques voix discordantes se sont élevées des bas-fonds où s'élabore le poison de la haine religieuse. On devait s'y attendre. Ceux qui se sont donné la triste mission d'exploiter l'ignorance au profit du vice, ont rencontré d'inévitables brouillards enveloppant l'époque reculée où vécurent et souffrirent Donatien et son frère. L'obscurité seule flatte les yeux de ces hommes. Comme l'oiseau des ruines, ils les ferment à tout ce qui est lumière.

N'est-il pas écrit : *Qui malè agit odit lucem.*

De ces nuages transparents, ils ont voulu faire la nuit. Quoi qu'il en soit, tout en confessant au point de vue scientifique les réserves que nous devons mettre dans la détermination précise des lieux où se passa le drame au sanglant dénouement, dont les Enfants Nantais furent les glorieux acteurs — réserves qui s'appliquent fatalement à tous les détails historiques d'un événement séparé de nous par une longue suite de siècles, — nous ne pouvons pas, nous, observateurs consciencieux, ne pas nous

incliner devant l'évidence qui jaillit de tant de témoignages traditionnels accumulés et ne pas inscrire à la première page des annales de Nantes, comme un fait parfaitement acquis et incontestable, l'existence des saints Donatien et Rogatien, ainsi que, du moins dans leurs grandes lignes, les événements qui illustrèrent leur vie et leur mort.

M. l'abbé Jarnoux, vicaire de l'église érigée sous le vocable de nos deux saints topiques, vient de réunir tout ce qui se rapporte à leur culte : histoire, tradition, légendes, monuments, littérature, discours, cérémonies. Tout ce qui parle d'eux à l'esprit, au cœur, aux yeux, a été scrupuleusement étudié et habilement présenté au lecteur dans les intéressantes pages qu'il vient de livrer à la publicité.

L'ouvrage comprend trois parties. La vie de saint Donatien et de saint Rogatien passe d'abord sous nos yeux, telle que les Bollandistes, dom Ruinart et les traditions locales nous l'ont retracé. C'est une tragédie chrétienne qui a tenté bien des poètes, mais que nous préférons suivre dans la simplicité touchante des vieilles chroniques ; caractère précieux que l'auteur a su respecter religieusement.

Il accompagne ensuite ses héros au delà de leur vie terrestre si héroïquement sacrifiée. Il recherche les moindres indices qui puissent nous renseigner sur le lieu de leur sépulture, sur l'authenticité de leurs reliques. Plus d'une fois, assurément, le fil conducteur se brise, mais l'étude attentive des faits parvient à le renouer, et le fil ressaisi nous ramène, à travers le labyrinthe de l'histoire si tourmentée du moyen âge, à travers les destructions brutales de la période révolutionnaire, à ce coin de terre béni, qui ne cessa, pour ainsi dire, jamais d'être ombragé par un temple, et sur lequel s'élance aujourd'hui la nef majestueuse du dernier monument élevé en l'honneur des protecteurs célestes du diocèse.

La description de cet édifice et l'historique, malheureusement mais forcément incomplet, de ceux qu'il a remplacés, forment la troisième et dernière partie de l'ouvrage de M. l'abbé Jarnoux.

Ce n'est pas assurément la moins intéressante. Son livre à la main, nous pouvons visiter et comprendre ce monument grandiose qui est sorti de terre en quelques années et fait aujourd'hui, bien qu'inachevé, l'un des joyaux de notre cité. Nul autre édifice religieux, la Cathédrale exceptée, n'y présente ce cachet de grandeur. Il y a de la majesté dans cette nef hardie où la lumière pénètre à flots, où l'on respire à l'aise comme sous la voûte du ciel.

Lorsque l'ameublement de cette vaste église sera complété dans le style qui a présidé aux conceptions de l'architecte, lorsque les autels actuels, élégant provisoire, auront fait place par le bénéfice du temps à des œuvres d'art sérieuses, en harmonie avec le caractère noblement sévère de l'ensemble et destinées à braver les siècles, lorsque des verrières d'un éclat adouci, sobres de détails, enrichiront toutes les baies géminées des hautes fenêtres, lorsque, surtout, les deux tours jumelles porteront aux nues la louange des Patrons de la Cité, celle-ci pourra s'enorgueillir de posséder un des monuments chrétiens les plus remarquables et les plus complets de la région.

Le bonheur de contempler ce spectacle, nous le souhaitons pour récompense au pasteur dévoré du zèle de la maison de Dieu, qui, grâce à une activité incessante, à une énergie de volonté qui ne connaît pas d'obstacle, à une influence justement acquise sur sa paroisse et même au delà de ses limites, à un dévouement personnel poussé jusqu'à l'abnégation, saura mener à fin, comme il l'a commencée, cette œuvre gigantesque, qui eût effrayé et fait défaillir des natures moins trempées.

Nous ne comprendrions pas que le livre attachant de M. l'abbé Jarnoux, qui se recommande en outre par le luxe de l'édition, ne fût pas dans la bibliothèque de tous les érudits que touche l'histoire religieuse de Nantes.

Jusqu'à ce jour, assurément, on n'avait rien fait de si complet et de si minutieusement étudié sur le culte des saints Donatien et Rogatien.

Du reste, l'accueil qui a été fait à ce livre par le public, et les

éloges qu'il a reçus des autorités les plus compétentes, sont pour l'auteur une flatteuse récompense de ses travaux.

ABBÉ J. DOMINIQUE.

---

LE VICAIRE DE SAINT-MARTIN LES BOIS, par M. le Vte Henri du Mesnil. 1 vol. in-18, Paris, Lecoffre, 1882.— PARFUMS DU GRAND MONDE, par le même. 1 vol. in-18. Paris, Palmé, 1882.

Rendre la vertu attrayante, faire aimer ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, tel est le but que poursuit, en ces deux volumes, M. le vicomte Henri du Mesnil ; il n'a pas failli à cette noble tâche, qui eût pu sembler aisée en des temps moins troublés que les nôtres. Alors que les romanciers prennent à la lettre le mot des sorciers de Shakspeare, « *l'horrible est beau* ; » alors que l'on a fondé l'école de l'impassibilité à côté de celle de la laideur, il faut avoir un fier courage pour se faire l'avocat de cette pauvre nature humaine tant décriée ou louée à contre-sens, pour forcer l'estime du lecteur en faveur d'honnêtes gens qui n'aient pas l'air de maladives exceptions. M. du Mesnil a eu un autre genre de hardiesse, le héros d'un de ses livres est un prêtre, non pas un de ces humbles desservants de village, ignorés de tous et dont le *Curé de campagne* de Balzac est resté l'immortel modèle, mais un homme qui a vécu et souffert, qui a livré la rude bataille de la vie, un peu comme celui que M. Buet imposait hier encore, en plein théâtre, à l'admiration d'un public indifférent ou hostile [1]. Le marquis Christian de Roulfort est entré dans les ordres à la suite d'une immense douleur, l'abandon de sa fiancée qui lui a préféré quelque bellâtre sans cœur ni esprit ; il a consacré la fortune dont il s'est trouvé subitement possesseur à soulager, sous des noms d'emprunt, les pauvres de son pays d'adoption, et son talent d'artiste, déjà célèbre, à restaurer la vieille église où il remplit le modeste emploi de vicaire. Mais une su-

[1] A Nantes, comme à Paris, d'unanimes applaudissements ont souligné la scène admirable où l'abbé Patrice pardonne à l'assassin de son père.

prême épreuve est réservée à ce grand élu de Dieu : la fiancée infidèle, depuis épouse coupable, délaissée et abreuvée de chagrins, est venue cacher les blessures de son âme dans la douce hospitalité d'un château voisin ; elle n'a plus que peu d'instants à vivre, et à défaut du curé, mourant lui-même, l'abbé Christian est appelé à exercer près d'elle son saint ministère. La scène est, à coup sûr, une des plus émouvantes qu'ait enfantées l'imagination. Subjuguée par l'ascendant mystérieux du prêtre qu'*elle* n'a pas reconnu, Irène a l'infinie douceur de mourir en paix ; mais elle emporte la promesse que quelqu'un, par une substitution sublime, s'offrira en holocauste pour expier ses fautes. Le marquis de Roulfort, pardon, l'abbé Dumont annonce solennellement à son évêque sa volonté formelle d'aller s'ensevelir à la Trappe; son sacrifice n'est pas au bout : n'a-t-il pas une pauvre âme à sauver ? Ce prêtre, ce héros, me semble digne d'entrer dans la grande famille dont *Polyeucte* est le chef ; il y a chez lui du renoncement de *Jocelyn* et de l'énergie indomptable de cet *abbé de la Croix-Jugan*, que M. Barbey d'Aurevilly a fait jaillir tout d'une pièce de son puissant cerveau : une telle création suffirait presque à classer l'auteur parmi les maîtres.

Le titre de l'autre volume de M. du Mesnil, « *Parfums du grand monde* », m'avait donné quelques soupçons ; je m'attendais presque à une de ces satires à l'emporte-pièce, bonnes pour un Juvénal, assez peu conformes à l'esprit évangélique [1], et que le talent même de M. Louis Veuillot n'a pas su rendre sympathiques à tous les lecteurs. Je m'étais absolument trompé, Dieu merci ; le titre ne cache aucune ironie : la sensibilité vraie, la finesse sans causticité, sont les mérites dominants de ce nouveau livre ; je ne dirai qu'un mot des deux plus longues nouvelles qu'il renferme. *Une Séparation*, la première de ces nouvelles, repose sur un déplorable malentendu ; un mari qui croit, sur de faux semblants, qu'il s'est aliéné l'affection de sa femme, se résout à la quitter ; il la re-

[1] La Bruyère n'a-t-il pas dit : « Un homme né chrétien et Français se trouve contraint dans la satire. »

trouve plus tard, libre désormais d'une fâcheuse influence, et apprend à la mieux connaître en la voyant assise à son chevet de malade ; un pardon mutuel rapproche les deux époux, pour qui commence une tardive lune de miel. La perle du volume est à mon sens la navrante histoire des « *Trois Bossus* ; » deux de ces pauvres disgraciés eussent pu mettre en commun leurs vies, mais Edgard de Marlonville à rêvé d'épouser une adorable jeune fille près de qui il est supplanté ; il accepte le sacrifice jusqu'au point de doter sa bien-aimée, puis il va, au foyer d'une épidémie, trouver une mort héroïque ; quant à sa sœur d'infortune, qui l'aimait en secret, elle meurt *d'un cœur brisé* (*a broken heart*, comme disent les Anglais). N'est-ce pas que ce touchant récit n'a que bien peu de chose à envier aux plus purs romans de nos voisins, ceux de lady Fullerton, par exemple, ou le *David Copperfield* du bon Dickens ? Il faut souhaiter la bienvenue à M. du Mesnil, et le féliciter de ses succès dans un genre où, plus encore qu'ailleurs, il importe de relever le drapeau du bien.

OLIVIER DE GOURCUFF.

---

NOTICE HISTORIQUE SUR LA VILLE DE QUIMPERLÉ, par M. A. de Blois, ancien député, etc., suivie d'une histoire particulière de l'Abbaye de Sainte-Croix, d'après le manuscrit de F. Bonaventure du Plesseix, continuée jusqu'en 1790 et publiée pour la première fois avec appendice et notes, par F. Audran, juge de paix, ancien maire de Quimperlé, vice-président de la Société archéologique du Finistère. — Quimperlé, Th. Clairet, 1881, 238 p.

Cet ouvrage, qui constitue une monographie complète de l'histoire de la ville de Quimperlé, se divise en trois parties bien distinctes, qui auraient peut-être besoin d'une courte préface pour se mieux lier entre elles. La première appartient à M. Aymar de Blois, le regretté président de la section d'archéologie de l'Association bretonne et de la Société archéologique de Quimper. La notice de M. de Blois sur Quimperlé avait jadis paru dans *l'Annuaire de Brest* de 1849. On sait que ces annuaires, rédigés sous la direction de la Société d'Emulation de Brest, contiennent une série très

intéressante d'études historiques sur les principales villes du Finistère : mais ils sont devenus fort rares, et leur collection est aujourd'hui aussi difficile à rencontrer que celle des annuaires de M. Cayot-Delandre, pour le Morbihan, qui datent de la même époque. Depuis plusieurs années que je les recherche, je n'ai pu parvenir à compléter ni l'une ni l'autre. Il était donc utile de remettre au jour la notice de l'éminent archéologue et nul n'était plus en droit de le faire que M. Audran, qui avait fourni à M. de Blois, dès 1849, une grande partie des éléments de son travail, en lui communiquant des extraits des anciens registres municipaux de Quimperlé. Nous n'avons pas à refaire ici l'éloge de M. de Blois ; tous ceux qui ont eu occasion d'étudier ses notices savent avec quelle conscience minutieuse des détails, avec quelle sagacité de critique, avec quelle entente dans la proportion des matériaux elles sont toutes composées.

Bien que l'histoire de Quimperlé soit en grande partie celle de l'abbaye de Sainte-Croix, le manuscrit de frère Bonaventure du Plesseix, dont M. de Blois avait eu communication lorsque ce document était en possession de Mlle de la Santière au manoir de Rosgrand, ne fait pas double emploi avec la première notice ni avec celle déjà connue du bénédictin Dom Le Duc. M. Audran a eu soin d'en élaguer tout ce qui pouvait sembler une répétition. N'ayant l'intention que de reconstituer l'histoire locale, il a aussi supprimé dans le manuscrit tout ce qui est rapporté d'une manière générale dans les grands historiens bretons. La notice de Dom Bonaventure se réduit ainsi à peu près à l'histoire des abbés, et M. Audran, qui l'a enrichie de notes fort étendues, l'a complétée jusqu'à la dispersion des moines en 1790, à l'aide des travaux de Dom Lobineau, de l'abbé Tresvaux, de M. Le Men et de tous les auteurs qui se sont occupés de Quimperlé [1].

[1] Je signalerai à M. Audran une faute typographique à la page 159. Au lieu de *Beaumont-Housse*, château anglais, où se trouve actuellement le cartulaire de Quimperlé, j'imagine qu'il faut lire *Beaumont-House*. Le premier mot est français, le second est anglais.

J'arrive à la troisième partie de l'ouvrage, objet des travaux plus personnels de M. Audran. L'auteur l'a trop modestement appelé appendice. On donne ordinairement ce nom à la publication *in extenso* de documents, ou à la reproduction de discussions particulières qui ne peuvent facilement trouver place dans le contexte d'un livre. Il s'agit ici au contraire d'une série de notices fort bien faites, qui forment un complément naturel des premiers chapitres et qui achèvent de nous donner une idée très nette de l'histoire de tous les établissements et institutions de Quimperlé, en étudiant, successivement, l'ancien château, la municipalité, avec la liste de tous les maires depuis le XVI^e siècle jusqu'en 1790, les dominicains, les capucins, les ursulines et l'hôpital civil. Nous y remarquons cette particularité intéressante que les Ursulines actuelles occupent précisément l'ancien couvent de leur ordre : les Dames de la retraite ont remplacé les dominicains ; et le collège, puis les Frères des Ecoles chrétiennes ont remplacé les capucins. Seule, l'abbaye de Sainte-Croix n'a plus son ancienne destination religieuse : les diverses administrations civiles l'occupent à peu près tout entière.

M. Audran a terminé son étude par des notices sur Du Couédic et les deux frères de Talhouët de la Grationnaye, nobles modèles présentés en exemple à leurs compatriotes. Elles couronnent dignement un livre de conscience qui doit avoir une place de choix dans toute bibliothèque bretonne.

RENÉ KERVILER.

---

# CHRONIQUE

**Nécrologie. — MM. du Laurens de la Barre, Louis de Jacquelot, de Locmaria, Chaigneau, J. de la Pilorgerie, Vincent Forest, de la Boutetière et Stéphane Halgan.**

La mort frappe autour de nous à coups redoublés, et nous n'osons plus ouvrir un journal du pays, de peur d'y trouver l'annonce d'une perte nouvelle.

Le jour même où paraissait notre dernière chronique, le *Journal de Rennes* nous désolait en nous disant:

Nous avons la douleur d'apprendre la mort de notre excellent ami et collaborateur M. du Laurens de la Barre. Nos lecteurs n'ont point oublié (et les nôtres, non plus, assurément,) les récits bretons que M. du Laurens écrivait avec tant de charme, et ceux qui l'ont entendu les conter de vive voix oublieront encore moins la bonhomie, l'humour sans pareilles, qui faisaient de M. du Laurens un délicieux conteur.

« M. du Laurens était secrétaire de la section d'Archéologie de l'Association bretonne, qui ressentira cruellement sa perte, surtout après celle si récente de M. de Châteauvieux. »

Un de nos amis prépare sur notre regretté collaborateur une notice étendue, qui ne tardera pas à fixer les traits de cette fine et charmante physionomie. Bientôt aussi, la *Revue* publiera de lui un récit légendaire, *le Trésor caché*, que sa famille s'est empressée de nous offrir.

En fermant le *Journal de Rennes*, le 24 décembre, pour ouvrir l'*Océan*, de Brest, nos yeux tombèrent sur les lignes que voici :

« Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Louis de Jacquelot du Boisrouvray, décédé, le 22 décembre, à Quimper, à l'âge de 83 ans. C'était l'un des hommes les plus honorables et les plus distingués de notre contrée; — brillant élève de l'Ecole polytechnique, M. de Jacquelot renonça à l'artillerie, fut élève de droit et entra au ministère sous M. de Corbière. Il devint successivement, tout jeune encore, sous-préfet en Corse et secrétaire-général à Guéret. En 1830, il n'hésita pas un moment à sacrifier une carrière qui devait le mener aux plus hautes situations.

« Esprit fin, délicat, il profita de cette retraite pour cultiver avec une véritable passion les sciences et les lettres. Critique d'art d'une grande valeur, ses avis faisaient autorité dans ce pays ; poète charmant, archéologue distingué, M. Louis de Jacquelot était le plus

aimable causeur du monde. Il avait conservé jusqu'à ses dernières années toute la lucidité de sa belle intelligence et la fraîcheur de ses souvenirs.

« Inutile d'ajouter que cet homme de bien était resté fidèle à toutes les nobles traditions qui sont encore, grâce à Dieu, en honneur dans nos pays bretons ! »

Nous déplions *le Morbihannais :*

« Une dépêche de Tours, nous dit-il, annonce la mort, à l'âge de 90 ans, du comte Noël-Marie-Victor du Parc de Locmaria, ami particulier de M. le comte de Chambord.

« Lieutenant-colonel d'infanterie dans la garde royale, il donna sa démission après la révolution de 1830, et rentra dans la vie privée. Chevalier de Saint-Louis, il avait été promu au grade d'officier de la Légion d'honneur le 30 octobre 1829. Le parti légitimiste perd en lui un de ses chefs les plus vénérés.

« Ecrivain de talent, le comte de Locmaria a consacré à la littérature les loisirs que lui faisait la politique. On a de lui : *De l'état militaire en France* (1831), les *Guérillas* (1834), *Souvenirs du duc de Bordeaux* (1846), *Histoire du règne de Louis XIV* (1853), *Marie-Thérèse de Hongrie* (1861), *la Chapelle-Bertrand* (1863), *la Raison des faits* (1873, etc.) »

Quelques jours plus tard, l'*Espérance du peuple* nous apprenait la mort de M. Chaigneau, ancien député, ancien conseiller de préfecture de la Loire-Inférieure.

« M. Chaigneau était un homme droit, conciliant, sympathique à tous, de bon conseil et fort considéré dans l'administration. Appelé pendant de longues années à présider le Conseil de Préfecture, il apporta à ces fonctions délicates une rare intelligence des affaires... Après lui, son gendre, notre excellent ami, M. de la Giraudais, la continuait avec succès, lorsque les circonstances politiques vinrent l'obliger à donner sa démission. »

M. Émile Chaigneau, né à Vouvant, le 29 juin 1795, fut nommé député de l'arrondissement de Fontenay-le-Comte (Vendée), lors des premières élections qui ont suivi les événements de 1830, et il resta membre de la Chambre des députés jusqu'en 1844, ou 1845, époque où il donna sa démission.

On vient de voir qu'il fut conseiller de préfecture à Nantes. En outre, depuis la loi de 1851, qui établit *l'assistance judiciaire*, il était membre et président de cette commission, et il a exercé ces fonctions jusqu'à sa mort. Il était également membre et vice-président de la commission des prisons depuis trente ans. — Cette longue existence fut dominée par une seule pensée : faire le bien.

M. Chaigneau avait demandé lui-même les secours de la Religion et sa fin a été des plus édifiantes.

— *L'Espérance* continuait : « M. de la Pilorgerie vient de

mourir à Châteaubriant, à l'âge de 78 ans...» Sous le pseudonyme de J. de l'Aunay, M. de la Pilorgerie a souvent collaboré à la *Revue*. Comme à M. du Laurens de la Barre, nous lui consacrerons prochainement une notice spéciale.

Quelques jours plus tard, le même journal renfermait, sous la signature de notre ami M. Edmond Biré, cette page touchante, que l'on se serait étonné de ne pas voir reproduite ici :

« Le premier jour de cette année a vu s'éteindre une de ces existences modestes qui traversent la vie sans bruit, sans ambition, dignes pourtant de la sympathie et de l'estime de tous les gens de bien. M. Vincent Forest, doyen des imprimeurs de notre ville, avait fait ses humanités au Petit-Séminaire, où il fut le condisciple du général de la Moricière. Il se destinait à la marine, lorsque la maladie de son père, imprimeur à Nantes, le décida à faire le sacrifice de sa vocation et à se mettre en mesure de remplacer son père. Il passa donc du navire où il était déjà embarqué, dans les ateliers de M. Firmin-Didot, à Paris, d'où il sortit possédant à fond tous les secrets de l'art typographique. Pendant cinquante-quatre ans et jusqu'au jour où, comme le bon ouvrier, il est tombé sur son sillon, il a travaillé avec une activité infatigable, demandant au devoir accompli, au labeur ininterrompu, sans autre relâche que les heures trop courtes qu'il consacrait à la culture des fleurs, demandant surtout aux vertus et aux affections de la famille le secret du bonheur.

« Par toutes ses habitudes, par sa simplicité, son aménité, sa droiture, M. Vincent Forest était un de ces hommes d'autrefois que les générations venues après eux ont le devoir d'entourer d'estime et de respect.

« Nos amis, en particulier, ne sauraient oublier que c'est chez lui, dans sa maison, qu'ont pris naissance deux œuvres, qui vivent, l'une depuis 25 ans, l'autre depuis 18 ans, et qui toutes deux ont fait et continueront encore à faire beaucoup de bien, la *Revue de Bretagne et de Vendée* et la *Semaine Religieuse du diocèse de Nantes*. Sous sa direction et sous celle de son gendre, M. Emile Grimaud, un poète qui est aussi un artiste, son imprimerie, modeste au début, avait pris des développements importants ; de véritables chefs-d'œuvre typographiques sont sortis de ses presses, et en contemplant, à l'Exposition universelle de 1878, les beaux livres imprimés par M. Vincent Forest, M. Firmin-Didot a pu être fier de son ancien élève, à qui une médaille de bronze fut alors décernée. Mais M. Vincent Forest n'était pas de ceux qui bornent à de telles

récompenses, si honorables qu'elles soient, les efforts et le but de leur vie : il a couronné une vie chrétienne par une mort entourée de toutes les consolations de la Religion. Il laisse aux siens, à tous ceux qui l'ont connu, de bons et nobles exemples, le souvenir d'une longue carrière toute de travail et de dévouement, de loyauté et d'honneur. »

— La Vendée vient de perdre un de ses glorieux enfants. Noble cœur et belle intelligence, le comte Louis de la Boutetière est mort, il y a quelques jours, à Paris, des suites d'une pleurésie dont l'issue fatale est due aux graves blessures que, pendant la guerre, il avait reçues à la poitrine.

Issu d'une des plus anciennes maisons du Poitou, le comte de la Boutetière n'avait point voulu démentir son origine, et, comme la plupart de ses ancêtres, avait embrassé la carrière militaire. Au sortir de l'école de Saint-Cyr dont il avait été un des brillants élèves, il était entré dans l'armée en qualité d'officier de cavalerie. Après quelques années de service, il l'avait abandonnée, en 1860, à l'occasion de son mariage avec Mlle de Lépineraie.

Ce n'était point pour passer ses jours dans une douce et molle oisiveté qu'il avait pris cette résolution. Rentré dans la vie privée, il partagea son temps entre les devoirs de la famille, les affaires domestiques, une étude qui avait pour lui un charme tout particulier, celle des questions historiques et archéologiques de sa province. Dès l'année 1862, *les Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, dont il était un des membres les plus laborieux, lui ouvrent leurs colonnes, et les années suivantes, les articles qu'il y insère sont si nombreux qu'il serait trop long d'en faire l'énumération. En 1868, il publia : *Le Chevalier de Sapinaud et les Chefs vendéens du Centre, avec notes, lettres et documents pour servir à l'histoire des cinq premiers mois de la guerre de la Vendée*: travail consciencieux où se révélait déjà, chez son auteur, ce besoin de recherches et de documents indispensable à ceux qui veulent écrire sérieusement l'histoire.

Le comte de la Boutetière devait bientôt quitter la plume pour reprendre l'épée. La fatale guerre de 1870 venait d'éclater; l'ancien officier de hussards n'hésita point. Il dit adieu à sa femme et à ses enfants, qu'il s'exposait à ne plus revoir, pour voler à la défense de la France envahie. Ce fut à la tête du troisième bataillon de Mobiles vendéens, qu'il fit cette terrible campagne. Enfermé dans Paris, il eut pendant le siège à combattre trois fléaux : la famine,

l'émeute et l'ennemi, dont les forces étaient bien supérieures aux nôtres. Dangereusement blessé à Champigny, il laissa le commandement de son bataillon à M. Amédée de Bejarry, son capitaine adjudant-major, qui devait, lui aussi, recevoir de glorieuses blessures.

A peine convalescent, il reprenait la plume pour écrire l'histoire du troisième bataillon des Mobiles vendéens. Nul n'était plus apte à cette œuvre, car mieux que personne, il pouvait dire :

> ..... *Quæque ipse miserrima vidi*
> *Et quorum pars magna fui.*

Dans cette intéressante publication, où il fait ressortir la valeur de ses hommes, officiers et soldats, le comte de la Boutetière n'oublie qu'un nom, celui du commandant. Il se borne à dire : « En « l'essayant, (un mouvement tournant), le chef de bataillon et « tout ce qui l'entourait tomba sous une grêle de balles. » Et voilà tout sur sa personne. N'est-il pas vrai que cette modestie de l'historien rehausse encore le mérite de l'officier ? Le ministre de la guerre ne pouvait pas le laisser passer inaperçu ; il lui décerna la croix de la Légion d'honneur qu'il avait si bien gagnée, et cette distinction reçut l'approbation générale.

La même année, la *Société d'émulation de la Vendée* dont il devint un des collaborateurs les plus zélés et où sa mort va laisser un grand vide, publiait une notice sortie de sa plume, sur le prieuré de la Sébrandière. Membre aussi de la Société des archives du Poitou, il l'enrichit de ses recherches, entre autres du *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean d'Orbetier.*

Les services militaires du comte de la Boutetière et la noblesse de son caractère levaient naturellement appeler l'attention des électeurs de la Vendée. Aussi, en 1871, avait-il été candidat à la députation, en remplacement du général Trochu, qui, nommé dans plusieurs collèges, avait opté pour un autre département. M. Beaussire lui ayant été opposé, il succomba dans la lutte. A partir de ce moment, renonçant à la vie publique, il rentra dans le cercle de ses études favorites pour n'en plus sortir ; désormais sa seule ambition sera, en fouillant les archives : archives départementales, archives communales, archives particulières, — celles de M. B. Fillon, par exemple, des communications duquel il se montre très reconnaissant — en compulsant les poudreux registres, en déchiffrant les vieux parchemins, de s'armer de pièces authentiques avec lesquelles il pourra dissiper l'erreur, rétablir la vérité trop sou-

vent altérée, faire revivre un passé dont nous ne voyons que les ruines, fournir enfin tous les éléments de la science historique.

Homme de convictions profondes, ayant des idées politiques très arrêtées, le comte de la Boutetière était un esprit trop large et trop élevé pour se montrer exclusif. Naturellement bienveillant pour tout le monde, il ne bornait point ses relations de société à quelques fidèles ; il comptait des amis dans les rangs les plus opposés. J'en sais un dont les vues et les aspirations sont tout autres que les siennes, et qu'il laisse inconsolable. Ce n'est pas seulement de ceux de ces amis que je veux parler, quand je dis que les regrets sont unanimes. Sa mort doit être considérée comme un deuil public. Obéissant au sentiment de l'honneur et du devoir, il laisse dans des angoisses mortelles les êtres qui lui sont le plus chers au monde, prêt au sacrifice de sa vie pour sauver la France, et quand la paix l'a ramené dans ses foyers, que ses blessures sont à peine fermées, il consacre le reste de sa vie à des travaux d'un grand intérêt pour sa province. Si donc, dans la république romaine, on disait des héros qui ne quittaient le champ de bataille que pour labourer la terre avec le soc de la charrue : Ils ont servi l'État *ense et aratro*, ne peut-on pas dire du comte de la Boutetière : Il a servi son pays *ense et calamo ?*

— Après l'étude biographique qui précède, nous n'avons rien à apprendre à nos lecteurs sur M. Stéphane Halgan, si ce n'est que jamais pareil concours en notre ville n'avait accompagné un chrétien à sa dernière demeure. Les obsèques ont été célébrées, *le 21 Janvier*, à Saint-Nicolas, et, au cimetière, trois discours ont été prononcés, par M. de Cornulier, sénateur de la Vendée, M. Cardon, au nom de la Société industrielle, et, au nom des amis du défunt, par M. Alfred Lallié, qui a fini par ces consolantes paroles:

« Longtemps philosophe spiritualiste et adonné aux spéculations les plus élevées de la pensée, son âme depuis cinq ans s'était ouverte aux vérités éternelles, et le penseur était revenu à toute la ferveur de la foi de son enfance. Dans les déchirements de la brusque séparation de tout ce qu'il aimait, il a fait l'admiration de tous ceux qui l'ont approché. Il avait bien des raisons d'aimer la vie ! et il ne se cachait pas de l'aimer ; pourtant, quand la mort est arrivée à lui, menaçante, inévitable, aucune faiblesse n'a trahi ses regrets; il a rempli avec simplicité ses devoirs de chrétien et il s'est endormi dans le Seigneur. Adieu, mon vieil ami, votre mémoire nous sera chère. »

LOUIS DE KERJEAN.

# BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

CAVALIÈRE (LA); par Paul Féval. In-18 jésus, 423 p. Paris, lib. Palmé..... 3 fr

COMMENTAIRE ABRÉGÉ SUR LE CODE DE JUSTICE MILITAIRE POUR L'ARMÉE DE TERRE; par le commandant A. Vexiau, professeur de législation à l'école militaire de St-Cyr. Paris, libr. Baudoin et Cie..... 4 fr.

DÉTERMINATION DES MESURES CAPABLES D'ARRÊTER LA PROPAGATION DES MALADIES CONTAGIEUSES, NOTAMMENT LA PLEURO-PNEUMONIE. Conférence faite au congrès de 1880 de l'Association bretonne, par B. Abadie, vétérinaire du département de la Loire-Inférieure. In-8°, 20 p., Nantes, imp. Ve Mellinet.

DOCTEUR (LE) Ox, suivi de Maître Zacharius, Un hivernage dans les glaces, Un drame dans les airs; par Jules Verne. 21e éd. In-18 jésus, lib. Hetzel..... 3 fr.

ETAPES (LES) D'UNE CONVERSION; par Paul Féval. 16e éd. In-18, jésus, 321 p., lib. Palmé.

FÉE (LA) DES GRÈVES; par Paul Féval. In-18 jésus, 266 p. lib. Palmé.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA PHILOSOPHIE, ou supplément à l'ouvrage du même auteur appelé : *Philosophia scholastica*; par P.-M. Brin, prêtre de St-Sulpice. T. 1 : depuis les origines de la philosophie jusqu'à l'apogée de la scholastique. In-18 jésus. 408 p. Paris, lib. Berche et Tralin.

HISTOIRE POPULAIRE DES GUERRES DE LA VENDÉE, récits de la veillée; par A. de Brem. In-18 jésus, 309 p. Paris, lib. de la Société Bibliographique..... 2 fr.

JANGADA (LA); huits cents lieues sur l'Amazone; par Jules Verne, 2e partie. In-18 jésus, 305 p. Paris, Hetzel..... 3 fr.

MÉMOIRE sur une nouvelle nomenclature des dénominations des rues, places, carrefours et quais de la ville de Fontenay, présenté au conseil municipal, par Benjamin Fillon. In-8°, 216 p. Fontenay, Vendée, imp. Baud.

MICHEL STROGOFF (Moscou, Irkoutsk), suivi de : Un drame au Mexique; par Jules Verne. 2e partie. 20e éd. In-18 jésus, lib. Hetzel..... 3 fr.

NOUVEAUX ÉLÉMENTS DE PHARMACIE, par A. Andouard, professeur à l'École de médecine et de pharmacie de Nantes. 2e éd., rev. et augmentée. 1re partie. In-8°, p. 1 à 624, avec 104 fig. Paris, lib. J.-B. Baillière et fils.

ŒUVRES DE LA ROCHEFOUCAULD. Compte rendu, avec la reproduction dans leur forme originale inédite, de 2 lettres de l'auteur des *Maximes* par le Mis de Granges de Surgères. In-8°, 24 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

SAINTE ANNE, son culte dans l'Église catholique et dans la Bretagne Armorique; Couronnement de sa statue miraculeuse à Ste-Anne-d'Auray, par le Souverain-Pontife Pie IX; par Alfred Lallemand, avocat, ancien président des Sociétés archéologique et polymathique du Morbihan. T. I, in-18. IX-326 p. Vannes, imp. Galles..... 1 fr. 25.

# LES FUSILLADES DE NANTES

## 1793-1794*

### I

Dans un travail étendu, publié il y a trois ans, je me suis attaché spécialement à étudier les noyades ordonnées à Nantes par Carrier ; mais Carrier n'a pas seulement noyé, il a, comme la plupart de ses collègues, ordonné de nombreuses fusillades, et l'abus de ce supplice m'a paru digne d'être déterminé, avec plus de précision que ne l'ont fait, jusqu'à présent, les auteurs qui se sont occupés de la Révolution dans notre pays.

Selon mon habitude, je m'attacherai principalement à exposer des faits inconnus, ou à rétablir d'après des documents authentiques ceux qui ont été racontés d'une manière inexacte ou incomplète.

Dès qu'il est établi à Nantes, car auparavant il n'avait fait qu'y passer, Carrier annonce qu'il va ordonner des fusillades : « Notre arrivée à Nantes, écrit-il le 20 octobre au Comité de Salut public, a porté la consolation dans l'âme des patriotes, et consterné les contre-révolutionnaires. Comme je vais faire triompher les uns et porter les grands coups contre les autres, je tâcherai de rester ici quelques jours. Je vais faire en sorte aujourd'hui de faire fusiller les grands coupables, ceux qu'on a trouvés nantis des instruments de rébellion. Tout ira, mais, f....., il faut des exemples terribles [1]. »

* Voir la livraison de janvier 1882, pp. 55-59.

[1] *Revue rétrospective*, 2e série, T. V, p. 107.

Quand il s'agissait de promesses de fusillades, Carrier tenait parole, et il n'est pas à supposer que, cette fois plus que les autres, ses menaces soient restées sans effet; cependant aucune trace écrite des fusillades de ce moment ne s'est encore rencontrée. Le Tribunal révolutionnaire faisait exécuter ses sentences par la guillotine, et, en octobre, il ne prononça que quatre condamnations capitales ; les Commissions Bignon et Lenoir n'étaient point encore en fonctions [1] ; Carrier probablement parlait de faire passer par les armes des prisonniers saisis durant sa marche de Beaupreau à Nantes, effectuée la veille, et dont il se vanta en arrivant dans cette ville, en disant qu'il avait, avec cent hommes, balayé la rive gauche de la Loire [2].

« Il n'y eut guère de noyades après Savenay, dit M. Michelet, les fusillades firent tout [3]. » Cette affirmation de l'illustre écrivain est une des innombrables erreurs qu'on pourrait relever, presque à chaque ligne de son récit des événements de Nantes. La plupart des noyades, au contraire, eurent lieu après Savenay (3 nivôse an II, 23 décembre 1793), et il y eut, avant Savenay, des fusillades nombreuses ; mais celles-là sont moins connues que celles qui eurent lieu en vertu des prétendus jugements des Commissions militaires.

On sait que la grande armée vendéenne, harcelée depuis Dol par Kléber, Marceau et Westermann, se dirigea vers la Loire, par Laval, après avoir subi l'irréparable désastre du Mans. Un de ses corps les plus importants traversa le fleuve avec Stofflet et La Rochejaquelein, le 17 décembre 1793 (27 frimaire) [4], et tomba en partie aux mains des républicains aux environs de Saint-Florent. Un autre corps, plus considérable, se dirigea vers Savenay où il devait se faire écraser, après avoir une dernière fois fait tête à l'ennemi. Le reste de l'armée, disséminé en colonnes plus

[1] La Commission Lenoir tint sa première séance le 15 brumaire (5 novembre 1793); la Commission Bignon, le 9 nivôse (29 décembre).

[2] Registres de la Commission départ. 19 octobre 1793, f° 93 (arch. dép).

[3] *Hist. de la Rév.* édit. Lacroix. T. VIII, p. 340.

[4] Savary ; *Guerre des Vendéens et des Chouans*, T. II, p. 476.

ou moins nombreuses, se dispersa dans la région d'Ancenis, de Nort et de Châteaubriant. La plupart de ceux qui ne tombèrent pas sous les coups de Westermann, dans la région de Nort, ou qui survécurent au combat de Savenay, se rendirent volontairement, ou se laissèrent prendre.

M. Poitou, dans une brochure remarquable par la brièveté et la richesse des informations, intitulée: *Les Représentants du peuple dans le département de Maine-et-Loire*, a raconté comment quatorze cents prisonniers, qui s'étaient rendus sur la foi d'une amnistie promise par le général Moulin, commandant à Saint-Florent, furent emmenés à Angers et fusillés, par les ordres de Hentz et de Francastel, dans la plaine de Sainte-Gemme [1]. Le général Moulin, déjà desservi auprès de Carrier par une basse délation, qui reposait sur les raisons les plus incertaines [2], avait cru, probablement de bonne foi, faire une œuvre utile à la pacification, en délivrant des saufs-conduits à quelques prisonniers. Carrier ne l'entendait pas ainsi, et le général, mandé à Nantes par le représentant, avait été, non seulement désavoué, mais jeté en prison. Carrier devait, peu après, lui infliger la honte de proclamer, en le réintégrant dans ses fonctions, que, « *s'il avait accordé des passe-ports à quelques Vendéens, ce n'avait été que pour engager un plus grand nombre à se rendre* [3]. »

Pas n'était besoin d'engager pourtant ces malheureux à se rendre ; d'eux-mêmes ils arrivaient à Nantes de tous les côtés, malades, affamés, découragés, espérant qu'on leur tiendrait compte de leur bonne volonté, et que la difficulté d'immoler tant d'hommes leur vaudrait de conserver la vie sauve. Leur illusion ne dura pas longtemps.

[1] Poitou, p. 36 et 37.

[2] V. Registre du Cons. de Départ., 25 et 26 frimaire an II, f° 163 (Arch. dépar.)

[3] Affiches d'Angers du 26 nivôse an II ; arrêté de Carrier, daté de Nantes, le.... (cité par M. Poitou).

Le général Lefèvre a parlé aussi de Vendéens fusillés, après s'être rendus sur la foi d'amnisties promises par Merlin de Thionville. (*Bul. du Trib. rév.*, VII, n° 16, p. 61.

## II

Le registre du Comité révolutionnaire de Nantes constate que, dans les derniers jours de frimaire, des brigands en très grand nombre, qui s'étaient rendus volontairement à Nort, furent envoyés à l'Entrepôt. D'autre part, on voit, dans le manuscrit de l'*Histoire lapidaire de Nantes*, de Fournier, « que la garde nationale «de cette ville, du 21 au 29 décembre (1er-9 nivôse an II), fournit « chaque jour deux bataillons pour les travaux des fortifications « et pour enterrer les cadavres des malheureux que Carrier fai- « sait fusiller[1]. »

Dans une lettre de ce représentant, datée de Nantes le 30 frimaire, dont il fut donné connaissance à la Convention, le 6 nivôse, on lit :

« La défaite des brigands est si complète que nos postes les « tuent et les amènent à Nantes par centaines ; la guillotine ne « peut suffire; *j'ai pris le parti de les faire fusiller ;* ils se ren- « dent ici et à Angers par centaines. J'assure à ceux-ci le même « sort qu'aux autres[2]. » Une autre lettre de Carrier, du 4 nivôse, annonçait la victoire de Savenay.

Le messager qui avait apporté ces lettres, appelé à venir à la barre pour donner quelques explications supplémentaires, s'exprima ainsi : « J'ajouterai aux détails contenus dans la lettre que je viens de remettre au président, et qui m'a été confiée par le représentant Carrier, que le jour de mon départ, il est arrivé cinq cents brigands, que les habitants des campagnes avaient saisis jetant leurs armes et demandant grâce; mais la seule grâce qu'on puisse accorder à des rebelles est de leur donner une prompte mort. J'ajouterai qu'en passant à Ancenis, à Angers et à Saumur, j'ai

[1] Bibliothèque publique de Nantes, minute n° 1, f° 337.

[2] Cette lettre, qui a été souvent citée, se trouve à la première page du *Moniteur* du 8 nivôse an II—28 décembre 1793. Séance de la Convention du 6.

rencontré un grand nombre de brigands que l'on conduisait à Nantes pour y subir la peine due à leur crime [1]. »

Le médecin Thomas, entendu comme témoin au procès, dit, à propos des fusillades, qu'il se rappelait celles « qui eurent lieu à la fin de frimaire ou au commencement de nivôse ; on en fusillait des trente et quarante et même cent par jour. J'accuse, ajouta-t-il, Carrier d'avoir fait fusiller sans jugement des brigands [2]. »

Une déclaration de Kermen, qui était membre du Département au moment où se passèrent les faits, va préciser encore davantage :

« En frimaire, *avant Savenay*, des brigands se rendirent à Nantes par bandes de 80, 100, 200, comme ils s'étaient rendus à Ancenis, à Angers et ailleurs. Ils se disaient prêts à aller où on voudrait, à combattre pour la République. Ils assuraient que l'armée rebelle se rendrait si on se comportait bien avec eux. Le Département agita la question de savoir ce qu'on ferait de ces hommes, quand on apprit que Carrier voulait les faire fusiller.

« Les autres corps administratifs l'ayant appris, envoyèrent simultanément de leurs membres au Département, où l'on fut d'avis de se transporter chez ce représentant, et de savoir de sa bouche à quoi s'en tenir. Là, Carrier s'exalta comme à l'ordinaire ; à l'entendre, la commisération était un crime dans des républicains. Bref, il ne voulut jamais se rendre aux raisons qu'on put lui donner ; il se refusa même à s'en référer à la proposition de s'en rapporter à la Convention et de suspendre l'ordre de fusiller jusqu'au retour du courrier. En vain lui représenta-t-on l'horreur qu'il y aurait à se défaire d'hommes qui, sur la foi ou l'espérance d'une amnistie, étaient venus se rendre, l'intérêt qu'il y avait d'user au moins de ménagement pour ne pas exciter la vengeance des autres révoltés. *L'affaire de Savenay n'avait pas encore eu lieu.* Inutilement

[1] Même page du *Moniteur*. — Un autre messager, entendu à la barre le 8 nivôse, a parlé de 900 brigands fusillés à Nantes et dont *les corps avaient été jetés dans la Loire*. Ce témoignage me paraît se rapporter aux noyades que l'orateur n'aura pas osé désigner en propres termes à la Convention, surtout avant qu'un document lu à la Commune de Paris eût levé tous les voiles. V. *Réimpression du Moniteur*, T. XIX, p. 81 et 101.

[2] *Bullet. du Trib. révol.*, VII, n° 10, p. 38. — Voir, sur la fusillade de 597 brigands qui étaient venus déposer les armes avec un drapeau blanc, la déposition de la veuve Dumais. *Mercure français* du 15 brumaire an III, p. 288.

lui représenta-t-on que ce ménagement entraînerait le reste de l'armée, que la douceur avait toujours opéré plus de bien que l'inexorabilité... que c'était un motif de plus pour eux de se battre jusqu'à la dernière extrémité ; qu'en outre il n'en résulterait pour nous que du sang républicain répandu : tout fut inutile, ils furent impitoyablement massacrés.

« Signé, KERMEN. »

Il y a longtemps que j'avais copié cette déclaration, et celle qui va suivre, dans l'*Orateur du peuple* du 15 brumaire an III, p. 203; mais je tenais, avant de les reproduire, à avoir une preuve de leur authenticité, et comme la pièce qui va suivre est d'une authenticité incontestable, puisqu'elle se trouve en toutes lettres sur le registre de correspondance du Département, à la date du 16 vendémiaire an III, f° 51, il n'est pas douteux que toutes les deux sont également authentiques, la seconde, comme on va le voir, ne faisant que viser la première :

« Egalement disposée à rendre témoignage à la vérité, et à satisfaire à la demande de la Société de Vincent-la-Montagne, exprimée dans la lettre du 14 vendémiaire, l'Administration départementale atteste avoir connaissance de plusieurs faits énoncés dans l'exposé ci-dessus, et avoir même employé l'entremise de deux commissaires de son sein, chargés par elle de s'adjoindre des membres des autres Administrations pour prévenir l'exécution subite de *sept à huit cents hommes venus rendre leurs armes, quelques jours avant l'affaire de Savenay.*

« L'administration était mue à solliciter un sursis, ou tout au moins l'examen préalable, sur ce qui lui était rapporté que plusieurs de ces gens étaient des volontaires de nos divers bataillons, et spécialement des cavaliers d'Ille-et-Vilaine, républicains bien prononcés, faits prisonniers par les brigands.

« Elle craignait d'ailleurs qu'une mesure si précipitée, réduisant au désespoir tous les rebelles, que cette troupe suppliante assurait prêts à se soumettre sur le seul espoir de la vie, ne rendît interminable la guerre de la Vendée.

Les commissaires, de retour, rapportèrent que le représentant Carrier, paraissant céder à leurs vives remontrances, leur avait enfin laissé l'espoir de voir sa détermination suspendue, et l'Administration fut très étonnée d'apprendre le lendemain que *tout avait été fusillé.*

« Nantes, le 16 vendémiaire, an III. »

Il faudrait vraiment renoncer à écrire l'histoire si un pareil témoignage pouvait n'être pas accepté comme une preuve. Si M. Berriat-Saint-Prix l'eût connu, il n'eût pas, comme il l'a fait, révoqué en doute les fusillades nombreuses exécutées à Nantes avant l'établissement de la Commission du Mans [1]. Les signataires Kermen, Picot, Gicqueau, Brillaud, avaient été appelés à faire partie de la Commission Départementale, formée le 10 octobre 1793, par les mêmes représentants qui devaient le lendemain instituer le Comité révolutionnaire; on peut constater, sur les registres, qu'ils étaient en fonctions durant les mois de frimaire et de nivôse an II, et que Kermen, particulièrement, fut, lors des épurations, appelé, le 26 prairial an II, au poste de président du Tribunal criminel en remplacement de Gandon, dont le sans-culottisme laissait à désirer. Il fallait, paraît-il, pour ces fonctions, « un citoyen prononcé »: ce sont les termes du procès-verbal du conseil des représentants, et ce fut à ce titre que Kermen fut proposé et nommé [2].

## III

Si ce fait énorme d'une fusillade de sept cents prisonniers, exécutés presque à la fois à Nantes avant la bataille de Savenay, n'a pas été relevé par les historiens, qui n'ont parlé des fusillades de Nantes que d'une manière vague, et d'après la lettre de Carrier citée tout à l'heure, il en est autrement de celle de quatre-vingt huit cavaliers vendéens que Carrier fit, dans les mêmes jours, périr sur la prairie de Mauves. Cette exécution, dont il faut comprendre les victimes dans le nombre des sept cents, avait causé dans notre ville une vive impression, si l'on en juge par le grand nombre des témoins qui en déposèrent au procès de Carrier. Presque à chaque audience, quelqu'un d'entre eux a son mot sur ces quatre-vingts cavaliers, qui avaient été amenés de Nort, par l'adjudant-général

[1] *La Justice révolutionnaire*, 2e édition, Paris, 1870, T. I, p. 106.

[2] Reg. du départ. 26 prairial an II, f° 42. — Registre de la Commission du Conseil des Représentants, 13 prairial an II.

Hector Legros, connu à Nantes sous la désignation du « général aux cheveux rouges. » Le grand nombre des témoignages, comprenant des circonstances particulières à chaque déposant, avait, comme il arrive en pareil cas, donné lieu de relever des contradictions, et, dans une des dernières séances du procès, Goullin et Jolly, faisant remarquer ces contradictions, avaient réussi à jeter quelques doutes sur la réalité du fait [1]. Aussi, M. Michelet, à ce propos, a reproché vivement à Mellinet d'avoir fait un récit confus de la terreur à Nantes, et d'avoir copié tous les *on dit* du procès, « les er« reurs mêmes, qui ont été prouvées telles avant le jugement, (des « cavaliers, par exemple, qui s'étaient rendus et qu'on avait fusillés « et qu'on retrouva vivants) [2]. » M. Michelet, qui trouvait que les fusillades et les noyades ordonnées par les républicains « étaient des moyens d'abréger la mort et non des sacrifices humains [3] », parlant ainsi de ces cavaliers fusillés et qu'on retrouva vivants, voulait évidemment entraîner son lecteur à tirer, de la fausseté d'un fait plusieurs fois allégué, la conclusion que d'autres accusations formulées par les témoins devaient être rejetées également dans le domaine de la légende.

La fusillade de ces quatre-vingts cavaliers a réellement eu lieu et n'est point une légende.

Le témoin Laënnec dit avec précision, dans sa déposition recueillie par Villenave, que ces cavaliers arrivèrent à Nantes le 30 frimaire an II [4]; un jour de décade, dit un autre témoin [5].

Ces cavaliers s'étaient rendus volontairement [6]; ils avaient été envoyés de Nort par Westermann, qui les avait épargnés, « pour des raisons qu'il m'a confiées, » a dit Carrier dans sa lettre du 30 frimaire [7]. Un autre témoin, qui était en ce temps-là membre du Dé-

[1] *Bullet. du Trib. rév.* VII, n° 13, p. 49.

[2] *Hist. de la Révol.* édit. Lacroix, 1878. T. VIII, p. 309.

[3] *Eod.* T. III, p. 281.

[4] Papiers de Villenave (Collection de M. Gustave Bord.) — Crétineau-Joly a confondu les dates. *Hist. de la Vendée*, in-12, T. II, p. 44.

[5] Dep. de Renaudot. *Bull. du Trib. rév.*, VI, 310.

[6] Dép. de Minée, *eod.* VII, 57.

[7] *Réimpression du Moniteur*, T. XIX, p. 57.

partement, a parlé de cette lettre de Westermann destinée à expliquer à Carrier les raisons de politique pour lesquelles il s'était abstenu de faire fusiller cette troupe[1]. Ces cavaliers s'étaient présentés à Nantes, au poste de Rennes, armés et équipés, et ils s'étaient laissé conduire par quatre hommes sur la place du Département ; là ils offrirent des otages, si on voulait leur accorder une amnistie. Louis Naux enfourcha le cheval de l'un d'eux pour aller plus vite trouver Carrier, et lui demander, en se fondant sur l'amnistie promise, l'ordre de les épargner[2]. Carrier fut inflexible, même à l'égard des enfants que ces cavaliers avaient avec eux.

« Je conduisis environ quatre-vingts brigands à Nantes, dit Hector Legros dans sa déposition ; je me rendis chez Carrier, qui m'ordonna de les faire fusiller, ainsi que les enfants ; ils périrent à la plaine de Mauves ; les enfants enlevés par plusieurs citoyens échappèrent à ce supplice[3]. »

Fonbonne, directeur des hôpitaux, alla sur la prairie de Mauves et sauva la vie à plusieurs enfants[4]. Louis Naux[5] et deux autres personnes en firent autant. Un de ces enfants se trouvait encore à l'hôpital du Panthéon, six semaines après, ainsi que le constate un certificat de Giraud, directeur de cet hôpital, portant qu'il ne s'y trouve aucun brigand malade et qu'il n'existe « qu'*un jeune enfant de leur race, qui a eu sa grâce sur la prée de Mauves*[6].» La fusillade de ces cavaliers, imputée à Carrier, fut reconnue au procès comme un fait démontré, et le quatrième des considérants du jugement de condamnation la mentionne expressément[7]. Ce qui

[1] Dép. de Gicqueau, administr. du Dép. Procès de Carrier, compte rendu du *Courrier universel*, n° du 17 frimaire, an III, séance du 15.

[2] *Plaidoyer de Villenave*, p. 45 et 46. — Précis des débats, par Leblois ; *Pièces remises à la Commission des Vingt-et-un*, p. 73.

[3] *Monit.* du 7 nivôse, an III, *Réimpression*, T. XXIII, p. 49. — Voir aussi Dépos. de Louis Fournier et de Guillaume Erard, *Bull. du Trib. rév.*, VII, n° 11, p. 42.

[4] *Bull. du Trib. rév.* VII, 338.

[5] *Eod.*, VI, 290.

[6] Certificat en date du 13 pluviôse an II (arch. municip.) L'hôpital du *Panthéon* était celui qu'on avait établi dans les bâtiments de l'Evêché.

[7] Jugement, arch. de l'Empire, sect. jud. W. 493.

achève la démonstration, c'est que, dans le rapport du 30 thermidor an II, sur les cadavres inhumés à Nantes sous la direction de Daubigny, figure un article ainsi conçu : « A l'arche de Mauves, cadavres humains : 88 — [1] »

## IV

L'adjudant général Hector Legros est le même qui « déclara que, « pendant qu'il avait commandé en Vendée, il avait reçu un ordre de « Carrier, de ne faire aucun prisonnier. Cet ordre, a-t-il dit, est perdu, « mais des témoins l'ont vu [2]. » C'était un homme cruel, et digne d'exécuter de pareils ordres. Il y a de sérieuses raisons de penser qu'il convient de lui attribuer l'horrible massacre de plusieurs prisonniers, qui eut lieu sur la place du Département, presque sous les fenêtres du Comité révolutionnaire, dans cette même soirée du 30 frimaire [3].

La plupart des témoins portent à sept le nombre des victimes de ce massacre [4]. L'ordre de les fusiller avait été signé par un membre du Comité révolutionnaire, qui n'a pas été nommé [5]. Il avait paru plus commode à ceux qui avaient la garde de ces malheureux d'en finir de suite, et de s'éviter la peine de les conduire en prison, et, comme la détonation des armes aurait fait trop d'éclat dans le centre de la ville, on les tua à coups de sabres et de baïonnettes. « Un jour — dit Caussiran, vitrier, et administrateur du « District — en sortant du District [6] avec Ramard, vers sept ou

[1] Archives municip.

[2] Déposition recueillie par le *Courrier universel* du 19 frimaire an III. Séance du procès du 18.

[3] La date du 30 frimaire, donnée par le témoin Laënnec, est consignée dans les notes de Villenave, p. 511. (Collection de M. Gustave Bord.)

[4] « Déclaration de Beféré, cordonnier, au sujet du massacre de sept individus, à coups de sabres et de baïonnettes, sur la place du Département », n° 62. — Semblable déclaration de Bidau, coutelier, n° 68. Inventaire des pièces du procès du Comité. Arch. nat. W. 493. — Dép. de Thomas, *Bull. du trib. rév.*, VI, 262.

[5] *Bull. du Trib. rév.*, VI, 378.

[6] Le District, de même que le Département et le Comité révolutionnaire, était établi dans le palais actuel de la Préfecture.

« huit heures du soir, un enfant nous avertit qu'on tuait sur la « place du Département. Nous nous avançâmes, nous entendîmes « dans un emplacement retiré donner des coups sourds, nous nous « arrêtâmes. Un homme tout couvert de sang sortit de cet endroit et « passa comme un furibond devant nous. Un autre qui le suivait, et « plus furibond encore, s'arrêta, redressa avec le pied la lame en- « sanglantée de son sabre, et nous dit effrontément : Voilà comme « nous les arrangeons. Il était nuit ; saisis de frayeur, nous ne pûmes « reconnaître les exécuteurs. Le lendemain, à huit heures du « matin, je retournai à cette place ; j'y appris que les cadavres « avaient été enlevés par ordre de la Municipalité ; je vis du sang, « des sabots, de vieux chapeaux, etc. [1] »

Un garde national nommé Dumoulier a affirmé, par écrit ; « qu'étant de garde au poste de la Liberté (poste de la place Louis « XVI,) dans les derniers jours de frimaire, Hector, adjudant-gé- « néral de l'armée de l'Ouest, se présenta au poste, vers sept ou « huit heures du soir. Il demanda, au nom et par ordre du Comité « révolutionnaire, quatre hommes, de bons fusils et des munitions ; « Hector alla au Comité, place du Département, prendre quatre ou « cinq malheureux, et il les fit assassiner à coups de baïonnettes [2]. » Ce fait, dont plusieurs autres témoins avaient entendu parler [3], fut naturellement nié par les membres du Comité, qui déclarèrent n'en avoir jamais eu connaissance [4].

Tandis que ces événements se passaient à Nantes, deux tribunaux révolutionnaires étaient en exercice : le tribunal criminel proprement dit, présidé par Phelippes-Tronjoly, qui jugeait révolutionnairement, et la Commission militaire, présidée par Lenoir, qui siégeait dans la maison Pépin de Belle-Isle. Ces deux tribunaux

[1] *Courrier républicain* du 1er frimaire an III, p. 172. — Le témoin Fournier dit avoir vu lui aussi le sang et les cheveux sur la place du Département. *Bull. du Trib. rév.*, VI, 267.

[2] Déclaration du 28 vendém. an III. Registre des déclarations contre le Comité révolutionnaire. (Arch. municip.)

[3] Dép. de Lenoir, *Bull. du Trib rév.* VI, 399; de Binet, n° 98, p. 401.

[4] *Eod.*, VI, 378.

étaient, dans une certaine mesure, respectueux des formes; ils ne condamnaient pas sans entendre les témoins ; à eux deux, ils ne jugeaient guère qu'une trentaine d'affaires par semaine, et acquittaient environ la moitié des accusés [1]. Cette modération relative tenait aux juges, qui auraient pu, tout aussi bien que ceux des autres commissions militaires, se borner à appliquer le décret du 19 mars 1793. Personne assurément ne les aurait rappelés au respect de la loi. De pareils tribunaux ne pouvaient satisfaire la fureur de destruction qui s'était emparée à ce moment des représentants en mission dans l'Ouest.

Les grandes fusillades de la fin de frimaire et les noyades des premiers jours de nivôse avaient déjà fort avancé l'œuvre d'extermination, quand Prieur de la Marne, venu à Nantes après la bataille de Savenay, fit, dit-on, quelques observations à Carrier sur sa manière d'agir envers les prisonniers [2]. Ce représentant trouvait bien qu'on les fusillât, mais, en sa qualité d'ancien avocat, il souhaitait que l'on y mît quelques formes, et la liste des gens à fusiller écrite par un greffier chargé de leur demander leurs noms, seule procédure usitée par la Commission militaire qu'il avait lui-même instituée au Mans avec deux de ses collègues, suffisait à calmer ses scrupules de légalité. Carrier — la République alors ne visait pas à être athénienne — lui répondit en le traitant d'imbécile [3]; mais la Commission du Mans, qui avait suivi l'armée à Savenay, où elle avait en trois jours prononcé 660 condamnations [4], sans aucun acquittement, n'en fut pas moins appelée à Nantes, par un arrêté, signé Prieur de la Marne et L. Turreau, en date du 6 nivôse an II. (26 décembre 1793.) [5]

Bignon, le président de cette commission, capitaine de l'un

[1] *Le Bouffay de Nantes*, p. 83. — Berriat Saint-Prix, (déjà cité) p. 8 et suiv.

[2] *Bull. du Trib. rév.*, VII, 37.

[3] Biographie de Rabbe. V. Prieur de la Marne.

[4] V. sur les fusillades de Savenay le *Rapport de Benaben*, Angers, Mame, an III, p. 90 et s. — *Liste à déposer sur le monument de Savenay*, in-32. Nantes, Bourgeois, 1880.

[5] District de Nantes, 17 floréal an II, f° 92. (Arch dép.)

des bataillons de Paris, et ses collègues, arrivèrent à Nantes le 8 nivôse et leur premier soin, en s'installant au n° 10 du quai de l'Hôpital, maison Perrotin, fut d'écrire une réquisition à l'effet de se faire apporter divers objets et notamment une corde de bois [1]. Dès le lendemain, ils tenaient séance et envoyaient, pour commencer, cent prisonniers à la fusillade. Continuant ainsi, le 18 nivôse, ils avaient débarrassé l'Entrepôt de 1219 prisonniers, et le 30 nivôse, le chiffre de leurs condamnations s'élevait à 1915 [2]. Tous ces condamnés ne furent pas fusillés ; il y en eut certainement qui furent noyés [3].

Mais il est bien certain que les fusillades qui eurent lieu à Nantes à partir du 9 nivôse, furent l'exécution des jugements, ou plutôt des ordres de la Commission militaire présidée par Bignon et siégeant à l'Entrepôt. Les jugements du Tribunal révolutionnaire de Phelippes et ceux de la commission Lenoir, sauf dans une circonstance où cette commission obéit à une injonction du Comité révolutionnaire [4], étaient exécutés par la guillotine sur la place du Bouffay.

Le voisinage de l'Entrepôt et la disposition des lieux avaient fait choisir les carrières de Gigant pour le lieu des exécutions de la Commission militaire. Les soldats employés à ces massacres étaient ceux de la *Légion germanique*, qui avaient été, en même temps que les *héros de cinq cents livres* [5], raccolés à Paris parmi les réfugiés allemands et hollandais, et dont le commandement avait été donné

[1] Pièce originale. (Arch du Greffe.)

[2] Le chiffre total des condamnations de la commission Bignon prononcées à Nantes, sans compter celles du Château d'Aux, est de 2003; dans le chiffre porté à la page 88 des *Noyades de Nantes*, j'ai fait une erreur d'addition d'environ 300 ; le sort de ces 300 étant connu, il faut réduire d'autant le chiffre des noyés.

[3] V. la lettre de Bignon : *Pièces remises à la commission des vingt-et-un*, p, 111.

[4] La fusillade de 24 prisonniers qui eut lieu à l'Eperonnière, le 16 pluviôse (4 février) et dont j'ai donné les détails dans *Le Sans-Culotte Goullin*, p. 78.

[5] « Les héros de cinq cents livres, disait Barrère, font la honte de l'armée, qu'ils déshonorent par leur inconduite et leur lâcheté. » (Convention, 26 juillet 1793. *Réimpress. du Monit.* T. XVII, 249.)

à Westermann. Ces soldats étaient ce qu'il y avait de pire parmi les volontaires parisiens [1].

Plusieurs témoins ont raconté comment se faisaient les exécutions [2]; mais la déposition la plus complète est celle de Debourges, ancien président lui-même d'une commission militaire [3], ancien commandant d'un bataillon de la garde nationale de Nantes, et plus tard, rédacteur au Comité de législation.

Ce témoin « a vu dans son arrondissement, pendant six semaines, « conduire une foule de prisonniers à la mort. Un jour, dit-il, « je commandais un détachement de gardes nationales qui escor- « taient des femmes de 16 à 18 ans que l'on conduisait à la fu- « sillade à Gigant ; en arrivant dans ce lieu d'horreur, je vis une « espèce de gorge où était une carrière en forme de demi-cercle. « Là, j'aperçus les cadavres de soixante-quinze femmes; elles étaient « nues et, par un raffinement de barbarie, on les avait couchées sur « le dos. Des soldats allemands les avaient conduites à ce supplice « par détachement de vingt-cinq, et c'étaient encore ces mêmes « Allemands qui conduisaient le détachement qu'on m'avait or- « donné d'escorter. Une de ces femmes dit à ces barbares : Je vois « que vous me conduisez à la mort. L'Allemand répliqua dans son « jargon : *Non, cela est pour vous changer de l'air*. Lorsque ces « infortunées furent arrivées à cette carrière, déjà jonchée de ca- « davres de leur sexe, on les rangea en baie, on les fusilla, et celles « qui avaient échappé aux balles virent recharger les fusils qui « devaient les achever ; d'autres enfin furent assassinées à coups « de crosses de fusils. Après ces massacres, les Allemands les

[1] V, Mortimer-Ternaux, T. VII, p. 172. — On avait incorporé de force dans cette légion des Suisses échappés au massacre du 10 août; ce qui explique comment un certain nombre de soldats de cette légion passèrent dans les rangs des Vendéens.

[2] V. notamment la déposition de Jean Jonnet, paveur, de Henri Ferdinand, menuisier. (*Bull. du Trib. rév.* VI, 330, 375 et 401.)

[3] Pas plus que M. Berriat Saint-Prix, je n'ai découvert de traces de cette commission qui avait été établie à Nantes par Gillet, Merlin et Cavaignac. (*La Justice révolutionn.*, p. 9.)

« fouillèrent et d'autres barbares les mirent à nu et les retour-
« nèrent aussi sur le dos. J'ai appris que ces femmes avaient été
« jugées en pluviôse ou en nivôse par une commission militaire [1]. »

Si l'on traitait ainsi les femmes, il est permis de supposer que l'on ne déployait pas moins de cruauté à l'égard des hommes.

On croira peut-être que Bignon et ses collègues, après avoir passé plusieurs semaines occupés à une pareille besogne, avaient l'âme attristée et l'esprit hanté de funèbres images. Ce serait mal connaître les agents révolutionnaires ; l'habitude du meurtre avait banni de leurs cœurs tous les sentiments de la pitié humaine, et Bignon, peu après, se vantait lestement, et faussement, dans une lettre, d'avoir, du 7 au 28 nivôse, jugé quatre mille et tant de brigands, et racontait comment il venait de se reposer de ses fatigues en passant quelques semaines à la campagne, dans la propriété d'un bon citoyen de ses amis [2].

Au commencement de pluviôse (fin de janvier 1794), Bignon pouvait se reposer ; les noyades et les fusillades avaient à peu près détruit tous ceux que l'on voulait détruire. L'Entrepôt était presque vide. La commission ne se réunit que quatre ou cinq fois dans le courant de ce mois, et ne prononça qu'une dizaine de condamnations à mort et plusieurs acquittements. Les jugements, à partir de ce moment, sont rédigés avec plus de soin ; l'accusateur public, David Vaugeois, prononce des réquisitoires, et, à la place de Bignon, la présidence est occupée par un personnage énigmatique, qui signe : Mutius Scevol Lalouet. Ce Lalouet, ami des noyeurs Fouquet et Lamberty, fut obligé d'abandonner la présidence au milieu de germinal, au moment du procès de ses deux camarades, parce qu'il s'était compromis avec eux dans de sales affaires. La commission avait chômé complètement du 1er ventôse an II (19

[1] *Courrier républicain* du 3 frimaire an III. — *Bull. du Trib. révol.*, VI, 381. Déclar. de Picard, commandant le Bataillon du département. 2e rég. des déclarations. (Arch municip.) La Commission Bignon condamna, les 18 et 19 nivôse, en deux fois, 103 femmes : le jugement porte qu'il sera sursis à l'exécution des femmes enceintes, ce qui ne les empêcha pas d'être noyées plus tard.

[2] Lettre de Bignon. — *Pièces remises à la Commission des Vingt-et-un*. P. 111.

février 1794) jusqu'au 13 germinal (2 avril). A cette date, elle s'était transportée au château d'Aux, où elle avait fait fusiller deux cent neuf paysans de Bouguenais en deux jours [1]. De ce moment, jusqu'au 19 floréal, où elle rendit son dernier jugement, elle ne prononça que de rares condamnations. Durant ce dernier mois, elle siégeait dans une salle, dite de Mirabeau, située sur la place Delorme ou bien au Sanitat. Deux ou trois fois elle se réunit au palais du Bouffay.

Rien ne montre mieux l'état pitoyable de désarroi et d'anarchie dans lequel étaient alors tombées les diverses autorités, qu'une lettre, adressée, le 5 floréal an II (24 avril 1794), aux administrateurs du District, par David Vaugeois, l'accusateur public de la Commission : « Je réponds, écrit-il de sa propre main, à une lettre que j'ai reçue hier de vous, par laquelle vous dites avoir été instruits que nous exercions nos fonctions sur les détenus dans les prisons de cette commnne, ce que vous ignoriez jusqu'alors, et par laquelle vous demandez que nous fassions enregistrer nos pouvoirs à votre secrétariat. Ce sera toujours avec plaisir, citoyens, que nous nous empresserons de satisfaire à vos désirs, puisqu'ils ne tendent qu'au plus grand bien. En conséquence, j'inviterai un des citoyens juges de notre Commission à passer chez vous pour vous faire connaître nos pouvoirs, que vous pourrez faire enregistrer..... Nous irons avec satisfaction communiquer avec vous, vous portant nos pouvoirs afin que vous puissiez nous envoyer les affaires que vous croirez devoir être jugées par notre Commission. — Salut, union, fraternité [2]. »

La Commission siégeait depuis plus de quatre mois ; elle avait prononcé deux mille condamnations à mort, qui avaient été exécutées, et le District écrivait officiellement qu'il l'ignorait !

Un décret du 19 floréal an II ( 8 mai 1794), dont le but semble

[1] Nous publierons prochainement une étude de M. Lallié sur ce sanglant épisode. (*Note de la Rédaction.*)

[2] Minute de la lettre, de la main de Vaugeois. (Arch. du Greffe). Les pouvoirs furent enregistrés le 17 floréal an II par le District.

avoir été de diminuer dans les provinces l'influence des représentants en mission au profit du Comité de salut public, ayant aboli toutes les Commissions militaires et tribunaux révolutionnaires, à l'exception de celui de Paris, la Commission de Nantes cessa d'exister. Elle adressa au Comité de salut public une lettre pour témoigner de sa soumission à ce décret. La lettre se terminait ainsi : « La « Commission militaire révolutionnaire s'est acquittée des devoirs « qui lui étaient imposés. Son patriotisme et sa moralité peuvent « être attestés par le représentant du peuple Prieur de la Marne, « à qui elle a souvent rendu compte de ses opérations, et des « lumières duquel elle s'est souvent aidée, dans des circons- « tances difficiles. »

Si l'on considère que Prieur de la Marne a été l'un des trois signataires de l'arrêté qui avait institué au Mans cette Commission, le 24 frimaire (14 décembre 1793) ; qu'il l'a fait venir de Savenay à Nantes, et qu'à Nantes, il la dirigea « dans les circonstances difficiles, » il faut reconnaître que Prieur de la Marne fut, dans l'exécution des fusillades de Nantes, le digne collaborateur de Carrier.

Il y aurait bien d'autres récits à faire si l'on voulait étudier les fusillades dans les environs de Nantes, et partout où les combattants se trouvaient en présence. Mais ces fusillades sont du domaine de l'histoire de la Vendée et non de l'histoire locale de notre ville. Il est difficile cependant de passer sous silence ce fait d'un convoi de soixante-douze prisonniers envoyés d'Ancenis, et dont quatre seulement arrivèrent à Nantes, MM. Sagory père et fils, Thoinnet et un jeune homme qui ne fut pas nommé. « On les a, « dit l'un des gendarmes qui faisait partie de l'escorte, fusillés « par parties de distance en distance, et sur les représentations « qu'il fit au commandant, étant arrivé en ville, comment il ferait « pour se laver de cette fusillade, celui-ci répondit que c'étaient « des brigands qui seraient censés s'être révoltés en route, et « qu'il y en a trop à Nantes [1].» « Malheur, dit Benaben dans

[1] Dépos. de Cornet, gendarme à cheval de la 21e division. Compte rendu du procès,

« son *Rapport*, à ceux qui ne pouvaient pas marcher, car, sous « prétexte de n'avoir pas de voiture pour les transporter, ils « étaient aussitôt fusillés [1]. »

Personne ne doutait alors que la volonté de la Convention ne fût d'exterminer « jusqu'au dernier des brigands [2]. » Tous les documents de l'époque ne sont remplis que de récits de massacres : les noyades, les fusillades étaient étalées au grand jour de la publicité des journaux. Carrier avait des approbateurs. « Il faut — écrivaient Hentz et Francastel au Comité de salut public, — dans ces parties (la Vendée) Carrier qui a sauvé Nantes par la rigueur de ses mesures [3]. » Ceux qui le laissèrent agir furent aussi coupables que lui et je ne connais pas de spectacle plus irritant que celui de l'acharnement avec lequel certains de ses collègues l'accusèrent de crimes qu'ils avaient tolérés et encouragés, quand ils n'en avaient pas eux-mêmes commis de semblables. Carrier sans doute a mérité l'exécration de la postérité ; mais, si la Convention l'a sacrifié, si l'histoire a mieux retenu son nom que celui de certains de ses collègues, c'est moins parce qu'il les a surpassés en cruauté, que parce que des circonstances spéciales, et notamment le procès du Comité révolutionnaire de Nantes, attirèrent l'attention sur sa conduite dans un moment où l'opinion publique, avide de représailles, fut heureuse de trouver un coupable dont personne n'oserait essayer d'excuser les forfaits.

ALFRED LALLIÉ.

*Journal de France* du 24 brumaire an II, n° 779. *Le Bullet. du Trib. rév.* VI, 354, porte une cinquantaine, au lieu de soixante douze. M. Thoinnet de la Boulay fut condamné à mort le 21 nivôse an II ; M. Sagory fils, également le 22 nivôse an II. M. Sagory père fut condamné à la déportation. (Trib. rév. présidé par Phelippes.)

[1] *Rapport*, p. 82.

[2] Rapport de Francastel et Turreau sur leur mission avec Hentz et Garreau, p. 32 et 33.

[3] Lettre du 5 floréal an II, 24 avril 1794. Savary, T. III, p. 430.

# LES MÉLODIES POPULAIRES

## DE LA BRETAGNE*

---

Outre l'*hypodorien*, l'*hypophrygien* et le *phrygien*, on rencontre encore en Bretagne l'*hypolydien* (gamme de *fa* avec *si naturel* employée par Beethoven dans l'Adagio du 15e quatuor); le *dorien* (gamme de *mi* sans accident, employée par Berlioz dans *l'Enfance du Christ*, au commencement de l'air d'Hérode), et le mode de « l'*Ave Maris Stella* » (gamme de *ré* sans accident, employée par Félicien David à la fin de la danse des almées dans son *Désert*).

Je vais vous faire entendre une mélodie en « hypophrygien » et une autre en « hypolydien » avec terminaison « hypodorienne. »

Toutes deux ont été recueillies aux environs de Châteauneuf-du-Faou. La première est la *Chanson des Conscrits de Ploumilliau;* elle respire l'ardeur et l'enthousiasme. L'autre, intitulée : *Adieux à la Jeunesse,* est habituellement chantée aux jeunes mariés avant la cérémonie burlesque de la « soupe au lait. » Vous serez frappés comme moi de sa saveur un peu âpre. En l'entendant, il me semble respirer l'air de la lande et voir resplendir la *fleur d'or* chantée par Brizeux.

Dans ces deux chansons, la modulation est due à l'emploi alternatif du *si bécarre* et du *si bémol*, la *corde variante* qui était le pivot de la modulation antique.

Si les modes nombreux dont dispose la musique populaire lui donnent un avantage marqué sur notre musique savante au point de vue de la variété de l'expression mélodique, sa supériorité est peut-être plus grande encore au point de vue de la richesse rythmique.

* Voir la livraison de janvier 1882, pp. 5-12.

On trouve en Bretagne toutes les « mesures » usitées dans la musique savante et en outre des mesures dont cette dernière n'use point ou n'use que très rarement, comme la mesure à cinq temps et la mesure à sept temps.

Mais la plus grande originalité de la musique bretonne n'est pas tant dans la mesure en elle-même que dans le nombre de mesures dont se composent les phrases musicales et dans la construction des périodes mélodiques. Tandis que la musique savante obéit toujours, sauf de rares exceptions, à la règle de la *carrure*, et n'admet le plus souvent que des membres de phrases invariablement composés de quatre mesures, la musique populaire emploie indistinctement des membres de deux, de trois, de quatre ou de cinq mesures.

Eh bien! cette variété dans le rythme, qui n'est pas le côté le moins piquant des airs bretons, était justement le trait le plus distinctif et le plus saillant de la musique de l'antiquité.

C'est surtout au point de vue de la construction des membres et des périodes que la musique antique s'écarte foncièrement de nos habitudes musicales ; et, sans vouloir aborder prématurément une théorie que nous étudierons bientôt, je me contenterai de vous rappeler une loi : c'est que, dans l'antiquité, l'étendue de la phrase mélodique se déduisait rigoureusement de la longueur du vers ; le rythme musical se trouvait engendré naturellement par le mètre poétique, indépendamment de toute idée préconçue de *carrure*, tandis que chez nous c'est le rythme poétique qui se subordonne le plus souvent au rythme musical.

Cette loi essentielle à laquelle obéissait le rythme dans l'antiquité, cette loi gouverne encore aujourd'hui la musique bretonne. C'est de la mesure du vers breton que la mélodie bretonne tire son étendue, et cette subordination du rythme mélodique au rythme poétique donne quelquefois aux productions populaires une exquise originalité. Je vais vous en donner un exemple :

Il y a, dans la poésie bretonne, un mètre fréquemment usité, c'est le vers de treize syllabes.

Je vais vous montrer comment le vers de treize syllabes engendre naturellement et logiquement la mesure à sept temps.

Si l'on admet qu'entre chaque vers de treize syllabes le chanteur est obligé de respirer, et si l'on compte pour la respiration un silence ayant la durée d'une syllabe, cela donne en réalité au vers l'étendue d'un vers de quatorze syllabes.

Si, pour chaque temps musical, vous dépensez deux syllabes du vers, comme la moitié de quatorze est sept, vous obtiendrez une mesure à sept temps.

La mélodie que vous allez entendre a une allure aussi naturelle que possible, bien que son rythme soit formé d'une mesure à quatre temps alternant avec une mesure à trois temps.

*Exemple.*

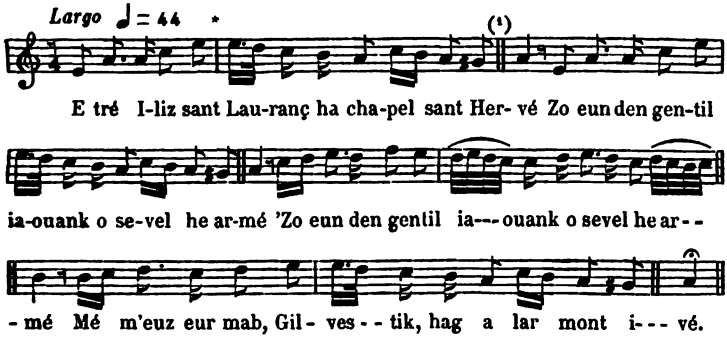


Vous remarquerez aussi, d'après l'exemple qui vient d'être chanté, que la structure des mélodies bretonnes est d'une étonnante simplicité. La mélodie entière consiste dans une période composée de deux membres de phrase. Le premier se chante deux fois en commençant, puis le second apparaît, et le premier membre revient une troisième fois avec une légère variante, pour finir.

La même construction se retrouve dans la plupart des airs bretons. Toute primitive qu'elle soit dans son procédé, elle est par-

* La barre simple indique la subdivision de chaque mesure à sept temps en une mesure à quatre temps et une mesure à trois temps.

[1] La barre double indique la limite de la mesure à sept temps.

faitement logique et suffit pour produire à la fois le sentiment de la variété et celui de l'unité. Elle donne naissance à une œuvre d'art d'une étendue restreinte, mais parfois exquise dans sa petite dimension.

La mélodie à sept temps que vous venez d'entendre m'a été chantée à Guingamp par Mme Le Goas.

Mme Le Goas est certainement une des meilleures chanteuses que j'aie rencontrées en Bretagne.

Son style... il y a donc un style dans l'exécution du chant populaire ?...

Écoutez, Messieurs, ce que me disait un jour la fameuse Jenny Lind :

« J'ai commencé par vaincre les difficultés d'exécution du chant italien ; ensuite j'ai abordé l'étude du sentiment dans le style de l'oratorio, et c'est seulement après avoir appris tout cela que j'ai osé aborder l'interprétation du chant populaire. »

Évidemment la chanteuse bretonne dont je vous parle n'était point une élève de Jenny Lind. Elle n'avait jamais eu d'autres maîtres que la tradition et la nature. Et, pourtant, le style de l'exécution de Mme Le Goas était d'une pureté irréprochable.

Le chant de Mme Le Goas était remarquable en ce qu'il était singulièrement doux, égal et uni. Son style était précisément l'antipode de cette manière hachée et heurtée, chevrotante et grimaçante qui est celle des mauvais chanteurs dramatiques.

J'ignore si, parmi ses ancêtres très éloignés, Mme Le Goas compte un prêtre d'Apollon, mais son chant correspond exactement à l'idée que je me fais du style apollinique, de cette musique chaste et sobre qui devait avant tout calmer, épurer et guérir, en exprimant l'état d'une âme sagement équilibrée, amie des dieux et amoureuse de la sagesse.

Toutes les chanteuses de Bretagne ne valent pas Mme Le Goas. J'ai essuyé pendant mon voyage bien des averses de fausses notes, bien des avalanches de voix calleuses et nasillardes. Les Bretons ont cela de singulier que, pour eux, chanter du nez n'est point un défaut ; c'est, au contraire, une qualité indispensable pour que

l'exécution soit véritablement fine et raffinée. Ce goût bizarre leur est commun avec les Orientaux. Dans la notation de la musique ecclésiastique grecque, il y a un signe appelé « endophônon » qui veut dire : ici, l'exécutant doit chanter du nez.

Pas plus en Bretagne qu'en Orient, je n'ai pu me faire à ce genre de beauté. Il n'y a qu'une chanteuse de l'île de Batz qui ait réussi à me le faire accepter. Il est vrai que son organe avait toute la fraîcheur de la jeunesse ; et, en entendant cette voix limpide comme de l'eau de roche, argentine comme un clairon, j'avais fini par trouver un charme secret à son imperceptible nasillement, qui me semblait jouer dans le timbre vocal un rôle analogue à celui des jeux de « fourniture » dans la sonorité de l'orgue.

Comme les Orientaux, les chanteurs bretons élèvent le nasillement jusqu'à la hauteur d'un style. Comme eux, ils ont une prédilection pour les notes élevées et les longues tenues; comme eux, enfin, ils ont la passion du style orné et surchargent leurs mélodies de fioritures et de notes d'agrément qui en rendent la notation parfois très difficile. En revanche ils ont une grande qualité : ils ne chantent jamais mollement. Un des caractères de la musique bretonne, c'est l'accent ; la mélodie s'y subordonne toujours à la parole et semble n'avoir d'autre mission que de la faire briller.

Je ne saurais trop insister sur ce principe de la subordination de la musique à la parole. C'est à son application rigoureuse que la musique antique devait probablement en grande partie sa puissance.

Dans l'antiquité, le poète ne se séparait jamais du compositeur. Eschyle et Sophocle écrivaient eux-mêmes les livrets de leurs opéras, car leurs tragédies méritent ce nom par l'importance de la partie musicale. De ce qui nous reste de leur poésie nous pouvons induire qu'ils ne sacrifiaient point les paroles à la musique.

Le but du poète, en revêtant sa poésie de musique, était de lui donner plus de parure, plus de beauté, de lui communiquer un charme irrésistible. Les anciens associaient la mélodie à leurs vers, afin qu'elle les introduisît victorieusement dans les cœurs, mais non

pour qu'elle s'y installât toute seule, en égoïste, laissant la poésie à la porte et trahissant celle qu'elle avait pour mission de servir.

Ce caractère de subordination de la musique à la poésie se retrouve à un degré non moindre dans le chant breton. Il y a un proverbe breton qui dit : *Celui qui perd ses mots perd son air.* Jamais il n'est entré dans la tête d'un Breton que ce qui ne vaut pas la peine d'être dit puisse être chanté.

Ce principe de dilettantes sceptiques et blasés qui aboutit aux mélodies clichées, aux aberrations de la mauvaise école napolitaine et qui est foncièrement incompatible avec tout art élevé, est également répudié par la chanson populaire.

C'est ainsi qu'après les géants de l'antiquité, qu'après les monodistes florentins, fondateurs de l'opéra, qu'après Gluck, le vengeur de la vérité dramatique outragée par les Napolitains ; c'est ainsi qu'avec tous ces grands génies, gloires et lumières du monde, la mélodie populaire nous apprend qu'il ne saurait y avoir dans la musique vocale ni vérité d'expression, ni véritable beauté, si la parole, ce sanctuaire de l'idée, n'est pas toujours respectée et entendue.

La musique populaire s'alimente d'un trop plein de sentiments sincères qui veulent être partagés. Contrairement à la destination tout extérieure et souvent factice de l'art savant qui choisit de préférence les sujets les plus éloignés de nous et les plus étrangers à notre milieu, l'art populaire pousse ses racines dans la réalité de l'existence et s'épanouit de préférence dans les diverses situations de la vie réelle qu'il est destiné à orner et à embellir.

Pour contempler les chanteurs populaires dans toute la plénitude de leurs moyens, il faut les entendre dans une fête, aux noces ou dans les veillées. Alors, quand ils sont partis, ils ne s'arrêtent plus ; quand une fois leur verve est déchaînée, ce n'est plus seulement de l'entrain et de la gaieté qu'ils manifestent, c'est de la fureur et du délire.

Je me souviens qu'à Châteauneuf-du-Faou, je réunis dans une auberge, un jour de fête, huit ou dix jeunes gens à qui j'avais té-

moigné le désir d'entendre des chansons de danse. Tant qu'ils chantèrent pour moi, leur exécution fut correcte, mais tranquille et modérée... Dès qu'ils commencèrent à chanter pour eux, ce fut bien une autre affaire. Tout à coup je les vis s'animer : comme la pythonisse antique, ils paraissaient sentir la présence du dieu. Ne pouvant plus se tenir assis et chanter dans l'inaction, ils se lèvent et s'élancent dans une pièce voisine. Là commença une danse tellement furieuse, qu'au bout de quelque temps je les conjurai de s'interrompre, craignant que le logis, qu'on était en train d'étayer, ne s'effrondrât et que nous ne fussions précipités dans une chute commune.

Une autre fois j'assistais à une veillée, à l'île de Batz.

Bien des gens se figurent que les veillées bretonnes ont une physionomie mélancolique. Rien ne saurait au contraire donner une idée de l'entrain et de la pétulance avec laquelle chanteurs et chanteuses y exhibent leur inépuisable répertoire.

Les chansons sont généralement connues de toute l'assistance. Dès qu'un chanteur en a commencé une, aussitôt elle est reprise en chœur par tous les autres. A peine la chanson est-elle terminée qu'un autre chanteur entonne un nouveau refrain. C'est un feu roulant, c'est une véritable fontaine jaillissante de mélodies de tous les genres et de tous les caractères. On chante indistinctement des chansons sérieuses ou des chansons folâtres. Après les complaintes viennent les cantiques et après les cantiques les chansons d'amour. Il faut que tout y passe, jusqu'aux chants d'Église. Je me souviens que, dans cette soirée mémorable, un chanteur à bout de son répertoire se mit à entonner le *Parce Domine* et le *Miserere !*

Les catégories de chansons en Bretagne sont extrêmement nombreuses. Il y a des chansons de danse, des chansons de mariage, des cantiques, des complaintes sur les personnages héroïques ou bibliques, des légendes, des chansons de conscrit, de kloarek, de chiffonnier, de sabotier, etc.

Parfois la chanson émane d'un sentiment personnel, comme la

chanson satirique ou la chanson d'amour. Tantôt elle enregistre un événement local : un accident, un naufrage... Elle devient alors l'interprète des sentiments collectifs du milieu où le fait s'est produit et tient lieu de gazette de la localité.

Parmi les différentes classes de chansons que j'ai citées, il en est une qui mérite une attention spéciale, car elle contient une mine inépuisable de trésors mélodiques : c'est celle des chansons populaires religieuses ou *cantiques*.

En général, en France, nous ne sommes pas très bien partagés sous le rapport des cantiques. A part ceux du Père Bridaine qui ne sont pas nombreux, mais admirables, on en trouverait bien peu je crois, dont la mélodie fût en parfaite convenance avec sa destination.

C'est le contraire en Bretagne: les beaux cantiques y abondent et les mauvais y sont très rares. Dans le pays breton, ce genre de production est très goûté et universellement répandu ; on chante des cantiques, non seulement à l'église, mais chez soi, ou dans les veillées et pour se divertir.

Rien n'égale la simplicité, l'expression de ferveur profonde, l'élévation et la force de ces mélodies, qui toutes ont une convenance admirable avec le sentiment qu'elles ont mission d'exprimer.

Et pourtant, je soupçonne quelques-unes d'entre elles de n'avoir point eu, dans l'origine, une destination religieuse. J'ai retrouvé plusieurs airs de cantiques alliés à des paroles profanes. Or, pour qui connaît le caractère breton, il est inadmissible que le cantique soit né avant la chanson.

Malgré leur destination première, il faut convenir que les mélodies populaires, qui ont été adaptées à des paroles de cantiques, s'y prêtaient admirablement et qu'elles étaient en quelque sorte prédestinées à entrer en religion.

Le cantique que vous venez d'entendre est en *hypodorien*. Il en est également dans d'autres modes. Quand on connaît l'origine des cantiques, on ne peut être surpris de constater dans leurs

mélodies la présence des modes antiques et des autres caractères communs à la chanson bretonne et à la musique de l'antiquité.

*
* *

Messieurs, dans le cours de cette leçon, je me suis efforcé de faire ressortir les analogies frappantes qui existent entre la musique grecque et les chants populaires de la Bretagne.

Permettez-moi de les résumer en quelques mots.

L'évidence de ces analogies éclate :

1° dans l'alliance intime de la poésie et du chant ;

2° dans la suprématie que la parole conserve dans cette alliance ;

3° dans le style de l'exécution ;

4° dans l'emploi des modes autres que le majeur et le mineur ;

5° dans l'application d'un système rythmique plus riche et plus varié que le nôtre.

Des traits de ressemblance si frappants et si nombreux ne semblent-ils pas indiquer entre l'art antique et l'art breton un lien de parenté, une communauté d'origine ?

On serait tenté d'y croire, surtout si l'on se souvient que la présence des mêmes modes et des mêmes rythmes se retrouve non pas seulement en Grèce et en Bretagne, mais dans le pays de Galles, en Suède, en Écosse, en Irlande et jusqu'au cœur de la Russie.

Les mélodies populaires de ces différents pays que vous avez entendues ici-même, à ce cours, vous ont permis de constater chez toutes, au point de vue « modal » et « rythmique », un air de famille évident.

Il paraît aujourd'hui démontré que des caractères identiques se retrouvent dans la musique primitive de tous les peuples qui composent le groupe indo-européen, c'est-à-dire de race *Aryenne*.

S'il en est ainsi, n'est-on pas amené à conclure qu'un fond com-

mun de connaissances musicales existait déjà dans le berceau commun à toutes les branches de cette race et qu'il leur a été transmis avant leur dispersion ?

Rien d'étonnant alors à ce qu'on retrouve aux quatre coins de l'Europe dans la musique populaire l'emploi d'un même système musical.

Si cette hypothèse est juste, il ne faudrait plus voir dans le développement de la musique antique qu'un chapitre du grand livre âryen, qu'un cas particulier, très important sans doute, mais provenant uniquement d'une exploitation plus habile du fonds commun faite par une nation plus intelligente et mieux située.

Comment expliquer autrement la présence en Bretagne des modes et des rythmes de la musique grecque ? Dira-t-on qu'ils y ont été importés en même temps que le catholicisme par le canal du chant grégorien ?

Mais, en admettant même que le plain-chant à cette époque eût conservé son rythme et qu'il eût pu donner aux Bretons l'idée d'une musique aussi variée de rythme que la leur, s'ensuit-*il*, parce qu'ils purent connaître le système des modes antiques dans le plain-chant, qu'ils aient reçu en même temps que cette transmission le don de génie et la faculté créatrice ?

Non, Messieurs, le génie ne se communique pas plus aux nations qu'aux individus. Pour avoir du génie il faut qu'on l'apporte en naissant. Si les Bretons ont eu la faculté créatrice au moyen âge, comme nous le prouve l'immense renommée des *lais* bretons au douzième siècle ; s'ils l'ont encore aujourd'hui, comme l'atteste leur musique populaire, c'est qu'ils la possédaient de toute antiquité. C'est qu'avant l'importation du chant grégorien ils étaien déjà en possession d'un système musical. Et il faut que ce système musical indigène ait été identique à celui du plain-chant importé par le catholicisme, puisqu'on n'observe aucune différence entre les modes du plain-chant et ceux de la musique populaire bretonne.

On comprend alors que, dans les veillées, les Bretons se lais-

sent aller à entonner des chants d'Église. Car qui sait s'ils ne retrouvent pas dans ces chants d'Église les chants les plus anciens de leur race, ceux qui berçaient la race âryenne dans son berceau ?

L'hypothèse d'une musique âryenne vient d'ailleurs confirmer les conclusions de la science moderne en ce qui touche la communauté d'origine de tous les peuples âryens.

Cette unité est actuellement démontrée par la racine commune de toutes les langues indo-européennes, par la présence des mêmes contes et des mêmes légendes chez tous les représentants du groupe âryen.

Aujourd'hui, l'étude des chants populaires vient apporter à la conscience de l'unité âryenne un argument nouveau : l'argument musical !...

Messieurs, je n'ai pas besoin d'insister longtemps sur l'importance des conséquences qui peuvent en découler pour l'avenir de notre art.

Si les modes antiques appartenaient aux Grecs exclusivement, ce serait un caprice de lettré, une véritable fantaisie d'archéologue que de chercher à les ressusciter dans notre musique.

Mais si, au contraire, ces modes vénérables proviennent d'un héritage commun à tous les Aryens, je ne vois pas pourquoi nous n'exploiterions pas un domaine qui fait partie du patrimoine de notre race et qui est, en vérité, bien à nous.

Quoi qu'il en soit de l'avenir et du développement ultérieur de la langue musicale, permettez-moi en terminant de vous donner un conseil :

Messieurs, ne dédaignez pas les mélodies populaires. Quand vous en aurez l'occasion, recueillez-les pieusement, interrogez-les : elles vous livreront le secret du grand art ; elles vous inculqueront l'amour de ces deux qualités maîtresses qui font durer les œuvres musicales et qui s'appellent la sincérité et la simplicité.

L.-A. Bourgault-Ducoudray.

---

# ESPION MALGRÉ LUI

## SOUVENIR DE LORRAINE

### I

Comment Miss Mint était-elle venue s'échouer sur les bords de la Meuse ? J'en aurais pour toutes les soirées d'un long hiver à vous le raconter, si je voulais être un narrateur scrupuleux, et vous mettre au courant par le menu de toutes les péripéties de la vie de la digne Anglaise. Il faut pourtant bien que vous sachiez qui elle est, et comment elle se trouvait, en 1870, si loin des brouillards de Londres, devenue la bonne fée du petit village lorrain de Badonv***.

Tout d'abord,— je brûle de vous le dire, afin de dissiper les préventions qui, peut-être, vous font froncer le sourcil à la seule présentation d'une Anglaise,— Miss Mint était catholique et fervente catholique. C'était même là le secret de son exil volontaire. A l'âge de trente ans, elle avait abjuré l'hérésie entre les mains de Mgr Wiseman. Cette démarche mûrement réfléchie devait lui coûter cher.

En Angleterre, devenir catholique est souvent un acte d'héroïsme. Ainsi en était-il il y a vingt ans plus encore qu'aujourd'hui. Ainsi en fut-il pour notre digne amie.

Jonathan Mint, son père, était chanoine anglican de Westminster; dignité qui lui rapportait de gros rouleaux d'or. Peut-être, après tout, était-il de bonne foi. Dieu sonde les cœurs et les reins. Nous abandonnons Jonathan à son juge.

La conversion de sa fille fut pour le ministre comme un coup de foudre. On s'en émut aussi dans le monde religieux et jusqu'à la cour. Jonathan passait pour verser dans le Ritualisme. On vit dans l'acte de sa fille la preuve de cette accusation. On regarda le chanoine avec défiance. On fit le vide autour de lui, mais surtout autour de la convertie, dont la situation ne tarda pas à devenir insoutenable.

Miss Mint prit le parti de s'expatrier, pour délivrer son père et se délivrer elle-même de la persécution latente et quotidienne à laquelle ils se trouvaient en butte.

Une riche douairière, également catholique et sans famille, demandait dans les colonnes du *Times* une demoiselle de sa religion, — mais non pas Irlandaise, — de bonne naissance, de parfaite éducation, qui consentît à l'accompagner comme dame de société à Madère où elle devait passer deux années, de par la Faculté, pour cicatriser une plaie au poumon. Gwinède Mint se proposa et fut agréée.

Jonathan sentit un fardeau soulevé de ses épaules et donna de grand cœur son assentiment à sa fille. Peu après, il la bénissait les yeux au ciel, en lui souhaitant bon voyage et prompt retour à la religion d'Henri VIII.

Les deux années prescrites par la science se passèrent sous le ciel d'azur des Canaries. La santé était revenue à la riche lady, sur les ailes parfumées des zéphyrs insulaires. Il fallait songer au retour.

On devait prendre le chemin des écoliers : toucher la terre d'Europe en Sicile, et, de là, à travers l'Italie, la Suisse et la France, revenir à petites journées, en touriste que rien ne presse, dans la vieille Angleterre. De semblables promenades ne sont que jeux pour les enfants d'Albion.

La noble voyageuse s'était attachée à sa compagne. Elle avait trouvé en elle ce que Dieu lui avait refusé : une fille. La sympathie était mutuelle. Toutes deux s'étaient promis de ne plus se séparer. Ce serment toutefois n'était point ratifié là haut.

Miss Mint et sa convalescente touchaient au terme de leur

voyage. Elles venaient de voir tout Paris en détail et avaient pris un matin le train de l'Est, pour pousser une pointe en Lorraine. Leur objectif était surtout Domremy, tout plein des souvenirs de l'héroïne française, que la dame, quelque peu philosophe, estimait comme une des gloires de son sexe, oubliant généreusement la haine patriotique de la Pucelle pour l'Anglais.

En arrivant à Vaucouleurs, un vaisseau se brisa dans la poitrine délicate de la malade. Quelques instants après, elle n'était plus.

Elle avait eu le temps de remettre à Gwinède une petite boîte en citronnier de Sorrente, fermée par une serrure et une clef d'argent, en lui recommandant de ne l'ouvrir qu'après lui avoir fermé les yeux.

La boîte contenait un testament olographe par lequel, à défaut d'héritiers directs et en reconnaissance des soins affectueux de sa fidèle garde-malade, lady Bolimbroke instituait celle-ci sa légataire universelle, avec quelques recommandations faciles à exécuter.

Gwinède accompagna le corps de sa maîtresse dans le voyage funèbre du retour. Lorsqu'elle eut vu se refermer sur lui le caveau solitaire qui attendait la défunte dans une petite église de village, au fond du Cornouailles, près de l'*Estate* des Bolimbroke, elle prit à peine le temps d'embrasser sa famille, qui ne tenait que médiocrement à la revoir, et se rembarqua à Douvres, décidée à finir ses jours en France, dans le lieu même où sa bienfaitrice avait rendu le dernier soupir, à quelques pas de la maison de Jeanne d'Arc. La reconnaissance a souvent d'étranges mais respectables inspirations.

Choisir un site en harmonie avec la disposition de son âme, y construire, sur les plans d'un architecte anglais, un *cottage* simple, mais de tout point confortable, où elle pût vivre sur la terre étrangère au milieu des souvenirs de la patrie, ce fut l'affaire d'une année, après laquelle Miss Gwinède Mint se trouva installée à mi-côte d'une colline aspectant le cours sinueux de la Meuse, à peu près à distance égale de Vaucouleurs et de Domremy-la-Pucelle.

Le jardin du cottage descendait en pente douce jusqu'au bord de l'eau. Une rangée de hauts peupliers d'Italie dont le feuillage mobile tremblotait à la brise avec des reflets d'argent et un vagissement mélancolique, formait sur la rive un rideau de reposante verdure à travers lequel, des fenêtres de la maison, on apercevait courir l'onde bleue dans son lit de prairies, diaprées, à la belle saison, de marguerites et de renoncules.

L'hiver, le site devenait pour ainsi dire un paysage d'Angleterre. L'Est de la France disparait sous la neige comme la terre d'Albion. Miss Mint était habituée dès l'enfance à voir s'étendre autour d'elle ce blanc linceul et à le fouler aux pieds. Les paysans lorrains s'émerveillaient de voir, chaque matin de décembre et de janvier, la bonne Anglaise se rendre dès l'aube, enveloppée de fourrures, les pieds tout blancs de neige, à la petite église de Badonv ***, pour assister à l'unique messe dont elle était souvent l'unique assistante. On la voyait aussi chaque jour, bravant les intempéries de l'air, suivre allègrement les chemins de traverse et pénétrer dans les plus pauvres chaumières, pour visiter les malades et les infirmes. Elle n'y entrait jamais les mains vides, et tous la bénissaient comme leur Providence.

Miss Mint manquait rarement aussi d'aller passer quelques heures au château de Vassenages, dont le parc immense confinait à son enclos, et dont les nobles maîtres étaient ravis de la posséder dans leur grand salon un peu triste, avec sa gaieté franche et son *humour* tout britannique.

Un jour, le facteur rural vint remettre à la porte du cottage un message de malheur.

Sarah, la sœur aînée de Gwinède, avait épousé un manufacturier bavarois, dont la fortune, disait-on, ne se comptait pas. Elle en eut un fils unique, Georges, qu'elle envoya faire son éducation auprès de son grand-père Jonathan Mint. Celui-ci, en sa qualité de *clergyman* et de *fellow* de l'Université de Cambridge, était en mesure mieux que personne de surveiller la formation intellectuelle, morale et religieuse de l'enfant. Du moins, elle le pensait ainsi.

Un coup de fortune vint renverser le fragile édifice de la prospérité du manufacturier allemand. Le colosse était d'or, mais il avait les pieds d'argile. Une petite pierre roula, on ne sait d'où, et tout s'écroula.

Le père de Georges ne put supporter son humiliation et sa ruine. Il fit ce que font les hommes qui n'ont point la foi, et les fous : il se logea dans le cœur deux balles de revolver.

Telles étaient les nouvelles accablantes que Sarah envoyait à sa sœur dans la fatale lettre. Gwinède n'hésita pas. Elle déclara à la veuve que la moitié de la fortune dont elle venait d'hériter était à sa disposition, et qu'elle se chargeait tout particulièrement de l'éducation de Georges, sans que sa mère eût à s'en inquiéter en aucune manière.

Georges sortit bientôt de Cambridge et passa à Woolwich. Il se sentait plus attiré par l'épée que par le bonnet de *docteur en Divinité*.

Il ne tarda pas à obtenir avec distinction un brevet de lieutenant et, presque aussitôt, une commission de son grade dans l'armée anglaise, aux Indes.

Avant de quitter l'Europe, Georges se disposait à profiter d'un congé de quelques semaines, pour revoir son pays natal et sa mère. Il avait formé le projet de passer par la France, afin d'embrasser, pour la première fois, la bonne tante Gwinède, — il ne la connaissait encore que par ses bienfaits, — lorsque la guerre éclata inopinément entre la France et l'Allemagne.

Miss Mint était devenue Française de cœur. Cette terre catholique était devenue sa patrie d'adoption. Sarah, au contraire, protestante fanatique, haïssait la France comme la haïssait son mari, comme la haïssaient la plupart de ses connaissances, pour qui le Français était *l'ennemi héréditaire*.

Elle ordonna à Georges de hâter son retour, de donner sa démission d'officier dans l'armée britannique et de venir mettre son épée et sa vie au service de la patrie allemande.

Le lieutenant obéit à regret. Il n'avait fait que naître, en Da-

vière. L'Angleterre, au contraire, l'avait vu grandir et devenir homme. Il avait là de délicieuses relations de jeunesse. C'était réellement son pays préféré. Et puis, ses sympathies, comme celles de l'armée anglaise, étaient pour les anciens alliés de Crimée. Il lui coûtait de les aller combattre. Mais Georges, avant tout, était un fils soumis. Il déposa son brevet, résigna sa commission, prit sur les quais de Hull le paquebot de Hambourg, et s'engagea comme lieutenant en premier dans la *landwehr* bavaroise.

L'ordre vint bientôt de rejoindre l'armée germanique qui se répandait sur l'Alsace et la Lorraine, comme les eaux d'un fleuve débordé se précipitent, par une digue rompue, sur les campagnes qu'elles dévastent et salissent de boue.

Le flot allemand montait toujours, montait rapidement, se rapprochant de la capitale dont il allait bientôt battre les murailles, et devant laquelle allait se jouer la dernière partie de la France.

Déjà il était bruit à Badonv*** que les coureurs prussiens, les légendaires *uhlans*, avaient fait leur apparition à quelque dizaine de lieues.

La terreur était au village. Chacun cachait de son mieux ses pauvres trésors. Les hommes n'osaient plus pénétrer dans la forêt pour y couper le bois vert ; les femmes, pour y ramasser le bois mort. On s'abordait avec anxiété dans la grande rue du bourg, pour se demander tout bas des nouvelles. A la veillée du soir, les aïeules ne racontaient plus leurs émouvantes histoires de revenants, mais les réelles horreurs de la première invasion, les sauvageries des cosaques, et tout ce qu'avait conservé leur mémoire de ces jours mauvais qui allaient renaître.

Miss Mint allait et venait au milieu de cet effarement comme le génie de la consolation et de la sagesse. A vrai dire, elle avait personnellement peu à craindre de l'ennemi. Un vieux pavillon anglais avait été retiré d'un tiroir où il gisait presque oublié. A la première alarme, on le hisserait sur une haute perche à l'entrée du parterre, pour proclamer bien haut et bien loin la nationalité et la neutralité de l'habitante.

Puis, la bonne Miss avait, au suprême degré, le sang-froid, l'esprit pratique, le coup d'œil juste de sa race. Elle tâchait de faire passer cette philosophie toute britannique dans l'âme irritable, mobile, inconstante, des paysans français de Badonv***. Elle avait aussi à sa disposition une philosophie plus élevée et plus puissante que celle-là : la philosophie chrétienne, qui est le baume à toutes les plaies. Elle savait la prêcher autour d'elle avec l'éloquence du cœur ; elle savait y joindre la charité effective et ouvrir sa bourse à toutes les misères.

Pour le bien, Miss Mint était le bras droit du digne pasteur. Celui-ci, prêtre austère, réservé, était respecté de tous, catholiques et libres-penseurs. C'était un homme de science, absorbé dans ses études de cabinet, dès que son ministère lui donnait quelque loisir. Froid et méthodique en tout, il aurait eu plus d'influence sur l'auditoire d'une chaire académique que sur les bûcherons et les pâtres de Badonv***. Mais le zèle infatigable et expansif de la bonne Anglaise venait à point suppléer les lacunes naturelles de ce tempérament. A eux deux, ils faisaient ce qu'ils voulaient de la paroisse. Le petit clan des radicaux lisait bien le *Siècle* ou l'*Opinion Nationale* dans l'arrière boutique de la *Tête-Noire*, mais il n'osait souffler au dehors, se sentant dominé par ces deux personnalités influentes.

L'abbé Schneider était Messin. Il avait humé dès l'enfance, avec l'air pur de la Lorraine, le patriotisme de cette fidèle province. Il avait gardé de son éducation première une profonde aversion pour l'Allemagne, aversion qui se traduisait souvent dans sa bouche en expressions presque militaires dans leur énergique vivacité.

Mais laissons un instant les bons habitants de Badonv*** à leurs frayeurs anticipées, et entr'ouvrons la porte du cabinet que le major Von Herreim s'est approprié par droit du plus fort, dans la meilleure maison de T***.

T*** est une petite ville pittoresquement située à neuf lieues environ de Badonv***, dont la Meuse et la forêt la séparent. Un régiment de landwehr bavaroise en marche vers l'ouest, sous le

commandement de cet officier, l'occupe en ce moment pour quelques jours. Georges y est lieutenant.

Le torse massif et la face rougeaude de Von Herreim sont inclinés sur une immense carte de l'état-major allemand. D'une main, l'officier tient une lettre déployée, qu'il vient de recevoir du général de Moltke ; de l'autre, il promène un compas sur les mille petits points noirs qui représentent chacun une ville, un bourg ou un hameau français.

Un coup discret est frappé à la porte. Un jeune homme grand et mince, portant avec élégance et recherche le costume de lieutenant de la landwehr, se présente presque timidement devant son supérieur.

L'ovale allongé et irréprochable de sa figure, la pureté de ses traits, la fraîcheur presque enfantine de leur coloris, la délicatesse des deux fines moustaches blondes qui forment accolade sur sa lèvre, contrastent singulièrement avec la ronde figure bourgeonnée, enluminée de plaques rouges, hérissée d'une barbe raide et touffue, qui émerge entre les deux épaules athlétiques du major.

Evidemment, ces deux hommes ne sont pas de même race. Le sang anglais accuse sa présence dans les veines du jeune homme. Pour l'autre, c'est bien le type du soudard allemand, gorgé de bière et enfumé de tabac.

— En vérité, de Brauër, dit l'officier en relevant la tête et ricanant avec un bruit étrange, vous êtes une énigme vivante. On vous trouve toujours frais, pimpant, astiqué comme pour la revue, tandis que nous autres, pauvres hères, laissons nos habits aux ronces maudites des Français et portons partout sur nos bottes les taches indélébiles de leurs boues ! Quel sujet vous amène, mon beau lieutenant ?

— Une demande, major, ..... une demande ..... indiscrète peut-être, fit le jeune homme en tournant dans ses longs doigts fins sa casquette galonnée.

— Diable ! serait-ce la lune que vous voudriez me demander

permission de prendre d'assaut? Parlez toujours, nous verrons.

— A quelques lieues d'ici, sur l'autre rive de la Meuse, habite ma tante Gwinède, ma bienfaitrice, ma seconde mère. Je ne l'ai jamais vue. Peut-être une balle ou un boulet ennemis vont-ils me priver à jamais de la joie légitime de connaître celle à qui je dois mon éducation, ma position sociale, celle qui m'a adopté dans les malheurs de ma famille.

Major, j'ose vous demander quarante-huit heures de congé pour aller, sous un déguisement prudent, embrasser ma parente à Badonv***. Notre régiment est ici au repos pour quelques jours. La région est évacuée par l'ennemi. J'ai pensé que ma courte absence ne nuirait en rien au service.

— Lieutenant de Brauër, fit le major en se redressant de toute sa hauteur et fixant sur son jeune subordonné ses yeux gris, au regard presque féroce, la seule réponse que je dusse faire à votre demande serait de vous consigner aux arrêts de rigueur.

Quoi, monsieur, en pays ennemi, en pleine guerre, au milieu des hostilités, vous venez me demander de quitter votre poste pour aller vous récréer chez ceux qui nous haïssent et nous combattent ?

— Major, ma tante Gwinède est Anglaise. Elle ne peut qu'être neutre dans cette fatale guerre.

— Sortez, monsieur!... Vous êtes bien heureux d'avoir été porté, après le combat d'hier, à l'ordre du jour du régiment. Je vous pardonne pour cette fois, à raison de votre belle conduite en cette chaude rencontre, mais encore une fois, sortez !...

Le lieutenant salua militairement et se retira sans mot dire.

Il était à peine à vingt pas, que le Bavarois passa sa main sur son front et bondit hors de son siège en étouffant un juron de corps de garde.

Il saisit le cordon de sonnette qui pendait à côté de la cheminée de marbre noir et le tira à tout rompre.

Le soldat de planton entra aussitôt.

— Le lieutenant de Brauër sort d'ici, vociféra l'officier en

écrasant entre ses dents le tuyau de sa pipe de terre, cours après lui, maraud, et dis-lui que je lui ordonne de revenir immédiatement.

Quelques minutes après, les deux officiers étaient de nouveau en présence.

— Ne m'avez-vous pas dit, lieutenant, fit le major d'un ton radouci, que madame votre tante habite le village de Badonv*** ?

— Oui, mon commandant ; son cottage est, je crois, à un mille du bourg.

— Parfait alors, reprit le gros Allemand en frappant de sa large main sa poitrine montueuse d'un air de satisfaction. Voilà mon affaire. Le général Von Moltke vient justement de me demander des renseignements exacts sur le château de Vassenages qui avoisine Badonv***. C'est une maîtresse position. Elle doit être bientôt occupée par nos forces, mais l'état-major manque de notes précises à ce sujet.

Allez embrasser votre parente et, en même temps, renseignez-vous avec soin sur la position de ce château, les logements qu'il peut offrir et les voies qui y donnent accès. Vous ferez, comme on dit, d'une pierre deux coups.

Voici une permission de quarante-huit heures, mais déguisez-vous bien. Vous savez ce que les Français font de ce qu'ils appellent avec mépris les *espions*. Ce serait, ma foi, dommage de voir le beau lieutenant de Brauër se dandiner comme un vulgaire pantin au bout d'une corde, sous quelque vieux chêne de Lorraine.

En disant ces mots, le major tendait à Georges la pièce qu'il venait de signer.

Le jeune lieutenant n'avança pas la main pour la prendre.

— Pardonnez-moi, mon commandant, mais je retire ma demande, dit-il d'un ton où la froideur dominait le respect. Le métier d'espion répugne à mon idéal de la loyauté militaire. Nul officier de l'armée anglaise où j'ai été élevé, n'accepterait la mission dont vous me chargez, dans des conditions semblables, sans se croire déshonoré. Je ne puis accepter, je resterai au régiment.

— Vous pouvez refuser une faveur, monsieur, c'est possible, mais vous devez obéir à un ordre. Ce n'est plus un congé que je vous octroie, c'est une mission formelle et impérative dont je vous charge.

Vous êtes intelligent, instruit. Vous êtes dessinateur, vous avez remporté à Woolwich le premier prix dans la section du génie. Nul ne me semble plus propre que vous à cette reconnaissance. De Moltke la considère comme d'une haute importance.

Je vous ordonne donc, lieutenant de Brauër, d'aller lever le plan du château de Vassenages et vous accorde en même temps d'aller embrasser votre tante.

L'Allemand déchira la permission qu'il venait de signer, prit une autre feuille dans une autre liasse de papiers, y griffonna quelques mots, y apposa son nom et le timbre mobile de la division bavaroise, puis la remit au jeune homme.

Celui-ci essaya de parlementer.

— Major, je vous en supplie, donnez cette mission à un autre. Ma tante est citoyenne de Badonv ***. Ce serait une trahison de ma part ; elle me maudirait peut-être. Mon baiser lui semblerait un baiser de Judas. Envoyez-moi au feu au premier rang. Faites-moi charger seul, oui, tout seul, la première batterie française qui vomira sur nous la mitraille, mais ce rôle abject, ce rôle de fourbe, par grâce, ne me l'imposez pas !...

— Silence, monsieur, un ordre ne se discute pas. N'avez-vous point appris cela en Angleterre ? Vous partirez ce soir, vous voyagerez de nuit. Bonne chance et prompt retour ! Tout pour la patrie allemande !... Mais vous n'êtes qu'un demi-Allemand, de Brauër !

Georges salua froidement et sortit, tout tremblant de dépit et de honte, du cabinet de son supérieur.

(*A suivre.*) ABBÉ J. DOMINIQUE.

---

# Mgr HILLEREAU

## ARCHEVÊQUE DE PETRA

### Vicaire Apostolique de Constantinople *

---

L'année suivante, Mgr Hillereau reprit sa tournée pastorale. Cette fois ce fut vers la mission de Salonique qu'il commença à tourner ses pas. Il y avait cinquante-sept ans qu'elle n'avait pas été visitée par le vicaire apostolique de Constantinople. Le grand âge de ses deux prédécesseurs, lorsqu'ils furent appelés au siège de ce diocèse, les avait empêchés de s'aventurer dans un pays où l'on ne trouve pas une hôtellerie, où, pendant cinquante jours que durent l'allée et le retour, il faut être toujours à cheval, armé jusques aux dents, et pourvu de tout ce qui est nécessaire aux besoins de la vie. Bien que Mgr Hillereau fût loin d'être un athlète, il effectua heureusement son voyage. Il en fut récompensé par les démonstrations de respect et de joie que lui témoignèrent les fidèles qui ne le connaissaient que de nom.

Dans Salonique, Mgr Hillereau se livra bien moins à la recherche des monuments historiques antérieurs à la naissance du Christ, qu'à celle des monuments chrétiens. Le souvenir des séances du sénat romain, au temps de Pompée, occupèrent peu sa pensée toute remplie de la mémoire des prédications de saint Paul. Des traces que l'illustre apôtre a laissées de son passage, il ne reste que quelques vestiges dont l'authenticité est fort contestable. Les Turcs n'en spéculent pas moins sur la curiosité et la crédulité des étrangers. Ils montrent à ceux qui veulent bien en payer la vue, les dé-

* Voir la livraison de janvier 1881, pp. 13-21.

bris d'une chaire, du haut de laquelle ils affirment que le grand apôtre prêchait les Thessaloniciens.

Dans une ancienne église convertie en mosquée, on voit encore le portrait en mosaïque du Christ et celui des apôtres ; dans une autre, le tombeau de saint Démétrie. Les Turcs ont conservé une tradition chrétienne fort en opposition avec leurs croyances. Comme le feu des Vestales, une lampe brûle toujours sur ce tombeau ; le soin de son entretien est confié à l'iman de la mosquée.

Salonique possède plusieurs églises grecques ; elle a un archevêque, qui ne compte que soixante prêtres sous sa juridiction et huit évêques suffragants. L'archevêque se montra plein de prévenances pour le vicaire apostolique de Constantinople. Non content d'avoir envoyé deux de ses prêtres le saluer, au moment de son arrivée, il vint en personne, accompagné d'un nombreux cortège, lui présenter ses hommages. Pendant tout le temps que Mgr Hillereau séjourna à Salonique, les rapports entre les deux prélats furent tels que Mgr Hillereau put espérer que les deux Églises que sépare un schisme si regrettable, pourraient un jour se réunir.

Après avoir accompli sa mission, Mgr Hillereau prit congé des catholiques de Salonique dont il confia la garde à un prêtre lazariste. Les prêtres français de cet ordre ont remplacé les jésuites qui furent longtemps en possession de cette mission. Leur église, en 1839, l'emportait de beaucoup, pour les ornements et les décors, sur celles de Constantinople. A la même date, ils avaient une école de jeunes garçons et venaient d'en fonder une de jeunes filles.

Lorsqu'il les visita au mois de juin, les catholiques d'Andrinople firent à M. Hillereau la même réception que lui avaient faite ceux de Salonique. Il ne s'y trouvait guère que deux cents âmes soumises entièrement à l'Église latine. Leur docilité était telle que les deux religieux franciscains chargés de la direction des consciences, se bornaient, dans leurs exhortations, à les engager à la persévérance.

Gnos était loin d'offrir un spectacle aussi consolant. Sa popu-

lation catholique, qui ne comprenait pas plus de quarante âmes, les enfants compris, végétait dans une ignorance lamentable. Le prêtre le plus voisin, résidant à Andrinople, n'y pouvait faire que de rares apparitions. En butte aux obsessions et aux menaces, les parents faisaient presque toujours baptiser leurs enfants par les hérétiques, et, quand une jeune fille catholique épousait un Grec, elle devait, avant la célébration du mariage, abjurer sa religion.

Profondément touché d'un pareil abandon, Mgr Hillereau promit aux fidèles de Gnos de pourvoir à leurs besoins spirituels, en chargeant un prêtre de résider parmi eux, ou tout au moins de leur faire de fréquentes visites.

Avant de rentrer à Constantinople, le vicaire apostolique donna sa bénédiction aux familles catholiques des Dardanelles et de Galipoli, lesquelles, manquant de prêtres, ne recevaient que de loin en loin les secours de la religion.

Mgr Hillereau aurait bien voulu visiter les monastères du mont Athos, qui, presque tous, appartenaient à l'Église grecque ; mais, dans ce moment, les routes étant difficiles et peu sûres, il crut devoir y renoncer. Si ce voyage eût dû être profitable à son Église, il n'eût certes pas hésité à braver tous les dangers ; mais comme il n'était que de pure curiosité, puisqu'il ne pouvait pas avoir l'espérance de ramener à la foi les plus entêtés et les plus superstitieux de tous les sectaires grecs, Mgr Hillereau les laissa à leurs erreurs.

De retour au siège de son diocèse, il s'occupa plus que jamais du soin d'embellir ses églises. Comme elles étaient toujours bien pauvres, il demanda au Saint-Père la permission d'aller en France pour se procurer tout ce qui leur manquait. A la pensée d'embellir le temple de J.-C. ne fallait-il point ajouter le désir de revoir la patrie et surtout la Vendée, sa terre natale, qu'il avait quittée depuis quatorze ans, et dont les enfants ne perdent jamais la mémoire ? Ce sentiment était trop naturel pour qu'il ne prît point place dans son cœur. Quoi qu'il en soit, il dut renoncer à cet espoir. Le cardinal Transoni lui écrivit que le vicariat de Constantinople ne peu-

vait pas se passer de sa présence ; que d'ailleurs l'association de la Propagation de Lyon fournirait, sur sa demande, tout ce qui lui serait nécessaire, sans qu'il prît la peine de se déplacer.

Mgr Hillereau reprit ses tournées pastorales. Il visita Brousse, Nicée, Nicomédie, Calcédoine et leurs environs. La main de l'homme et celle du temps ont passé sur ces villes célèbres, et n'y ont laissé que des ruines. C'est avec le souvenir de l'histoire qu'il en faut contempler les débris ; c'est avec la mémoire du passé qu'il faut en relever les décombres. Nicée est aujourd'hui une pauvre bourgade que les Turcs appellent Eznik. Entourée de marais, d'où s'échappent des gaz méphitiques, elle offre l'aspect le plus désolant. Deux constructions antiques, un palais aux voûtes immenses dont les murailles sont encore debout, et des remparts flanqués de tours, qui ne purent sauver la ville de l'attaque des Turcs, voilà tout ce qui reste de la ville qu'Antigone avait fondée, de la cité célèbre où, par deux fois, s'assemblèrent tous les dignitaires de l'Église. L'œil cherche en vain le monument qui, en 325, reçut le Concile œcuménique. Pour découvrir la trace du palais où les trois cents évêques qui le composaient, condamnèrent l'hérésie d'Arius, il faut plonger le regard dans des fossés profonds où se trouvent des pans de murailles et quelques marches d'un escalier en pierre. Le lieu où l'empereur Constantin siégeait dans toute sa gloire, est maintenant un trou à sangsues !

A une autre grande époque, dans quelle église vit-on, avec les légats du pape Adrien, les trois cent soixante-dix-sept évêques d'Orient qui condamnèrent les iconoclastes ? Si la main écarte les ronces qui croissent au milieu de la ville, on aperçoit une masure et quelques débris de charpente. Armez-vous alors d'un microscope, et vous pourrez reconnaître quelques restes de peintures grecques que le crépissage des Turcs n'a pas fait entièrement disparaître. A cette vue, qui croirait que ce fut là que se tint une des plus grandes assemblées de l'Eglise ?

A Nicomédie, la misère est tout aussi profonde. Les monuments antiques, qui en faisaient la beauté, ont entièrement disparu, et

s'ils sortaient de leur tombe, les anciens maîtres du monde auraient de la peine à reconnaître les palais où ils déployaient toutes leurs magnificences. Les Grecs n'ont que deux prêtres pour desservir la pauvre église qu'ils y possèdent. L'archevêque est membre du synode, et, comme tel, assiste le patriarche dans son gouvernement. Les Arméniens hérétiques ont un évêque et quelques prêtres, tous également ignorants, et cependant pleins de dédain pour l'Église latine.

Aux portes de Constantinople, au milieu d'une campagne délicieuse, s'élève un petit village très fréquenté par les familles grecques. Plusieurs d'entre elles y passent la belle saison. C'est l'ancienne Chalcédoine, siège du quatrième concile œcuménique, qui, en 451, condamna l'erreur d'Eutichès. Mgr Hillereau y chercha vainement quelques vestiges de l'église de Sainte-Euphémie, où, sous la présidence des légats du pape saint Léon, six cent trente évêques se réunirent. Des vignes et des légumes croissent sur l'emplacement où elle se trouvait, et, au lieu des saints cantiques, on n'y entend que la voix monotone des Musulmans.

Dans Brousse, Nicomédie et Chalcédoine, ces berceaux anciens de la foi, à peine rencontre-t-on quelques familles catholiques. A Nicée, il n'y en a pas une seule.

En 1841, Mgr Hillereau parcourut les anciennes provinces de Bithynie, de Phrygie, de Galata, de Cappadoce, de la basse Armédie. Ce voyage offrait les plus grands périls. Quinze jours auparavant, un prêtre arménien, retournant de ces contrées à Constantinople, avait été attaqué par des brigands, dépouillé et assassiné, ainsi que son guide. Mgr Hillereau n'était pas homme à reculer devant la menace de la mort, quand il s'agissait de fortifier les âmes et d'éclairer de ses conseils les chrétiens, même lorsqu'ils relevaient d'une autre juridiction que de la sienne. Il songeait bien moins à la conservation de sa vie qu'à s'inspirer des grands exemples donnés par les saints dont la voix avait fait entendre en ces lieux la parole divine, qu'à rechercher quelles traces de son passage saint Paul avait pu laisser à Ancyre et à Angora, qu'à faire un pèleri-

nage au tombeau de saint Jean Chrysostome. Arrivé à Samsoun, sur la mer Noire, il lui fallut enfourcher un cheval pour traverser des défilés, où, à chaque instant, il était exposé à tomber entre les mains des voleurs. Après avoir visité de nouveau Nicomédie et Nicée, il arriva à travers des montagnes, repaire ordinaire des bandits et des assassins, à la petite ville de Bélégik, où il trouva, perdues au milieu des Turcs et des Grecs, soixante-trois familles catholiques dont la foi avait résisté aux séductions et aux menaces. Cinquante ans auparavant, il n'en existait pas une seule. Un saint prêtre avait, à cette époque, jeté la première semence, qui avait porté ses fruits. Bélégik avait maintenant une église de construction toute récente, et deux prêtres chargés de faire entendre la parole divine aux fidèles et aux hérétiques.

Koutaich, où se rendit ensuite Mgr Hillereau, a beaucoup plus d'importance que Bélégik. C'est dans cette ville que le pacha a fixé sa résidence. Le culte catholique y était suivi par deux cents familles arméniennes. Nulle part, il ne rencontra une opposition aussi vive et aussi tracassière. Ce sont les Arméniens hérétiques qui poursuivent avec le plus d'acharnement ceux de leurs frères qui embrassent le catholicisme. Pour les Turcs, ils jettent également l'insulte à tous les chrétiens, sans distinction de rit et de nation.

Malgré les vexations auxquelles ils ne cessaient d'être en butte, les catholiques étaient parvenus à bâtir une église et un presbytère. Trois prêtres, auxquels l'archevêque arménien catholique de Constantinople avait confié cette mission, soutenaient contre les persécuteurs le courage et la foi des fidèles.

Pour franchir la distance qui sépare Koutaich d'Angora, il fallait galoper pendant six grandes journées par des plaines incultes et des montagnes blanches dont l'aspect rappelle les dunes de sable qui bordent les rivages de l'Océan. Peuplé de Turcs, de Grecs et d'Arméniens, Angora compte, parmi ces derniers, quinze cents familles catholiques ; trois cents seulement persistent dans l'hérésie. Tous les prêtres sont indigènes. Le gouvernement spi-

rituel et temporel est confié, par l'archevêque arménien de Constantinople, à un vicaire général.

Nulle part, dans le Levant, ne se trouvent des chrétiens aussi fervents et aussi attachés à l'Eglise. L'esprit religieux se remarque particulièrement chez les femmes dont le goût pour la vie monastique est des plus prononcés. Plongées dans l'ascétisme, elles obéissent docilement à leur supérieure, qui ne les a pourtant pas sous sa main, puisqu'elles n'ont ni couvent ni monastère, et qu'elles vivent au milieu de leur famille.

Quand Mgr Hillereau arriva à Angora, les chrétiens venaient d'y bâtir une église dont la construction avait été plusieurs fois arrêtée par l'opposition du pacha. Leur persévérance avait fini par triompher de toutes les entraves. Cette église étant loin de suffire à tous les besoins du culte, ils se proposaient d'en élever une nouvelle.

C'est par le commerce que le catholicisme a pénétré dans cette ville. Des négociants européens étant venus s'y fixer, des missionnaires ne tardèrent pas à les suivre. Ceux-ci durent se montrer d'une extrême prudence pour ne pas soulever contre eux la colère du pacha. Leur mission eut un grand succès, et, parmi les hérétiques revenus à la foi catholique, plusieurs embrassèrent le sacerdoce. Mgr Hillereau trouva les prêtres en nombre très suffisant pour maintenir la foi parmi les catholiques, et travailler à la conversion des infidèles.

Le tombeau de saint Clément, évêque et martyr, reçut sa visite empressée. Les reliques du saint n'en ont pas été distraites, et aucune main sacrilège n'a fouillé son sépulcre. Tous les chrétiens, sectaires et catholiques, l'honorent de leur profond respect et y font de fréquents pèlerinages.

C'était surtout devant le tombeau de saint Jean Chrysostome que Mgr Hillereau voulait s'agenouiller ; c'était au souvenir de cette âme héroïque qu'il voulait fortifier son âme. Neuf journées séparent ce tombeau d'Angora. Il faut les franchir à cheval, être bien armé, et n'avoir pas peur de la lance des Kurdes. Voleurs de pro-

fession, ces bandits sont errants dans la campagne et apparaissent au moment où on y songe le moins. Les villages habités par les Turcomans ne sont pas beaucoup plus sûrs. L'étranger qui s'y hasarde doit bien se tenir sur ses gardes. Plus d'une fois les passants ont été égorgés par ceux qui leur offraient l'hospitalité. Dans les habitations où il fut obligé de s'arrêter, Mgr Hillereau fut reçu avec un empressement qui n'était pas de bon augure et dont il devait se défier. Cependant il ne fut en butte à aucune agression. Au milieu d'appréhensions trop bien justifiées, il arriva à Tokat où se trouvent plusieurs églises chrétiennes. De Tokat au lieu où fut la ville de Comane, il n'y a pas plus d'une journée. C'est là que le plus illustre des Pères de l'Eglise termina sa glorieuse carrière. Préférant l'exil à la perte de son indépendance et à l'oubli de ses devoirs, il ne put se contenir devant les désordres de l'impératrice Eudoxie, et refusa de ployer devant la volonté impériale. Banni de Constantinople, la mort le surprit pendant qu'il se rendait à la résidence qui lui avait été assignée. Avant d'y être arrivé, il succomba à la fatigue et aux mauvais traitements de ses gardiens. C'est à Comane qu'il fut enterré. Son corps n'y séjourna pas longtemps. Le fils de celui qui l'avait envoyé mourir sur la terre étrangère, ayant succédé à son père, fit transporter ses reliques à Constantinople où elles devinrent l'objet de la vénération des fidèles. De plus grands honneurs leur étaient réservés : quelques années après, elles reposaient dans la Ville Eternelle. Son tombeau a fini par disparaître de Comane. Longtemps il y resta, mais la petite chapelle dans laquelle il avait été élevé, ayant croulé au milieu des décombres de la ville, les Arméniens hérétiques s'en emparèrent sans rencontrer d'opposition, et le transportèrent dans un vieux monastère qui leur appartenait. C'est à deux lieues de Comane, dans la montagne, qu'il se trouve aujourd'hui. Le temps n'a fait qu'ajouter au respect dont il a toujours été entouré, et de nombreux pèlerins appartenant à tous les rits de l'Eglise, viennent s'y prosterner.

Après avoir fait une station au lieu où fut d'abord le tombeau

du grand orateur chrétien, Mgr Hillereau se rendit au monastère où il avait été transporté. Son cœur fut profondément attristé à la vue de cette maison de prières desservie par un seul prêtre, dont le ministère ne pouvait suffire aux besoins spirituels de l'affluence considérable des pèlerins. Venu de bien loin et à travers mille périls, l'archevêque de Pétra contempla longtemps le monument qui lui rappelait tant de souvenirs. « Là, dit-il, appuyé sur le « marbre, je recommandai vivement au saint archevêque de Constanti- « nople, toutes ces contrées si différentes aujourd'hui de ce qu'elles « étaient au temps qu'il y distribuait le pain de la parole divine, « avec tant de zèle et d'éloquence. » Après cette invocation, Mgr Hillereau, l'âme encore tout émue, reprit le chemin qu'il avait parcouru et revint au siège de son diocèse.

(*A suivre.*) C. MERLAND.

---

# VOLTAIRE

## SA FAMILLE, SON INHUMATION

---

Avant de rapporter le procès-verbal, en grande partie inédit, de l'inhumation de Voltaire, il nous a semblé intéressant, au point de vue historique, de rectifier et de résumér ici ce que beaucoup d'écrivains, dont les travaux sont généralement restés incomplets et inexacts, ont dit de la famille Arouet. Dans la généalogie qu'ils en ont donnée, ils ne s'accordent que sur son origine poitevine, mais ils diffèrent complètement sur les degrés antérieurs à *François* Arouet, aïeul de Voltaire, qui quitta avant 1625 le village de Saint-Loup près Parthenay, son berceau, pour venir s'établir à Paris, où il mourut de 1668 à 1670. On apprend en outre par les actes de l'Etat civil de Paris que ce *François* Arouet avait un frère, *Jean* Arouet, apothicaire à Poitiers, père, par *Renée* Bertrardeau, *d'Helenus* Arouet, marchand à Paris, où il s'était fixé comme son oncle, et qui épousa à Saint-Germain-l'Auxerrois le 6 septembre 1668 *Marie* Demion. De ce mariage naquirent :

1. *Helenus-Mathieu* Arouet, baptisé le 17 novembre 1673,
2. *Marie-Charlotte* Arouet, baptisée le 15 mars 1678,

dont on ignore la destinée.

Mais quels étaient les père et mère de *François* et de *Jean* Arouet, le premier, aïeul et le second, grand-oncle de Voltaire ?

Suivant Beauchet-Filleau [1], ces deux frères étaient issus d'*Helenus* Arouet, marchand à Saint-Loup, et de *Jacqueline* Marche

[1] *Dictionnaire généalogique du Poitou*, T. I, p. 97.

ton; tandis que Borel d'Hauterive [1] les fait naître de *François* Arouet, syndic, puis bailli de Saint-Loup, et de *Cathérine* Barlaud. Ces deux généalogistes ont-ils consulté les registres de l'Etat civil de Saint-Loup, avant d'avancer des faits aussi contradictoires ?

— C'est ce qu'ils ont négligé de nous dire.

Aucun des biographes de Voltaire n'est plus exact en ce qui concerne le lieu et la date de naissance de cet homme extraordinaire, puisque, à commencer par Condorcet, son premier panégyriste par rang de date, ils le font naître invariablement à Châtenay, près Sceaux, le 20 février 1694. S'ils avaient pris la peine d'ouvrir le registre des naissances de la paroisse de Saint-André-des-Arts, pour cette même année 1694, ils y eussent lu ce qui suit :

« Le lundy 22e jour de novembre 1694, fut baptisé dans l'église de Saint-André-des-Arts, par M. Boucher, Pbre, vicaire de la dite église, soussigné, *François-Marie*, né le *jour précédent*, fils de Me François Arouet, conseiller du roy, ancien notaire au Chastelet de Paris, et de Daelle Marie-Marguerite Daumart, sa femme : le parrain, Messire François de Castagnier, abbé commendataire de Varenne, et la marraine Marie Parent, épouse de M. Symphorien Daumart, escuyer, controlleur de la gendarmerie du roy. (*Signé*) : M. Parent, François de Castagnier de Châteauneuf, Arouet, L. Boucher. »

Voilà la preuve péremptoire que Voltaire n'est pas né à Châtenay le 20 février 1694, mais bien à Paris le 21 novembre, puisque son acte de baptême, du 22, porte qu'il est *né le jour précédent*. S'il avait vu le jour à Châtenay, le registre de cette paroisse aurait renfermé son acte d'ondoiement, qui n'y figure pas. Les habitants de Châtenay doivent donc renoncer à l'honneur que leur aurait fait Voltaire en venant au monde parmi eux. Qu'il ait, ainsi que son père, habité Châtenay, personne ne le conteste, mais c'est Paris qui a donné naissance au *patriarche de Ferney*.

Si des erreurs de cette force ont pu s'accréditer depuis un siècle, lorsqu'il s'agit d'un personnage aussi célèbre, combien de fausses

[1] *Annuaire de la noblesse*, année 1869, p. 199.

attributions de lieux et de dates de naissances chez des sujets moins marquants, ne trouve-t-on pas à relever dans les biographes, dont l'usage constant est de se copier religieusement les uns les autres, sans jamais remonter aux sources, c'est-à-dire aux registres de l'Etat civil !

Les ouvrages de MM. Jal [1] et de Chastellux [2] ont corrigé un nombre infini de ces erreurs et la filiation ci-dessous, empruntée à leurs recherches consciencieuses, contrôlées et complétées par les *Almanachs royaux* et par les *Etats de la France*, au dernier siècle, va faire connaître tous les alliés de Voltaire, imparfaitement désignés dans ses œuvres et dans celles de leurs annotateurs.

## Filiation certaine

### I

*François* Arouet, marchand de draps de soie et de laine, originaire de Saint-Loup, mort à Paris de 1668 à 1670.

Femme, *Marie* Mallepart, mariée à Paris, paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, le 28 janvier 1626, fille d'*André* Mallepart, marchand bourgeois de Paris. Elle mourut le 14 octobre 1688 et fut inhumée à Saint-Etienne-du-Mont.

1. *André* Arouet, baptisée à Saint-Jean-en-Grève, le 31 mars 1631.

2. *Guillaume* Arouet, baptisé le 18 juillet 1637.

3. *Etienne* Arouet, baptisé le 21 juillet 1638.

4. *Philippe* Arouet, baptisé le 13 septembre 1642.

5. *François* Arouet, qui suit.

6. *Marie* Arouet, baptisé à Saint-Germain-l'Auxerrois, le 15 juillet 1634, mariée à *Mathieu* Marchant, bourgeois de Paris, dont :

*François* Marchant, fermier général des poudres et salpêtres, époux de *Françoise* Regnault, père et mère de :

[1] *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*. Paris, Plon, 1872.

[2] *Notes prises aux archives de l'Etat civil de Paris*, Paris. Dumoulin, 1875.

I. *Philippe-François* Marchant, seigneur de Varennes, maître d'hôtel ordinaire du Roi, puis fermier général, père de :

*Victoire-Louise* Marchant de Varennes, mariée à *Gabriel* Senac de Meilhan, maître des requêtes, puis intendant des finances et auteur d'un grand nombre d'ouvrages de philosophie et de littérature, fils de *Jean-Baptiste* Senac, 1er médecin du roi, conseiller d'Etat en 1752. Elle mourut à Paris le 14 mai 1789, âgée de 41 ans, et lui à Vienne (Autriche) le 5 avril 1803.

II. *Mathieu-Henri* Marchant, seigneur de la Houlière, major au régiment de Lyonnais en 1749, puis brigadier des armes du roi, chevalier de Saint-Louis et commandant à Salées en 1778.

## II

*François Arouet*, baptisé à Saint-Germain-l'Auxerrois le 22 août 1649, conseiller du roi, notaire au Châtelet de Paris, de 1675 à 1692, et acquéreur en 1696 de la charge de payeur des épices et receveur des amendes de la chambre des comptes ; mort à Paris le 1er janvier 1722 et inhumé dans l'église de Saint-Barthélemy.

Femme *Marie-Marguerite* Daumart, mariée à Saint-Germain-l'Auxerrois le 7 juin 1683, fille de *Nicolas* Daumart, ci-devant greffier criminel du parlement de Paris, et de *Catherine* Carteron. Elle mourut à Paris le 13 juillet 1701.

1. *Armand-François* Arouet, né le 18 mars 1684.

2. *Armand* Arouet, né le 22 mars 1685, payeur des épices de la chambre des comptes, en 1721, sur la démission de son père, et janséniste ardent, auteur d'un ouvrage ascétique, manuscrit passé de la bibliothèque de Voltaire dans celle de l'impératrice de Russie. Il mourut le 18 février 1745.

3. *Robert* Arouet, baptisé à Saint-Germain-le-Vieil, le 18 juillet 1689.

4. *François-Marie Arouet de Voltaire*, faisant l'objet principal de cette étude et sur lequel nous reviendrons.

5. *Marie-Catherine* Arouet, née le 18 décembre 1686, mariée à Saint-Barthélemy, le 28 janvier 1709, à *Pierre-François* Mignot, conseiller du roi, correcteur en sa chambre des comptes, fils de *François* Mignot et d'*Anne* Sellière. Elle mourut en septembre 1726 et lui en 1737.

I. *François* Mignot, né en 1711, correcteur à la chambre des comptes après son père, mort en juin 1740.

II. *Jacques- François* Mignot, né à Châtenay près Sceaux, le 12 septembre 1721, et baptisé le même jour à l'église de Saint-Germain de Châtenay ; mort le lendemain.

III. *Alexandre-Jean* Mignot, né le 30 juillet 1725, conseiller clerc au grand conseil du roi en 1750, grand rapporteur en la chancellerie de France et abbé commendataire de l'abbaye de Scellières au diocèse de Troyes, de 1755 à 1790, mort à Paris en septembre, 1791.

IV. *Marie-Louise* Mignot, née vers 1712, mariée à Saint-Germain-l'Auxerrois le 25 février 1738 à *Nicolas-Charles* Denis, ancien officier, commissaire des guerres, fils de *Nicolas* Denis, échevin de Paris en 1706 et doyen des huissiers du conseil d'Etat. Il mourut en avril 1744 et sa veuve, qui tint ensuite la maison de Voltaire son oncle, jusqu'à la mort de celui-ci, se remaria en 1779 à N. du *Vivier* et mourut en 1790.

V. *Marie-Elisabeth* Mignot, née en 1715, mariée 1° en mai 1738 à *Nicolas-Joseph* Dompierre, seigneur de Fontaine, maître des comptes en 1744, mort le 1er mai 1756; 2° le 7 mai 1762 à *Philippe-Antoine* de Claris, *dit* le marquis de Florian, ancien capitaine au régiment de Lusignan, oncle du fabuliste. Elle mourut en février 1771, laissant de son 1er mariage :

*Alexandre-Marie-François-de-Paule* Dompierre, seigneur de Fontaine, d'Hornoy et de Blanche-Maison, conseiller au parlement de Paris, époux de *Louise-Sophie* Savalette, père et mère d'un député de l'arrondissement d'Amiens en 1828 et aïeux du vice-amiral Dompierre d'Hornoy, ministre de la marine en 1874.

Voilà la famille de Voltaire nettement établie avec ses attaches.

Elle n'était pas de tout point recommandable, car l'abbé de Châteauneuf, parrain de Voltaire, passait pour être le père de son filleul dont il achevait l'éducation morale au sortir du collège, en le présentant à Ninon de Lenclos qui avait compté l'abbé parmi ses nombreux amants, et en introduisant son pupille dans la société débauchée et frondeuse du prieur de Vendôme, au Temple. Ces leçons portèrent leurs fruits et les deux nièces de Voltaire, Mesdames Denis et de Fontaine, devinrent aussi les maîtresses publiques de leur oncle.

Nous n'avons pas à refaire sa vie ; elle n'a offert qu'une suite de palinodies jusqu'aux derniers moments de sa longue existence, et le poème de la *Henriade* ne l'absoudra jamais de celui de la *Pucelle*. Il avait commencé sa réputation d'auteur par des vers contre le Régent qui le firent une première fois exiler à Tulle et en récidive renfermer à la Bastille. « Le petit Arouet, dit le Journal de Dangeau, (à la date du 13 mai 1716), poète fort satirique et fort imprudent, a été exilé. » Et plus tard (18 novembre 1718) : « Les comédiens jouèrent la nouvelle comédie d'*Œdipe*, faite par Arouet qui a changé de nom, parce qu'on étoit fort prévenu contre lui, à cause qu'il a offensé beaucoup de gens dans ses vers. » C'est donc à l'année 1718 qu'il faut faire remonter l'époque où Voltaire prit ce pseudonyme, et cette date est corroborée par le journal de Mathieu Marais (juin 1720) : « Arouet, poète, auteur du nouvel *Œdipe*, est fils d'Arouet ci-devant notaire, qui n'a jamais pu guérir son fils de la poësie. Le fils a changé de nom et s'appelle Voltaire à présent. » On voit que l'avocat Marais n'est pas très enthousiaste de ce talent naissant ; le duc de Saint-Simon ne le cite que deux fois dans ses mémoires (années 1716 et 1717) et avec plus de dédain encore : Arouet, fils d'un notaire, qui l'a été de mon père, fut exilé et envoyé à Tulle, pour des vers fort satiriques et fort imprudents. Je ne m'amuserois pas à remarquer une si petite bagatelle, si ce même Arouet, devenu grand poëte et académicien, n'étoit devenu, à travers force aventures tragiques, une *manière de personnage* dans la République des lettres et même une *manière d'important* dans un certain monde. »

Et plus loin : « Je ne dirois pas ici qu'Arouet fut mis à la Bastille pour avoir fait des vers très effrontés, sans le nom que ses poësies, ses aventures et les fantaisies du monde lui ont fait. Il étoit fils du notaire de mon père, que j'ai vu bien des fois lui apporter des actes à signer. Il n'avoit jamais pu rien faire de ce fils libertin, dont le libertinage a fait enfin la fortune sous le nom de Voltaire, qu'il a pris pour déguiser le sien. »

Aux raisons vraisemblables données par Dangeau et par Saint-Simon du changement de nom d'Arouet, il faut ajouter que celui de Voltaire sonnait mieux que le précédent, pour un jeune homme qui voulait se pousser dans le monde et se mêler aux gens de la cour, sauf à se faire bâtonner, comme il le fut plusieurs fois, par les laquais des grands seigneurs et par leur ordre, quand il s'était montré trop familier ou trop insolent envers leurs maîtres [1]. D'ailleurs le nom de Voltaire dissimulait le notaire et le *de* qui le précédait avait un certain air de qualité qui recommandait le poète. C'est pour achever de s'élever, qu'il sollicita et obtint une charge de gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, avec permission de la vendre, ce qu'il ne tarda pas à faire, en conservant le titre et les immunités de cet office. Il figure en cette qualité dans l'*État de la France* de 1749 ; mais les fonctions de gentilhomme de la *maison* du Roi ne doivent pas être confondues avec celles de gentilhomme de la *chambre*, toujours remplies par les premières familles de France et dont les titulaires en exercice, en 1749, étaient les ducs de Gesvres, d'Aumont, de Fleury et de Rochechouart.

Les gentilshommes de la maison du Roi, au nombre de vingt-six, se recrutaient particulièrement au contraire dans la bourgeoisie ;

[1] A propos de la correction que le chevalier de Rohan avait fait administrer à Voltaire, on lit dans une lettre de Mathieu Marais, du 15 février 1726 : « On ne parle plus des coups de bâton de Voltaire; il les garde. On s'est souvenu du mot du duc d'Orléans à qui il demandoit *justice* sur parells coups et le prince lui répondit : *On vous l'a faite*. Le pauvre homme se montre le plus qu'il peut, à la cour, à la ville, mais personne ne le plaint et ceux qu'il croyoit ses amis lui ont tourné le dos. » (*Journal* de Mathieu Marais, *de* 1715 *à* 1737, *Paris, Didot*, 1864, *T. III, p.* 393.)

leur charge ne conférait pas la noblesse et s'ils avaient bouche en cour, ils n'étaient pas plus distingués que les vingt-quatre violons de la musique de la chambre, à la suite desquels ils figurent dans l'Etat des officiers de la maison du Roi.

C'est par erreur que M. Jal (*Dictionnaire de Biographie,* p. 1287) dit que le père de Voltaire, « cédant au mouvement de vanité qui entraîna toute la bourgeoisie chez d'Hozier, avait pris des armes. » Il y était contraint sous peine de 300 livres d'amende, pour se conformer aux prescriptions de l'Edit de novembre 1696, portant création de l'*Armorial général de France.* Cet édit enjoignait « à tous les officiers d'épée, de robe, de finances et des villes, bourgeois et autres sujets jouissant, à cause de leurs charges, états et emplois, de quelques exemptions et droits publics,» de se présenter devant d'Hozier, garde de l'Armorial général, qui leur délivrait un brevet d'armoiries dont l'enregistrement coûtait 20 livres et les 2 sols pour livre. (Voyez l'*Abrégé chronologique* de Chérin.) Ce serait donc une grande erreur de croire que ce port d'armoiries enregistrées constituât une marque de noblesse. L'édit de 1696 ne laisse subsister à cet égard aucune équivoque et spécifie formellement au contraire que « ces brevets ou lettres ne pourront en aucun cas être tirés à conséquence pour preuve de noblesse. » La pensée qui dicta la création de l'*Armorial général* fut exclusivement fiscale, quoique déguisée dans le principe sous le prétexte « de retrancher les abus qui s'étaient glissés dans le port des armoiries et de prévenir ceux qui s'y pourraient introduire dans la suite. »

Les armes de François Arouet furent ainsi réglées au mois de janvier 1697: *d'or à 3 flammes de gueules* [1]. Les familles Daumart, Mignot et Denis, alliées à Voltaire, reçurent de leur côté des brevets d'armoiries, ainsi que toutes les notabilités bourgeoises de l'époque et de ce nombre : Malebranche, Racine, Boileau, Renaudot, Hardouin-Mansart, Le Nôtre, Fagon, etc. Mais il n'entra jamais dans

[1] *Bibliothèque nationale.* — Cabinet des Titres. Armorial général de France. Reg. I de la généralité de Paris, p. 115.

la pensée du législateur d'anoblir, moyennant 20 livres, les 60000 sujets dont les armes sont consignées dans l'*Armorial général* avec celles des villes, des abbayes, des universités et des corporations d'arts et métiers. Les anoblissements moyennant finances, mesure que la pénurie du Trésor ne saurait excuser, étaient autrement onéreux pour les bourgeois, traitants ou robins voulant s'affilier à la noblesse, après s'être enrichis par le négoce, les fermes ou les épices si chèrement payées par les plaideurs. D'ailleurs les rois ne se faisaient pas scrupule de révoquer ce genre d'anoblissements ou de ne les confirmer que moyennant le paiement d'une nouvelle finance. C'est ce qui explique cet aphorisme de La Bruyère :« Il y a des gens qui n'ont pas le moyen d'être nobles[1].»

Ainsi Voltaire, né petit bourgeois non fieffé, devint gros bourgeois fieffé par l'acquisition des seigneuries de Ferney et de Tourney, mais ne reçut jamais de lettres d'anoblissement avec ou sans finance et ne fut qu'une copie du bourgeois-gentilhomme de Molière.

Nous ne rapporterons pas toutes les contradictions dont sa vie est semée ; contempteur de la royauté, il sollicitait la faveur de Louis XV par l'entremise des favorites de ce prince dont il était le plus plat courtisan et adulait le roi de Prusse, alors, comme aujourd'hui, le plus mortel ennemi de la France. Au milieu de ses déclarations en faveur de l'égalité, il singeait les grands seigneurs à Ferney, et, tout en préconisant dans ses œuvres philosophiques le progrès des lumières, il voulait laisser le peuple dans la plus profonde ignorance. Ce n'est pas lui qui eût voté la loi Ferry ; aussi doit-on être surpris qu'il soit resté le coryphée de nos réformateurs modernes, à moins qu'ils ne lui pardonnent toutes ses bassesses, eu égard à sa haine pour la religion. On sait avec quelle violence il l'attaqua dans ses écrits les plus obscènes, que son hypocrisie lui faisait désavouer ensuite, et l'ostentation sacrilège avec laquelle il osa approcher des sacrements. Seulement, à la différence des libres-penseurs de nos jours, il ne voulut

[1] *Caractères*, chap. *De quelques usages*.

point d'enterrement civil, c'est-à-dire d'un enfouissement qu'il considérait, ainsi que ses copains, comme une honte pour sa mémoire. Il se prêta donc à recevoir à ses derniers moments l'abbé Gaultier, prêtre de Saint-Sulpice, ce qui ne l'empêcha pas de mourir comme un damné, fou de terreur et de rage, et portant à sa bouche son vase de nuit, pour étancher la soif ardente qui l'étouffait. « Rappelez-vous les fureurs d'Oreste, écrivait, quelques jours après la mort de Voltaire, son ami le médecin Tronchin, témoin de cette effrayante agonie : *Furius agitatus obiit.* » Pour éviter des difficultés avec l'archevêque de Paris, qui paraissait disposé à refuser aux restes de Voltaire la sépulture religieuse, son neveu l'abbé Mignot les fit transporter dans son abbaye de Scellières, où il lui fit faire de pompeuses funérailles.

---

## PROCÈS-VERBAL D'INHUMATION DE VOLTAIRE

### A SCELLIÈRES

TRANSCRI SUR L'ORIGINAL, DÉPOSÉ EN L'ÉTUDE DE Me COURJEAN, NOTAIRE A ROMILLY-SUR-SEINE (AUBE)

---

REGISTRE *pour servir aux actes de sépultures de la maison conventuelle de l'abbaye royale de Notre-Dame de Scellières, diocèse de Troyes, pour l'année mil sept cent soixante dix-huit, contenant deux feuilles cottées et paraphées par première et dernière, par nous Théodore-Nicolas Ricard, avocat au Parlement, conseiller du roy et son procureur au bailliage royal de Pont-sur-Seine, exerçant la juridiction pour l'absence de M. le Bailly, audit siège de Pont-sur-Seine, le quatre janvier mil huit cent soixante-dix-huit.* (*Signé*) RICARD.

Cejourd'hui deux juin mil sept cent soixante-dix-huit, a été inhumé dans cette église Messire François-Marie AROUET DE

VOLTAIRE, gentilhomme ordinaire de la maison du Roy, l'un des quarante de l'Académie Française, âgé de quatre-vingt-quatre ans ou environ ; décédé à Paris, le trente-un mai dernier, présenté à cette église le jour d'hier, où il est déposé jusqu'à ce que, conformément à ses dernières volontés, il puisse être transporté à Ferney, lieu qu'il a choisi pour sa sépulture; lad. inhumation faite par nous, Dom Gaspard-Germain-Edme Potherat de Corbière, prieur de lad. abbaye, en présence de Messire Alexandre-Jean Mignot, abbé commendataire de ladite abbaye, conseiller du Roy en ses conseils et en son grand conseil, grand rapporteur de la chancellerie de France, neveu : de Messire Alexandre-Marie-François de Paule de Dompierre, chevalier, seigneur d'Hornoy, Fontaine, Blanche-Maison et autres lieux, conseiller du Roy, en sa cour du parlement de Paris, petit neveu: de Messire Philippe-François Marchant, seigneur de Varennes, écuyer, ancien maître d'hôtel ordinaire du Roy, cousin issu de germain : de Messire Mathieu-Henri Marchant de la Houlière, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de St. Louis, brigadier des armées du Roy, commandant pour le Roy à Sallées, aussi cousin issu de germain avec nous soussignés. (Signé) : L'abbé Mignot, Marchant de Varennes, de Dompierre d'Hornoy, Marchant-Lahoulière, Potherat de Corbière, prieur.

### RAPPORT DU PRIEUR DE L'ABBAYE DE SCELLIÈRES A L'ABBÉ DE L'ABBAYE DE PONTIGNY.

Cejourd'hui, huitième jour de juin 1778, nous, Dom Gaspard-Germain-Edme Potherat de Corbière, prieur de la maison conventuelle de l'Abbaye royale de Scellières, ordre de Cîteaux, au diocèse de Troyes en Champagne, et Dom Nicolas Meunier, religieux conventuel de lad. maison soussignés, capitulairement assemblés au son de la cloche, en la manière ordinaire et accoutumée, en conséquence des ordres à nous donnés par le Révérendissime Nicolas Chanlatte, abbé de l'abbaye de Pontigny, dud. ordre de Cîteaux, portés en la lettre missive du cinq du présent mois de juin, pour satisfaire tant auxd. ordres de mond. Révérendissime abbé, en lui rendant compte de toutes les circonstances relatives et particulières à l'inhumation de messire François-Marie Arouet de Voltaire, écuyer, gentilhomme ordinaire de la maison du roy, l'un des quarante de l'Académie Française, faite en cette église de l'Abbaye de Scellières, que pour justifier notre conduite à cet égard; disons, déclarons, certifions et attestons, à tous qu'il appartiendra

et particulièrement à notre Révérendissime abbé, ainsi que nous en sommes par lui requis, que Messire Jean-Alexandre Mignot, conseiller du Roy en ses conseils et en son grand conseil, grand rapporteur en la chancellerie de France, abbé commendataire de notre dite abbaye de Scellières, est arrivé en icelle abbaye, le dimanche trente-un mai dernier, environ sept heures du soir, à l'effet d'y occuper un appartement qu'il tient de nous à loyer, à défaut de son abbatiale, laquelle est inhabitable, et nous a dit que Messire Arouët de Voltaire, son oncle, décédé à Paris, devant, conformément à sa dernière volonté, être inhumé à Ferney, lieu par lui choisi pour sa sépulture, son corps non enseveli que l'on transportait aud. Ferney, ne serait pas, quoiqu'embaumé, en état de soutenir un si long voyage. Pourquoi, mond. Sr Mignot et la famille du défunt sieur de Voltaire désireraient que nous, dits prieur et religieux, voulussions en recevoir le corps, en dépôt, dans le caveau de l'Eglise de notre monastère, lequel corps, non enseveli, comme dit est, en effet, arriva à la cour de ce monastère environ l'heure de midi, le premier du mois de juin dans son carrosse, lequel était suivi d'un autre carrosse, contenant Messire de Dompierre, chevalier, seigneur d'Hornoy, conseiller au parlement de Paris, petit neveu du défunt ; Marchant de Varennes, ancien maître d'hôtel ordinaire du Roy ; Marchant de la Houlière, brigadier des armées du Roy, cousins issus de germains dud. défunt, qui, à l'instant, nosd. Srs Mignot et de Dompierre d'Hornoy, nous ont exhibé et fait lecture: 1° d'une lettre de M. Amelot, ministre de Paris, à eux adressée, laquelle les a autorisés à transporter le corps de leur oncle et grand-oncle à Ferney ou ailleurs ; 2° de la copie collationnée, certifiée véritable et conforme à son original et signée du Sr Terssac, curé de Saint-Sulpice de Paris, le 24 mai dernier, d'un acte signé dud. Sr de Voltaire, contenant sa profession de foi catholique, apostolique et romaine et déclaration qu'il a été entendu en confession par M. Gauthier, prêtre approuvé sur lad. paroisse de Saint-Sulpice, led. acte fait et signé comme dit est, le deux mars aussi dernier ; 3° d'un certificat délivré et signé par le sieur Gauthier prêtre, en date du trente du mois de mai dernier, portant que led. Sr Gauthier a été requis par led. sieur de Voltaire de l'entendre de nouveau en confession, ce qu'il n'a pu faire, l'en ayant trouvé hors d'état ; 4° du consentement par écrit, donné et signé par led. sieur curé de Saint-Sulpice, le jour suivant trente-un mai, que le corps dud. défunt sieur de Voltaire fût emporté sans cérémonie, se départant à cet égard, led. sieur curé de Saint-Sulpice, de tous ses droits curiaux ; qu'en

effet, le lendemain, premier juin, environ quatre heures, le corps dud. feu Sr de Voltaire, enfermé dans un cercueil ordinaire, a été présenté à la porte principale de l'église de notre susd. monastère, à nousd. prieur et religieux, par mond. sieur abbé Mignot, en soutane, rochet et camail, accompagné de nosd. Srs Marchant de Varennes, de la Houlière et de Dompierre d'Hornoy, en habits de deuil, et de Maître Marc-Etienne Baudouin, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Nicolas de Pont-sur-Seine ; lequel corps, déposé dans le chœur de notre dite église, étant environné de cierges et flambeaux, nous, dits prieur et religieux, avons chanté les vêpres des morts, et y est resté gardé toute la nuit, par led. Dom Meunier, religieux, l'un de nous, et par les nommés Millet et Payen, l'un fermier et l'autre meunier de notre dite abbaye de Scellières ; que le lendemain, deux susdit présent mois de juin, à commencer de l'heure de cinq du matin, led. Me Marc-Etienne Baudouin, curé dud. Saint-Nicolas de Pont, Me Baudouin, vicaire de lad. paroisse, maître Bouillerot, prêtre, curé de la paroisse de Romilly-sur-Seine, maître Guénard, curé de Crancey, frère Denisard, religieux cordelier, prêtre desservant l'église de Saint-Hilaire de Faverolles, et Maître Simon Dauche, curé de la paroisse de Saint-Martin dud. Pont-sur-Seine, tous invités par led. Sr abbé Mignot, aux obsèques dud. sieur de Voltaire, son oncle, ont célébré chacun une messe basse, lesquelles messes basses finies et les vigiles étant chantées, environ les onze heures du matin du même jour, nous dit, Dom de Corbière, prieur, led. Denisard, diacre, et Baudouin, vicaire, sous-diacre, lesd. Maîtres Guinard et Dauche, chantres, tous revêtus des ornements noirs, appartenant à la fabrique de la paroisse de Romilly, envoyés à notre dite abbaye de Scellières à notre réquisition, par led. sieur curé de Romilly, avons célébré solennellement une messe haute de *Requiem*, le corps présent, avant son inhumation, à laquelle messe haute le curé de Romilly et Me Blain, vicaire de lad. paroisse de Romilly, tous deux revêtus de leurs surplis, ont assisté ; s'étant rendus et transportés en notre dite église, accompagnés de leurs choristes, porte-croix, thuriféraires, bedeau, suisse, sonneurs et fossoyeurs, tous lesquels led. curé de Romilly avait offerts à nous, prieur et religieux, par la lettre dud. jour, premier juin, présent mois ; finalement qu'en présence dud. Sr curé de Romilly et de tous les ecclésiastiques ci-dessus dénommés dud. lieu, abbé Mignot et autres parents ci-dessus dits dud. défunt Arouet de Voltaire, devant une nombreuse assemblée et incontinent après lad. messe haute, nous, prieur susd. célébrant, avons fait l'inhumation du corps

dud. défunt sieur de Voltaire dans le milieu de la partie de notre église séparée du chœur et en face d'icelui, après laquelle inhumation, nous dit, Dom de Corbière, avons dressé acte d'icelle, led. jour, deux de juin, sur les registres destinés à cet effet, portant que le corps dud. Sr de Voltaire, inhumé en lad. église, y est en dépôt, jusqu'à ce que conformément à sa dernière volonté, il puisse être transporté aud. lieu de Ferney, où il a choisi sa sépulture. Et, pour justifier à mond. sieur abbé dud. acte de sépulture, il en sera par nous, Dom de Corbière, envoyé extrait, certifié véritable et conforme à son original, dont et de tout ce que dessus, les jour et an susdits, avons fait et rédigé le présent procès-verbal, en la forme que de dessus, que nous avons signé et, autant qu'il nous a été possible, fait signer par les ecclésiastiques et autres personnes y dénommés.

(Signé) G. POTHERAT DE CORBIÈRE, prieur, BOUILLEROT, curé de Romilly, BLIN, vicaire de Romilly-sur-Seine, F.-H. DENISARD, vic. de Saint-Hilaire, BAUDOUIN, prêtre, GUINARD, curé de Crancey, DAUCHE, curé de Pont, et F. MEUNIER.

A la sécularisation de l'abbaye de Scellières, en 1791, un décret de l'Assemblée nationale ordonna la translation des restes de Voltaire dans l'église de Romilly et un second décret les fit déposer au Panthéon, où ils sont restés jusqu'à ce jour. Toutefois, on n'est pas certain que l'exhumation faite à Scellières ne soit pas celle d'un moine de cette abbaye, aux *reliques* duquel les admirateurs de Voltaire, qui ne croient cependant pas aux reliques, adresseraient depuis un siècle leurs stériles hommages.

POL DE COURCY.

---

## CRITIQUE LITTÉRAIRE

# ŒUVRES POÉTIQUES

### DE VICTOR DE LAPRADE

TOME VI ET DERNIER : *Pernette. — Le Livre d'un père* [1].

« A quoi pensez-vous ? » dira peut-être quelque lecteur ; « l'heure est mal choisie pour publier des vers et pour en parler. Il fallait le faire pendant les vacances. Mais aujourd'hui, les Chambres sont réunies : il est trop tard ! » — En êtes-vous bien sûr, ami lecteur ? J'estime, au contraire, que le moment est propice pour parler de poésie, car le nombre est grand, grâce au ciel, de ceux qui trouvent trop longues les séances du Sénat, si courtes soient-elles, et que les discussions de la Chambre des Députés (est-ce bien *discussions* qu'il faut dire ? ) ont le privilège de faire fuir. J'en connais qui n'ont jamais lu et qui ne consentiraient pas, même au prix d'une préfecture.... viagère, à lire les articles de la Constitution du 25 février, et qui, lorsque paraît une circulaire ministérielle, se font une fête d'en remplacer la lecture par une page de bon français. Que voulez-vous ? Il y a des gens bizarres qui ont la faiblesse de préférer une page de La Bruyère à une page de M. Cazot, et une fable de La Fontaine à un discours de M. Gambetta. Aussi bien, puisqu'il faut aujourd'hui que la politique se glisse partout, peut-être la rencontrerons-nous dans le nouveau volume de Victor de Laprade, et ainsi tout le monde sera satisfait, ceux qui aiment la politique et ceux qui ne l'aiment pas.

J'ai signalé ici même, lors de leur apparition, *Pernette* et *le Livre d'un Père ;* j'en ai entretenu longuement les lecteurs de la *Revue*,

[1] Un volume elzévirien, Paris. Alphonse Lemerre, éditeur, passage Choiseul, 27, 1882.

et il ne saurait entrer dans mon dessein de refaire mes anciens articles. Je voudrais seulement, au moment où l'éditeur Alphonse Lemerre termine, dans sa charmante bibliothèque elzévirienne, la publication des *Œuvres poétiques* de Victor de Laprade, rappeler très sommairement les rares qualités qui assurent au *Livre d'un Père* et à *Pernette* une place si distinguée dans la collection des Œuvres complètes du noble écrivain, et qui assignent à Victor de Laprade un rang si éminent parmi les poètes du XIXe siècle.

*Pernette* a paru, pour la première fois, en 1868, à la veille de la chute du second Empire : la scène se passe en 1813 et 1814, dans les mois qui précédèrent la chute de Napoléon Ier. Le poème s'ouvre par les *Fiançailles* de Pierre et de Pernette, amours innocentes et pures, scènes charmantes et naïves, tableau plein de grâce et de fraîcheur, d'où je détacherai seulement ces vers :

Tandis qu'ils échangeaient si saintement leurs rêves,
Oublieux du retour et des heures trop brèves,
Ils virent tout à coup, là-haut, sous les tilleuls,
Le groupe vénéré n'attendant plus qu'eux seuls;
Et, rougissant tous deux de ce long tête-à-tête,
Confus de leur lenteur aux apprêts de la fête,
A travers champs et prés, par le plus droit chemin,
Ils partirent d'un bond, se lâchant de la main.
Et ce fut — ô bonheur de la verte jeunesse ! —
Une lutte joyeuse, un assaut de vitesse :
Entre les hauts épis, courbés légèrement,
On les voyait glisser dans l'or du blond froment :
Les rubans dénoués, les plis des longues manches
Sur les jaunes moissons semblaient des ailes blanches...

*Le Soldat de l'an II*, tel est le titre du chant deuxième, et, j'en fais l'aveu, ce titre je ne l'aime pas. Le soldat de l'an II, c'est Jacques, le père de Pernette, qui est parti en 1794 pour repousser l'ennemi, alors que la France avait pour maîtres Robespierre et les égorgeurs du Comité de salut public, et qui ne veut pas que Pierre parte à son tour pour combattre l'étranger, parce que la France a à sa tête l'empereur Napoléon ! Ce vieux républicain (est-ce que par

hasard il en existait encore en 1813 ?) me paraît manquer singulièrement de logique. Cette réserve faite, je m'empresse d'ajouter que tout ce second chant est très beau : il y règne d'un bout à l'autre un souffle cornélien. Résistant aux sages avis du curé, qui conseille l'obéissance, cédant bien moins sans doute aux douteux raisonnements du soldat de l'an II qu'à son amour pour Pernette et aux larmes de sa mère, qui, pendant toute cette scène, ne prononce pas une parole, Pierre annonce qu'il ne partira pas :

Je ne servirai pas, je n'aurai pas de maîtres ;
Je vivrai, je mourrai sur le sol des ancêtres ;
Je vais dans la forêt joindre les insoumis
Et j'y ferai la guerre à mes vrais ennemis.
Mon corps ne quittera pas plus que ma pensée
Le pays de ma mère et de ma fiancée !

Dans le troisième chant, *les Réfractaires*, tout est à louer. La mère de Pierre s'est réfugiée chez le père de Pernette, car les garnisaires sont venus, qui ont occupé son pauvre logis. Rien n'est plus charmant que les détails de l'installation de la veuve chez la fiancée de son fils. Rien n'est plus sobre de ton, plus imprégné de la senteur des mélèzes et de la fraîcheur des grands chênes que la description de la vie des réfractaires dans la montagne ; rien n'est plus vigoureux que les vers indignés du docteur sur ce préfet, qui retrouve, pour exécuter les ordres impitoyables de l'Empereur, l'ardeur avec laquelle, vingt ans plus tôt, il exécutait ceux de Robespierre :

J'ai vu dans son club, dans son bouge,
J'ai vu ce sénateur coiffé du bonnet rouge,
Effréné, dénonçant les lenteurs du couteau
A frapper sur le noble et les gens à château,
Sur ceux enfin, dont lui, le citoyen Antoine,
Avait, hier, mangé le pain et bu l'avoine.
Car, — on peut en juger à ses belles façons, —
Il débuta valet de fort grandes maisons.
De là, tribun poussé par son ardeur civique,
L'Empire le reçut chaud de la République.

Nul, mieux que ce laquais ancien tueur de rois,
Ne sait l'art d'être esclave et tyran à la fois;
De ses anciens métiers il garde quelque chose,
Il est le même au fond, servant une autre cause,
Insolent et servile... aussi point de pitié !

.....

Mais, malheur! nous voilà, bonnes gens, sous la patte
D'un préfet, d'un baron tiré d'un démocrate ;
Craignons tout! Il n'est pas de plus âpre tyran
Qu'un Brutus en sabots devenu chambellan.

Pernette est allée porter un message aux réfractaires. Il y a là une idylle ravissante, d'une douceur, d'une pureté, d'une poésie admirables. Victor de Laprade n'a jamais eu d'inspirations plus suaves, et lorsqu'il a écrit ce IVe chant, *Pierre et Pernette*, il a écrit son chef d'œuvre :

Et Pernette disait : Sommes-nous sur la terre ?
Est-ce toi que je vois, toi que j'écoute, ô Pierre ?
Je t'aime en ce désert d'un amour tout nouveau ;
Jamais je ne t'ai vu si puissant et si beau;
Jamais je n'ai senti, comme sur ces bruyères,
Mon cœur tout débordant d'espoir et de prières.
Jamais, jusqu'à ce jour, Dieu dans notre amitié
Ne m'a si bien paru s'être mis de moitié.
Par moment je me crois à l'église ; il me semble
Que nous y sommes seuls, agenouillés ensemble ;
Que les cierges, pourtant, l'illuminent encor,
Que l'encens fume aux pieds du tabernacle d'or ;
Que le prêtre est absent, et, sous la voûte antique,
Que d'invisibles voix achèvent le cantique.

Pierre lui répondait...

Mais je me reprocherais de continuer ces citations. Faire un choix ici serait trahir le poète. Tout se tient dans ce chant, d'une perfection soutenue, où la peinture la plus exquise s'encadre dans les horizons les plus magnifiques.

Après s'être élevé à de telles hauteurs, force était bien au poète de redescendre un peu ; aussi le retrouvons-nous à mi-côte dans les chants Ve et VIe, *l'Invasion* et *les Francs-Chasseurs*. L'étranger a envahi le pays ; Pierre et ses amis essaient d'arrêter sa marche ; les combats obscurs de ces héros rustiques revivent sous la plume de Victor de Laprade, en des vers empreints d'une si sombre énergie et d'un si brûlant patriotisme que j'ai été obligé, pour me convaincre qu'ils n'avaient pas été écrits depuis la guerre de 1870, de me reporter à la première édition, publiée en 1868. Ici encore le poète a justifié une fois de plus ce titre de prophète — *vates*, — que nous avions eu, une fois déjà, occasion de lui donner, en parlant de ses *Poèmes évangéliques* [1]. — Si remarquables pourtant que soient les deux chants consacrés à *l'Invasion* et aux *Francs-Chasseurs*, le vrai poème n'est point là ; il est dans les amours de Pierre et de Pernette. Pierre a été blessé ; il va mourir. Tous ses amis sont là, Jacques et Madeleine, le docteur et le curé, et Pernette elle-même. Le mourant reçoit la communion des mains du vieux prêtre, qui célèbre sur la montagne, avec la Mort pour témoin, les noces de Pernette et de Pierre. *Les Noces*, tel est, en effet, le titre du VIIe chant. La dernière communion de Pierre et ses noces funéraires sont deux scènes admirables, et je ne sais si notre littérature offre rien qui donne un plus éloquent et plus fier démenti à cette doctrine de Boileau, voulant bannir de la poésie *les mystères de la foi d'un chrétien*.

Pierre n'est plus; le poème pourtant n'est pas fini. Pernette a survécu, et dans un touchant épilogue intitulé *la Veuve*, Victor de Laprade nous fait assister à la mort de Madeleine et à celle de Jacques, à celle du docteur et du curé, à celle de Pernette enfin. Que de nobles leçons se dégagent de ces pages émues où revit, pure et sans tache, toute la jeunesse du poète, et quelle force, quelle tendresse dans les derniers adieux de la veuve de Pierre ! Le jeune homme est là, au pied du lit de la mourante, et il reçoit en pleurant ses suprêmes conseils :

[1] Voyez *Revue de Bretagne et de Vendée*, août 1881.

Mon fils, voici des jours mauvais ;
Ce siècle aveuglément s'est remis à la chaîne :
La carrière est ouverte à la bassesse humaine.
Toi, qui goûtas l'air libre et les clartés des monts,
Tu resteras fidèle à ce que nous aimons.
Puisque Dieu t'a donné le vers, arme tranchante
Qui frappe encor mille ans après celui qui chante,
Sers-t'en pour la justice et pour la liberté ;
On sort de ce combat meurtri, mais écouté.
Fais donc vivre en tes vers le meilleur de nos âmes.
Le souffle des hauteurs où tous deux nous montâmes,
La foi des grands parents, ces cœurs mâles et droits,
L'amour des souvenirs, le culte des vieux droits,
L'esprit religieux que la nature exhale,
Et les saines leçons de la terre natale.
Note pour tes enfants quelqu'un de nos vieux airs ;
Exprime les parfums des fleurs de nos déserts ;
Dis ces âmes cachant, au fond de nos retraites,
Tant de vigueur paisible et de beautés secrètes.
Arrache de l'oubli quelque héros obscur
Qui puisse être un exemple et qui soit resté pur ;
Montre-le simple et fort sous sa libre bannière...
Sur ta plus noble page écris le nom de Pierre.

Tel est ce beau poème, où la poésie revêt les plus généreuses leçons, qui aurait ravi Lamartine, que Corneille aurait aimé.

La place nous fait défaut pour parler ici, comme je l'aurais voulu, du *Livre d'un Père*. Mais est-il un seul de mes lecteurs qui ne connaisse aussi bien que moi ce recueil, si digne de son titre ? On a réuni en un volume toutes les pièces de Victor Hugo sur *les Enfants*, et tout le monde a lu et admiré ces vers éclatants et sonores, auxquels l'auteur des *Feuilles d'Automne* et des *Voix intérieures* aurait pu donner pour épigraphe le vers d'Horace, en son *Art poétique* :

*Non satis est pulchra esse poemata ; dulcia sunto.*

Comment méconnaître cependant que Victor Hugo n'a guère vu dans les enfants que leur sourire et leur grâce ? Il ne semble pas

se douter qu'ils aient une âme et que le père a un autre devoir à remplir que celui de les gâter. Une des pièces qu'il leur a consacrées est intitulée : *A des oiseaux envolés*. Et, en effet, pour lui les enfants ne paraissent pas être autre chose que des oiseaux dont le plumage éclatant le ravit, dont le doux ramage l'enchante. Pour Victor de Laprade, au contraire, les enfants sont surtout des âmes — des âmes qu'il faut conduire dans la voie du bien, dans le chemin de l'honneur et du devoir, auxquelles il faut apprendre à aimer Dieu et à le servir. Pas une de ses pièces qui ne renferme une leçon ; pas une de ces leçons qui ne soit empreinte de la plus douce et de la plus suave poésie. Ce livre, où il a mis tout son cœur et par surcroît tout son talent, est plus que l'œuvre d'un grand poète, c'est bien vraiment le *Livre d'un Père*.

Il nous resterait maintenant à résumer, dans un coup d'œil d'ensemble, l'œuvre entière de Victor de Laprade, et à montrer quelle grande place elle tiendra dans la littérature de notre siècle. Peut-être essaierons-nous de le faire un jour. Nous ne nous séparerons pas du moins aujourd'hui de l'illustre et généreux poète sans le remercier d'avoir été l'un des enchanteurs de notre jeunesse et l'un des meilleurs conseillers de notre vie. Il a défendu toutes les nobles causes ; il a été, sans faiblesse et sans défaillance, le champion de la justice et de la liberté. Le Beau n'a pas eu, en nos jours mauvais, de plus pieux desservant ; le Vrai et le Bien n'ont pas eu de plus fidèle serviteur. Il est de ceux que l'on admire ; il est surtout de ceux que l'on aime. L'homme chez lui vaut le poète ; la vie vaut les œuvres. Le nom de Victor de Laprade vivra, tant que vivront ces deux choses immortelles, la Poésie et l'Honneur.

Edmond Biré.

---

# NOTICES ET COMPTES RENDUS

UN TOURNOI DE TROIS PUCELLES EN L'HONNEUR DE JEANNE D'ARC. **Lettres inédites de Conrart, de Mlle de Scudéry et de Mlle du Moulin, publiées par MM. Ed. de Barthélemy et René Kerviler.**

Encore une fleur nouvelle, gracieusement offerte à la noble mémoire de l'héroïne DU LYS. Nombreux sont les volumes consacrés à Jeanne d'Arc ; innombrables sont les brochures éditées pour rendre hommage à sa bravoure, à ses vertus. Les uns et les autres forment une magnifique bibliothèque de choix, qui toujours va s'augmentant ; et certaines éditions deviennent des plus recherchées. Depuis quelques années, l'histoire de la vierge de Domrémy, qui arracha la France aux griffes du léopard britannique, a été étudiée, reproduite de cent façons diverses; loin d'être épuisée, cette mine féconde réserve souvent d'agréables surprises au chercheur patient et laborieux.

C'est ainsi que l'habile historien des Académiciens français et son collaborateur érudit, M. Ed. de Barthélemy, préparant un travail important sur Valentin Conrart, premier secrétaire perpétuel de la docte assemblée, ont eu l'heureuse chance de rencontrer des pièces d'un haut intérêt, dans le recueil de la correspondance du pasteur protestant André Rivet avec Conrart; recueil déposé à la Bibliothèque de la Haye et de Leyde en Hollande.

« Rivet, disent nos deux auteurs dans leur préface, ayant insinué dans l'un de ses ouvrages que rien ne prouvait la chasteté de Jeanne au milieu de la vie des camps, pendant les guerres de la délivrance, Mlle de Scudéry, alors en Provence, entreprit la défense de l'héroïne, et voulut intéresser dans la querelle la célèbre Anne de Schurmann, cette dizième muse, aux pieds de laquelle les plus grands érudits de l'époque déposèrent leurs respectueux hommages, et Mlle du Moulin, nièce de Rivet, et fille du fameux ministre protestant de

ce nom. Conrart devint le juge du camp, dans ce piquant tournoi, qui devait tourner à la plus grande gloire de Jeanne d'Arc.... »

Quatorze lettres,— sept de Conrart, trois de Mlle du Moulin, quatre de Madeleine de Scudéry, — composent la publication qui nous occupe. L'une des plus importantes est la lettre écrite par cette dernière à Conrart, datée de Marseille, le 1er décembre 1646, p. 13-40. Elle y fait ressortir d'une façon brillante la supériorité de Jeanne sur Débora, Judith et les héroïnes de l'ancienne loi ; thème traité pour la première fois, sans doute, et repris depuis, notamment par l'abbé J. Lehmann, dans son panégyrique du 8 mai 1873, où il s'exprime ainsi :

« Messieurs, avez-vous observé ceci : que de toutes les héroïnes qui ont paru sous l'Ancien Testament, aucune n'était vierge. Débora était la femme de Lapidoth. Judith était veuve. Esther avait remplacé Vasthi auprès d'Assuérus. Aucune n'était vierge...

« Elles ne délivrent leur patrie qu'en faisant intervenir l'amour humain dans leur mission libératrice...

« Quelle supériorité dans Jeanne d'Arc !

« Elle est vierge, et cette fois l'amour de la patrie n'est plus contraint de se faire aider des artifices d'un amour inférieur... »

La publication de cette joûte courtoise, engagée par trois plumes féminines du grand siècle, fait réellement honneur à nos auteurs. Nous sommes persuadé que chacun voudra connaître ces plaidoyers en faveur de Jeanne, et dus à des écrivains de son sexe. Ils orment une élégante brochure, in-8° écu, de 94 pages, qui ne sera pas une des moins curieuses de sa série. Elle se termine par ces lignes, qui nous promettent un succès de plus, que nous attendrons avec confiance :

« Le tournoi ne pouvait mieux finir : grâce à la diplomatie savante du mestre de camp général Conrart. Les deux rivales se sont embrassées. La cause est entendue. Au revoir, ami lecteur, jusqu'à la première prise d'armes. »

RAYMON DU PRA.

—

LE FILS DU PALUDIER, nouvelle, par M. l'abbé J. Dominique. — Gr. in-8°, 99 pages. Chez les libraires catholiques de Nantes. Prix: 1 fr. 25.

Voici la préface de l'ouvrage. Elle est bien faite pour recommander ce charmant récit de notre collaborateur :

*Le Fils du Paludier* a paru dans la *Semaine Religieuse* du diocèse de Nantes. Les lecteurs de ce journal lui firent le plus sympathique accueil. Dès les premières pages, les récits de M. l'abbé Dominique excitèrent un très vif intérêt, et cet intérêt alla toujours croissant jusqu'à la dernière ligne.

L'auteur, heureux d'acquiescer à des désirs on ne peut plus honorables pour lui, a permis de réunir les divers chapitres de son travail et de les éditer en un seul volume [1].

L'œuvre de notre intelligent confrère méritait cette flatteuse distinction.

*Le Fils du Paludier*, en effet, est une composition littéraire d'une véritable valeur. Le plan est bien conçu, la marche est naturelle, les scènes sont dramatiques, les peintures saisissantes, les situations bien dessinées ; l'action se soutient sans jamais faiblir, l'effet n'est point forcé, la phrase est nette, l'expression toujours juste, appropriée aux circonstances et aux personnages, d'une élégance remarquable et souvent de la plus exquise délicatesse.

Le style et le genre de M. Dominique sont de la meilleure école. Les différentes productions qui portent sa signature et que la *Semaine Religieuse* a eu la bonne fortune de publier, présentent les mêmes caractères ; elles révèlent toutes un talent incontestable, mûri par la réflexion, par une observation judicieuse des hommes et des choses, par des études fortes et sagement dirigées; mais nous ne savons pas si celle qu'on offre en ce moment au public ne l'emporte point encore sur ses devancières.

Au point de vue de la doctrine, de l'utilité morale et pratique,

[1] Ce désir a été exprimé à l'auteur par Mgr l'Évêque de Nantes.

*le Fils du Paludier* est une œuvre bien digne aussi d'être recommandée.

Nous naissons avec de funestes tendances. La paresse, l'horreur instinctive de tout effort pénible est une des grandes misères de notre pauvre nature déchue. Et pourtant le travail est une loi ; la lutte est à tout instant nécessaire ; la vertu, l'honneur et le ciel sont à ce prix. L'homme qui n'accepte pas cette rude condition de la vie présente sort de l'ordre providentiel ; il court inévitablement à tous les vices, à toutes les révoltes, à tous les abaissements, à toutes les ignominies, à la ruine totale, éternelle.

Dieu lui accorde quelquefois l'inestimable bonheur d'échapper à un endurcissement incurable. Désabusé par le malheur, éclairé et touché par la grâce, le coupable peut aspirer à remonter la pente fatale, à sortir enfin de cette voie qui mène à l'abîme ; mais il n'y parvient qu'en prenant sur ses épaules le fardeau si longtemps repoussé ; et plus il s'est égaré dans le sentier maudit, plus ses efforts devront être généreux, continuels, s'il veut obtenir sa réhabilitation sociale, reconquérir son honneur et rentrer dans ses droits au ciel.

Il est plusieurs manières de faire pénétrer ces vérités dans les âmes. Les uns s'attachent à une exposition purement doctrinale. Les autres s'appliquent à présenter, dans des faits réels, ou sous la forme de fictions ingénieuses, la confirmation de la doctrine. Ces deux méthodes sont excellentes ; la seconde a l'avantage d'être plus saisissante et de mieux convenir au plus grand nombre. M. l'abbé Dominique a choisi cette dernière.

Bona, le jeune enfant de Kervalet, est incliné fortement à la paresse. Malgré les plus sages remontrances, il se laisse entièrement dominer par ce vice capital ; bientôt il est entraîné ; il tombe jusqu'au fond du gouffre.... Lisez le récit de ses chutes successives : rien de plus émouvant, de plus navrant et de plus instructif.....

Enfin, après les plus rudes épreuves, l'infortuné ouvre les yeux, revient à la foi de son baptême, au Dieu de sa première commu-

nion, se condamne lui-même ; puis, victime volontaire, il meurt dans l'accomplissement d'un acte héroïque.

La religion seule opère ces transformations merveilleuses ; il est bon de le rappeler à notre époque de lâcheté, de cupidité et d'égoïsme. La société marcherait infailliblement à sa ruine, elle arriverait promptement à une désorganisation complète et irrémédiable, si le grand nombre des hommes, séduits par les faux docteurs du jour, s'obstinaient à mettre en oubli la divine loi de l'effort, de l'expiation et du travail. Et voilà pourquoi nous disons hautement que *le Fils du Paludier* est une œuvre morale, populaire, utile, bonne à propager.

Ajoutons que le beau travail de M. l'abbé Dominique est une étude locale des mieux réussies. Toutes ces descriptions du pays de Batz, du village de Kervalet, des habitants de la contrée, de leurs mœurs, de leur pittoresque costume, de leurs antiques habitudes, du Séminaire de Guérande, sont d'une vérité saisissante : on dirait autant de vivantes photographies. L'auteur nous promène à travers les marais de la presqu'île, nous initiant aux procédés de cette industrie curieuse, qui est à peu près la seule ressource d'une laborieuse population ; il nous fait vivre au milieu de ce peuple qui, même en notre siècle si follement épris de toutes les nouveautés, conserve sa physionomie particulière, son langage primitif et sa foi de granit. L'équipée maritime de Bona n'est pas la partie la moins intéressante du livre. C'est bien là le port du Croisic, le type et le langage du marin ; ce sont bien les termes et les manœuvres du métier. M. l'abbé Dominique est un peintre habile : il excelle à bien saisir la couleur locale et à la rendre avec une irréprochable fidélité.

*Le Fils du Paludier* a sa place marquée dans toutes les bonnes bibliothèques ; les amis du bien s'emploieront à le répandre le plus possible. Il a déjà conquis d'éminents suffrages. Puissions-nous contribuer, par ces quelques lignes, à lui procurer tout le succès dont il est digne.

L'ABBÉ L. GUILLOUX.

# CHRONIQUE

Sommaire. — Le sacre de Mgr Trégaro à Sainte-Anne d'Auray. — Adieu, va ! — Nos morts : M. le chanoine Prud'homme ; — M. le marquis de la Jaille ; — M. le sénateur Francis de Kerjégu ; — M. Waldeck-Rousseau.

Mercredi, 25 janvier, a été célébré, en la basilique de Sainte-Anne d'Auray, en présence d'une très nombreuse assistance, le sacre de Mgr Trégaro, ancien aumônier en chef de la flotte, évêque de Séez.

A huit heures et demie, l'excellente musique du Petit-Séminaire, dirigée par le frère Elphège, annonçait la venue des évêques. C'étaient Mgr Bécel, évêque de Vannes, prélat consécrateur en vertu d'une délégation de Son Em. le cardinal de Bonnechose, NN. SS. Hugonin, évêque de Bayeux, et Le Coq, évêque de Nantes, assistants de Mgr Trégaro ; un nombreux et brillant cortège les accompagnait.

Rien de plus émouvant que la vérification des pouvoirs du nouvel évêque ; rien de plus beau que ces chants religieux, soutenus par les grandes orgues et répétés par la foule, les litanies des saints, le *Veni Creator* et le *Te Deum*, qui faisaient vibrer les voûtes de la magnifique basilique élevée par la piété des Bretons à la patronne de la province, pendant que le nouvel évêque, revêtu de ses ornements pontificaux, la mitre en tête et la crosse à la main, parcourait les rangs pressés, bénissant les fidèles agenouillés.

Après la cérémonie, les quatre évêques sont rentrés au petit-Séminaire, où il y a eu un banquet ; à la fin du repas, Mgr Trégaro a chaleureusement remercié le clergé et les fidèles de son nouveau diocèse ; il a tout particulièrement remercié les aumôniers de la marine qui s'étaient donné rendez-vous près de leur ancien chef, de ce nouveau témoignage de leur constante affection. M. l'abbé Max. Nicol a lu une pièce de vers, qui a été chaleureusement applaudie. Une touchante improvisation de Mgr l'évêque de Vannes a clos la réunion.

Nous lisons dans le récit des cérémonies de l'intronisation de Mgr Trégaro, à Séez : — « Au Grand-Séminaire, où le maire, le juge de paix, les adjoints et les membres du conseil de la fabrique de la Cathédrale se trouvaient avec le clergé, M. l'abbé Fourmy, vicaire général, adressa à Mgr Trégaro quelques paroles sorties du cœur, auxquelles Sa Grandeur répondit par un charmant discours dont nous tenons à citer la fin :

« Les temps sont mauvais, l'avenir est menaçant, et nous aurons à combattre. Eh bien ! tous ensemble nous combattrons vaillamment, et, avec l'aide de Dieu, nous serons vainqueurs. Trouvant dans ce beau diocèse un clergé si intelligent et si dévoué, je regarderais comme une lâcheté de trembler : aussi je ne tremble pas.

« Permettez que j'emprunte ici une comparaison à nos chers marins, car il faut bien que je vous parle un peu de marine : c'est un péché que vous aurez plus d'une fois à me pardonner... Quand un navire est sur le point de quitter le port, le commandant parcourt des regards son équipage. S'il voit que tout est prêt et bien disposé, on lève l'ancre et on prend le large. Bientôt on arrive en haute mer ; le rivage fuit et va disparaître à l'horizon. Sur le pont du navire sont réunis, le cœur bien gros, les matelots et les officiers.

« Alors le commandant s'écrie : — Vive la France !

« Trois fois l'équipage répète avec enthousiasme : — Vive la France !

« C'est l'adieu à la patrie.

« Mais aussitôt, se souvenant qu'il est une patrie meilleure, le commandant lève les yeux au ciel en disant d'une voix forte :

— Adieu, va ! — Ce qui signifie : A la grâce de Dieu !

« Moi aussi, en prenant aujourd'hui le commandement de ce diocèse, je considère mon équipage, je regarde mes officiers et mes matelots, si intelligents, si braves, et si dévoués. Puis, l'œil fixé sur l'Etoile de la mer, qui dirigera le bâtiment sur les flots, je n'hésite pas à dire avec une pleine assurance : — Adieu, va ! »

— Ce matin, disait le 4 février l'*Indépendance Bretonne*, ont eu lieu en notre ville, au milieu d'une affluence des plus considérables, les obsèques du vénérable chanoine Prud'homme, directeur de l'archiconfrérie de Notre-Dame d'Espérance, doyen du chapitre diocésain.

Les vicaires généraux, les chanoines, tout le clergé de la ville et un grand nombre de prêtres de différents points du diocèse, les séminaristes, des délégations des diverses congrégations de Saint-Brieuc, les membres du Cercle de Notre-Dame d'Espérance, les dames de l'Achiconfrérie de Notre-Dame d'Espérance et une foule de parents et d'amis avaient tenu à honneur de rendre les derniers devoirs au regretté défunt.

La ville de Saint-Brieuc, qui n'oubliera pas que c'est au chanoine Prud'homme qu'elle doit son plus beau et son plus célèbre monument, était aussi représentée à la funèbre cérémonie par son maire et son adjoint. La cathédrale était trop petite pour contenir tous les assistants. M. l'abbé France, vicaire général, a chanté la messe d'enterrement.

Après le service funèbre, S. G. Mgr David a prononcé en quelques paroles émues l'éloge du vénérable chanoine et fidèlement reproduit le sentiment unanime de nos concitoyens sur le saint prêtre, dont la foi, le zèle, l'activité et la fermeté étaient le caractère distinctif.

Après l'absoute donnée par Sa Grandeur, le funèbre cortège s'est dirigé vers la chapelle de Notre-Dame d'Espérance, tendue de noir. C'est là, en ce sanctuaire qu'il a édifié et où se sont exercés pendant tant d'années

son zèle apostolique et son activité, qu'il a voulu être inhumé. C'est là qu'il a voulu dormir le sommeil du juste près de la statue vénérée de Notre-Dame d'Espérance, dont il a été le serviteur si fidèle et si dévoué.

— *L'Espérance du Peuple* a rendu un juste hommage à la mémoire de M. de la Jaille. Nous le reproduisons, en nous associant aux sentiments qui y sont si bien exprimés par M. E. de Cazenove de Pradines :

« Ce matin, (le 8 février), ont été célébrées dans l'église Saint-Clément les obsèques de M. le marquis de la Jaille, notre vénérable et regretté ami. Rarement le cercueil d'un homme de bien fut entouré d'une foule aussi nombreuse et aussi émue.

« Le deuil était conduit par les six fils du défunt : le général marquis de la Jaille, le général comte de la Jaille, sénateur de la Guadeloupe, le vicomte de la Jaille, capitaine de vaisseau, le capitaine Henri de la Jaille, M. Eugène de la Jaille, que son dévouement à l'Église et à la France enrôlait des premiers dans les rangs des Zouaves Pontificaux, et M. le lieutenant de vaisseau René de la Jaille. Puis venaient MM Félix de la Rochemacé, de Fabry et le vicomte de Bagneux, gendres du défunt, avec plusieurs de ses petits-enfants.

« Les cordons du poêle étaient tenus par MM. l'amiral Cte de Cornulier-Lucinière, le général Féline, le baron d'Izarn, le colonel comte de Callac, Wittig, bienfaiteur du couvent de la Visitation de Roubaix, dont Mme de la Jaille est aujourd'hui supérieure, et de Cazenove.

« M. le marquis de la Jaille était né à Londres, pendant l'émigration, le 16 mars 1796. Il était l'un des derniers survivants de cette génération que la tempête révolutionnaire avait façonnée à toutes les épreuves et préparée pour tous les sacrifices.

« Depuis la première Croisade, le nom de la Jaille a figuré avec éclat sur tous nos champs de bataille de terre et de mer. Fidèles aux traditions de sa race, celui dont nous pleurons aujourd'hui la mort, se consacra dès sa première jeunesse à la carrière des armes. Garde-du-corps du roi Louis XVIII, officier aux chasseurs à cheval des Vosges, il ne donna sa démission qu'à l'époque de son mariage avec la fille du vicomte de la Saussaye, commandant général des milices de la Guadeloupe.

« La ville de Nantes se rappelle les vertus de cette digne compagne, de cette mère admirable, si prématurément ravie, il y a de longues années, à la tendresse de sa famille et de ses amis.

« C'est avec la plus noble sollicitude que le marquis de la Jaille s'appliqua à développer chez ses fils la vocation militaire, héréditaire dans leur maison, et qui devait ajouter à leur vieux nom des illustrations nouvelles. Depuis vingt ans, l'armée française n'a pour ainsi dire pas fait une campagne où ils n'aient figuré avec éclat.

« Lors de nos derniers désastres, tous les six offraient leur vie pour le pays, ainsi que MM. de la Rochemacé, leur beau-frère et leur neveu.

« Parlerons-nous dans ces lignes écrites à la hâte, sous le coup des impressions les plus douloureuses, de la haute intelligence, de la charité sans bornes, de l'édifiante piété de celui que nous venons de conduire à sa dernière demeure ? Nos lecteurs les connaissent aussi bien que nous, et ce serait, en quelque sorte, faire injure à cette chère mémoire que d'insister plus longtemps.

« Une telle existence avait droit à des bénédictions tout exceptionnelles. Dieu a épargné à M. de la Jaille la plus poignante des douleurs et lui a ménagé la plus pure de toutes les joies : il n'a survécu à aucun de ses douze enfants, et jusqu'à sa dernière heure, il les a vus tous et toujours dignes de son nom et de ses exemples. »

— M. Francis Monjaret de Kerjégu, sénateur du Finistère, est décédé à Paris, le 5 février, après une courte maladie. Il suit de près dans la tombe ses deux frères, l'amiral de Kerjégu, sénateur des Côtes-du-Nord, et Louis de Kerjégu, député.

Né à Moncontour, le 1er mars 1809, et fils d'un député sous la Restauration, M. Francis de Kerjégu fut sans interruption, depuis 1843, conseiller général du Finistère pour le canton de Scaër.

Le 8 février 1871, il fut élu représentant du Finistère à l'assemblée nationale et prit place dans les rangs de la droite légitimiste. Porté aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, il fut élu sénateur du Finistère.

— Le barreau de Nantes vient de perdre un de ses membres les plus distingués, M. Waldeck-Rousseau, qui a succombé à une longue maladie, courageusement et chrétiennement supportée.

M. René Waldeck-Rousseau était né à Rennes, en 1812. Après avoir achevé ses études de droit, il se fit inscrire à notre barreau. Après la révolution de février, il se présenta aux suffrages des électeurs de la Loire-Inférieure et fut nommé représentant du peuple, le cinquième sur une liste de treize élus. Membre de la gauche modérée, il soutint la politique du général Cavaignac et fut fréquemment membre ou rapporteur de diverses commissions. Il ne fut pas réélu à l'assemblée législative. Plusieurs fois bâtonnier des avocats, M. Waldeck-Rousseau fut maire de Nantes. Il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur. Le député d'Ille-et-Vilaine, récemment ministre de l'intérieur, est son fils.

M. Waldeck-Rousseau avait expressément demandé qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe. Les discours étaient, du reste, inutiles : l'éloge de ses grandes qualités, des grands services qu'il a rendus comme avocat et comme maire, de la piété profonde de ses dernières années, était dans toutes les bouches et formait la plus belle des oraisons funèbres.

LOUIS DE KERJEAN.

# BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ABOYEURS (LES) DE JOSSELIN (MORBIHAN) CONNUS EN 1680; LES ENFANTS GUÉRIS EN 1728. In-18, 23 p., Nantes, imp. de l'Ouest.

ANNUAIRE OFFICIEL D'ILLE-ET-VILAINE. ADRESSES DE RENNES, les seules relevées sur les documents officiels. Rennes. imp. et lib. Le Roy fils.

BEAUX-ARTS (LES) A LILLE; exposition de 1881, par Olivier Merson. In-8°, Lille, imp. Lefebvre-Ducrocq; les principaux libraires. Paris, Baur.

CADOK; par Mlle Zénaïde Fleuriot. In-8°, 288 p. et 24 grav. Paris, Hachette..... 5 fr.

ETAPES (LES) DE MADELEINE; par Mme Colomb. In-8°. Paris, lib. Hachette..... 5 fr.

EXPOSÉ DES TRAVAUX DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE NANTES, PENDANT L'ANNÉE 1881. In-8°, 163 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

FILS (LE) DU PALUDIER ; nouvelle, par l'abbé J. Dominique. In-8°, 99 p. Nantes, chez les libraires catholiques..... 1 fr. 25

HEURE (L') DU CHOCOLAT, comédie en un acte; par Louis Tiercelin. In-18 jésus, 31 p. Paris, lib. Lemerre..... 1 fr. 25

M. WALDECK-ROUSSEAU, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, notice biographique; par E. Maillard, maire d'Ancenis. In-18 jésus, 36 p. Paris, lib. Dentu.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR ANTOINE-NAPOLÉON WOLSKI, INGÉNIEUR CIVIL; par Ernest Faligan. In-8°, 16 p. Angers, imp. Lachèse et Dolbeau.

ŒUVRES D'AUGUSTE BRIZEUX. MARIE, poème; PRIMEL ET NOLA. Illustrations de Henri Pille. In-8°. Paris, lib. Lemerre..... 9 fr.

PRINCIPE (DU) DE LA SOUVERAINETÉ; essai sur les causes de l'instabilité des institutions politiques de la France depuis 1789; par Emile Cossé. In-18 jésus, 388 p. Paris, lib. Rousseau..... 4 fr.

SAINT-LUNAIRE, son histoire, son église, ses monuments (avec 10 planches); par Arthur de la Borderie, du comité des travaux historiques. In-8°, 50 p. Rennes, lib. Plihon.

VOYAGE EN AMÉRIQUE; par le vicomte de Châteaubriand. Ed. revue par l'abbé C. Guénot. In-8°, 276 p. Limoges, imp. et lith. C. Berdon.

ZOOLOGIE MORALE ; par Eugène Mouton (Mérinos). Gr. In-16, VI-280 p. et grav. — Fontenay-le-Comte, Baud; Paris, lib. Charpentier.

# Mgr HILLEREAU

ARCHEVÊQUE DE PÉTRA

**Vicaire Apostolique de Constantinople** *

---

L'ancien missionnaire de Saint-Laurent ne devait pas mourir sans revoir la France et la sainte maison qui l'avait longtemps abrité. En 1843, il obtint de Rome l'autorisation qui lui avait été refusée trois ans auparavant, et vint, pour la dernière fois, fouler le sol natal si cher à son cœur.

Ce fut probablement pendant ce voyage que M. l'abbé Hillereau, vicaire de Legé, prit la résolution de partager avec son oncle les travaux du vicariat apostolique de Constantinople. Entre l'oncle et le neveu, il en avait été question plus d'une fois. Il nous a été donné communication d'une lettre à la date de l'année 1837[1], dans laquelle l'archevêque de Pétra disait au sous-diacre Célestin Hillereau, alors qu'il était encore au grand séminaire, qu'un des principaux motifs qui l'engageaient à faire un voyage en France, était d'y faire choix d'un ecclésiastique qui pût être attaché à sa personne; en dehors de l'exercice de son ministère, ce prêtre devait se livrer à l'enseignement. — Si l'abbé Célestin *se sentait de force* à venir le joindre, il n'avait qu'à l'en informer.

Neuf ans se passèrent avant que le sous-diacre, ordonné prêtre et devenu vicaire de Legé, quittât la Vendée pour aller rejoindre son oncle. Ce fut en 1845 que, suivant le désir qui lui en avait été manifesté par le vicaire apostolique de Constantinople, l'abbé Célestin Hillereau, muni d'une licence de Mgr de Hercé, évêque du diocèse de Nantes, s'embarqua pour Constantinople où il arriva le 21 octobre 1845.

* Voir la livraison de février 1882, pp. 125-133.

[1] C'est à M. Hillereau, curé de Saint-Donatien à Nantes, que nous devons la connaissance de cette lettre et de beaucoup d'autres documents, qui nous ont été d'un grand secours pour écrire cette notice.

A son voyage en France, Mgr Hillereau avait promis à l'abbé Bony, chapelain des dames carmélites de Marseille, de lui écrire sur tout ce qui touchait sa mission. Il tint parole, et, dans une lettre qu'on peut lire dans les *Annales de la Propagation de la foi*, il l'entretint des infidèles et des hérétiques, des divisions et subdivisions des différentes sectes.

Il se flattait toujours de l'espoir que les rits qui se partageaient le catholicisme en Orient, finiraient par se confondre en un seul, le rit de l'Église romaine, l'ambassadeur de France et la Porte étant d'accord pour opérer le rapprochement. Mais les sujets étaient beaucoup plus intolérants que ne l'était le souverain. Si l'autorité avait accordé la liberté des cultes, cette liberté rencontrait de nombreuses entraves dans l'opposition que lui faisaient les infidèles. Leur fureur avait été extrême en apprenant que, sur l'insistance de la France et de l'Angleterre, le gouvernement ottoman avait bien voulu, sans que pour cela ils encourussent aucune pénalité, permettre aux chrétiens qui avaient embrassé l'islamisme, de revenir à la religion qu'ils avaient abandonnée.

Le véritable progrès s'était accompli dans l'éducation de la jeunesse.

Les Frères de la Doctrine chrétienne faisaient des prodiges: plus de trois cents enfants suivaient leur école, trop petite pour recevoir tous ceux que les parents voulaient y faire admettre. Les sœurs de charité ne bornaient pas leurs soins aux malades; elles avaient une maison pour les orphelins, un pensionnat de jeunes demoiselles, un autre établissement où se rendaient, chaque jour, plus de trois cents petits enfants appartenant à la classe pauvre [1].

[1] Aujourd'hui les sœurs de Saint-Vincent de Paul sont en possession, à Constantinople, de cinq hôpitaux, qui reçoivent, chaque année, deux cent quarante malades; elles y entretiennent cent vingt vieillards ou infirmes et quarante aliénés; elles ont cinq écoles de filles qui comptent onze cents élèves; l'instruction s'y donne en français.

Les sœurssont, en outre, à la tête de deux orphelinats contenant environ treize cents enfants; de trois asiles, où sont quatre-vingt-dix garçons; de quatre dispen-

L'enseignement religieux s'étendait à la province presque tout entière. Les catholiques d'Andrinople et de Salonique s'étaient adressés à Mgr Hillereau pour qu'une maison d'enseignement fût fondée dans leurs murs, et une école venait d'être créée à Angora.

Pour l'objet principal de sa mission, le vicaire apostolique de Constantinople était loin de trouver les mêmes motifs de satisfaction. Sous l'influence de la Russie, les Arméniens, qui, un instant, s'étaient rapprochés des catholiques, s'en éloignaient maintenant, et, si à Constantinople on n'avait fait tomber la tête à personne pour cause de retour au catholicisme, il n'en avait pas été ainsi à Bélégik. A Mossul, les Dominicains, victimes des plus mauvais traitements, s'étaient vus obligés de démolir leur couvent ; à Mardin, l'autorité s'était emparée, à main armée, d'un terrain appartenant aux catholiques ; et, jusque dans un faubourg de Constantinople, sous le vain prétexte qu'elle était située dans un quartier musulman, il avait été procédé à la démolition d'une église, laquelle, pendant de longues années, avait été respectée de tous.

Contrairement à ce que nous voyons en Europe, et particulièrement en France où l'esprit de réforme dépasse toute mesure, c'est le peuple qui, en Turquie, se croyant apparemment arrivé à l'apogée de la civilisation et du progrès, repousse toute idée de changement, comme une atteinte portée à sa nationalité ; les grands, au contraire, ceux surtout dont l'éducation a été faite en France, ne regardant pas le Coran comme la loi suprême, se montreraient favorables à l'introduction d'idées libérales dans le gouvernement, tandis que les masses n'en veulent pas entendre parler. Aussi Mahmoud se rendit-il plus impopulaire par ses réformes que par les guerres malheureuses qu'il eut à soutenir.

L'Orient, depuis Constantinople jusqu'aux Indes, est la terre privilégiée des jongleurs émérites qui, sous différents noms, glorifient Dieu par leurs hurlements et leurs contorsions. Pris de vertige,

saires qui donnent aux malheureux plus de quarante mille consultations et des remèdes aux malades sans distinction de religions ; d'une crèche où elles recoivent, chaque année, de soixante à quatre-vingts enfants abandonnés.

ils tournent sur eux-mêmes, jusqu'à ce que, épuisés de fatigue, ils tombent à terre, couverts de sueur. M. Hillereau nous a laissé le tableau de ces scènes burlesques et ridicules, qui ne sont pas seulement une offense à la religion, mais aussi à la raison humaine. Est-ce seulement vers l'Orient qu'il faut se tourner pour être témoin de ces tristes folies ? Hélas, non ! Il n'est pas nécessaire non plus de remonter le cours des siècles pour trouver, dans notre propre histoire, des pages qui n'ont rien à envier à celles des derviches et des fakirs : les tables tournantes peuvent figurer dignement à côté de ce qu'elles nous offrent de mieux. De nos jours, le spiritisme n'a pas le droit de railler les adorateurs de Vishnou.

Les obstacles qu'il trouva sur sa route ne rebutèrent point Mgr Hillereau : par ses paroles et par ses actes, par sa prudence et par son zèle, il poursuivit, sans jamais se décourager, l'œuvre difficile qu'il avait commencée. Constantinople ne comptait que trois églises catholiques. « Par un décret du 6 juillet 1846, Mgr Hillereau créa une quatrième paroisse, celle du Saint-Esprit, laquelle s'étend de Roumélie-Hissar, inclusivement, à l'échelle de Foudougli et comprend la rue conduisant de Foudougli au cimetière du Tageim ; celle contournant ce cimetière, la grande rue de Péra, jusqu'à la rue Meik-Adalar ; celle-ci, puis celle qui, tournant à l'hôpital Alépin, suit le fond du vallon, entre Sagiz-Agatch et le Madjar, jusqu'au pont du Déré de Ieni-Chehir. Du côté du nord, elle s'étend jusqu'aux limites de la paroisse de Bruien-Deré, Maslak et Belgrade exclusivement ; à l'ouest, jusqu'à la rivière qui, venant de Belgrade, se jette dans le port d'Eioub, passe au-dessus d'Ali-Bei-Keni, et de là jusqu'au Déré de Saint-Pierre, comme aussi le village de Tavala, dépendant autrefois de Sainte-Marie.

Le même archevêque voulut, plus tard, ériger en paroisse une cinquième église, celle de Saint-Jean Chrysostome; mais la réalisation de ce projet échoua par suite des observations présentées à la propagande par la paroisse intéressée. » (Belin, consul de France à Constantinople. Extrait du *Contemporain*, 1er avril 1872).

La même année, Mgr Hillereau fit la consécration d'une église édifiée au faubourg de Péra. L'ambassadeur de France, M. le baron de Bourqueney, assistait à la cérémonie. Ce fut l'abbé Hillereau, neveu de l'archevêque, qui prononça le discours d'inauguration. Cette église, la plus grande de Péra, est devenue l'église métropolitaine.

En 1865, par suite de mouvements de terrain, il devint indispensable de la consolider et de lui faire des réparations considérables. L'abbé Giorgiovich, prêtre diocésain, se chargea de ce soin. Il fit placer sur le fronton l'inscription suivante, juste hommage rendu à la mémoire de celui qui l'avait construite :

D. O. M. TEMPLUM IN SUBURBANO CRESCENTE IN DIE OPPIDANORUM NUMERO DIFFICILLIMIS TEMPORIBUS ERECTUM IN FIDEI CATHOLICÆ TESTIMONIUM SPIRITUI SANCTO DICATUM A JUSTIANO MARIA HILLEREAU PETRENSI ARCHIEPIS. CONST. SED. APOST. POTEST. PREFECTO VICE SACRO MDCCCXLVI, VALIDIS TERRÆ MOTIBUS SUA MOLE FATISCENS D. N. PAULUS A COMITIBUS BRUNONI TURONENSIS ARCHIEP. CP PRESUL JURE APOSTOLICO V L. AC NITENTE. MAXIME CLERO ACRE A POPULARIBUS CONTATO NOVO MOLIMINE ELEGANTIOR FORMA. SARTUM, TECTUM RESTITUIT MDCCCXLV.

Au-dessous, sur la frise, sont écrits ces mots :

JUSTITIA ET PAX ET GAUDIUM IN SPIRITU SANCTO.

Le zèle de Mgr Hillereau ne connaissait point de bornes. Comme il voulait que les fidèles de son diocèse pussent avoir continuellement sous les yeux les leçons que la parole seule était impuissante à graver pour toujours dans leur mémoire, il composa un catéchisme en trois langues différentes, en français, en grec, en italien. Ce livre se mettant de bonne heure entre les mains des enfants, beaucoup d'esprits superficiels s'imaginent qu'un enseignement aussi élémentaire est peu digne d'appeler l'attention des hommes d'un âge mûr, et en dédaignent la lecture. Ils n'auraient certainement pas cette pensée un peu méprisante, s'ils jetaient les yeux sur les pages éloquentes que Mgr Dupanloup lui a consacrées.

Entre les catholiques et les grecs, les discussions religieuses

renaissaient sans cesse. Mgr Hillereau y prit une grande part, et fit, à ce sujet, un ouvrage de controverse resté à l'état de manuscrit. Dans les dernières années de sa vie, il publia aussi un livre ayant pour titre : *Exposé de la Doctrine*, livre destiné à bien faire comprendre le désaccord qui régnait entre les catholiques et les schismatiques grecs et arméniens. Par des arguments victorieux, il s'efforçait de faire rentrer ces derniers dans le giron de l'Eglise.

Dans un diocèse aussi considérable que celui de Constantinople, le clergé était bien insuffisant. En 1850, afin d'augmenter le nombre de ses membres, le pape Pie IX, renouvelant les pouvoirs que lui avaient accordés ses prédécesseurs, donna à Mgr Hillereau l'autorisation de conférer les ordres extraordinairement aux clercs pour lesquels des irrégularités avaient été une cause d'exclusion. Par le même bref, il lui accordait un droit de délégation à de simples prêtres, l'autorisait enfin à lire, avec l'intention de les réfuter, les livres dont la lecture était défendue par la Congrégation de l'index, en en exceptant toutefois quelques œuvres philosophiques, littéraires et religieuses, au nombre desquelles nous avons été surpris de trouver l'histoire ecclésiastique de Fleury. Car, de cet auteur, nous ne savions à l'index que les ouvrages suivants : *Discours sur l'Eglise gallicane*, *Catéchisme historique*, *Institution du droit ecclésiastique*.

Le premier usage que fit Mgr Hillereau de son droit de délégation, fut d'en confier les pouvoirs à MM. Augustin Gad et Célestin Hillereau. Dans une lettre à la date du 30 octobre 1852, nous lisons que, dans une courte absence qu'il se propose de faire, il donne à ces deux ecclésiastiques, *en raison de leur expérience et de leur science*, tous les pouvoirs dont il est revêtu pour l'administration de l'Eglise de Constantinople, persuadé que les fidèles n'auront qu'à s'en louer, et exhortant ses diocésains à leur obéir comme à lui-même.

Dans les derniers jours de l'année 1854, une œuvre que Mgr Hillereau aurait été heureux de voir prospérer dans le Levant, fut brisée par l'intolérance de l'ambassadeur britannique. On sait com-

bien le catholicisme, malgré toutes les entraves que lui apporte son gouvernement, remue profondément l'Angleterre. Pendant que les pasteurs protestants faisaient commerce de bibles et répandaient l'argent à pleines mains, de saintes filles catholiques de Surry quittaient la maison d'orphelins confiée à leurs soins, pour porter leurs pas sur les rives du Bosphore. Songeant bien moins au prosélytisme religieux qu'à soulager les souffrances, elles arrivaient à Scutari, et, placées sous la juridiction spirituelle de Mgr Hillereau, soignaient les malades et pansaient les blessés. Il n'y avait rien là qui pût porter ombrage à l'Eglise réformée. Cependant l'intolérance des protestants anglais s'en effraya, et les religieuses de Surry furent expulsées brutalement de Scutari, sans même qu'il leur fût permis de faire une visite d'adieu au vicaire apostolique de Constantinople dont elles relevaient spirituellement. Leur départ fut si précipité qu'elles n'eurent même pas le temps de lui écrire. Ce fut seulement quand elles furent arrivées en Angleterre, que la sœur Marie des Neiges lui adressa, au nom de toutes ses sœurs, la lettre suivante :

« Monseigneur, ayant été contraintes de partir de Scutari d'une manière si imprévue, nous n'avons pas pu, comme nous aurions tant désiré le faire, nous rendre auprès de Votre Grandeur pour implorer vos conseils et vous demander au moins une bénédiction et obédience en partant, car le jour même que M. Mullonney nous a rendu visite, Mis Mnsthingale nous a signifié à une heure notre départ, pour le soir même, et à quatre heures nous partions. Nous nous empressons donc, Monseigneur, arrivées d'hier, de vous assurer de notre reconnaissance pour votre paternelle bonté, lors de notre si tristement court séjour à Scutari, de notre désir de vous avoir été entièrement soumises, et, s'il avait pu en être ainsi, n'avoir agi que d'après vos directions. Mais il ne nous a pas été possible de communiquer assez vite avec Votre Grandeur.

« Vous dire combien nous aurions été heureuses de mourir dans la mission où nous avons été appelées, est inutile, mais si Dieu

nous appelait encore à soigner ces pauvres blessés, à travers une mer deux fois orageuse et des désagréments mille fois plus grands, nous sommes et nous serons toujours prêtes à partir et à être encore, Monseigneur, de Votre Grandeur, les très humbles et très obéissantes filles en N.-S. »

De son côté, la supérieure de la communauté exprima à Mgr Hillereau tous ses remerciements et ses regrets.

« Monseigneur, lui disait-elle, j'étais heureuse de sentir mes religieuses sous votre autorité et votre juridiction. Je sentais qu'elles étaient à la source de pieux enseignements et sous une protection qui ne leur a jamais fait défaut. Mais le bon Dieu n'a pas permis qu'elles poursuivissent une mission embrassée avec foi, à la voix de l'obéissance, ni de pouvoir recueillir, dans les derniers jours, les avis de Votre Grandeur qui leur eussent été nécessaires. Leur profond regret ne peut s'exprimer, car nous ne savons agir avec certitude et consolation que munies d'une autorisation qui nous révèle la volonté de Dieu. Elles ont cherché à la suivre; que son saint nom soit béni, et que vos bénédictions descendent encore sur ces chères sœurs qui n'oublieront jamais ce qu'elles ont rencontré près de Votre Grandeur. Rendues à leur cloître, elles vont reprendre avec ferveur une tâche interrompue; leur pleine conformité à la croix de Notre-Seigneur est leur consolation qu'elles cherchent à goûter dans le silence et la paix, à l'ombre du Tabernacle. Si elles consacrent leur vie aux orphelins, peut-être auront-elles sous leur conduite des enfants dont elles auront soigné les pères. Combien leur amour pour ces enfants sera proportionné à ce qu'elles ont vu de souffrances !

« Daignez agréer tous mes remerciements et bénir mes quatre-vingt-treize orphelins avec leur mère et celle qui, tout indigne, vous prie de croire, Monseigneur, de Votre Grandeur la très humble et très indigne servante,

« Sœur Saint-Louis de Gonzague, supérieure. »

Les épreuves ne découragent que les âmes faibles ; les âmes vigoureusement trempées y puisent au contraire de nouvelles forces.

Mgr Hillereau ne pouvant suivre que de ses vœux les saintes filles qui venaient de lui être enlevées, s'occupa plus que jamais du troupeau qui l'entourait. Il avait bâti, comme nous l'avons dit, une vaste église dans une des extrémités du faubourg de Péra ; il y avait adjoint un presbytère, puis enfin une maison épiscopale dont il faisait sa demeure depuis neuf ans. Mais, comme cette maison n'était pas au centre du faubourg, et que le peuple paraissait désirer qu'il s'en rapprochât, il quitta l'habitation confortable qu'il s'était créée, pour venir s'y loger.

Dans ce moment, les événements militaires accomplis en Orient, agrandissaient son rôle d'évêque et offraient un magnifique horizon au succès de sa mission. Comme Moïse, il pouvait croire à l'achèvement de son œuvre et entrevoir la terre promise, quand la mort vint lui ravir cette espérance.

Au fléau de la guerre, le choléra était venu joindre ses terribles ravages. Au moment où le saint évêque prodiguait ses soins et ses consolations aux malades, il en fut atteint lui-même. Ne songeant jamais à sa personne, il en négligea les prodromes, et quand, à la première période de la maladie, la médecine pouvait peut-être en arrêter la marche, il ne voulut pas interrompre un instant les devoirs qu'il s'était imposés. Le lendemain, il était trop tard, tous les secours de l'art étaient devenus impuissants. Comprenant la gravité de sa position et conservant, comme il arrive presque toujours dans cette cruelle maladie, toute la lucidité de ses idées, au milieu des affreuses souffrances auxquelles il était en proie, il voulut, avant de quitter la terre, pourvoir à ce qui lui paraissait d'un grand intérêt. Il fit donc approcher de son lit de mort M. l'abbé Hillereau, son grand vicaire, lui donna les instructions les plus détaillées et laissa entre ses mains l'administration du diocèse. Après avoir béni les prêtres qui l'entouraient, il entra dans son éternité le 1er mars 1855, à une heure du matin. Conformément au désir qu'il en avait manifesté, il fut enterré dans la crypte de l'église du Saint-Esprit qu'il avait fait bâtir dix ans auparavant.

Trois mois après, la même crypte recevait la dépouille mortelle

du R. P. Gloriot, aumônier de l'armée d'Orient, mort *victime de son amour et de sa charité pour les soldats de la France.*

Tous deux sortis de la congrégation de Saint-Laurent, l'évêque de Babylone et le vicaire apostolique de Constantinople tombèrent à leur poste, frappés de la même maladie.

La mort de Mgr Hillereau fut un grand deuil pour son diocèse et pour la société de la Propagande dont il était une des principales colonnes. La Congrégation de Saint-Laurent ressentit avec non moins de douleur une telle perte, et, au nom de toute la communauté, la supérieure en exprimait ainsi ses regrets, dans une lettre qu'elle écrivait à M. l'abbé Célestin Hillereau :

« Saint-Laurent-sur-Sèvre, 10 avril 1855.

« Monsieur le vicaire général, j'étais absente de la communauté lorsque votre lettre nous est parvenue. De retour depuis deux jours, je m'empresse de vous exprimer toute la part que nous avons prise à votre douleur. Vous avez fait une bien grande perte dans la personne de Mgr Hillereau, et nous aussi avons perdu un véritable et bien sincère ami, que nous aimions toujours à regarder comme un membre de la grande famille des Pères de Montfort. Le digne prélat se faisait lui-même un plaisir de se compter au nombre des enfants du serviteur de Dieu, dont il est allé partager la gloire et la félicité. Car, nous n'en doutons pas, votre respectable parent, monsieur le vicaire général, a toujours mené une vie d'apôtre, une vie toute de charité, et maintenant le bon Dieu récompense ses vertus et ses travaux.

« A la réception de votre lettre, tous nos pères missionnaires étaient en station de carême ; ils rentrent ces jours-ci. Aussitôt qu'ils seront réunis, M. le supérieur se propose de faire un service solennel pour le repos de l'âme de celui que nous regrettons tous. Une circulaire va annoncer la mort de ce saint archevêque dans nos établissements, et toutes nos sœurs s'empresseront de hâter le moment de son bonheur éternel, par leurs prières et bonnes œuvres.

« Nous n'oublions pas non plus de prier pour vous. Votre position a bien, selon la nature, quelque chose de pénible, mais le Seigneur est là ; nous lui demandons de tout notre cœur qu'il vous soutienne et qu'il vous comble de ses grâces. Puis, vous avez un protecteur au ciel qui ne vous oubliera pas.

« Je vous souhaite une meilleure santé, le courage dont vous avez besoin. Daignez...

« Sr SAINTE-VITALINE. »

M. l'abbé Hillereau recevait en même temps de Rome des lettres de condoléance. Enfin, Mgr l'évêque d'Angoulême prononçait l'oraison funèbre du prélat, qu'il avait connu, lorsque lui-même faisait partie du diocèse de Luçon.

La veille de sa mort, Mgr Hillereau avait remis à son grand vicaire le testament que, dans l'éventualité d'une fin prochaine, il avait fait dès l'année 1847. On y trouve l'expression des deux sentiments qui l'animèrent toute sa vie, l'embellissement des temples du Seigneur, le soulagement de la misère.

Après plusieurs legs particuliers, souvenirs pour la plupart laissés à quelques amis, il fait deux parts de ce qui lui reste, l'*une devant être employée à acheter pour les églises les objets dont elles ont besoin, l'autre destinée aux pauvres, spécialement à ceux qui sont inscrits sur sa liste.*

A en juger par l'inventaire de son mobilier, inventaire que nous avons sous les yeux, ce qu'il donna aux pauvres et aux églises ne dut pas être bien considérable. On n'y trouve que les objets indispensables à un prélat qui, en raison de sa grande position, devait avoir ses salons ouverts à la haute société. Rien n'annonce le luxe oriental, et il n'y a guère de particulier jouissant d'une certaine aisance, dont l'appartement ne soit meublé avec plus de luxe.

Quant à ses richesses intellectuelles, à ses écrits, il chargea l'abbé Hillereau, son exécuteur testamentaire, d'en disposer ainsi qu'il l'entendrait, ajoutant ces paroles qui révèlent sa modestie :

*Comme il n'y a rien d'achevé et de bien travaillé, le mieux serait de les livrer au feu.*

Nous ne voulons pas surfaire le mérite d'œuvres dont il faisait si bon marché. Si, dans ceux de ses sermons que nous avons parcourus, on trouve une connaissance approfondie des saintes Écritures, un jugement sain et un esprit ne sortant jamais d'une juste mesure, il faut bien reconnaître qu'ils manquent de la chaleur et de l'inspiration oratoires. C'est plutôt la logique de l'enseignement que l'éloquence de la chaire.

Ce serait faire injure aux prêtres de l'Église catholique orientale que de les comparer aux prélats dissidents. Un simple rapprochement en fournira une preuve éclatante. Beaucoup plus favorables aux Turcs qu'à leurs propres nationaux, les dignitaires de l'Église grecque sont l'opprobre et la honte du christianisme : chez eux tout est vénalité, corruption et simonie. Le patriarche et le synode font trafic des évêchés et les vendent au plus offrant. A leurs yeux, la fortune est une vertu, la pauvreté est un vice. Avec de l'or, le prêtre le plus coupable, celui dont les désordres sont les plus scandaleux, est un modèle d'innocence et de pureté; le prêtre le plus digne, le plus faussement accusé, s'il n'a pas de quoi payer sa défense, subit la peine de son dénuement. Il est sans exemple que le patriarche ait sévi contre un évêque autrement que par un changement de diocèse ; encore, pour qu'il ait pris une pareille mesure, a-t-il fallu des circonstances d'une gravité tout exceptionnelle.

Pour rentrer dans leurs frais, les évêques ne reculent devant aucune exaction. Ces dignes prélats considèrent la règle comme une lettre morte, comme une loi tombée en désuétude, comme une coutume ancienne depuis longtemps abandonnée. Aujourd'hui tout cède aux convoitises et à la soif des richesses. S'il est formellement établi en principe que l'ordination ne doit donner lieu à aucune rétribution du prêtre à son évêque, en fait il en est tout autrement. Le marché se débat entre les parties contendantes, et l'affaire en commandite se termine souvent par une transaction. L'évêque de-

mandera cinq mille piastres, le clerc n'en offrira que deux mille. Après de nombreux pourparlers et des interventions officieuses, l'accord se fera sur le prix de trois mille cinq cents. A cette première contribution, succède une rétribution annuelle qui varie entre cinq cents et douze cents piastres, suivant l'importance de la paroisse. Les curés de campagne, les papas, comme on les appelle, paient en outre une redevance qui n'a rien de fixe, mais dont l'élévation du chiffre est en raison directe des faveurs qu'elle leur donne auprès de l'évêque. Après le pasteur, vient le troupeau. Toute famille (la famille se compose de cinq personnes) doit, chaque année, à son évêque, une somme facultative de nom, mais au paiement de laquelle, en fait, nul ne peut se soustraire. Cette somme n'est pas la même dans tous les diocèses ; sa moyenne est de vingt piastres.

Le casuel a une importance financière bien autrement considérable. Ici l'avidité dépasse tout ce que l'imagination peut inventer. Certains sacrements, celui de mariage en particulier, donnent lieu à des profits énormes. On ne peut pas le contracter sans payer un droit qui, suivant le bon plaisir des évêques, s'élève de douze cents à cinq mille piastres, droit souvent encore sujet à se renouveler. Le clergé, chargé de la tenue et de la conservation des actes de l'état civil, ne manque pas en effet de découvrir entre les fiancés des cas prohibitifs, des liens de parenté, par exemple, qui, pour être levés, exigent le versement d'une forte somme d'argent. Dans cette affaire la spéculation a beau jeu. Les conjoints sont-ils riches, sont-ils épris l'un de l'autre ? L'amour ne marchande pas, et le prix de la dispense pourra s'élever jusqu'à huit mille piastres ! Et puis, le mariage accompli, il se produira une circonstance imprévue, qui fera d'une union que les jeunes époux devaient croire légitime, un commerce incestueux. Vite, il faut mettre fin à un pareil scandale par un nouveau mariage, payé d'autant plus cher qu'ils ne pourraient pas s'y soustraire sans une tache éternelle. Au lieu d'être heureuse, l'alliance est-elle pleine de mécomptes et de déceptions ? Le peu de conformité d'humeur, des goûts différents, des

torts réciproques rendent-ils la vie commune insupportable ? Une séparation est possible, et l'évêque pourra prononcer le divorce : l'argent avait formé le nœud, l'argent pourra le rompre.

Si les joies du mariage paient un lourd tribut, les tristesses de la mort n'en sont point exemptes. Les portes du Ciel ne peuvent s'ouvrir à l'âme du défunt que si la famille en paie l'entrée. La somme à verser entre les mains de l'évêque est de cent à mille piastres. Nul atermoiement à ce paiement n'est possible. Le cadavre pourrirait plutôt au lieu où il est étendu que de voir le clergé procéder à la cérémonie funèbre, sans avoir reçu la somme qu'il réclame. Les parents sont-ils pauvres et sans ressource ? Qu'ils vendent leurs instruments de travail et qu'ils en apportent le prix. Grâce aux prières qu'elle obtient, l'âme pourra alors reposer en paix pendant trois années, mais pendant trois années seulement. Ce temps écoulé, il faudra de nouvelles prières, une nouvelle cérémonie, une nouvelle rétribution. Jusque-là l'herbe seule a poussé sur le lieu où le corps est inhumé, sans qu'aucune marque ait pu en signaler la place. Si vous voulez y mettre une pierre, il faudra creuser la fosse, recueillir les ossements qui s'y trouvent déposés, les soumettre au lavage, couvrir le crâne de je ne sais quelle coiffure ridicule, réciter de nouvelles oraisons. Tout cela ne se fait pas sans qu'il soit perçu de cinq cents à trois mille piastres. Après, mais seulement après, le corps se consumera sans autre violation de la tombe, et l'âme jouira d'un bonheur éternel. La foi et la piété filiale sont si vives dans les campagnes, qu'après la mort de leurs parents, l'on a vu de pauvres filles se faire domestiques, et payer de deux années de gages le respect qu'elles portaient aux restes d'un père ou d'une mère.

Pour l'inauguration des églises, les difficultés, chez les Grecs, viennent plus encore de l'avidité des prélats, que du fanatisme des musulmans. Telle église de campagne n'a pas été ouverte au culte pendant plusieurs années, parce que, pour poser la première pierre de la sainte table, l'évêque a exigé cinq mille piastres que les pauvres gens du village n'ont pas pu se procurer.

Voilà à quel degré d'abjection sont tombés les princes de l'Eglise grecque. En vain vous chercheriez, dans leur âme, une passion noble et un sentiment généreux ; depuis longtemps elle est fermée à toute pensée d'élévation, de dévouement et de sacrifice. Que la peste ou les autres fléaux contagieux sèment la mort dans la demeure du pauvre, vous les verrez détourner leurs regards de tant de misères, s'enfermer dans leur palais, quand ils ne prennent pas la fuite, et en interdire l'entrée au peuple

La véritable religion chrétienne, la religion charitable et compatissante, la religion aux fortes convictions et aux mâles vertus n'a pourtant pas entièrement disparu de ces contrées malheureuses. Elle s'est réfugiée dans les basses classes et dans le bas clergé. C'est là que vous les trouverez avec la foi dans toute sa force; c'est là que réside la nationalité grecque. Mais vous la rencontrerez bien plus ardente, bien plus féconde en martyrs, dans quelques populations chrétiennes qui, tout en conservant leur liturgie et leurs rits particuliers, ne se sont pas séparées de l'Église romaine et obéissent au Souverain Pontife. Ce fut en 1861, après le massacre des Maronites par les Druses, qu'un des plus grands écrivains et un des plus grands cœurs dont la France s'honore, laissait tomber de sa plume ces lignes éloquentes : « Nous n'avons pas pour les miracles de la foi directement conservés en Orient, malgré les persécutions des Turcs, toute l'admiration qu'ils méritent. Ah ! l'Église d'Occident est grande et magnifique, avec son chef suprême, ses évêques partout rattachés à leur chef, ses congrégations qui sont à la fois des corps vivant par eux-mêmes et des membres soumis de l'Église à une organisation habile et forte ; elle a eu ses malheurs, mais elle n'a pas été opprimée et persécutée depuis quatre cents ans. La vie est une loi de la Providence, elle n'est pas un miracle de Dieu. Mais l'Église grecque, qui l'a soutenue? qui l'a affermie? Que de causes extérieures de mort et de ruine, la pauvreté, la misère, la persécution, la tentation. Elle a vécu cependant. La foi de chaque fidèle, la foi sous le joug de l'oppression, la foi dans les tourments, voilà ce qui a fait le lien de l'Église orientale ; voilà ce qui a

suppléé à la force de l'organisation et de la hiérarchie.—Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église. — Voilà la cause divine de la force et de la durée de l'Église catholique romaine. — Où il y a deux ou trois personnes assemblées en mon nom, je suis au milieu d'elles. — Voilà la cause divine de la force et de la durée de l'Église orientale. Les chrétiens d'Orient sont restés assemblés au nom de Jésus-Christ, malgré la persécution musulmane, et Jésus-Christ a été au milieu d'eux ; c'est par Jésus-Christ qu'ils sont demeurés un corps de nation. »

Disons à notre tour : — Nous n'avons pas pour les héros de l'Eglise catholique, pour les saints prêtres qui vont porter la parole de Dieu aux infidèles, pour les sœurs de charité que la foi entraîne au delà des mers, toute l'admiration qu'ils méritent. De quel esprit divin ne faut-il pas être pénétré pour ne reculer ni devant un exil volontaire, ni devant les persécutions, ni devant la menace de la mort ? Voilà de saintes filles, naguère encore jouissant de toutes les douceurs du foyer domestique. Hier enrôlées sous la bannière du Christ, elles partent aujourd'hui pour les Indes, pour le Mexique, pour la capitale de l'empire ottoman. Les unes, par l'enseignement, vont dissiper les ténèbres qui enveloppent des populations plongées dans l'ignorance ; les autres vont soulager les malheureux, tendre au pauvre une main secourable et amie, lui venir en aide dans toutes ses afflictions. Voilà des prêtres du Seigneur ; ils auraient pu passer, au milieu de leurs ouailles, des jours tranquilles ; ils courent après une autre destinée. En Chine, on égorge les apôtres ; dans les montagnes du Liban, on massacre par milliers les fidèles ; ailleurs, il sont en butte à toutes sortes de persécutions. Mais là aussi des idolâtres ou des hérétiques n'attendent peut-être que la voix de la vérité pour embrasser la religion catholique. Allons, partez, Dieu vous appelle ! Adieu à la mission tranquille, adieu aux jours de paix, adieu aux bénédictions du troupeau, adieu à la famille, aux compagnons de l'enfance et de la jeunesse, adieu à la patrie ! Qu'importe vers quels rivages la voile les entraîne ! Qu'importe que les

vents soient contraires ou propices! Auprès des orages qui les attendent, que sont les tempêtes de l'Océan ? Leurs jours sont comptés. Peut-être la mort viendra avant l'âge; qu'importe! Elle ne peut ni les surprendre ni les effrayer. Elle sera pour eux, au contraire, la plus douce des récompenses, puisqu'elle sera suivie de la vie éternelle. C'est dans son cœur et dans sa foi que l'humble missionnaire trouvera le secret de la force et de la sérénité de son âme. Pour lui, l'accomplissement de la tâche sera facile. Mais au prélat chargé de la direction d'une vaste Église, à l'évêque dont l'autorité spirituelle s'étend sur de grandes provinces, quelle responsabilité devant Dieu et devant les hommes ! Forcé de se mêler aux affaires du monde, il devra joindre à la sainteté de son ministère la sagesse et la prudence du diplomate. Les intérêts de la religion qui lui sont confiés, les fondations qu'il médite, les conversions qu'il prépare, exigeront sans doute de grands ménagements, sans jamais pourtant l'amener à des compositions compromettantes pour le caractère dont il est revêtu. Tous les jours il se trouvera en contact avec les ennemis de son Église. Pour les combattre il n'aura d'autres armes que la douceur, la persuasion et la charité. Nul plus que lui ne pratiquera le pardon des injures, nul ne sera plus accessible à tous. Des larges secours qu'il pourra recevoir de l'association de la Propagation de la foi, il n'en appliquera pas une obole à ses propres besoins, sa vie étant une vie de travail et d'abnégation.

Ceux qui passent leurs jours dans une molle oisiveté ne pourront pas comprendre tout ce que peut faire un évêque qui, été comme hiver, debout à quatre heures du matin, poursuit son but sans jamais s'en laisser détourner. Des mille préoccupations dont le monde est agité, il n'a nul souci. Ni les dangers, ni les fatigues, ni les rebuts ne pourront l'arrêter. Ne s'endormant jamais dans le repos, les instants qu'il pourra dérober à l'exercice de son ministère, seront consacrés à l'étude des langues dont la connaissance lui est nécessaire pour se mettre en rapport avec les populations qui l'entourent. Prêt à touts heure, il ne fera attendre à personne les secours de la religion, et quand la mort viendra désoler la cité

qu'il habite, loin de la fuir, il marchera bravement au devant d'elle et tombera vaillamment à côté de ceux qu'il vient de secourir et de consoler.

Toutes les grandes vertus de l'apostolat se personnifient dans la figure de Mgr Hillereau. S'il n'a pas songé à la gloire humaine, il appartient à tous ceux qu'il a édifiés par tant d'œuvres saintes, particulièrement à ses compatriotes, de ne pas laisser son nom dans l'oubli.

C. MERLAND.

# ESPION MALGRÉ LUI

## SOUVENIR DE LORRAINE *

### II

La vieille horloge de Badonv*** vient de murmurer d'une voix cassée dans sa flèche d'ardoises le carillon de neuf heures.

A la mi-septembre de toutes les années possibles, neuf heures du soir, c'est la nuit.

Nul bruit ne se fait entendre dans la campagne, si ce n'est le gémissement plaintif et intermittent de la bise châtiant la forêt à demi-dénudée, ou le beuglement étouffé des bêtes à cornes protestant contre leur emprisonnement prématuré à l'écurie.

C'en est fait des tièdes soirées d'été ; le vent souffle des Ardennes ; les nuages s'amoncellent et menacent ; le froid fait clore toutes les portes et allumer tous les foyers.

Çà et là, dans le village, quelques points lumineux indiquent les vitres qu'éclaire la flamme de l'âtre ou la lumière vacillante de la lampe rustique. Ce sont les maisons où l'on s'est réuni pour la veillée.

Au cottage de Saint-John, deux personnes causent devant l'élégante cheminée de marbre blanc, dont le foyer chargé pour la première fois de l'année de bûches ardentes, renvoie une bienfaisante chaleur à tous les coins du petit salon soigneusement calfeutré et garni d'un moelleux tapis aux couleurs éclatantes.

* Voir la livraison de février 1882, pp.114-124.

L'une de ces personnes est miss Mint. Assise sur une chauffeuse trop basse pour sa haute taille déjà voûtée par l'âge mûr, elle promène fiévreusement ses yeux encadrés de lunettes d'or sur un gigantesque journal déployé sur ses genoux, qui n'est autre que le *Times* de Londres. Sa tête inclinée laisse traîner sur le papier d'énormes papillotes grises, dont l'édifice savamment arrangé chaque matin, n'offre plus le soir qu'une ruine informe, à force d'être ébranlé par les mouvements nerveux et saccadés que lui imprime la vivacité de la bonne miss. Du reste, sa mise est d'une correction et d'une simplicité irréprochables.

De l'autre côté de l'âtre, à demi ensevelie dans un fauteuil à long dos et à longs bras, une dame richement vêtue, paraissant quelque peu plus âgée que l'Anglaise, écoute attentivement une traduction que lui fait celle-ci des nouvelles du *Times*, tout en tournant et retournant ses gants de toutes les manières imaginables entre ses dix doigts aristocratiques, d'où s'échappe d'instant à autre l'éclair d'un diamant ou l'étincelle d'un rubis.

La parole est en ce moment à la comtesse de Vassenages :

— Ne m'avez-vous pas dit, chère miss, que votre sœur de Munich a un fils dans l'armée anglaise ?

— Lieutenant du génie à l'arsenal de Woolwich, Madame. Pauvre Georges, c'est mon fils d'adoption, et la Providence ne permet pas que je connaisse ses chers traits autrement que par une pâle et muette photographie !

Oh! sitôt la paix signée, je lui écrirai qu'il vienne à Badonv*** embrasser sa vieille tante. J'aurai l'honneur de vous le présenter, si vous m'en donnez permission, comtesse.

— Avec plaisir, miss Mint, répliqua gracieusement la Française, en prenant du bout des doigts le portrait-carte que son interlocutrice venait d'extraire d'un volumineux album pour le lui présenter. Une franche et loyale figure. Votre neveu doit être le plus beau cavalier de son régiment.

— Qu'il soit bon et brave, répondit en soupirant Gwinède, qu'il aime Dieu, qu'il ne défende que les bonnes causes, et je le trou-

verai toujours assez beau. Je bénis la Providence qui l'a éloigné de l'Allemagne au moment de cette fatale guerre !

— Je comprends, vous eussiez tremblé nuit et jour pour sa vie.

— Non ! madame. Il eût fait son devoir, en s'exposant au danger, mais j'aurais tremblé pour son âme. Georges est encore protestant comme sa mère. Je le convertirai, oh ! je le convertirai, j'en suis sûre, mais l'heure n'est pas encore venue.

Et puis, voir mon neveu tirer l'épée contre cette France bien-aimée qui est ma seconde patrie, ce serait un crève-cœur pour moi.

Les aboiements frénétiques du chien de garde vinrent interrompre ce colloque.

Quelques instants après, la sonnette appendue près de la porte du jardin exécuta une sarabande effrénée, et le tintamarre qui en résulta fit bondir les deux dames sur leurs sièges.

La vieille servante Gothon se précipita dans la salle.

—Miséricorde ! Entendez-vous, mam'selle ! le chien !... La sonnette... A cette heure !... Sûrement ce sont les uhlans ! Que faire ?... Nous voilà perdues !... Et dire que le drapeau n'a pas été hissé !

— Taisez-vous, peureuse que vous êtes, fit l'Anglaise d'une voix qui s'efforçait d'être ferme. C'est sans doute la voiture de madame la comtesse qui vient la chercher pour la reconduire au château. Le domestique aura sonné trop fort.

— Non, non ! Ce n'est point elle, j'en réponds. Sultan connaît le pas des chevaux, il n'aboie jamais lorsqu'elle vient, et le vieux Jacques n'a pas la force de tirer ainsi la sonnette.

L'instrument en question exécuta un *crescendo* à tout rompre, auquel vint de nouveau se mêler la voix rauque et irritée du fidèle gardien.

Les trois femmes se regardèrent avec stupeur.

Miss Mint se leva majestueusement, s'enveloppa dans une pelisse de fourrure, jeta sur sa tête un capulet de laine rouge et fit

signe à la vieille Gothon de la suivre. Elle se rendit à l'office, décrocha une lanterne, l'alluma elle-même, détacha en passant le molosse dont elle garda la chaîne dans la main, traversa le parterre d'un pas ferme et ouvrit bravement le judas grillé de fer, pratiqué, par mesure de prudence, dans la porte donnant sur la grande route.

A ce moment la sonnette exécutait, pour la troisième fois, un *tremolo* désespéré.

— N'est-ce pas ici la demeure de miss Gwinède Mint ? demanda en français, du dehors, une voix d'homme douce comme une musique, avec un accent anglais prononcé.

— Qui êtes-vous, d'abord, et que lui voulez-vous ? Le temps et l'heure ne sont guère aux visites, Monsieur.

— Aussi ai-je hâte d'entrer et de me trouver près d'elle, car la bise de la Meuse me glace jusqu'aux os. Veuillez lui annoncer son neveu, Georges de Braüer.

— Mon neveu Georges ! s'écria l'Anglaise en dirigeant avec un nouveau soin le faisceau lumineux qui s'échappait de la lanterne, vers le grillage du judas. Est-il possible ?...

— Ma bonne tante Gwinède, répondit la voix du dehors, serait-ce vous à qui je parle ?... Ouvrez, ouvrez, vous n'avez rien à craindre !

— Mais quelles preuves me donnez-vous de votre identité, Monsieur ?

— Ouvrez, ma tante, je vous en donnerai dix, je vous en donnerai cent, et votre cœur, j'en suis sûr, a déjà parlé pour moi.

La porte cria sur ses gonds.

L'étranger, courbant pour franchir le seuil sa taille mince et élancée, se précipita vers la bonne miss.

— Un instant, un instant, fit celle-ci en se retirant brusquement. Nous allons faire plus ample connaissance dans la maison et en pleine lumière. Veuillez me suivre. Paix-là, Sultan, c'est un ami.

L'arrivant secoua sur les marches du perron ses bottes souillées de boue, déposa dans le vestibule le burnous humide qui le cou-

vrait de la tête au pied, et fit son entrée dans la pièce tout illuminée des ardeurs du foyer passé à l'état de fournaise.

Le voyageur était vêtu d'un habillement civil sombre et sévère à grands carreaux gris et noirs, comme en portent les Ecossais. Son bonnet de fourrure à la main, il se tint debout près de la porte, attendant les ordres de la maîtresse du logis.

La comtesse, du fond de son fauteuil, tenait attaché sur le jeune homme un regard de curiosité mêlé de défiance.

— Ah ! mon Dieu ! s'écria-t-elle tout à coup, en resaisissant la photographie qu'elle avait déposée sur le marbre de la cheminée, mais voilà l'original de ce portrait, miss Mint ! Serait-ce... ?

— Mon neveu Georges, Madame ? Je n'ose y croire ; il faut cependant se rendre à l'évidence.

— Bonne tante, fit le jeune homme en s'avançant d'un pas et lui présentant un papier, reconnaissez-vous cette écriture ?

— Mais c'est de ma sœur Sarah !... Embrassons-nous, mon neveu, vous m'expliquerez ensuite votre visite inattendue.

Et elle serra le jeune voyageur entre ses bras dans une étreinte maternelle.

A ce moment, le roulement d'une voiture retentit au dehors, sur la route, et parut s'arrêter devant la porte du cottage.

— La voiture de madame la comtesse ! cria d'une voix tremblante la vieille Gothon toujours terrifiée par le visiteur mystérieux, dans lequel elle s'obstinait à voir un *uhlan* déguisé.

— Monsieur de Brauër, fit la noble dame en se levant, êtes-vous pour longtemps à Badonv***?

— Quarante-huit heures au plus, Madame.

— En ce cas, je compte sur vous demain pour déjeuner au château avec mademoiselle votre tante, ma respectable et fidèle amie. Mais peut-être ferez-vous bien de changer vos plans et de rester plus longtemps avec elle pour lui servir de protecteur, car, avant peu, nous serons à la merci des Prussiens qui ne valent guère mieux que des sauvages.

A demain, jeune homme ! A demain, chère miss ; vous ne manquerez pas de me l'amener, ajouta-t-elle à voix basse en se penchant à l'oreille de l'Anglaise.

Miss Mint, précédée de Gothon avec la lanterne, reconduisit la visiteuse jusqu'à sa calèche.

La comtesse prit congé d'elle, non sans lui avoir fait renouveler deux à trois fois la promesse de présenter le lendemain à Vassenages son sympathique neveu, et la voiture s'éloigna.

En faisant sa rentrée au salon, miss Mint se sentit de nouveau enlacée par les grands bras du neveu Georges.

— Ma bienfaitrice, ma seconde mère, murmurait avec émotion le jeune homme, je désespérais de vous voir jamais. Bénie soit la Providence qui me permet de passer quelques heures près de vous, quelques heures bien rapides, mais désirées depuis bien longtemps !

— Le bonheur est réciproque, Georges; mais, hélas ! il fait bien triste dans ce pays en proie aux horreurs de la guerre, et aux angoisses de l'invasion imminente. Oh ! tu resteras, n'est-ce pas, pour être mon défenseur au besoin ? Bien qu'étrangère, je suis devenue Française de cœur, et j'entends dire partout que les Prussiens font à ce malheureux peuple une guerre déloyale et pleine de brutalité. Sans doute, tu allais embrasser ta mère à Munich, et tu t'es détourné pour moi de ton chemin ?

— C'est juste le contraire, bonne tante. Mais veuillez lire cette lettre que je vous ai déjà présentée. Elle vous expliquera ma présence mieux que je ne le pourrais faire.

Tante Gwinède déploya la lettre. Elle était en anglais comme la conversation que nous rapportons ici, mais nous traduisons le tout pour le lecteur.

« Mon cher Georges,

« Je t'écris ces quelques lignes à la hâte, et d'une main tremblante d'émotion patriotique.

« La France vient de nous déclarer la guerre sans motif. La patrie

allemande a besoin de tous ses enfants. Je t'enjoins, au nom de l'obéissance que tu dois à ta mère, d'envoyer ta démission à Londres, et d'accourir au plus vite mettre ton épée et ta vie au service du roi.

« Je me sens un cœur de Spartiate en face de l'affront fait à ce peuple qui est devenu mon peuple, et je serais heureuse et fière d'être la mère d'un héros, dût-il tomber au champ d'honneur ! »

« Ta mère, qui t'aime tendrement,

« SARAH DE BRAUER. »

— Ai-je bien lu ? fit l'Anglaise, en laissant retomber ses bras. Quoi ! c'est ma sœur qui a tracé ces lignes fanatiques ?... Et vous lui avez obéi ?... C'est vrai, vous deviez lui obéir !... Ainsi, vous allez vous enrôler dans l'armée allemande ?... Y pensez-vous ?... Je vous le défends, Georges... J'ai des droits sur vous !... Je vous arrête ici au passage !

— Il est trop tard, ma tante, vous avez devant vous un lieutenant de la landwehr bavaroise. Sa main, cette main que vous avez serrée, s'est déjà baignée dans le sang de bien des Français dont il eût voulu être le meilleur ami. Oh ! ce qu'on appelle le devoir a des duretés implacables !

— Horreur !... mon neveu dans l'armée de Bismarck !... Mais quoi ? cette armée est-elle déjà à nos portes ? Dois-je me préparer à entendre demain ses sinistres clairons, à voir ses uhlans féroces saccager ce paisible village ?

— Rassurez-vous, ma tante. J'ai quitté mon régiment durant une halte de repos qui doit se prolonger quelques jours. Il occupe T.., mais son objectif est l'Ouest. Je l'ai quitté avec une permission de quarante-huit heures. Ce congé, je l'ai obtenu au prix d'une mission... à un prix dont je rougis !... Mais, laissons cela. Pour quelques heures, me voici Anglais, ou Français si vous l'aimez mieux.

— Je suis le jouet d'un rêve, fit l'Anglaise, en passant sa longue main osseuse sur son front pâle et humide d'une sueur d'an-

goisse. J'ai devant moi une énigme. Il m'en coûte trop de vous croire... Mais il est tard, vous êtes épuisé, venez vous restaurer à l'office avant de monter dans la chambre que depuis tant d'années je tiens prête pour mon neveu. Vous avez pâli, un verre de vieux porto anglais vous rendra vos couleurs. A demain le mot de l'énigme.

## III

— Ainsi, ma tante, dit le jeune voyageur en se penchant à l'oreille de la bonne miss qui s'appuyait bien fort sur son bras, comme ils sortaient le lendemain du cottage et entraient sur le grand chemin, ainsi ma vie est entre vos mains. Qu'un seul mot vous échappe, que le dernier des manants vienne à s'apercevoir qui je suis, et deux heures après, vous n'aurez plus de neveu. Peut-être même serais-je compromettant pour vous, car, chez ce peuple affolé, on ne peut répondre de rien.

— Mais cette mission dont vous avez à rougir, vous ne me l'avez point révélée, Georges. Je ne vous crois point ; un homme de cœur, comme vous l'êtes, n'accepte jamais une mission honteuse.

— Peut-être la fin justifie-t-elle les moyens, ma tante. Peut-être... mais j'ai eu tort de vous inquiéter à ce sujet. N'y pensez plus. Encore une fois, je compte sur votre discrétion.

— Prenez garde de vous trahir vous-même. La jeunesse est souvent irréfléchie. Prenons ce chemin de traverse, il nous conduira plus vite au château.

— On le nomme le château de Vassenages ; n'est-ce pas le nom, ma tante ?

— Parfaitement. Tenez, le voilà qui nous apparaît au bout de l'avenue avec sa vieille tour et ses créneaux, aujourd'hui inoffensifs ornements.

— Mais c'est une forteresse. Comment les Français n'ont-ils pas armé et défendu cette position formidable ?

— L'ordre en a été donné au lendemain de Reischoffen et retiré huit jours après. De telles hésitations perdent cette malheureuse nation.

— Permettez, ma tante, dit le jeune officier en tirant de son habit un album de voyage, permettez que je prenne rapidement le croquis de cette tour. Elle me frappe et m'intéresse par son architecture singulière.

— Vous avez peut-être tort, Georges ; qu'un paysan ou même un enfant vous aperçoive dans cette occupation, et vous serez immédiatement traqué, saisi, et jugé comme un espion. On voit des espions partout, et peut-être n'a-t-on pas toujours tort. Les Prussiens nous en inondent.

— Quelques coups de crayon et quelques notes me suffiront. Prenez les devants, ma tante, il fait froid, vous pourriez gagner du mal. Je vous rejoins à l'instant.

La bonne miss se drapa plus complètement dans sa pelisse fourrée et se dirigea lentement vers le château dont la grille n'était plus qu'à une centaine de pas.

Georges venait de terminer son esquisse et de refermer son album, lorsque, se détournant pour voir s'il n'était point observé, il aperçut, droite, immobile derrière lui, la noire silhouette d'un prêtre de haute taille, aux cheveux gris, à la figure austère, dont le regard perçant l'enveloppait avec une fixité presque sinistre.

Le jeune homme tressaillit involontairement ; puis se remettant aussitôt, il se découvrit avec respect et salua l'ecclésiastique.

Celui-ci lui rendit froidement son bonjour.

— Vous êtes dessinateur, Monsieur, habile dessinateur, à ce que je vois. Votre spécialité est-elle de dessiner les châteaux et les remparts ?

— Oh ! affaire de passion pour l'art, Monsieur le curé, rien autre chose !...

— Ah ! vous êtes étranger, à en juger par votre accent. Il faut, comme vous le dites, être bien possédé de l'amour des beaux-arts pour s'arrêter ainsi, par la bise du nord et la pluie qui com-

mence, à crayonner des murailles qui n'ont rien de bien pittoresque.

— J'appartiens à l'armée anglaise, Monsieur: je suis venu passer quelques rapides instants avec ma tante, miss Mint, une de vos ferventes paroissiennes, je crois.

— Vous seriez le neveu de miss Mint ? fit le prêtre avec étonnement, le neveu de miss Mint? C'est étrange ! Dites-moi, Monsieur, ne me comprendriez-vous pas si je vous parlais allemand ?

— Mais... oui... je le pense. En Angleterre, nous apprenons tous à Woolwich l'allemand aussi bien que le français.

— Et vous alliez à Vassenages ?

— Déjeuner avec ma tante chez les nobles hôtes du château. Peut-être, Monsieur l'abbé, serez-vous aussi un convive ?

— Je le serai, Monsieur, mais j'aperçois miss Mint. Je dois lui présenter mon respect.

La rencontre fut embarrassée de part et d'autre ; chacun semblait marcher sur des charbons ardents. Elle fut cordiale pourtant L'Anglaise présenta son neveu au digne pasteur, mais le front de celui-ci se rembrunissait chaque fois que son regard scrutateur rencontrait le regard de l'étranger.

La comtesse reçut ses invités avec la dignité et la grâce d'une femme du grand monde. Elle attendait M. de Vassenages, colonel des mobiles, qui commandait par intérim la fraction non encore envahie du département, d'où les troupes régulières s'étaient retirées dans leur retraite vers la capitale. Il n'était point arrivé. On se mit cependant à table dans la vaste salle éclairée par des vitraux de couleur, et toute meublée de vieux chêne noir, poli comme l'ébène. Le long des murs, des rangées de tableaux, portraits de famille pour la plupart, étaient suspendus sur des lignes horizontales. On y voyait des chevaliers armés de toutes pièces, des officiers dans les pompeux uniformes de la cour de Louis XIV, des émigrés à la figure insouciante et railleuse, des dames élégamment costumées dans toutes les modes nées et disparues depuis trois siècles.

La guerre fit naturellement tous les frais de la conversation. Le jeune visiteur s'y mêlait en homme instruit et compétent, mais avec un abandon modeste et aimable. Le gentleman perçait par tous ses pores. Chacun paraissait sous le charme de ses manières et de son esprit.

Seul, le curé, placé vis-à-vis de lui, ne le quittait pas de vue et ier, paraissait étudavec peu de bienveillance, les moindres mouvements de sa physionomie, comme s'il eût tenu à lire jusqu'au plus profond de son âme.

— Pardon, Monsieur, lui dit-il brusquement, au moment où l'on apportait le dessert, mais plus j'examine vos traits, plus je les trouve semblables à des traits qui ne me sont point inconnus. Il y a trois jours, je me trouvais à T***, au moment de l'entrée des troupes bavaroises. Je fus obligé de voir défiler le cortège de nos ennemis. Parmi les officiers, je remarquai un jeune lieutenant de la landwehr dont la haute taille, la figure distinguée et délicate, les yeux doux et calmes, contrastaient avec la lourde corpulence et les têtes massives des soldats et des chefs de son régiment. Ces traits me sont restés dans la mémoire, et je crois les revoir en ce moment devant moi. Me trompé-je, Monsieur ?

Le lieutenant éclata de rire.

— En vérité, Monsieur le curé, il y a là une méprise ! Je suis tout bonnement l'inoffensif neveu de votre vieille amie. Ne faites pas ainsi de moi la terreur de ces dames.

— Je serais heureux de me tromper, Monsieur ; je prends acte de vos paroles. Mais je vous le jure, si j'étais certain de me trouver en face d'un chef ou d'un soldat de cette sauvage armée, de cette horde méprisable d'espions, de profanateurs d'églises, de voleurs de pendules...

— Monsieur !... s'écria le jeune homme en se levant brusquement, le front empourpré, les bras raidis par la colère, et attachant à son tour sur son interlocuteur un regard acéré comme un poignard.

Un coup d'œil suppliant de miss Mint vint subitement étouffer

cette explosion instinctive, mais, si rapide qu'elle eût été, elle n'avait point échappé à l'ecclésiastique. Il l'avait évidemment provoquée à dessein. On vit les coins de sa bouche se relever par un sourire ironique.

— Je m'étonne, Monsieur, dit-il, d'une voix lente et scandée, de vous voir prendre aussi chaleureusement la défense de nos ennemis. Mais je ne veux blesser personne à cette table, changeons le cours de la conversation.

Avez-vous le bonheur d'être catholique, Monsieur...? Comment dois-je vous appeler ?

— Georges de Braüer, répliqua vivement et froidement l'officier.

— Parfaitement, fit le curé en s'inclinant. Ce nom ne doit pas être commun en Angleterre.

Miss Mint devenait de plus en plus pâle à mesure que l'inflexible abbé serrait de plus près son vis-à-vis. Elle semblait prête à se trouver mal.

— Ma sœur, murmura-t-elle d'une voix altérée, épousa un étranger, Monsieur. Elle est veuve, et je me suis chargée de l'éducation de mon neveu qui s'est faite entièrement en Angleterre.

Le curé s'inclina vers elle.

— Ce qui veut dire sans doute que monsieur de Brauër appartient à la religion protestante ?

— J'ai été élevé dans la religion de ma mère, Monsieur l'abbé, répondit le jeune homme ; mais je suis un indifférent, ou plutôt un sceptique vis-à-vis de la pureté des doctrines anglicanes. J'avoue volontiers que plus j'ai fréquenté de catholiques, plus je me suis senti attiré vers eux. Je m'offre même demain dimanche à tenir l'orgue dans votre chœur. Je suis musicien, je puis vous rendre ce service.

— Merci, Monsieur, le vieil instituteur qui depuis vingt ans remplit cet office, est loin d'être un artiste comme vous pouvez l'être, mais il serait blessé de se voir remplacé par un étranger. Je ne saurais accepter. Je regrette....

— Monsieur le curé, interrompit la comtesse, au moment où

une cafetière de fine terre chinoise émaillée d'oiseaux et de fleurs bizarres venait d'être découverte et laissait échapper par son orifice béant des vapeurs embaumées, vous offrirai-je de ce nectar ?

— Mille grâces, Madame, répondit le curé en froissant sa serviette et se levant précipitamment. Veuillez excuser mon brusque départ, mais mon devoir m'appelle. Je dois lui sacrifier le plaisir de terminer ce repas avec vous.

Il salua à la ronde, chercha son bréviaire sur une console encombrée de livres et d'albums, et sortit, laissant les convives étonnés et presque stupéfaits.

Le reste du repas fut contraint et à peu près silencieux. On sentait dans l'air je ne sais quoi d'énigmatique et d'inquiétant qui glaçait les fronts et paralysait les langues.

Au sortir de table, la comtesse fit visiter à son jeune hôte le château dans ses moindres détails, répondant gracieusement à ses nombreuses questions.

Comme le temps menaçait et que la comtesse se sentait le larynx un peu malade, on se réunit ensuite au salon autour d'une table ronde, recouverte d'un tapis où se voyaient brodés les écussons de la famille de Vassenages et de toutes ses branches, sur un fond d'un vert émeraude, au milieu de rameaux d'olivier et de chêne plus sombres de teinte, et parmi un semis de fleurs de lis d'or et de croix de Lorraine d'argent.

La comtesse proposa le whist et tous se rendirent à son désir.

(*A suivre.*) ABBÉ J. DOMINIQUE.

# M. JULES DE LA PILORGERIE

La ville de Châteaubriant a perdu, en 1881, à quelques mois seulement d'intervalle, deux des hommes qui l'honoraient le plus et honoraient le plus la Bretagne par leurs travaux historiques et littéraires, indépendamment de leurs autres titres à la reconnaissance publique. Tous deux furent mes amis, quoique je ne les eusse connus que tard ; de tous deux je puis dire, avec le poète latin, que, s'ils ont laissé des regrets à tous les gens de bien, nul ne les a regrettés plus que moi [1].

M. l'abbé Goudé est parti le premier. Le 2 septembre dernier, il mourait subitement, au château du Martreil (Anjou), chez une de mes nièces, où il était venu se reposer des suites d'une opération douloureuse, supportée avec un grand courage et qui paraissait avoir complètement réussi.

Il n'avait que 59 ans.

Ses principaux ouvrages sont : *le Collège, Prélude à la vie du monde ;* Paris, 1864, in-12 ; — *Histoire de Châteaubriant, Baronnie, Ville et Paroisse ;* Rennes, 1870, in-8° [2] ; publiée en collaboration avec M. l'abbé Guillotin de Corson ; — *Histoires et Légendes du pays de Châteaubriant ;* Châteaubriant, 1879, in-8°. Il avait publié, en outre, divers opuscules de piété et de nombreux ar-

[1] *Multis ille bonis flebilis occidit ;*
*Nulli flebilior quam mihi.*
HOR.

[2] Certains exemplaires renferment d'assez nombreuses photographies, malheureusement dépourvues de légendes explicatives.

ticles, principalement de biographie ou d'histoire, dans divers journaux ou revues.

Dans les dernières années de sa vie, il s'était adonné avec passion à l'étude de la géologie et particulièrement à celle des fossiles. Il avait même réuni une collection géologique fort intéressante, dont il avait fait don à la ville de Châteaubriant et pour l'arrangement et l'entretien de laquelle il a légué une somme.

Longtemps supérieur du collège Sainte-Marie, à Châteaubriant, aumônier des Ursulines de la même ville, chanoine honoraire, nous ne voulons entrer ici dans aucun détail sur les fonctions non plus que sur les œuvres qui remplirent cette vie de travail, de dévouement et de vertu. Un ancien élève de M. l'abbé Goudé, devenu son ami, la racontera complètement, et lui élèvera ainsi un monument digne de lui.

C'est de M. de la Pilorgerie que nous voudrions aujourd'hui dire quelques mots aux lecteurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée,* dont il fut un des collaborateurs. Nous avions espéré que des compatriotes bretons, des amis mieux initiés que nous aux détails de sa vie, prendraient l'initiative d'un hommage mérité. Quelques lignes seulement ont été écrites [1]. Des amis communs nous ont alors pressé de remplir, en leur nom comme au nôtre, ce pieux devoir. Ils nous ont communiqué leurs souvenirs, leurs appréciations, à défaut de documents officiels. Nous avons cédé, moins avec la pensée d'écrire une biographie complète, qu'avec le désir de fournir quelques éléments à ceux qui, mieux placés que nous, voudraient plus tard compléter cette esquisse.

M. Luette de la Pilorgerie (Jules) était né à Rennes, le 27 dé-

[1] Rien n'a été dit sur sa tombe. Dans le *Journal de Châteaubriant* (n° du 25 décembre), M. l'abbé Cotteux consacrait au défunt quelques lignes de chaleureuse sympathie. Le *Journal de l'arrondissement de Châteaubriant* (n° du 24) parlait aussi avec effusion de la perte de cet homme de savoir et de bien, et dans un autre n° (17 janvier 1881), il publiait une *Note* adressée par M. de la Pilorgerie *à ses neveux,* en 1869, pour bien préciser les travaux littéraires ou économiques dont il se reconnaissait l'auteur ; nous la reproduisons plus loin.

cembre 1803. Son père, d'une famille ancienne et distinguée de Châteaubriant, devait devenir, quelques années plus tard, sous-préfet de cette ville [1]. Sa mère était une Guitton de la Villeberge [2].

C'est aussi à Rennes que M. de la Pilorgerie fit ses humanités. Il les fit avec une rare distinction, à en juger par les traductions d'auteurs latins qu'il essaya plus tard et qui dénotent une connaissance approfondie de la langue latine, dans ses difficultés les plus techniques et ses plus exquises délicatesses. Il y fit ensuite son droit et fut reçu avocat.

Il ne plaida jamais, croyons-nous ; mais il sut se souvenir de son titre d'avocat et le revendiquer honorablement, pour inscrire son nom parmi les adhérents à la consultation de M. Rousse contre les Décrets du 29 mars 1880 [3].

Son éducation classique dut être complétée par quelques études d'art, car nous le verrons dans sa retraite de Launay s'occuper d'architecture et faire même des ébauches de sculpture.

Des années suivantes de sa jeunesse, nous savons peu de chose; elles se partagèrent entre Châteaubriant, Rennes et Paris.

Par son âge, sa situation sociale et surtout par son éducation et ses goûts, il se trouva nécessairement mêlé au mouvement intellectuel des dernières années de la Restauration. Mouvement prodigieux ! Radieuse aurore, dont aucun nuage n'assombrissait l'éclat et dont le souvenir est resté si cher à tous ceux qui la virent, même à son déclin, même de loin ! Avant le soir, devaient venir les orages, les avortements, mais à cette heure matinale, on était tout au travail et à l'espoir. Tout le monde était jeune, comme on l'a si bien dit ; on avait, du moins, l'ardeur et la sincérité de la jeunesse. Dans les arts, les sciences, les lettres surtout, c'était à qui tenterait des voies nouvelles. En politique même, que d'aspirations généreuses ! Que de vœux sincères de réformes qui devaient, on le

[1] M. de la Pilorgerie fut sous-préfet de 1811 à 1819, sauf l'intérim des Cent-Jours.

[2] Un membre de cette famille a publié quelques travaux historiques et généalogiques sur l'Avranchin (Frère, *Manuel du Bibliophile normand*).

[3] 3e édition, p. 171.

croyait du moins, conjurer définitivement le retour des révolutions !

Dans quelle mesure et sous quelle forme particulière, M. de la Pilorgerie prit-il part à ce mouvement d'idées ? Nous ne saurions le préciser. Jamais il ne s'en ouvrit devant nous. Il était d'une réserve excessive sur tout ce qui le concernait. Mais son sourire triste et désabusé, une pointe d'ironie, sans aigreur toutefois, dans sa conversation, semblaient trahir des souffrances lointaines et des déceptions précoces.

Il nous paraît certain, toutefois, qu'il fut moins *touché* que la plupart de ses contemporains par le souffle de l'école nouvelle, si grande et si séduisante pourtant dans beaucoup de ses essais, si supérieure, dans l'exubérance même de sa végétation et de sa floraison parfois un peu sauvages, aux rejetons étiolés de la littérature pseudo-classique qui lui disputaient le sol et le soleil. Presque rien dans sa prose, rien dans ses vers surtout [1] ne trahit

[1] La pièce suivante, que nous croyons inédite, peut donner une idée de sa manière. C'est plus délicat que fort, et ne dépasse point, en somme, la moyenne de la poésie de salon sous l'Empire. Elle fut mise en musique et chantée, peut-être par la personne même pour laquelle elle avait été écrite :

DÉSENCHANTEMENT

Rêves d'amour, erreur chérie,
Laissez en paix mon triste cœur ;
Elise ordonne que j'oublie
Ces tourments si pleins de douceur.
Plus tôt elle devait me dire,
Quand je l'aimai le premier jour :
« Un doux regard, un doux sourire
Ne sont pas un aveu d'amour. »

Ne parlons pas de foi trahie,
D'inconstance, de vains serments ;
Jura-t-elle d'unir sa vie
A celle de son fol amant ?
Non, dans ses yeux j'avais cru lire
Ce qui m'enivrait chaque jour.
Un doux regard, un doux sourire
Ne sont pas un aveu d'amour.

l'imitation ni même l'influence de Lamartine, de Victor Hugo, de Châteaubriand, les maîtres du moment; rien n'y rappelle ni les crudités juvénalesques de Barbier, ni la familiarité intime et savante, presque naturelle, à force d'art, de Sainte-Beuve, dans sa seconde manière, ni les adorables *fringances* de Musset, ni même la virilité rustique, la franchise pittoresque des vers de Brizeux, son compatriote et son contemporain, tout imprégnés de la senteur des landes bretonnes [1]. A peine dans la nouvelle *l'Imitation*, quelques traces du genre cavalier si fort à la mode en 1833, et dans le *Coffret d'ébène*, son chef-d'œuvre à notre avis, quelques ressouvenirs d'*Ourika* et d'*Edouard*, productions délicates et charmantes, qui sont d'une époque, sans être d'une école. Peut-être les excès romantiques avaient-ils effarouché cette nature quelque peu ombrageuse. Son esprit avait les timidités et les hésitations de son caractère. Il se défiait des autres et surtout de lui-même. Très capable de donner et même de recevoir un bon conseil, très ouvert d'esprit, très affectueux de cœur, il s'isolait dans une réserve dont les autres pouvaient souffrir, mais dont il souffrait lui-même plus que personne. Il lui eût fallu, ce semble, pour se manifester dans toute sa valeur, l'impulsion d'une grande passion, d'un grand devoir, peut-être même de ces nécessités matérielles qui aiguillonnent les uns, en paralysant les autres. Cette impulsion, il la chercha toute sa vie, sans espoir et peut-être même sans grand désir de la trouver [2]. Comme la mer sur certaines côtes, il ne battit jamais son plein.

Elise, abaisse ta paupière,
Si mon regard cherche le tien;
De grâce montre-toi sévère,
Si j'interroge ton maintien :
Je n'implore, dans mon délire,
Que ta froideur pour seul retour.
Un doux regard, un doux sourire
Ne sont pas un aveu d'amour.

[1] Ces nuances diverses ont été analysées avec beaucoup de délicatesse par M. Lacaussade, dans un bel article sur Brizeux. (*Revue contemporaine*, 1858), et par M. Thureau-Dangin (*Correspondant* du 25 janvier 1882).

[2] Même dans les jeux de salon, où, d'ailleurs, il excellait, quelque chose se tra-

Aux déceptions de la littérature et du monde, s'ajoutèrent bientôt celles de la vie politique où le sort des événements le jeta de bonne heure.

Imbu des idées libérales et constitutionnelles du moment, il s'était rallié au Gouvernement de Juillet, qui lui paraissait destiné à en assurer le triomphe. Il l'avait fait sans enthousiasme. Ce n'était pas l'homme des idées simples qui vous saisissent et vous entraînent même à votre insu, et vous font souvent une force de cette faiblesse. Il voyait trop le dessous et les côtés divers des choses. Si modérée qu'eût été son évolution, elle devait lui attirer de nombreux et pénibles déboires [1]. C'était la rupture avec les traditions de sa famille royaliste, avec quelques-unes de ses plus chères relations, et la rupture dans un pays où les idées, les sentiments, les préjugés monarchiques gardaient toute leur puissance, où les réactions officielles de 1830 et les essais d'insurrection de

hissait de cette hésitation : il demandait des rimes pour ses vers, des sujets pour ses nouvelles, des mots pour ses proverbes.

Il semble que M. de la Pilorgerie se fût regardé dans sa glace, du moins à la dérobée, en esquissant le portrait suivant d'un de ses personnages (*l'Imitation*, 1833) :

« William de Trévereux avait vingt-huit ans, une tournure distinguée et des façons que l'on jugeait pleines de noblesse, quand on avait assez de tact pour l'apprécier tout d'abord, ou quand il avait inspiré assez d'amitié, ce qui ne tardait pas, pour ne plus le trouver froid et un peu gêné. Il avait une âme aimante, et cependant il disait souvent qu'il n'avait encore éprouvé de passions que pour l'humanité. Le fait est qu'il les avait toujours étouffées dans leurs langes, comme faisaient les Spartiates et comme font aujourd'hui les Chinois des enfants mal conformés. Il avait étudié, réfléchi et voyagé. Il était encore un peu timide avec les femmes et dans le grand monde, non qu'il ne connût pas tout cela, mais parce qu'il hésitait à prendre ce grand chemin de la vie, boueux et battu par la foule, espérant encore, folle idée de jeune homme qui n'était presque plus de son âge, quelque sentier détourné où il s'égarerait non pas seul, mais pas plus de deux, ignorant que le plus souvent ces sentiers égarent, qu'ils n'ont pas de but, ou bien qu'après de longs détours, ils vous rejettent au même point sur la grande voie, seulement bien loin derrière la caravane que vous deviez accompagner. »

[1] Dans un roman, qui, d'ailleurs, est un des plus médiocres qu'elle ait composés, *Horace*, Georges Sand a analysé avec finesse et justesse la situation et les sentiments d'un de ses personnages, Théophile, placé dans une situation analogue.

1832 ravivaient les déchirements laissés par les anciennes guerres.

Sa candidature ou plutôt ses candidatures successives et toujours malheureuses à la Chambre des Députés, devaient aggraver cette situation.

Ses amis de l'arrondissement de Châteaubriant l'opposèrent à M. de la Haye-Jousselin qui avait été nommé député aux élections de 1837. M. de la Haye-Jousselin avait lui-même beaucoup d'amis, et méritait d'en avoir. L'extrême modération de ses opinions, sa qualité même d'intendant des domaines du duc d'Aumale n'établissaient pas entre sa candidature et celle de M. de la Pilorgerie, une nuance politique bien tranchée. La question dégénéra vite en question de personnes, qu'envenimèrent des luttes successives où M. de la Pilorgerie eut constamment le dessous [1].

Aux élections de 1846, un incident déplorable acheva d'exaspérer les esprits et causa à M. de la Pilorgerie un durable chagrin.

Deux partisans de M. de la Haye-Jousselin furent odieusement maltraités, pendant le dépouillement du scrutin, par un attroupement populaire [2]. Des amis, des tenants de M. de la Pilorgerie furent

[1] Aux élections de 1839, M. de la Pilorgerie obtenait 49 voix, et M. de la Haye-Jousselin, 74.

A celles de 1842, 56 voix contre 86,

A celles de 1846, 84 voix contre 96.

[2] Cette émeute, si peu en rapport avec le caractère de la population de Châteaubriant et avec celui des candidats, donna lieu à de nombreux et graves procès. 18 individus furent condamnés à des peines de prison ou d'amende, pour violences ou rébellion. Vinrent ensuite des poursuites dirigées par les deux électeurs qui avaient été victimes de ces violences, contre certains personnages inculpés d'en avoir été les provocateurs et contre M. de la Pilorgerie lui-même, et une action récursoire de la part des prévenus contre les plaignants. Le tribunal correctionnel de Châteaubriant, celui de Nantes, la cour de Rennes et la cour de cassation retentirent, à cette occasion, de débats passionnés. Finalement, les deux plaignants perdirent leur procès et furent même condamnés à des dommages-intérêts envers les prévenus. L'arrêt définitif de la cour de Rennes (23 août 1847), tout en flétrissant itérativement les indignes violences dont MM. de B. et de L. avaient été l'objet, déclarait même que la conduite de M. de la Pilorgerie en cette circonstance avait été « digne » d'éloges. (*Gazette des Tribunaux*, 6 septembre 1846; 26 et 27 février, 1er juillet, 18 décembre 1847; — *Droit*, 26 février, 14 avril, 1er juillet, 3 septembre, 18 décembre 1847).

accusés d'avoir excité ces violences ; l'un d'eux, au moins trop justement, puisqu'il fut condamné à cette occasion. M. de la Pilorgerie y était tout à fait étranger, par la nature de ses idées et plus encore par la hauteur de son caractère. Il fut même judiciairement constaté qu'il avait fait tous ses efforts pour protéger les victimes contre la foule ameutée. Mais il était le compétiteur de M. de la Haye-Jousselin, et de plus chargé, comme remplissant par intérim les fonctions de maire, du maintien de l'ordre. Ces circonstances furent amèrement exploitées contre lui, et il ressentit avec un degré particulier d'acuité, à raison de la situation des esprits dans le pays et de son propre caractère, l'ennui douloureux qu'ont éprouvé tant d'hommes délicats, condamnés aux luttes électorales et également impuissants à en conjurer les écarts chez leurs adversaires et chez leurs amis.

La Révolution de 1848 et la chute du trône de Juillet, en l'atteignant au vif de ses opinions plutôt que de ses illusions, car il n'était pas sans avoir ressenti quelque chose de l'ébranlement général qui les détermina, l'appelèrent sur un terrain électoral nouveau. Son nom, ses opinions discrètes et réservées n'étaient guère faits pour réussir auprès du suffrage universel, en quête de notoriétés plus grandes ou de nouveautés plus hardies. Il le consulta toutefois, aux élections de 1848, et il échoua de nouveau [1].

A partir de ce moment, il renonça à toute candidature parlementaire. Vaincu, et non pas seulement vaincu, mais meurtri et blessé de la politique, blessé dans ses aspirations les plus légitimes et ses plus intimes délicatesses, il chercha d'un autre côté l'emploi de ses facultés.

Il avait été plus heureux sur le terrain du conseil général.

Il fut nommé membre de ce conseil, en 1841, par le canton de Châteaubriant, et il en fut même le secrétaire pendant plusieurs années. Il y resta jusqu'en 1851.

En 1844, il devenait aussi maire de la ville. Il se retirait en

[1] Il n'arriva que le 19e sur la liste des candidats, avec 33,013 voix. Le dernier des élus (le 13e) en avait 68,184, sur 124,699 votants.

1847, par suite de difficultés locales, et reprenait les fonctions de maire en 1850. Il les quitta définitivement à l'avènement de l'Empire, en 1851. Il continua, toutefois, de rester dans le conseil municipal où sa parole, bien qu'écoutée avec respect, n'eut pas toujours l'autorité que l'expérience et les lumières de M. de la Pilorgerie et son dévouement au bien public auraient dû lui donner. Il en faisait encore partie au moment de sa mort. Dans nos jours d'ingratitude et d'oubli, on se souvient encore de la bonté, de la bienveillance de l'ancien maire. On l'avait même, un moment, surnommé le Père du peuple.

Comme conseiller général et comme maire, M. de la Pilorgerie rendit à la ville et au pays de Châteaubriant des services sur lesquels nous regrettons de n'être pas plus complètement renseigné. Il créa la salle d'asile de Châteaubriant ; il construisit les halles et l'hôtel de ville actuel. Il prit à l'établissement des Chemins de fer qui desservent aujourd'hui Châteaubriant et qui lui ouvrent une ère nouvelle de richesse et de prospérité, une part très active, très intelligente, très utile [1], de concert avec M. le comte de Boispéan, sous-préfet de Châteaubriant avant 1830, qui consacra également à cette affaire si importante toute son influence et tout son dévouement. Noble émulation, ou plutôt noble concert d'efforts entre deux hommes faits pour se comprendre et qui, un moment séparés par les exigences de la politique, se rapprochaient sur le terrain du bien public ! C'est aussi à M. de la Pilorgerie que revient le principal honneur de l'acquisition de l'ancien Château des Ducs faite par le Département, vers 1852, pour y installer le tribunal civil. Cette acquisition a conservé à la ville un édifice imposant dans son ensemble, charmant dans quelques-uns de ses détails, riche de souvenirs et de traditions de toute espèce, son monument le plus pittoresque et le plus intéressant sous tous les rapports. Les relations de M. de la Pilorgerie avec M. le duc d'Aumale en préparèrent et en facilitèrent la conclusion.

[1] C'est M. de la Pilorgerie qui tint habituellement la plume dans toute cette affaire. Il publia à cette occasion plusieurs mémoires.

Enfin, on ne saurait oublier la part heureuse qu'il prit, en 1873, aux efforts faits à cette époque pour assurer le maintien du pensionnat des Frères, fondé par M. le Pays, son cousin germain, de bienfaisante mémoire.

Dans un ordre bien différent, c'est à lui que l'on doit la conservation, dans les archives municipales de Châteaubriant, du Registre du Doyen de Béré, le curé Blais, si important pour l'histoire de cette ville.

Dans les dernières années de sa vie, il présida le Comice agricole des quatre cantons réunis de Châteaubriant, Moisdon, Saint-Julien et Rougé. Il le fit avec zèle. Nous l'avons vu, souffrant, marchant avec une peine extrême, prendre encore, dans les circonstances importantes, sa part active des travaux du Comice.

Il ne cessa d'y faire entendre l'énergique revendication des intérêts et des droits de l'agriculture nationale, menacés par la concurrence étrangère. Il n'était pas agriculteur praticien, mais, économiste et citoyen, il prenait grand intérêt aux questions qui touchent à la production et aux classes rurales, et il en parlait avec chaleur.

Ces services patriotiques suffiraient à l'honneur de la mémoire de M. de la Pilorgerie [1]. Elle se recommande par d'autres titres au respect et à la reconnaissance des lettrés et des savants.

On lui doit nombre de travaux de genres fort différents qui attestent à la fois la variété de ses connaissances et l'infatigable activité de son esprit [2].

[1] On a dit, on a même imprimé que M. Jules de la Pilorgerie aurait été sous-préfet de Châteaubriant. C'est une erreur. On l'a confondu avec son père. Il put, d'ailleurs, comme conseiller général, remplir momentanément et par intérim les fonctions de sous-préfet, mais sans en avoir le titre.

[2] Voici la *Note* sur ses ouvrages rédigée par M. de la Pilorgerie lui-même et qui semble avoir eu pour objet principal de répondre à l'ignorance et à la malveillance qui lui contestaient ses titres littéraires et que la mort même, paraît-il, n'a pas désarmées :

« NOTE POUR MES NEVEUX.

« J'ai publié en volumes :

« *L'Histoire des colonies pénales de l'Angleterre*. 1866. Paris.

« Cet ouvrage, où j'ai examiné avec soin les origines et le développement des co-

IMPRIMÉS

1° Le premier essai de sa plume, que nous connaissions, est une nouvelle intitulée : *l'Imitation*, publiée dans la *Revue de Bretagne* [1], dont il parut 5 volumes à Rennes, de 1833 à 1834, et que dirigeait, croyons-nous, M. Armand de la Durantais qui devint plus tard sous-préfet de Châteaubriant, d'où sa famille était originaire. Il avait sans doute été le camarade ou l'ami de M. de la Pilorgerie. Cette nouvelle ne se distingue guère de la quantité des contes noirs, bleus, verts et de toutes couleurs que l'époque vit éclore et qui ne lui ont pas survécu. L'épigraphe tirée

lonies de la Nouvelle-Calédonie du Sud, avait pour but de démontrer qu'il est impossible de fonder des sociétés avec le rebut des anciennes.

« Un résumé historique de la *Campagne de Charles VIII en Italie*. 1494-1495.

« Cet ouvrage contient des documents nouveaux et curieux sur cet épisode de notre histoire nationale. Le volume a été couronné par l'Institut, en 1867.

« J'ai traduit, pour la collection des *Classiques latins* de Nisard, *le Traité de la divination*, de Cicéron ; le texte et la traduction formeraient un volume in-8°.

« J'ai donné à la *Revue de Bretagne et de Vendée* des proverbes et des nouvelles, qui formeraient un volume in-8°, sous le pseudonyme de M. J. de Launay.

« J'ai publié une grande quantité de mémoires, soit sur les chemins de fer, soit sur des questions d'économie agricole. Enfin de 1832 à 1838, j'ai collaboré, principalement pour les questions d'économie ou de réformes judiciaires, à des journaux quotidiens de Paris.

« En 1837, j'ai exécuté à mes frais, mais avec une mission de l'État, un voyage en Belgique, à la suite duquel je rédigeai un mémoire sur les prisons de Belgique; ce mémoire, accompagné de pièces justificatives, se trouve aux Archives du Ministère de l'intérieur. Il a été parfois cité, principalement par M. C. Lucas, membre de l'Institut et inspecteur des prisons.

« J'avais réuni des documents précieux pour une histoire d'Anne de Bretagne; mais, pour cause de santé, je laisserai cet ouvrage inachevé.

« Il en est ainsi de quelques lettres inédites de Henri IV, déposées à la Bibliothèque de Nantes.

« J'ai été membre de la Société polymathique du Morbihan; je crois qu'elle existe encore.

« J'ai été aussi de quelques réunions littéraires ou scientifiques de Paris, lesquelles n'existent plus.

« Juin 1869. J. DE LA PILORGERIE. »

Nous avons pu faire quelques additions à cette *Note*, mais sans la rendre aussi complète que nous l'aurions désiré.

[1] T. 11, p. 23.

de lord Byron, des vers italiens cités dans le texte, certaines allures un peu gauchement cavalières suffiraient pour la dater. Le héros, amant secrètement aimé et peu digne de son bonheur puisqu'il ne le devine pas, se fait tuer en duel par la plus sotte jalousie.

Vint ensuite un livre d'un genre bien différent, livre sérieux et utile qui, en perdant de son actualité, n'a rien perdu de son mérite.

2° *Histoire de Botany-Bay. Etat présent des colonies pénales de l'Angleterre dans l'Australie, ou Examen des effets de la Déportation, considérée comme peine et comme moyen de colonisation ;* Paris, Paulin, 1836, in 8°. (IV-XIV, 394 et IV p.)

L'auteur, s'inspirant des vues d'une philantropie élevée, se préoccupait des moyens de moraliser et de corriger les coupables. Avec MM. de Tocqueville et Gustave de Beaumont, de Gérando, Bérenger, Ch. Lucas, Barbé-Marbois et d'autres criminalistes éminents, il se prononçait contre le système des colonies pénitentiaires, système alors fort discuté et qui a fini par prévaloir en France comme en Angleterre. L'histoire des déceptions, des catastrophes, des gaspillages financiers dont Botany-Bay avait été l'occasion, lui avait paru offrir et offrait en effet de sérieux arguments en faveur de sa thèse. Elle est écrite avec conscience et soin, sur des documents officiels.

Cet ouvrage valut à M. de la Pilorgerie l'honneur d'être chargé par le Ministre de l'Intérieur, au mois de janvier 1837, de la mission d'aller étudier en Belgique les établissements pénitentiaires, mission qui se rattachait à la préparation de la loi sur les prisons, projetée par le Gouvernement. Il s'y lia avec les économistes du pays et notamment avec M. Ducpétiaux, inspecteur général des prisons. Il avait voulu faire le voyage à ses frais [1]. Il en rapporta un mémoire important, déposé aux archives de l'Intérieur, souvent consulté et cité, mais qui n'a point été imprimé.

3° Il devait être, avec Norvins, Charles Didier, Legouvé, Al. Royer, H. Berlioz, V. Schœlcher et Fortoul, un des collaborateurs de la

[1] *Moniteur Officiel*, 12 janvier 1837.

*Galerie historique des Hommes célèbres de l'Italie* [1]. Son nom figure à côté du leur, sur le frontispice. Mais, en réalité, il ne prit, non plus que Berlioz, Norvins et Royer, aucune part à la rédaction de ce médiocre ouvrage.

4° Traduction en français du traité *de la Divination* de Cicéron.

Cette traduction a paru dans le T. IV des œuvres de Cicéron, faisant partie de la Collection des Classiques latins publiée par M. Nisard [2]. Peu de personnes, même parmi les compatriotes, même parmi les amis de M. de la Pilorgerie, l'ont connue. Il n'en parlait guère, non plus que de la plupart de ses autres travaux, plus disposé à se défendre qu'à tirer vanité de leur mérite. Sa traduction et la Préface qui la précède sont d'une bonne facture et attestent un écrivain également versé dans les deux langues [3]. Ce traité, l'un des plus importants de l'illustre orateur [4], nous initie à une foule de pratiques et d'usages de la vie publique et de la vie privée des Romains, et n'en présentait que plus de difficultés au traducteur. M. de la Pilorgerie plaçait ainsi son nom à côté de ceux de Salverte, de Rémusat, de Burnouf et d'autres hommes marquants dans la politique ou dans l'érudition, qui, eux aussi, avaient apporté leur contingent à cette nouvelle traduction de Cicéron. Comment y avait-il été amené? A quelle époque de sa vie remontait cette traduction? Pourquoi ce dévolu jeté sur le traité *de la Di-*

[1] Paris, Amable Costes, 1838, in-4° ; suite ou complément de l'*Italie pittoresque*.

[2] 1843, in-8.

[3] Il est à noter qu'il n'a pas traduit en vers français les nombreux passages en vers qui se trouvent dans l'original.

[4] « C'est un des livres où l'esprit philosophique de Cicéron sort tout à fait des lisières de l'ancienne discipline aristocratique et superstitieuse, et détruit par une moqueuse incrédulité des usages dont lui-même s'était montré plusieurs fois le défenseur officiel et le zélé ministre. Nulle part on n'a raillé plus finement les fonctions de ce collège augural, dont le grand orateur était membre ; nulle part, y compris les ouvrages des premiers chrétiens, on n'a porté de plus rudes coups à l'édifice des fables païennes, et plus directement insinué le recours nécessaire à l'unité de l'être divin et au sentiment de la morale primitive. Cet ouvrage curieux justifie l'anathème que le vieux paganisme sénatorial infligea tout à coup à Cicéron, en interdisant la lecture de ses écrits... » (Villemain, Fragment inédit, cité dans la *Nouvelle biographie générale*, V° Cicéron.)

*vination ?* Avait-il traduit d'autres ouvrages de Cicéron, ou d'autres grands classiques latins ? Que seraient devenues ces traductions ? Nous l'ignorons absolument.

5° *Campagne et Bulletins de la grande armée d'Italie, commandée par Charles VIII, 1494-1495, d'après des documents rares ou inédits, extraits, en grande partie, de la Bibliothèque de Nantes ; Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, Paris, Didier* ; 1866, XXXVIII-475 et 1 p. in-12.

Le principal intérêt de ce volume consiste dans les correspondances inédites et les rarissimes bulletins de l'armée française [1] dont l'a enrichi M. de la Pilorgerie. La presse en rendit un compte avantageux [2] et l'Académie des Inscriptions lui décerna une mention honorable dans la séance du 2 août 1867 [3].

6° *Les Soirées du château de Kerilis*, par J. de Launay-Overney [4]; Paris, Bray, 1877, VI et 396 p. in-12.

[1] Si rares que l'on ne connaît que deux et même pour quelques-uns, un seul exemplaire de l'édition originale.

[2] Voir notamment l'article de M. Ed. de Kersabiec dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, T. XX, 74.

[3] Sur le rapport de M. de Longpérier. Ce rapport (Didot 1868, in-4°, 39-40) ne renferme pas de jugement particulier sur l'ouvrage de M. de la Pilorgerie, mais il le comprend dans cette appréciation générale des plus flatteuses :

« La plupart de ces mentions sont nécessairement attribuées à ceux des livres qui, jugés par divers rapporteurs dignes d'une médaille et maintenus jusqu'à la fin à ce rang, ne succombent qu'à l'épreuve définitive d'un scrutin parfois répété... Rarement l'épithète *honorable*, donnée à une citation, est plus réelle et plus sérieuse que dans ce concours relatif à nos antiquités. »

[4] *Launay* était le nom du château qu'habitait M. de la Pilorgerie, dans la commune du Grand-*Auverney*.

Ce pseudonyme d'*Auverney* avait été déjà pris par V. Hugo, dont la famille maternelle était originaire de cette même commune (*V. Le Conservateur littéraire* que *l'Enfant sublime* rédigeait avec ses deux frères, Abel et Eugène, 3 vol. in-8°, et les *Supercheries littéraires dévoilées* de Quérard, V° *Auverney*.) Le nom d'*Auverney* est aussi celui d'un des personnages de *Bug-Jargal*. Le *Conservateur littéraire*, (III, 352, 2) renferme un *Voyage de Châteaubriant à Auverney— Costumes—Monuments— Habitations. — Une Noce*, signé J. A. dont quelques détails semblent pris sur le vif, dont les autres sont tout à fait de fantaisie, et dans lequel on lit : « Auverney était transporté en voyant les lieux où il a passé son enfance. » Nous avions cru tout d'abord que V. Hugo pouvait être l'auteur de cet article, mais il nous a

Ce volume renferme deux nouvelles : *Le Manuscrit du coffret d'ébène* et *Marguerite Herbert*, et quatre proverbes : *A brebis tondue Dieu mesure le vent*, *le Secret de Marthe* ou *Du jour que l'on aime, on ne choisit plus*, *Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre*, et *l'Esprit qu'on veut avoir gâte celui qu'on a*. Les Nouvelles sont censées avoir été lues et les Proverbes joués au château de Kerilis, en pleine Bretagne. La vérité est que Kerilis n'est autre que la maison, à Châteaubriant, de l'aimable et excellente Mme Gérard de la Gibardais, maison hospitalière, où M. de la Pilorgerie passait une partie de ses soirées et où je l'avais rencontré pour la première fois. Il fut tout étonné et presque reconnaissant de trouver en moi un ancien lecteur de son *Histoire de Botany-Bay*, et la connaissance entre nous fut bientôt faite. Nouvelles et proverbes furent écrits pour l'amusement du petit groupe, aujourd'hui dispersé, qui se réunissait dans ce salon. Les proverbes, dont quelques-uns avaient été composés sur des mots donnés par la maîtresse de maison, devaient y être joués sur un théâtre improvisé, mais ne le furent pas. La *Revue de Bretagne et de Vendée* publia ces essais [1].

Ils sont d'une facture un peu démodée aujourd'hui. Il s'en exhale, comme du *Coffret d'ébène*, lui-même, un parfum d'un autre âge. La nouvelle qui porte ce titre, amours et fiançailles rompues par une vocation religieuse, est surtout remarquable par la délicatesse et la fine analyse de certains sentiments. *Marguerite Herbert* est une sorte d'autobiographie rappelant un peu *Jeanne Eyre* et *le Marquis de Villemer*, *illustrée* de quelques paysages bretons qui ne manquent ni de vérité, ni de charme.

7° Indépendamment des Nouvelles et des Proverbes cités plus

affirmé à nous-même qu'il y était complètement étranger, qu'il n'était même jamais allé à Auvernoy. Les initiales J. A. doivent désigner son frère J. Abel.

[1] *L'Esprit qu'on veut avoir*, T. XIX, 269-289, 1866 ; — *A brebis tondue*, T. XX, 206-219, 273-287, 1867 ; — *Il n'est pire sourd*, T. XXI, 25-45, 1867 ; — *Le Manuscrit du Coffret d'ébène*, T. XXI, 297-315, 364-383, 446-457, 1867 ; — *Le Secret de Marthe*, T. XXIII, 130-147, 178-192, 1868 ; — *Marguerite Herbert*, T. XXIV, 98-114, 185-199, 309-326, 394-408, 450-460, 1868.

haut, la *Revue de Bretagne et de Vendée* a publié de M. de la Pilorgerie :

*A.* Une intéressante *Lettre*[1] sur les Cent trente-deux Nantais envoyés de Nantes à Paris, à la fin de 1793, pour y comparaître devant le Tribunal révolutionnaire, et qui, ayant eu le bonheur d'être oubliés en prison, ne furent jugés qu'après le 10 Thermidor. Ils furent tous acquittés, et devinrent eux-mêmes les accusateurs de Carrier et de ses odieux séides. L'aïeul paternel de M. de la Pilorgerie, comme celui de ma femme, Pierre Ballais, ancien subdésigné à Nantes, faisait partie des transférés. Tous deux moururent en chemin de fatigue et de souffrances. M. de la Pilorgerie s'attache surtout à défendre les 132 Nantais de l'inculpation dirigée légèrement contre eux, par quelques historiens modernes, d'avoir été, au début, tous ou presque tous, des complices ou des complaisants des excès révolutionnaires.

*B. Notice sur Saint-Jean de Béré près Châteaubriant*[2].

*C. Compte rendu* de *l'Histoire de Châteaubriant* par M. l'abbé Goudé[3]. Compte rendu trop sommaire et qui aurait pu, sous la plume de M. de la Pilorgerie, se prêter à de curieux développements. Il connaissait bien l'histoire du pays, et il avait aidé l'abbé Goudé, dans la composition de son livre, de ses conseils et de ses communications.

*D. René le Pays.*[4] Le Pays qui n'est plus guère connu que par le vers de Boileau :

Le Pays, sans mentir, est un bouffon plaisant,

et qui ne mérite pas cet oubli injurieux, était pour M. de la Pilorgerie, non pas un ancêtre, mais un allié. Une sœur de son père s'était alliée à la famille Le Pays, originaire de Normandie, mais fixée à Fougères, et dont plusieurs membres ont continué hono-

[1] T. XI, 40, 1862.
[2] T. X, 129 et 212, 1864.
[3] T. XXVIII, 81 ; Année 1870.
[4] T. XXXI, 349 et 409 ; Année 1872.

rablement la réputation. L'un d'eux est mort à Châteaubriant, il y a peu d'années, laissant, notamment à la branche dont faisait partie M. de la Pilorgerie, une fortune considérable.

8° *Mémoires* sur diverses questions économiques ou pénitentiaires ;

9° *Correspondance* avec des journaux de Paris sur les mêmes matières ;

10° *Mémoires* sur la question du chemin de fer de Châteaubriant à Nantes et à Sablé.

Les détails nous manquent sur ces diverses publications.

11° *Chronique de Bretagne,* par Jean de Saint-Paul.

M. de la Pilorgerie avait communiqué à M. de la Borderie pour l'édition qu'il en a publiée sous les auspices de la *Société des Bibliophiles bretons* [1], une copie partielle de cette *Chronique*, par lui faite sur le manuscrit de l'Arsenal et renfermant « d'ingénieuses corrections » dont s'est servi le savant éditeur et dont il a remercié son obligeant confrère [2]. C'est le dernier travail, croyons-nous, dont il se soit occupé.

TRAVAUX MANUSCRITS :

1° *Histoire d'Anne de Bretagne.* Travail resté malheureusement inachevé, auquel M. de la Pilorgerie attachait beaucoup d'importance.

2° *Lettres inédites de Henri IV,* conservées à la bibliothèque de Nantes. Trop souffrant pour publier lui-même ces Lettres, il avait bien voulu nous donner sa transcription et ses notes pour les joindre à une autre série de lettres de Henri IV, également inédites, que nous nous proposions de publier : projet non encore réalisé.

3° *Biographie de la vie politique d'une femme.* Nouvelle favorablement jugée par le peu de personnes à qui il l'avait commu-

[1] 1881, in-4° et in-8°.
[2] *Introduction,* XXX.

niquée et que l'on croit détruite. Elle avait dû être écrite sous l'impression ou le souvenir de quelques circonstances personnelles de sa vie.

D'autres ébauches, sans doute, et beaucoup de notes sur divers sujets doivent se trouver aux mains de M. Camille de la Pilorgerie, son neveu, légataire de son mobilier, auquel, dans une lettre remplie, assure-t-on, des plus nobles sentiments, il recommande le respect de leur nom et l'honneur de sa mémoire.

Parmi les Sociétés savantes auxquelles il appartint, nous mentionnerons seulement la *Société Polymathique du Morbihan* et celle des *Bibliophiles bretons.*

M. de la Pilorgerie passa la plus grande partie de ses dernières années à son château de Launay, dans la commune du Grand-Auverney, à quelques lieues de Châteaubriant. Il en avait projeté la restauration complète et l'avait exécutée en partie (1840-1870). Longtemps, les encadrements des fenêtres et les pierres saillantes de la façade restèrent à l'état brut. Il avait eu l'intention de les sculpter lui-même : projet inexécuté comme tant d'autres ! Il en avait aussi arrangé les dehors et les abords [1]. La surveillance de ces travaux, la chasse qu'il pratiqua aussi longtemps que ses jambes le lui permirent, quelques essais agricoles, dont les principaux consistèrent dans l'importation de beaux bestiaux de la race Durham, dont il était très fier, et dans la création de magnifiques prairies autour de son château, remplissaient une partie de ses journées. Le reste appartenait à ses travaux historiques ou littéraires et aux devoirs de l'hospitalité.

Cette hospitalité était large, attentive, affectueuse même. D'une politesse extrême avec les femmes, avec ses égaux et même avec ses inférieurs, d'une tenue irréprochable, sans aigreur dans la discussion, plein de ménagements pour ses interlocuteurs, on peut dire que M. de la Pilorgerie eût été l'homme du monde accompli,

[1] M. de la Pilorgerie a laissé à M. Camille de la Pilorgerie, fils de son frère, par préférence et hors part, le château de Launay et une partie des dépendances, le mobilier qui le garnissait et celui de sa maison de Châteaubriant.

avec moins de crainte de ne l'être pas, avec un peu plus d'ouverture et de laisser-aller. Ecueil redoutable ! N'y a-t-il pas des gens affectés naturellement et qui semblent jouer un rôle, tout en jouant sérieusement le drame de leur propre vie ?

Très affectueux pour sa famille, très obligeant pour tous, très bon pour ses fermiers et pour ses domestiques, charitable envers les pauvres [1], sa vie fut remplie par la pratique des plus nobles et des plus généreux sentiments, et il a voulu se survivre dans de nombreux legs l'hospice et aux autres établissements charitables de Châteaubriant, le bureau de bienfaisance dont il avait été maladroitement expulsé, depuis quelques années, seul excepté, et à la fabrique du Grand-Auverney [2].

Des crises de goutte, compliquées d'étouffements et d'accidents du côté du cœur, le tourmentaient depuis longtemps et avaient plus d'une fois donné de sérieuses inquiétudes à sa famille et à ses amis. Elles redoublèrent à la fin de décembre dernier. Il était à Châteaubriant. Il avait toujours été très religieux, tout en gardant dans son langage une certaine liberté d'appréciation et de discussion philosophiques. Il demanda de lui-même son confesseur. Il reçut les derniers sacrements avec une foi tranquille. Deux jours se passèrent encore. Il recevait ses fermiers, des amis auxquels il parlait de ses travaux historiques en projet. Il gardait la plénitude de ses facultés et toute la lucidité de son intelligence. Le 22, il se leva comme à l'ordinaire vers midi, fit venir son notaire et s'entretint avec lui de ses dernières dispositions, arrêtées depuis longtemps. Un ouvrier étant venu pour recevoir le prix de son travail, il put se lever de son fauteuil, s'approcher de son secrétaire et commencer le règlement du compte. Mais se sentant

[1] A la mort de son cousin M. le Pays, il avait voulu continuer la tradition charitable de la famille, et chaque semaine une distribution d'argent se faisait à sa porte. Le jour de ses funérailles, 400 fr. étaient encore ainsi distribués, d'après ses intentions.

[2] Il avait contribué pour une somme importante à la reconstruction de l'église Saint-Nicolas de Châteaubriant et à l'établissement des verrières qui la décorent (12,000 fr.)

fatigué : « Comptez vous-même, » dit-il à son domestique. En achevant ces mots, il se renversa sur le dossier de sa chaise. Il était mort.

Il venait d'entrer dans sa soixante dix-huitième année.

M. de la Pilorgerie repose au cimetière de Béré, dans la tombe de sa mère.

S'il a souffert, en traînant plus lourdement que beaucoup d'autres, cette « longue chaîne des espérances trompées » dont parle Bossuet, il ne se vengea pas sur les autres de ses souffrances, et c'est en leur faisant du bien qu'il essaya de s'en consoler ; ces espérances avaient été hautes et nobles ; une pareille résignation l'est encore davantage.

L. DE LA SICOTIÈRE.

# RELATION

# DE LA MORT DU CARDINAL DE RICHELIEU

par Léon de Saint-Jean, Carme de Rennes.

---

## Préambule

Nous avons trois motifs au lieu d'un, et tous très bons, de publier dans la *Revue de Beretagne et de Vendée* la relation ci-dessous de la mort de Richelieu.

Ce cardinal étant l'un des trois ou quatre plus grands entre les hommes de génie qui ont fait la France, tout ce qui touche sa vie et sa mort intéresse essentiellement tous les Français.

Il était évêque de Luçon, le plus illustre évidemment de tous les évêques de ce siège ; par là il intéresse plus spécialement la Vendée.

Enfin la relation que nous publions a pour auteur un religieux Carme qui assista le grand cardinal à ses derniers moments, qu'il a décrits avec une fidélité entière et une piété touchante. Or ce Carme est un Breton, un Rennais, Jean Macé, dit en religion Léon de Saint-Jean, — et par là la *Bretagne*, comme la *Vendée*, se trouve spécialement intéressée dans la cause.

D'autant que ce Carme n'est point — il s'en faut — le premier venu.

Né en 1600, mort en 1671, le P. Léon de Saint-Jean, malgré l'injuste oubli qui couvre aujourd'hui son nom, fut un des hommes les plus remarquables de son ordre, l'une des lumières de l'Église de France dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

Successivement prieur d'Angers, puis des Billettes de Paris, provincial de Touraine, provincial de la Terre-Sainte, visiteur apostolique du royaume de France, enfin, en 1660, premier assistant du général de l'ordre des Carmes, il exerça successivement, sauf celles de général, toutes les dignités de son institut.

Il eut la confiance de Richelieu, l'amitié d'un grand nombre d'hommes illustres dans l'Etat et dans l'Eglise. Profond théologien, il composa de nombreux ouvrages d'une science profonde et d'une doctrine sûre ; enfin il tint le premier rang parmi les orateurs sacrés de son époque, entre lesquels il fut à la fois le plus fécond et le plus célèbre. Il posséda pendant longues années, sous Louis XIII et Louis XIV, le titre de prédicateur du roi, et il en exerça souvent la fonction en présence de ces deux princes et de la reine Anne d'Autriche.

Le recueil de ses sermons ne forme pas moins de quatre volumes in-folio. Il n'était point au-dessus de son époque, il en avait les défauts avec les qualités, c'est-à-dire tout le mauvais goût, mais aussi tout le génie primesautier, la vigueur imagée et pittoresque, et pour autant qu'avec cela on peut être éloquent, il l'était. C'est un torrent qui roule dans ses eaux du sable, des cailloux, de la boue, mais aussi, çà et là, des diamants ; c'est un torrent qui souvent s'égare, mais qui toujours pousse ses flots avec une force et une impétuosité saisissantes. Comme preuve à l'appui, nous tenons à citer ici quelques exemples.

Voici l'extrait d'un sermon prêché au temps de la Fronde, en présence de Louis XIV, et que le P. Léon appelle : *Prière publique pour la paix.* On va voir de quelle touche il peint la France en proie aux calamités de la guerre civile :

« Les couronnes chrétiennes sont ou partagées, ou abattues, ou ébranlées. Les royaumes catholiques sont saccagez. En ton enclos, ô France, ma chère patrie, les provinces sont désolées, les villes pillées, les villages abandonnez ; la confusion pêlemêle [1] les choses sacrées et profanes; tout est renversé, tout est bouleversé : nous le voyons avec horreur, nous le sentons avec douleur ! Ne sachant à quoy nous prendre, chacun demande quelle est la source de tous ces maux ? Si nous sommes hommes, pourquoy nous déchirons-nous comme des loups ? Si nous sommes François, pourquoy nous entremanger tous sans sujet et nous dévorer les uns les autres ?...

« Tes pechez, ô France, sont la seule et unique cause de toutes tes calamités !...

« L'Etat ecclésiastique se donne en proie ou à l'ambition ou à l'hypocrisie. La cour ne s'intéresse pas assez dans les choses de Dieu. Les princes, les grands, la noblesse, ne semblent se nourrir que d'impiété,

[1] *Pêlemêler*, amalgamer, brouiller, bouleverser.

de cabale et de fourberie. Les magistrats vivent avec trop d'orgueil et commettent trop d'injustices. Le bourgeois et le peuple, par l'excès et l'abondance, se sont jetez dans l'avarice et dans la débauche, delà dans la rébellion et dans l'insolence....

« Nous n'avons donc qu'à baisser les épaules et à gémir sous les coups d'un Dieu justement courroucé... La couronne branle sur la tête : nous le méritons. Ceux qui la devroient davantage appuyer la déchirent : nous le méritons. L'autorité n'est plus qu'une vieille idée, l'insolence règne partout ; l'ingratitude ou la perfidie extorque les récompenses ; la vertu est au rabais, le vice sur le trône : c'est que nous le méritons ! Les temples sacrez sont violez, les églises pollues ; la ville est mutinée, la campagne désolée, l'étranger dans notre sein, tout au pillage, tout au ravage ! Frappez, mon Dieu, frappez ! Nous le méritons ! Mais, ô mon Dieu, jusqu'à quand ?...

« Courage, ô France désolée ! courage, ô roi invincible ! La cause du mal étant ainsi découverte, le remède en est bien aisé. La fidèle obéissance dans les sujets, la clémence vigoureuse dans le souverain, l'union sincère de tous les deux : voilà ce qu'il faut demander à Dieu [1] ...

A côté de ces véhémentes invectives et de ce magistral tableau d'histoire, plaçons une peinture d'un genre tout autre. Ecoutons le P. Léon reprochant aux belles dames, aux grandes coquettes de son temps leurs excès de toilette :

« Ce sont les démons, leur dit-il, qui ont enseigné à vos mères tout ce sot attirail de vanité. Ces crêpes si fins, ces dentelles si artificieuses, ces toiles si déliées qui ne servent qu'à donner plus de lustre à ce que la nature cache plus curieusement ; l'éclat de ces bagues, de ces filets de perles, de ces pendans d'oreilles, de ces pointes de diamant ; cette étude si gênante pour vous coëffer mignardement, *tanta ordinandi crinis operositas ;* ces cheveux, peut-être empruntez de quelque reste de gibet, peut-être de quelque damné, frisez, poudrez, annelez, ou nouez avec des galans [2], ou flottans par une négligence criminelle ; tout ce monde [3] immonde vient de la boutique du diable ! Les hommes, — j'ay honte et horreur de le dire, — vous imitent ou vous surpassent en toutes ces mal-

[1] Léon de Saint-Jean. — La Somme des sermons parénétiques et panégyriques — Paris, Sébast. Cramoisy, 1671, t. I, 2e partie, p. 859 et 86

[2] Sorte de nœuds de rubans.

Dans le sens de l'expression latine *mundus muliebris*, désignant tout ce qui servait à la toilette féminine.

heureuses afféteries. Ils renvient[1] sur vos collets, sur vos poudres, sur vos chevelures; et je ne say s'ils ne disputent point avec vous du vermillon et du blanc d'Espagne, qui déguise et défigure vos visages[2].»

Nous n'insistons pas: nous reviendrons un jour très certainement, et avec détail, sur le P. Léon de Saint-Jean; nous n'avons voulu que donner ici en passant un échantillon de son éloquence.

Terminons par un mot sur sa Relation de la mort de Richelieu. Il en existe deux éditions: la première, la plus curieuse, publiée immédiatement après la mort du cardinal (4 décembre 1642), est un in-4° de 8 pages chiffrées, de 37 lignes à la page; l'original est aujourd'hui introuvable, nous le réimprimons sur l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, dont nous nous sommes fait une loi de reproduire scrupuleusement l'orthographe.

Une seconde édition fut donnée huit ans après, en 1650, dans le format in-16. Cette seconde édition a été reproduite en 1838, au tome V des *Archives curieuses de l'histoire de France*, 2e partie. Mais la première édition, plus curieuse que l'autre, n'a jamais été réimprimée; c'est elle que nous reproduisons ici, en donnant toutefois, à la suite de son texte, les variantes de la seconde édition.

Les *Archives curieuses de l'histoire de France* ont aussi ôté beaucoup à la valeur de cette relation, en n'en faisant point connaître l'auteur véritable. Par modestie, par discrétion, en raison du rôle notable qu'il avait joué dans l'événement, le P. Léon de Saint-Jean n'avait pas voulu signer ce récit de son nom. Il y avait mis, pour signature, les initiales du religieux Carme qui l'accompagnait quand il fut appelé près de Richelieu, le Frère Séraphin de Jésus, religieux parfaitement vertueux sans doute, mais encore plus inconnu.

Ce pseudonyme ne peut dérouter personne, car le P. de Villiers, qui possédait tous les renseignements, tous les secrets bibliographiques de l'ordre des Carmes, n'hésite pas, dans sa *Bibliotheca Carmelitana*, à nommer pour auteur le P. Léon de Saint-Jean, ce qui n'ajoute pas à cette pièce peu d'intérêt et peu d'importance.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

[1] C'est-à-dire, ils enchérissent.

[2] Sermon du 5e mercredi de Carême, dans la série intitulée *les Triomphes évangéliques*, où ce sermon a pour titre : « *Triomphe de l'amour* (divin) *liquéfiant la Madeleine.* »

# IOVRNAL DE CE QUI S'EST FAIT ET

**passé à la maladie et à la mort de feu Monseigneur l'Eminentissime Cardinal Duc de Richelieu, et les dernières paroles qu'il a proférées.**

***Envoyé à Monseigneur le marquis de Fontenay-Marueil, ambassadeur du Roy à Rome* *.**

MONSEIGNEVR,

La Providence du ciel ayant permis que je me sois treuué au moment qu'elle a tiré de la terre Monseigneur l'Eminentissime cardinal duc de Richelieu, i'ay creu estre obligé de vous faire sçauoir les véritables et principales circonstances de cet admirable trespas. Car si de vray [1] tous les bons françois sont impuissans de reconnoistre ce qu'ils doiuent à cet homme incomparable, au moins ils ne doiuent point estre ingrats, taisant ce qui s'est passé en la perte d'une vie si precieuse à l'Eglise, si chere au roy, si necessaire à son Estat, si aduantageuse à toutes les personnes interessées dans la pieté, dans les sciences et dans les affaires.

On dit que les grandes ombres, ne paroissant qu'au leuer et au coucher du Soleil, s'anéantissent [2] lorsqu'il est au plus haut point de son éleuation, et que la splendeur de ses rayons ne peut estre fixement regardée que par les Aigles. De mesme, n'ayant eu l'honneur que d'enuisager quelquefois cet Eminentissime [3] au zenit de la gloire qui a accompagné tout le cours de sa vie ; me desrobant à la douleur, ie me suis seruy de l'occasion pour contempler les ombres de son couchant ; et dans le rang que vous tenez, MONSEIGNEVR, et les respects que i'ay pour votre vertu, i'ay pensé faire chose utile à votre Ministère de vous mander un simple

* Bibl. Nat. Impr. L. b. 36. 3315. In 4° lettre ronde de 8 p. chiffrées de 37 lignes à la page.

et véritable récit de ce qui m'a paru plus [4] remarquable dans le trespas de Son Eminence [5].

La maladie l'ayant donc saisi le Samedy matin, veille de Saint André, par un frisson suiuy de fièvre [6], ietta incontinent nos Esprits [7] dans une extrême apprehension du succez. Et pour moy, le lendemain [8] Dimanche, ie veis l'effroy despeint par tout le Palais Cardinal et entendis S. [9] E. Mazarin tesmoigner la perte que feroit la France si elle se voyoit privée d'un si puissant Génie. Aussitôt les prières sont commandées partout. Le roy, qui aymoit ce grand Ministre à l'esgal [10] de son mérite, vient à Paris, le va voir, tesmoigne [11] des ressentissemens de douleur dignes de son affection toute Royale. Cependant la fievre, croissant avec le mal de costé, donne occasion à cet illustre malade de faire paroistre qu'il estoit éminent en piété aussi bien qu'en tout le reste.

Le lundy [12] il se confesse à Monsieur Lescot, nommé Evesque de Chartres, confesseur ordinaire de S. E. Le mardy, la nuict, il fait dire la messe par le mesme Seigneur et reçoit le saint Viatique, avec des sentiments si deuots et si extraordinaires, qu'il sembloit vrayement un Ange du Conseil du Fils aisné de l'Eglise, qui receuoit le Pain des Anges.

En suitte, [13] les Medecins ayant iugé que la violence du mal menassoit de mort en peu de iours celuy qui deuoit viure les siècles entiers, il se disposa à receuoir le Sacrement de l'Extrême-Onction. Ce qui se fit la nuict du Mardy au Mercredy, entre deux et trois heures du matin. La chambre du malade estoit pleine d'Euesques, Abbez et Gentils-hommes. On auoit après la communion donné les ordres pour aller quérir le R. Pere Leon, Carme, et mandé M. le Curé de S. Eustache pour apporter les saintes huiles. Ce qui en verité me saisit de tristesse inconceuable [13], considerant que la mort alloit destruire ce Chef-d'œuvre de la main de Dieu. D'autre part ie fus infiniment consolé de voir tant de rares exemples de pieté Chrestienne et Catholique.

En effet S. [14] E. s'estant disposé à ce Sacrement [15] avec vn respect [16] et vne deuotion qui rauissoit tout le monde ; le Curé luy ayant

proposé qu'à vne Personne de sa sorte on pouuoit legitimement obmettre beaucoup de circonstances, il le pria qu'il le traitast *comme le commun des chrétiens.* Après l'enumeration [17] des principaux Articles de la Foy, luy estant demandé s'il les croyoit, il repartit : *Absolument ; et pleust à Dieu auoir mille vies, afin de les donner pour la Foy et pour l'Eglise.* A la demande s'il pardonnoit [18] à tous les ennemis qui pourroient l'auoir offensé ? *De tout mon cœur*, dit-il, *et comme ie prie Dieu qu'il me pardonne.* Enquis [19] par M. le Curé, en cas que Dieu lui redonnast la santé, s'il l'employeroit à son seruice avec plus de fidelité que iamais ? il repart : *Qu'il m'enuoye plustost mille morts s'il sçait que ie doiue consentir à vn peché mortel.* Pressé par le mesme de demander à Dieu sa vie et sa santé : *A Dieu ne plaise, ie ne demande ny l'vn ny l'autre, mais sa seule volonté.* Je m'estonnay, ie le confesse, de voir vn homme au plus haut point de la fortune [19] paroistre si fort destaché de la terre, et quitter vne vie si magnifique avec des résolutions si heroïques. J'admiray de voir en ce corps mourant les restes [20] de cette douce grauité qui auoit charmé [20] tant d'oreilles, gaigné tant de cœurs, et rauy tant d'esprit.

Je laisse, MONSEIGNEUR, les autres sentimens de deuotion qu'il fit paroistre, pour vous dire que M. le Curé ayant prié S. E. de donner sa benediction à toute la celebre Compagnie : *Helas !* dit-il, *ie n'en suis pas digne. Mais puisque vous le commandez, ie la receuray de vous pour la leur donner, priant l'Esprit de IESVS CHRIST de leur donner celuy de pieté et de crainte.* Il adiousta quelques sentimens, lesquels ie ne pus entendre, se recommandant, au reste, aux prières de tous les Assistants. Ce qui esleua parmy les Cardinaux, les Euesques, les Mareschaux de France et tous les Assistans, qui en estoient en fort grand nombre, un cry pitoyable et des pleurs à torrent ; lesquels, capables de fendre les cœurs les plus empierrez, n'apporterent toutefois aucun changement ou émotion à ce genereux malade.

Il se reposa le matin, iusques à ce qu'on luy donna d'une eau, et peu apres, ie ne sçay quelle pilule, qui sembla luy apporter beau-

coup de soulagement ; ayant pris l'vn et l'autre sans autre examen ou difficulté. Neantmoins,[21] comme s'il eust luy-mesme iugé que son heure s'approchoit,[21] il passa la matinée souffrant les douleurs de son mal pour l'amour de Dieu et la rémission de ses pechez, et disant à dieu [22] à ceux qui se presentoient, comme à Messieurs des Noyers et de Chauigny, auxquels il donna deux de ses bagues ; à Messieurs d'Auxerre, de Rennes, des Riuaux etc., mesme à vn Apothicaire [22] qu'il remercia de ses soins, leur recommandant qu'ils priassent pour luy. Tout cela avec vne voix ferme, vn visage serain, et vn esprit tranquille au delà de ce que ie vous puis représenter.

L'apres-dinée, sur les quatre heures du soir, le Roy dont les bontez sont vrayement extresmes, honora de sa dernière visite ce fidelle seruiteur de sa Personne et de sa Couronne, et l'ayant iugé fort mal en tesmoigna de sensibles desplaisirs ; repassant par la gallerie où estoit logée Madame la Duchesse d'Aiguillon, s'en [23] retourna au Louure [23].

Au mesme temps, le R. P. Merard, Jesuite, apporta des reliques à S. E. et luy demanda sa benediction pour? [4] toute la Compagnie. Ayant dit qu'il [25] n'estoit digne de l'vn ny de l'autre [25], il les benit neantmoins, se recommandant à leurs prieres, et [26] les pria s'en allant [26] de laisser auprès de luy ces sacrez deposts. Il demandoit, aussi aux Medecins s'il auoit encore long temps à souffrir : Non, disoit-il, qu'il m'ennuye d'endurer [27], mais parce que ie seray bien aise de demander à Dieu la grace de supporter mes tourmens iusques à la fin [27].

Vers les cinq heures du soir de ce mesme Mercredy, s'estant trouué assez mal, tout en vn moment il parut si fort soulagé d'vne seconde pillule qu'on luy auoit donnée, qu'on le creut quasi tout à fait hors de danger. Ce qui remplit le Palais Cardinal, le Louure et tout Paris d'vne ioye aussi grande qu'elle estoit inesperée. Aussi passa-t-il la nuit avec assez de repos.

Le lendemain Jeudy matin, il prit medecine, laquelle opera si heureusement qu'on [28] ne doutoit presque plus de la future santé [28].

Ce qui m'estonna fut que, quelques Domestiques [29] communians et prians Dieu en la Chapelle de la grande Gallerie, deux Religieux dirent deux messes bien différentes : l'vn d'actions de grace, l'autre pour les agonisans ; ce dernier s'estant treuué contraint malgré luy de dire à toutes les trois Collectes ces oraisons de l'agonie.

La matinée se passa de la sorte, dans l'attente de la santé.

Vers les dix heures, Monsieur de la Riuiere vint faire compliment de la part de Monsieur, et Monsieur le Premier President y passa quelque temps. Madame d'Aiguillon de mesme, qui ne l'auoit veu depuis deux iours, entre deux ou trois fois dans la chambre.

Cependant, comme les esperances de la terre sont trompeuses et les momens incertains, quasi tout le monde s'estant retiré, partie par ordre du Capitaine des Gardes, partie, comme ie croy, pour aller prendre le repos et le repas, fort peu après vnze heures, Monseigneur tomba en foiblesse. Ce qui ayant surpris ceux de sa Chambre, Monsieur le Mareschal de Brezé et Monsieur de Bar allerent promptement en l'Antichambre et firent entrer le Reuerend Pere Leon qui, voyant S. E. en cet estat, se mit à genoux au cheuet de son lit et luy demanda : « Monsieur, me recognoissez-vous bien encore ? » Le malade ayant respondu, *Ouy, mon Pere*, le R. P. luy dit qu'il estoit à la fin de sa vie, qu'il en alloit rendre compte à Dieu, qu'il estoit enfin aux portes de l'Eternité ; qu'il deuoit adorer et s'humilier sous les iugemens de Dieu, avec quelques autres paroles douces et [30] efficaces, que ie n'ay peu retenir, non plus que ce qu'il luy dit de fois à autres, enuiron vne demie heure ou trois quarts d'heure que dura l'agonie. Seulement ie me souuiens qu'il luy demanda bien tost après estre entré s'il vouloit bien receuoir la dernière Absolution. Monseigneur ayant respondu qu'*ouy*, le Religieux adiousta que, puisque la fluxion empeschoit l'vsage libre de sa parole qu'il vnist son cœur et ses affections aux sentimens de contrition et d'humilité, lesquels il forma. Puis luy dit : « Monsieur, pour signe à moy et à cette Compagnie que vous estes en vn veritable repentir de tous les pechez et infi-

delitez de vostre vie passée, serrez moy la main ». Ce que le malade fit fortement, et à diverses reprises.

Après l'Absolution, le R. P. Leon, prenant ses Medailles, luy fit prononcer plusieurs fois IESVS, MARIA. Puis ayant dit à la compagnie que ceux qui ne pouuoient s'empescher de faire paroistre l'excez de leurs larmes et de leurs cris se retirassent, et qu'on se mît en prières pour ceste ame, il demanda vne [31] Croix, et la [31] presentant au malade, avec quelques pensées et paroles tres-deuotieuses sur les mystères de la Redemption et sur ce que « mourant » il deuoit vnir sa mort avec celle de Jesus-Christ, et se mettre » en estat comme luy de receuoir la sentence de son Pere, il dit » à S. E. qu'il luy serrast encore la main pour tesmoigner qu'il » consentoit à tous les mysteres de la Redemption. [32] En suite, il luy fit baiser la Croix plusieurs fois. Puis demandant de l'eau benite et des Reliques, il les appliqua sur S. E. qui les reuera et baisa fort deuotement. Au mesme temps arriva Monsieur l'Euesque de Chartres, lequel après auoir dit [33] quelques éleuations ardentes, dit au R. P. Leon qu'il continuast, principalement les actes d'amour et de l'éternité. Ce que le Pere fit de fois à autre, jusques à la fin, disant en peu de paroles des choses fort touchantes « de la Foy, de l'Humilité, de la Contrition, de la Charité, » des merites de Jesus Christ ; du mespris du monde et du dé- » tachement de la terre pour aller au Ciel ». Meslant parmy ces viues, courtes et suaves exhortations les sacrez noms de IESVS, MARIA, tandisque[34] Monsieur l'Euesque de Chartres nous inuitoit[34] de dire avec luy les prieres vocales pour vn agonisant.

Cependant, Monseigneur, estant dans vne sueur fort froide, sentoit les douleurs de la mort, reprenoit quelques forces à mesure qu'on luy donnoit des cuillerées de vin, et sans changer de visage tournoit les yeux vers les Assistans, et puis les arrestoit au Ciel. En cest estat, approchant l'heure de midy, comme le R. P. Leon luy faisoit baiser la Croix et paraphrasoit, par apostrophes toutes enflammées, l'*In manus tuas Domine*, *etc.* s'arrestant sur les dernieres paroles, « ô Dieu de verité, Dieu de clemence, Dieu,

» de misericorde ! ô Jesus ! qui m'avez rachepté par votre pre-
» cieux Sang, auec vous ie remets mon esprit és mains de vostre
» Pere, » — Monseigneur fit un si grand hocquet [35] qu'on creut qu'il estoit passé. Neantmoins comme il eut encore [36] un peu remué [36], le P. Leon criant *IESVS MARIA* et repetant l'*In manus*, un second hocquet [37] sans force ny violence fit la separation de cette belle ame ; laquelle veritablement meritoit d'animer vn corps comme elle, d'vne nature celeste et incorruptible.

Après qu'on eust esté vn long espace de temps, et que le Medecin et les dix ou douze personnes qui estoient dans la chambre [38] l'eurent iugé mort par l'approche de la chandelle et autres marques [38], le Reverend Pere Leon ferma les yeux à ce benit [39] corps, puis le baisa au front, et se tournant vers nous, dit avec de tendres [40] sentimens : *Messieurs, ainsi passe la gloire du monde. Vous venez de perdre le meilleur Maistre de la terre, demandez à Dieu d'imiter, non les grandeurs de sa vie* [41], *mais les exemples de sa mort. Si quelqu'un d'entre vous a esté plus cher au deffunt, qu'il luy vienne fermer la bouche. Car pour moy, ie ne l'oserois faire par respect.*

Reuenant du profond estonnement où estoit mon esprit de voir la plus belle vie du monde esteinte au milieu de dix ou douze Personnes, le plus grand Homme qui ait iamais esté expirer [42] baisant la Croix, entre les Reliques, l'eau et le Cierge benit, et entre les mains d'vn religieux, ie ne me fusse iamais lassé d'adorer les conduites de la Prouidence Diuine, sans que, parmy le trouble et l'affliction qui auoit saisy [43] Messieurs le Mareschal de Brezé, de Chartres, de Beaumont, et tous les autres qui pâmoient de pleurer à hauts cris, ie voulus dérober l'occasion d'aller reuerremment baiser cette main Eminente : laquelle a seruy à nostre inuincible Monarque pour conduire à chef tant de glorieuses entreprises. Il me sembloit tout de bon que ie deuois demeurer colé à regarder cet Auguste visage, où la Maiesté et les graces auoient mis leur siege. Mais helas ! ma contemplation ne dura gueres. Car comme il n'est point d'éloquence capable d'exprimer les actions [44]

de ce grand Cardinal : de mesme nul pinceau ne peut representer les tristes et lamentables obiets que ie veis apres ce funeste accident.

Tous ceux qui l'auoient veu trespasser iettoient des cris iusques au Ciel. Le premier qui entra fut Monsieur le Mareschal de Guiche, que ie veis auec compassion en des transports inconceuables.

Peu de temps apres, la porte estant ouuerte à Messieurs le Chancelier, le Cardinal Mazarin, et de Chauigny, ces grands Hommes passionnez pour le Roy et l'Estat monstrerent par l'excez de leur affliction la surprise de cet accident et l'affection de leur cœur vers celuy qui emportoit ceux de tous les bons François. Monsieur de Noyers entra aussi après et se mit à-genoux pour prier Dieu, les yeux tous baignez de larmes. Quantité [45] de Seigneurs et de Gentils-hommes, s'estant poussez dans la Chambre se iettoient sur le corps avec des lamentations, qui faisoient voir sans doute que S. E. a esté la plus estimée et [46] la plus aymée personne du monde.

Vn peu apres, Monseigneur le Chancelier ayant pris avec luy le Reuerend P. Leon pour porter cette triste nouuelle à Madame la Duchesse d'Aiguillon, cette femme forte, estant à genoux, la receut auec des sentimens de resignation et de conformité au diuin vouloir, qui ont fait aduouër à tout le monde que vrayment elle est digne Niepce de cet Oncle incomparable. Pour moy, ne me pouuant separer de S. E., ie pensay trespasser[47] de compassion, voyant les larmes, les sanglots et les pamoisons des domestiques qu'on ne pouuoit détacher du corps de leur maistre. Et croy que Monsieur l'Euesque d'Auxerre, entre autres, eut expiré dessus, si ses gens ne l'eussent arraché de force, disant des adieux et faisant des plaintes qui eussent fendu les rochers.

Cette nouuelle portée aux oreilles de sa Maiesté, tira, à ce qu'on a dit [48], des larmes de ses yeux, et de sa bouche des Eloges [49] de l'eminente vertu et des fidelles seruices du deffunct. Paris en fut surpris et dans une consternation uniuerselle. Le concours incroyable de peuple qui a rempli le Palais Cardinal nuit et jour, les quatre

ou cinq iours qu'il a esté exposé sur le lict funebre, tesmoignent l'estime et la tendresse qu'on a pour vne si esclatante memoire. Et comme l'enuie n'a iamais peu entamer les Vertus eminentes de sa vie : aussi les circonstances de sa mort parmi les Sacremens de l'Eglise, entre les mains des Ecclésiastiques, baisant la Croix, gaignant les Indulgences, et s'esteignant comme vne lampe du Sanctuaire, sans violence, et à vn moment près, auec cognoissance, font confesser à tout le monde que iamais personne, après vne vie si éclatante, n'a fait vne fin si pleine de gloire deuant Dieu et les hommes.

Je deurois sans mentir, Monseigneur, finir en cet endroit, si ie ne me sentois obligé d'adiouster que les Chirurgiens qui ont fait l'ouuerture de la teste de S. E. en font un miracle de nature. Et qu'à vray dire il ne faut pas s'estonner de ceste viuacité admirable qu'il auoit à conceuoir sur le champ des choses les plus difficiles ; de ceste netteté à esclaircir les plus embrouillées ; de ceste fermeté de iugement à prendre ses résolutions ; de ceste presence absolue qui le faisoit estre tout en chaque occupation, comme son ame estoit toute en son corps et toute en chaque partie. Il ne faut pas, dis-ie, s'estonner, [50] puisqu'on luy a trouué tous les organes de l'entendement doublez et triplez [51], s'il auoit vn esprit qui s'arrestoit où il lui plaisoit, et s'en desgageoit quand il vouloit [52] auec tant de facilité qu'il sembloit qu'il y eust autant de differens esprits en luy comme estoient differentes les affaires qu'il manioit. On l'a veu dans les Conseils et les Compagnies souueraines déduire des veritez auec tant d'ordre et de lumière, des paroles [53] choisies auec tant de iugement et rangées auec tant de rapport [54], qu'il faut dire qu'il deuoit auoir vne teste miraculeuse.

Je diray mieux, Monseigneur, si ie dis en finissant qu'il n'y auoit rien en cet homme sans premier et sans second qui ne fût vn miracle : et que les Siécles passez n'ont iamais veu personne qui ait ramassé eminemment tant de dons de Nature, de grace et de fortune en ce monde, [55] voire mesme, comme nous deuons esperer, de gloire dans l'Eternité. C'est à elle [56] que nous deuons nous

disposer par vn si rare exemple, et c'est elle qui seruira de couronne à toutes les belles vertus qui vous font admirer de tout le monde, et qui m'obligent d'estre auec vostre permission,

MONSEIGNEVR,

*Votre tres-humble, et tres-obeyssant serviteur, F. S.* [18]

*A Paris le 7 decembre 1642.*

---

## VARIANTES DE LA SECONDE ÉDITION

Le titre est ainsi conçu :

LETTRE || A || MONSEIGNEUR || LE MARQVIS || DE || FONTENAY-MARVEIL || AMBASSADEVR || DE SA MAIESTÉ || A ROME. || SVR LE TRESPAS DE || *Monseigneur l'Eminentissime Cardinal duc de Richelieu.* || TRADVITE EN LATIN, EN || Italien, & en Espagnol, en cette || derniere Edition. ||
A PARIS, || chez GASPARD METVRAS, || rue S. Iacques, à la Tres-Sainte || Trinité, proche les Maturins. || M. DC. L.

La traduction italienne commence p. 35, — la trad. espagnole, p. 68. — la trad. latine p. 101 et cette dernière est signée (p. 120) : « Deuotissimus et Obsequentissimus Fr. S. à IESV. »

Villiers dans sa *Bibliotheca Carmelitana*, II, c. 241, met sans aucune hésitation au nombre des ouvrages du P. Léon de S.-Jean les deux éditions de cette relation, ainsi (col. 241) :

« 41. *Journal de ce qui s'est passé à la maladie et à la mort du Cardinal de Richelieu, et les dernières paroles qu'il a proferées, par le R. P. Seraphin de Jesus* ... Parisiis, anno, 1642, in-4°. Vix differt hoc Diarium, nisi quo ad nonnullas tituli voces, ab Epistola sequenti.

42. *Lettre du P. Seraphin de Jesus, Religieux Carme de l'Observance de Rennes, à M. le Marquis de Fontenay-Mareuil, Ambassadeur du Roy Très-Chrétien au près du Pape Urbain VIII, sur la mort du Cardinal Duc de Richelieu* ... Parisiis. Item Lugduni, apud Amatum Candy, 1642, in-4°. Item Parisiis, apud Gaspardum Meturas, 1650, in-16. Prodiit non tantum Gallicè, sed etiam Italicè, Hispanicè et Latinè. »

On voit par là qu'il y avait des exemplaires, sans doute ceux de l'édition donnée à Lyon et à Paris dès 1642 sous le nom de *Lettre à M. le Mis de F. M.*, qui portaient sur le titre en toutes lettres, comme nom d'auteur celui du P. Séraphin de Jésus; mais l'édition de Méturas de 1650 ne le porte pas.

---

[1] de vray] Suppr. dans 1650. p. 4.

[2] s'anéantissent] « *elles* s'anéantissent » 1650, p. 5.

[3] cet Eminentissime] « *ce grand personnage* » 1650, p. 5.

[4] plus remarquable] « *de* plus remarquable » 1650, p. 6.

[5] de Son Eminence] « de Son Eminence. *Protestant deuant Dieu comme si j'estois au Saint Autel ou à l'article de la mort, que je ne donne rien icy ny à la faveur ny à la complaisance, puisque je ne fais que rapporter fidellement la pure vérité, dont i'ay esté le tesmoin oculaire. La maladie ayant donc saisi Monseigneur le Cardinal de Richelieu* le Samedy matin, 1650, p. 6.

[6] Suiui de fièvre] « *de fièvre et d'une grande douleur de costé* » 1650, p. 6.

[7] nos esprits] « l'esprit *de tous les bons français* » 1650, p. 6.

[8] le lendemain] « *dès* le lendemain » 1650, p. 6.

[9] S. E. Mazarin] « *le cardinal* Mazarin » 1650, p. 7.

[10] à l'esgal] « *à l'égard* » 1650, p. 7, *faute*.

[11] tesmoigne] « *et par paroles d'actions luy* tesmoigne » 1650, p. 7.

[12-12] Le lundy ... avec des sentimens] « Le *mardy* il *fait dire la messe* à Monsieur Lescot, nommé Euesque de Chartres, confesseur ordinaire « de S. E. *Pendant la celebration de ce* Saint *Mystere, il se prepara par des continuelles eleuations à Dieu, et par des actes feruens d'amour et de contrition à receuoir les Sacremens. Il auoit pour ce sujet enuoyé deuant minuict querir Monsieur le curé de S. Eustache, auquel il se confessa et receut de sa main le S. Viatique. Ce qu'il fit* auec des sentimens... » 1650, p. 7 et 8.

[13-13] Ensuitte ..... de tristesse inconceuable] « *Après vn petit interuale, il demanda l'Extrême-Onction*, les médecins ayant jugé que la violence du mal menaçoit de mort en peu de iours celuy qui deuoit viure *des* siecles entiers. *S. E. auoit aussi donné les ordres pour aller querir le R. P. Leon, Religieux de nostre Ordre, que j'eus le bonheur d'accompagner en cette occasion. Vn peu deuant qu'on administrast l'Extrême-Onction nous arriuasmes dans* la Chambre du malade, qui

estoit pleine d'Euesques, d'Abbés, de Seigneurs et de Gentilshommes, *D'abord je me sentis saisi d'une tristesse* inconceuable » 1650, p. 8 et 9.

14 S. E.] « ce grand cardinal » 1650 p. 10.

15 à ce Sacrement] « à *demander* ce *dernier des* Sacremens » 1650, p. 10.

16 auec vn respect] « auec *vne fermeté et* vn respect » 1650, p. 10.

17 l'enumeration] « le dénombrement » 1650, p. 10.

18-18 Enquis ... s'il l'employeroit] « M. le Curé *luy ayant demandé, si* Dieu luy redonnoit la santé, s'il *ne* l'emploieroit *pas* à son service » 1650, p. 11.

19 de la fortune] « de la fortune *et de l'estime* » 1650, p. 11.

20-20 les restes ... charmé] « en ce corps mourant *la mesme douceur et la mesme grauité* qui auoient charmé » 1650, p. 11 et 12.

21-21 Neantmoins ..... s'approchoit] Neantmoins, *jugeant bien* que son heure s'approchoit » 1650, p. 13.

22-22 et disant ... à vn Apothicaire] « et *ayant donné* à Messieurs de Noyers et de Chauigny *à chacun* vne bague *où il y auoit vn diamant de prix*, il leur dit adieu, et à ceux qui se *presenterent*, comme à Messieurs d'Auxerre, de Rennes, des Riueaux *et autres. Ce qu'il fit* mesme à vn Apothicaire » 1650, p. 13 et 14.

23-23 s'en retourna au Louvre] Supprimé dans 1650.

24-24 pour toute la compagnie] « *et* pour toute *sa* compagnie » 1650, p. 15.

25-25 qu'il n'estoit digne de l'vn ny de l'autre] « qu'il *n'en* estoit pas digne » 1650, p. 15.

26-26 et les pria s'en allant] « et pria *le P. Mérard en* s'en allant ».

27-27 d'endurer ... iusques à la fin] « d'endurer *ce qui part de la main de Dieu* ; mais parce que *je luy veux* demander la grace de supporter mes *douleurs, quelque longues qu'elles puissent être*, jûqu'à la fin » 1650. p. 15-16.

28-28 qu'on ne doutoit ... santé] « que *ses Domestiques* ne doutoient prêque plus de sa future santé » 1650, p. 16.

29-29 quelques domestiques] « quelques uns *d'entre eux* » 1650, p. 16.

30 et efficaces] « *mais fortes* et efficaces » 1650, p. 19.

31-31 vne croix, et la presentant] *vn crucifix*. Et *le* presentant ».

32 Redemption. Ensuitte]« Redemption. *Ce que S. E. fit fortement*. Ensuite » 1650, p. 21.

33 dit] « *prononcé* » 1650, p. 22.

34-34 tandisque ... inuitoit] « *et* Monsieur l'Euesque de Chartres nous *inuitant* de dire auec luy » 1650, p. 22.

35 hocquet] « *soupir* » 1650, p. 24.

36-36 encore vn peu remué] « encore *tesmoigné* vn peu *de vie* » 1650, p. 24.

37 hocquet] « *soupir* » 1650, p. 24.

38-38 l'eurent iugé ..... marques] « eurent jugé, par l'approche de la *bougie* et autres marques, *qu'il estoit* mort » 1650, p. 24.

39 benit] « *beau* » 1650, p. 24.

40 tendres] « *profonds* » 1650, p. 25.

41 sa vie] « sa *condition durant sa* vie » 1650, p. 25.

42 expirer] « expirer *en adorant Dieu,* baizant *sa* croix » 1650, p. 25.

43 qui auoit saisy « qui *saisit aussi-tost* » 1650, p. 26.

44 les actions] « *la gloire* des actions » 1650, p. 27.

45 Quantité de seigneurs] « *Monsieur le Conte de Paluau et* quantité de Seigneurs » 1650, p. 28.

46-46 la plus estimée et] Suppr. dans 1650, p. 28.

47 trespasser] « mourir ; » 1650, p. 29.

48 à ce qu'on a dit] « à ce qu'on *m'a* dit » 1650, p. 29.

49 des Eloges de l'éminente vertu] « des Eloges *dignes* de l'éminente vertu » 1650, p. 30.

50 puisqu'on luy a trouué] « *si* on luy a *treuué* » 1650, p. 32.

51 s'il auoit vn esprit] « *puis-qu'il* auoit vn Esprit » 1650, p. 32.

52 auec tant de facilité] « *Ce qu'il faisoit* auec tant de facilité. » 1650, p. 32.

53 des paroles choisies] « *et auec* des paroles choisies » 1650, p. 32.

54-54 qu'il faut dire] Suppr. dans 1650, p. 33.

55-55 voire mesme ... c'est à elle que nous deuons] « *qui sont suiuis de ceux que nous esperons, comme nous deuons croire,* dans l'Eternité: C'est à *cette bénite éternité* que nous deuons » 1650, p. 33.

56 F. S.] « F. S. D. I. C. » 1650, p. 34 ; c. à d. Frère Séraphin de Jésus, Carme.

POÉSIE

# UN VIEUX GARÇON ATHÉE

L'isolement s'est fait autour de sa vieillesse.
Point de fils pour charmer ses ennuis accablants,
Mais il a des neveux qui lorgnent sa richesse
Et trouvent qu'à mourir les oncles sont bien lents.

Quand, dans les gais vallons où courait sa jeunesse,
L'octogénaire va traîner ses pas tremblants,
Ses yeux désenchantés errent avec tristesse
Sur les ombrages verts, sur les flots ruisselants.

Misérable, il languit morne, glacé par l'âge,
Car la foi ne vient pas relever son courage,
En lui montrant le ciel au delà du tombeau.

Étranger désormais aux affections tendres,
Son cœur indifférent, sans espoir, sans flambeau,
Est un foyer éteint qui n'a plus que des cendres !

RAYMOND DU DORÉ.

# REVUE DES PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

## DE BRETAGNE ET DE VENDÉE [1]

---

VI. — *Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.*— Nantes, Vve Mellinet, 1874 à 1880. 6 vol. 8°. Un vol. par an, paraissant en 2 fascicules semestriels.

La Société académique de Nantes est une des plus anciennes Sociétés savantes de Bretagne, bien qu'elle n'ait été déclarée d'utilité publique que par un décret du 27 décembre 1877. Sa fondation remonte à l'année 1798. Elle est donc plus qu'octogénaire, et la Société polymathique du Morbihan peut seule lui disputer les palmes de la vieillesse. Sans remonter dans ses annales à des époques trop lointaines pour présenter un intérêt d'actualité, nous signalerons les mémoires les plus importants contenus dans les volumes de ses sept dernières années, en dehors des rapports généraux sur les travaux des sections et sur les concours annuels qui terminent chaque volume.

Année 1874.

Nous remarquons dans ce volume deux notices biographiques de M. Le Houx sur le *docteur Pradal* et sur le *comte de Sesmaisons*; — deux des principaux chapitres de *l'Histoire des Hôpitaux de Nantes*, par M. Léon Maître, le laborieux archiviste du département de la Loire-Inférieure; — une étude sur la *corporation des apothicaires de Nantes*, par M. Prével; — une importante monographie de *Catherine de Parthenay*, par notre collaborateur M. Merland, dont le fils a donné dans le même volume un mémoire sur la surveillance de la haute police; — une charmante pièce de vers intitulée : *Les Mobiles bretons à Rennes*, par notre regretté confrère au Parnasse, Eug. Lambert, qui a publié en même temps

[1] Voir livraison de mai 1879

une étude sur les poésies de M. Raymond du Doré ; — enfin, un appendice au *Catalogue des oiseaux de la Loire-Inférieure*, par M. Blandin, et une étude sur la *réorganisation du Muséum d'histoire naturelle de Nantes*, par M. Ed. Dufour... Ce volume, on le voit, est d'intérêt très varié. Chacun est certain d'y trouver instruction et plaisir.

ANNÉE 1875.

Cette année offre pour la Bretagne une moisson moins abondante que la précédente. Elle est surtout riche en mémoires scientifiques qui n'ont pas de rapport direct avec notre province. Nous signalerons à côté d'eux les notices biographiques de M. Eug. Lambert sur MM. Georges *Demangeat*, Louis *Prével*, Emmanuel *Phelippes-Beaulieu*, et de M. Lefeuvre sur le docteur *Allard*; — la très intéressante *Histoire des vingt premières années de la Société académique*, par M. Doucin, qui devrait trouver des imitateurs dans toutes nos sociétés savantes ; — deux études sur les poésies de M. *Robinot-Bertrand* par M. Labruyère, et sur celles de M. *Orieux* par M. Limon ; — un mémoire sur *l'industrie salicole dans l'Ouest* par M. Goullin ; — et la savante monographie d'un grand jurisconsulte du XVIe siècle, *André Tiraqueau*, né à Fontenay-le-Comte, par M. Merland, l'inépuisable biographe de toutes les célébrités vendéennes.

ANNÉE 1876.

Cette année est moins riche encore que la prédédente, mais le petit nombre d'études se rapportant à la Bretagne ou à la Vendée est largement compensé par la qualité. Ce sont : le remarquable travail de M. Goullin intitulé : *De la nécessité d'améliorer la Loire*, mémoire qui comprend un historique complet de toutes les tentatives vainement faites dans ce but depuis le règne de Louis XIV ; — la notice sur *trois genres de crustacés* recueillis dans la Loire-Inférieure et nouveaux pour le département, par M. le docteur Delamarre ; — la description sommaire, avec plan, coupes et listes de fossiles, des *terrains calcaires, fluvio-lacustres et marins, de Camp*

*bon à Saint-Gildas-des-Bois*, par M. Ed. Dufour; — et la *note sur les micas* d'Orvault, par M. Ch. Baret. Ces quatre mémoires, qui appartiennent au domaine scientifique, n'ont guère pour contrepoids dans la domaine littéraire que l'étude critique sur *les Fleurs du bien*, de M. Lambert, par M. Ch. Rouxeau.

ANNÉE 1877.

L'année 1877 nous offre surtout, comme l'année 1876, des études scientifiques: les premiers indices d'une flore fossile dans le *calcaire grossier d''Arthon*, par M. Dufour; — des excursions *botaniques à l'Ile d'Yeu*, par MM. Viaud-Grand-Marais et Ménier;— une note sur le *Sylvanus sexdentatus* et son invasion dans le bourg de Riaillé, par M. Ménier;— un examen des *dépôts d'ocènes d'Arthon-Chémeré*, par M. Ed. Dufour, avec une liste des fossiles du calcaire grossier inférieur et moyen de ce canton. A côté de ces savants mémoires, nous trouvons deux notices nécrologiques dues à M. C. Merland sur *Mgr Fournier* et sur *M. Bourgault-Ducoudray*; une importante étude du même auteur sur *Pierre Bersuire, secrétaire du roi Jean le Bon*, né, vers la fin du XIII^e siècle, à Saint-Pierre-du-Chemin (Vendée), et un rapport de M. Julien Labruyère sur *les Songères*, le dernier roman de M. Robinot-Bertrand.

ANNÉE 1878.

Nous faisons encore, avec l'année 1878, un séjour plus long dans le sévère domaine scientifique que dans le jardin littéraire. Voici une étude sur les *eaux ferrugineuses de la Loire-Inférieure*, par M. Bobierre; — trois mémoires de M. Dufour sur une observation d'*arc-en-ciel lunaire*, à Nantes, en 1878; sur la détermination de la *nouvelle orobranche* de la Prairie-au-Duc, et sur la rectification de la synonymie de la *sittelle torche-pot* du pays, — une note sur les *minéraux nouveaux de la Loire-Inférieure*, par M. Baret; — et une liste des *foraminifères* recueillis dans la baie de Bourgneuf et à Pornichet, par M. le docteur Ménager. — Au milieu de ces paysages austères, les fleurs sont représentées par une notice nécrologique sur M. *Jollan*, due à M. Abadie, par la

magistrale biographie d'*Édouard Richer*, due à M. C. Merland, par des *poésies* de MM. Leroux et Robinot-Bertrand et par un compte rendu de l'*Histoire de Savenay*, confié à M. Prével.

ANNÉE 1879.

L'histoire prend pas sur la science pendant l'année 1879. Les notices nécrologiques de M. Biou sur MM. *Pihan-Dufeillay*, *Lambert*, *Walczynski* et *Blanchard-Mervau*, y accompagnent les études de M. Prével sur *Odette de Champdivers* et sa fille *Marguerite de Valois* ; — de M. Leroux, sur les *Mobiles de la Loire-Inférieure à Etrépagny* ; — de M. Merland sur *Philippe Chabot* ; — et l'important mémoire de M. Léon Maître, sur l'*assistance publique dans la Loire-Inférieure avant 1789*, mémoire publié à part en un volume, dont la *Revue* a déjà rendu un compte élogieux et bien mérité, à l'époque de son apparition.

ANNÉE 1880.

A part la grande étude sur *Pierre Brissot*, par M. C. Merland, qui apporte à l'édifice de chaque volume de la Société académique l'une des pierres les plus importantes, nous ne trouvons à citer sur nos provinces, dans ce dernier recueil des travaux de la Société, que les notices nécrologiques de M. Malherbe sur MM. *Goupilleau* et *Pinson* ; des *poésies* de MM. Rousse et Bertrand ; une note de M. Bobierre sur les *pulpes de diffusion de la sucrerie de Châtelaudren*, et des rapports fort étendus sur les *recherches* de M. de Couffon de Kerdellech, ainsi que la *Sœur Denise*, de M. Raymond du Doré.

Tel est le résumé sommaire des travaux de la Société académique de Nantes pendant les sept dernières années : résumé dont l'importance augmenterait encore si nous avions pu analyser les rapports annuels sur les concours littéraires et scientifiques. Cela suffit néanmoins pour affirmer le rôle prépondérant que l'Académie nantaise tient à honneur de conserver parmi nos sociétés provinciales.

LARVORRE DE KERPENIC.

# NOTICES ET COMPTES RENDUS

—

**VIE DE SAINTE CATHERINE D'ALEXANDRIE, par Jean Miélot, l'un des secrétaires du duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, texte rapproché du français moderne, par M. Marius Sepet. 1 vol. in-8°. Paris, G. Hurtrel.**

**Sans doute il est trop tard pour parler encor d'*eux*.**

Des livres d'étrennes, s'entend ; et pourtant comment ne pas faire admirer aux lecteurs de cette *Revue* le magnifique ouvrage qui vient de donner un nouvel et si brillant essor à la librairie religieuse ? Rien assurément ne se prête mieux aux splendeurs de la mise en scène que les actions d'éclat des saints, des martyrs surtout : les éditeurs ont fini par se pénétrer de cette vérité, et chaque année marque un progrès dans la voie que les maisons Mame, Didot et Palmé ont glorieusement ouverte. Après la *Sainte Cécile*, de Dom Guéranger, le *Saint Martin*, de M. Lecoy de la Marche, le *Saint Vincent de Paul*, de M. Arthur Loth, voici une *Vie de sainte Catherine d'Alexandrie*, de tout point parfaite, et au delà de laquelle je dirais qu'il n'y a rien, si je ne connaissais les merveilleuses ressources de la typographie française. Un tel livre a nécessité de longs mois d'un labeur assidu, car il vient seulement de paraître, et l'introduction de M. Marius Sepet porte la date du 13 juillet 1880. L'éditeur reproduisait, en le mettant à la portée du lecteur moderne, un texte du XV^e siècle ; il a voulu que les gravures fussent en complète harmonie avec le texte qu'elles accompagnaient : pour atteindre ce but, qu'avait-il de mieux à faire que de nous donner les miniatures originales du manuscrit qu'il transcrivait ? Il se trouvait, par bonheur, que ces miniatures

étaient au nombre des plus belles connues, et comme science du dessin, et comme richesse de coloris ; mais que de difficultés pour rendre à notre admiration ces chefs-d'œuvre qui avaient fait les délices de la cour très policée du duc Philippe-le-Bon. M. Georges Hurtrel a mené à bien cette tâche ingrate : il est vrai que les noms des artistes d'élite, ses collaborateurs, étaient un gage de succès. Des douze grandes miniatures chromolithographiées qui ornent le volume, quatre sont en camaïeu identiquement semblables à celles du manuscrit, les huit autres en couleurs ; de plus, quatorze miniatures ont été reproduites par la gravure en noir et ton de chine, et vingt-quatre par la photogravure. Enfin, pour les encadrements des pages, qui ont un ton charmant de sanguine pâle, on a employé, avec la plus grande variété, celles des miniatures du manuscrit qui n'avaient pu trouver place hors texte

La vie de sainte Catherine d'Alexandrie est l'une des plus touchantes du martyrologe romain ; on sait la légende de cette belle jeune fille de sang royal, mystérieusement fiancée au divin Sauveur, qui inspira une folle passion à l'empereur Maximin, confondit, par la souplesse de son esprit et l'étendue de ses connaissances, une assemblée de docteurs païens, convertit à sa foi ses ennemis les plus acharnés, et, après s'être jouée de l'affreux supplice de la roue, eut la tête tranchée par ordre du tyran. Ce qui prête tant de charme à cette gracieuse figure de sainte, que l'antiquité ecclésiastique n'a pas connue, que les vieux hagiographes enveloppent du léger nuage des apparitions, ce sont des circonsconstances miraculeuses, rapportées par Joseph Assemani et Falconnius, archevêque de San-Séverino. Quand Catherine fut décapitée, il s'échappa de sa plaie du lait, au lieu de sang ; afin que le corps de la sainte ne fût pas souillé par des mains indignes, des anges (ou de pieux ermites), le portèrent sur le mont Sinaï. Il n'est pas surprenant qu'une telle histoire, qui unit l'attrait de la beauté à celui de la vertu, ait été une source d'inspiration pour les artistes et les poètes. Le Corrége a empreint de l'exquise suavité qui lui est propre un de ses tableaux du Louvre,

le *Mariage mystique de sainte Catherine*. Au XVII^e siècle, un Jésuite, homme de beaucoup d'esprit, le Père Sautel, n'a pas manqué de faire entrer la sainte dans l'espèce de calendrier en distiques latins qu'il a intitulé : *Annus sacer poeticus*. Enfin, — et pour ne pas poursuivre une énumération fastidieuse, — je citerai, parce qu'elle est bien peu connue, une tragédie d'un Sieur d'Aubignac, qui n'est autre que le remuant abbé de ce nom, auteur de la *Pratique du théâtre*. Tout y est d'une désespérante médiocrité.

Pas plus que l'héroique vierge de Vaucouleurs, dont elle fut une des *voix*, sainte Catherine n'a trouvé son Corneille ; mais son nom est destiné à ne jamais périr : on ne l'invoque plus guère comme patronne des élèves de philosophie dans les collèges, mais on lui garde un pieux souvenir comme protectrice de celle des classes de la société où il y a peut-être le plus de mérite modeste et de vertus cachées.

Je reviens au livre superbe dont je n'ai mis en lumière que les côtés matériels. Le texte, assez vraisemblablement traduit du latin, est l'œuvre de Jean Miélot, un des secrétaires du duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon ; mais on lui a fait subir le procédé de rajeunissement qui tend à s'imposer aujourd'hui, et que M^me de Witt et M. Lorédan-Larchey ont déjà appliqué — avec plus de réserve néanmoins — au grand narrateur Froissart et au naïf biographe de Bayard, le Loyal Serviteur. Ici, le vieux texte n'a pas été seulement rapproché du français moderne, mais débarrassé des longueurs — qui, paraît-il, le défiguraient dans l'original — et ramené à son sujet propre.

Fort heureusement, en se faisant plus *moderne*, le style de Jean Miélot n'a rien perdu des grâces et du doux charme qui le caractérisent : un reflet de l'Orient et de la Grèce asiatique d'Homère colore ces pages, aussi bien que les belles enluminures qui leur donnent la vie. Dites si, dans ce délicieux passage, vous ne sentez pas, avec le rayon d'en haut en plus, comme un vague ressouvenir de l'*Odyssée* : « Il [Jésus-Christ] envoya les Anges du

« Ciel, qui vinrent la réconforter, et dont l'ineffable clarté, divi-
« nement resplendissante, illuminait tellement l'obscurité de son
« cachot, que les gardes, qui faisaient le guet par dehors, en
« furent saisis de peur et tombèrent en grand ébahissement de
« pensée [1]. »

Comme de telles échappées sur un monde meilleur reposent de la littérature à outrance qui fleurit au temps présent et attriste les esprits honnêtes! Remercions l'éditeur de les avoir exhumées du vieux manuscrit; et prions-le — car succès oblige — de nous donner bientôt un pendant à sa *Sainte Catherine*. On souhaiterait de voir la vie de chaque grand saint ainsi revêtue de tout le luxe de la typographie moderne ; il serait téméraire, sans doute, de nous venir présenter saint Louis, après Joinville, et sainte Elisabeth de Hongrie, après Montalembert ; mais il en est d'autres, bien grands aussi, qui semblent attendre leur tour, tendres comme saint François de Sales, ardents comme saint Bernard, formant ce que Dante, au chant XII de son *Paradis*, appelle l'une et l'autre *roue* du char militant de l'Eglise [2].

OLIVIER DE GOURCUFF.

---

LA POLYARCHIE DE PIERRE BELORDEAU, SIEUR DE LA GRÉE, AVOCAT AU PARLEMENT DE BRETAGNE. Etude historique et littéraire, par M. Olivier de Gourcuff. — Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud. Une broch. in-8°, 27 p. — Nantes, Libaros, Vier. Prix 1 fr.

Un de nos collaborateurs, grand fureteur de bouquins, a trouvé, ces temps derniers, sur la place Bretagne, un massif in-quarto, compilation juridique d'un vieil avocat breton ; mais, tout à la fin

[1] Page 224.

[2] *A rotar comincio la santa mola.*
*E nel suo giro tutta non si volse*
*Prima, ch'un altra d'un cerchio lachiuse ;*
*E moto à moto, e canto à canto colse...*

du volume, sous une pagination séparée, se lisait un petit traité de morale politique, adressé à Henri IV, qui, précieux pour l'histoire de la Ligue en Bretagne, était écrit dans la belle et ferme langue de Montaigne et d'Amyot. Frappé de l'intérêt historique et du mérite littéraire de « La Polyarchie, » notre collaborateur a fait des recherches sur son auteur, Pierre Belordeau, sieur de la Grée ; ces recherches, excepté au point de vue généalogique, n'ont pas amené de résultat : il s'est décidé alors à faire connaître l'œuvre elle-même, ou tout au moins à la vulgariser, et il publie aujourd'hui une analyse détaillée, accompagnée d'extraits nombreux de l'ouvrage de Belordeau. Nous croyons que les sentiments de piété, de patriotisme et de sage liberté qui caractérisent cet ouvrage auront leur écho dans tous les cœurs bretons.

---

COMMENT S'EST FONDÉE EN BRETAGNE UNE INSTITUTION DE CHARITÉ, par la Comtesse Ernestine de Trémaudan. Paris, Jules Gervais, 29, rue de Tournon.. In-18.

Nous voulons simplement signaler aujourd'hui l'apparition de cet ouvrage, qui sera bientôt ici l'objet d'une étude spéciale et qui a valu à l'auteur deux lettres épiscopales des plus flatteuses : « Vous avez fait encore un beau livre. Je le bénis, » dit Mgr de Saint-Brieuc, et Mgr de Quimper : « Votre livre, Madame, est une bonne œuvre, qui sera pour vous une nouvelle raison de bénir Dieu. »

---

# MÉLANGES

— La municipalité nantaise est satisfaite : elle vient, sous prétexte d'alignement, de faire disparaître la porte devant laquelle Charette tomba sous les balles de la République.

« A l'extrémité gauche de la rue d'Auvours, près la place Viarmes, dit *l'Espérance du peuple*, une partie du jardin s'avançait en éperon, faisant saillie sur la rue ; c'est là que, préservé par un double mur, se trouvait l'emplacement baigné, dans un jour de deuil, par le sang généreux du héros vendéen. Sa famille, après avoir lutté jusqu'au bout, a dû s'incliner devant la force ; elle n'a même pas pu obtenir qu'un signe commémoratif vînt rappeler aux générations futures le forfait dont son chef avait été victime. »

L'histoire, heureusement, est à l'abri des pioches municipales.

— Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient d'accorder une subvention nouvelle de 3.000 fr., pour la constitution d'une galerie des costumes bretons au Musée départemental de Quimper. Cette collection de costumes bretons sera certainement une des grandes curiosités de ce Musée.

— Dans une des dernières séances de la Société Polymatique du Morbihan, M. de Cadoudal a adressé à la Société une dépêche de M. le Vte Alban de Francheville, autorisant l'apposition d'une plaque de marbre destinée à rappeler que le connétable de Richemont est né au château de Sucinio.

La Société vote des remerciements à M. de Francheville pour avoir permis de réaliser une pensée aussi bretonne que française, et, sur la proposition de M. l'abbé Luco, vote les mêmes remerciements à M. Langlais, qui avait bien voulu donner une autorisation analogue pour perpétuer à Sarzeau le souvenir de Le Sage.

— Un des monuments les plus curieux de la Bretagne, le menhir géant de Locmariaker, est désormais à l'abri des coups des destructeurs: la Commission des monuments historiques vient de l'acquérir pour le compte de l'Etat.

Ce roi des menhirs bretons dépasse en hauteur l'obélisque de Louqsor ; il mesure un peu plus de 67 pieds et son poids est évalué à 250,000 kilos. Malheureusement il est abattu et divisé en 4 blocs. Un projet pour la restauration de ce colosse a été présenté dernièrement au Congrès de l'Association bretonne, par M. P. de Lisle et appuyé par M. de Kerdrel, qui déjà avait pris en mains devant le Sénat la défense des alignements de Carnac. Les vœux de nos compatriotes et les demandes présentées au Congrès de Vannes ont été heureusement exaucés : M. de Closmadeuc, le savant archéologue vannetais, a été chargé de l'acquisition du grand menhir et de deux des principaux dolmens de la presqu'île de Locmariaker ; ses démarches ont été couronnées d'un plein succès.

# BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ACADÉMIE (L') ROYALE DE MARINE, DE *1778* A *1783*; par Alf. Doneaud du Plan, professeur à l'Ecole navale. 5e partie. In-18, 103 p. Nancy, imp. et lib. Berger-Levrault.

ANNUAIRE ADMINISTRATIF, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL D'ILLE-ET-VILAINE, 1881, (49e année). Adresses de Rennes. In-18, 456 p. Rennes, imp. Leroy fils. 1 fr. 50

ANNUAIRE STATISTIQUE, HISTORIQUE, ADMINISTRATIF DU DÉPARTEMENT DU MORBIHAN; par Alfred Lallemand. 1882. In-18, v-244 p. Vannes, imp. Galles. 1 fr. 25

CATALOGUE DES MOUSSES, HÉPATIQUES ET LICHENS DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE; par l'abbé de la Godelinais. In-8o, 41 p. Caen, imp. Le Blanc-Hardel.

CHRONIQUE DE BRETAGNE DE JEAN DE SAINT-PAUL, CHAMBELLAN DU DUC FRANÇOIS II, publiée, avec notes et introduction, par Arthur de la Borderie, du Comité des travaux historiques. In-8o et in-4o, XXII-146 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Tiré à 150 ex. in-8e et à 350 in-4e, pour la Société des Bibliophiles bretons. Titre rouge et noir. L'in-8e seul se vend; prix : 10 fr. Paris, Claudin, rue Guénégaud, 3, et Champion, quai Malaquais, 15.

COMMENT S'EST FONDÉE EN BRETAGNE UNE INSTITUTION DE CHARITÉ; par la comtesse E. de Trémaudan. In-18 jésus, 368 p. et portrait. Paris, lib. Gervais.

ETUDE SUR LUCE DE LANCIVAL; par Alfred Doneaud du Plan, professeur à l'Ecole navale de Brest, In-8o, 37 p. Saint-Quentin, imp. Patte.

LETTRES MISSIVES ORIGINALES DU XVIe SIÈCLE (100 de femmes et 200 d'hommes), tirées des archives du duc de la Trémoïlle et publiée par P. Marchegay, membre non résidant, et H. Imbert, correspondant du Comité des travaux historiques. In-8o, x-463 p. Niort, lib. Clouzot.

PATRIOTE (LE) BOURNONVILLE (1791-1792). Documents inédits pour servir à l'histoire de la Révolution à Saint-Nazaire, recueillis et annotés par Gustave Bord. In-8o, 63 p. Saint-Nazaire, imp. F. Girard.

POLYARCHIE (LA) DE PIERRE BELORDEAU, SIEUR DE LA GRÉE, AVOCAT AU PARLEMENT DE BRETAGNE. Etude historique et littéraire, par Olivier de Gourcuff. In-8o, 29 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

TROIS (LES) CARDINAUX DE ROHAN, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, études biographiques et littéraires, extraites de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, par René Kerviler. In-8o, 284 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

UNE PARISIENNE SOUS LA FOUDRE; par Zénaïde Fleuriot. 5e édit. In-18 jésus, 243 p. Paris, Lecoffre.

XII *

# MAUPERTUIS

Il semble qu'il y ait peu de chose à apprendre sur Maupertuis, après les éloges de Formey, de Fouchy, de Le Franc de Pompignan, de Dupré de Saint-Maur et de Tressan et surtout après les travaux de La Baumelle et de M. Damiron. Mais les premiers de ces ouvrages ne sont que des panégyriques oratoires : d'un autre côté, si la *Vie de Maupertuis*, par La Baumelle, a été écrite au XVIII^e siècle sur des mémoires fournis par la famille, on ne peut avoir une confiance absolue dans l'exactitude de l'auteur, même pour les pièces qu'il cite comme authentiques; et bien des documents sont connus aujourd'hui, qu'il ne soupçonnait pas ; enfin, le livre de M. Damiron concerne plus spécialement l'étude du philosophe, et nous voulons surtout faire œuvre de biographe. Or il y a beaucoup d'incidents très instructifs à relever ou à rectifier dans l'existence accidentée et fort orageuse du savant Malouin, qui, non content des palmes de l'Académie des sciences de Paris, voulut encore cueillir celles de l'Académie française et devenir président de l'Académie des sciences et belles-lettres de Berlin. S'il goûta toutes les douceurs de la gloire, s'il vit à ses pieds les savants et les poètes, si Voltaire put lui adresser ces vers, placés depuis au bas de ses portraits :

* Voir la livraison de septembre 1881, pp. 169-184.

Ce globe mal connu, qu'il a su mesurer,
Devient un monument où sa gloire se fonde :
Son sort est de fixer la figure du monde,
De lui plaire et de l'éclairer,

Maupertuis fut abreuvé, en revanche, de toutes les amertumes de la satire et de l'envie. Le même Voltaire s'acharna sur le *natif de Saint-Malo*, de son vivant et même longtemps après sa mort. Les pamphlets avancèrent, pour le favori de Frédéric, l'heure de la tombe, et lorsque l'illustre savant qui avait mesuré la figure de la terre, réfugié en Suisse, chez son ami Bernouilli, retrouva la vieille foi bretonne et se tourna, confiant, vers son créateur, il put offrir à Dieu de cruelles blessures en expiation de ses erreurs. La vie de Maupertuis est féconde en enseignements de toute sorte. Ils ressortiront sans peine d'un simple récit. De longs commentaires seraient superflus.

## I

### La famille Moreau

Pierre-Louis *Moreau de Maupertuis* naquit à Saint-Malo le 28 septembre 1698. Voici son acte de baptême, tel que je l'ai relevé en 1873 sur un registre paroissial aux archives de la mairie de Saint-Malo:

« Pierre-Louis Moreau, fils de noble homme René Moreau et de Dame Eugénie Baudran [1] sa femme, fut baptizé par moi soubsigné le 28 septembre 1698; et a esté parain noble homme Pierre Pélicot, sieur de Clévice; et maraine Dame Michelle Alleaume, dame de Kerhervé, qui ont signé. — A. Betuet *baptisavit.* »

Qu'était ce René Moreau, que La Baumelle qualifie d'écuyer,

[1] La famille Baudran était honorablement connue à Saint-Malo, aux XVII^e et XVIII^e siècles. L'abbé Manet, dans les *Malouins célèbres*, cite un capitaine et un jésuite de ce nom.

seigneur de Maupertuis, et député des Malouins au conseil royal du commerce ? M. Cunat lui a consacré une notice dans son excellente monographie de *Saint-Malo illustré par ses marins*. Comme les Trouin, comme les Porée, les Porcon, les Danycan, les Gardin, les Surcouf, les Lefer, les Miniac et les Joly, René Moreau fut un rude et valeureux corsaire[1]. Nous ne pouvons mieux rendre compte de ses mérites qu'en rapportant les lettres d'anoblissement à lui octroyées par Louis XIV en 1708. Les considérants renferment une biographie complète de ce généreux citoyen et toute analyse en gâterait la saveur. On nous saura gré de les reproduire textuellement, M. Cunat n'en ayant donné qu'un extrait peu exact :

« Louis, par la grâce de Dieu, etc... — Nous avons toujours regardé comme des personnes illustres dans notre royaume ceux qui par une longue application ont excellé dans l'exercice des employs qu'ils ont exercés ; et nous nous sommes fait un plaisir de les distinguer par quelques marques de notre estime qui puissent, en rendant justice à leur méritte, animer en même tems nos autres sujets à suivre leur exemple. — Et comme les services que nous a rendus notre cher et bien-aimé, René Moreau, sieur de Maupertuys, natif de notre ville de Saint-Malo, député de la mesme ville, et conseiller pensionnaire des Estats de nostre province de Bretagne, en la Chambre de nostre conseil du commerce, se trouve dans ce cas, par les services essentiels qu'il nous a rendus dans notre marine, Nous sommes bien aise qu'il ressente la satisfaction qui nous en reste par des marques qui puissent passer à sa postérité. — Il a commencé à nous donner des preuves de sa capacité en commandant, en vertu de nos commissions et de celles de nos admiraux et vice-admiraux, *ses propres vaisseaux armez en guerre de quarante à cinquante canons*, qu'il a montez luy mesme, et avec lesquels il a fait nombre de courses et de prises

[1] « Saint-Malo, nouvelle Carthage, qui attiroit alors dans son sein les trésors des deux mondes, enrichissoit la France, faisoit respecter ses pavillons et souvent humilioit ses ennemis. » (*Œuvres de Tressan*, p. 313.)

sur les ennemys de nostre Estat ; il a soustenu contre eux divers combats, dans lesquels il a donné des marques égales de sa valleur et d'une si sage conduitte qu'il mérita d'estre incorporé, avec les deux vaisseaux qu'il commandait, dans l'escadre du chevalier Regnault, sous les ordres duquel il fit le voyage de l'Amérique en l'année 1696, *avec rang et paye de capitaine de frégate ;* sa vigilance et son activité luy ayant donné une parfaite connoissance du commerce de mer, il nous a rendu et à nostre Estat des services importans par les voyages de long cours qu'il a faits dans les Espagnes et dans les Indes, dont il a rapporté en France plusieurs millions. Il a depuis transporté sur son vaisseau le Saint-Guillaume, de Cadix à Naples, un régiment de soldats pour le service de nostre très cher et très amé frère et petit-fils le roy d'Espagne : dans lesquels différens employs il a seu par son application particulière, *concilier le méritte et la prudence d'un bon négociant avec la valeur et l'intrépidité d'un homme de guerre.* — Et sa grande réputation ayant été parfaitement connue de ses compatriotes, il a esté choisi par eux pour député du commerce ; il a continué de nous donner dans ce dernier employ tant de preuves de son zèle et de son affection que nous avons pris la résolution de l'élever au dessus du commun en l'annoblissant luy et ses descendans, *sans que, pour raison de ce, il soit obbli é de cesser son commerce, que nous luy avons au contraire expressément enjoint de continuer, et mesme d'y ellever ses enfans,* à suivre son exemple et ses traces, autant que leur inclination les y portera, par l'utilité qui nous en revient et à nos sujets. — A CES CAUSES, et autres considérations à ce nous mouvans, de nostre certaine science, pleine puissance et authorité royalle, nous avons anobly, et par ces présentes signées de nostre main, anoblissons le dit sieur Moreau de Maupertuys, et du titre et qualité de noble nous l'avons décoré et décorons : Voulons et nous plaïst qu'il soit tenu et censé et réputé pour tel, ensemble ses enfants et postérité tant masles que femelles, nez et à naistre en légitime mariage, tout ainsy que s'ils estoient issusde noble et ancienne extraction;

qu'ils soient en tous lieux et actes, tant en jugement qu'autrement, tenus, cencez et réputez nobles, que comme tels ils puissent prendre la qualité d'Ecuyers, parvenir à tous degrez de chevallerie et autres dignitez, titres et qualitez, réservez à nostre noblesse, et qu'ils jouissent et usent de tous les droicts, prérogatives, privilèges, prééminences, franchises, exemptions, libertez, immunitez dont jouissent et ont accoustumé de jouir les anciens nobles de nostre royaume, etc., etc. — Donné à Versailles, au mois de septembre l'an de grâce 1708 et de nostre règne le 76ème. Signé, Louis [1]. »

Ces lettres de noblesse octroyées au vaillant Malouin sont d'autant plus intéressantes pour nous que Duguay-Trouin, son compatriote, déjà célèbre alors et beaucoup plus illustre depuis, n'obtint de lettres royales qu'en 1709. René Moreau était né à Saint-Malo le 28 mai 1664, de Guillaume, sieur de la Palme, et de Guillemette Jocet, sœur de cet émule de Caton d'Utique, qui mit le feu à ses poudres en rade de Cadix et fit sauter son navire en temps de paix, parce que les Espagnols, loin de lui accorder les prérogatives de l'immunité attachée au pavillon français, avaient envahi son bord pour s'emparer de sa cargaison. Ces Malouins étaient tous trempés à l'antique. René, dès l'âge de dix-huit ans, était second à bord du corsaire la *Catherine* que commandait Julien de Porcon, et l'année même de son mariage, en 1694, il soutint un des plus brillants combats de cette époque féconde en exploits. Il commandait alors le corsaire *le Comte de Toulouse,* de 40 canons et 290 hommes d'équipage, et croisait dans les environs des Sorlingues. Un des plus fins voiliers de la station de guerre an-

[1] Archives de la Loire-Inférieure — Registres des mandements de la Chambre des Comptes de Bretagne, t. 43, f° 194.195. — Ces lettres furent enregistrées par la chambre des comptes le 21 janvier 1709, à charge par l'impétrant « d'indemniser les paroisses de la levée des fouages et autres impositions roturières et de payer 90 livres par forme d'aumône, sçavoir 30 L. aux Cordeliers, pareille somme aux religieux S. Blaise et la même somme à l'hospital général. » Signé, J.-B. Becdelièvre et Dollier.— L'abbé Manet a dû connaître ces lettres d'anoblissement, car il en cite des expressions textuelles dans la note qu'il consacre à René Moreau en tête de la biographie de Maupertuis.

glaise, l'*Experiment*, vaisseau de 48 canons, lui ayant donné la chasse, il accepta le combat et engagea le feu si vigoureusement qu'il put d'abord espérer forcer l'ennemi à la retraite ; mais la supériorité du vaisseau anglais était trop écrasante pour que l'affaire, en se prolongeant au canon, ne changeât pas de face. René Moreau prit aussitôt un parti décisif. Il força de voiles, gagna l'avant de son adversaire et laissa porter en grand à croiser sa route : « Le capitaine anglais, gêné par la fumée et qui n'avait pas prévu à temps la manœuvre audacieuse du *Comte de Toulouse*, voit le beaupré de son vaisseau engagé dans les grands haubans du français et reçoit ses bordées d'enfilade sans pouvoir riposter. René Moreau, après avoir balayé les ponts de l'anglais, commande l'abordage et les Français à son ordre montent à bord : *là*, le combat recommence avec un indicible acharnement et se soutient avec succès de notre côté ; les Anglais, acculés à la poupe de leur vaisseau, sont réduits à se défendre...[1] » Mais le feu prend à bord de l'*Experiment*, et Moreau, pour ne pas sauter avec lui, n'a que le temps de rappeler son équipage, de se débarrasser des manœuvres de l'ennemi, trop occupé de l'incendie pour s'opposer à sa retraite, et de gagner le large.

Rentré à Saint-Malo pour réparer ses avaries, Moreau épousa, le 11 mai 1694, Jeanne-Eugénie Baudran, et l'année suivante, ayant repris la mer et commandant le *Saint-Guillaume* et le *Diamant*, il soutint plusieurs combats contre les Anglais. Les lettres royales nous ont appris comment il fut incorporé en 1696 dans l'escadre du chevalier Regnault, avec le grade de capitaine de frégate. En 1697 il commandait le *Saint-Antoine* commissionné par Louis-Alexandre de Bourbon, amiral de France, et renouvelait ses exploits, qui ne s'arrêtèrent qu'avec la paix de Ryswick.

Telles furent les traditions de famille que Pierre-Louis, le futur académicien, trouva dans son berceau. Il put porter fièrement les armoiries *d'or au palmier de sinople* que lui légua son père :

[1] Ch. Cunat. *Saint-Malo illustré par ses marins*, p. 122.

elles étaient dignes de celles du pavillon de Saint-Malo, l'hermine sans tache, que le vaillant corsaire portait à son grand mât, à côté du pavillon royal.

## II

## La jeunesse de Pierre-Louis

## (1698-1723)

René Moreau qui vécut jusqu'en 1746, et devint chevalier de Saint-Michel, après avoir été l'un des premiers directeurs de la grande compagnie des Indes occidentales, eut, d'Eugénie Baudran, deux fils et une fille. Pierre-Louis, né en 1698, fut l'aîné des fils. Le cadet, Louis-Malo Moreau de Saint-Hélier, devint en 1728 abbé de la Madeleine de Geneston, de l'ordre des chanoines réguliers, au diocèse de Nantes. Leur sœur épousa un Magon du Bos : encore un nom célèbre dans les fastes de la vaillance et de la générosité malouines.

Pierre-Louis annonça, dès son plus jeune âge, une grande vivacité d'esprit. Il n'avait que six ans, en 1704, lorsque son père se rendit pour la première fois à Paris, afin d'exercer cet emploi de député du commerce qu'il devait occuper pendant quarante ans. René Moreau emmena avec lui sa femme et ses enfants, et la première curiosité les conduisit à Versailles au grand couvert du roi. Pierre-Louis, « portant une chevelure blonde sans cesse en mouvement, s'ouvrit un passage parmi la foule et précéda les premiers rangs des spectateurs. Les traits singuliers de son visage, son air fin, ses yeux pleins de feu, frappèrent Mme la duchesse de Bourgogne, qui voulut le voir de plus près, fut enchantée de ses réponses, l'accabla de caresses, et demanda au roi des bonbons pour l'enfant, présage heureux des bienfaits que son auguste fils versa depuis sur l'académicien [1]. » Nous verrons plus tard ses fines

[1] *Vie de Maupertuis*, par La Baumelle. Paris, Ledoyen. 1856, p. 5.

reparties lui valoir bien d'autres succès à la cour de l'impératrice à Vienne.

Mme Moreau ne resta pas au milieu du tumulte de la capitale avec son mari. Elle avait besoin de l'air vif de la mer et revint à Saint-Malo, pour se charger elle-même, avec l'aide d'un précepteur, de l'éducation de ses enfants. Pierre-Louis fut ainsi élevé dans sa famille et près d'une mère faible qui le gâtait à plaisir, jusqu'à l'âge de seize ans. On lui avait donné pour précepteur un excellent homme, l'abbé Coquaud, qui suivit un peu l'exemple de la mère et qui, devinant les aptitudes extraordinaires de son esprit, ne l'assujettit pas aux règles communes, et ne s'obstina pas, dit un biographe, à réprimer l'essor de son génie. On a plus tard attribué à ce genre d'éducation l'impatience de toute contrainte, l'esprit de résistance et de lutte qui se manifesta plus ou moins ouvertement pendant toute l'existence de Maupertuis. On doit reconnaître que sa mère l'idolâtrait plutôt qu'elle ne l'aimait. Il a rapporté lui-même qu'elle ne pouvait lui rien refuser. Elle lui avait rendu toute contradiction tellement insupportable que, bien avant dans sa carrière, ce n'était qu'après avoir réprimé ses premiers mouvements qu'il pouvait souffrir que ses idées fussent contrariées et ses goûts traversés [1]. Mais faut-il rendre Eugénie Baudran entièrement responsable de cette tête ardente de l'illustre Malouin ? N'avait-il pas du sang corsaire dans toutes les veines ? et ce sang ne lui avait-il pas été infusé par toutes les branches des rameaux paternels et maternels ? L'éducation peut et doit corriger la transmission atavique, l'améliorer en la transformant ; mais elle ne la supprime pas, et Maupertuis courut plus tard au-devant des contradictions comme ses ancêtres couraient sus aux Anglais. Que serait devenue cette nature exubérante entre les murs glacés d'un collége ? On l'eût domptée, sans doute ; mais qui peut dire comment le succès eût plus tard répondu aux espérances ? Ce qu'il y a de certain, c'est que Maupertuis, malgré la

[1] *Etude sur Maupertuis* par Damiron, p. 9, et éloge par Formey.

complaisance apparente de l'abbé Coquaud, qui sut étudier son caractère et en tirer parti, reçut un fonds d'instruction solide. Ce qu'il y a de certain encore, c'est qu'il conserva de ce maître un long et affectueux souvenir. « Bien pénétré de tout ce qu'il devait à sa douceur, à sa patience, à cet art ou à ce don d'être bon pour être utile, il l'aima et le servit constamment, et quand il l'eut perdu, il devint le bienfaiteur de sa famille, à laquelle, deux mois avant de mourir, il envoyait encore de Bâle ses secours accoutumés [1]. »

A seize ans, Maupertuis avait achevé sa rhétorique, en face des grands spectacles de la mer, et mêlant à ses études d'humanités des notions approfondies d'histoire naturelle, science pour laquelle il se sentait une vive inclination. Son père, retenu habituellement à Paris par ses fonctions de délégué du commerce malouin, jugea convenable alors de l'avoir près de lui, « autant pour le soustraire à ce gouvernement qui ne le gouvernait guère, que pour lui procurer une plus forte instruction. » Mais l'habitude avait tellement uni la mère et le fils, rapporte La Baumelle, que la séparation fut la matière d'un long combat entre la tendresse et la raison. « La mère différait de jour en jour le départ, le fils conspirait aux délais. Enfin le père partit de Paris pour l'arracher des bras maternels et le mettre dans ceux de la philosophie [2]. »

Maupertuis fut envoyé au collège de la Marche où il suivit le cours de philosophie de Leblond, célèbre cartésien dont les poumons robustes donnaient du poids, dit-on, aux plus frivoles arguments. Aussi le jeune Malouin fut-il d'abord subjugué par son nouveau professeur, mais il ne se payait pas de paroles et ne fut pas convaincu. Cependant, si Leblond ne fit pas de son élève un disciple de Descartes, il eut du moins le mérite de lui inspirer un goût persévérant de la recherche philosophique. Ce fut Newton qui triompha de Descartes ; mais un peu plus tard, et Maupertuis fut

[1] Damiron, p. 10.
[2] La Baumelle, p. 6.

amené à ce résultat par les études géométriques. M. Moreau, pour réaliser à la fois le vœu des traditions de sa race et l'injonction de ses lettres de noblesse, destinait en effet son fils à la marine. Il lui fit en conséquence donner des leçons de géométrie par l'académicien Guisnée, une des lumières de l'Académie des sciences de ce temps. Ces leçons furent du goût de l'élève qui ne devait pas tarder à dépasser son maître et à devenir maître à son tour.

Après deux ans d'études sérieuses, il était temps de choisir définitivement une carrière. Maupertuis, d'accord avec son père, se décida pour la marine et reprit le chemin de Saint-Malo pour préparer sa première caravane ; mais il lui fut impossible, cette fois, de vaincre la résistance de sa mère qui s'opposa de toutes ses forces à une pareille séparation. Les instances les plus vives furent inutiles. Eugénie Baudran résista d'autant mieux que c'était sa première contradiction sérieuse et la vocation navale du jeune Malouin ne put avoir de suite. Tout ce qu'il put obtenir de sa mère fut la permission de faire un voyage en Hollande, au retour duquel il entra dans la compagnie des mousquetaires gris.

Maupertuis avait alors vingt ans. Son âge, le feu de son tempérament, la dissipation de son nouveau genre de vie ne lui firent pas négliger l'étude des sciences, tout en cultivant les arts d'agrément. Il devint adroit dans tous les exercices du corps, élégant danseur et habile musicien. Bernier lui apprit la composition, et la précision de jeu qu'il acquit en peu de temps sur plusieurs instruments fut remarquée comme extraordinaire. Aussi ses succès furent-ils grands dans les sociétés de Lille où il fut obligé d'aller prendre garnison quand son père lui eut obtenu un brevet de capitaine de cavalerie dans le régiment de Laroche-Guyon. Maupertuis n'afficha ni le géomètre ni le mathématicien parmi des camarades à qui ces langues étaient inconnues : « il partageait leurs plaisirs ; mais les vides en étaient remplis par ses études favorites. » Il se perfectionna de plus en plus dans les sciences exactes.

Maupertuis vint passer à Paris l'hiver de 1722. Ce fut une époque décisive pour sa carrière. Naturellement attiré par ses études dans le commerce d'hommes d'esprit ou de science, tels que Lamotte-Houdard, Marivaux, Saurin, La Faye, Fréret, Nicole, Terrasson et autres habitués du café Procope, il se fit du premier coup admirer dans ce cercle choisi par ses saillies brillantes, par la finesse de ses réparties et par la profondeur de ses idées. On lui persuada qu'il n'était point fait pour l'état militaire, et Fréret lui déclara un jour que « la géométrie seule pouvait repaître son âme active et dévorante. » Après quelque hésitation, le jeune capitaine se rendit à ces conseils : il se sentait soutenu pour les premiers pas à faire dans la nouvelle voie et ne manquait pas, d'ailleurs, de confiance en lui-même. Il prit définitivement pour maître le savant Nicole, dont il resta toujours l'ami, donna sa démission de capitaine[1] et s'offrit aussitôt à l'Académie des sciences qui le reçut, le 11 décembre 1723, en qualité d'adjoint-géomètre. Il y avait des candidats plus avancés et plus habiles que lui, ayant déjà fait leurs preuves, mais l'abbé Terrasson démontra que « le plus digne de la place n'était pas le plus habile : c'est, ajouta l'abbé, celui qui est le plus capable de le devenir dans un degré éminent : or, en partant de là, Maupertuis est le plus digne [2]. » L'événement justifia le pronostic. Désormais le sort de Maupertuis est fixé. Il va se consacrer uniquement à la science et nous allons le suivre jusqu'à sa mort sur ce nouveau théâtre.

La carrière scientifique de Maupertuis se divise en trois périodes très distinctes : une première période de douze années, de 1723 à 1735, toute laborieuse, pendant laquelle Maupertuis

[1] « Plusieurs militaires lui en avoient donné l'exemple. M. le Chevalier de Louville et M. du Fay, ancien capitaine au régiment de Picardie, avoient déjà fait à l'amour des sciences le sacrifice de leur première vocation. » (Eloge, par de Tressan, *Œuvres* de Tressan, p. 315.)

[2] La Baumelle, p. 14. — On sait que l'Académie des sciences était alors divisée en plusieurs classes, les élèves ou adjoints, les associés, les pensionnaires et les vétérans. On passait successivement par chacune de ces classes et la première était une sorte d'apprentissage.

conquiert patiemment ses grades académiques et couronne ses nombreux travaux géométriques par la substitution des théories newtoniennes au système de Descartes ; — la seconde, toute de gloire, remplie, de 1736 à 1744, par la mission en Laponie et la dispute sur la figure de la terre ; — la troisième, glorieuse encore, mais tout entière consacrée au service du roi de Prusse et à la présidence de l'Académie de Berlin. — Entre la seconde et la troisième se place la réception à l'Académie française. Telle sera aussi la division naturelle de notre étude.

RENÉ KERVILER.

(*A suivre.*)

---

# ESPION MALGRÉ LUI

## SOUVENIR DE LORRAINE *

### IV

En sortant du château de Vassenages, le curé de Badonv*** se rendit par le plus court chemin à la maison du maire. Cette habitation, d'un extérieur bourgeois et vulgaire, mais gai et confortable, terminait le bourg sur la route de Vaucouleurs.

Le maire, nommé depuis le 4 septembre, était un médecin de médiocre valeur scientifique, mais d'une puissante influence dans le pays, à cause de son honnêteté parfaite et de son dévouement incontestable.

Le docteur Chanfour eût pu passer pour un homme accompli s'il eût été chrétien. Mais, hélas! on sait combien peu d'hommes de son drapeau osent fréquenter l'église.

Le maire et le curé se voyaient rarement et pour affaires, mais leurs entrevues étaient toujours courtoises.

Le docteur, assis dans son cabinet de consultations, semblait tout absorbé par la lecture de son journal, lorsque l'abbé y fit irruption, sans attendre d'être annoncé par la servante.

— Monsieur le maire, dit-il d'une voix ferme, mais où se sentait l'émotion contenue, je viens remplir auprès de vous un pénible devoir, celui de dénonciateur.

* Voir la livraison de mars 1882, pp. 183-195.

Le médecin qui s'était levé en apercevant son respectable visiteur, le regarda avec étonnement et examina instinctivement ses prunelles, pour voir si elles ne brillaient pas de l'éclat maladif du délire ou de la folie.

— Il y a un espion prussien dans cette commune, poursuivit le curé avec animation. Je l'ai vu lever le plan du château de Vassenages. Il est, ou se fait passer pour le neveu de Miss Mint. Il est d'autant plus dangereux qu'il se couvre de ce nom honorable.

— Bah ! fit le maire avec un ton d'incrédulité, en êtes-vous certain, monsieur le curé ? Et où serait-il en ce moment ?

— Je vais vous surprendre, docteur. Il est à la table de Madame la Comtesse de Vassenages !

— Quoi ! s'écria le fonctionnaire hors de lui, serait-il donc vrai, comme le répète la populace, que les nobles conspirent avec nos ennemis ?

— Non certes ! mille fois non, Monsieur ! Votre bon sens fait justice de cette infâme calomnie. L'étranger fut invité au château en qualité de neveu de Miss Mint. Il se dit officier en congé de l'armée britannique, mais j'ai fait tomber son masque. C'est un lieutenant bavarois qui profite de sa connaissance de la bonne Anglaise, pour venir reconnaître ce pays.

— S'il en est ainsi, Monsieur, n'ébruitons rien et prenons l'espion au piège. Je vais donner des ordres au garde-champêtre. Avec quelques hommes bien armés, il opérera l'arrestation, mais sur les chemins ou dans le bois, hors du château et du cottage, pour ne point en compromettre les honnêtes habitants qui, je le crois comme vous, sont incapables d'une trahison. En même temps, je vais envoyer prévenir le brigadier de gendarmerie de Gondr***, afin qu'il accoure ici au plus vite. Merci, monsieur le curé, nous devons traquer sans trêve ni merci tous ces espions qui nous perdent. Toute voix d'humanité doit se taire devant le salut du pays.

— Je ne partage pas votre avis, docteur. Ni l'humanité, ni la charité chrétienne ne doivent jamais se taire. Et, s'il est des cas

où le patriotisme doit parler aussi haut qu'elles, il est toujours possible de concilier tous les devoirs. Oui, mettez l'ennemi dans l'impossibilité de nuire ; mais, de grâce, ne touchez pas à sa vie. Assez de sang est versé en vain, à l'heure qu'il est, sur cette terre de France. Adieu, j'ai fait mon devoir de citoyen en vous désignant l'espion, je fais mon devoir de prêtre en vous demandant sa vie, afin qu'il revienne à la voie droite et qu'il rougisse de son vil métier.

Le maire branla la tête ; il allait sans doute répondre au prêtre que sa demande était bien difficile à accorder à cause de l'exaltation des esprits et des exigences de la situation ; mais celui-ci avait déjà disparu aussi brusquement qu'il était entré.

Une heure après la conversation que nous venons de rapporter, la tante et le neveu prenaient congé de la comtesse de Vassenages et suivaient ensemble le chemin du cottage, hâtant le pas sous l'abri insuffisant d'un unique parapluie, car les nuages amoncelés commençaient à se fondre en une averse glaciale.

— Imprudent ! murmura l'Anglaise à l'oreille du jeune homme, dès qu'elle eut entendu se refermer la grille de l'avenue ; ne vous avais-je pas prédit que vous vous trahiriez vous-même ?

— Vous aviez raison, ma tante, le curé m'a reconnu. Ce diable d'homme a des yeux de lynx. Je suis sûr qu'il m'a déjà dénoncé.

— Je le crains. L'abbé Schneider, lorsqu'il s'agit du devoir, va droit au but comme une flèche. Ah ! mon neveu, mon neveu, voyez où vous a conduit votre imprudence ! Il n'y a pas un instant à perdre. Partez, Georges, partez vite et tâchez de gagner de l'espace avant que l'alarme ne soit donnée.

— Je vous obéirai, ma tante, mais il ne faut pas perdre le sang-froid et le courage devant un danger peut-être imaginaire. En tout cas, je ne veux pas courir les routes par le grand jour. La nuit viendra vite, il fait sombre. Dès qu'elle tombera, je vous quitterai. Mais il faut que je vous laisse ce papier ; il me compromettrait trop. Vous pouvez le lire, il vous expliquera tout.

C'était la commission du major ordonnant au lieutenant de

Brauër de quitter pour deux jours le cantonnement, afin de relever le plan de Vassenages et de ses abords.

L'Anglaise parcourut le papier des yeux avec avidité. Bientôt la rougeur monta à son visage et ses yeux lancèrent à son compagnon un éclair d'indignation.

— Et vous avez pu accepter une pareille mission, Georges ? Et vous n'avez pas jeté les tronçons de votre épée à la figure de l'Allemand ? Quoi ! je vous reçois comme mon fils, et vous répondez à mes baisers par le baiser d'un traître ? Car, je vous le répète, ce pays est désormais mon pays. Vous vous asseyez à la table de ceux dont vous dévouez la maison à la ruine ? Georges de Brauër, vous jouez-là un rôle indigne de vous et de moi !....

— Ma conscience et mon cœur me l'ont dit avant vous, ma tante, répondit le lieutenant avec un profond soupir, mais un ordre est un ordre ; c'est la maxime fondamentale de la discipline militaire.

— Georges, Georges, vos chefs ont le droit de vous demander le sacrifice de votre vie, mais non celui de votre honneur. Vous avez péché par faiblesse, je veux le croire ; puisse le châtiment ne pas être terrible !

— Pourquoi faut-il que ma mère m'ait enjoint de m'enrôler dans cette armée, où rien de chevaleresque ne fait palpiter les poitrines !...

— Donnez-moi votre plan de Vassenages, donnez-moi vos notes, donnez-moi tout, je le veux.

Le lieutenant prit son album et le tendit machinalement à sa parente.

— On le voit, continua celle-ci, vous avez l'habitude de la topographie. Vous ne perdîtes pas votre temps à Woolwich.

Et d'un geste nerveux, elle arracha les pages criminelles, les froissa dans sa main, les déchira en mille morceaux qu'elle livra au vent déchaîné en tempête. Ils tournoyèrent un instant sur le sol, comme une trombe de neige, et se dispersèrent follement vers les quatre coins de l'horizon.

Georges regardait, l'œil fixe, sans pouvoir articuler une parole.

— Et de plus, reprit l'Anglaise surexcitée par son acte hardi, je vous adjure, au nom de tout ce que j'ai fait pour vous, au nom de l'affection que je vous porte, de ne donner à votre chef aucun renseignement sur ce cher pays, quoi qu'il puisse en résulter pour vous. Malheur, oh ! malheur à moi, si mon neveu appelait sur la terre qui m'a reçue, quand ma patrie et ma famille me repoussaient, l'invasion, la ruine et la mort !

## V

Il est dix heures de la nuit. Les nuées pluvieuses se sont envolées vers d'autres régions, et le ciel libre étincelle de tous ses astres. Le froid précoce qui s'abat souvent dès septembre sur la Lorraine, semble commencer despotiquement son règne et inaugurer l'hiver avant le temps fixé par le calendrier.

Ce qu'il fut, cet hiver, nous nous le rappelons tous : l'allié de nos ennemis. Les éléments eux-mêmes s'étaient armés contre nous.

Dans un réduit humide et glacial attenant à la *maison commune* de Badonv***, et servant de chambre de sûreté pour les malfaiteurs ou les ivrognes, un jeune homme est assis sur un banc vermoulu, les bras croisés sur sa poitrine. Près de lui vacille sur une large pierre la lumière blafarde d'une vieille lampe vert-de-grisée, à côté d'un pain de seigle auquel il n'a pas touché, et d'un vase de terre grossière, contenant une eau que ses lèvres n'ont point non plus effleurée.

Le prisonnier a les yeux fixés sur la lucarne au verre brisé, par laquelle se découvre un lambeau du ciel bleu et étoilé, coupé par la silhouette pyramidale du vieux clocher d'ardoises, dont la pointe commence à s'éclairer du premier rayon de la lune.

A quelques pas de lui, de l'autre côté de la porte massive, aux lourds verrous, il entend les vociférations de la populace qui demande sa mort, la mort de l'espion. La porte de chêne serait en-

foncée comme une barrière de carton, si le gendarme qui la garde ne croisait de temps à autre son sabre-baïonnette sur la foule ameutée.

Parfois une pierre lancée par un bras vigoureux vient frapper les planches, au risque d'atteindre le militaire qui les protège.

Parfois même, lancé par un groupe d'enfants qui a pris pour objectif de ses projectiles la lucarne béante, un caillou vient faire voler en éclats les derniers débris de la vitre, et effleurer le front du captif.

Celui-ci, comme impassible, ne trahit son émotion par aucun mouvement.

Il est soldat, il se rit du danger ; mais il pense à sa mère. Elle a rêvé ponr lui l'honneur, la gloire, et voilà que, dans quelques heures, il va périr comme un vil espion, méprisé de ses exécuteurs, au milieu des cris de haine du peuple qu'il est venu trahir, et qui se plaît à faire déjà commencer son agonie. Il pense à sa tante, son autre mère, qu'il a compromise peut-être, dont il s'est à coup sûr attiré la malédiction, à qui il rend, pour ses bienfaits, un chagrin éternel et une honte indélébile. Il songe à ses camarades de Woolwich. Quel souvenir laissera-t-il parmi eux ? Comment accueilleront-ils la nouvelle que Georges de Brauër est mort, non point frappé noblement dans la mêlée, mais fusillé ignoblement par derrière, comme on fusille les espions ?

Et puis, quelque brave qu'on soit, qui peut, à vingt ans, voir s'ouvrir sous ses pas ce gouffre qu'on nomme l'éternité, sans jeter sur le passé et sur l'avenir un double regard de regret ? La foi, lorsqu'elle vit dans un cœur qui va cesser de battre, adoucit les dernières angoisses, et fortifie dans la lutte suprême. Mais Georges de Brauër avait-il la foi bien vivante ?

Les cris s'apaisent subitement au dehors. Il y a une accalmie dans la tempête.

La porte crie et s'ouvre. Le curé de Badonv*** entre dans le cachot. Sa figure est toujours froide et calme, mais singulièrement pâlie.

Le jeune homme se lève à l'aspect du prêtre. Il se découvre et s'inclinant avec respect :

— Soyez le bienvenu, Monsieur, dit-il d'une voix à peine émue. Vous venez contempler votre ouvrage. Je puis vous dire comme les athlètes romains : *Morituri te salutant.*

— Vous devez, Monsieur, être profondément irrité contre moi ?

— Je vous approuve, vous avez fait votre devoir. On m'avait bien dit à l'armée comment le clergé français entendait le patriotisme.

— Vous me pardonnez ?

— On ne pardonne qu'aux coupables, je vous tends la main et vous félicite de votre zèle pour votre pays. Maintenant, parlez-moi de Dieu, Monsieur, le moment fatal approche.

— Tenez-vous à la vie ?

— A la vie ?... Oui !... mais je tiens plus encore à ma consigne de soldat ! J'ai pu me tromper, mais je meurs pour elle.

— Rendez grâce à Dieu, vous ne mourrez point, vous êtes sauvé.

— Dites-vous vrai ? demanda le prisonnier dont la prunelle s'éclaira d'une étincelle ardente.

— Votre tante m'a tout révélé. Je sais maintenant que vous n'êtes point l'ennemi convaincu de la France, que vous ne la combattez que malgré vous ; que malgré vous surtout, et la honte au front, vous vous êtes cru obligé de vous faire l'espion de Bismarck. Que ne disiez-vous tout cela à ceux qui vous ont jugé ? Ils eussent pu y voir des circonstances atténuantes et suspendre leur verdict.

— Devant eux, je tenais le drapeau allemand. Bien que j'aie embrassé par force sa défense, je ne l'abaisserai pas jusqu'à ce que j'aie été relevé de mon serment. Je ne pouvais m'humilier devant ces hommes, que j'eusse pu récuser pour juges, car ils étaient sans mandat, jusqu'à paraître leur demander grâce. Du reste, je mérite ma peine et je m'y soumets. Je connais les lois de la guerre.

— Votre peine sera de vivre, c'est pour beaucoup d'hommes,

ici-bas, le plus cruel supplice. Encore une fois, remerciez Dieu qui vous accorde du temps pour reconnaître vos erreurs et les réparer. Ecoutez... J'entends traîner le sabre du colonel de Vassenages. Il devait me suivre de près. Il vous fera connaître votre sentence.

Les verrous extérieurs se tirèrent de nouveau. L'énorme clef grinça dans la serrure rouillée, et un homme de haute taille, portant avec aisance et une sorte de dignité martiale un costume galonné, entra dans l'étroite cellule.

— Jeune homme, dit-il, en répondant militairement au salut de l'officier bavarois, que fait-on des espions dans la vieille Angleterre ?

— On les fusille, Monsieur.

— Et dans le pays du grand Frédéric ?

— On les fusille sans merci.

— Vous êtes bien heureux d'être espion malgré vous, car, sans cela, vous vous fussiez réveillé avant le jour dans l'autre monde. Vous êtes bien heureux, surtout, d'être le neveu d'une femme de bien qui est le bon ange de ce pays et dont le cœur est tout français. Vous devez la vie à son intercession. Le plus difficile sera de calmer ce peuple irrité, rendu féroce par le malheur. Je m'y engage pourtant, il a confiance en moi. Je vais lui annoncer qu'une erreur a été commise. Le jugement que s'est permis de rendre le brigadier des gendarmes est illégal et entaché de nullité. Je commande cette région. Je devais être averti de ce qui se passe. C'est à l'état-major que vous deviez être conduit.

Du reste, le froid de la nuit va de lui-même nous aider à dissiper le rassemblement. Ma voiture, escortée de deux gendarmes, va vous emmener avec Miss Mint à la station la plus voisine. Mon garde-champêtre, Tobie, montera en wagon avec vous deux. Il me répondra de vous. Vous irez sans vous arrêter jusqu'à Boulogne. Vous prendrez le premier paquebot en partance pour l'Angleterre, où vous demeurerez, sous la garde de votre tante, jusqu'à la fin des hostilités. Je ne vous demande pas la promesse de ne point chercher à fuir durant le voyage. Tobie a la consigne de vous suivre

comme votre ombre et de vous brûler la cervelle, séance tenante, à la moindre tentative d'évasion.

Voici un passe-port en règle signé du maire de Badonv*** et contresigné de moi. Vous le présenterez à toute réquisition. Adieu, et ne revenez jamais prendre le plan de mon château, nous pourrions être moins cléments !

Le jeune Allemand s'inclina sans répondre.

Le colonel sortit brusquement.

— Je vous quitte, monsieur de Brauër, dit le curé en se retirant aussi. En vérité, c'est dommage de vous être fourvoyé dans cette horde de Germains. Le neveu de Miss Mint doit valoir mieux qu'eux. Rappelez-vous toujours votre nuit dans la prison de Badonv***.

Vous pouvez témoigner à l'étranger qu'il y a encore en France des hommes qui aiment leur patrie, et qui savent en même temps se montrer généreux pour leurs ennemis.

Adieu, vous reviendrez un jour me dire que vous êtes catholique.

## VI

Au commencement de l'année 1873, un des amis intimes de Georges, lieutenant d'artillerie à l'armée du Bengale, reçut la lettre suivante :

Mon cher Sydney,

Je suis coupable envers toi d'un long silence. Peut-être as-tu pleuré ma mort, et cette lettre te semblera-t-elle t'arriver d'outre-tombe. Tu ne te tromperas pas entièrement. Je te donne en cent à deviner d'où je t'écris. Mais j'ai besoin de te raconter brièvement mon histoire depuis notre séparation en 1870.

Tandis que l'*Hoogly* t'emportait sans moi vers les rives du Gange, je montais précipitamment sur le paquebot allemand de Hambourg, et, obéissant à ma mère, je quittais notre chère Angleterre pour

m'enrôler dans l'armée prussienne et défendre mon pays natal contre l'attaque de ses belliqueux voisins.

Tu le penses, ami, car tu lis à livre ouvert dans mon âme, c'est la mort au cœur que je me résignais à tirer l'épée contre ce noble peuple devenu le peuple de ma tante bien-aimée, contre cette terre traditionnelle de la bravoure chevaleresque, ce centre du progrès social, cette France qui a toujours généreusement dépensé son sang et son or pour des choses désintéressées qui ne devaient profiter qu'au monde. S'il est un devoir pénible, oh ! Sydney, celui-là le fut pour moi.

Bien plus, mon chef, un Bavarois ivrogne, me força par surprise à me faire.... je n'ose te le dire,.... à me faire espion, et à trahir l'hospitalité de ma tante durant une visite que je lui fis à la dérobée, en traversant la Lorraine avec mon régiment.

Reconnu, condamné à mort, je ne dus mon salut qu'à l'intercession de ma seconde mère et à la générosité d'un colonel de ses amis.

On me reconduisit en Angleterre accompagné de celle qui m'avait sauvé la vie.

En arrivant à Londres, j'appris la mort subite de ma mère, tuée par les émotions de la guerre, qui avaient surexcité à l'excès sa constitution maladive.

C'en était fait de mes attaches avec la Prusse. Je résolus de ne jamais remettre le pied sur le sol germaniqne. Je méprisais le peu de noblesse du peuple allemand.

A Londres, ma tante me fit faire connaissance avec le P. Newman. Peu à peu, dans mes entrevues avec l'illustre Oratorien, je sentis les écailles tomber de mes yeux. Mon cœur était droit ; je cherchais la vérité. La vérité m'apparut et illumina mon âme. Je suivis ma tante dans son retour à la *vieille religion* de nos pères. Mais, en même temps que je recevais le baptême catholique, le dégoût du monde pénétrait dans mon cœur et me dominait tout entier. J'avais vu de trop près pour l'estimer ce qu'on appelle la gloire : un diadème de clinquant taché de sang et de boue !...

Je me demandais s'il n'était pas sur la terre un état qui répondît aux aspirations de mon âme. Je formais mille projets et ne m'arrêtais à aucun.

Un jour, parcourant les colonnes d'un journal, j'y vis annoncé le départ d'un général russe de haute lignée et de brillant avenir pour la solitude de la Grande-Chartreuse. Ce fut pour moi comme un rayon de lumière.

Oui ! me dis-je, oui, je l'imiterai. Je suspendrai mon épée aux colonnes du temple. Je laisserai le monde s'agiter dans ses compétitions puériles, dans ses passions aveugles, dans ses menées méprisables et perfides ! Je ne veux plus voir que Dieu et la nature. J'irai dans ces vallées sauvages et grandioses, ignorées de l'ambition et de la cupidité, où n'arrive ni la voix railleuse de l'impiété, ni la voix séductrice de la concupiscence enivrante. Je vivrai pénitent sur la terre de France, afin d'expier le malheur que j'eus d'être quelques jours son ennemi et d'avoir versé le sang de ses enfants.

Ma tante, ma sainte tante a été heureuse de ma résolution. Elle-même a voulu m'accompagner à la Chartreuse d'où je t'écris ces lignes, après avoir été montrer au vénérable curé de Badonv***, mon inflexible dénonciateur, que sa prophétie s'était accomplie et que l'*espion* repentant était devenu catholique.

Lorsque la porte du monastère se referma sur moi, j'entendis cette femme forte chanter, en l'entrecoupant de larmes, le cantique d'actions de grâces.

J'ai trouvé le repos. Hier, je voyais la tempête accourir furieuse sur nos montagnes. Les nuées mouvantes, d'un bleu sombre et sinistre, s'entassaient autour du plus haut pic, se balançaient tumultueusement, se renversaient l'une sur l'autre en vomissant la foudre, puis se précipitaient en désordre vers la terre. Bientôt émergeait au-dessus d'elles la cime couverte de ses neiges immaculées, comme si, délivrée de mille assauts impurs, elle eût voulu se grandir et s'élancer vers le ciel dans le calme de la force victorieuse.

Et c'était là l'image de mon âme ; délivrée des obscurités et des orages du monde, elle n'aspire plus qu'à monter, purifiée de jour en jour, plus près du Créateur.

Adieu, Sydney, toi qui fus le meilleur ami de ma jeunesse. Sers fidèlement ta patrie. Aime la vérité ; cherche-la toujours avec ardeur et droiture. Le ciel ne te la refusera pas.

N'oublie pas que le grand problème est celui de la vie future. Il nous importe autrement de l'étudier, que ceux des astronomes et des chimistes, et malheur à qui se trompe volontairement de solution !

Adieu, nous nous retrouverons au ciel, si mes prières sont exaucées. Je veux que le dernier mot que tu liras de moi soit une parole sacrée, qui, si elle était bien méditée des hommes, peuplerait bien des Chartreuses : *Que sert à l'homme de gagner l'univers, s'il vient à perdre son âme ?...*

GEORGES DE BRAUER, *aujourd'hui et désormais* FRÈRE ANTOINE.

ABBÉ J. DOMINIQUE.

---

# LA COMMUNE DE BOUGUENAIS

## Et la garnison du Château d'Aux.

Entre toutes les communes des environs de Nantes que l'insurrection vendéenne exposa aux vengeances et aux mauvais traitements des troupes républicaines, celle de Bouguenais eut particulièrement à souffrir. Son territoire fut ravagé, les maisons furent pillées, les bestiaux enlevés, et plusieurs centaines de ses habitants perdirent la vie.

Tous ces excès furent l'œuvre de la garnison établie en 1793 à le Hibaudière, habitation importante, plus communément appelée le Château d'Aux [1] du nom du riche gentilhomme qui la fit construire en 1774, et située à l'extrémité est de la commune de Saint-Jean de Boiseau, non loin de Bouguenais, sur le coteau de la rive gauche de la Loire qui domine Indret.

### I

Comme la plupart des paroisses du département de la Loire-Inférieure, celle de Bouguenais s'était soulevée le 10 mars 1793 à l'occasion du recensement des hommes de 18 à 40 ans, soumis à la levée des trois cent mille hommes ordonnée par le décret du 24 février de la même année.

[1] E. de Cornulier. *Dictionnaire des terres et seigneuries de l'ancien Comté nantais*, pp. 56 et 158.

« Toute la commune de Bouguenais se révolte, — écrivaient le 10 mars deux officiers municipaux au commandant de la garde nationale de Nantes — et les mauvais citoyens s'arment de toutes sortes d'armes. Ils se rassemblent en ce moment et s'excitent les uns les autres. Le tocsin sonne ; n'ayant pas de forces suffisantes, nous vous demandons de nous envoyer main-forte. » Une autre lettre annonce que les gens des différents villages menacent avec leurs fourches et leurs fusils de venir assommer la municipalité [1].

Il ne s'agissait point à ce moment, ainsi que l'avancent tous les historiens qui n'ont pas pris la peine de lire la loi du 24 février 1793, de procéder à un tirage au sort, d'où sortirait la désignation des conscrits. Chaque commune devait fournir un certain nombre d'hommes de 18 à 40 ans ; et, comme on comptait surtout sur les engagements volontaires pour former le contingent, le moyen de le compléter était laissé au choix de chaque commune. La convocation du 10 mars avait pour objet de réunir les citoyens de la commune, de les recenser, et, en même temps, de les engager à s'enrôler ; à défaut seulement d'un nombre suffisant d'engagements, les citoyens, ainsi réunis, devaient, sans désemparer, délibérer sur le mode le plus convenable de fournir les hommes, et prendre leur décision à la pluralité des voix. Des commissaires envoyés dans chaque commune par les Districts étaient chargés de présider à cette opération [2].

Le mouvement de Bouguenais se calma vite ; à la date du 14 mars un membre de la municipalité écrivait que « les gens de cette municipalité se sont assemblés, et sont convenus entr'eux, sur ce qu'il ne se trouve personne qui soit disposé à partir pour recruter l'armée, de payer une somme en forme de contribu-

[1] Lettres de MM. Assailly et Buaud au commandant Deurbroucq. (Dossier relatif à l'insurrection du 10 mars 1793. Arch. du greffe.) Le commissaire du District, qui était Kermen, recueillit cependant un certain nombre de listes d'habitants. (Son proc.-verb. Arch. départ.)

[2] Duvergier; *Collection de lois*. Décret du 24 fév. 1793, t. V, p. 169. V. aussi Rousset, *les Volontaires*, p. 166, 226, et suiv.

tions pour solder le nombre d'hommes qu'ils doivent fournir [1]. »

Treize hommes étaient demandés à la commune de Bouguenais, et ces treize hommes, d'âges divers, puisque l'un d'eux est indiqué comme ayant trente six ans et un autre dix-sept seulement, arrivèrent à Nantes le 8 mai 1793. La commune de Bouguenais avait montré plus d'empressement à obéir à la loi que la ville de Nantes elle-même, qui, sur les 463 recrues qu'elle devait fournir, n'en avait encore présenté que 28, à la date du 20 août 1793 [2]. Un pareil nombre tendrait à faire supposer que l'on avait sursis à l'enrôlement des habitants de Nantes dans l'armée active, en considération du service fourni par eux dans les bataillons de la garde nationale, fréquemment envoyés en expédition dans les environs de Nantes.

Dès les premiers jours de l'insurrection des dispositions avaient été prises, par le capitaine d'artillerie Favreau, directeur de la fonderie d'Indret, pour la protection de cet établissement [3], et il est probable que l'une de ces dispositions avait consisté à occuper le Château d'Aux qui domine précisément Indret. Dans le courant d'avril, cinq cents hommes, venus à Nantes sous la conduite du général de Labourdonnaye, y furent envoyés [4]. Ces hommes étaient, en grande partie, des volontaires des bataillons de Paris, formés de ce qu'il y avait de pire dans la démagogie parisienne, et telle fut leur conduite dans ce cantonnement que l'administration se crut obligée de les rappeler au bout de quelques jours.

Le 4 mai 1793, le Comité central demandait en ces termes, à la Municipalité de Nantes, de prendre les mesures nécessaires pour les loger :

[1] Déclaration signée Tourgouilhet. (Insurrection de mars, Déclarations.) (Arch. dép.)

[2] Tableau dressé le 20 août 1793 des recrues fournies par les communes du District, et signé G. Selligne, agent militaire supérieur du recrutement. (Arch. dép. L. Conscript. milit. Etats de recrues.)

[3] Lettre de Favreau, *Journ. des Débats*, 31 mars 1793. — Envoi à Indret de 50 hommes du régiment du Cap. (Lettre origin.)

[4] Corresp. du Comité central. Lettres du 3 et du 15 avril 1793. (Arch. dép.)

« Citoyens,

« L'administration, instruite [1] des dilapidations et des pillages exercés par le détachement du 12e bataillon de la République, en garnison au Château d'Aux, s'est décidée à le rappeler ; il arrive en conséquence aujourd'hui. Nous vous en prévenons, non pas pour leur procurer le logement dans la ville, mais bien pour les loger au Château. Il vous suffira, citoyens, d'inviter deux de vos membres pour aller choisir un local assez vaste pour contenir 300 hommes, qu'il suffira de garnir de paille pour les coucher. C'est avec une semblable énergie que l'on punit les fautes de ceux qui veulent se dire républicains et qui dégradent ce beau titre par des bassesses [2]. »

Les administrateurs de Maine-et-Loire ayant aussi, le 25 avril 1793, rappelé un de leurs bataillons envoyé au secours de Nantes, le Château d'Aux resta plusieurs jours sans garnison. Canclaux fut vivement sollicité par le Comité central, auquel Favreau avait signalé ce danger, d'y faire revenir quelques détachements [3]. Le 11 juin, le commandant d'un poste placé dans le voisinage, à Saint-Jean de Boiseau, amena ses hommes au Château d'Aux. Comme les gardes nationaux de tous les temps, ceux de Nantes, à cette époque, trouvaient qu'on mettait leur patriotisme à une bien rude épreuve en les employant comme de véritables soldats. A Indret, quelques jours auparavant, ils s'étaient plaints hautement de l'insuffisance de leur solde, et une lettre du citoyen Martin, commandant au Château d'Aux, témoigne de certains actes d'insubordination « qu'il est nécessaire de réprimer en faisant un exemple [4]. » Favreau écrivait de son côté que « 89 membres de la garde nationale l'avaient quitté pour diverses raisons. »

Le 19 juin, Beysser, qui venait d'arriver à Nantes, désireux d'a-

[1] Le Département avait été instruit par une lettre du citoyen Tessier commandant le détachement des Nantais au Château d'Aux; Tessier disait des volontaires dans cette lettre du 3 mai : « Ils désolent tous les environs de leur garnison. »

[2] Corresp. du Com. centr.

[3] Correspond. du Comité central, 13 mai 1793.

[4] *Eod.*, 1er juin 1793.

guerrir les troupes qu'il avait à commander, « sortit avec 2,400 hommes. Il se porta vers le Château d'Aux, qui était menacé d'une attaque; il reconnut ce poste, sans éprouver aucun obstacle dans sa route, et rentra le soir au quartier Saint-Jacques, où il fit bivouaquer sa troupe. » Il fut moins heureux le lendemain du côté du Loroux, au lieu dit Lalouée où une fusillade mit la déroute dans les rangs de son armée [1]. »

On sait qu'au siège de Nantes, le 29 juin 1793, jour de la Saint-Pierre, Charette dirigea son attaque du côté de Pont-Rousseau. Il canonna la ville pendant toute la journée, et ne connut que le soir l'échec de la grande armée. Il se retira du côté de Légé, « en commettant, dit Huet, l'irréparable faute ne ne pas emporter le Château d'Aux qui n'était défendu que par quelques cents hommes de la garde nationale de Nantes [2]. »

« Les rebelles du voisinage venaient souvent insulter cette garnison, raconte Lucas-Championnière dans ses Mémoires inédits, mais rarement ils en venaient aux mains. » Le 10 août, un compagnon de Charette essaya de réparer la faute du 29 juin, et tenta l'attaque du Château d'Aux. Une lettre insérée dans le compte rendu de la Convention, séance du 15 août, et écrite par le représentant Gillet, contient un court récit de cette attaque. C'était la première fois que le fameux chef vendéen était nommé dans les journaux, et on connaissait à peine son nom qu'on écrivait Cheret ou Cherette [3]. « Le 10 août, les patriotes de Nantes célébraient par une fête publique l'anniversaire de l'envahissement des Tuileries, et de la victoire remportée sur la royauté. Cheret avait annoncé qu'il troublerait la fête..... »

Charette n'assistait pas à cette affaire, sur laquelle les mémoires de M. Lucas-Championnière fournissent des détails plus complets et plus précis : « 10 août 1793 : De tous côtés cette journée fut pour nous malheureuse. M. de la Cathelinière, ennuyé du voisinage des

[1] *Eod.*, 20 juin, 1793.

[2] *Recherches sur la Loire-Inférieure*, an XI, p. 431.

[3] *Moniteur* du 16 août 1793. *Réimpression*, t. XVII, p. 400. V. aussi Savary, *Guerre des Vendéens et des Chouans*, t. II, p. 33.

troupes du Château d'Aux, résolut enfin d'en former l'attaque. La prise de ce poste était plus importante qu'on ne semblait le croire; maîtres des hauteurs où il est situé, nous eussions intercepté les vivres qu'on conduisait à Nantes, et le château d'Indret, infiniment plus bas, n'aurait pu faire une longue réssistance. Mais nous avions laissé le vrai moment de l'attaquer : c'était le jour du siège de Nantes ; la garnison isolée, et ne sachant ce qui se passait dans la ville assiégée, se serait sûrement rendue, si on l'avait un peu pressée. M. de la Cathelinière craignit de dépenser le peu de poudre qu'il avait, et de ne pouvoir après défendre son poste dans le cas d'un mauvais succès. Quoique ses moyens fussent toujours aussi faibles, à la prière de tous les gens du pays, on marcha sur le Château d'Aux avec une pièce de quatre seulement. La garnison était de six cents hommes, et suffisait pour garder une enceinte entourée de murs très forts, impénétrables à nos faibles boulets. Nous approchâmes fort près des murailles. Lapierre, qui avait été domestique dans la maison, s'avança, lui seul, pour enfoncer une porte, mais un mur de terre l'appuyait ; nous tirâmes un grand nombre de coups de fusil, et nous nous dîmes force injures de part et d'autre. Les républicains à couvert bravaient nos coups ; il n'en était pas ainsi de nous ; quoique garantis par les arbres environnants, il en tombait toujours quelques-uns. M. de la Cathelinière, voulant visiter un endroit qu'il croyait favorable, fut blessé à l'épaule ; personne n'étant dans le cas de le remplacer, on ne s'obstina pas davantage, et nous reprîmes tranquillement le chemin du Port-Saint-Père, sans que la garnison osât sortir. Nous eûmes douze hommes tués et beaucoup de blessés dangereusement. »

Il était moins périlleux de sortir pour aller piller les églises. C'est ainsi que le lieutenant-colonel Martin avait pu expédier, peu de jours auparavant, quelques vases sacrés pris dans les églises du Pellerin et de Boiseau [1], et que le tambour-major de la Lé-

[1] Lettre de J.-B. Martin. Corresp. des généraux, fond du Département (Arch. dép.)

gion nantaise s'était fait donner par le Département, pour en orner sa canne, une chaîne d'encensoir trouvée dans l'église de Bouguenais[1].

Les soldats ne se contentaient pas de piller les églises ; ils ne respectaient pas davantage les propriétés particulières. Un administrateur du district de Nantes, nommé Ramard, rapporte dans un procès-verbal, qu'étant allé à la Basse-Motte, maison de M. Codrosy, il vit deux soldats, dont l'un portait du vin, et dont l'autre tira un coup de fusil dans la maison de Mme Boudet, qu'il reconnut avoir été pillée et dévastée. Il vit ensuite un détachement de dix à douze hommes, du 2e bataillon d'Ille-et-Vilaine, armés et marchant sous les ordres d'un chirurgien, qui se disposaient à enlever des alambics et des chaudières en cuivre. Sur ses observations, « le chirurgien déclara qu'il avait gagné ces effets, qu'il y avait assez longtemps que la nation s'emparait de tout, et que ce qu'ils prendraient désormais serait pour eux[2]. »

De pareils faits aident à comprendre comment un curé constitutionnel, s'intéressant à l'un des membres d'un comité royaliste de la région, amené à Nantes pour y être jugé, à pu écrire : « Je mets en fait, et toute la paroisse de Bouaye l'attestera, qu'il y a eu moins de pillage pendant les quinze jours qu'a duré le prétendu comité, qu'il y en a eu avant et après[3]. »

Dans sa marche sur Machecoul et Légé effectuée au mois de septembre, conformément au plan de Canclaux, Beysser campa le 9 au Château d'Aux.

## II

Le moment approchait où la guerre civile allait entrer dans une phase nouvelle. La Convention s'impatientait des résistances qu'elle rencontrait à l'extérieur et à l'intérieur, et le 1er octobre 1793,

[1] Proc.-verb. du Dép. Série Q, 22 juin 1793.

[2] Procès-verbal de Ramard. (Arch. du greffe.)

[3] Lettre de Brunet, curé constitutionnel de Bouaye, du 18 juillet 1793. (Arch. du greffe.) Brunet, qui avait été curé de Sainte-Mélaine, avait été élu à la cure de Bouaye, le 15 octobre 1792.

sur la proposition de Barrère, elle décrétait que, « le 1er novembre suivant, elle décernerait des honneurs et des récompenses aux armées et aux généraux qui auraient exterminé les brigands de l'intérieur, et chassé sans retour les hordes étrangères des brigands de l'Europe. »

« Il faut, portait la proclamation à l'armée révolutionnaire de l'Ouest, que les brigands de la Vendée soient exterminés avant la fin d'octobre[1]. » On ne demandait pas seulement aux armées de vaincre les rebelles; on leur demandait de les tuer. N'est-ce pas à Merlin de Thionville, proposant d'établir des colons patriotes sur les héritages confisqués, que Fayau répondait : « On n'a point assez incendié dans la Vendée ; la première mesure à prendre est d'y envoyer une armée incendiaire ; il faut que, pendant un an, nul homme, nul animal, ne trouve de subsistance sur ce sol[2]. »

Les troupes établies dans les divers cantonnements reçurent l'ordre de faire des battues dans les communes environnantes. Le 11 brumaire (1er novembre), Haxo écrivait au Département « de mettre à la disposition du commandant du Château d'Aux des bateaux pour le transport à Nantes des subsistances et autres objets qu'il pourrait recueillir dans les expéditions qu'il se proposait de faire dans les communes voisines de ce poste[3]. » On envoyait à Nantes les prisonniers saisis dans ces expéditions; (quinze femmes, envoyées par le commandant du Château d'Aux, furent enfermées à la prison du Bon-Pasteur par ordre du Comité révolutionnaire[4]. Ces prisonniers étaient, comme rebelles, traduits devant le tribunal révolutionnaire, ou devant les commissions militaires. C'est ainsi que Lenoir, président d'une Commission établie à Nantes, par arrêté de Carrier et Francastel, en date du 10 brumaire (31 octobre 1793), écrivait à Muscar, commandant du château d'Aux :

« Nous avons reçu ta lettre du 18 frimaire (8 décembre 1793);

[1] *Moniteur* du 2 octobre 1793, *Réimpression*, t. XVIII, p. 16.

[2] Séance du 17 brumaire an II — 7 novembre 1793. Réimpression du *Moniteur*, t. XVIII, p. 377.

[3] Dir. Dép. Sér. L, brumaire an II, f° 80.

[4] Pr. verb. de la séance du 4 brumaire an II — 25 oct. 1793.

les quatre brigands sur lesquels elle contenait des renseignements ont été jugés de suite. Ils subiront ce jour la peine due à leurs crimes; quand tu nous enverras des renseignements sur les cinq derniers, prompte justice sera faite... Sois tranquille, la tête des coupables tombera; nous en avons hier condamné sept. Vive la Réblique[1]! »

Ce commandant Muscar, qui vient d'être nommé, était un ancien fourrier du régiment du Vivarais; soupçonné d'avoir été le principal moteur d'une insurrection qui, au mois de janvier 1790, avait éclaté à Verdun dans son régiment, il avait été emprisonné par ordre du ministre de la guerre, et, selon un usage qui n'est point aboli et qui veut qu'en temps de révolution la profession publique de l'opinion dominante l'emporte sur les intérêts de la discipline, le soldat insurgé avait rencontré des défenseurs parmi les membres de l'Assemblée nationale[2]. Un décret du 4 juin 1791 lui ayant conféré une véritable réhabilitation[3], il avait continué de suivre la carrière militaire, et il était, en juillet 1793, premier commandant du bataillon de l'Union, recruté dans le département du Bas-Rhin. En cette qualité, il signa, ainsi que beaucoup d'autres volontaires du même bataillon, parmi lesquels on remarque le nom de « Brutus Hugo, adjudant major », une adresse à la Convention pour la féliciter de la nouvelle constitution, et lui promettre « de répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang, pour écraser les tyrans, les fanatiques, les royalistes et les fédéralistes[4]. » La lettre de Lenoir, qui a été citée tout à l'heure, nous a appris qu'au commencement de décembre 1793, Muscar avait le commandement des troupes du Château d'Aux, composées vraisemblablement de son bataillon et d'une centaine d'hommes de la garde nationale de Nantes[5]. Les évé-

[1] Cahier de correspondance de la Commission Lenoir. (Arch. du greffe.)

[2] *Moniteur* des 17 et 19 avril 1790. Réimpression, t. IV, p. 133 et 149.

[3] *Eod.*, t. VIII, p. 585.

[4] Pièce originale, datée du Camp sous Angers, le 10 juillet 1793. (Collection de M. Gustave Bord.)

[5] Fournier, *Histoire lapidaire de Nantes*. Minute n° 1, f. 337. (Bibliothèque de Nantes.)

nements que je vais raconter montreront combien Muscar était sincère en promettant d'écraser « les fanatiques et les royalistes. »

A ses côtés se trouvait un homme, ou plutôt un monstre, la terreur et le fléau de toute la région, nommé Joseph Beilver. Ce personnage, peu connu, serait certainement célèbre si la cruauté pouvait suffire à procurer la renommée.

Beilver était un petit marchand qui habitait le bourg de Bouaye avant la révolution ; il faisait mal ses affaires, et avait été emprisonné pour dettes en 1788 ; deux ans plus tard, il commettait un faux, et la sentence du Consulat de Nantes, du 31 juillet 1790, réservait au Sr Chiché, dont la signature avait été imitée, le droit de poursuivre ce faux [1]. Attaché aux armées en qualité de guide, Beilver avait été chargé par Carrier de diriger des commissaires qui avaient reçu mission d'aller chercher des fourrages dans les prairies de Buzay [2]. Le métier de guide des armées dans les cantons insurgés, exercé par des hommes du pays qui avaient embrassé la cause de la république, les signalait à la haine de leurs concitoyens, et leur fournissait en même temps de fréquentes occasions de vengeances. Il était naturel, en effet, que les chefs des détachements allant à la recherche des rebelles, s'en remissent à la désignation de leurs guides pour discerner les dispositions hostiles des habitants ; souvent il dépendait de cette désignation que des familles entières fussent massacrées, ou, ce qui ne valait guère mieux, faites prisonnières. Quelle modération pouvait-on espérer d'hommes de cette sorte, quand des représentants ne craignaient pas d'écrire publiquement : « La Vendée sera dépeuplée, mais la République sera vengée et tranquille [3]. »

Carrier a prétendu, faussement, je crois, que des prisonniers auraient été noyés au Château d'Aux [4] ; ce qui paraît beaucoup

[1] Registre d'écrous pour dettes, f. 74 et 98 et la feuille y jointe. (Arch. dép.)

[2] Reg. du Conseil de Départ., 6 brumaire an II (27 octobre 1793), f°. 103. (Arch. dép.)

[3] Lettre de Francastel à la Société des Jacobins, *Moniteur* du 16 nivôse an II (5 janvier 1794). Réimpression, T. XIX, p. 127.

[4] *Journ. des Débats* du 1er frimaire an III, n° 801, p. 1050 et 1051.

plus vrai, c'est qu'à Nantes les gens du peuple, jouant sur le mot, disaient, en parlant des gens qu'on allait noyer, qu'on les conduisait au Château d'Aux [1]. A une époque que les témoins ne précisent pas, Carrier aurait fait une visite à Muscar, et son voyage aurait duré trois jours. Il avait emmené avec lui la femme du directeur de l'hôpital de l'Egalité (bâtiments du lycée), et un témoin se rappelait ce détail, qu'au moment du départ, la dame, entendant venir le représentant qui venait la prendre dans sa voiture, descendit à moitié habillée, et tenant dans sa main le portrait de celui-ci qu'elle n'avait pas eu le temps de se mettre au cou [2]. Ce détail est le seul que j'aie rencontré se rapportant au voyage de Carrier au Château d'Aux.

Carrier était encore à Nantes lorsque Muscar y envoya cent cinquante brigands saisis dans la commune de Saint-Aignan[3], mais il avait quitté cette ville quand parvint au Comité révolutionnaire « une dénonciation très-étendue contre Muscar, commandant du château d'Aux », laquelle, porte le procès-verbal, fut communiquée aux représentants [4]. L'un de ces représentants était Prieur de la Marne, et il ne paraît pas qu'une suite quelconque ait été donnée à la dénonciation dont le texte a échappé à mes recherches.

De quel méfait, sérieusement reprochable aux yeux de Prieur de la Marne, Muscar pouvait-il se rendre coupable ? Prieur de la Marne, qui avait mis en mouvement la fameuse Commission Bignon, ne pouvait avoir que des louanges pour un commandant qui écrivait, le 8 nivôse an II (28 décembre 1793), aux membres d'une autre Commission militaire :

« Encore sept brigands de fusillés hier. Tous les jours, ce jeu patriotique va se reproduire, bien décidé à donner la chasse à

[1] *Pièces remises à la Commission des vingt et un*, p. 78. *Bulletin du Trib. révol.*, VII[e] partie, p. 54.

[2] Déposition manuscrite d'Olive Recapet, cuisinière chez Normand ; Déclaration n° 41. — Louise Courant, lingère, no 62. *Pièces remises à la Commission des vingt et un*, p. 91.

[3] Procès-verb. du Comité révolut. Séance du 2 pluviôse an II (21 janvier 1794).

[4] *Eod.* Séance du 14 ventôse an II (4 mars 1794).

mort à tous ceux qui infectent encore ces environs ; j'espère qu'aucun n'échappera à mon activité et à ma haine implacable contre tout ce qui ose fouler aux pieds les lois saintes de la république [1]. »

(*A suivre.*) ALFRED LALLIÉ.

[1] Lettre originale, de la main de Muscar (Arch. du greffe).

ARCHÉOLOGIE BRETONNE RÉTROSPECTIVE

# LE YAUDET EN 1778

## AVERTISSEMENT

On regarde généralement l'archéologie comme une science née en notre siècle : opinion à peu près vraie si on la restreint aux monuments architectoniques du moyen-âge ; très fausse au delà, surtout en ce qui touche l'époque gallo-romaine.

Sans parler de dom Montfaucon, le vrai père de l'archéologie, nous avons eu en Bretagne au dernier siècle un archéologue fort distingué, le président de Robien, dont il faudra bien quelque jour exhumer les travaux très importants, enterrés en manuscrit à la bibliothèque de Rennes.

Robien, s'il est le plus connu, n'était pas le seul, il avait dans notre province plus d'un disciple. Voici, par exemple, un prêtre trécorois fort modeste — car il ne nous a laissé de son nom que les initiales, *Y. K.* — vivant à Morlaix, au fond de la Basse-Bretagne, presque sans livres, mais instruit, regardant autour de lui, comparant, réfléchissant, et qui un beau jour, lisant le premier volume frais paru de l'*Histoire ecclésiastique de Bretagne* de l'abbé Déric, y trouve un passage qui le choque, et du coin de son feu se donne la satisfaction de réfuter ce passage dans un joli petit mémoire, dont la partie archéologique, c'est à dire descriptive, est surtout fort bien traitée.

Il s'agit d'une ville antique, dont on voit encore les traces sur la côte à deux lieux nord-ouest de Lannion, en la paroisse de Ploulec'h, à l'embouchure de la rivière de Leguer, rive gauche, sur un promontoire, où il reste une ferme et une chapelle, et qui au moyen-âge se nommait *Coz-Quéoudet, Coz-Guéoudet* ou *Coz-Guéodet*. Aujourd'hui, et depuis une centaine d'années, on écrit plus volontiers *Coz-Guéaudet*, et l'on dit *dans l'habitude Coz-Yaudet*, souvent *le Yaudet* tout court, en négligeant l'affixe *Coz*, simple épithète qui marque l'antiquité du lieu et signifie à la lettre le *Vieux* Guéaudet ou le *Vieux* Yaudet.

Pour comprendre le mémoire inédit du *Prêtre trécorois* que nous allons publier, il faut connaître le passage de Déric qui y a donné lieu, le voici :

« On prétend qu'autrefois il y avait une ville à *Cosguéauded* ou plu-
« tôt *Cozgueuded*[1], à douze mille pas environ de Treguer. Le nouvel
« historien de Bretagne, dom Morice, dit que l'on en aperçoit encore quel-
« ques vestiges, et qu'elle fut ruinée par les Danois au commencement
« du IXe siècle. Il ajoute que les peuples qui en dépendoient sont les
« *Lexobii* de César. Les monumens anciens ne déposent pas en faveur
« de l'existence de cette ville, et l'on ne voit pas qu'elle ait figuré du
« temps des Romains. Tout ce que nous pouvons raisonnablement ac-
« corder, c'est que des Bretons de l'isle qui se seront réfugiés à Cos-
« gueuded du tems des Saxons, y auront fondé une petite ville ; mais
« nous sommes trop amis du vrai pour tenter d'enlever les *Lexobii* au
« diocèse de Lisieux. Les meilleurs auteurs laissent ce peuple à la Nor-
« mandie, nous ne devons pas la troubler dans sa possession[2]. »

Déric avait fort raison de repousser les *Lexobii* ou *Lexovii* du Yaudet ; il avait encore plus tort de nier l'existence en ce lieu d'une ville antique. En réfutant sur ce dernier point, et d'une façon péremptoire, l'erreur de Déric, le Prêtre trécorois n'évita malheureusement pas de tomber dans celle de D. Morice sur les Lexobiens. Sa petite dissertation, divisée en trois lettres adressées à Déric, n'en est pas moins bonne à lire et par endroits fort intéressante.

Dans la première de ces lettres, il décrit l'état des lieux et des ruines du Yaudet en 1778, avec une exactitude d'autant plus louable que bien des traits relevés dans cette description se sont effacés depuis ; il termine par l'examen étymologique du nom de Cos-Kéaudet (ainsi écrit-il) ou Coz-Yaudet.

La seconde lettre est consacrée à rechercher l'origine de la ville antique dont la première vient de décrire les débris. Là reparaissent les malheureux Lexobiens. Malgré la faiblesse des arguments, la conclusion est bonne : c'est que la ville romaine du Yaudet avait été précédée, sur le lieu même, d'un établissement gaulois. L'auteur veut que ç'ait été un établissement religieux, un temple des druides. A l'appui de ce système contestable, il cite des faits, des usages, des croyances d'un âge

[1] Cette orthographe est une fantaisie individuelle de Déric, imaginée par lui pour arriver à une étymologie du nom qui, comme toutes celles de cet auteur, n'a rien de sérieux.

[2] *Histoire ecclésiastique de Bretagne* par Déric, t. Ier contenant l'*Introduction* (paru en 1777), p. 62-63.

plus moderne, peu probants pour la thèse, mais qui ont par eux-mêmes leur intérêt.

Dans la troisième lettre, après avoir tenté de déterminer la divinité gauloise honorée au Yaudet, notre prêtre trécorois esquisse l'histoire de ce lieu, jusqu'au XIII^e siècle de notre ère. Là encore, à des opinions fort hasardées, surtout en fait d'étymologie, sont mêlés des faits curieux et d'ingénieux aperçus.

Malgré ce mélange de vrai et de faux — où l'erreur est aisée à reconnaître [1] — on lira, croyons-nous, avec plaisir cette petite dissertation bien écrite, bien ordonnée, et qui ne sent pas son pédant.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

---

## LETTRE D'UN PRÊTRE TRÉCOROIS

### *à M. l'abbé Déric, vicaire-général de Dol, sur l'ancienne ville du Yaudet, ou Lexobie, en Basse-Bretagne.*

### Première Lettre.

Jusqu'ici, Monsieur l'abbé, je conservois quelque respect pour mon breviaire ; j'avois jusqu'ici la bonhomie de croire, avec le Propre de mon diocèse, à l'existence d'une ville jadis située près l'embouchure de la rivière de Lannion ; j'y lisois avec une pieuse crédulité que saint Tudual avoit tenu son siège épiscopal au *Yaudet* [2].

Mais votre *Introduction à l'histoire ecclésiastique de Bretagne* vient de paroître et j'y vois, page 63, que « les monumens anciens ne déposent pas en faveur de l'existence de cette ville : l'on ne voit pas qu'elle ait figuré du tems des Romains. »

[1] Nous avons jeté çà et là au pied du texte quelques notes qu'on reconnaîtra à nos initiales A. L. B.

[2] Bonis omnibus adhortantibus ipsoque adeo Childeberto rege annuente, sivit se in episcopum conservari urbis Lexobii, cujus jam olim ad ostium Legueri sitæ, haud procul Landuno, nihil modo superest vestigiis præter ædem Dei paræ Virgini sacram. *Proprium Trecorense.*

Voilà donc, Monsieur, un point d'histoire controversé et un point assez intéressant, puisqu'il concerne la capitale d'un canton considérable. Voilà désormais la tradition, les d'Argentré, les dom Morice, les Samson, aux prises avec la critique éclairée d'un docteur en théologie, d'un vicaire général qui fait des histoires dédiées à NN. SS. les Évêques de Bretagne. Vous rejettez dans la classe des préjugés populaires une opinion, qui avoit constament passé pour une vérité historique.

Le moyen de ne pas balancer dans une pareille diversité de sentimens ? Je m'appliquois déjà le *Non nostrum inter vos...* lorsque relisant votre ouvrage, j'ai remarqué ces mots à l'endroit qui causait ma perplexité: « Le nouvel historien de Bretagne dom Morice dit que l'on en aperçoit encore quelques vestiges. »

Le premier éclaircissement (ai-je réfléchi aussitost) doit être de vérifier d'abord ces vestiges : sans ce préalable, on renouvelle la dispute de l'enfant à la dent d'or.

J'ai donc volé sur les lieux, je les ai visités avec la plus scrupuleuse exactitude, et je prends la liberté de vous adresser le résultat de mes observations sur le *Cos Quéaudet*, autrement le *Coz Guéaudet*, ou le *Yaudet* : car on lui donne indiferemment toutes ces dénominations. Vous serez à même, Monsieur, de décider ensuite si le problême historique est résolu.

Le *Yaudet* (c'est le nom le plus commun, auquel je donnerai la préférence) est situé à une lieue de Lannion dans la paroisse de Ploulech, sur une pointe très-escarpée, que baignent la rivière du Leguer à son embouchure et la mer qui reflue jusqu'à Lannion.

Inhérente à la terre ferme vers le midi par un endroit autrefois coupé de fossés larges et profonds, cette éminence offre dans sa totalité un espace d'environ 40 journeaux, mesure de Bretagne, figurée à peu près en fer de lance.

La partie antérieure vers le Nord est actuellement diminuée par les ravages de la mer, qui ronge insensiblement les côtes voisines et que rejette encore sur le Yaudet un parc de pêcherie, pratiqué sur les grèves de la baye au préjudice de la navigation.

Le rétrécissement de l'entrée vers la terre, deux grandes vallées environnantes des trois autres côtes et l'escarpement de la rive rendoient la place inexpugnable dans les siècles où l'on ignoroit l'usage du canon.

Tel est, Monsieur l'abbé, le premier aspect du terrain: je m'imagine y retrouver déjà la position de l'une de ces villes armoricaines, que décrit Cæsar au troisième livre de ses commentaires [1].

Le conquérant des Gaules assiégea, prit plusieurs de ces villes : *compluribus expugnatis oppidis.* La nôtre fut peut-être de ce nombre, c'est une simple conjecture; mais il est certain qu'elle tomba sous la puissance du vainqueur, avec l'Armorique entière.

La bonté de son port, l'importance de sa situation, durent inviter les Romains à fortifier cette clef du païs contre les Bretons insulaires, dont les Armoricains avaient reçu des secours [2].

La politique romaine négligea-t-elle une précaution aussi naturelle? N'abandonnons pas l'examen des mines du *Yaudet* : peut-être répondra-t-il quelque jour sur la question.

L'emplacement du Yaudet est aujourd'hui couvert à l'entrée vers le midi de huit à dix maisons, évidemment construites des débris d'anciens édifices. L'on remarque à la surface de plusieurs pierres les traces adhérentes du ciment, qui les lioit à l'intérieur d'une autre construction.

La majeure partie du reste du terrain consiste en champs labourés, et si l'on excepte ces maisons, et une chapelle assez vaste, dont j'aurai soin de vous entretenir bientôt, l'on peut s'écrier à la vue de cet emplacement : *Nunc seges ubi Troja fuit.*

Parcourant ensuite les rebords du Yaudet en commençant par la maison la plus voisine de la mer, on découvre, parmi les épines sauvages et les ronces, les restes d'un épais rempart dont l'as-

[1] Erant ejusmodi ferè situs oppidorum, ut, posita in extremis promontoriis linguisque, neque pedibus aditum haberent... neque navibus, quod rursus, minuente æstu, naves in vadis afflictarentur.

[2] Auxilia ex Britannia, quæ contrà eas civitates posita est, accersunt. Cæsar. Ibidem.

sise fondamentale est formée de briques. Le mur de pierre qu'elle portoit est lié par un ciment partout très compact, rouge dans la partie extérieure et blanc dans le côté intérieur de la même muraille.

La maçonne est en dedans composée de pierres assez petites, jettées en tout sens et noyées, pour ainsi dire, dans le ciment : mais le dehors présente un revêtement de pierres dures avec une surface d'un pied en quarré. L'on vérifie la solidité de l'ouvrage par l'inspection d'un grand plan de mur, que la mer a renversé en avant la rive sur laquelle il posoit. Battu des flots, lavé chaque jour par le flux et le reflux, il se conserve dans son intégrité depuis sa chute ; le ciment semble même en avoir acquis plus de tenacité. Pour l'éprouver j'ai voulu en détacher quelques morceaux à coups de caillou ; ils se sont rompus par le milieu des pierres plutôt que par la liaison du mastic.

En rentrant de l'enceinte dans le centre du terrain, on remarque une fontaine, qui d'une excavation horizontalement pratiquée dans le roc coule dans un bassin de pierres de taille. Le creux du rocher est voûté de pierres taillées en arc de cercle, rangées sans mortier ni ciment parallèlement l'une à côté de l'autre ; des connaisseurs prétendent y découvrir la manière romaine. Un peu au dessus au couchant, l'emplacement se termine en angle taillé dans le roc et poli de main d'homme à la hauteur d'environ trente pieds. Les gens du canton appellent cet endroit le *Château* ; il est attenant à une hauteur prolongée vis-à-vis des fossés d'entrée, hauteur que forment les débris de murs et d'édifices détruits, dont on découvre les pierres façonnées et les morceaux de ciment entassés pêle-mêle.

A mon retour du Yaudet, on m'a fait passer par un chemin ferré, bombé et couvert de pierres très grandes, qui aboutit à un faubourg de Lannion, et j'ai appris qu'une route pareille, maintenant interceptée par des clôtures, mais dont il subsiste des vestiges, conduisoit de Morlaix à notre ancienne ville par les derrières du château de Coatredrez, appartenant à la maison de Rosambo.

J'ai cru remarquer des traces de ces chemins, ou de leurs embranchemens, dans les routes actuelles de Lannion à Carhaix par le Vieux Marché et Lanascol. Là se bornent, Monsieur l'abbé, mes découvertes sur les monumens aujourd'hui subsistans du Coz-Yaudet : car je ne puis vous rendre compte des médailles d'or que des paysans y déterrèrent il y a sept ou huit ans. Vous regretterez sans doute, avec tous les gens de lettres, que ces découvertes numismatiques, si propres à débrouiller le chaos de nos annales dans les premiers siècles de l'Ère chrétienne, ayent passé directement des mains ignares de ces paysans dans le creuset de l'orfèvre qui les acheta.

Malgré cette perte, dont on seroit vraisemblablement dédommagé par de nouvelles fouilles, vous êtes trop équitable, Monsieur, pour vous refuser, dans le cours de votre Histoire, à nous réintegrer dans la triste possession, où nous étions, d'avoir les ruines d'une cité antique.

Il n'est pas jusqu'à la rivière dont les eaux vont sous ses murailles se perdre dans la mer, qui ne serve à rappeler son existence. Elle s'appelle depuis longtemps le *Leguer*, nom générique composé de *Len-guer*, ou (ce qui est exactement identique) de *Leff-guer*, qui signifient en langue celtique *Rivière de la ville.*

De la même source derive l'étimologie du port du *Liguer* près Saint-Brieux, de Chateau-lin, en breton *Castel-lin,* Château sur la rivière. Telle est également celle du fleuve Liger, la Loire, que les anciens Celtes chez lesquels la prononciation *ger* étoit inusitée, articuloient *Liguer*. La difference des mots radicaux *Lin* et *Len* n'embarasse points les littérateurs, qui connoissent la reremarque de Davics snr le mot « *Dyn* homo, *armoricanè* Den ; *antiqui enim et Armoricani E scribebant pro Y.*

Vous vous êtes par conséquent mépris, Monsieur, sur l'origine du mot Liger en lui attribuant, page 146 de votre introduction, la signification bizarre de *sedentaire* [1].

[1] A peine est-il besoin de dire que les étymologies données ici de *Leguer, Castel-lin,* n'ont rien de plus sérieux que celles de l'abbé Déric. — A. L. B.

Vous avez aussi mal à propos rejetté l'explication étimologique du *Cos-queaudet* de Dom Morice. *Coz-quer* signifie réellement vieille cité, et le mot complexe de*Cos-quer-yaudet* est *la vieille cité du Yaudet*, que l'on nomme en breton par syncope Coz-guéaudet : preuves ulterieures et de son existence et de son antiquité au rang des cités Armoriques.

Ces petites notes grammaticales suffiront, Monsieur, pour vous prémunir contre l'interprétation alambiquée du mot Keaudet qu'imagine dom Pelletier ; selon lui *Coz-Kéaudet* (c'est précisément le même nom que *Cos-Queaudet* differemment écrit) veut dire vieille cité : et rien de plus exact si l'on se bornoit à traduire le*Coz-Ker* qui commence le mot : mais *Coz-ker-Yaudet*, dans sa totalité, signifie, je le répète, *Vieille cité du Yaudet*. Dom Pelletier confond encore le nom de notre ville avec celui de *Keodet* de Quimper ; cependant la différence est aisée à saisir. La rivière de Quimper est l'Odet ; la pointe à son embouchure s'appelle *Ben-Odet*, ou comme l'écrit Albert Le Grand, *Pen-Odet*. Il étoit bien naturel, dans une langue où tous les noms propres sont significatifs, de désigner par celui de *Keodet* la cité que l'Odet arrose[1]. Si cette dénomination a quelque ressemblance, elle n'a aucune identité avec le nom de Coz-Ker-Yaudet.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Morlaix, le 1er août 1778.

Y.... K.... *prêtre*.

*Poscriptum*. On m'assure qu'un membre de l'Académie françoise vient, ces jours derniers, de descendre au Yaudet. Je suis désolé de n'avoir pas rencontré ce savant : j'eusse profité de ses lumières et je n'aurois pas manqué de vous faire part de ses observations.

[1] Étymologie un peu plus spécieuse, mais non plus fondée que les précédentes.

## Seconde Lettre.

Tout me semble, Monsieur l'abbé, marqué au coin de la certitude dans ma précédente lettre ; la critique la plus sévère ne permet de récuser le rapport des yeux. Mais quelle est l'époque de la création du Yaudet, son nom véritable et primitif, celui du peuple qui habitoit les campagnes voisines ? quels sont les auteurs qui en parlent, les monumens qui nous en instruisent ? quel est enfin le temps de sa destruction ?

Ici commencent les doutes, inséparables de recherches sur l'histoire très obscure de la Basse-Bretagne.

La difficulté de les éclaircir ne m'empêchera point, Monsieur, de hasarder mes conjectures : je m'enhardis par l'exemple des compatriotes qui viennent de vous détromper sur l'origine de Carhaix.

La dénomination primitive de notre ville paroit être celle du *Yaudet*, formée d'*yau* et *Tet*, hauteurs, pointe du *Tet*, nom propre que portoit originairement la rivière, qu'on a depuis la création de la ville appellée le *Leguer*, nom qui convient également à une divinité adorée par les Gaulois. Je puise mon idée dans la situation même du Yaudet, combinée avec le passage de la description des Gaules, où Claude Ptolemée place l'embouchure de la rivière de *Tet*, *Teti fluvii ostia* sur la côte septentrionale de l'Armorique, entre le port *Staliocan* et *Arrigenus Biducesiorum*, dans une position qui revient à celle du Yaudet.

Je pourrois, Monsieur l'abbé, embrasser ici l'opinion de d'Argentré qui met les Biducesii dans le païs de Saint-Brieuc et fonder ce sentiment, contraire au vôtre, sur le rang que Ptolemée leur assigne, plus voisin de le Basse Bretagne que l'embouchure de l'Orne, *Olinæ fluvii*, et la ville de Lisieux, *Neomagus Lixubiorum*.

Je pourrois même, en pressant les analogies grammaticales, avancer que l'*Ar-Rigenus Biducesiorum* est la ville *Rhegina* de la table de Peutinger, le port d'*Erqui* ou, suivant la prononciation du païs, *Arquy*, à quatre lieües de Saint-Brieuc. L'on y a

découvert beaucoup d'antiquités, et les distances astronomiques marquées par Ptolemée viendroient à l'apui de mes conjectures.

Mais la tâche n'est déja que trop forte pour ma faible érudition de m'embarrasser dans des recherches sur le Yaudet : j'y reviens et je me reproche d'avoir un instant abandonné mon objet.

J'ai avancé, dans ma première lettre, l'assertion de la prééxistence de notre ville à l'arrivée de Cæsar dans les Gaules : j'y ai présumé qu'après la guerre de Vannes le général romain fortifia ce port essentiel et le garnit de remparts dont les vestiges subsistent jusqu'à nous.

Un demi-siècle après cette époque, je vois le Yaudet cité par Strabon, comme l'entrepôt du commerce des Romains avec la Grande Bretagne. Ce géographe nous apprend que leurs marchandises remontoient de la Méditerrannée dans le Rhône et la Saône, d'où transportées par terre jusqu'à la Seine, elles descendoient sur cette rivière *in Oceanum, et in Lexovios et Yadetos, unde in Britaniam diurno brevior est incursus.* Je me flatte, en dépit des objections que je prevois, de trouver dans ce passage mon cher Yaudet [1]. Vous me confirmez vous même dans cette idée par votre Introduction, page 133. J'y apprends, et dans les notes de Monsieur Gallet inserées à la fin du premier volume de dom Morice, que le principal objet du commerce de la Bretagne insulaire, l'étain, provenoit de la Demnonée, précisement située vis-à-vis du Yaudet. On sait que les Romains naviguoient terre à terre, pour partir de la dernière relâche droit au but de leur voyage.

Je n'ignore pas que Dom Morice, met le *Tetus fluvius* à l'endroit du *Trieu* dans sa carte de l'ancienne Gaule ; la distance du Yaudet n'est que de six lieues, et c'est déja se raprocher.

Le savant Bénédictin ne s'appuie d'ailleurs sur aucune raison

[1] Il est aujourd'hui admis par les érudits les plus versés dans la géographie gallo-romaine que le peuple désigné ici sous le nom de *Yadeti* est le même qu les *Caleti* ou *Caletes*, peuple du pays de Caux, à droite de l'embouchure de la Seine; il n'a donc aucun rapport avec le Yaudet. C'est cependant ce passage de Strabon qui a déterminé les légendaires et les anciens historiens à faire du Yaudet la capitale des Lexobiens. — A. L. B.

pour autoriser cette situation, et l'embouchure du *Trieu* ne fournit nul ancien monument qui puisse lui assigner le rang distingué qu'occupent les *Teti fluvii ostia* dans la géographie de Ptolemée. Ces motifs, soutenus par la liberté que Dom Morice laisse (note 3 du tome premier) de ne pas suivre aveuglément sa carte géographique, joints à la dissemblance des mots *Tet* et *Trieu*, déterminent à fixer la position du premier auprès du *Yau-det*. La différence de *Tet* à *Det* est une minutie pour un Bas-Breton, ainsi que pour les savans qui réfléchissent avec Dom Pelletier, avec Chapelin, que la lettre *T habet cognationem quamdam cum D.* J'en citerois mille exemples dans l'écriture des noms actuels ; ils ont dû être plus frequens dans les tems où les Celtes n'écrivoient rien, où conséquemment le nom du Yaudet ne fut écrit que par des étrangers [1].

Pardonnez-moi, Monsieur l'abbé, quelques idées ultérieures, sur la coutume annuelle où sont toutes les familles du canton à deux ou trois lieues à la ronde, de se rendre durant le mois de mai au Yaudet par dévotion et par partie de plaisir : car, fidèles imitateurs de leurs pères les anciens Gaulois, les Bas Bretons savent allier l'une et l'autre fin dans leurs assemblées. Le pèlerinage ne vaut rien si le Yaudet n'est visité durant le mois de mai. N'est-ce point là positivement l'assemblée du *Champ de Mai*, la plus solennelle des anciens Celtes, assemblée de religion et de réjouissance, dont parle savament Simon Pelloutier ?

Cet auteur, vous-même, Monsieur qui eussiez pu le citer en le copiant dans votre ouvrage, nous instruisez que les Gaulois se réunissoient pour leurs cérémonies religieuses sur les *montagnes*, et le *Yau-det* est la *montagne du Tet*. Ils s'assembloient armés, et les nobles, *equites*, conduisoient leurs cliens : il reste encore de cet usage des traces dans le droit qu'exerce, au mois de

[1] Le tome 2 de l'*Histoire* de M. Déric vient de nous mettre à l'aise sur ce point : « Le *D* et le *T* se mettant l'un pour l'autre dans le celtique » porte une note au bas de la page 214.

mai, le seigneur de Kergomar de mettre ses vassaux sous les armes à Loguivi, sur le chemin et à une demie lieue du Yaudet, et que pretendent, au Yaudet même, le seigneur de Kerninon et quelques autres propriétaires de fiefs voisins.

Si ces lieux sacrés habités par l'ordre des Druides furent originairement des forêts, il est aussi certain que le relâchement de ces pontifes, l'afluence du peuple qui les visitoit, le nombre des disciples qui se rendoient auprès d'eux, ont transformé plusieurs de ces réduits en villes. Quantité de nos monastères ont éprouvé le même changement. Tout annonce au surplus que le Yaudet fut primitivement une demeure affectée aux Druides et environnée de bois.

Des pierres longues, placées autour du Yaudet à une distance à peu près d'une lieue et quart, existent encore aujourd'hui au nombre de cinq à six, et la tradition apprend qu'elles furent autrefois en plus grand nombre. Ces pyramides, telles que vous les décrivez (page 177 et 178 de votre Introduction), forment depuis Lannion jusqu'à la mer de Tredrez un arc de cercle qui a le Yaudet au centre. Dans l'intérieur sont les terres de Coatredrez c'est-à-dire *Bois de Tredrez*, de Kerbeusit, la *Boissière*, de Kernecgwez, *la Ville au haut bois*[1].

Cette colonnade étoit une enceinte religieuse qui séparoit le domaine des prêtres celtes des terres profanes, ou la cernure extérieure d'un de ces camps romains qu'on appeloit *hyberna* et qui sont la plupart devenus des villes fortifiées. L'un et l'autre seroient toujours un titre à la plus haute antiquité : cependant je prefererois la première présomption, parceque j'ai rencontré des pierres semblables, mais isolées, sur des hauteurs tout-à-fait écartées ; parceque d'ailleurs l'on ne peut douter, sur le témoignage des anciens auteurs et le vôtre, que ces pierres ne fussent un objet de culte chez les Gaulois.

Aux indices, dont je viens de rendre compte, ajoutons, Monsieur

[1] *Kerneguez* pour *Kernevez* répond littéralement au nom de *Ville-Neuve* que portent tant de villlages en pays français. — A. L. B.

l'abbé, la superstition qui règne dans le païs : elle consiste a porter au clair de la lune ou à la première aube du jour la chemise d'un enfant dont on veut connoitre le sort ; on l'étend sur l'eau de la fontaine près du bourg de Loguivi, dans l'enceinte des pierres dont nous avons parlé, à une demie-lieüe du Yaudet. Si la chemise surnage, l'enfant vivra ; si elle se mouille et s'enfonce, il mourra incessamment.

Vous savez, Monsieur l'abbé, combien les Celtes vénéroient l'eau et les fontaines ; celle de Loguivi est proprement celle du Yaudet, située sur l'ancien chemin de cette ville et dans son domaine. Aux ouvrages qui l'accompagnent je serois tenté de croire qu'elle servoit de *thermes* aux Romains, qui ne pouvoient en établir d'eau douce au Yaudet.

Mes présomptions sur l'affectation originaire de ce lieu aux superstitions gauloises reçoivent un nouvel appui d'un préjugé populaire, très enraciné dans le païs. Les gens du peuple s'imaginent qu'il passe chaque nuit un *Teut*, un esprit, dans le carrefour voisin de Lannion, près de la Villeneuve-Corbin, d'où partent deux chemins conduisant aux ruines de notre ville ancienne.

Quelle est donc me demanderez-vous la divinité principale qu'on y adoroit ? Je crois l'entrevoir et je vais rassembler mes preuves pour vous les communiquer dans une prochaine lettre.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Y..... K..... *prêtre.*

A Morlaix, le 15 décembre 1778.

## Troisième Lettre

Je sens, Monsieur l'abbé, que j'ai entrepris une grande tâche. Je veux cependant dégager ma parole et découvrir, conjecturer au moins, quelle étoit la divinité dont le culte dominoit au Yaudet.

Au défaut de l'histoire, je vais encore sur ce point recourir aux

étimologies, moins trompeuses dans le celtique qu'en aucune autre langue.

Rappelons-nous d'abord que *Yaudet* est le même mot que *Yau-tet*, je crois l'avoir prouvé.

Ressouvenons-nous aussi que *antiqui et Armoricani E scribebant pro Y.* Ainsi l'on doit avouer que le *Yau-tet* étoit précisément et se prononçoit dans l'antiquité *Yau-tit.* Je touche à ma découverte.

Ce dernier nom en effet signifie hauteur consacrée à la terre, que les Celtes adoroient sous la domination de *Tit*, suivant l'observation du père Pezron, dans ses *Antiquités Gauloises*, page 59 et 60. *Tit* signifie également de la terre parmi les Hébreux, remarque Pezron, et l'on connoît l'analogie de la langue celtique avec l'hébreu.

Il est très vraisemblable que le temple de Rennes dédié à Thétis, dont vous faites mention d'après Albert Le Grand et le mémoire rapporté dans cet auteur, étoit dédié à Thet. *Thet-ti* en celtique est précisément une maison, un temple de *Thet;* la ressemblance du mot avec celui de *Thetis* a pû très aisément induire en erreur, surtout après la destruction de l'édifice; mais on se persuaderoit difficilement que les Rennais se fussent particulièrement adonnés au culte de la mer, dont ils sont éloignés, dont il n'avaient rien à espérer ni à craindre, au lieu que celui de la terre étoit en vogue chez les Gaulois.

Vous identifiez d'ailleurs la Thétis de Rennes avec *Isis*, qui présidoit tellement à la terre qu'on la confond souvent avec Cybelle.

Tenons-nous donc à la déesse *Tet*, autrement dit *Tit,* et conjecturons que les Romains ont ensuite donné le nom de *Tetus* à la rivière du Yaudet.

Le nom du peuple qui formoit la cité de cette ville s'accorde exactement avec ces présomptions; il s'appeloit *Lexobii*, d'où le Yaudet s'est aussi appelé Lexobie. Vous en serez moins surpris que tout autre, Monsieur, en vous rappellant ce passage de votre

excellent guide, Simon Pelloutier, tome 2, page 122 : « Il arriva un changement considérable dans les Gaules sur la fin du quatrième siècle et au commencement du cinquième. La plupart des villes des Gaules perdirent alors leur ancien nom et prirent celui du peuple dans le territoire duquel elles étoient situées. » Au fond *Lexobie* signifie la même chose que le Yaudet. Ce premier mot est composé de *lech*, lieu, et d'*opis*, lieu dédié à la terre, qui dans la mythologie la plus antique portoit aussi le nom d'*Opis* et d'*Ops*.

Peut-être me direz-vous, Monsieur, que ces analogies grammaticales sont les jeux du hasard. Je n'en suis point enthousiaste, mais en vérité elles me frappent et pour me servir des expressions judicieuses de votre préface : « Ces différentes espèces de noms peuvent nous tenir lieu de l'histoire des premiers âges ; à l'aide de ces archives toujours ouvertes et presque jamais consultées, on découvre le territoire de chacun des peuples de la Bretagne, l'origine de leurs villes [1]. »

Il est au reste des personnes qui vont encore plus loin que moi dans le vaste champ des conjectures. Un de mes amis prétend que la statue de la Vierge, placée au maître-autel de la chapelle du Yaudet, pourroit être une effigie d'Isis. La sainte y est representée couchée dans sa longueur, allaitant l'enfant Jésus, et toutes les marques caractéristiques d'une nourrice sont à découvert. Or (reprend-il) Isis ou la terre étoit ordinairement représentée sous la figure d'une femme en couche et d'une nourice donnant la mammelle à son enfant.

Cette statue aura été ensevelie lors de la destruction de la ville ou, si l'on veut, au renversement des idoles, lorsque le christianisme devint la religion dominante. Déterré depuis, soit quand

[1] Rien de plus dangereux qu'un tel principe. Même traitée par la prudente et rigoureuse méthode qui prévaut de nos jours, l'étymologie ne peut fournir sur les points dont il est ici question que des lumières fort incertaines. Avec la méthode tout imaginative de l'abbé Déric, elle donnait nécessairement des résultats tout à fait fantastiques. — A. L. B.

on a construit la chapelle actuellement subsistante, soit en d'autres fouilles, ce simulacre a paru une statue de la Vierge parfaitement conservée: et comme en Basse-Bretagne il n'y en a point de plus respectables que celles qu'on trouve en terre, elle est en si grande vénération qu'on a, suivant le Propre trécorois, érigé quelques autres églises sous l'invocation de Notre-Dame du Yaudet [1].

Je ne saurois dissimuler que, suivant la tradition la plus commune, les *Lexobii* de Cæsar et des anciens géographes sont les habitants de Lisieux en Normandie. Bien examinée, ce n'est là qu'une pure question de mots. Cæsar en effet [2] place un peuple *Sesuvii*, autrement *Gusubii*, dans l'Armorique, auprès des Osismiens et des Curiosolites, parmi les cités *quæ sunt maritimæ Oceanumque attingunt.*

A l'adoucissement près de la prononciation dans *Sesuvii* (et l'on sait que près du païs de Léon elle est très douce), ce mot est le même que *Lexobii, Lexuvii* [3]. La différence est néanmoins suffisante pour désigner deux cantons dans la Gaule, qui, portant la même dénomination, la prononçoient différemment : *Non usque quâque linguâ utuntur omnes* (assure Strabon), *sed paululum variata.*

Il n'est pas surprenant au reste que dans une grande nation, superstitieuse à l'excès [4], deux peuples un peu éloignés ayent pris leur dénomination de la divinité favorite des Gaules, la déesse Opis.

Il y a donc eu deux Lexobies; les monumens nous obligent de le croire et cette multiplicité concilie les deux traditions [5].

Des légendes anciennes, des actes du XIIe siècle donnent ce nom au Yaudet. J'ose même dire que le rang d'ancienneté ap-

[1] Nihil modo superest vestigii, præter ædem Dei paræ Virginis sacram, adeo celebrem, ut ex similitudine vocabuli sacris aliquot aliis locis multum quæsitum sit religionis. *Proprium Trecorense.*

[2] *De bello Gallico*, livre 2, et au commencement du 3e.

[3] Cette prétendue identité est une pure chimère. — A. L. B.

[4] Commentaires, livre 6 : *Natio omnis Gallorum admodum dedita religionibus.*

[5] *Landouar*, où est aujourd'hui l'abbaye de St Jacut, signifie en breton *Fanum Terræ, temple de la Terre.*

partient à cette ville : le *Neomagus Lexubiorum* de Ptolemée semble en effet déceler sa modernité au tems de cet auteur [1], au lieu que le Yaudet a retenu le titre de Vieille cité, *Coz-quer-audet*, nom qui s'est constamment conservé dans le païs, depuis même qu'on a aussi employé celui de Lexobie [2]. Cette multiplicité de noms, singulière et coexistante, prend sa source dans la signification identique de l'un et l'autre terme.

De là vient que les évêques du païs de Tréguier ont pris dans quelques actes la qualité de *Lexobiensis Episcopus* [3]. (D'Argentré, *Histoire de Bretagne*, livre Ier). De là provient encore le nom de *Ploulech*, Peuple du *lieu*, par antonomase, que porte la paroisse où est situé l'emplacement de Lexobie.

Vous remarquerez sans doute, Monsieur l'abbé, que le défaut de connoissances intermédiaires me fait ici sauter de plein vol aux cinquième et sixième siècles, au tems de l'érection des paroisses, nécessairement postérieure à la propagation de la foi chrétienne.

Vous avez raison d'observer, dans votre second volume, que le christianisme fut d'abord annoncé dans les villes principales, d'où les dogmes en furent répandus dans les campagnes. Il suffit de suivre en partant du Yaudet, la gradation des paroisses de *Ploulech*, *Plou-berre*, *Plou-aré*, *Plou-nevez*, *Plou-gras* ou plutôt *Plou-croas*, pour se convaincre que la lumière de l'Évangile est sortie de la cité pour se propager dans ces lieux contigus les uns aux autres [4].

Aussi son église passe-t-elle pour la primitive du diocèse. La chapelle relève immediatement de l'ordinaire, sans dépendence du recteur.

[1] *Neo-mag*, en celtique, nouvelle ville. Etymologie plus que contestable. — A. L. B.

[2] Jamais le nom de Lexobie n'a été appliqué au Yaudet dans l'usage vulgaire; c'est une invention de clerc savant ou soi-disant tel. — A. L. B.

[3] On ne rencontre cette qualification dans aucun acte authentique. A. L. B.

[4] *Peuple du lieu* par excellence, *Petit peuple*, *Encore un Peuple*, *Peuple nouveau*, *Peuple de la croix*, gagné à la croix. Voilà l'explication de ces noms. *Plou*, *ploué*, en breton signifie, à proprement parler, la *paroisse*, les *gens de la paroisse*; quant à la seconde partie des cinq noms de paroisses cités dans le texte, l'interprétation est bonne pour les deux derniers, non pour les autres. — A. L. B.

L'on a cependant voulu contester au Yaudet la qualité de ville épiscopale ; l'on a soutenu quelque fois qu'elle n'a jamais eu d'évêques.

Cette erreur, qu'on appuie sur ce que Nominoé établit à Tréguier un siége épiscopal, lorsqu'il érigea l'église de Dol en métropole de son royaume, a été combattue récemment avec succès par l'auteur des *Annales Briochines*. Sans transcrire ici ses notes, une réflexion résout la difficulté tirée de cette érection du neuvième siècle.

Dès 837, Lexobie n'existoit plus ; elle fut détruite par les mains des Normands, qui ravagèrent la Bretagne, particulièrement la côte septentrionale, d'où Nominoë eut beaucoup de peine à les écarter, après les avoir poursuivis jusque dans le païs de Léon [1]. Tel est le motif de la translation du siège épiscopal à Tréguier en 848 [2].

Si l'on en croit Albert Le Grand, Lexobie avoit été précédemment prise en 786, par Astulphe, lieutenant de Charlemagne. J'ignore où il a puisé cette particularité [3], d'autant plus vraisemblable qu'Astulphe soumit réellement les Bretons, les poursuivit jusques dans les lieux les plus inaccessibles, s'empara de leurs forteresses et de leurs châteaux [4].

Ce siège du Yaudet en facilita peut-être la destruction par les barbares du Nord, au commencement du siècle suivant.

Mais en perdant sa grandeur et son existence, il conserva au moins son titre d'*ancienne cité*. Un accord passé entre le duc de Bretagne, Jean le Roux, et Alain éveque de Tréguier [5] le désigne

[1] V. les Chron. Bret. dans Dom Morice, tome Ier de ses *Preuves*, et Albert Le Grand, d'Argentré.

[2] Sur les origines de l'évêché de Tréguier et les changements introduits par Nominoë en 848, voir notre *Annuaire historique de Bretagne*, année 1862, p. 146 à 152 et 178 à 180.

[3] Nous l'ignorons aussi tout à fait; nous savons seulement que le lieutenant de Charlemagne ici mentionné s'appelait, non pas *Astulphe*, mais *Andulfe*.

[4] D. Morice, tome Ier de son *Histoire*, page 25.

[5] Au XIIIe siècle. V. les *Preuves* de D. Morice, t. I, col. 1006, année 1267. Le Yaudet est désigné dans cet acte latin sous le nom de *Vetus Civitas*.

par les termes de *Veterem Civitatem* et le place avec la ville de Tréguier, la campagne de l'Éveque dite *Ruradenac*, en françois le *Fougerai-rouge*, dans la classe privilegiée des domaines de la manse épiscopale non sujets au droit de régale.

Si vous me demandez, Monsieur, comment et dans quel temps des prêtres sont devenus seigneurs d'une ville capitale, bâtie, ou plustost fortifiée par les Romains, je répondrai d'abord qu'une pareille mutation de propriétaires n'est pas inoüie dans les annales de l'Europe. Je sens néanmoins que j'élude la question et ne la résous pas.

Sans prétendre à l'espoir de vous satisfaire entièrement, j'ajouterai qu'à la naissance du Christianisme, les princes chrétiens transportèrent aux ministres de l'Evangile les biens dont le clergé payen étoit en possession [1].

Si cette réponse vous paroît encore trop vague, veuillez observer que Childebert, roi de France, donna à saint Paul Aurélien *Leonensem Agnensemque pagum*, qu'occupoit une légion romaine avant la réduction de ces guerriers par les Armoriques, arrivée, suivant Procope, environ l'an 409. Libéral par caractère et facilement enclin à donner ce qu'il n'étoit guère en état de conserver par lui-même, ce qui auroit d'ailleurs trop accrû la puissance de ses lieutenans armoricains, Childebert abandonna aussi sur la même côte une autre ville romaine à un autre évêque. Tudual lui devoit, comme Paul, son élévation à l'épiscopat, et l'histoire nous apprend que tous deux en furent comblés de caresses et de dons [2].

Je pencherois beaucoup à fixer l'époque primitive des droits de l'évêque sur le Yaudet au règne de Childebert et au pontificat de saint Tudual. On voit ses successeurs en jouir tranquillement à

[1] Simon Pelloutier — tome 7, page 114.

[2] Childebertus, prout erat vir callidissimus, plurimas libertates et franchisias quibusdam ecclesiis et monasteriis Britanniæ concessit : et presertim monasteriis Sancti Tuguali, Sancti Brioci, etc. — *Chronicon Briocense*, dans D. Morice, *Preuves*, I, 16.

titres d'anciens propriétaires, ils en ont même actuellement la directe féodale, ou le domaine utile, sans posséder d'autres mouvances dans le canton que sur le terrain qui sert d'arondissement au Yaudet et un petit ravin de l'autre côté de la rivière dans la paroisse de Servel.

Ces lieux s'appellent *minihis :* ils furent durant plusieurs siècles exempts de toutes impositions ; tellement que vers la fin du XVIe siècle il fallut créer pour eux des mandements particuliers du fouage, qui sont jusqu'à ce jour distingués des mandemens et des rolles généraux de la paroisse.

Contentez-vous, Monsieur l'abbé, de ces chétives notes : elles renferment toute la science d'un prêtre bas-breton. Ayez surtout assez d'indulgence pour lui pardonner les incorrections du langage. Satisfaits de savoir un peu penser, nous n'affectons point un style brillant dans une langue étrangère aux fonctions de notre ministère ; nous parlons, nous prêchons en bon celtique, cela nous suffit, et l'on nous pardonne d'ignorer le françois, lorsque nous n'entreprenons point d'effacer les peuples et les cités des fastes des nations.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur l'abbé, votre très humble serviteur,

Y..... K.... *prêtre.*

Morlaix, le 20 novembre 1778.

---

POÉSIE

# UN VIEIL AMI

A LA MÉMOIRE DE M. F.-J. CAROU

J'avais un vieil ami courbé sous les années.
Le sourire habitait sur ses lèvres fanées ;
Il aimait les enfants. Quand j'étais écolier,
Ensemble nous cherchions des fleurs pour son herbier,
Sur la grève où rampaient les pâles soldanelles,
Dans les marais, parmi les iris et les prêles.
Il vivait doucement au village natal ;
Pornic était pour lui le pays idéal.
Lorsqu'il voyait, l'été, sur l'eau bleue et tranquille,
Les voiles des pêcheurs passer, blanche flotille,
Entre les rochers gris et les tours du château,
Il disait : « Où trouver un plus charmant tableau ? »
Et de son petit bourg il écrivit l'histoire.
De piquants souvenirs remplissaient sa mémoire ;
Il avait voyagé. Comme plus d'un vieillard,
Il contait longuement, non sans verve et sans art.
Souvent il me parlait du beffroi de Bruxelles,
Des moulins de Hollande avec leurs grandes ailes,
Au milieu des prés verts tout rayés de canaux,
Où se dressent les mâts pavoisés des vaisseaux.
Il aimait les chansons et les danses rustiques,
Les usages anciens, simples et poétiques.
Il s'éteignait en paix près de sa vieille sœur.
La mort vint ; il la vit sans effroi ni douleur.

# LE CHASSEUR DE MACREUSES

---

A M. Raymond du Doré

Par une nuit d'hiver, un chasseur de macreuses
Allait voir ses filets, tendus sur des brisants
Isolés au milieu des plages sablonneuses
Que la mer au reflux laisse quelques instants.

L'horizon était clair et le ciel plein d'étoiles.
Le chasseur atteignit sans peine les rochers,
D'où ses yeux découvraient au loin de blanches voiles,
Le feu rouge d'un phare et les tours des clochers.

Il trouva ses filets tout remplis de macreuses,
Et s'attarda. Soudain la brume s'éleva;
L'horizon disparut : plus d'étoiles joyeuses;
Ni phares, ni clochers; et la mer s'avança.

Pas un souffle de vent ne traversait la brume.
Nul bruit que le bruit sourd du flot calme et montant.
Le chasseur voulut fuir ; mais des vagues d'écume
Déjà jusqu'aux genoux le baignaient en passant.

Il courut à grands pas cherchant en vain la côte,
Trompé par les courants qui confondaient leurs flots.
Leau bientôt l'entoura, plus houleuse et plus haute.
Il cria dans la nuit, mais sans trouver d'échos.

Il vit la mort venir, et, songeant à sa femme,
A ses pauvres enfants, doucement endormis,
Il sentit de douleur se déchirer son âme,
Et, regardant le ciel, poussa vers Dieu ses cris.

Tout à coup dans la brume un son clair de clochette
Tinta, lointain encore, et dirigea ses pas ;
Puis deux fanaux tremblants brillèrent sur sa tête,
Au sommet d'un rocher qu'il n'apercevait pas.

Il tressaillit; d'un bond il toucha le rivage
Et vit sur le chemin un prêtre et deux enfants,
Par ce matin d'hiver allant vers un village
Porter le viatique à des agonisants.

JOSEPH ROUSSE.

# REVUE DES PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

## DE BRETAGNE ET DE VENDÉE *

VII. — *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.* — Rennes, Catel. 1876 à 1881, six volumes in-8°.

La Société archéologique de Rennes publie à peu près tous les ans, depuis l'année 1861, un volume quelquefois divisé en deux fascicules. Le premier fascicule de 1881 porte le titre de tome XV. Pour donner une idée bien complète des travaux de la Société, nous analyserons ici les six derniers volumes.

Le tome X, daté de 1876, contient, après les procès-verbaux des séances des années 1874 et 1875, un volumineux appendice au *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes*, publié par M. de la Bigne-Villeneuve. C'est un recueil de pièces inédites, dont la première remonte à l'an 1171, et qui sont empruntées au vieux chartrier de l'abbaye de Saint-Georges conservé aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine. M. de la Bigne-Villeneuve l'a fait suivre d'un catalogue historique des abbesses depuis la fondation du monastère jusqu'en 1789, et d'un précieux index géographique qui rassemble en ordre alphabétique, et précise par des notes fort érudites, tous les noms de lieux cités dans le cartulaire. Deux planches chromolithographiées représentent le sceau de l'abbaye au XI^e siècle et une superbe croix-reliquaire du XVII^e siècle. Cette importante publication est suivie d'un mémoire sur les *anciennes croix processionnelles* du diocèse, par M. l'abbé Jalobert, et le volume se termine par une notice biographique très intéressante de M. Lucien Decombe sur *Rallier du Baty*, maire de Rennes de 1695 à 1734. C'est sous l'administration de ce magistrat sage et

* Voir la livraison de mars 1882, pp. 234-237.

dévoué qu'eut lieu le funeste incendie de 1720, et c'est à lui qu'on doit la reconstruction des nouveaux quartiers.

Le tome XI ne nous offre pas d'aussi volumineux travaux que l'appendice au cartulaire de Saint-Georges, et son intérêt présente plus de variété. Nous y remarquons d'abord une savante étude de M. le conseiller à la cour d'appel André, sur *le serment judiciaire et le serment promissoire* d'après l'ancien droit coutumier de la province de Bretagne ; puis une note sur les *fortifications* probablement mérovingiennes de la vallée de *Baulon Campel,* dans l'ancienne forêt de Brocéliande, par M. de Brehier. Viennent ensuite les récits pleins d'érudition de M. Ropartz sur la *Journée des barricades* et la Ligue à Rennes en mars et avril 1589, et de M. Lucien Decombe sur les fêtes données à Rennes, en 1744, pour le rétablissement de la *santé de Louis XV* et en 1769, à l'occasion du *retour du Parlement.* Le volume est terminé par une importante série de *notices historiques et archéologiques sur les paroisses du canton de Louvigné du Désert,* par M. Maupillé. Ces notices, au nombre de huit, se recommandent par la richesse et la précision des renseignements de toute sorte qu'elles renferment.

Le tome XII, publié en 1876, ne contient que deux ouvrages, mais ce sont deux monuments. Le premier est la *Statistique historique et monumentale du canton de Rédon,* divisée en trois parties, les temps primitifs, l'époque gallo-romaine et le moyen âge, par M. Guillotin de Corson, l'émule, pour le sud de l'Ille-et-Vilaine, de M. Maupillé pour le nord du même département : ses six notices sur Redon, Bains, Sainte-Marie, Brain, Langon et Renac ne laissent plus rien à glaner après elles. Le second est un mémoire de M. André sur la *verrerie et les vitraux peints dans l'ancienne province de Bretagne :* mémoire divisé en neuf chapitres correspondant aux neuf évêchés de la province, avant 1789. Ce mémoire est puisé aux sources mêmes, et nous avons le regret d'y constater, pour la ville de Nantes, que, malgré l'antiquité et l'importance de son siège épiscopal, elle manque de vitraux anciens ; c'est au dehors qu'il faut aller chercher les souvenirs bretons du moyen âge. Le doyenné

de Châteaubriant est celui qui présente, pour tout l'évêché, les détails les plus nombreux et les plus intéressants.

Le tome XIII (1879) s'ouvre par une notice très complète composée par M. Lucien Decombe et illustrée d'un fort beau portrait sur *la vie et les travaux de M. Auguste André*, ancien président de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, auteur du travail sur les verrières bretonnes cité précédemment, et du remarquable catalogue du musée archéologique de Rennes. Cette notice, bien écrite et généreusement pensée, est suivie d'*observations critiques* en sept chapitres présentées par M. le professeur Félix Robiou sur *l'archéologie préhistorique*, spécialement en ce qui concerne la race des Celtes. M. Robiou s'y prononce avec M. Alexandre Bertrand, le nouvel académicien breton, pour la séparation des Celtes et des Gaulois, dans la question si controversée des origines gauloises, et il place, en regard des hypothèses hasardées de la science antichrétienne, ce fait indiscutable que l'histoire des siècles accessibles à nos études ne présente pas un seul exemple d'un peuple qui soit passé par lui-même de l'état sauvage à l'état de civilisation : tout cela est fort savamment discuté et dans un excellent esprit. — M. Lucien Decombe nous fait ensuite l'histoire de la célèbre *patère gallo-romaine en or*, découverte à Rennes au siècle dernier et conservée au cabinet des antiques de la Bibliothèque nationale. Sa notice, fouillée avec patience et ciselée comme la patère elle-même, ne le céde en rien à la consciencieuse précision de son *Excursion à Saint-Briac*, illustrée par de nombreux et charmants dessins. Puis M. l'abbé Hamard analyse *les fouilles de M. Miln à Carnac* ; M. l'abbé Jalobert étudie les registres de *comptes de la paroisse d'Issé* aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, et M. Maupillé termine le volume avec son érudition habituelle par onze *notices historiques et archéologiques sur les paroisses du canton de Saint-Brice*.

Le tome XIV (1880) est riche en travaux de l'intérêt le plus varié. Nous signalerons tout particulièrement les luttes soutenues, malheureusement sans succès, par la Société archéologique, pour

obtenir la conservation de *l'abside romaine de l'église de Guignen* aujourd'hui démolie. On a du moins conservé le souvenir de ce précieux monument des anciens âges par une notice très détaillée due à M. Pinczon du Sel et par un grand nombre de dessins très exacts qui en reflètent la physionomie. La chromolithographie représentant la curieuse statue de Jean de Saint-Amadour, vicomte de Guignen, grand veneur, chambellan et grand-maître des eaux et forêts de Bretagne, mort en 1538, est, entre autres, d'une vérité saisissante. Nous citerons ensuite le mémoire de M. de la Borderie sur *les Derniers jours et obsèques du duc Jean II;* — le *Répertoire alphabétique des archives de l'intendance de Bretagne,* par M. Quesnet ; — les documents sur la *grosse horloge de Rennes* et sur le *vétéran Thurel*, par M. Lucien Decombe ; — la note, accompagnée d'une carte, sur la *voie romaine d'Avranches à Corseul* par M. Charil des Mazures ; — et les études de M. F. Saulnier sur *François Descartes*, sur *Pierre Hévin*, sur les origines bretonnes de la *marquise de Créqui*, et sur les *comédiens à Rennes au XVII^e siècle*.

Le premier fascicule de l'année 1881 n'est pas moins attrayant. A côté de la publication du mémoire inédit de Dom Gallois pour réfuter la *fable de Conan Mériadec*, nous trouvons la substantielle notice de M. de la Borderie sur *Saint-Lunaire*, son histoire, son église et ses monuments, illustrée d'un grand nombre de planches et de vignettes dans le texte ; — un choix de pièces inédites tirées des *archives de la ville de Rennes* ; — et une étude sur la session des *États de Bretagne de 1776*, par M. Dupuy, le nouveau professeur à la faculté des lettres de Rennes, récemment couronné par l'Académie française pour son *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*.

La Société archéologique de Rennes a de savants et laborieux sociétaires : nous ne pouvons mieux conclure qu'en lui souhaitant de persévérer dans la voie où elle se trouve engagée.

LARVORRE DE KERPÉNIC.

# NOTICES ET COMPTES RENDUS

ESSAIS DE CRITIQUE IDÉALISTE, par M. Victor de Laprade, de l'Académie française. — 1 vol. in-18, Paris, Didier, 1882.

Un juge bien délicat des choses de l'esprit, Quintilien, parlant des mâles génies de l'ancienne Rome, les compare « à ces chênes robustes, moins imposants encore que sacrés [1]. » Ce caractère, à la fois religieux et viril, me frappe chez certains de nos poètes ; je crois que la postérité le trouvera, au plus haut point, dans les vers de M. de Laprade. Il est téméraire, sans doute, de prédire d'aussi brillantes destinées au poète spiritualiste et chrétien ; notre temps semble peu avide de pures et nobles émotions ; mais il est bien à prévoir que l'excès même du matérialisme amènera sa chute : la marée montante du réalisme cessera de couvrir le sol national ; que dis-je ! pareille à l'eau fécondante du Nil, peut-être elle laissera ce sol préparé à recevoir la saine et forte semence. Dans un avenir qui se rapproche, la haute poésie ne sera pas sans profiter de la décadence des autres genres littéraires : quand le roman ne sera plus qu'une annexe de la science, le théâtre, qu'un prétexte à costumes et à décors, quand il n'y aura plus d'alternative entre les exagérations sensuelles de la littérature et les énervantes rêveries de l'art réduit à la seule musique, les esprits sérieux et droits, ceux qui prétendent concilier le culte de l'idéal avec l'éminente dignité de l'homme, remonteront à ces sources d'où s'épanche la vivifiante poésie d'Homère, de Corneille, de

[1] *Grandia robora... non tantam habent speciem, quantam religionem.* (Quintilien, *Inst. orat.*, livre x).

Lamartine, et de leur disciple, M. de Laprade; près de ces âmes blanches, — *candidiores animæ*, le mot est d'Horace, — ils chercheront l'inspiration qui ennoblit et soutient, la pureté unie à la force. Et quand, des hautes régions de la poésie, ils descendront dans l'arène humaine, quand il leur faudra lutter et convaincre, ils donneront à ces beaux vers l'utile, le solide appui de la prose; et c'est à des livres comme *Le Sentiment de la nature*, comme les *Essais de critique idéaliste*, qu'ils demanderont de les aider à défendre leurs croyances.

Le présent volume s'ouvre par de judicieuses appréciations de Juvénal, le représentant de la *haute satire*, d'Horace, l'*homme de lettres* par excellence; mais ces essais n'ont qu'une portée secondaire. M. de Laprade a hâte de s'affirmer, et il le fait de la manière la plus éclatante dans l'étude qu'il consacre au grand Corneille. Ces cent pages, vibrantes d'enthousiasme et d'émotion vraie, égalent ou surpassent tout ce qu'on a écrit de mieux sur un tel sujet : depuis Racine, parlant à l'Académie française de son illustre prédécesseur, Corneille n'avait pas été jugé par un de ses pairs, par quelqu'un de sa lignée morale. La noble famille où la vertu païenne s'élève presque à la hauteur de l'héroïsme chrétien, où le vieil Horace, l'aïeul vénéré, est à peine au-dessous de Polyeucte, l'époux et le martyr, où les glorieux cadets Don Sanche et Nicomède, convoitent les lauriers de leur frère aîné Rodrigue, la famille des saints et des héros veut qu'on s'approche d'elle avec droiture et respect ; elle demeure impénétrable, ou accessible par ses côtés tout extérieurs aux ironiques et aux sceptiques, fussent-ils Voltaire ou le Sainte-Beuve des dernières années ; elle se révèle tout entière à la sympathie communicative des amis, des parents d'un autre âge. L'auteur des *Poèmes évangéliques* a eu droit de cité au pays de ces grandes âmes ; il s'est imprégné de leur souffle, il a respiré le même air qu'elles ; on dirait presque que Corneille exprime par sa bouche la dignité morale, la victoire sur les passions, le triomphe de la liberté humaine, toutes ces idées admirables et fécondes

qui sont le trait dominant d'Horace et de Polyeucte. Le drame de Corneille est intérieur, il se joue dans la conscience des personnages ; et le poète ne se désintéresse pas de ses créations, il se prononce et prend parti, s'indignant contre les scélérats, stimulant les courages, rehaussant les vertus, songeant plus à édifier et à instruire qu'à suivre docilement la nature : c'est par là qu'il s'éloigne tant des tragiques grecs et de Shakespeare, si vrais, si naturels, si impassibles. M. de Laprade saisit très bien cette différence, et il fait un mérite au poète français de ce qui lui a valu tant d'injustes critiques. Il faut le remercier aussi d'avoir vengé le style de Corneille, énergique et pittoresque en sa mâle simplicité, des impuissants dédains de Voltaire et de La Harpe. Certes, quand les volontés s'endorment dans une sécurité décevante, on délaisse la poésie du devoir pour celle de la volupté ; on demande aux vers l'aubade libertine, ou la molle séduction : mais viennent les luttes et les épreuves, qu'il faille trouver un soutien et un guide, un consolateur viril, et le mot de Mme de Sévigné s'échappe de toutes les poitrines : Vive notre vieux Corneille ! Le coryphée de la poésie héroïque, c'est Corneille ; à certaines heures, son nom peut figurer à côté de ceux des grands guerriers de l'histoire, des demi-dieux de l'antiquité ; dans une pièce de vers, vieille d'une douzaine d'années, un remerciement *Aux Hellènes qui viennent combattre pour la France*, M. de Laprade exprime cette fraternité :

> Ils sont là tous, Bayard, Turenne, Ulysse, Achille,
> Platon et Phidias, et Lamartine aussi,
> Et devant eux, Corneille a pris la main d'Eschyle,
> Le salue, et l'embrasse en lui disant : Merci !

Je viens d'écrire le nom de Lamartine, et j'ai nommé celui qui est, plus encore que Corneille, la grande admiration de M. de Laprade. Les divers fragments que le poète de *Pernette* nous donne sur le poète de *Jocelyn* ont le ton du panégyrique, presque du dithyrambe : c'est de la critique admirative et expansive, qui

repose de ces petites chicanes littéraires, où se complaisent les pédants « regratteurs de mots », contre qui s'exerçait déjà la verve railleuse de Régnier. C'est une bonne fortune que d'avoir à parler, même incidemment, de Lamartine, que de saluer cette gloire dont rien n'a terni la pureté ; poète qui ramena l'art en son temple profané, qui eut la religion du beau et du bien. Et quant à la généreuse admiration de M. de Laprade, qui donc oserait l'accuser d'être un peu exclusive? Les tendances qui se substituent aux nobles aspirations de Lamartine, l'esprit de dénigrement et de mauvaise foi qui s'attaque à l'homme et au poète, à tout le moins, l'indifférence dont sa mémoire est l'objet devaient lui susciter un avocat, presque un vengeur. Ce beau rôle est échu au disciple favori du maître, à son successeur immédiat. M. de Laprade a fait œuvre de haute justice, aussi bien que de piété filiale. Il n'abandonne pas plus Lamartine homme politique qu'il ne laisse maltraiter Lamartine poète ; très fier, et à bon droit, de s'être fait qualifier par Sainte-Beuve de *Lamartine de province,* il serait prêt aussi à remercier le cauteleux et versatile critique de l'avoir appelé *politique lamartinien*[1], et c'est après avoir loué le caractère de Lamartine à l'égal de son talent qu'il a écrit cette belle profession de foi : « Si la plus haute fonction de « la poésie est d'interpréter la nature dans le sens de l'idéal, « d'en extraire, pour ainsi dire, tout ce qu'elle renferme d'intelli- « gence et d'amour, de la mettre en sympathie avec le cœur « humain et d'en faire vis-à-vis de nous l'infaillible truchement « de la pensée divine, l'auteur des *Harmonies* et de *Jocelyn* « est à coup sûr le premier représentant de la grande poésie « dans notre littérature et peut-être dans toutes les littératures « de l'Europe. » Je songe ici à Ingres prêt à se demander, dans son noble enthousiasme, si Raphaël n'était pas un ange !

La préférence que M. de Laprade accorde à la poésie lyrique, à la tragédie héroïque, explique son aversion pour la comédie, ce genre moyen et tempéré ; elle ne le rend pas injuste pour le style

[1] *Moniteur* du lundi 16 septembre 1861.

de Molière, qui est la perfection même, mais elle excite sa sévérité contre la morale un peu vague et facile de notre grand comique, elle lui dicte cette grave question : Est-il bien prudent de discuter à la scène d'aussi respectables choses que la science, que la dévotion? Les dévots sincères, les vrais savants, ne sont-ils pas un peu atteints et compromis par la flétrissure infligée à Tartufe, par le ridicule déversé sur Bélise et Philaminte ? Et surtout, le parterre ne va-t-il pas s'empresser de confondre ce que Molière n'a pas assez nettement distingué ? Cette conclusion attristée, où se trahit l'horreur du *profanum vulgus*, prépare celle même du livre, où l'auteur nous montre la décadence du grand art, l'idée étouffée sous la matière, la nature extérieure usurpant la place de l'homme moral. Le découragement gagne tout à fait M. de Laprade, quand il semble désespérer pour jamais des destinées de l'art ; nous ne saurions oublier pourtant que son exemple dément l'extrême rigueur de sa doctrine.

Ce morceau final et ceux qui précèdent frappent le lecteur par l'élévation des sentiments, par la noblesse, par la distinction du langage: on y sent le mépris des procédés vulgaires, la haine vigoureuse du clinquant et du trivial. M. Victor de Laprade a su, tout le premier, se préserver des défauts de style et de goût qu'il signale éloquemment; penseur et écrivain, il a gagné les hautes cimes où n'atteint pas le vol épais de l'esprit moderne ; aux grands maîtres du XVII^e siècle il semble avoir dérobé le secret de leur double inspiration : chrétien par les idées, il est resté Grec par la forme. Le poète religieux, le philosophe spiritualiste, ont gardé intact le précieux héritage de l'antiquité. Un vers de M. de Laprade, bien souvent cité, un des plus beaux qui soient sortis d'une bouche humaine, le peint admirablement tel qu'il était, tel qu'il est resté :

Beau vase athénien, plein des fleurs du Calvaire !

OLIVIER DE GOURCUFF.

---

# UNE INSTITUTION CHARITABLE EN BRETAGNE

---

**Comment s'est fondée en Bretagne une institution de charité, par la comtesse Ernestine de Trémaudan. — Paris, Jules Gervais, éditeur, rue de Tournon, 29 ; Nantes, librairies Libaros et Mahé.**

Il y aura plus tard un grand et magnifique ouvrage à écrire sur les Œuvres catholiques au XIX^me^ siècle, et en particulier celles de la France. A travers des persécutions et des ruines inouïes, Dieu n'a cessé d'agir, de vaincre, de réédifier et de créer par nos mains. C'est la continuation de nos annales si glorieuses : *Gesta Dei per Francos*. Malgré ses révolutions impies et ses gouvernements athées, la France reste encore le bras droit de Dieu, sinon sur les champs de bataille et dans le domaine politique, comme aux temps héroïques de Charlemagne ou de saint Louis, du moins sur le terrain de la piété et de la charité.

Qui énumérera ici ses œuvres? Les églises relevées ou restaurées, les ordres religieux renaissants, les congrégations et les associations d'hommes ou de femmes nouvellement fondées! Parmi celles-ci, il y en a qui frappent tous les yeux parce qu'on les retrouve dans toutes nos villes : elles sont même devenues universelles. Il en est d'autres qui sont moins connues : elles sont restées locales. Elles méritent d'autant plus d'être signalées à l'attention et à l'admiration publiques. L'humble institut de religieuses dont M^me^ la comtesse Ernestine de Trémaudan nous révèle l'histoire édifiante est de ce nombre.

Un chanoine de Quimper, M. l'abbé Langrez, passant un jour à Nantes, visita l'établissement où les congréganistes de cette ville faisaient élever des enfants pauvres. Le prêtre, d'une piété angélique et d'une ardente charité, se demanda s'il ne pourrait en faire autant pour la gloire de Dieu. Il avait fondé lui-même et dirigeait à Quimper une Congrégation des Enfants de Marie. Il leur parla

de ce qu'il avait vu. Deux petites filles pauvres furent aussitôt adoptées et confiées à une pieuse ouvrière ; mais elles moururent au bout de quelques mois.

L'abbé Langrez ne se découragea point et cette première épreuve ne fit qu'affirmer sa résolution de fonder une œuvre durable. Une pauvre servante, nommée Marguerite le Maître, devint sa puissante coopératrice : Dieu exalte toujours les humbles. Elle réunit sept ou huit enfants dans un étroit rez-de-chaussée qui fut offert par la charité d'une autre congréganiste. « La même pièce était à la fois cuisine, parloir et chapelle. » C'était en 1823 [1].

Trois ans plus tard, l'orphelinat comptait trente enfants. « La maison devint donc une véritable Providence et c'est alors qu'on l'appela de ce beau nom. Dieu lui-même, en diverses circonstances, montra qu'il voulait directement y pourvoir. Un jour que les aumônes manquaient, l'enfant chargée de préparer le souper vint avertir Marguerite qu'il ne restait plus qu'une poignée de farine. Elle répondit de la faire cuire, qu'elle donnerait un peu de bouillie à chacune sur du pain. La farine, mise à cuire, augmenta de telle sorte qu'à l'étonnement général toutes furent rassasiées et qu'il en resta. Toutes aussi s'empressèrent de rendre grâces à Dieu de sa visible protection [2]. »

En 1829, une souscription publique permit d'acquérir une maison et un petit domaine. Marguerite le Maître n'avait alors que deux compagnes dont elle était la supérieure. Par un de ces coups de la Providence qu'on ne peut se lasser d'admirer, son ancienne maîtresse, Mlle de Moëlien, vint se joindre à elles. Pendant vingt-cinq ans, celle-ci avait rêvé d'être Bénédictine ; des devoirs de famille l'avaient seuls retenue loin du cloître : contre ses pieuses inclinations vers la vie contemplative, Dieu la fit entrer, pour ainsi dire malgré elle, dans la vie active comme servante des enfants pauvres.

Ce fut elle qui établit parmi les filles de la Providence l'Ado-

[1] P. 46.
[2] P. 57.

ration perpétuelle et leur en fit prendre le titre (il ne faudrait pas pour cela les confondre avec un ordre plus ancien et plus connu) ; ce fut elle qui, sous le nom de mère Olympe, gouverna la maison pendant dix ans (1833-1843), y implanta une règle, donna un costume aux religieuses, agrandit les bâtiments, édifia la chapelle et mit enfin la dernière main à cette œuvre excellente.

Mais il faut laisser nos lecteurs en suivre les progrès dans le récit simple et touchant de Mme la comtesse de Trémaudan. Là ils verront sous leur vrai jour les fortes et douces vertus des fondateurs, les modestes origines de l'Adoration, son développement rapide sous le soleil de la grâce, la succession de ses pieuses supérieures, sa bienfaisante influence sur plusieurs générations, ces figures de religieuses, d'enfants, de jeunes filles, entourées d'une sainte auréole que l'auteur esquisse en passant avec tant de délicatesse; en un mot, cet ensemble de choses héroïques, suaves et lumineuses, qui constitue une fervente communauté.

Arrêtons-nous seulement à résumer avec l'auteur le bien accompli par cette humble congrégation, depuis le jour où trois enfants abandonnées reçurent asile chez une pauvre ouvrière jusqu'à l'année présente.

« Cent vingt-huit religieuses se sont dévouées ou se dévouent à élever quatre cents orphelines. A cette vie d'active abnégation elles unissent la vie contemplative par l'adoration de nuit et de jour. Grâce aux ressources personnelles des sœurs, à leur vie pauvre, laborieuse et sacrifiée, et aussi grâce à la charité publique, *mille sept cent cinquante-quatre* orphelines ont été élevées, dans les deux maisons de Quimper et de Brest, jusqu'à l'âge de vingt ans. De ce nombre une centaine se sont faites religieuses dans diverses congrégations.

« Vous ne trouverez rien de merveilleux dans l'histoire de « notre fondation, nous disait la mère sainte Thérèse, mais c'est « un miracle de tous les instants.... nourrir tant de monde avec si « peu de ressources. »

« Voilà le triomphe de l'austérité et de la pauvreté religieuses

dans la vie commune. Par la perfection imposée à leur état, les religieux ont une supériorité incontestable sur nous, laïques et gens du monde, pour le bien particulier d'un grand nombre et le bien général de tous. Réaliser avec les plus minimes ressources des œuvres qu'avec de puissants moyens nous n'essayerons jamais de tenter que pour notre confusion, tel est le spectacle magnifique que nous offre sous les formes les plus variées cette multitude de religieux et de religieuses que les autres nations nous envient et qu'elles accueillent aujourd'hui à la honte et au détriment de notre coupable patrie.

« Mais laissons marcher le temps, Dieu opère, Dieu change et transforme : tôt ou tard, SEUL IL TRIOMPHE. LES HUMBLES SERONT GLORIFIÉS [1]. »

Impossible de mieux résumer et de conclure par des réflexions plus justes et plus opportunes ce livre édifiant, que les approbations compétentes de Nosseigneurs les Evêques de Saint-Brieuc et de Quimper recommandent au public chrétien plus que tous nos éloges.

Vte HIPPOLYTE LE GOUVELLO.

---

MÉMOIRES DE PIERRE DEVAUD SUR LES GUERRES DE LA VENDÉE, avec introduction et notes, par L. Augereau, curé du Boupère. In-8°, 71 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud. Tiré à 150 ex. En vente chez MM. Libaros, Vier et Morel. Prix : 4 fr.

Deux pages de l'excellente *Introduction* de notre collaborateur M. l'abbé Augereau vont montrer combien cette brochure est intéressante :

Pierre-Marie Devaud était des Cerqueux, canton de Cholet. Je n'ai pas pu me procurer la date de sa naissance, mais on croit qu'il avait environ vingt-cinq ans, en 1792. Il habitait alors la métairie de Boisdon, que son père, Jacques Devaud, exploitait à titre de fermier.

Après la guerre, il se maria avec Marie-Françoise Bregeon, et alla demeurer à Somloire, dans la métairie de Féole, qu'il prit

[1] P. 333, 334, 335.

sans doute à son compte, et où il resta jusqu'à sa mort. Ce sont ses descendants qui l'occupent encore aujourd'hui.

Pierre Devaud avait un frère un peu plus jeune que lui, nommé Jean, et avec lequel il fit toutes ses campagnes. Ce dernier se maria à Boisdon, prit l'exploitation de la ferme, qu'il garda le reste de sa vie, et la laissa à son fils.

Ces deux frères, compagnons de gloire et de périls, descendirent presque en même temps dans la tombe : Pierre mourut le 2 février 1826, et Jean, le 24 mai de la même année [1].

Jean Devaud fut nommé capitaine au mois de mars 1794. Pierre fut, lui aussi, choisi pour capitaine en 1815, mais, durant la guerre, il n'avait aucun grade et, quoique l'aîné, il combattit dans la compagnie de son frère en qualité de simple soldat. Cela suppose de sa part plus de dévouement que d'amour-propre et paraît exclure toute idée d'ambition et de gloire humaine.

Pierre Devaud a néanmoins laissé des mémoires, écrits de sa main et rédigés par lui. Ils sont datés du 10 mars 1800. C'est une singularité assez étrange qu'un simple soldat écrive lui-même l'histoire de ses campagnes ; par la seule rareté du fait, son récit devrait être conservé. Mais le travail a d'autres mérites qui le recommandent à l'attention, et en font un document d'une véritable valeur.

A dire vrai, il ne faut pas y chercher un modèle de littérature. Devaud ne savait que la langue de son village ; on verra même, en le lisant, que son instruction primaire était loin d'être complète. Mais s'il ignorait la grammaire, il avait le jugement droit, et la sincérité de la narration fait oublier tous les défauts littéraires.

On ne trouve pas non plus dans son travail la révélation de faits capitaux qui puissent modifier les idées sur les événements essentiels. Il raconte ce qu'il a fait, ce qu'il a vu, sans s'occuper du reste ; d'autres sont venus depuis, avec des documents plus nombreux, et ils ont fait une histoire proprement dite. C'est donc un

[1] Les renseignements sur la famille Devaud nous ont été donnés par M. Baguenier-Desormeaux, notaire à Maulévrier.

écrit bien imparfait dans un sens ; un esprit superficiel serait porté à le juger peu digne d'attention. Quand on l'examine sérieusement, au contraire, on y découvre des vérités précieuses, et les conclusions qu'on en peut tirer lui donnent une réelle importance.

Sans s'en douter peut-être, Devaud fait voir le caractère de l'insurrection vendéenne; il montre sous son véritable jour ces campagnes émouvantes auxquelles il prit une part si active, et il réfute plusieurs erreurs, propagées à dessein ou trop légèrement acceptées. C'est à ce point de vue surtout que j'ai cru rendre service en m'occupant de ses mémoires.

J'avais pensé, d'abord, qu'il convenait de traduire le récit de Devaud et de rétablir au moins les règles de la grammaire. Mais quelques-uns de mes amis, que j'ai consultés, ont jugé qu'il valait mieux ne pas y toucher, et reproduire son style avec sa saveur native. Je me suis rendu sans peine à cet avis.

Ses mémoires seront donc imprimés tels qu'il les a écrits, avec l'orthographe fantaisiste de l'auteur et son style inculte et naïf.

Toutefois, j'ai cru bon de les faire précéder de quelques aperçus sur les guerres de la Vendée ; je crains qu'on ne les trouve trop étendus pour le sujet, mais ce sera un moyen de faire ressortir ce que la brièveté du récit ne met pas suffisamment en relief et, par conséquent, de mieux le comprendre.

En outre, j'ai mis quelques notes pour expliquer certains faits qui m'ont paru mériter d'être éclaircis.

L'abbé Augereau.

---

# CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Le prochain Concours régional de Nantes. — Le Musée de l'Oratoire et les collections de M. Parenteau. — M. La Peyrade. — M. Eugène Bodin. — La réduction du *Cathelineau* de M. Caravaniez.

En ce moment, où les campagnes, encore engourdies par la froidure, s'éveillent doucement aux caresses du soleil, un bruissement étrange, continu, régulier, remplit l'air de nos deux provinces. On dirait le murmure confus d'un gigantesque banquet où tous les convives silencieux dévoreraient d'interminables victuailles. Si, intrigué par ce concert, vous vous approchez d'une maison de ferme, au lieu de voir les troupeaux affamés retenus à l'étable tendre vers les prés qui verdoient de longs mufles avides, vous n'apercevez de toutes parts que d'épaisses jonchées de coupage où taureaux et génisses plongent leurs têtes satisfaites. Les moutons et les porcs, les poulets et les oies, entourés de mille soins, choyés et festoyés, se livrent à d'homériques banquets, capables de rendre jaloux nos grands politiques en voyage.

Tous ces joyeux apprêts ne sont que le prélude de destinées plus glorieuses :

Entendez-vous dans nos campagnes
Mugir tous ces animaux gras?
Ils vont, tout gonflés de ray-gras,
Ebahir nos fils, nos compagnes.

Allons, enfants de la prairie,
Le jour de gloire est arrivé...

Alors les bœufs ventrus quitteront le râtelier garni d'herbe fraîche ; les porcs s'arracheront en grognant à l'auge débordante et les volailles à leurs gaveuses perfectionnées. De Kemper à Morlaix, de la Roche-sur-Yon à Varades, les troupes beuglantes, bêlantes ou gloussantes s'achemineront vers Nantes. Devant cette invasion, soldats et bonnes d'enfants

promeneurs et marchandes ont déjà battu en retraite; les deux cours, les trois places qui relient l'Erdre à la Loire ont été évacués; toute une ville nouvelle, des écuries, des volières, des stalles s'élèvent à grand fracas. Là se prélasseront les chevaux efflanqués, les vaches à panse rebondie, les moutons à six cornes et les bœufs de haute graisse, ces mastodontes du XIXe siècle.

En ce temps de matérialisme, il est juste que l'on fête la puissance musculaire et l'embonpoint. Laissons dire ces esprits moroses qui assurent que ces bestiaux à double graisse mangent comme quatre et coûtent comme six; laissons-les regretter les tendres soins ravis à la famille et reportés exclusivement sur les élèves choisis. Honneur aux membres dodus, aux peaux enflées et luisantes! Honneur à ces volailles apoplectiques dont le ventre balaie la terre! Suspendons à ces cous à triple bourrelets les décorations et les médailles. C'est une grande joie, au contraire, de voir en notre temps des êtres satisfaits qui nagent dans un opulent bien-être, digne de l'âge d'or des animaux.

L'âge d'or a-t-il jamais existé pour nous? C'est là une intéressante question, que nous pourrons tous étudier et approfondir lors du Congrès de mai, grâce à l'exhibition archéologique du Musée de Nantes. La belle salle de l'Oratoire, construite au XVIIe siècle par le Père Abel-Louis de Sainte-Marthe, vient de s'enrichir de nouvelles vitrines; les arcatures latérales de la grande nef des Oratoriens sont ornées de hautes armoires bien ajourées; au centre du Musée, un large passage donne accès jusqu'au sanctuaire où brillent, à la place d'honneur, les splendides aquarelles de notre éminent artiste, M. Bourgerel.

Ceux qui connaissent notre Musée archéologique seront heureusement surpris de tous les changements opérés depuis quelques semaines ; ces entassements de tombes, de bornes et de pierres sculptées, qui encombraient les deux côtés du porche, ont fait place peu à peu à un ordre parfait. Les stèles, les bornes milliaires et les sarcophages ont serré les rangs avec une précision militaire; les statues qui entourent l'hémicycle du chœur se détachent maintenant sur une fraîche peinture, qui fait valoir leurs vieux profils. Il y avait là un long et difficile travail, mené à bien, grâce à l'active direction de M. Bourgerel, architecte du Département, de M. le conservateur Parenteau et de son collègue M. de Lisle.

Nous nous demandions tout à l'heure si, parmi tous les âges écoulés, — âge de fer, âge de bronze, âge de pierre, — l'âge d'or ne se retrou-

vait point dans les strates de l'humanité. On serait bien tenté de répondre par l'affirmative en voyant les splendides collections de bijoux que M. Fortuné Parenteau dispose en ce moment dans les belles vitrines que la Ville de Nantes vient de lui offrir. Bijoux celtiques et gaulois, bijoux bretons et francs, du moyen âge et de la Renaissance, objets d'art ou d'étude, c'est un merveilleux trésor, composé des plus précieux objets de toutes les époques. Lorsqu'on sait avec quel amour M. Parenteau a choisi, étudié et classé toutes ces pièces, on est pris d'une vive admiration pour le sentiment généreux qui lui fait abandonner toutes ces richesses. C'est là un bel exemple donné aux collectionneurs et aux amateurs, qui, sans souci, laissent vendre et disperser, à leur mort, les objets qu'ils ont réunis avec tant de peine.

Mais, après tout, le Musée de l'Oratoire est bien le Musée Parenteau; c'est notre digne conservateur qui, avec les collections de la Société archéologique, a su développer et grossir le trésor confié à sa charge, et ses belles collections, en changeant de place, restent toujours associées à l'œuvre de celui qui les a créées.

Près de ces belles séries d'armes et de bijoux en bronze que possède déjà le Musée, et qui proviennent des bords de la Loire, de nouveaux objets, découverts récemment sur les rives du même fleuve, vont bientôt figurer dans nos vitrines. Ce sont des armes du moyen âge, une rapière à large poignée ou double-main, deux épées à rainures cintrées, avec des pommeaux en forme de boules, une longue pointe de lance à antennes, une dague, une hache d'arme, etc. — Ces pièces ont été recueillies dans les travaux du nouveau pont de la Vendée (prairie de Mauves).

Pendant que le Concours régional réunira à Nantes tant d'amateurs de la Bretagne et de la Vendée, la séance annoncée pour la Société des bibliophiles bretons ne peut manquer d'être brillante. Nous invitons ceux de nos collègues qui auraient à communiquer à cette réunion des ouvrages curieux, des estampes ou des manuscrits, à vouloir bien se souvenir du rendez-vous que nous leur donnons. Ces exhibitions, au milieu d'une réunion d'hommes spéciaux et d'amateurs distingués, ont toujours un très vif intérêt, et telle pièce, sortie toute poudreuse des sombres rayons d'une bibliothèque, a parfois gagné à cet examen un brevet de célébrité et d'honorables mentions qui en décuplent la valeur.

Pour en finir avec le concours de mai, disons qu'une grande salle d'exposition, construite au bas du cours Saint-André, apparaît de loin

entre les statues de Clisson et de Duguesclin. C'est entre ces deux rudes joûteurs que les champions de l'art et de l'industrie modernes entreront dans la lice.

— Un de nos concitoyens les plus estimés, M. E. La Peyrade, est mort à Nantes, ce mois-ci. Chrétien fervent, M. La Peyrade avait pris une large part à ces œuvres catholiques qui sont la gloire de notre époque. Il avait appliqué son esprit ferme et pénétrant à la création de ces cercles d'ouvriers qui ont pris dans notre ville un si rapide développement.

Profondément dévoué à la monarchie, il mit au service de la bonne cause son intelligence et son savoir; la *Revue catholique* a publié de lui de beaux travaux sur les questions ouvrières et les corporations. La Ville de Nantes perd en lui un de ses conseillers les plus éclairés et les plus justement appréciés.

Après avoir vécu en digne et vaillant chrétien, M. La Peyrade est mort saintement, avec un grand courage et d'admirables sentiments de foi et de résignation.

— Une perte immense vient de frapper l'agriculture et l'industrie de la Bretagne : M. Eugène Bodin, directeur de la ferme-école des Trois-Croix et chef de l'importante fabrique d'instruments agricoles dont la réputation a franchi les limites de la France, a été enlevé prématurément à sa famille, le 28 mars, à l'âge de 39 ans, quatorze ans après avoir recueilli la succession que lui avait léguée son père, J. Bodin. Cette succession était lourde : il fallait immédiatement diriger une exploitation comprenant trois fermes réunies en une seule, et mesurant une étendue de 92 hectares; continuer l'enseignement paternel à la ferme-école, et enfin prendre en main cette usine où chaque année de nombreux instruments étaient perfectionnés et livrés à l'agriculture. Eugène Bodin, continuant la tradition à laquelle il avait été initié, a rempli avec succès cette tâche multiple.

En 1872, la prime d'honneur, spéciale aux fermes-écoles, lui était décernée. Les plus hautes distinctions l'attendaient à l'exposition de Paris, en 1878 : il recevait la première médaille d'or pour l'ensemble de ses instruments d'agriculture, et ensuite la croix de la Légion-d'Honneur.

M. Eugène Bodin est mort en chrétien. Ses ouvriers, ses élèves, ses amis, les habitants de Rennes qui assistaient en grand nombre à ses fu-

nérailles, ont voulu rendre à la mémoire de cet homme de bien un suprême témoignage d'estime et de regrets.

— Notre jeune sculpteur breton, M. Alfred Caravaniez, vient de donner une réduction de son *Cathelineau*. Nous l'avons admirée chez un de nos amis : c'est une terre-cuite de toute beauté [1] : « L'héroïque paysan est là debout, revêtu de son costume vendéen, et son gilet court, qui porte un sacré-cœur, est ceint d'une écharpe blanche. Adossé au socle d'une croix qui gît brisée à ses pieds, les jambes écartées comme l'athlète prêt à la lutte, les mains étendues au-dessus de la croix que la Révolution vient d'abattre, Cathelineau jure de la défendre ; sa main droite serre avec vigueur l'épée vengeresse, et la manche retroussée laisse voir les muscles raidis qui ne lâcheront pas le glaive ; la tête, redressée dans une attitude pleine d'une énergique fierté, regarde le ciel ; elle le prend à témoin de l'injure faite à la croix et du serment du chrétien qui la relèvera sur la terre, en attendant qu'il aille l'adorer là-haut. Cathelineau est là tout entier [2]. »

Qui donc, le pouvant, ne voudra posséder dans sa demeure cette noble effigie, à laquelle la crise satanique que nous traversons donne la saisissante actualité d'un symbole ; cet admirable champion de la foi qui partait en s'écriant :

> Oui ! notre cause est sainte, une voix me l'atteste ;
> Marchons et combattons : le ciel fera le reste [3] !

LOUIS DE KERJEAN.

[1] Le prix de cette réduction, d'une hauteur de 80 centimètres, est de 300 francs. On la trouve chez l'auteur, rue de Chevreuse, 5, à Paris.

[2] Cette remarquable description a paru dans l'*Espérance du peuple* du 25 juillet 1881, qui rendait compte du banquet royaliste où figurait la statue même qui venait d'obtenir au Salon une mention honorable.

[3] Le *Saint d'Anjou*, dans les *Vendéens*, par Emile Grimaud.

# BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

DEFFAITE (LA) GENERALLE DE TOUTES LES TROUPPES DU SIEUR DE SOUBIZE, par l'armée du Roy, Sa Majesté y estant en personne, le nombre des soldats, tant tuez que prisonniers, avec la prise de leur canon et quatorze de leurs vaisseaux, au port de S.-Giles. — A Paris, chez Pierre Rocollet, en sa boutique au Palais, en la gallerie des Prisonniers. M. DC. XXII. — Pet. in-16, 16 p. Réimprimé, à Nantes, par Vincent Forest et Emile Grimaud; en vente à la librairie Libaros..... 1 fr.

ETUDE SUR EMILE SOUVESTRE, par E. Mével. In-8°, 29 p. Brest, imp. Gadreau.

GRANDS (LES) HOMMES DE SAINT-MALO; fac-similé de leur signature, avec notes historiques. In-8°, 29 p. Saint-Malo, lith. Harout..... 2 fr.

LÉGENDES BIBLIQUES ET ORIENTALES, par le comte de Saint-Jean. In-18, XIII-101 p. Paris, Victor Palmé.

M. JULES DE LA PILORGERIE, par M. L. de la Sicotière. In-8°, 20 p.
Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

PORTRAITS (LES) DU DUC DE LA ROCHEFOUCAULT, AUTEUR DES MAXIMES. Notice et catalogue par le marquis de Granges de Surgères, avec deux portraits inédits, gravés par Ad. Lalauze. In-8°, 64 p. Paris, lib. Morgand et Fatout.

POÉSIES BRETONNES: — *Au pays de Retz ; Poèmes italiens et bretons; Cantilènes*; *Souvenirs et légendes* ; par M. Joseph Rousse. In-18 jésus, 278 p. titre rouge et noir. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. Paris, Alph. Lemerre, éditeur..... 3 fr. 50

PETITES FLEURS DE JUIN ou nouveau choix de cantiques au Sacré-Cœur, à l'usage des maisons d'éducation, des communautés et des paroisses, par l'abbé H^te Boutin, professeur à l'institution Richelieu de Luçon. In-12, VII-72 p. Paris, René Haton ; Nantes, Libaros; Luçon, Bideaux. 1 fr. 50

RÉCIT VÉRITABLE DE L'EXÉCUTION DU COMTE DE CHALAIS, criminel de leze Majesté, condamné par arrest des commissaires deputez de par le Roy, d'avoir la teste tranchée au chasteau de Nantes en Bretagne. A Paris, chez Adrian Bacot, ruë des Carmes, à l'image, S. Iean. M. DC. XXVI. Réimprimé, à Nantes, par Vincent Forest et Émile Grimaud. En vente à la librairie Libaros. Pet. in-16, 16 p..... 1 fr.

RECUEIL DE CHANTS ROYALISTES. — 1^re série. — In-8°, 32 p. Angers, Gastineau-Ganier, libr., rue Baudrière, 27, et Nantes, Libaros.
Edition populaire, 0.50, franco, 0.60.
— de luxe, 1, » — 1.15.
Les mêmes *Chansons*, paroles seules, 0.10 l'ex., franco, 0.15.
Les deux premières séries sont en vente.

ROBERT SURCOUF, poème historique, par Mauriès, bibliothécaire de la ville de Brest. In-8°, 8 p. Brest, imp. Gadreau.

TROGLODYTES (DES) DE LA GARTEMPE. Fouilles de la grotte des Cottés, par Raoul de Rochebrune. In-4°, 60 p. et album de 26 planches à l'eau-forte par MM. Octave et Raoul de Rochebrune. Fontenay-le-Comte, imp. Caurit.

# LA COMMUNE DE BOUGUENAIS

## Et la garnison du Château d'Aux.

---

### III*

« Le jeu patriotique » de Muscar était celui de la plupart des chefs qui commandaient les colonnes dites infernales [1] ; mais il y eut cependant au Château d'Aux, dans les premiers jours d'avril 1794, une fusillade de prisonniers qui a particulièrement attiré l'attention des historiens, et dont les détails, mal connus, ont donné lieu à des récits plus ou moins inexacts.

Certains auteurs, ayant trouvé dans la vie de Carrier écrite par Babeuf la reproduction d'une pièce émanant d'un certain Romagné, ont répété que deux seuls monstres, Beilver, de Saint-Pierre-de-Bouguenais, et Muscar, de la Basse-Indre, ont fait périr arbitrairement, entre eux deux, plus de huit cents individus [2]. » Un passage du compte rendu du procès de Carrier, où le président du tribunal dit à un témoin, qui venait de parler du Château d'Aux : « Il paraît constant que le nombre des habitants de la campagne fusillés se monte à huit cents [3] », a

* Voir la livraison d'avril 1882, pp. 169-200.

[1] Voir une lettre de Turreau au ministre, du 18 mars 1794, dans laquelle il annonce avoir détruit 2,500 brigands « dans l'infâme pays du Loroux », et avoir eu seulement *un volontaire tué et un autre blessé*. Savary, t. III, p. 296.

[2] *Vie de Carrier* par Babeuf, p. 126, et *Pièces remises à la comm. des vingt et un*, p. 63. Romagné signale, dans cette pièce, une exécution importante de prisonniers, qui eut lieu à Paimbœuf, et dont aucun auteur, à ma connaissance du moins, n'a parlé ; il faisait sans doute allusion aux fusillades des 7, 8 et 9 ventôse, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 germinal, dont les victimes sont nominativement portées au nombre de quatre-vingt-neuf, sur une liste, dressée le 30 messidor an II, par Pierre Fouché, concierge de la prison de Paimbœuf. (Arch. départ.)

[3] *Bull. du Trib. révol.*, VI, n° 97, 400.

probablement contribué à accréditer l'opinion que Carrier avait ordonné ces massacres, bien qu'avec un peu d'attention on eût aperçu qu'ils eurent lieu plusieurs mois après le départ de Nantes de Carrier.

D'autres auteurs, mieux informés, ont réduit considérablement le nombre des victimes, et, replaçant le fait à sa véritable date, ont adopté aveuglément le récit qu'en a donné dans ses *Mémoires* le général Hugo. Mais, comme on le verra tout à l'heure, il s'en faut que ce récit soit exact et complet.

Le général Hugo, qui a cela de commun avec tous les faiseurs de mémoires, de n'avoir point écrit pour se déprécier, rapporte que, la cavalerie du poste du Château d'Aux ayant eu à souffrir d'une attaque des habitants de Bouguenais, « l'officier supérieur, qui commandait la colonne dont elle faisait partie se retira, mais, au lieu de rentrer au Château, revint de nuit sur Bouguenais, et y prit deux cent soixante-dix hommes et vingt-deux jeunes filles qu'il amena [1]. » Le général Hugo dépeint ensuite l'embarras de Muscar à la vue de ce « douloureux» trophée, et ajoute que, celui-ci ayant écrit à Nantes, il lui fut répondu qu'on lui enverrait des juges pour examiner la conduite des prisonniers.

En effet, peu après, des juges furent envoyés de Nantes. Hugo assure qu'il osa leur demander de ne pas condamner à mort des malheureux qui pourraient être employés utilement à des travaux dans l'intérieur de la France. Les juges répondirent qu'ils n'étaient pas autorisés à agir ainsi, et les deux cent soixante-dix habitants de Bouguenais, ayant été condamnés après quelques questions de pure forme, furent conduits par petites troupes à la mort, « qu'ils reçurent avec calme, à côté des fosses ouvertes pour les recevoir. » Cela fait, — toujours d'après le récit du général Hugo, — le tribunal retourna à Nantes, et, le président ayant prié Muscar de faire juger les jeunes filles par une autre Commission militaire, cet officier, désirant les sauver, le pria, lui, Hugo, de la

[1] *Mémoires* du général Hugo. T. I, p. 37 et suiv. A la page 20 on trouve la désignation de plusieurs des corps qui composaient la garnison du Château d'Aux.

présider malgré sa jeunesse. Les jeunes filles furent sauvées. « Muscar vint alors remercier le tribunal de sa généreuse conduite et exprimer le regret que les deux cent soixante-dix prisonniers n'eussent pas été soumis à un arrêt aussi doux que le nôtre. Cependant, ajoute encore Hugo, qui le croirait ? Des hommes prévenus ou mal informés ont fait planer sur ce brave officier l'accusation d'avoir lui-même formé le tribunal à qui Bouguenais doit sa dépopulation [1].»

D'après ce récit, l'enlèvement des habitants de Bouguenais n'aurait été qu'un simple fait de guerre, une capture de rebelles pris les armes à la main, suivie d'une condamnation prononcée contre les prisonniers, conformément aux usages de la prétendue justice révolutionnaire. En réalité, cette exécution eut un caractère bien autrement odieux.

Que Muscar eût formé le tribunal « auquel Bouguenais doit sa dépopulation », ou qu'il ait demandé à Nantes une Commission pour condamner les habitants enlevés, la chose importe assez peu à l'honneur de la mémoire de cet officier, quand il est facile d'établir qu'il avait au Château d'Aux une Commission militaire devant laquelle il traduisait ses prisonniers et les faisait condamner à mort. Cet homme que Hugo montre si désolé à la pensée de voir condamner à mort quelques jeunes filles, trouvait tout simple de faire fusiller des mères de famille qu'il avait au préalable traduites devant sa Commission.

Le 7 germinal an II, 27 mars 1794, Muscar écrivait au général Vimeux : « J'ai dans les prisons douze brigandes qui ont été condamnées à la peine de mort. Il y a dans ce nombre des mères qui ont des enfants à la mamelle ; c'est ce qui a fait suspendre l'exécution. J'ai consulté sur la conduite que j'avais à tenir les représentants ; ils ne m'ont pas encore répondu. Il est cependant urgent de tirer ces femmes de leur cruelle situation [2]. »

[1] *Eod.*, p. 41.

[2] Savary, t. III, p. 317. « Muscar, dit Savary en cet endroit, parvint à sauver ces infortunées. »

Les représentants avaient-ils répondu le jour même ? Je ne sais, mais, le lendemain, 8 germinal, dix de ces malheureuses avaient cessé de vivre, et Muscar l'annonçait lui-même en ces termes à ses amis de la Commission militaire de Nantes : « Je viens de faire fusiller dix brigandes ; une onzième, nommée Jeanne Bonneau, tout aussi coupable que les autres, *étant femme d'un brigand et complice de son mari*, est enceinte de cinq mois. Le conseil militaire assemblé pour la juger, craignant d'offenser la nature, en suivant le cours rigoureux de la justice, a cru devoir la renvoyer à votre tribunal. Votre sagesse saura concilier les égards qu'on doit à son état avec l'inflexible sévérité de la loi. — Le commandant temporaire de la Hibaudière, signé, MUSCAR [1]. »

Les représentants alors en mission à Nantes, ou plutôt en Vendée, étaient Hentz, Garreau et Prieur de la Marne, les deux premiers envoyés depuis un mois avec des instructions nouvelles pour terminer la guerre, et dont quelques-unes se trouvent consignées dans le rapport de Barrère du 24 pluviôse an II, 12 février 1794 [2]. Ils étaient, à la fin de ventôse (20 mars), fort irrités de la saisie par les rebelles de deux convois de subsistances, qu'ils attribuaient à la trahison, et l'on retrouve des traces de leur colère dans un arrêté daté du 5 germinal (24 mars), par lequel ils chargent la Commission militaire présidée par Bignon d'exercer toutes les poursuites nécessaires pour arriver à la punition des coupables [3]. Quatre-vingts mandats d'arrêts furent lancés à cette occasion contre des habitants de Nantes, et il est vraisemblable que pour assurer la liberté des communications sur la rive gauche de la

[1] Cette lettre de la main de Muscar porte sur l'adresse : « Aux membres composant la Commission militaire séante maison Pepin, à Nantes. » (Arch. du greffe.)

[2] *Réimpression du Moniteur*, t. XIX, p 455.

[3] Voir cet arrêté dans Savary, t. III, p. 310. — Garreau était un député montagnard, quoique représentant de la Gironde. Il se laissa faire inspecteur aux revues par Napoléon et ne fut repris qu'en 1815 de son ardeur libérale. Il avait eu l'idée saugrenue de former un corps de musiciens pour adoucir les mœurs des rebelles de la Vendée. (*Mémoires d'un ancien administrateur des armées républicaines*. Paris, Baudouin, 1823, p. 175.)

Loire, les représentants formèrent le projet, dont on retrouvera plus loin des traces certaines, de dépeupler par tous les moyens la commune de Bouguenais. Ce ne serait donc pas, comme l'a dit le général Hugo, par l'effet du simple caprice d'un officier de cavalerie, désireux de se venger d'un échec, que les habitants de cette commune avaient été fait prisonniers et sacrifiés par les troupes de Muscar.

Bien que ce chiffre de 270 habitants de Bouguenais mis à mort par la garnison du Château d'Aux, chiffre donné par Hugo, paraisse contredire celui de 209, porté au registre de la Commission Bignon qui les condamna et les fit exécuter, les 13 et 14 germinal, 2 et 3 avril, ce chiffre de 270, pour les premiers jours de germinal, n'est pas moins parfaitement exact. Hugo ne parle que d'une seule battue — c'est le mot, puisque les soldats agirent comme de véritables chasseurs, — et il y en eut deux, à quelques jours d'intervalle.

La première eut lieu le 1er germinal an II, 21 mars 1794 ; et c'est sans doute ce jour-là qu'avaient été capturées les brigandes que Muscar fit fusiller le 8 germinal. J'emprunte le récit de cette battue aux notes manuscrites de M. Verger sur l'arrondissement de Nantes, qui l'a copié sur un document que je n'ai pas retrouvé :

« Une colonne infernale passe dans la commune (de Bouguenais) ; les soldats, dignes de ceux qui les commandent, entraînent les femmes sur le seuil de leurs portes ; ils les violent et les massacrent au milieu des cris et des lamentations de leurs enfants. Deux jeunes gens, Pierre et Jacques Lemesle [1], habitants des Couëts, sont trouvés dans leur lit, où les retenait la fièvre ; ils y sont hachés à coup de sabre par le commandant B.... et deux de ses volontaires. En un seul jour, *1er germinal* (21 mars), *soixante et quelques personnes* périrent ainsi dans cette commune....[3] »

[1] Lire Lemerle.

[2] Lire Beilver ; cet homme resta longtemps puissant dans le pays, et, pour cette raison, l'auteur de la note copiée par M. Verger n'aura pas osé le désigner en toutes lettres.

[3] Bouguenais, an II. Arrondiss. de Nantes, f° 188. (Biblioth de Nantes.)

La seconde battue, dans laquelle furent saisis les hommes amenés au Château d'Aux, que l'on fit juger par la Commission envoyée de Nantes, eut lieu le 31 mars, 11 germinal. Cette date est consignée dans une pétition adressée par vingt-deux habitants des Couëts aux représentants, le 13 pluviôse an III [1]. Cette pétition, dont je donnerai plus loin des extraits, contient de nombreux détails sur les procédés odieux qui accompagnèrent l'enlèvement des habitants.

Le lendemain de la battue, le 12 germinal, 1er avril, Garreau qui en avait été instruit par Muscar, requérait « la Commission militaire établie au Mans à la suite de l'armée de l'Ouest, de se transporter de suite au Château d'Aux pour y juger les individus qui s'y trouvaient détenus [2]. »

Conformément à cette réquisition, Bignon et ses collègues tenaient audience le 13 germinal au Château d'Aux ; ils condamnèrent ce jour cent cinquante-deux détenus en deux séances, et, le lendemain 14, cinquante-sept autres détenus. Sur deux cent dix individus qui parurent devant la commission, un seul, Jean Loirent, âgé de 13 ans, fut renvoyé. Un des condamnés, Jean Herdot, n'avait que 15 ans ; trois n'avaient que 17 ans ; sept autres étaient âgés de 72 à 78 ans. Ces renseignements sont empruntés au registre de la Commission [3].

Le brouillon des jugements, qui existe encore, présente quelques différences avec le texte du registre. Sept individus portés sur le registre comme ayant été condamnés à mort dans l'après-midi du 13 germinal, ont, sur le brouillon, leur nom suivi du mot *renfermé ;* ce qui, dans le langage de la justice révolutionnaire de l'époque, voulait dire « enfermé jusqu'à la paix » et équivalait quelquefois à un acquittement. De plus, sur le brouillon, la date

[1] Arch. dép. Guerre civile, Relation de brigandage.—Le document, nos 76 et 77, contient un récit de l'assassinat des frères Lemerle conforme à celui de M. Verger, où Beilver est nommé en toutes lettres.

[2] Lettre originale, arch. du greffe.

[3] Arch. du Greffe.

du 14 est portée en tête des noms des condamnés qui figurent sur le registre comme ayant comparu à la séance du 13. Les greffiers étaient si occupés, qu'ils ne se croyaient pas tenus d'y regarder de bien près; quant aux juges il est probable qu'ils signaient de confiance sur le registre sans prendre la peine de collationner les listes.

Dans le même dossier, aux archives du Greffe, se trouve une liste de soixante-quinze femmes, sans autre indication que celle de leurs noms. Tout porte à croire que ces femmes furent envoyées en prison à Nantes, et qu'elles furent, en même temps que d'autres femmes de la commune de Bouguenais, mises en liberté par ordre de Bo et Bourbotte, le 24 messidor an II — 12 juillet 1794 [1].

Une pièce datée du 13 ventôse an III (3 mars 1795), signée du maire de Bouguenais et d'un officier municipal, jointe à une pétition des femmes de Bouguenais, permet de compléter le récit de Hugo sur les opérations de la Commission :

« La Commission militaire et révolutionnaire écrivit au maire de se trouver au Château d'Aux pour reconnaître les bons sujets d'avec les mauvais, ce qu'il fit avec ses collègues. Quelle fut leur surprise lorsqu'en arrivant on ne fit aucun cas d'eux, et qu'ils voulurent réclamer les citoyens que les citoyens Muscar et Beilvert avaient fait prendre chez eux à leur ouvrage, lorsqu'ils cernèrent la paroisse ! La municipalité voulant faire quelques réclamations, le citoyen Cosson se leva, et dit que, si on voulait s'en rapporter aux municipaux, les insurgés se trouveraient tous patriotes ; on incarcéra de suite ladite municipalité, sous prétexte d'avoir donné un certificat de civisme à un homme d'environ soixante ans, que l'on avait toujours reconnu comme bon républicain, et qui éprouva le sort des autres. A cette époque, il n'avait pas paru une dizaine de ces innocents devant nous. Nous pouvons attester qu'il est faux qu'il y avait plusieurs passe-ports et certificats de civisme

[1] Registre vert des arrêtés des Représentants. (Arch. dép.)

donnés à ces malheureux dont le nombre était d'environ deux cents et quelques[1]. »

Les membres de la Municipalité furent en effet incarcérés au Sanitat, où la même Commission militaire, présidée par Bignon, se transporta pour les juger, le 19 germinal an II — 8 avril 1794, et les mit en liberté, en considérant qu'il y avait, dans le fait d'avoir délivré des certificats de civisme à des individus perdus de vue depuis treize mois, plus de négligence que d'intention de nuire, et surtout en prenant en considération leur civisme et leur arrêté du 3 nivôse an II, annulant les certificats de civisme délivrés jusqu'à ce jour, vu l'état d'insurrection de la Commune[2].

Les malheureuses femmes de Bouguenais n'avaient pas seulement perdu leurs pères, leurs maris et leurs fils, elles avaient tout perdu : leurs mobiliers, leurs bestiaux, leurs récoltes, et quand, au commencement de l'an III, la marche des événements leur fit entrevoir la possibilité de recevoir quelques indemnités, elles adressèrent aux représentants de nombreuses pétitions. A l'appui de ces pétitions, divers habitants de la région, dans l'ignorance où ils étaient que les juges de la Commission avaient retenu sur leur registre les noms des victimes, essayèrent d'en reconstituer les listes avec le seul secours de leur mémoire. Deux de ces listes subsistent encore ; l'une, datée des Couëts, 13 pluviôse an III, est signée de vingt-quatre habitants ; elle est intitulée : « *Noms des hommes et garçons qui ont été pris, liés en corde le 31 du jour du mois de mars dernier*[3], *ensuite conduits au Château d'Aux, par une colonne de volontaires, leur promettant à tous des billets civiques afin d'être tranquilles à leurs travaux ; là rendus, on les a fusillés tous, à l'exception d'un petit nombre qui n'y ont pas été* » ; l'autre, datée de Bouguenais, le 14 pluviôse an III, signée de quinze autres habitants de la commune, commence ainsi :

[1] Déclaration originale signée Guiyo-Kerlegand, maire, et Assailly, officier municipal. (Arch. dép. I. Guerre, Commission civile et administrative.)

[2] Registre de la Commission (arch. du greffe).

[3] 11 Germinal an II.

« *Liste d'une partie des habitants, laboureurs et cultivateurs de la commune de Bouguenais qui ont été pris par la troupe du château, d'Aulx, sous prétexte de leur donner des billets de civisme, et qui, après y être arrivés, ont été fusillés et mis à mort.* » Dans ces deux listes[1] assez mal orthographiées, et rédigées avec peu d'ordre, les divers villages de la Commune sont passés en revue ; toutes les deux naturellement contiennent des noms qui leur sont communs, et qui se retrouvent, pour la plus grande partie, dans les jugements de la Commission des 13 et 14 germinal, mais chacune d'elles contient aussi des noms qui lui sont propres. Sur les 98 noms de la première, on en trouve 50 qui figurent sur le registre de la Commission, et sur la seconde, qui comprend 117 noms, 72, dont beaucoup sont les mêmes que ceux de l'autre liste, se retrouvent sur le registre. D'où il faut conclure, et le texte des documents eux-mêmes en contient la preuve, qu'il y eut, au commencement de germinal, une soixantaine au moins d'habitants massacrés par la garnison du Château d'Aux [2], en outre des 209 victimes des jugements des 13 et 14 germinal ; ce qui confirme l'exactitude du chiffre de 270 donné par le général Hugo. On rencontre aussi sur les listes quelques noms d'individus massacrés, soit avant, soit après germinal. Ayant eu, un moment, l'intention de publier le texte entier de ces documents, j'avais rédigé les trois listes de victimes selon l'ordre alphabétique, afin de faire mieux ressortir les ressemblances et les différences, mais leur étendue, et la répétition des mêmes renseignements qui accompagnent la plupart des noms, m'ont fait renoncer à la publication intégrale, et la citation des premiers noms rangés en ordre alphabétique suffira à faire connaître les abominables cruautés des soldats de Muscar.

*Première liste ;* individus jugés au Château d'Aux par la Commission militaire et dont les noms figurent sur son registre :

« Aguesse (Pierre), pris à tailler sa vigne ; lui promettant un

[1] Arch. départem.

[2] Ces listes ne mentionnent que deux ou trois femmes fusillées, et sont muettes sur celles que Muscar fit fusiller le 8 germinal an II.

billet civique et qu'il n'aurait pas de mal ; huit jours après sont revenus faire pillage chez lui ; lui ont emporté, par trois fois différentes, paille, bois et linge, et tout ce qui leur a fait plaisir ; a laissé sa femme avec cinq enfants ; il avait dans son portefeuille 24 liv. d'argent. »

« Aubin (Jean), étant, ainsi que Jacques Raboteau, et Jacques Visonneau, domestique du citoyen Forget ; pris à sa maison du Chatfault, même commune, à travailler au jardin, leur disant : nous voulons vous parler ; venez au bout de l'avenue parler au Commandant ; ensuite les ont liés ; quelques jours après ont pillé dans la maison ; ensuite la municipalité a fait enlever plusieurs effets. »

« Baudry (Honoré), pris en déjeunant ; le bourrent, ainsi que sa femme, à coups de fusil ; les maltraitent, leur disant que leur municipalité devait se trouver au bourg de Bouguenais, demeure du maire ; n'y étant pas, ils ont fait avancer les hommmes au Château d'Aux ; quelques jours après ont fait pillage chez lui ; foin, paille, vin, linge, argent, cochons ; ont voulu tuer sa femme ; ayant sur lui 64 liv. ; laissé quatre enfants, l'aîné 13 ans, sans bien. »

« Berthaud (Charles), tisserand ; pris dans son jardin, tenant un enfant entre ses bras, lui demandent son billet civique, leur dit qu'il n'en avait pas ; lui dirent : viens au commandant, on t'en donnera un ; ensuite ont pris des cordes pour le lier ; ayant dans son portefeuille la somme de 50 liv. en papier ; a laissé sa femme avec deux enfants ; l'aîné a 4 ans ; la mère âgée de 70 ans, sans bien ni revenu, incapables de gagner leur vie. »

« Berteaud (Jean) tisserand, pris à son travail ; lui dirent comme aux autres qu'on lui donnerait un billet civique ; que sa municipalité se touverait au Château d'Aux ; ayant quelques effets qui lui ont été pris ; a laissé deux enfants sans père ni mère à la merci de leurs parents ; l'aîné à cinq ans. »

« Bichon, (Pierre), pris à sa porte en chargeant un cheval de fumier pour mener dans ses terres ; ayant un billet civique ; quel-

ques jours après ont pillé chez lui toutes sortes de choses ; sa femme ayant été le réclamer au château d'Aulx, les volontaires lui ont dit : « vous n'avez qu'à pleurer, il ne sortira pas d'ici ». Ayant sur lui 400 liv. ; quelques jours après, ont trouvé sa femme, lui ont ôté 60 liv. ; restée avec deux enfants ; très peu de bien, et incapable de le faire valoir. »

« Briant (Pierre), pris en travaillant dans du grain ; Beilver lui a dit: que fais-tu là ?—Je travaille à mon grain. — Viens avec nous, tu n'auras point de mal ; étant pour lors jardinier du citoyen Bureau, à sa maison nommée la Baronnière ; huit jours après sont revenus faire pillage ; ont ôté à sa femme ses anneaux, quelque argent qu'elle avait sur elle, et ledit Briant avait sur lui 50 liv. d'argent ; a laissé sa femme et un enfant qui a 9 ans. »

« Brisson (Jean), tisserand ; pris à travailler ; lui dirent comme aux autres qu'on lui donnerait un billet civique ; la femme leur demanda pourquoi on emmenait son mari ; les volontaires dirent qu'il fallait qu'ils eussent tous paru au Château d'Aux devant le Représentant du peuple, disant qu'ils avaient besoin de monde pour leur donner un coup de main ; ayant dans son portefeuille la somme de 60 liv. ; a laissé sa femme avec deux enfants dans la dernière des misères, très peu de choses; et incapable de les faire valoir. »

*Même liste ;* individus dont les noms ne figurent pas sur le registre de la Commission militaire, et qui furent tués avant d'être amenés devant elle :

« Bessac (Pierre), du village de la Bouvre ; pris chez lui ; les volontaires lui dirent : viens avec nous au bourg de Bouguenais, ton maire doit s'y trouver, il te donnera un billet civique ; pillage ; a laissé sa femme sans bien ni revenu. »

« Bichon (Pierre), père et fils, pris à leur porte, allant à leur ouvrage ; leur promettant, comme aux autres, un billet civique.... a laissé sa femme avec sa fille qui, ayant été le réclamer, a été mise en prison pendant cinq mois ; la femme, âgée de 70 ans, incapable de gagner sa vie. » (Trois Pierre Bichon figurent sur

cette liste ; un seul fut jugé par la Commission, et, d'après l'âge de la femme du père ici désigné, comparé à l'âge de celui qui figure au registre de la Commission et qui avait 50 ans, il y a lieu de penser que ce sont les Bichon père et fils qui furent tués sans avoir comparu devant la Commission.)

« Biton (Jean), père, un des notables ; ayant été au village des Couëts où était la colonne, pour réclamer ses voisins ; ayant un billet civique ; on l'a encordé comme les autres ; âgé de 75 ans, n'étant jamais sorti de chez lui pour courir le brigandage ; au contraire, d'encourager tous ses voisins d'en faire autant ; quelque temps après sa mort sont revenus faire pillage chez lui, foin, bois, etc. »

« Cassard (René), pris à semer des pois ; on lui a pris sa bêche et ses pois, en lui disant comme aux autres, quoiqu'étant infirme d'entendement ; ci-devant veuf ; laisse deux enfants, un de dix ans ; huit jours après on lui a pris un cochon. »

Sur la *seconde liste*, je vais suivre également l'ordre alphabétique, en commençant par ceux dont les noms figurent au jugement de la Commission, comme j'ai fait pour la première liste :

« Angebault (Jacques), perreyeur ; pris à tirer de la pierre pour la république ; emmené et fusillé. (du village de la Regaudière.) »

« Bautru (Jacques), pris à tailler ; emmené et fusillé et pris cent livres dans son portefeuille. (du village des Bouquinières.) »

« Bautru (Jean), pris à tailler, toujours par Beilvert et sa troupe ; emmené et fusillé ; tout son ménage emporté, meubles et bêtes. (du village de la Ville au Denis.) »

Suivent, avec des mentions semblables, Bernard (Jean) ; Bernard (François) ; Blanchard (Laurent), Blanchard (François), âgé de 18 ans, porte le jugement, de 17 ans, selon son acte de décès, rédigé en l'an IV [1] ; Blanchard, François, âgé de 27 ans, et, restant toujours dans l'ordre alphabétique, je m'arrête à deux notables :

« Boudaud (Jacques), ci-devant procureur fiscal de Bougue-

[1] Registres de l'Etat civil de la commune de Bouguenais.

nais ; pris chez lui par Beilvert et sa troupe ; lié et garrotté ; ensuite emmené au Château d'Aux et fusillé. (du village du Brandais.) » L'acte de décès, rédigé en l'an V, lui donne la qualité de notaire à Saint-Jean de Boiseau.

« Boudaud (Jacques), son fils ; pris en même temps, avec cette différence que Beilvert l'embrassa, et lui dit : mon ami, viens avec nous, tu n'auras aucun mal ; malgré cette assurance, il fut lié et garrotté comme son père, emmené et fusillé, et tout leur ménage pillé et emporté. Cinq enfants. (du village de Brandais.) »

Mentionnés sur cette *seconde liste,* et ne figurant pas sur le jugement de la Commission militaire:

« Albert (Alexis), farinier, pris et fusillé par Beilvert et sa troupe ; pris 300 liv. dans son portefeuille. (du Brandais.) »

« Archin (femme de Pierre), née Marie Brisson ; prise chez elle et fusillée sur-le-champ et coupée à coups de sabre. Beilvert lui avait dit : Donne-moi tout ce que tu as d'argent et d'assignats et tu n'auras pas de mal. Malgré cette remise elle fut taillée en pièces. Il est à remarquer qu'avant de la tuer Beilvert la fit dévorer par son chien, mais, ennuyé, il dit à sa troupe : Tuez-moi cette b...-là, mais ne tuez pas mon chien ; on tira pour lors, et la femme et le chien furent tués ; ce qui causa de grandes plaintes de sa part, en disant qu'il aurait mieux aimé perdre cent louis d'or. (de la Ville au Denis.) » — On trouve sur le registre de la commune de Bouguenais, an IV, f° 19 : « Marie Brisson, tuée par la force armée le 5 mai 1794-16 floréal an II, dans une vigne à la Ville au Denis. »

« Blanchard (Jean), père de deux enfants ; pris à son travail, et tué sur-le-champ par Beilver et sa troupe, et tout emporté de chez lui, meubles et bestiaux, jusqu'à son portefeuille. (de la Riegaudière.) »

« Blanchard, garçon de 21 ans, pris et fusillé par les mêmes, dans l'allée du Chaffault, et pris 150 liv. dans son portefeuille. »

« Blanchard (Mathurin), fils, pris à son travail ; emmené et fusillé. (de la Ville au Denis.) »

« Brossaud (Pierre), taillandier, pris par Bachelier, garde de forêt, et la garde du Château d'Aux, en lui disant viens avec nous tu n'auras pas de mal, on te donnera un billet civique ; ensuite fusillé, et sa maison pillée. Quatre enfants en bas âge. »

Ces citations qu'il serait facile de continuer en épuisant toutes les lettres de l'alphabet suffisent amplement à montrer l'horrible trahison au moyen de laquelle Beilver, désigné en divers endroits comme l'ami et le protégé de Muscar, amena au Château d'Aux les malheureux paysans qui furent mis à mort. La fusillade du Château d'Aux ne fut donc pas, comme tant d'autres, l'exécution cruelle de prisonniers de guerre ; ce fut un massacre préparé et exécuté de sang-froid, une série d'assassinats suivis de vols.

Dans leur fureur de pillage les volontaires prenaient tout ce qu'ils trouvaient, sans s'inquiéter des opinions de ceux qu'ils pillaient. Les membres de la Municipalité eux-mêmes n'étaient pas épargnés. « Plusieurs de notre municipalité, Mathurin Assailly, Jean Lefeuvre, François Clouet, municipaux, et Ordronneau, notable, ont vu des ventes considérables faites au Château d'Aux, comprenant plusieurs de nos effets, pris par les volontaires, et conduits au Château d'Aux. Un de nos membres voulut réclamer une bagatelle ; on le menaça de le faire fusiller... Tout a été enlevé, tant d'une part que de l'autre, sans distinction [1]. »

Le général Hugo, on se le rappelle, parlait, dans son récit des événements du Château d'Aux, de vingt-deux jeunes filles qui furent renvoyées devant une commission militaire présidée par lui, et qui durent leur salut à la courageuse initiative avec laquelle il apitoya sur leur sort ses collègues de la Commission.

Le nombre des femmes et jeunes filles emmenées au Château d'Aux était de beaucoup supérieur à vingt-deux ; il existe parmi

[1] Délibération du 13 ventôse an III accompagnant une pétition de femmes de Bouguenais réclamant leurs bestiaux, « à défaut de leurs maris et de leurs enfants massacrés qu'on ne peut leur rendre. » Cette délibération est signée Guiyo Kerlegand, maire ; Mathurin Assailly, officier municipal. (Arch. dép. Guerre, Commiss. civ. et administ.)

les brouillons de jugement des condamnés des 13 et 14 germinal, une liste dont j'ai déjà dit un mot et comprenant soixante-quinze noms de femmes de Bouguenais, qui furent épargnées, envoyées à Nantes, et, pour la plupart, enfermées à l'hôpital du Sanitat transformé en prison.

L'une d'elles, écrivant au Représentant, pour demander sa liberté, lui expose qu'elle fut saisie avec son mari et sa fille, et amenée avec eux au Château d'Aux, que son mari y fut fusillé et qu'un ordre étant arrivé d'épargner les femmes, elle fut, avec sa fille, amenée à Nantes et emprisonnée [1]. Une autre de ces femmes expose qu'elle fut saisie, au moment où elle venait apporter à manger à son mari au Château d'Aux ; elle ajoute qu'elle fut amenée au Sanitat avec les autres femmes de la paroisse [2].

L'ordre d'épargner les femmes fut vraisemblablement donné par le Représentant Garreau. Son intention, irréalisable, paraît avoir été de dépeupler complètement la commune de Bouguenais, et d'envoyer ses habitants dans une autre région. Le 18 germinal an II, 7 avril 1794, le Comité révolutionnaire de Nantes fut prié, par les membres de la Commission militaire, « d'envoyer des Commissaires dans la commune de Bouguenais, escortés de la force armée pour y ramasser toutes les femmes, enfants et les effets qui y sont [3]. » Le Comité révolutionnaire refusa, en disant qu'une expédition de cette nature regardait la Commission administrative des subsistances, mais divers documents démontrent que ce projet reçut un commencement d'exécution [4]. En effet, une

[1] Requête de Jeanne Lesage, veuve Pierre Douaud, en date du 8 messidor an II, 26 juin 1794.— Les énonciations de la requête sont conformes aux renseignements de la première liste, qui signale Pierre Douaud comme ayant été pris au moment où il bêchait son champ pour y semer des patates ; Pierre Douaud ne figure pas sur le registre de la Commission. (Requêtes, arch. départ.)

[2] Requête de Jeanne Moquard, dont le mari comparut devant la Commission militaire.

[3] Registre du Comité révolut. de Nantes, f° 25. Le 19 germinal, 8 avril, la Commission Bignon condamnait à mort André Figureau, Antoine Lesage, et Isabelle Chataigner, de la région de Bouguenais.

[4] District de Nantes, 26 germinal an II, 15 avril 1794 ; Département, 1er floréal an II, 20 avril 1794.

partie notable de la Commune émigra vers Nantes. Le District écrivait, le 2 floréal,21 avril, à la Commission administrative : « Conformément à l'arrêté du Représentant du peuple Garreau, nous avons donné des ordres pour faire évacuer les femmes, les enfants et les vieillards de la commune de Bouguenais. Ces citoyens, à Nantes depuis hier, n'ont pu emporter leurs effets avec eux ; on les a même arrêtés aux barrières. Nous vous sollicitons, au nom de l'humanité, de prendre tous les moyens qui sont en votre pouvoir pour leur procurer les objets qui leur sont nécessaires [1]. » La municipalité de Nantes ne savait où placer tout ce monde, et, dans une délibération prise le lendemain, elle avoue son embarras à la nouvelle que Muscar vient d'envoyer à Nantes quarante-cinq brigands, saisis pour se venger du meurtre de deux patriotes [2].

La lettre de recommandation, envoyée par Muscar à David-Vaugeois, accusateur public de la Commission militaire, était ainsi conçue : « Je vous envoie une petite collection de brigands, au nombre de quarante-cinq, que j'ai fait prendre hier au Pont-Saint Martin. Vous en nourrirez la guillotine. Le citoyen Beilver, ce fléau des brigands, vous donnera des renseignements plus circonstanciés sur ces coquins. Que ne puis-je vous envoyer toute l'armée de Charette [3]. »

Une autre lettre extraite du même dossier peint encore mieux le personnage; elle était également adressée à David-Vaugeois :

« Je t'envoie Beilver, pour vous donner des renseignements sur les brigands que vous allez juger. Il porte une pièce de conviction, trouvée chez eux : un habit de volontaire percé de balles et coupé de coups de sabre. D'ailleurs il ne faut pas de grands renseignements sur le compte de gens qu'on est moralement sûr d'avoir été avec les brigands ; le tact révolutionnaire doit plus faire dans ces procès que les formes. Les administrateurs du Dis-

[1] Reg. de Corresp. du District de Nantes, f° 55.

[2] Cons. gén. de la Comm. de Nantes, 3 floréal, 22 avril. Lettre de Muscar, Savary, t. III, p. 424.

[3] Lettre originale de la main de Muscar, datée de la Hibaudière le 3 floréal, 2 avril. (Papiers de la Commission Bignon, arch. du greffe.)

trict de Nantes viennent de réclamer les prévenus, comme étant chargés par les adjudicataires de la forêt de Meilleray de l'exploitation de cette forêt. Vous verrez quels égards on peut avoir à cette réclamation. Toi et tes camarades vous vous souviendrez qu'après demain c'est décadi [1]. »

Je me suis vainement demandé pourquoi Muscar envoyait à Nantes certains prisonniers, à la Commission Bignon, alors que certains autres, prévenus des mêmes faits, étaient traduits devant le Conseil militaire de la Hibaudière. Pour ceux qui n'étaient pas républicains les questions de compétence ne se posaient même pas à cette époque, où tant de gens furent condamnés en violation flagrante de la loi du 10 mai 1793. Quoi qu'il en soit, il y avait certainement au Château d'Aux, dans le courant de floréal, une commission militaire qui prononçait des condamnations capitales, et c'est évidemment cette commission, dont le jeune officier Léopold Hugo, dit Brutus, faisait réellement partie en qualité de greffier, qu'il a transformée pour se faire valoir en une commission clémente dont il aurait été le président. Cette commission, dont je n'ai retrouvé que deux jugements, s'intitulait : Conseil militaire du camp de la Hibaudière ; les deux jugements, écrits sur la même feuille, concernent une femme et une toute jeune fille.

La femme, nommé Marie Brossot, épouse de Joseph Gauthier, de la Ville au Denis, fut déclarée convaincue de n'être point réfugiée, et de n'avoir pas de certificat de civisme ; en conséquence, elle fut condamnée à la peine de mort, mais, vu l'existence d'un enfant qu'elle allaitait, « elle fut renvoyée au tribunal révolutionnaire pour qu'en rendant sur elle un jugement, il prît des mesures pour faire subsister son enfant. »

Jeanne Onillon, âgée de 15 ans, de la Ville au Denis, avait porté le fusil d'un brigand, son oncle, dans un moment où celui-ci était ivre. « Le Conseil, considérant que cette fille, qui n'est âgée

[1] Lettre originale (*Eod. loc.*)

que de quinze ans, a été sous la dépendance de ses parents dont son âge lui a fait suivre l'impulsion, mais qu'elle n'est pas moins coupable que sa mère déjà condamnée à mort, arrête qu'elle sera renvoyée devant le tribunal révolutionnaire pour qu'il prononce sur les peines que la loi inflige aux personnes trop jeunes pour être punies de mort. » Signé : Simon, commandant, président du Conseil ; Brutus Hugo, faisant fonction de greffier, le 14 floréal an II, 3 mai 1794.

Je serais fort embarrassé également d'expliquer pourquoi ce commandant Simon, qui se jugeait compétent pour condamner des femmes, renvoyait le lendemain des prisonniers à la Commission militaire siégeant à Nantes. La chose est pourtant certaine ; une de ses lettres adressée aux juges de la Commission est ainsi conçue : « Je vous envoie par le citoyen Beilver, et sous une escorte de douze hommes, cinq individus arrêtés par les troupes de ce poste, et très suspects, pour les faire juger et punir conformément aux lois. La Hibaudière, le 15 floréal an II (4 mai 1794) [1].

Heureusement alors la Commission militaire, lasse de tuer sans doute, ne condamnait guère à mort que les accusés dont la participation à la guerre était avérée ; elle était d'ailleurs à la veille de cesser ses fonctions. Comme tous les ressorts trop tendus, ceux de la terreur à Nantes commençaient à se relâcher, et, dans le courant de messidor (juin-juillet), la plupart des femmes de Bouguenais qui avaient été emprisonnées furent mises en liberté, comme je l'ai déjà dit, par ordre des Représentants Bo et Bourbotte [2], auxquels il faut pardonner bien des crimes pour avoir mis en accusation le fameux Comité révolutionnaire de Nantes.

Je pourrais citer encore un certain nombre de meurtres commis sur des paysans de Bouguenais en 1793 et 1794, et dont j'ai relevé les mentions sur les registres de l'état civil, mais ces

[1] Lettre originale, *eod. loc.*

[2] Registre des arrêtés de Bo et Bourbotte, 12 messidor an II, 30 juin et *passim*.

meurtres peuvent être rangés dans la catégorie des violences qui accompagnent inévitablement les guerres civiles.

Les veuves et les orphelins rentrèrent peu à peu dans la commune, et la pacification de l'an III aida à cicatriser toutes ces plaies saignantes. Néanmoins la tradition de ces événements s'est perpétuée, et une sinistre renommée est restée attachée au nom du Château d'Aux.

Beilver ne quitta point le pays, et il continua pendant quelques années d'y faire haïr la république, et peut-être le lecteur nous saura-t-il gré de lui fournir quelques renseignements sur ce personnage.

ALFRED LALLIÉ.

(*La fin à la prochaine livraison*).

---

XII*

# MAUPERTUIS

## III. — L'Académie des sciences, de 1723 a 1735.

A part un mémoire de pure physique, au mois de novembre 1724, sur la *forme des instruments de musique* et un autre d'histoire naturelle, en 1727, sur une *des espèces de salamandre*, Maupertuis ne publia guère, depuis sa démission jusqu'en 1728, que des travaux sur la géométrie analytique, en particulier sur l'aire des surfaces courbes et sur les arcs des développées ; travaux importants, dont Fontenelle a fait ressortir la valeur dans l'*Histoire de l'Académie des sciences* et qui ont fondé l'une des plus importantes théories de la géométrie [1]. Sa vie pendant ces cinq années fut calme et régulière. Il se montrait peu dans le grand monde ; on ne le rencontrait guère que chez ses amis particuliers ou au

* Voir la livraison d'avril 1882, pp. 145-156.

[1] Nous relevons les titres suivants dans les mémoires de l'Académie des sciences : — 1726 — Observations sur des courbes paraboliques qui auront des aires données correspondantes à des abcisses données. – Observations sur une question de *maximis et minimis*. — 1727 — Quadrature et rectification des figures formées par roulement des polygones réguliers. — Nouvelle manière de développer les courbes. — 1728 — Observations sur toutes les développées qu'une courbe peut avoir à l'infini. — 1729 — Obs. sur quelques affections des courbes. — 1730 — Obs. sur la courbe *Descensus æquabilis* (la cycloïde) dans un milieu résistant comme une puissance quelconque de la vitesse.

café Procope dans le cercle choisi dont nous avons déjà parlé et dont il devint le chef après la mort de La Motte. « On était sûr de l'y trouver à midi, rapporte La Baumelle. Presque tous les soirs il y passait deux heures au retour de la promenade ou des spectacles. Nulle part il ne se trouvait si fort à son aise. Il demandait très sérieusement à un de ses amis ce qu'il allait faire dans les maisons. Son goût pour l'indépendance, son éloignement pour toute sorte de gêne fortifié dès l'âge le plus tendre par les complaisances aveugles de sa mère, étaient une habitude insurmontable ; et lorsque, plus tard, recherché dans le monde le plus brillant, il eut le choix de la meilleure compagnie, il préféra toujours le ton libre et peut-être brusque de sa petite république à ces grands égards polis, à ces attentions compassées, qui ressemblent assez à la flatterie et qui tiennent quelquefois de la fausseté. Son amour-propre était avec raison plus flatté d'arracher des applaudissements à des gens qui n'étaient pas avares de critique qu'il ne l'était des compliments les plus séduisants de ceux qui sont dans l'habitude de les prodiguer. Transporté depuis sur un plus grand théâtre, il plia son goût aux bienséances, sans changer sa façon de penser [1]. »

Le 1er août 1725 il avait passé de la classe des adjoints de l'Académie des sciences à celle des associés. Mais le contact des savants français ne lui suffisait plus : de puissants génies mathématiques illuminaient l'Angleterre et la Suisse : il n'hésita pas à aller rechercher leurs lumières. Malheureusement, lorsqu'il arriva à Londres en 1728, Newton venait de mourir. Maupertuis qui avait lu avec enthousiasme le livre des principes de philosophie naturelle, mais qui avait besoin d'en creuser les secrets à la source même, ne trouva plus en Angleterre que les disciples du grand astronome. Il devint leur émule. La *Société royale* de Londres, reconnaissant en lui le premier Français *newtonien*, s'empressa de l'adopter parmi ses membres et le nouvel initié, jaloux de se rendre digne de propager une doctrine qui devait éclairer le monde savant, quitta Londres au

[1] La Baumelle, p. 13.

bout de six mois pour se rendre à Bâle auprès du célèbre Jean Bernouilli, qui vivait encore.

C'était une famille étrange que celle de ces Bernouilli. La géométrie semblait être infusée dans le sang de tous ses membres. Illustrée par Jacques, l'ami et le rival de Leibnitz et de Newton, elle continuait à l'être par Jean, frère de Jacques, dont les fils, à leur tour, soutinrent dignement le renom domestique. Marchant à pas de géant dans les voies nouvellement découvertes du monde infinitésimal, ils avaient fait en quelque sorte leur bien de ce calcul intégral, si ardu pour les profanes et si précieux pour ceux qui en possèdent la clef. Jean Bernouilli, très flatté de recevoir un pareil élève, fit à Maupertuis le meilleur accueil; mais, jaloux de ses droits de professeur et de ceux de son université, il mit à ses leçons une condition assez dure. Il exigea que le membre associé de l'Académie des sciences de Paris et de la Société royale de Londres se fît recevoir comme étudiant de l'université de Bâle. Tout autre que Maupertuis eût refusé de se soumettre à une formalité qui paraissait avoir quelque chose d'humiliant, et Clairaut, deux ans plus tard ne voulut pas acheter, par une semblable complaisance, le secours qu'il attendait de Bernouilli : mais notre Malouin, dans l'ardeur de s'instruire, ne s'arrêta pas pour si peu. Il accepta toutes les conditions qu'on voulut lui imposer, et il y gagna, outre l'instruction qui lui était nécessaire dans une science encore à ses débuts, l'affection de la famille Bernouilli dont la maison lui fut absolument ouverte. Il y trouva tout, jusqu'à l'émulation. Les deux fils de Jean promettaient déjà de continuer le renom paternel: « Daniel, l'aîné, venait d'être appelé pour remplir une chaire de mathématiques et une place dans l'Académie impériale de Pétersbourg. Jean, son cadet, qui avait à peine dix-huit ans, se lia dès lors d'une amitié si tendre avec M. de Maupertuis, que le premier ne s'aperçut pas qu'il lui manquait un frère. Les mêmes goûts, les mêmes penchants les unissaient, et leurs esprits étaient parents. » Cette phrase que nous empruntons à La Baumelle paraîtra peut-être exagérée. Elle ne l'est pourtant pas, et nous

verrons plus tard Maupertuis, recueilli à Bâle par son ami dans la dernière crise de la maladie qui devait l'emporter, mourir dans ses bras, au milieu des soins les plus fraternels et les plus dévoués.

Le séjour de Maupertuis à Bâle, dit encore La Baumelle, fut plus long qu'il ne l'avait projeté. « L'admiration l'y avait conduit, l'étude l'y arrêta ; l'amour, un amour sans doute malheureux, l'y retint. Mais il brisa ses chaînes et revint à Paris remplir ses devoirs d'académicien. Ses travaux eurent bientôt réparé les vides de son absence. »

Nous n'avons retrouvé nulle part ailleurs de trace de cet amour malheureux : mais en revanche les titres de nouvelles études et de nouveaux travaux se pressent sous notre plume. Presque immédiatement après son retour de Bâle, le 24 juillet 1731, Maupertuis avait été élu par l'Académie des sciences, à la place de pensionnaire géomètre, vacante par la vétérance de Saurin. Il justifia ce nouveau titre par une succession de mémoires [1] dont les deux principaux, datés de 1732, sous le titre d'*Observations sur les lois de l'attraction* et de *Discours sur les différentes figures des astres*, eurent un grand retentissement. C'est la date d'une espèce de révolution philosophique en France.

Il n'y avait rien d'absolument nouveau dans ces deux dissertations, simple exposition apologétique du système de Newton contre celui de Descartes : mais, a fort bien remarqué M. Damiron, Maupertuis faisait une chose alors peu commune et peu reçue en France: « Il y publiait et il y défendait une doctrine admise et établie au dehors, en Angleterre particulièrement, mais encore peu

[1] 1731. — Observations sur *la séparation des indéterminées* dans les équations différentielles; — Expériences sur *les scorpions ;* — Observations sur un *jet de bombes* : balistique arithmétique ; — *Problème astronomique ;* — 1732. Observations sur les *courbes de poursuite ;* — Solution du problème sur les *Epicycloïdes sphériques* et de quelques autres de cette espèce; — 1733. Observation sur la description *du parallèle de Paris et de sa tangente ;* — Observation sur *le mouvement d'une bulle d'air qui s'élève dans une liqueur ;* — Observation sur la *figure de la terre* et sur les moyens que l'astronomie et la géographie fournissent pour la déterminer; etc., etc... (Voy. *Hist. et mém. de l'Acad. des sciences*).

connue et accréditée chez nous, et cela en opposition avec une autre doctrine qui conservait, même parmi les savants, de nombreux partisans. Il n'inventait rien, il ne donnait rien du sien, il ne venait qu'en disciple, mais en disciple convaincu et comme en apôtre, renverser ce qui était encore adoré, et adorer ce qui n'était pas encore consacré, ce qui n'était qu'annoncé. C'était une foi nouvelle, qu'après s'en être pénétré, il aspirait, dans son zèle, à répandre et à faire triompher [1] ». Il fallait un certain courage pour oser ainsi attaquer de front, et le premier, un culte véritable qui garda longtemps encore pour grands prêtres les vétérans de l'Académie, Cassini et Fontenelle. Mais le jeune géomètre qui n'avait pas été effrayé par le travail immense que Newton, en cachant sa route, semblait avoir préparé à ceux qui chercheraient à la suivre, était prêt à répondre à toutes les objections contre les tourbillons surannés de Descartes. Il avait rempli par ses calculs les lacunes que Newton laisse souvent dans ses ouvrages ; à force de sagacité, il était parvenu à découvrir tous les anneaux de la chaîne qui conduit à ses théorèmes : il trouva plusieurs démonstrations que l'auteur avait supprimées et ce fut armé de toutes pièces, qu'il entra en lice contre le préjugé cartésien. Il y avait fort à faire, car le nom seul d'attraction révoltait les esprits : on craignait de ramener dans la philosophie les qualités occultes de la matière chères aux péripatéticiens, et l'on ne consentait pas à reconnaître d'autre cause mécanique universelle que l'impulsion.

C'est surtout dans son *Discours sur la figure des astres,* imprimé séparément au Louvre, que Maupertuis développa la théorie féconde de la gravitation selon la raison inverse du carré des distances, et démontra que, quand bien même on regarderait l'attraction comme une propriété de la matière, elle ne renfermerait rien d'absurde ni de contradictoire. Puis il prouvait l'impossibilité des tourbillons par leur incompatibilité avec les deux lois de Képler, qui sont vérifiées par toutes les observations astronomiques. Il est difficile, aujourd'hui que toutes ces choses sont, pour ainsi

[1] Damiron, p. 13.

dire, du domaine public, de se faire une idée de la lutte qui fut nécessaire pour les faire accepter. Maupertuis ne se contenta pas de la grande guerre par les livres ; il eut même recours à la petite, celle des épigrammes après celle des arguments ; et les jours d'assemblée de l'Académie, rapporte un biographe, il avait soin de donner à dîner à quelques jeunes newtoniens [1] qu'il menait ensuite au Louvre, pleins de gaieté, de présomption et de verve ; il les lâchait contre la vieille Académie, qui, désormais, ne pouvait ouvrir la bouche sans être assaillie par ces enfants perdus du système de l'attraction, pour lequel ils étaient toujours prêts à rompre hardiment une lance. « L'un accablait les cartésiens d'épigrammes, l'autre de démonstrations. Celui-ci, prompt à saisir les ridicules, copiant d'après nature les gestes, les mines, les tons, répondait aux raisonnements des adversaires en les répétant. Celui-là, n'opposant qu'un rire moqueur aux changements qu'on faisait au système ancien, soutenait que le fond du système était atteint et convaincu d'être vicieux. Cette petite troupe était animée de l'enjouement quelquefois casuistique de son chef. C'est ainsi qu'en se jouant, M. de Maupertuis établit le newtonianisme dans l'Académie. Quelques-uns adorèrent encore Descartes en secret ; mais la plupart de ses disciples commençèrent à croire sa doctrine déraisonnable, dès qu'ils la virent ridicule... [2] »

Il existe de cette époque, dans la correspondance de Voltaire, une série de lettres bien curieuses dans lesquelles le futur ennemi acharné de Maupertuis se déclare son plus humble élève. Nous ne citerons que la première qui donne le ton de toutes les autres :

[1] Grimm, qui n'est pas tendre pour le père de Maupertuis, rapporte à son sujet une curieuse anecdote, qui peut trouver place ici : « Tout ce que je me souviens d'avoir ouï dire de lui, écrit-il, c'est qu'il était excessivement avare. Maupertuis lui amenait tous les jours à dîner quelques beaux-esprits, ramassés au café ou à la promenade. Toute cette jeunesse mangeait, buvait, et n'avait jamais assez : et le père Moreau n'aimait pas cela. M. d'Alembert seul avait fait sa conquête. « C'est un joli garçon que ce d'Alembert, disait-il à son fils; cela ne boit pas de vin, cela ne prend point de café, cela fait plaisir à voir à une table... » (*Correspondance de Grimm et de Diderot*, V, 245.)

[2] La Baumelle, p. 33.

« Fontainebleau, 30 octobre 1732, à l'hôtel de Richelieu.

Etant à la cour, Monsieur, sans être courtisan, et lisant des livres de philosophie, sans être philosophe, j'ai recours à vous dans mes doutes, bien fâché de ne pouvoir jouir du plaisir de vous consulter de vive voix. Il s'agit du grand principe de l'attraction de M. Newton. A qui puis-je mieux m'adresser qu'à vous, Monsieur, qui l'entendez si bien, qui travaillez même sur sa philosophie, et qui êtes si capable d'en confirmer la vérité ou d'en démontrer le faux? — Je vous envoie mon petit mémoire que j'avais fait très long pour un autre et que j'ai fait très court pour vous, bien sûr que sur le seul énoncé, vous suppléerez à tout ce qui y manque. Je vous demande pardon de mon importunité ; mais je vous supplie très instamment de vouloir bien employer un moment de votre temps à m'éclairer. J'attends votre réponse pour savoir si je dois croire ou non à l'attraction. Ma foi dépendra de vous ; et, si je suis persuadé de la vérité de ce système, comme je le suis de votre mérite, je suis assurément le plus ferme newtonien du monde. — J'ai l'honneur d'être, etc. »

Maupertuis ayant envoyé à Voltaire deux démonstrations au lieu d'une, celui-ci lui écrit, le 3 novembre, une lettre enthousiaste, dans laquelle il se déclare son *prosélyte*, son premier *néophyte*, et lui adresse ce vers de Lucrèce :

*Deus ille fuit, Deus, inclyte Memmi...*

Vous serez, ajoute-t-il, l'apôtre du Dieu dont je vous parle.— Puis il adresse à Maupertuis des objections en le priant de les résoudre :— «Votre écolier deviendrait enfin bien importun; mais il voudrait mériter d'avoir un tel maître... » Subjugué par le vers de Lucrèce, Maupertuis eut la complaisance de lever les premiers doutes, et ce sont alors de longues lettres agrémentées de figures de géométrie et pleines de nouvelles objections qui prouvent que Voltaire n'était encore qu'un très pauvre mathématicien et ne comprenait rien, en particulier, à la composition des forces. Maupertuis se donne encore la peine de répondre; et la reconnaissance de l'auteur de la *Henriade* atteint alors son paroxysme :

« Votre première lettre m'a baptisé dans la religion newtonienne; votre seconde m'a donné la confirmation... Brûlez, je vous prie, mes *ridicules*

objections; elles sont d'un infidèle. Je garderai *à jamais* vos lettres: elles sont d'un grand apôtre de Newton : *lumen ad revelationem gentium*. Je suis avec bien de l'admiration, de la reconnaissance et de la *honte*, votre très humble et indigne disciple... »

L'obséquiosité de Voltaire devient même tellement envahissante qu'à la fin du mois de décembre, il envoie à Maupertuis le manuscrit de ses *Lettres philosophiques* qu'*on veut* imprimer à Londres, en le priant de vouloir bien les corriger et les annoter. Comment refuser à un homme déjà célèbre qui se jette à vos pieds, en vous disant : « Vous n'avez point de disciple plus ignorant, plus docile et plus tendrement attaché que moi ! » Il a lu le livre de Maupertuis avec « le plaisir d'une fille qui lit un roman, et la foi d'un dévot qui lit l'Evangile.. » Maupertuis annote donc les *Lettres* ; et quelle joie à la réception de ses notes : « J'ai lu votre manuscrit sept ou huit fois, *mon aimable maître à penser*. » Mais l'adulateur sait graduer l'expression de sa reconnaissance. Voulant paraître savant, il a besoin de la science de l'académicien, qui consent, en 1734, à donner des leçons de géométrie à Mme du Châtelet :« Un apôtre de votre trempe, avec une disciple comme Mme du Châtelet, rendrait la vue aux aveugles... Je vous suis tendrement attaché pour la vie, *comme si j'étais digne de votre commerce*. » Et, pour couronner la flatterie, Voltaire n'appelle plus bientôt Maupertuis que *sire Isaac* [1]. Il y a dans cette correspondance tout un cours de flagornerie, art dans lequel sire Arouet était passé maître. Nous verrons plus tard la palinodie. Mais laissons là maître Pasquin et revenons aux conséquences de la gravitation.

## V. — La figure de la terre. — Voyage en Laponie. (1735-1736).

Jusqu'au commencement du XVIIIe siècle on n'avait point

[1] Isaac était le prénom de Newton. — Pour toutes les citations qui précèdent, cf. les œuvres de Voltaire, édition Hachette, in-12, t. XXIX, pp. 155 à 159, 166, 171, 191, 231, 238 et 241.

douté que la forme de la terre ne fût exactement sphérique. Il en résultait que tous les degrés de méridien devaient être égaux, et l'abbé Picard s'était contenté, sur l'ordre donné par Louis XIV à l'Académie de mesurer la terre, de mesurer un degré du méridien au nord de Paris. Lorsque l'astronome Richer, dans un voyage à Cayenne, observa, en 1672, que la pesanteur était moindre en cette région qu'à Paris, il y eut grand émoi dans le monde savant. Tous les géomètres cherchèrent la raison de ce phénomène. On la trouva bientôt dans le mouvement de révolution de la terre autour de son axe et l'on reconnut que la force centrifuge étant plus grande à l'équateur qu'à toute autre latitude, y détruisait une partie de la pesanteur ; mais on n'alla pas plus avant dans les conséquences. Il était réservé à Newton d'en conclure que la terre n'est pas sphérique. Cette figure qui résulte de l'attraction de toutes les parties les unes vers les autres dans la direction du centre géométrique ne pouvait plus en effet subsister si l'égalité de la pesanteur était détruite.« L'équilibre nécessaire entre les parties de la terre rendait les lignes tirées de son centre à l'équateur plus longues que celles qui étaient tirées du même centre aux pôles: par conséquent aplatissait vers les pôles le sphéroïde de la terre qui, vers l'équateur, se trouvait plus élevé. On calcula les différents degrés de cette élévation; mais comme, pour ce calcul, il fallait faire sur la pesanteur primitive quelques hypothèses sur lesquelles on n'était pas d'accord, divers grands géomètres trouvèrent des élévations différentes. C'était là, dit Maupertuis lui-même à qui nous empruntons une lettre fort intéressante sur cette affaire :

« C'était là tout ce que l'esprit humain pouvait imaginer de plus subtil pour découvrir la figure de la terre: mais il y avait quelque chose de plus simple et de plus sûr, c'était de la mesurer; c'était de déterminer par des mesures actuelles et précises la longueur de ses différents degrés... Ce ne fut que lorsqu'on mesura qu'on put dire qu'on résolvait le problème. Ce ne fut que lorsque le roi envoya aux extrémités de la terre deux troupes nombreuses d'habiles mathématiciens mesurer les deux degrés qui doivent être les plus différents, celui du pôle et celui de l'équateur.

« *C'est là sans doute la plus fameuse époque que jamais les sciences aient eue.* Laisserons-nous voir des circonstances qui en obscurcissent en quelque sorte la gloire ? Oui, elles ne diminuent rien de la grandeur de la chose, de la magnificence du prince qui l'ordonna, ni du succès de l'entreprise : elles ne tombent que sur ce qu'il y avait d'humain dans l'opération ; ce sont nos torts que je vais révéler ; et j'en ai d'autant plus le droit que je les partage avec les autres qui ont travaillé au même ouvrage. J'eus l'honneur d'être chargé de l'opération du pôle : nous fûmes assez heureux pour vaincre les horreurs de ce climat et pour y mesurer, en 1738, avec la plus grande exactitude, le degré du méridien qui coupe le cercle polaire.

« Mais, avant notre départ, l'Académie des sciences avait en quelque sorte pris parti dans cette affaire. Les mesures du méridien qui traverse la France avaient donné quelque diminution entre ses degrés du midi vers le nord : et de là, au lieu d'un aplatissement vers les pôles, s'ensuivait un allongement : l'Académie sembloit avoir adopté cette figure qui donnoit à la terre celle d'un *citron* au lieu de celle d'une *orange* ; notre mesure donna le contraire et fit la terre aplatie. Nous trouvâmes donc en arrivant de grandes contradictions. Paris, dont les habitants ne sauroient demeurer sur rien dans l'indifférence, se divisa en deux partis ; les uns prirent le nôtre, les autres crurent qu'il y alloit de l'honneur de la nation à ne pas laisser donner à la terre une figure étrangère, une figure qui avait été imaginée par un Anglais et un Hollandais (Newton et Huyghens). On chercha à répandre des doutes sur notre mesure ; nous la soutînmes peut-être avec un peu trop d'ardeur : nous attaquâmes à notre tour les mesures qu'on avoit faites en France ; les disputes s'élevèrent, et des disputes naquirent bientôt des injustices et des inimitiés. Le ministère qui avoit fait de grandes dépenses pour les mesures du méridien de la France, ne vouloit croire ces mesures inutiles qu'à la dernière extrémité : cependant ceux qui avoient anciennement mesuré le méridien en France, recommencèrent leur ouvrage en 1740, et trouvèrent les degrés du méridien croissans à contre sens de ce qu'ils avoient trouvé autrefois : ce qui confirmoit la plus grande longueur des degrés que nous avions observée vers le Pôle.

« Enfin deux des mathématiciens du Pérou revinrent en 1744, et leurs mesures s'accordoient encore avec les nôtres, en sorte que toutes tendoient à prouver l'applatissement de notre globe vers les Pôles.

« La figure de la terre se trouva donc décidée par l'accord des opérations exécutées sous les trois zônes : il n'y eut plus de diversité de sentimens que sur la part que chacun voulut y avoir. Revenus les premiers avec les premières mesures qui s'accordassent avec la figure que donnoient

les lois de l'équilibre, nous voulûmes avoir résolu le problème: ceux qui avoient réformé en France leur ancienne mesure, voulurent partager l'honneur de la solution : enfin les mathématiciens de l'Équateur, par les obstacles qu'ils avoient eu à vaincre, par les soins qu'ils y avoient apportés, par le long temps qu'avoit duré leur opération, prétendirent que la décision de la question étoit dûe à leurs travaux. Ils ne pouvoient guères en disputer l'honneur à ceux qui les avoient précédés : ils se le disputèrent entre eux; l'un [1], par la publication de l'ouvrage commun prévint ses compagnons, et sembloit s'approprier presque tout le mérite de l'opération; l'autre [2] eut bien de la peine à se faire écouter et ne parvint que tard à faire connoître la grande part qu'il y avoit. Le dernier arrivé [3], sans montrer seulement à l'Académie ses observations, alla enrichir l'Espagne de ses connoissances et de ses talens. »

Maupertuis ne donne pas de conclusion à cet exposé fort instructif qui est à la fois une autobiographie et une confession. Il n'ose probablement pas dire que c'est à lui que revient tout l'honneur d'une constatation qui devait rendre à la science en général et à la navigation en particulier de si grands services. C'est en 1733 que la question s'était posée à l'état aigu. Les deux Cassini avaient mesuré le méridien en deux sections, de Collioure à Paris et de Paris à Dunkerque : l'arc du midi avait été trouvé plus grand que l'arc du nord. Il en résultait que la terre devait être allongée vers les pôles. Les savants furent très surpris, car les faits se trouvaient opposés aux calculs. Mairan hasarda bien une explication, mais elle ne pouvait satisfaire personne. L'Académie, divisée en deux camps, était fort perplexe. La Condamine proposa d'aller à l'Équateur, et Maupertuis publia deux mémoires très catégoriques pour démontrer, en dépit des mesures des Cassini, que la terre devait être un ellipsoïde de révolution. Dans le second, publié au mois de juin 1735, il établissait la relation qui lie le rapport des axes de l'ellipsoïde terrestre avec la longueur du degré du méridien à l'équateur, la longueur d'un autre degré à une latitude quelconque et le sinus de cette

[1] La Condamine.
[2] Bouguer, né, on le sait, au Croisic.
[3] Godin.

latitude, de telle sorte que, trois de ces quantités étant connues, la quatrième se trouvait par là même déterminée. Puis il démontra au ministre de la marine, le comte de Maurepas, à qui Caylus l'avait présenté, que la mesure d'un arc du Pôle donnerait des résultats beaucoup plus décisifs et moins entachés d'erreurs relatives que celle d'un arc de l'Equateur, et il s'offrit pour effectuer cette mission [1].

Les esprits du monde savant étaient tellement surexcités par cette question délicate, que le cardinal de Fleury autorisa le voyage On fit grandement les choses. Maupertuis s'associa les trois académiciens Clairaut, Camus et Le Monnier. On leur adjoignit l'abbé Outier, chanoine de Bayeux, correspondant de l'Académie des sciences, qui a laissé un curieux journal de l'expédition, et l'astronome suédois Celsius, qui se trouvait alors à Paris ; enfin, on compléta la mission par un secrétaire, M. de Sommereux, et par un dessinateur, M. Herbelot. En tout, huit personnes.

(*A suivre*). RENÉ KERVILER.

[1] Je ne sais où Delambre, auteur de l'article de la *Biographie universelle* de Michaud, plus tard copié par la *Biographie bretonne*, a pris ce détail, qu'on aurait eu beaucoup de peine à décider Maupertuis à faire le voyage. L'académicien aurait allégué « qu'il serait fort embarrassé si on lui demandait la figure exacte de sa chambre. » C'est là une anecdote invraisemblable ; et La Baumelle dit formellement que Maupertuis s'offrit pour le voyage, juste un mois après le départ de Godin, Bouguer et La Condamine pour le Pérou.

# LE TRÉSOR CACHÉ

## LÉGENDE BRETONNE *

---

Pourquoi parle-t-on autant de la fortune en ce pauvre monde, où tout, même la richesse, n'est que mensonge et pauvreté ? Pourquoi s'occupe-t-on sans cesse des trésors visibles ou cachés ?... Je ne sais, et cependant presque tous les hommes s'en vont à la recherche de trésors inconnus. Les gens simples aussi en ont beaucoup cherché et en cherchent parfois encore dans les entrailles de la terre, tandis que ceux que leur position devrait rendre plus raisonnables, en convoitent toujours à la face du soleil.

Tel est à peu près le sens des paroles que prononçait, un soir, à la veillée, le fermier de Kerdavid.

— Ecoutez cette petite histoire, mes enfants, continua le bonhomme ; elle vous apprendra peut-être à chercher et même à trouver le seul et unique *trésor* que le bon Dieu nous a préparé sur la terre. Il est facile à découvrir : il est à la portée de tous, et pourtant, combien peu veulent se donner la peine de se l'approprier !

Au temps jadis, vivait, dans une hutte, creusée au flanc d'une colline, en Basse-Bretagne, un vieux mendiant, renommé pour sa piété et pour les bons conseils dont il faisait aumône à ceux qui avaient confiance en lui. Non loin de là, au bourg de Saint-Kadou,

* En publiant ce récit posthume, le dernier qui paraîtra sous ce nom aimé de nos lecteurs, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer encore une fois le regret très vif que nous a causé la mort si prompte de notre excellent ami, M. Ernest du Laurens de la Barre. (*Note de la Rédaction.*)

demeuraient deux jeunes paysans : l'un, nommé Lanik, était fils d'un bon fermier, vivant du travail de ses mains ; l'autre, Marzinn, était fils unique d'une pauvre veuve que la mort récente de son mari laissait à peu près sans ressource. Marzinn, avant la mort de son père, avait déjà commencé l'état de *perreyeur ;* mais, comme il était paresseux et qu'il préférait le vagabondage au travail, dès que son père eut disparu pour toujours du chantier, Marzinn devint plus coureur et plus paresseux encore. Au milieu des mauvaises compagnies qu'il se mit à fréquenter, à la grande douleur de sa mère, il entendit parler de fortunes promptement acquises, de trésors cachés, des plaisirs que l'or procure et de la sottise de ceux qui travaillent, quand il y en a d'autres qui ne travaillent pas et sont heureux.

Lanik, le fils du fermier, n'avait pas les mauvais instincts de son camarade, mais, lorsqu'il entendait Marzinn dire qu'il saurait bien devenir riche un jour et sans peine, cela tourmentait sa faiblesse naturelle et lui inspirait des réflexions peu salutaires.

Un soir, en revenant des champs, Lanik rencontra le vagabond qui, assis sur un rocher, dans un carrefour désert, paraissait regarder les nuages amoncelés au sommet de la montagne.

— Que fais-tu là, Marzinn ? lui dit-il. Tu as l'air de compter les nues.

— Ce ne sont pas les nues que je regarde, répondit Marzinn ; je considère la cime du Mont Saint-Michel, et je me demande s'il serait difficile de le fouiller.

— Et pourquoi fouiller cette énorme butte ? reprit l'enfant étonné.

— Viens avec moi et tu verras... Viens donc. Je sais que tu voudrais avoir une belle montre d'argent : suis-moi sans crainte, et tu l'auras, avec une chaîne d'or par-dessus le marché.

— Où veux-tu me mener ?

— Là-bas, chez le vieux mendiant dont nous voyons la hutte d'ici...

Job, le vieux mendiant, reçut nos camarades avec sa bonté ordinaire. L'air effronté de Marzinn, qui contrastait avec la figure can-

dide du jeune fermier, ne put échapper au pauvre solitaire, depuis longtemps habitué à juger les hommes et les choses.

— Que voulez-vous, mes enfants ? leur dit-il. Un vieillard comme moi n'a plus rien à offrir aux autres, que quelques avertissements grondeurs que la jeunesse n'aime pas toujours entendre.

Lanik allait se récrier, mais le fils du perreyeur l'interrompit avec sa forfanterie habituelle en disant au pauvre mendiant :

— En effet, mon vieux Job, ce ne sont pas des sermons que nous venons chercher ici ; mais voici l'affaire : on dit que vous savez tous les secrets du pays. On dit, de plus, qu'il y a un trésor caché dans la montagne. Puisque vous savez tout, dites-moi où ce trouve ce trésor. Par les cornes du diable ! je me sens assez de cœur pour tenter l'aventure.

— Pauvres imprudents, vous voulez des trésors ; vous voulez tenter la fortune !... la fortune, mes enfants, se trouve sous la main de chacun. Il suffit de l'apercevoir d'un *œil résigné* et de savoir s'en emparer...

— C'est bien ce que j'espère, moi, dit Marzinn ; j'ai un fameux coup d'œil et un bras solide. Continuez vite, vieux Job, car je suis pressé.

— Eh bien, Lanik, reprit le solitaire en se détournant, rappelle-toi qu'il y a un trésor dans le champ de ton père. Il te suffira de l'y chercher avec le soc de ta charrue... Pour toi, Marzinn, il y a aussi un excellent trésor, quoiqu'il soit peut-être plus lourd à porter, au fond de la grande perrière que ton père abandonna, faute de force, avant sa mort. Tu es fort et vaillant : remue les pierres, fends les grosses roches de granit, et le trésor sera trouvé avec l'aide du bon Dieu...

Alors le bonhomme se retira dans le fond de sa hutte et se mit en prières devant une image du crucifix toute en lambeaux. La sainte image, remuée par le vent, pendait à la muraille humide, tellement crevassée, que c'était pitié de voir la misère de ce pauvre taudis. Mais Job ne trouvait pas son taudis trop misérable, quand il priait, et il priait presque toujours ; et son crucifix de papier dé-

chiré illuminait pour lui, pour lui seul, les ténèbres de son pauvre réduit.

Les deux chercheurs de trésors sortirent en même temps de la cabane ; et, remplis de pensées différentes, ils prirent des chemins différents. Tous deux songeaient aux paroles du mendiant, et chacun les interprétait selon son caractère.

Lanik revint pensif au village ; puis il se dit, après avoir invoqué son bon ange, que le vieillard n'avait pu leur donner que de bons conseils ; qu'il ne pouvait évidemment être question de s'enrichir sans travailler ; que le trésor promis au laboureur et enfoui dans son champ, devait donc être le prix de son travail et de ses sueurs.

Marzinn, au contraire, piqué par le démon de la convoitise et de la paresse, se livrait à des rêves tout opposés. Il se rappelait qu'aux veillées il avait entendu raconter cent histoires (histoires imprudentes, mes amis, pour qui ne sait pas les bien comprendre), où il était souvent question de beaux trésors cachés dans la terre et destinés aux hommes vaillants et audacieux. Il se disait : « Le vieux Job connaît assurément l'existence d'un riche dépôt dans la perrière, mais Job est trop faible pour remuer les pierres... Quelle chance que je sois si fort ! »

Voilà comment raisonnait le malheureux, et voilà pourquoi, dès ce jour, Marzinn, le mauvais ouvrier, ne songea plus à autre chose qu'à découvrir l'argent qu'il croyait trouver bientôt sous les rochers. Il passait toutes ses journées dans la carrière, sans souci de procurer un morceau de pain à sa vieille mère réduite à mendier ; il y brisa tous ses outils dans sa rage insensée ; il y usa toutes ses forces... Et rien, il ne trouvait rien sous la terre, que des roches de plus en plus dures, des pierres, toujours des pierres. Pourtant il creusait toujours avec fureur ; pauvre fou, qui dépensait ainsi, comme tant d'autres, au milieu du monde, dans un labeur inutile et coupable, les forces précieuses que Dieu lui avait données pour un meilleur usage !

Le *fouisseur* devint en peu de temps maigre et livide comme

un squelette, avec des joues creuses et des yeux hagards. Il eût fait peur à voir ; il est vrai qu'il ne se montrait à personne, et que les passants évitaient avec soin les abords de la perrière, d'où il sortait, dit-on, le soir, des blasphèmes et des gémissements...

Enfin, se trouvant réduit à la dernière extrémité, et après avoir usé contre les pierres jusqu'au fer de ses pioches, jusqu'aux ongles de ses mains, Marzinn, au lieu de s'avouer vaincu, eut recours à l'un de ces misérables sots, ou faiseurs de dupes, que l'on nomme *sorciers*. Le sorcier, auquel il donna son dernier sou, commença par lui rire au nez, à cause de son ignorance, et lui dit qu'il n'y avait que les niais à chercher des trésors en plein jour, comme il l'avait fait ; que l'or ne luisait que dans l'ombre ou à la pâle clarté de la lune et des étoiles ; qu'il ne fallait employer pour fouiller le sol, que des outils dont le fer a été trempé dans la fontaine de Saint-Nicodème et frotté avec des *louzou* (herbes cabalistiques), cueillies dans les mares isolées, le samedi soir, au coup de minuit, etc., etc...

Marzinn, crédule et superstitieux comme tous ceux qui ont oublié la miséricorde de Dieu, perdit ses nuits comme il avait perdu ses jours. Pareil aux oiseaux des ténèbres, affamé, stupide et engourdi, tant que la lumière régnait, il n'agitait que dans l'ombre ses membres décharnés et minés par la fièvre et l'insomnie. Mais, hélas ! rien encore, il ne trouvait rien dans cette terre ingrate où il creusait son tombeau...

Un soir, Lanik, qui soupçonnait la détresse extrême de son ancien camarade, osa pénétrer seul dans la perrière où se mourait Marzinn. A la vue d'un être vivant, le perreyeur se leva comme un spectre terrible, armé d'une lourde masse de fer.

— Va-t'en, s'écria-t-il, d'une voix épouvantable, va-t'en, larron, qui voudrais surprendre mon secret et me dérober mon or !

— Non, non, Marzinn, dit le jeune fermier, je ne veux pas te voler, au contraire ; je suis venu pour te sauver. Suis-moi chez mon père ; nous te donnerons du pain.

— Du pain ! du pain ! reprit l'autre en grinçant, je n'en ai que

faire. C'est de l'or, de l'or qu'il me faut, et j'en aurai bientôt... cette nuit même... Il est là, sous cette roche. Encore quelques coups de masse et le trésor est à moi !... Par l'enfer ! qu'ai-je dit ?... Va-t'en, traître, va-t'en, ou je te tue!...

En disant cela, le pauvre fou, surexcité par la fureur, faisait tourner son marteau au-dessus de sa tête. Lanik comprit qu'il s'exposait inutilement et prit la fuite, se promettant bien de revenir le lendemain avec d'autres paysans du voisinage.

Ils y vinrent, en effet, au lever du soleil, mais il était trop tard, le perreyeur était mort dans la nuit et son corps avait roulé au fond du dernier trou creusé par son horrible convoitise.

N'en est-il pas toujours ainsi de ceux qui cherchent des trésors de jouissance ou de fortune hors du chemin raboteux du Devoir. Leurs efforts tournent à leurs pertes ; leurs calculs, aveugles et intéressés, hâtent presque toujours leur ruine. N'oubliez donc pas (et c'est là surtout ce qu'enseigne l'histoire du perreyeur), n'oubliez pas qu'il n'est de véritable *trésor* que dans la vertu. En labourant le champ paternel, écartez, par vos efforts vertueux et continuels, les lourdes *pierres* qui le cachent à vos yeux, et vous le trouverez enfin, ce trésor caché, vous le trouverez *dans la céleste carrière*.

E. DU LAURENS DE LA BARRE.

---

# LES POTIERS DE RIEUX

On a peu étudié jusqu'à présent l'histoire de l'industrie et des corps de métiers en Bretagne. Sans être abondants, les documents ne manquent pas, mais ils ne sont pas aisés à réunir, et ce serait un travail utile de donner la bibliographie de ceux qui ont été imprimés, en y joignant la mention des pièces inédites relatives au même objet que l'on pourrait connaître. Presque tous ces documents se rapportent à des industries exercées dans les villes.

Il existait en outre, en Bretagne, certaines industries rurales, constituées naturellement en corps ou communautés par le lien du fief et de la mouvance sous un même seigneur, et dont l'organisation présente des traits originaux. L'industrie du potier paraît avoir été, sous cette forme, tout spécialement en honneur dans les campagnes bretonnes. On a signalé les potiers d'Herbignac, ceux des Landelles près de Châteaubriant, la poterie de Fontenai en la paroisse de Chartres, près de Rennes, dont les produits atteignirent au XVI^e et au XVII^e siècle une valeur artistique et sont aujourd'hui très recherchés des amatenrs.

Les potiers de Rieux ne paraissent pas être arrivés jamais à ce degré d'habileté, mais ce sont peut-être, entre ceux qu'on vient de nommer, les plus anciens ; ce sont ceux aussi qui ont laissé, sur leurs règlements et leur antique organisation, le plus de renseignements précis et curieux.

Il y a longtemps (en 1855) que j'en ai parlé pour la première

fois dans un petit recueil devenu aujourd'hui introuvable[1] ; j'eus le tort de ne pas imprimer alors les documents originaux ; je les communiquai l'année dernière au Congrès breton de Redon ; on me pressa de les publier, je le fais aujourd'hui.

Indiquons d'abord le siège de cette communauté industrielle ; c'était le gros village de la Poterie, à deux lieues de Redon, en la trève de Saint-Jean des Marais, qui dépendait de la paroisse de Rieux. Aujourd'hui Saint-Jean des Marais est devenue paroisse et commune indépendante sous le nom de Saint-Jean de la Poterie ; mais la Poterie était un village distinct de Saint-Jean des Marais ; l'église tréviale était à Saint-Jean, et la Poterie avait une chapelle spéciale sous le vocable de saint Jacques.

Tous les habitants de ce village étaient potiers, tous relevaient du sire de Rieux, tous rendaient en commun à ce seigneur (à chaque mutation de personne dans la seigneurie) un aveu contenant la déclaration précise des droits des potiers, de leurs obligations envers leur suzerain et des règlements de leur industrie.

Nous avons entre les mains un de ces aveux, en date du 30 octobre 1701 ; c'est le premier des documents que nous publions ci-dessous. Nous en résumons ici les dispositions.

Tous les potiers devaient en commun au seigneur, au jour de la mi-carême, une livre de poivre et une rente de dix sous, appelée *garde*. En outre chaque *mariage*, c'est-à-dire chaque ménage où il y avait mari et femme, devait annuellement seize sous et deux pots de rente, plus deux journées d'*août* ou de corvée, l'une à faner et l'autre à battre le blé ; chaque veuf, veuve, ou fille tenant ménage séparé, devait par an huit sous, un pot et une journée d'août. Les rentes se payaient le 2 mai, devant la chapelle Saint-Jacques, qui était celle du village de la Poterie.

[1] *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonne*, Rennes, 1855, in-12, t. I, pp. 89-91. Trois ans après, en 1858, M. Rosenzweig, l'érudit archiviste du Morbihan, imprima dans le *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, d'après une pièce informe, des détails beaucoup moins circonstanciés sur les potiers de Rieux sans mentionner mon travail, que sans doute il ne connaissait pas, — en quoi il est fort excusable.

En considération de ces devoirs, les potiers avaient seuls droit « de tirer des lizes et sablons propres à faire pots aux environs du lieu de la Potterie, » et semblable droit sur les terres et domaines dépendant du château du Plessix, qui appartenait au sire de Rieux.

Toutefois, l'industrie des potiers de Rieux était soumise à certaines entraves ayant pour but, ce semble, de remédier aux abus de ce que l'on nomme aujourd'hui la concurrence illimitée. Il y avait interdiction absolue de fabriquer des pots depuis le 10 décembre de chaque année jusqu'au 1er mars suivant [1]. Dans les neuf autres mois où la fabrication était permise, chaque ménage ne pouvait faire, au plus, que trois douzaines et demie de pots par jour, et en sus de ce nombre, trois pots par enfant, tant que les enfants n'étaient pas capables de travailler eux-mêmes ; ce moment venu, chaque enfant ne pouvait faire par jour qu'une douzaine de pots.

Pour veiller au maintien de ces prescriptions, le seigneur ou ses officiers désignaient chaque année, parmi les potiers, six anciens, dont quatre *compteurs* et deux *revoyeurs* ou contrôleurs, qui entraient dans chaque maison compter les pots et dénonçaient les contraventions, dont chacune entraînait une amende de 60 sous 1 denier, applicable, tiers par tiers, au seigneur, aux compteurs et revoyeurs, et à l'entretien de la chapelle Saint-Jacques.

La Poterie, nous l'avons dit, n'était alors ni trève ni paroisse ; elle possédait une chapelle desservie par un chapelain particulier, et entretenue à frais communs par les habitants. Cette chapelle, outre son chapelain, avait son *abbé*, qui n'était autre que l'un des pôtiers, choisi par ses confrères à chaque fête de Noël, pour exercer pendant un an la charge d'abbé, en vertu de laquelle il était « obligé de nettoyer ladite chapelle, y apporter de l'eau de « temps en temps pour faire de l'eau bénite et, lorsqu'il sera

[1] L'interdiction de fabriquer au cœur de l'hiver devait surtout avoir pour cause la mauvaise qualité de la terre à cette époque de l'année ; cette terre gelée eût fait de mauvaise marchandise.

« décédé quelqu'un desdits usants du *droit de potterie*, de sonner « la cloche pour avertir d'aller à l'enterrement. » Le tout à peine d'une amende de 60 s. 1 d. par chaque défaut, applicable comme ci-dessus. La chapelle était le cœur du village ; c'était là que les potiers payaient leurs rentes le 2 mai, là qu'ils s'assemblaient en corps ponr rendre l'aveu général à chaque mutation de seigneur, là enfin, que les compteurs et revoyeurs rendaient compte chaque année des amendes qu'ils avaient levées pendant la durée de leur charge.

N'était pas d'ailleurs admis qui voulait à user du droit de poterie et à jouir des bénéfices de cette rustique corporation industrielle. Chacun des seigneurs de Rieux ne pouvait établir, durant toute sa vie, qu'un seul nouveau potier. Hors ce cas exceptionnel, quand un étranger désirait user du droit de poterie, l'agrément du sire de Rieux ne suffisait point, car le postulant devait être reçu, dit l'aveu de 1701, « du consentement de mondit « seigneur et du général (c'est-à-dire de la généralité) desdits « habitants, *et non autrement*. » Si le candidat était admis, il payait un denier d'entrée de 90 livres, dont un tiers pour l'entretien de la chapelle, un tiers au seigneur et le dernier tiers « au général des habitants. »

Ces curieux usages remontaient haut, tout au moins au commencement du XVe siècle, car nous publions plus loin un acte de 1420, qui constate dès cette époque l'existence des « communs de la Poterie, » de la livre de poivre et des dix sous de *garde* dus solidairement par les potiers (ci-dessous, pièce N° II) ; un autre de 1542, qui atteste leur droit de tirer de la lize ou argile aux environs de ce village (pièce N° III) ; un troisième mentionnant « l'œuvre de potz, le droit de poterie, » et la soule fournie à chaque carnaval par le dernier marié du village, pour être courue par tout ses consorts (pièce n° IV). Ce dernier usage ne figure plus dans l'aveu de 1701, parce que les rixes auquel ce jeu donnait lieu en avaient dès lors en plus d'un lieu amené la suppression.

Notez aussi dans les aveux de 1420 et de 1542 ce trait curieux : les terres possédées individuellement par les potiers sous la seigneurie de Rieux sont tenues par eux à foi, hommage, rachat et chambellenage, c'est-à-dire noblement et sans obligation roturière. C'était là un privilège notable, concédé par les seigneurs de Rieux pour attirer, encourager sur leurs terres cette industrie.

Suit le texte des documents dont on vient de parler.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

## I

1701, 30 octobre. — *Aveu des habitants et potiers du village de la Poterie de Rieux.*

Devant nous notaires de la juridiction du comté de Rieux à Rieux ont comparu en personnes

Jullien Hernot,
Jullien Gaudin, fils Jullien,
Jan Joubaud,
Janne Ruffault, veuve de Joseph Joubaud,
Jan Perin,
Gilles Lambert,
Pierre Penhalleuc, fils Jan,
Jullien Lambert de la Haute-Bourdinais,
Jan Guinais,
Guillaume Penhalleuc, fils Jullien,
Pierre Moucoueffé, fils Noël du Vaubernard,
Pierre Dugué,
Jan Pottin,
Joseph Penhalleuc,
Jan Penhalleuc, fils Jullien,
Louis Moucoueffé,
Alexis Perin,
Jullien Penhalleuc, fils Jullien,
Pierre Moucoueffé,
Jan Monthoir,
Joseph Penhalleuc, fils François,
Guillaume Penhalleuc, fils François,
Pierre Ruffault, fils Pierre,
Jan Dugué,
Magdelaine Hainleix,
Vincent Moucoueffé,
Melaine Penhalleuc,
Marie Gautier, femme d'André Bucas et de luy authorizée,
François Serot,
Pierre Glaire,
Jullien Ruffault,
Joseph et Jan les Ruffault, frères,
Jan Moucoueffé,
Vincent Le Gentilhomme,
Jullienne Guinnais, veuve de deffunt Jullien Moucoueffé,

Jullienne Robert, veuve de Jan Lambert,
Perrine Lambert, veuve de Jan Jolland,
Pierre Lambert des Patis,
Guillaume Pottin,
Noël Hervieux,
Joseph Robert,
Gilles Robert,
Janne Guihot, veuve de Jullien Goupil,
Jullien Lembert, fils Jullien,
Pierre Gaudin,
Pierre Lambert, et Jan Lembert, son frère,
Nouëlle Lembert de la Bourdinais,
Pierre Pilian (ou Pihan)
Jan Martin,
Jullien Le Gentilhomme,
Jullien et François Lembert, frères,
Janne Lembert, femme d'Yves Marie et de luy authorizée,
Joseph Clodic,
Louise Gautier, femme de Nicolas Clodic et de luy authorisée,
Guillaume Dugué,
Jan Lembert,
Jullien Gaudin, l'aîné,
Noël Penhalleuc,
Pierre et Jullien les Hainleix, frères,
Jan Ozanne,
Gilles Danot,
Pierre Penhalleuc,
Perrine Sevestre, veuve de Joseph Serot,
Pierre Glaire,
René Gautier,
Jan Maris,
et Jullienne Mary, veuve Jan Ruffault :

Les tous potiers, demeurans separément au lieu de la Poterie, paroisse de Rieux, et chacuns frairiens, habitans et manants en celle frairie de la Poterie, paroisse dudit Rieux, usans de métier et ouvrage de poterie ; les tous assemblez et congregez, ce jour de dimanche 30me jour d'octobre mil sept cent un, en la chapelle de ladite frairie de la Poterie, icelle fondée de Monsieur saint Jacques, pour ouïr et entendre la sainte messe et divin service : laquelle parachevée, ont lesdits cy dessus nommés, pour eux et les autres frairiens et habitans usant dudit métier et ouvrage de poterie, cognu et confessent estre universellement, generalement et ensemblément hommes et subjets d'escuyer Noël Danican, seigneur de Lépinne, conseiller du roy, maison et couronne de France, seigneur propriétaire des terre et seigneurie du comté de Rieux et autres, et devoir universellement et ensemblément, par une main, à mondit seigneur, à cause de sadite comté de Rieux, une livre de poivre et dix sols monnaie valant douze sols de rente appellée *garde*, au terme de my-caresme, ou quoy que ce soit, par chacun an, à estre payée à mondit seigneur par les mains de son châtelain ou autre à cet effet commis, avec l'obéissance comme en tel cas appartient. Et

outre, ont lesdits susnommés habitans et usans du métier et ouvrage de poterie connu et confessé universellement, generalement et ensemblément devoir à mondit seigneur comte de Rieux, à cause de sa seigneurie du Plessix, à présent réunie à sadite comté, les droits, rentes et devoirs cy après speciffiés.

Et premier, reconnoissent lesdits habitans et usans dudit métier et ouvrage de poterie devoir à mondit seigneur, par chacun mariage, la somme de seize sols monnaie et deux pots, chacun veuf et femme veuve et chacune fille huit sols et un pot, le tout de rente par chacun an et à chacun terme de deuxiesme jour de May, icelle rente payable à mondit seigneur par les mains de ses châtelains ou autres par luy ou ses officiers à cet effet commis : lequel payement desdites rentes se doit et est accoutumé de se faire chacun dit jour deuxiesme may au devant ladite chapelle de Monsieur saint Jacques, auquel lieu lesdits habitans sont obligés de se rendre pour faire ledit payement après l'avertissement qui leur en est fait au son de la cloche.

2. — De plus, connoissent lesdits habitans devoir à mondit seigneur par chacun an, sçavoir, par chacun mariage, deux journées d'aoust, l'une à fener et l'autre à battre, et chacun veuf et veuve une journée.

3. — Déclarent et demeurent d'accord lesdits habitans et usans du fait de poterie que mondit seigneur a droit et est en possession immémoriale d'établir tous les ans, par luy ou ses officiers, six anciens desdits usans du métier et ouvrage de poterie, sçavoir deux *revoyeurs* et quatre *compteurs*, lesquels seront obligés d'aller de temps en temps faire la visite par les maisons de tous les usants dudit ouvrage de poterie, pour voir s'ils auront fait plus grand nombre de pots qu'ils en doivent faire, qui est que chacun mariage ne pourront faire par jour davantage que le nombre de trois douzaines et demye de pots, et autant d'enfants qui leur viendront, pourront faire trois pots par chacun desdits enfans outre le nombre cy dessus. Et lorsque lesdits enfants sçauront faire des pots, ils en pourront faire une douzaine par chacun jour. Et en cas que ledit nombre cy dessus soit surpassé, seront chacuns contrevenants condamnés en 60 sols 1 denier, monnoie d'amende, et ce sur le rapport des revoyeurs et compteurs : icelle amende applicable, sçavoir le tiers à l'augmentation de la chapelle, le tiers au profit de mondit seigneur, et l'autre tiers au profit des compteurs et revoyeurs. Lesquels revoyeurs et compteurs seront obligés de tenir leur compte et faire rapport à justice desdits contrevenants d'an en an, quoy que ce soit, toutes les fois et quantes le requerront mondit seigneur ou ses officiers. Lequel compte lesdits habitans reconnoissent que mondit seigneur est en possession universelle de faire

tenir, devant luy ou ses officiers, au devant la chapelle de Monsieur saint Jacques, aux jours des assignations prises à cet effet par les bannies, suivant la coutume. Et faute auxdits revoyeurs et compteurs de se trouver audit compte, ils seront condamnés chacun d'eux en pareille amende de 60 s. 1 d. monnoie : auquel compte pourront tous les usans dudit ouvrage de poterie assister, si bon leur semble.

4. — Déclarent lesdits habitans qu'il est établi tous les ans, au jour et feste de Noël, un deux que l'on appelle l'*abbé*, lequel est obligé de nettoyer ladite chapelle et y apporter de l'eau de temps en temps pour faire de l'eau beniste. Et lorsqu'il sera decedé quelqu'un desdits usans du droit de poterie, il sera obligé de sonner la cloche pour avertir d'aller à l'enterrement. Lequel abbé nommé ordinairement audit jour de Noël, à l'issue de la messe du matin dite et celebrée en ladite chapelle; et faute audit abbé de faire sa charge comme dessus est dit, il sera, sur la plainte qui en sera faite en justice, et monsieur le chapelain qui célébrera ordinairement la messe en ladite chapelle, condamné pareillement en 60 s. 1 d. monnoie d'amende.

5. — Déclarent lesdits habitans ne devoir travailler audit ouvrage de potier depuis le dixiesme jour de décembre jusqu'au premier jour de mars ensuivant; et en cas qu'il soit, par lesdits revoyeurs et compteurs, trouvé à y travailler auxdits jours, seront chacuns contrevenants condamnés en pareille amende de 60 s. 1 d. monnoie, toutes lesdites amendes applicables comme devant est dit.

6. — Reconnoissent outre lesdits habitans et usans dudit ouvrage de poterie que mondit seigneur a droit et est en possession d'établir une fois de son vivant un potier qui bon luy semblera, à faire ledit ouvrage de poterie. Et lorsqu'il sera reçu un étranger à faire ledit ouvrage de potier outre celuy que mondit seigneur a droit de recevoir [1], ils seront reçus du consentement de mondit seigneur et du général desdits habitans, et non autrement. Et payera celuy qui sera reçu la somme de 90 livres, de laquelle somme sera employé 30 livres à l'augmentation de la chapelle, et sera délivré à mondit seigneur pareille somme de 30 l., et pareille de 30 l. au général des habitans.

7. — Déclarent lesdits potiers et habitans de la Poterie usans dudit ouvrage qu'il n'appartient qu'à eux seuls de tirer des lizes et sablons propres à faire pot aux environs dudit lieu de la Poterie ; et lorsqu'ils trouveront quelqu'un, non usant dudit métier d'ouvrage de potier, à tirer desdites lizes et sables, il sera permis auxdits potiers de s'en saisir. Et en considération desquels rentes et devoirs cy dessus, lesdits habi-

[1] *Sic.* Il faudrait : « a droit d'établir. »

tans ont déclaré avoir droit et estre en possession immémoriale de prendre et tirer des terres lizes et sable propres à faire pots *dans l'étendue des terres du domaine* [1] dépendant du maison et châteaau du Plessix, la part où ils en pourront trouver, au moins de dommage que faire se pourra.

A défaut de l'exécution desquels droits, rentes et devoirs, comme devant est dit, pourra mondit seigneur, quand bon luy semblera, ou ses officiers empescher lesdits habitants de travailler audit ouvrage de potier.

Par tant, et pour ce que lesdites parties avouantes ont tout ce que devant ainsi voulu et consenti, promis, juré tenir, nous notaires les y avons jugés et condamnés. Fait et gréé en la chapelle de Monsieur saint Jacques, sous les signes desdits Penhalleuc, fils Jullien ; Guillaume Penhalleuc, fils François; Pierre Lambert, fils Pierre; Pierre Ruffault, fils Pierre; Joseph Ruffault; Jullien Gaudin, fils Jullien, et dudit Jullien Penhalleuc, fils Jullien, pour leurs respects. Soit en tout sept avouants qui signent de leur main.

Douze autres ne sachant signer, font signer à leur place par un ami ou autre spécialement requis; quant aux 51 autres ils s'en tirent comme suit: Et attendu qu'il ne s'est trouvé autres personnes pour signer à requête des autres dénommés au présent, ils ont prié missire Jan Lores chapelain de ladite chapelle de Saint-Jacques de signer pour le général, ce qu'il a ainsy accepté... Ainsy signé: Jan Lores prêtre,... Hiacinthe-Thomas de la Connelais Hellard, notaire; P. Thebaud, autre notaire. Controllé à Redon le 2 novembre 1701.

Et plus bas est écrit: Présenté judiciellement à messieurs les officiers de la juridiction du comté de Rieux à Rieux sauf l'impunissement et autres droits seigneuriaux; et le present demeuré aux mains du sieur procureur fiscal, à Rieux, le 16e jour de novembre 1701. Signé : *Guérin* greffier, *Bezier* procureur fiscal, et *Dezanneau* sénéchal.

(*Pris sur une copie authentique collationnée, du 8 décembre 1734*)

[1] Sur ces mots on a mis en marge, en 1734, l'annotation suivante: « A rayer et conformer à l'ancien titre, à la sentence du 19 mars 1625 et transaction en conséquence du 3 may suivant, au rapport de Lucas, notaire. Ne peuvent prendre de la terre qu'en la pièce appellée les Lizières, une autre appellée la Grande-Clôture, prés et joignant lesdites Lizières, au desir d'une rabine de châtaigners plantés, sans pouvoir l'outrepasser ny endommager en façon quelconque, ny qu'ils puissent prétendre autres droits ny usages èsdites pièces que de ladite lize, et en ladite Grande-Clôture depuis le premier châtaigner commençant la rabine en icelle du costé de la Poterie, jusqu'au bout de ladite pièce des Lizières du costé de la maison du Plessix seulement. »

## II

1420 (n. st.) 21 janvier. — *Aveu rendu au seigneur de Rieux par un tenancier du village de la Poterie.*

Sachent toux que par nostre court le duc de Bretaigne fut present en droit et personellement establi Guillaume Diocres, demourant au village de la Poterie... lequel cognut et fut confessant tenir et qu'il tient à foy, hommage et rachat, quant le cas y avient, de tres honoré et puissant seigneur le seigneur de Rieux, en son bailliage et terrouer de Rieux, les pieces, terres et heritages, debvoirs, rentes et oboissances qui enssuivent, assavoir est, une piece de terre contenant un journel et demi de terre ou environ, chevant d'un bout ou chemin par où l'en vet du village du Temple à l'ostel Perrot Guiho, et d'autre bout en terre aux Potins. Item, une piece de terre contenant les dous pars d'un journel, chevant d'un bout ou chemin qui vet de l'ostel Roullé au Temple, et d'autre ès terres Jahen Guignour. Item, une piece de terre contenant les dous pars d'un journel, chevant d'un bout en la crollayre[1] Juhel et d'autre en terre au filz Johanet Guillaere. Item, une pièce de terre contenant un journel, chevante d'un bout en terres ès Guynours et d'autre au vieil duyt[2] de Juhel. Item, son usage et avenant de communs des marès de la Roche, comme ilz sont sis, entre les boeis de Comenan (?) d'un costé, et d'autre au long de la ripvière de Ougst. Sur lesquelles dous pieces premieres contenues en ceste lettre connut et fut confessant ledit Guillaume devoir et qu'il doit audit seigneur de Rieux quatre deniers de rente apellé *douues*[3] au terme de la méougst par chascun an.

Item, cognut et fut confessant tenir, comme dit est, dudit seigneur de Rieux son usage et avenant de communs de la Poterie. Sur quoy est deu audit seigneur de Rieux sur le tout desdits communs une lipvre de pesvre, à estre paiée des demourans oudit village de la Poterie, par chascun an, au jour de Nouel, entre les dous messes matinales, et diz solz de rente apellée *garde*, le premier mercredi de Karesme par chascun an. De quoy ledit Guillaume en doit son avenant et partie, segont le nombre des demourans.

Sur quoy et les choses dessus dictes cognut et fut confessant ledit

[1] *Crouillère, crouyère* et *cruyère* d'un champ, se dit encore en haute Bretagne d'une partie de champ non labourée, d'ordinaire sur la marge du champ.

[2] C'est le *douet*, encore connu en haute Bretagne, du latin *ductus*, conduit, aujourd'hui conduit servant à un lavoir, et par extension, lavoir.

[3] Sans doute *douves*.

Guillaume devoir et qu il doit audit seigneur de Rieux la fay et le rachat et l'oboissance, comme homme de fay doit à son seignour.

Et quant à tenir tout ce que dit est et non venir à encontre s'est obligé et oblige ledit Guillaume sur le gage et obligacion desdites choses, et le jura tenir par son serment, et de son assentement y fut condempné. Donné tesmoign le seau estably et dont l'en use aux contratz de nostre dite court, pour nous gardde de Reddon. Fait le XXIe jour de Janvier, l'an mil IIIIc diz et neuf.

(Signé) GUILLAUME RIVAUT, passe. J. DE LA PANNERIE, present fuy.
(*Orig. parch. était scellé.*)

## III

1542, 12 juillet. — *Autre aveu rendu au seigneur de Rieux par une habitante du village de la Poterie.*

En nostre court de Rieux, Perrine Tasterabe, veuffve de feu Jehan Guynaie, demourante en la paroisse de Rieux ou villaige de la Poterie, congnoist et confesse estre hommesse et subgicte de haulte et puissante damme damme Susanne de Bourbon, comme ayante la charge, garde et administration des corps et biens de hault et puissant seigneur Claude sire de Rieux et de Rocheffort, et de ladite damme, oudit nom, tenir en ses fiez et juridicion de Rieux à foy, hommage et rachapt, premier, la tiercze partie d'une maison siise oudit villaige de la Poterie, joignant les deux boutz à maison à Jehanne Ruffault et consors et le chemin qui maint de l'église dudit villaige ès placitz. Item, une piecze de terre siise en la bende de la Croix.

Item, oultre confesse ladite Perrine Tasterabe avoir son droict de prendre et lever terre appellée lize, convenable à faire potz, ès lizières nommées les Lizières ès Tasterabes, tenues prochement de madite dame oudit nom. Sur quoy elle confesse debvoir le numbre de troys deniers de rente, à parfaire le numbre de sept soubz de rente, quelle Pierre Montoir, Guillaume Allouel, Jehan Tasterabe et aultres ses consors doibvent à madite damme par cause des dites lizières...

Donné tesmoing de ce le sceau estably aux contratz de nostre dite court. Faict et gréé en la ville de Rieux, en la maison Guillaume Coppale, lo douzeme jour de juillet, l'an mil cinq cens quarante et deux.

(Signé) P. DE LA BOUCELAYE, passe. P. DE LA BOUCELAYE jeune, passe.
(*Original, parchemin, était scellé.*)

## IV

1657, 11 mars. — *Droit de soule à la Poterie de Rieux. Extrait d'un aveu rendu au seigneur du Plessix-Resac.*

Devant nous notaires de la juridiction de Rieux, comparuz en personnes Jan et Pierre les Roux, frères, laboureurs, et Mathurin Roux, leur sœur, veuffve Nicolas Guiho, les touz demeurantz en la frarie du Queffer (1), paroisse de Rieux, cognoissent et confessent estre hommes et subjects de messire Pierre du Maz, seigneur du Plessix-Resac, et de lui prochement tenir et rellever à debvoir de rentes et obéissance sous sadite seigneurie du Plessix-Resac, sçavoir est, etc...

De plus advouent que ledit seigneur (du Plessix-Resac) a droict et est en possession de moienne et haute justice sur ses subjectz de faire tenir ses plaictz généraux sans assignation au lieu de la Potterie, chaincun an, à chaincun deuxiesme de May, où lesdits subjectz sont obligez comparoir, à peine de 60 s. 1 d. monnoie d'amende; droit de potterie sur touz les mananz et habitantz de la Potterie faisant l'œuvre de potz, et droict de compte et visite sur iceux; droict de soulle à chaincun jour de Carnaval audit lieu de la Potterie, deube par le dernier espousé desditz manantz de la Potterie, avec un pot de rente.

Fait et gréé à Rieux en la demeurance de Jullienne Thebault, l'unziesme jour de mars mil six cent cinquante sept.

(*Original, parchemin.*)

---

# LE COMTE DE CHAMPAGNY

L'Académie française vient de perdre, en la personne de M. de Champagny, un de ses membres les plus éminents, et la Religion un de ses défenseurs les plus intelligents et les plus dévoués.

Franz de Champagny, second fils du duc de Cadore, naquit, le 8 septembre 1804, à Vienne, en Autriche, où son père était ambassadeur ; il eut l'honneur d'être tenu sur les fonts du baptême par l'empereur François II, qui lui donna son nom de François ou *Franz*, suivant la forme allemande.

Lorsqu'il fut en âge de choisir une carrière, il se décida pour la magistrature et remplit même, pendant quelques années, les fonctions de substitut près le tribunal d'Etampes ; mais l'étroit horizon d'un parquet convenait mal à l'étendue de sa vue ; aussi tarda-t-il peu à donner sa démission. Il faisait partie à Paris d'une société littéraire qui se réunissait chez Bailly, place de l'Estrapade, et il y avait rencontré un certain nombre de jeunes écrivains, impatients d'entrer en lutte avec la secte *libérale* qui venait de se signaler par un de ses plus brillants hauts faits, la fermeture des écoles des Jésuites. Qu'il me suffise de citer Edmond de Cazalès et Louis de Carné, qui allaient fonder le *Correspondant* ; Augustin Bonetty, qui devait publier, au bruit du canon de juillet, la première livraison de ses *Annales de philosophie chrétienne*, qu'il continuera pendant quarante-neuf ans ; Melchior du Lac, qui devait être le premier rédacteur en chef de l'*Univers*. A ceux-ci vinrent se joindre, peu après, Théophile Foisset, qu'un concours à l'Ecole de droit appelait momentanément à Paris, et Charles de Monta-

lembert, le plus jeune de tous, mais qui arrivait des pays étrangers riche d'observations auxquelles donnaient un singulier prix une intelligence des plus vives et une parole déjà éloquente.

Ce fut de cette réunion que sortit la presse catholique ; je l'ai déjà dit ici même, et je tiens d'autant plus à le rappeler que ces combattants de la première heure sont aujourd'hui tous morts, et que celui qui écrit ces lignes est un des derniers survivants de cette petite société de Bailly si ardente et si zélée.

Champagny fit ses premières armes dans le *Correspondant*, et, s'il n'y parut qu'à de rares intervalles, — il était alors à Etampes, — il y fut du moins des plus remarqués. Plus tard, il écrivit dans la *Revue Européenne* et quelquefois dans la *Revue des Deux Mondes*, dont la couleur était alors beaucoup moins tranchée qu'aujourd'hui. Ce fut dans ce dernier recueil, si je ne me trompe, que parurent ses études sur *les Césars*, qui le placèrent, dès l'abord, au premier rang ; leur succès fut tel, que l'auteur se décida à les compléter et à en former un corps d'ouvrage. Les deux premiers volumes de cet ouvrage parurent en 1841 ; ils contenaient une vue générale de l'empire romain, de son étendue, de ses institutions, de ses trois mondes : *monde romain*, *monde allié*, *monde sujet* ; puis l'histoire des Césars depuis le grand Jules jusqu'après Néron. Les deux derniers volumes ne parurent qu'en 1843. Ici, ce n'était plus un récit qu'on écoutait avec un constant intérêt, c'était un tableau mouvant, vivant, de la société romaine, prise sous tous ses aspects: religieux, philosophique, littéraire, scientifique, etc. Rien n'est oublié, ni le commerce, ni l'industrie, ni les finances, ni cette merveilleuse viabilité qui permettait aux proconsuls romains de courir d'un bout à l'autre de l'immense empire avec une vitesse qui n'a été dépassée que par nos locomotives.

Vous arrivez à Rome, à travers des champs incultes et dépeuplés, pour tomber dans une ville qui regorge d'habitants. Là, vous êtes au centre de tous les genres de luxe et de tous les genres de corruption. Le désordre des mœurs a atteint jusqu'à ces matrones autrefois si respectées, que Pline nous représente faisant venir, de

tous pays et à tout prix, des vêtements qui ne les *voilent pas*. Mais l'es lavage surtout attriste les regards ; l'esclave est partout, depuis la porte de la maison où il est rivé comme un chien, jusqu'à l'amphithéâtre où son sang coule à flots avec celui des lions et des tigres. Inhumanité et corruption, tels sont, en définitive, les deux traits dominants que l'auteur signale dans cette civilisation tant vantée.

M. de Champagny réunit comme historien trois grandes qualités : une exactitude scrupuleuse, un grand attrait de style et une profonde érudition. Ajoutez à ces qualités maîtresses cette vue supérieure qui cherche et découvre le doigt de Dieu dans tous les événements humains; c'est la vue de Bossuet. Sainte-Beuve a qualifié M. de Champagny de *Tacite chrétien ;* le mot est juste.

Ses *Césars* furent suivis, en 1858, de *Rome et la Judée,* ouvrage non moins profond, plus profond même peut-être, mais où les personnages moins célèbres attirèrent moins l'attention. Puis vinrent, en 1865, *les Antonins,* où se retrouvent les mêmes mérites que dans *les Césars* et où les doctrines philosophiques du temps sont passées au crible de la plus intelligente critique. Enfin, *les Antonins* furent suivis, en 1870, des *Césars du troisième siècle,* qui conduisent le lecteur jusqu'à l'avènement de Constantin.

L'œuvre de M. de Champagny compte ainsi douze volumes, dans lesquels on suit, pas à pas, la décadence romaine, depuis Jules César, c'est-à-dire depuis l'apogée de la gloire et de la puissance, jusqu'à Maxence, c'est-à-dire jusqu'à l'impuissance de la tyrannie, et d'un autre côté, le développement du Christianisme depuis la crèche de Bethléem, dernier terme de la faiblesse, jusqu'au triomphe de la Croix. Le contraste est ici partout frappant, éloquent.

Cette grande œuvre était à peine terminée, que M. de Champagny fut admis à l'Académie (10 mars 1870). Il y fut reçu par M. de Sacy, qui, après avoir célébré, dans les meilleurs termes, les grandes qualités de l'écrivain : *l'exactitude et la couleur,* ajoutait :

« Vous êtes chrétien, Monsieur, toujours, partout, avant tout. C'est votre honneur, votre mérite, et le trait caractéristique qui frappe d'abord quand on lit tout ce qui est sorti de votre plume ».

Nous ne citerons de la vie académique de M. de Champagny que son discours en réponse à celui de Littré (5 juin 1873). Littré a eu la bonne fortune d'être loué tout ensemble et contredit par deux hommes éminents : Champagny et Pasteur. Pasteur a réfuté son positivisme avec l'autorité de la science ; Champagny, avec l'éloquence du bon sens. Lorsqu'on sait quelle a été la fin de Littré, on ne peut douter de l'influence que dut exercer sur lui la parole émue de Champagny, *cette voix d'une âme sincère parlant à une âme sincère.*

Parmi les autres ouvrages de M. de Champagny nous ne pouvons oublier un écrit sur le *protestantisme,* où l'auteur met à nu les différentes phases de sa décomposition. Nous avons rendu compte, ici même, de son *Chemin de la vérité*, et de son *Economie politique de la Bible ;* petits chefs-d'œuvre, qui, aujourd'hui surtout, devraient être dans toutes les maisons. Nous ne pouvons parler d'ailleurs des articles sans nombre qu'il a publiés dans plusieurs recueils et spécialement dans le second *Correspondant.* On en ferait plusieurs volumes des plus intéressants *mélanges.* Mais nous ne saurions ne pas mentionner son dernier écrit *Les Martyrs et les miracles du XIXe siècle.* Nous l'avons reçu quelques jours seulement avant sa mort et avons le regret de n'avoir pu l'en remercier.

Après avoir étudié, toute sa vie, l'action de Dieu dans la société, l'auteur nous la montre palpable, visible, dans deux de ses manifestations les plus éclatantes, les martyrs et les miracles.

Les martyrs ! n'en avons-nous pas depuis cent ans, comme la primitive Eglise ? n'avons-nous pas la cangue, le chevalet et, de plus, la guillotine ? M. de Champagny nous dresse les actes de ces martyrs ; il les énumère par centaines et nous fait de leurs souffrances un saisissant tableau.

Les miracles ! ne peut on pas dire aujourd'hui, comme au temps de Joad : *quel temps fut jamais si fertile en miracles ?* Voltaire

lui-même croyait à la possibilité de ces faits surnaturels ; aujourd'hui, la fausse science s'efforce de ne pas y croire et, n'osant les contester, elle essaie vainement d'en rire.

« Une seule religion, conclut M. de Champagny, a fait en notre siècle des miracles; une seule religion en notre siècle compte des martyrs...Les athées et les soi-disant libres-penseurs ne nous détesteraient pas de préférence à tous autres, s'ils ne savaient que, plus que les autres, nous sommes essentiellement la religion.» Tel est le testament de M. de Champagny, son testament de chrétien et d'homme de lettres.

Parlerons-nous maintenant de l'homme privé ? Nous ne pouvons que dire de lui ce qu'il a dit d'un autre : — « Si l'écrivain était aimé, l'homme l'était encore plus. — D'une rare modestie, d'une douceur de caractère qui s'alliait chez lui à la fermeté de la doctrine, c'était, par excellence, l'homme de la science, de la famille et de l'intimité. Prompt à se donner à toutes les œuvres de charité et de propagande, il ne faisait d'ailleurs que se prêter au monde, et rarement. Nous n'oublierons jamais le charme des années que nous avons passées ensemble dans notre jeunesse, et les circonstances trop rares où nous avons pu, depuis lors, nous asseoir à son foyer. Dieu lui envoya de rudes épreuves, qu'il supporta avec courage, mais lui ménagea aussi d'intimes consolations. Un dernier trait achevera de le peindre ; dans sa vie comme dans ses œuvres, c'était toujours le grand chrétien dont l'illustre cardinal Pie nous disait, il y a un quart de siècle : « *M. de Champagny est un des hommes de ce temps qui sentent le mieux leur baptême.* »

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

## POÉSIE

---

# LE NID

---

A M. Emile Grimaud

Je visitais hier l'église inachevée...
Les vitraux y jetaient un jour mystérieux ;
Le temple était désert... Sous la voûte élevée,
J'entendis tout à coup un son vif et joyeux.

Un passereau chantait pour sa jeune couvée,
Qui grandissait en paix, cachée à tous les yeux.
Paisible et confiant, il la croyait sauvée,
A l'abri des autels et voisine des cieux.

O touchante leçon ! sublime confiance !
Sanctuaire divin, protégeant l'innocence !...
Chantez, doux passereaux ; l'écho redit vos chants.

Au Dieu qui vous créa rendez, rendez hommage;
Chantez, oiseaux bénis ! votre simple ramage
Nous fait oublier l'heure et la voix des méchants.

Julien de la Ville-Béranger.

Vallet, août 1881.

---

# A L'AMBULANCE

## Souvenir de 1870

---

La lutte avait été terrible, ce jour-là.
Les vieux disaient : « C'en est une danse, cela ! »
Et les conscrits — chacun se montrant quelque entaille —
Étaient tous fiers d'avoir vu pareille bataille.
L'ambulance était trop étroite ; des blessés
Étendus sur le sol, l'un à l'autre adossés,
Et tournant vers les lits sanglants leurs fronts livides,
Attendaient que la mort fît encore des vides.
D'autres — ceux-là le soir manquèrent à l'appel —
Tout déchirés, livrant leurs membres au scalpel,
Insensibles dans leur dernière léthargie.
Un vieux prêtre, à genoux sur la paille rougie,
Parlait de l'autre vie à tous ces condamnés,
Qui s'en allaient bientôt plus calmes, pardonnés.

Vers le soir un nouveau brancard passa la porte ;
Qu'on se serre ; c'en est un encor qu'on apporte.
Celui-là, c'est un vieux marin, au front bronzé,
A l'air dur ; il avait l'os du crâne brisé,
Et la jambe emportée à la cuisse ; un bandage
Lui couvrait à moitié la tête et le visage;
Seul, au bord de la plaie on distinguait son œil
Mutilé, mais brillant encor d'un juste orgueil.
On posa ce débris de corps humain par terre.
Le major s'approcha, fit signe de se taire,

Puis secoua la tête en disant : « Celui-ci
« En a-t-il désormais pour deux heures ? »
— « Merci !

« Quelqu'un ne pourrait pas me bourrer une pipe ?
« Un obus m'a cassé la mienne, et par principe
« Encore, au ras des dents. C'est un maître coup, ça ! »

Ce fut tout ; un supplice horrible commença.
On entendit le bruit rapide de la scie,
Grinçant sur l'os. On vit des bouts de chair noircie
Ensanglanter la paille humide... Le major
Regarda le marin qui souriait encor,
En lâchant dans l'espace une large bouffée,
Pour comprimer un cri de douleur étouffée.
« Ami, murmura-t-il en lui prenant la main,
« La France perd un brave ! »
— Il passa son chemin.

Le prêtre vint alors, inclina son front chauve,
En prononçant tout bas la parole qui sauve :
« Je l'absous. » Il reçut les suprêmes aveux
Du blessé, son dernier regard, ses derniers vœux.
« Il me reste cent sous encor, pour tout bagage ;
« Père, vous enverrez mon bissac au village.
« La bonne femme est là qui mange du pain sec.
« Cela sera pour mettre un peu de lard avec. »
Il mourut ; l'aumônier murmura : « Pauvre mère,
« Ce sera pour payer ta place au cimetière ! »

LOUIS LE LASSEUR.

---

# NOTICES ET COMPTES RENDUS

—

**LES PORTRAITS DE LA ROCHEFOUCAULD, par le marquis de Granges de Surgères. 1 vol. in-8o. — Paris, Morgand et Fatout, 1882.**

Je me suis souvent révolté contre le vieil adage : *Timeo hominem unius libri.* Ce n'est pas craindre qu'il faut, c'est honorer celui qui se voue à un écrivain, à un livre ; qui se fait le gardien jaloux d'une renommée et, pour ainsi dire, l'ami posthume d'un grand homme. Un tel culte est rare ; on lit trop de choses différentes aujourd'hui, et on les lit trop vite ; la curiosité s'éparpille sur maint objet, ne se fixe sur aucun, et il se trouve, en fin de compte, quand on dresse le bilan de ces connaissances hâtivement acquises, qu'on n'a même pas gagné en étendue ce qu'on perd en profondeur. Loués soient donc ceux qui ne se laissent pas distraire, par les séductions des chemins de traverse, par le dangereux attrait de l'*école buissonnière*, du but noblement poursuivi ; qui l'ont toujours sous les yeux, qui y reviennent incessamment, et ne croient jamais l'avoir atteint. On ne voit plus guère de ces amis complaisants, vrais *clients* des patriciens littéraires, trop heureux de payer par une admiration passionnée, souvent irréfléchie, l'honneur d'avoir vécu dans l'intimité du maître. Boileau, s'il revenait, trouverait-il un Brossette, Johnson un Boswell, ou Gœthe un Eckerman ? Je ne le crois pas ; mais, à défaut de ces zélés disciples, que la reconnaissance et l'enthousiasme empêchent d'être des juges, des biographes, des critiques, à qui l'éloignement donne une vision plus nette du passé, ont substitué leur admiration raisonnée à cette sympathie de premier mouvement. Est-il besoin de citer des noms, des ouvrages ? Ceux de Walckenaër et de sa *Vie de la Fontaine,* de M. Taschereau et de ses travaux sur Corneille

et Molière, de M. Becq de Fouquière et de ses éditions d'André Chénier, sont le meilleur commentaire de ce que j'avance.

Un intérêt tout spécial s'attache aux moralistes, ces écrivains qui font penser ; aussi ont-ils leurs courtisans assidus, leur petite église toujours remplie de fidèles. Et pourtant, certains traits de la physionomie, séduisante entre toutes, de La Rochefoucauld avaient échappé aux critiques les plus sagaces, qui, à se mirer dans les *Maximes*, avaient un peu négligé leur auteur. M. le marquis de Granges de Surgères, qui a fait de la mémoire de l'illustre moraliste le souci dominant de sa vie littéraire, nous donne aujourd'hui une précieuse étude qui jette un jour nouveau en l'animant sur la fière image de La Rochefoucauld.

Après nous avoir montré ici même [1], dans la critique d'une édition nouvelle de La Rochefoucauld, à quel point il est maître de son sujet, et nous avoir donné le savoureux avant-goût de lettres inédites, M. de Surgères se pose et résout, dans son récent ouvrage, un petit problème esthétique qui intéresse également l'art et la littérature. Il s'agissait de savoir si le portrait gravé par Choffard, et qui se voit, avec de légères variantes, dans la plupart des éditions des *Maximes*, était bien le seul portrait officiel, authentique, de leur auteur ; s'il était, suivant la croyance générale, l'exacte reproduction de l'émail, ou plutôt des émaux, de Petitot. On savait, à n'en pas douter, qu'il existait deux de ces émaux, l'un appartenant à un riche amateur, l'autre faisant partie de la collection de la reine de Hollande ; mais on inclinait à penser que l'un était la copie de l'autre, qu'ils offraient un type identique, reproduit et popularisé par la gravure de Choffard. Ce qui avait accrédité cette opinion, c'est la publication, en 1862, d'un ouvrage important sur *les Emaux de Petitot ;* l'éditeur avait annoncé que son livre contiendrait la reproduction de l'émail tiré de la collection royale de Hollande ; mais, soit qu'un obstacle imprévu ou une coupable négligence eussent coupé court à ses recherches, il fit simplement copier, se bornant à remplacer la cuirasse par un

[1] *Revue de Bretagne et de Vendée* (livraisons d'octobre et de novembre 1881).

manteau, le portrait si connu de Choffard. Cette supercherie, — il faut bien l'appeler par son nom, — n'éveilla pas l'attention des amateurs, moins épris de la ressemblance que du fini de l'exécution ; personne ne parut songer à se demander s'il n'y avait pas eu, tout au moins, légèreté dans l'affirmation de l'éditeur. M. de Surgères avait été frappé déjà des différences qu'offrait le portrait gravé par Choffard avec l'œuvre d'un plus proche contemporain du duc, le dessinateur Moncornet. Toutefois, quand il se rendit à La Haye, je n'ose dire que c'était pour éclaircir un doute ; il voulait bien plutôt retrouver et admirer, peints par un grand artiste, les traits de son auteur favori. Il nous a dit sa surprise, à la vue du célèbre émail, qui, ne rappelant que de très loin la gravure de Choffard, présentait, avec celle de Moncornet, une ressemblance frappante, indéniable. Autrefois, dans la république des lettres des Scaliger et des Saumaise, quelles invectives, quels horions n'eussent pas valus à l'éditeur son aplomb imperturbable, son malencontreux essai de mystification !

M. de Surgères, avec une modération qu'auraient enviée les délicats, les *honnêtes gens* du XVII^e siècle, l'abbé de Bellegarde ou le chevalier de Méré, s'est contenté de quelques fines épigrammes : le simple exposé des faits et l'eau-forte où M. Lalauze nous a rendu l'émail de Petitot, vengeaient assez la vérité méconnue ! D'ailleurs, le mérite d'exactitude de Choffard, sa conscience d'artiste, n'ont point à souffrir ici ; il demeure seulement établi que, près de l'émail qu'il a reproduit, il en existe un autre dont s'est inspiré Moncornet. C'est dans le parallèle entre ces deux portraits du duc, dans la discussion des dates qu'il convient de leur assigner, qu'apparaît le talent très fin d'observateur, de psychologue, de M. de Surgères ; il lui semble, — et comment ne pas le suivre dans ses ingénieuses conjectures ? — que Choffard a reproduit un La Rochefoucauld vieilli, reposé, attristé de ses illusions perdues, un peu effrayé de sa misanthropie implacable; Moncornet, au contraire (d'après le premier émail de Petitot), le duc, dans tout le lustre de sa jeunesse galante et *frondeuse*, moqueur et fanfaron,

ayant aux lèvres une parole d'amour, toute prête, en s'envenimant, à devenir une de ses admirables et désolantes *Maximes ;* car on nous rappelle, fort à propos, que, si elles furent écrites plus tard, les *Maximes* avaient, au temps de la Fronde, germé dans le cerveau du grand écrivain. N'est-il pas bien naturel de faire remonter à cette époque de cabale et d'amour cette pensée sur laquelle j'ouvre le livre au hasard, perle détachée du précieux écrin : « Qui vit sans folie, n'est pas si sage qu'il le croit ! »

Je regrette de ne pouvoir insister, — comme ce serait justice, — sur le catalogue des portraits gravés de La Rochefoucauld qui termine le petit volume, si intéressant et si substantiel de M. de Surgères. Ce n'est point ici une sèche et aride nomenclature, jetée, comme par acquit de conscience, à la suite d'un travail critique : quarante-quatre portraits du duc y sont décrits avec une élégante précision, et tout le charme d'une érudition sans pédantisme. Quelques-uns de ces portraits, ceux gravés par Odieuvre et Duponchel, procèdent de la gravure originale de Moncornet ; les autres, en plus grand nombre, gravés par Gaucher, Roger, Bertonnier, Hopwood, se rattachent au type adopté par Choffard. J'ai différé jusqu'à ce moment à parler d'un dessin de Dévéria, qui n'est pas le moindre attrait du livre de M. de Surgères ; en le reproduisant à l'eau-forte, M. Lalauze à presque laissé à ce petit chef-d'œuvre le ton vaporeux de la sépia. Assis sur un tertre, en pleine campagne, l'écharpe blanche ceignant sa cuirasse, le guerrier moraliste semble perdu dans une rêverie d'où la mélancolie n'exclut pas la douceur : je gage que, sous le charme de cette solitude, il est prêt à dire, avec son contemporain La Bruyère : « Tout notre malheur vient de n'être pas seuls. »

OLIVIER DE GOURCUFF.

---

**LÉGENDES BIBLIQUES ET ORIENTALES,** par M. le comte de Saint-Jean. — Un vol. in-18. — Société générale de librairie catholique. Paris, Victor Palmé, 76, rue des Saints-Pères.

La muse de M. le comte de Saint-Jean est une muse aux grandes ailes. Il lui faut les larges horizons, les souvenirs héroïques et

les éclatantes couleurs. Comme le dit M. A. de la Breure, dans la belle préface qui ouvre ce volume, l'auteur, « épris de l'infini, ne se trouve à l'aise que sur les sommets vastes et lumineux de l'idéal. Nos régions froides et ténébreuses l'étouffent. »

Ces poésies sont animées d'un sentiment mystique très profond. La forme en est souple et brillante. Qu'on lise les pièces intitulées *Abraham*, *Elie*, *Salomon*, *la Reine de Saba*, *Sainte Thérèse*, *les Visions d'Hermas*, *le roi Roboam*, *le Songe de Darius*, et l'on verra quelles richesses d'imagination y sont répandues. Tout en s'inspirant de la Bible et des récits allégoriques des premiers temps de l'ère chrétienne, M. le comte de Saint-Jean a su garder son propre style ; les images qu'il emprunte prennent sous sa plume des teintes nouvelles et ses œuvres ne ressemblent aucunement à des traductions. Le lecteur nous saura gré de mettre sous ses yeux quelques passages du poème *la Reine de Saba* :

Or, dans ces nuits orientales
Où l'on respire la fraîcheur,
Sur la terrasse aux blanches dalles
La reine effeuillait une fleur ;
Aux doux feux de la lune errante
Son diadème s'irisait
Et, d'une voix basse et tremblante,
Le grand roi Salomon disait :
« Oui je donnerais ma science,
« Tout ce que ma lyre a chanté,
« Et ma sagesse et ma puissance
« Pour les doux fruits de ta beauté.
. . . . . .
« Je donnerais toutes ces choses
« Pour un de ces baisers de feu
« Que retiennent tes lèvres roses...
« Qui d'un mortel feraient un Dieu !
. . . . . .
— « Toi qui m'appris, répond la reine,
« Ces grands secrets venus des cieux,
« Dis-moi si le roi des montagnes
« Le cèdre aux orgueilleux rameaux
« Pourrait ramper dans les campagnes

« Comme l'hysope au bord des eaux ?
« Vois ces oiseaux jeunes encore :
« Partis des pays du sommeil,
« Ils ne poursuivaient que l'aurore
« Et trouvent au but le soleil !
« Et moi qui de si loin te nomme
« Entre tous le plus élevé,
« Ne vas-tu me laisser qu'un homme
« A la place du Dieu rêvé ?
« Non, dans mon Arabie heureuse
« Je veux porter ton souvenir
« Comme une eau pure et merveilleuse
« Qu'aucun souffle n'a pu ternir. »

Il serait difficile d'exprimer en plus beaux vers des sentiments d'une plus noble délicatesse.

Les peintures vigoureuses se trouvent dans ce livre, à côté des tableaux gracieux. Voici un fragment de la pièce où l'auteur a décrit le désespoir du prophète Elie :

Elie, en répétant sa plainte lamentable,
Roulé dans son manteau, s'endormit sur le sable.
Ses esprits sont frappés d'une morne langueur,
Il ne sent plus sa force et plus battre son cœur ;
L'âme a brisé le corps. Quand tout à coup un ange
Montrant un pain divin lui dit : Approche et mange.
Honte dans Israël à qui peut sans rougir
Avant la fin du jour se coucher pour mourir.
. . . . . .
Rejette loin de toi les plis de ton suaire,
Dépouille ta faiblesse en te levant de terre ;
Allons, debout et marche ! Au sortir de ce lieu
Tu vas trouver Horeb, la montagne de Dieu !
Ne crains rien, monte encore, et sur l'ardente roche
Le Seigneur te dira : Je t'attendais, approche !

Aux chants inspirés par ces grands souvenirs, M. le comte de Saint-Jean a mêlé quelques notes bretonnes. La Bretagne étant toujours une terre passionnée pour le mystère et l'infini, on peut sans disparate écrire son nom auprès de celui de la Judée.

JOSEPH ROUSSE.

---

**ETAT DU DIOCÈSE DE NANTES EN 1790, par M. l'abbé P. Grégoire. 1 vol gr. in-8°. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.**

L'histoire de l'Eglise de Bretagne, malgré les importants travaux de nos Bénédictins, est loin d'être complètement élaborée, et le diocèse de Nantes, en particulier, n'est pas le plus riche en recueils instructifs. On sait que l'ouvrage de MM. Anatole de Barthélemy et Geslin de Bourgogne, commencé sur un très vaste plan, est demeuré inachevé : *les Anciens évêchés de Bretagne* ne comprennent que les territoires de Tréguier et de Saint-Brieuc. Quels sont les ouvrages qui traitent de nos origines chrétiennes, de l'influence de nos évêques, du rôle du clergé dans les villes et les campagnes, des institutions qui ont perpétué la foi parmi les populations, du nombre et de l'importance des fondations pieuses, de la prospérité et de la décadence des maisons religieuses ? Je n'en vois qu'un, c'est celui de l'abbé Travers, et ce livre n'est qu'une compilation, émanant d'un esprit étroit, partial, sans élévation, qui énumère les faits brièvement, sans aucun art littéraire, dans l'ordre purement chronologique.

Il est vrai que nous possédons quelques bonnes monographies, comme celles de M. de la Nicollière sur la Collégiale de Notre-Dame de Nantes, sur le couvent des Cordeliers de Nantes, sur l'abbaye de la Chaume ; celle du Père Flavien sur les Capucins de l'Ermitage ; mais le voile de l'inconnu couvre encore trop de personnages et trop d'établissements.

Sauf Mgr Cospéan, étudié par M. l'abbé Gaignard, nos principaux évêques n'ont pas trouvé de biographes ; nos chapitres de Saint-Pierre de Nantes, de Saint-Aubin de Guérande, de Notre-Dame de Clisson, nos 49 communautés d'hommes et de femmes, notre cathédrale, attendent toujours un historien. La publication de M. l'abbé Grégoire, *Etat du diocèse de Nantes en 1790*, va inaugurer, nous le croyons, une série de travaux qui élargiront notre horizon. Son livre est véritablement bien fait pour engager notre clergé dans la voie des recherches, pour le pousser à sonder toutes les questions qui doivent former le programme de l'histoire locale. Le passé, avec ce guide, n'est plus une énigme indé-

chiffrable. Quiconque lira les notions générales exposées dans le préambule, sera promptement au courant de la situation du monde ecclésiastique sous l'ancien régime, il en connaîtra la langue, les usages, et sera de suite préparé à l'interprétation des textes.

Dans le corps de l'ouvrage, chaque recteur trouvera sur sa paroisse un résumé substantiel, des dates, des nomenclatures, qui lui expliqueront ce que la tradition lui révélait vaguement, et là où s'élevait une abbaye ou un prieuré, il aura une notice qui l'éclairera sur les siècles du Moyen Age. Les confréries, les hôpitaux, les écoles, les patrons, les revenus, le matériel des sacristies, sont des sujets intéressants que M. l'abbé Grégoire n'a pas négligé d'introduire dans son cadre. A cet égard, l'*Etat du diocèse de Nantes en 1790* abonde en renseignements qui sur bien des points paraissent définitifs.

L'œuvre est estimable par tant de côtés, elle se recommande par des efforts si consciencieux, qu'elle n'a rien à craindre des libertés de la critique; nous pouvons donc dire franchement toute notre pensée. Puisque l'auteur a touché aux obscurités des origines paroissiales, pourquoi n'a-t-il pas été plus hardi dans ses recherches ? Il aurait certainement réussi à combler plus d'une lacune et à supprimer plus d'un point d'interrogation. A défaut d'éclaircissements, il pouvait nous mettre sur la voie de la vérité, en nous produisant la désignation la plus ancienne de chaque paroisse. Sous ce rapport, on regrette que les titres annonçant chaque article ne soient pas rédigés d'après un système uniforme, le caprice a trop de place dans cette nomenclature. Nous applaudissons, quand nous voyons sous la Limousinière, *Eleemosinaria*, l'aumônerie ; près de Moûtiers, de Montoir et de Montrelais, le mot de *monasterium ;* à la seule physionomie des noms, nous jugeons de l'antiquité de certains centres de populations, et nous nous demandons pourquoi Prinquiau n'est pas accompagné de *Prehinquel ;* Conquereuil, de *Concuruz*. Le Cartulaire de Redon, le pouillé du diocèse du XIIIe siècle, les vieilles chartes des mo-

nastères, fournissent des leçons précieuses à recueillir. *Bath*, la plus ancienne rédaction du nom de Batz, se retrouve dans le nom de la Chapelle-Bassemer, qui, au XII^e siècle, s'écrit *Bath-samer*, et nous transporte loin du *Beata Matre*, adopté dans le pays.

Voici quelques autres rectifications qui s'imposent, quand on examine de près les premiers titres de nos paroisses : Savenay est, à n'en pas douter, une des plus antiques paroisses du diocèse ; elle est mentionnée dans le Cartulaire de Redon et dans le pouillé de 1287 ; *Mondilonium* est la forme latine de Maisdon et non de Mouzillon, et la *Bourdinière* est le nom primitif de Pannecé.

On voit que nos remarques n'attaquent en rien la partie principale de l'ouvrage. L'*Etat du diocèse de Nantes en 1790*, dressé par M. l'abbé Grégoire, reste, malgré tout, un instrument précieux de travail, un répertoire indispensable pour tous ceux qui ont à se diriger dans l'étude si complexe de nos institutions religieuses, et un recueil bien supérieur à tous les pouillés manuscrits ou imprimés connus dans la province de Tours. Le livre se termine par une carte où l'auteur a pris la peine de tracer les divisions ecclésiastiques et de marquer l'emplacement de nos établissements religieux et charitables. Cette manière d'enseigner l'histoire sera vivement appréciée de tous les lecteurs.

LÉON MAÎTRE.

---

LE PATRIOTE BOURNONVILLE. (1791-1792.)— Documents inédits pour servir à l'histoire de la Révolution, à Saint-Nazaire, recueillis et annotés par M. Gustave Bord.

C'est le titre d'une intéressante brochure que vient de publier M. Gustave Bord ; et ces documents, recueillis par lui, permettent de reconstituer tout entière la curieuse figure de Bournonville. Ancien commis aux fermes du Roi, Vincent-Théodore Bournonville devient, dès le commencement de la période révolutionnaire, un ardent patriote, et se met, à Saint-Nazaire, à la tête du mouvement. Toutes ses tentatives ne furent pas heureuses, ses exhortations ne trouvèrent guère d'écho parmi les paisibles habitants

d'alors, et il fut obligé de partir, sans avoir obtenu le succès qu'il espérait.

Cette monographie n'est, croyons-nous, que le prélude d'une série de publications que l'auteur doit faire paraître sur l'histoire de la fin du siècle dernier. M. Bord a patiemment amassé une quantité considérable de documents originaux, presque tous inédits ; sa bibliothèque renferme, à peu de chose près, tous les ouvrages, toutes les brochures de quelque valeur sur cette époque, et il n'a plus qu'à coordonner les matériaux nombreux qu'il possède, pour produire une œuvre importante, qui pourra être critiquée, combattue, qui le sera même certainement, mais qui, du moins, ne passera pas inaperçue.

L'époque actuelle s'attache particulièrement à ces travaux d'exhumation : on aime ce qui n'a pas encore été imprimé ; l'érudit se plaît à retrouver le texte même des décrets, des lois, des circulaires, des proclamations, les procès-verbaux dressés au moment des événements, les commentaires, les mémoires des contemporains. Quelques critiques ont blâmé cette tendance et ont reproché à l'histoire ainsi instruite de trop s'attacher aux petites choses et de se perdre dans les détails. Nous ne saurions, pour notre part, accueillir ces griefs ; M. Thiers l'a dit avec raison, dans l'avertissement de l'*Histoire du Consulat :* « Il y a vingt manières d'écrire l'histoire. » Tous les écrivains ne peuvent concentrer dans quelques généralisations les chroniques d'un pays ; l'analyse doit forcément précéder la synthèse, et la conclusion historique ne peut découler que de la connaissance de faits distincts, spéciaux, étudiés dans leurs moindres replis.

La curiosité, qui est un des caractères de l'esprit humain, nous porte à rechercher ce qu'ont fait exactement nos ancêtres, et, pour le savoir, nous ne nous contentons pas toujours des affirmations d'un écrivain ; nous ne nous décidons que sur pièces probantes.

De là ces recherches nombreuses et couronnées de succès, qui, dans les temps modernes, sont venues jeter une vive lumière sur tant de points contestés.

Et d'ailleurs, ces études de détail font mieux connaître les

mœurs, les usages, les caractères de nos pères ; nous revivons, pour un instant, dans le temps passé, et l'on peut constater que malgré le cours des âges, l'homme reste toujours le même. Est-ce que Bournonville est mort ? Qui donc, dans nos jours de trouble, ne l'a pas connu, avec sa vantardise, ses éclats de voix, son intempérance de geste et de langage, ses protestations de dévouement à la chose publique ? Sa race durera autant que le monde.

Et, au point de vue de l'histoire de Saint-Nazaire, que de choses à relever ! Si l'on compare la ville d'aujourd'hui à la petite bourgade d'autrefois, si l'on rapproche les usages actuels de ceux de la fin du XVIIIe siècle, que de sujets de réflexions !

Voyez, par exemple, ce rapport de Bournonville aux administrateurs du district, le 11 septembre 1791 : « Le fanatisme « exerce son empire à Saint-Nazaire avec d'autant plus de force « qu'il domine des esclaves. Tous les jours, il se dit, à cinq heu- « res, un chapelet qui s'annonce par le son d'une cloche. Cet « office est psalmodié par environ cent femmes, sans qu'elles « aient à leur tête un ministre. La cérémonie faite, on se ras- « semble par sections, et les moyens à prendre pour détruire la « Révolution sont le sujet de l'entretien. »

Le 13 février 1792, Besson, lieutenant du bataillon des volontaires de Mayenne-et-Loire, écrivait de Savenay à son ami Guibert de la Noue : « Saint-Nazaire, ville dévote, des femmes à plein « l'église, et les hommes à genoux jusque dans la rue. Des bonnes « Vierges au-dessus des portes; à certains jours, des cierges qu'on « allume et des neuvaines qu'on fait, au vent, à la pluie, n'étant « arrêté par rien. Il y a force matelots dans le pays. Quand ils « partent ils font des vœux, ou ce sont leurs femmes qui en font « pour eux ; des vœux aussi quand il y a tempête, si bien qu'au « retour on prie, on accroche des drapeaux, des avirons, des « rames, aux piliers de la nef, et tout cela produit de bonnes som- « mes au curé et à deux prêtres qui le secondent. La Révolution « a peu troublé ces pratiques ; on se divise. Il y a des incrédules ; « mais le grand nombre va toujours, plie toujours, craint et paye « toujours, ce qui met le pasteur (car il ne faut rien céler), à

« même de soutenir bien des familles pauvres, que sans lui, on « verrait sans pain. Du bien et du mal, partout ainsi.»

Ces citations méritaient d'être conservées ; nous pourrions en relever bien d'autres ; elles donnent un relief particulier au travail de M. Bord, et rendent des plus attrayantes la lecture d'un chapitre inédit de l'histoire de la Révolution dans notre pays.

Ajoutons, pour être complet, que M. Bord a su, dans un bon style, relier entre eux, par des explications toujours appuyées sur des preuves, les documents qu'il a réunis.

Nous n'avons plus qu'à terminer par désideratum : que M. Gustave Bord ne nous fasse pas trop attendre la publication des autres recherches faites par lui sur l'époque objet de ses études.

A. G.

---

## LE CONGRÈS DE L'ASSOCIATION BRETONNE A CHATEAUBRIANT

L'Association Bretonne a décidé de tenir son prochain Congrès à Châteaubriant, où il s'ouvrira le 4 septembre 1882.

C'est une bonne nouvelle pour le département de la Loire-Inférieure et aussi pour l'Association Bretonne, car aucune ville de ce département ne pouvait en ce moment être mieux choisie pour une telle solennité. De toutes parts aujourd'hui des lignes ferrées convergent vers cette vieille cité, si pittoresque, si curieuse par ses souvenirs historiques, si intéressante au point de vue agricole par les belles cultures et les grands établissements qui l'entourent. L'administration, la population entière, s'apprêtent, nous le savons, à témoigner de toute façon leur vive sympathie pour l'institution, si bretonne, si patriotique, de notre Congrès provincial.

Nous espérons donc que cette session sera excellente. Nous reviendrons d'ailleurs sur ce sujet.

En attendant, nous sommes heureux de pouvoir, des premiers, publier le programme très intéressant des questions qui seront, en cette occasion, soumises à l'examen de la Classe d'Archéologie de l'Association Bretonne.

## Programme des questions

*proposées par la Classe d'Archéologie de l'Association Bretonne pour le Congrès qui s'ouvrira à Châteaubriant le 4 septembre 1882.*

### ARCHÉOLOGIE

1. Déterminer l'importance et le caractère des stations de l'époque paléolithique (âge de la pierre éclatée) observées dans le département de la Loire-Inférieure.

2. Signaler, décrire, classer les principales fortifications anciennes, soit de terre, soit de pierre, existant en Bretagne. Rechercher leur origine, leur destination, le rôle qu'elles ont pu avoir dans les évènements politiques et militaires de notre histoire [1].

3. Le département de la Loire-Inférieure possède-t-il des agglomérations ou des lignes de fortifications et de *mardelles* gauloises du type décrit par M. de Belloguet pour la Franche-Comté et la Champagne? S'il en existe, en donner la description avec plans et dessins.

4. Faire connaître les exploitations métallurgiques (fer ou étain) qui ont existé sur le territoire actuel du département de la Loire-Inférieure aux temps des Gaulois et des Romains.

5. L'industrie gauloise des Nannètes a-t-elle laissé quelques traces dans la région de la basse Loire et dans l'arrondissement de Châteaubriant ?

6. Les armes de bronze trouvées dans la péninsule armoricaine sont-elles dues à l'industrie indigène ou à l'importation? Les comparer à celles qu'on a découvertes dans le reste de la France.

7. Signaler et décrire les monuments anciens du département de la Loire-Inférieure qui n'auraient pas été jusqu'ici l'objet d'études suffisantes.

8. Comparer la musique populaire bretonne avec la musique des Grecs, le plain-chant, et les mélodies populaires des autres nations de l'Europe. Rechercher s'il existe un fonds de connaissances musicales commun à toutes les branches du groupe indo-européen.

9. Quelles sont les mesures à prendre pour sauver de l'oubli les mélodies populaires dans les diverses parties de la Bretagne ? — Par quels moyens réussirait-on à faire goûter aux populations parvenues à

1. Cette question se rapporte à toutes les fortifications antérieures à la fin du XVIe siècle ; nous appelons spécialement l'attention sur la grande ligne de défense existant entre Abbaretz et Vay (Loire-Inférieure), décrite par M. Pitre de Lisle dans le *Dictionnaire archéologique de l'arrondissement de Châteaubriant.*

l'état de *culture* les bienfaits du chant populaire, dont jouissent celles qui sont restées à l'état de *nature* ?

HISTOIRE

10. Faire connaître l'état actuel des études celtiques en France et à l'étranger. Exposer les résultats acquis, indiquer les points obscurs et les lacunes.

11. Signaler les emprunts faits au paganisme romain par la religion des Gaulois, particulièrement en Armorique.

12. Géographie gallo-romaine de la partie de l'Armorique aujourd'hui comprise dans le département de la Loire-Inférieure.

13. Origines chrétiennes de la Bretagne Armorique. — Formation des évêchés et des diocèses; fondation des monastères et des paroisses, — Légendes des saints; anciennes liturgies et anciens pèlerinages.

14. Histoire du pays nantais aux époques mérovingienne et carlovingienne.

15. Géographie féodale du comté de Nantes.

16. Histoire de la ville de Châteaubriant [1]; travaux auxquels elle a donné lieu; documents inédits. — Bataille de Châteaubriant en 1222.

17. Des rapports de la Bretagne avec la France aux diverses époques de notre histoire, jusqu'en 1532.

18. Histoire de l'industrie et des corps de métiers en Bretagne avant 1789.

19. Attaques des Anglais contre la Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles.

20. Lutte de la Bretagne contre le despotisme depuis la mort de Louis XIV : rôle du Parlement, rôle des États.

PHILOLOGIE, HISTOIRE LITTÉRAIRE.

21. De la poésie religieuse et nationale en Bretagne au temps de la duchesse Anne.

32. Étudier, dans leurs rapports avec la Bretagne, les personnages historiques et les grands écrivains de la France, surtout depuis le XVI^e siècle.

23. Littérature populaire de la Haute-Bretagne (légendes, contes, chansons, etc.)

24. Rendre compte du mouvement littéraire, historique et archéologique en Bretagne depuis 1880.

[1] Sous cette question, il serait intéressant de soumettre à un examen critique les données historiques et légendaires relatives aux trois célèbres baronnes de Châteaubriant: Sibille (XIII^e siècle), Françoise de Dinan (XV^e siècle) et Françoise de Foix (XVI^e).

# CHRONIQUE

Sommaire. — I. Concours régional! — Menus propos d'un archéologue en voyage. — Excursion autour du Concours régional. — Le Musée de l'Oratoire et l'introuvable Exposition. — La collection Parenteau. — Les faïences. — II. Mgr de la Hailandière et M. Alexandre de la Bigne-Villeneuve. — Les généraux de Lauriston et Thouvenin.

## I

Si vous avez visité notre concours régional, cher lecteur, je n'aurai rien à vous apprendre — et bien peu de choses, si vous ne l'avez pas vu. Depuis un mois nous étions aveuglés par de grandes affiches bariolées de bleu et de rouge, et promettant des merveilles en tous genres. A quoi bon résister à ces alléchantes promesses? Je me suis donc mis en route, bercé par les plus douces illusions et cherchant à deviner l'effet de cet amalgame de bêtes à cornes et d'orphéons, de machines agricoles et d'archéologie. Pourquoi l'archéologie se trouve-t-elle aussi de la fête? Serait-ce pour donner satisfaction à ces esprits rétrogrades qui ont le mauvais goût de regretter le temps passé, ou pour céder à cette mode, à cette fureur du vieux qui, après avoir envahi les lettres et les arts, se faufile maintenant chez nous sous forme de gros meubles vermoulus ou de bibelots interlopes? N'est-ce pas plutôt un ingénieux repoussoir destiné à faire ressortir les mirifiques chefs-d'œuvre de l'ère moderne?

Ces réflexions n'étaient point du goût de mon compagnon de voyage, un vrai descendant des Celtes, qui arrivait en droite ligne de Locmariaker ou de Carnac. — L'archéologie, me dit-il, en caressant des yeux une lourde valise bourrée de haches en pierre, mais c'est aujourd'hui le plus beau champ de bataille où les défenseurs du matérialisme et de l'idée divine puissent se rencontrer. C'est mieux encore, c'est l'arbre généalogique de la famille humaine, c'est la vieille citadelle de nos pères que l'ennemi s'efforce de saper et de détruire. Etre singe ou enfant de Dieu, voilà la question; tout le travail de la pensée humaine converge vers ce grand problème: l'étude des races, l'étude des langues, la physiologie

et la géologie; tout vient aboutir à ces grandes recherches de l'origine de l'homme et de sa vie première, à l'Archéologie, en un mot. — C'est très bien, cher monsieur, lui dis-je, mais enfin expliquez-moi donc quel intérêt auront pour moi ces rangées de cailloux ébréchés et ces sabres en vieux cuivre, que l'on voudra sans doute nous faire avaler, sous prétexte d'archéologie. — Un intérêt très piquant, croyez-moi ; c'est avec ces armes que nous reconstruisons, pièces par pièces, l'histoire de notre passé. Avez-vous jamais songé aux premières générations qui ont foulé ce sol, à ces tribus grossières dont la vie, les habitudes, l'industrie étaient absolument semblables à celles des peuplades sauvages du Nouveau-Monde et de l'Océanie ? Vous vous sentez séparé par des milliers de lieues de ces chasseurs à demi-nus dont l'existence toute primitive contraste si violemment avec les délicatesses de notre civilisation raffinée. Eh bien, si je vous montrais là, en plein département de la Loire-Inférieure, les traces de tout un peuple de sauvages ? — Cela serait curieux, j'en conviens, mais comment pourriez-vous être si bien renseigné ? Car ces sauvages ont décampé depuis longtemps, j'aime à le croire. — Ils ont décampé, cela est vrai, mais ils ont aussi campé. Or que voyons-nous en Amérique, en Océanie, sur les plateaux occupés par les tribus de chasseurs? Des pointes de flèches en pierre dure, habilement taillée par éclats, des haches en roches amincies et affilées par le frottement, des harpons en os pour la pêche et des éclats allongés et tranchants pour servir de coupoirs. Eh bien, ce sont des objets en tout semblables à ceux-là qui nous font reconnaître ici, sur ces buttes, l'établissement de peuplades barbares, aussi peu avancées au point de vue industriel que les Canaques et les Australiens du commencement de ce siècle. — Tout cela me semble acceptable, votre façon archéologique d'envisager nos campagnes peuplées de sauvages armés en guerre, ne manque pas d'un certain pittoresque. Mais comment arrivez-vous avec vos silex à pourfendre le matérialisme ? — Ces silex, ces armes de pierre dont on se sert encore dans certaines parties du monde, vous expliqueront la marche inégale du progrès. Si l'homme, par une simple loi de nature, s'est fait tout seul, et a progressé insensiblement depuis le singe à queue prenante qui gambade dans les forêts de cocotiers, jusqu'à M. Grévy, qui nous gouverne et tient, au lieu de sceptre, une queue de billard entre ses mains, comment se fait-il que nous voyions encore en plein XIXe siècle des races arrêtées aux premiers échelons de la civilisation ? Examinez la marche et les progrès des races humaines et des langues. Le point de départ, le centre d'où ont rayonné toutes les civilisations est ce sanctuaire de l'Asie où Dieu plaça la première famille humaine. Le créateur a touché ce point et, comme l'eau

frappée par un caillou dessine ces couronnes qui vont toujours en grandissant, de ce centre sont parties les zones successives du progrès humain. Les premiers flots ont eu à lutter contre la rigidité de la ligne droite; ils se seraient bientôt effacés, si de nouvelles ondes n'étaient venues les relever. Mille obstacles ont ralenti, entravé la marche de ce courant divin; tandis qu'il s'étendait rapide, incessant, au bord de la mer intérieure, les hommes, relégués dans les froides régions du Nord, ou perdus sur les îles des mers du Sud, étaient réduits à leur seule initiative; ils sont restés là, immobiles, écrasés par la lutte pour la vie, jusqu'au temps où le courant est venu de nouveau les saisir. L'étude de cette dispersion est le grand objectif de l'archéologie...

Le sifflet de la locomotive est venu brutalement interrompre cette démonstration, et je n'ai plus retrouvé mon guide que devant les vitrines de l'exposition archéologique.

A la sortie de la gare, quelques mâts bleus, piqués de cent mètres en cent mètres le long des trottoirs, symbolisent l'allégresse de la ville et conduisent l'étranger clairvoyant jusqu'aux baraques du Concours.

La place de la Duchesse Anne, le cours Saint-Pierre, la place Louis XVI, le cours Saint-André et une autre place au bord de l'Erdre, dont personne à Nantes n'a pu me dire le nom, sont emprisonnés dans des barricades en bois rouge. Les beaux arbres des Cours dominent ce vaste champ clos; mêlées à leur feuillage, des banderoles aux couleurs vives secouent, sous le ciel bleu, leurs flammes tapageuses, et des nuages de poussière dorée s'engouffrent dans l'étroit passage de la place Louis XVI. Comme je tiens à bien voir, j'attendrai que cette nuée aveuglante soit dissipée; peut-être, aussi, ce que nous cachent ces baraques ne vaut-il pas ce que nous apercevons par-dessus.

Et d'abord, voici la statue du roi-martyr, dominant de sa majesté muette le fracas du progrès moderne; il songe sans doute à quelle grande pensée obéit maintenant ce noble pays de France. Je regrette que notre souverain à l'année ne soit pas venu visiter le Concours, ainsi qu'on l'avait *espéré;* son discours nous eût édifiés sur ce point; et puis, quel beau parallèle à établir entre l'élu du peuple et sa victime! — A l'angle de la place Louis XVI, on découvre les bâtiments de l'Evêché, dont les murs gris, percés de fenêtres gothiques, ressemblent plus à une courtine de château qu'à un palais épiscopal; puis la vieille cathédrale de Nantes, colosse moitié blanc et moitié noir, dont la façade tombe en ruine, tandis que l'abside s'élève toute jeune, ombragée par le vert feuillage des vieux ormeaux. De nos jours on ne construit plus de cathédrales et la saisissante apostrophe de Musset est toujours vraie :

Regrettez vous le temps.....
Où Cologne et Strasbourg, Notre-Dame et Saint-Pierre,
S'agenouillant au loin dans leurs robes de pierre,
Sur l'orgue universel des peuples prosternés
Entonnaient l'hosannah des siècles nouveau-nés ?

La sève qui montait si rapide dans ces hautes colonnes s'est ralentie peu à peu, les projets grandioses du temps de nos Ducs sont tombés avec l'indépendance bretonne. Le XVIIe siècle est venu froidement tronquer les merveilleuses nefs de la grande basilique et étouffer sous ses oripeaux romains et grecs cette splendide efflorescence de l'art chrétien. Malgré ses mutilations, la noble cathédrale, comme une duchesse privée de ses atours, conserve encore je ne sais quelle grandeur hautaine qui plaît au cœur d'un Breton.

Les travaux pour l'achèvement de l'abside se sont ralentis depuis un an; nos gouvernants trouveront-ils sous leurs chapeaux à haute forme les hautes pensées qui ont jadis fait éclore cette puissante manifestation de la foi? Il nous est un peu permis d'en douter.

Mais nous voici bien loin (et bien près cependant) de ce fameux Concours régional. Si vous m'avez suivi jusque-là, cher lecteur, hâtons-nous de passer ensemble sous l'immense pancarte de l'EXPOSITION ARCHÉOLOGIQUE.

La vieille chapelle de l'Oratoire sert, depuis tantôt vingt-cinq ans, de Musée départemental aux antiquaires de la Loire-Inférieure. Je l'avais visitée, il y a peu de temps, et je l'ai trouvée très avantageusement changée; de nouvelles vitrines, alignées dans l'axe de la nef, donnent un libre passage jusqu'au rond point de l'abside; les lumineuses aquarelles, dues au pinceau d'un maître, M. Bourgerel, brillent sur ces vieux murs, et, tout autour du chœur, les figures mystiques du moyen âge, les bas-reliefs gallo-romains et les gracieuses statues de la Renaissance se détachent sur un fond violacé qui les rejette bien en lumière.

Après avoir ainsi traversé le Musée dans toute sa longueur, je me retournai, cherchant des yeux l'exposition promise : à droite et à gauche, je n'aperçus dans les transepts que les figures bien connues des momies de Memphis ou les têtes grimaçantes des poutrelles gothiques; en face, les longues vitrines où sont déposées les collections du Musée; tout au fond, les grandes statues du clocher de Saint-Pierre et l'élégant berceau de l'ancienne Collégiale. Où est donc l'Exposition ? Et je me remis en chasse, passant des vitrines égyptiennes au vieux plan de Nantes, des séries d'armes de bronze à la collection Campana. A la fin, je découvris une toute petite porte, à panneaux en tête de diamant, sur laquelle une affiche blanche portait ces mots : ENTRÉE INTERDITE AU PUBLIC. Quel

est donc ce sanctuaire ? Cette porte ne cache-t-elle pas les trésors de l'introuvable Exposition ? Quel mot faut-il dire pour la faire tourner sur ses gonds rouillés ? — La foule, après avoir donné un coup d'œil au Musée qu'elle connaissait d'avance, se pressait anxieuse et déçue devant cette porte... inexorable comme le seuil de l'Enfer. Certes les hiéroglyphes enroulés sur les sarcophages des momies avaient moins de succès que cette énigme en demi-ronde : ENTRÉE INTERDITE AU PUBLIC.

Pendant que je me perdais en conjectures, je fus rejoins par mon archéologue du wagon. Il était radieux. — Qu'importe l'Exposition ! me dit-il ; le Musée est là et il a doublé d'intérêt et de valeur. Voici bien la collection la plus variée que nous ayons en Bretagne, et celle-là n'est pas un oiseau de passage, venant battre des ailes pour quelques jours aux vitrines d'une exposition. Tous ces objets sont à nous ; nous pouvons les étudier, les citer, et désormais, avec leurs numéros d'ordre, ils pourront servir de sujets d'étude aux savants de France et de Bretagne.

Ce disant, mon enragé compagnon me conduisit devant une enfilade de quatorze vitrines, remplies des plus curieux spécimens de toutes les époques. Au centre brillait une plaque dorée, portant ces mots : COLLECTION Fne PARENTEAU.

Le savant directeur de l'Oratoire, après avoir consacré plus de vingt ans à enrichir les collections départementales confiées à ses soins, a voulu laisser ses précieuses séries de monnaies, de bijoux, de céramique, et d'armes anciennes au Musée archéologique de Nantes. Par une sorte de coquetterie, il a tenu à ce que, au moment où ses beaux trésors seraient donnés à la ville, le Musée brillât d'un éclat tout nouveau, et les heureux changements que vous avez remarqués ont été faits sous son habile direction.

Voyez maintenant ces merveilleux bijoux de toutes les époques, ces parures d'agate du temps de la pierre polie, ces colliers d'or des Gaulois, ces anneaux romains, ces lourdes bagues byzantines, puis ces ornements, tour à tour sveltes et capricieux, du moyen âge et de la Renaissance. Certes, la collection Parenteau nous ferait oublier les joyaux de la couronne et leur vente prochaine au bénéfice de la R. F.

Glanons rapidement sur ce riche terrain, pour avoir le plaisir d'y revenir tout à notre aise. Dans la première vitrine, deux charmantes pierres vertes, l'une en forme de hachette, unie et luisante comme une pierre précieuse ; l'autre allongée comme une gousse de fève et tranchante à l'extrémité. C'est un ciseau du temps des dolmens, et l'on chercherait en vain son pareil dans les galeries du Musée de Vannes.

Ces larges briques percées de trous ronds et les lampions en terre

placés auprès nous donneraient une idée assez faible de la céramique gauloise, si la ravissante petite coupe que vous voyez dans l'étagère du haut ne venait compléter cet aperçu. Elle est décorée de rinceaux et de palmettes en relief, dont le style rappelle un peu l'ornementation de la Grèce.

De magnifiques bracelets, de l'époque du bronze, les uns larges et striés de lignes en sautoirs et de triangles, d'autres minces et revêtus d'une merveilleuse patine vert-azuré.

Ce peigne en ivoire, dont les dents sont plus longues que celles d'un loup en temps de neige, est un bijou gallo-romain du IVe siècle. La gravure en relief, représentant Romulus et Remus allaités par une louve, est empruntée aux monnaies de Constantin. Voici d'autres objets gallo-romains, des bagues, des poteries brunes et rouges; elles ont un intérêt tout particulier, car on y remarque les premiers signes du symbole chrétien.

Passons rapidement des belles cuillers romaines à leurs voisines du XVIe siècle, deux merveilles, deux charmants objets d'art, qui font rêver aux plus radieuses conceptions de la Renaissance. Plus loin, ces rangées d'anneaux, de bracelets, d'agrafes. — Pardon, dis-je en interrompant mon guide, mais tout ceci mérite un plus long examen; nous y reviendrons bientôt et à loisir, puisque ces ravissants objets ne s'envoleront pas. — Je vois bien, me dit-il, que l'Exposition vous préoccupe; eh bien, regardez ici dans ces baies creusées de chaque côté de la nef.

J'aperçus, alors, à droite et à gauche, de longues armoires enfoncées dans les murs, et qui, de loin, me parurent à moitié vides. Dans les rayons du bas, quelques bibelots, des pendules, des bijoux; puis des plats, des plats et encore des plats; on eût dit l'étalage d'un marchand de faïence. Beaucoup de très belles pièces cependant, mais mal placées, mal éclairées. Ainsi, la collection d'objets émaillés de M. Huette et ses deux belles serrures se perdent dans l'ombre; les curieuses figurines exposées dans l'armoire de gauche sont modestement éclipsées par le porche. Puis un entassement désordonné de vaisselle mêlées à de vieux livres; des montres et des tasses à café, des boîtes à poudre, etc.; tout cela sans ordre, sans arrangement. Il nous faudra un peu de temps pour nous retrouver dans ce chaos. Seules, les deux collections de MM. René Kerviler et Seidler représentent l'archéologie primitive; nous les étudierons plus en détail, ainsi que les beaux objets exposés par MM. des Jamonières, Bourcard, d'Agrumet, Prével, Rochard, Boux de Casson et Xavier de la Touche.

## II

Au commencement de ce mois, nous avons reçu la douloureuse nouvelle de la mort de Mgr de la Hailandière. Ce pieux Breton était né à Combourg en 1798. Reçu avocat, comme le père Lacordaire il renonça au barreau pour se donner au service de Dieu. D'abord simple vicaire dans la paroisse de Cancale, il fut appelé à Rennes, où il exerça le saint ministère pendant une dizaine d'années. Puis, en 1836, il fut chargé de remplir les fonctions de vicaire général dans le diocèse de Vincennes (Etats-Unis), dont, bientôt après, il occupait le siège épiscopal, laissé vacant par la mort de Mgr Bruté.

Ce diocèse venait d'être fondé, et certes l'infatigable dévoûment du nouveau prélat contribua pour une bonne part au rapide développement de cette colonie chrétienne. Mgr de la Hailandière avait amené avec lui tout un essaim de prêtres et de religieux. Stimulés par son énergie et son exemple, ces missionnaires se mirent à l'œuvre, fondant des paroisses et des établissements religieux, et jetant à pleines mains la divine semence. Le résultat fut magnifique; aujourd'hui, deux autres évêchés se sont formés sur ce territoire, qui compte actuellement près de cent mille catholiques.

Lorsque Mgr de la Hailandière revint en France, sa santé s'était épuisée dans cette vie de luttes et d'apostolat. Il se mit néanmoins, avec la plus parfaite bonne grâce, à la disposition de Mgr Jaquemet, évêque de Nantes, et, pendant plusieurs années, il fut chargé des tournées pastorales dans ce diocèse.

Retiré près de Combourg, son lieu de naissance, il termina par une mort édifiante une vie pleine de sainteté et d'abnégation. Mgr de la Hailandière était âgé de quatre-vingt-quatre ans.

Peu de jours après cette mort, le 12 mai dernier, Combourg a vu également mourir un saint vieillard, M. Alexandre de la Bigne-Villeneuve. Chrétien énergique et dévoué, M. de la Bigne-Villeneuve s'était entièrement donné à ces œuvres de charité et de propagande chrétienne, qui sont l'honneur de notre siècle. Sa mort laisse un grand vide dans les rangs des catholiques de Rennes; mais son exemple est là, et son souvenir est un puissant encouragement pour ses amis.

— Nantes a été témoin dans peu de jours, des honneurs militaires rendus au convoi de deux braves serviteurs de la patrie, le général de Lauriston et le général Thouvenin.

Le général de Lauriston appartenait à une ancienne famille, d'origine écossaise, que ses services ont depuis longtemps naturalisée sous nos

drapeaux. Son aïeul était maréchal de camp sous Louis XVI; son oncle, un des meilleurs généraux d'artillerie du premier Empire, fut élevé à la dignité de maréchal de France sous la Restauration. Un de ses cousins germains fut général de brigade comme lui; enfin, son fils unique, jeune homme accompli, est mort à Constantine, des suites d'une blessure reçue à la tête de son escadron.

Pendant près de quarante ans, le général de Lauriston n'a cessé lui-même de servir la France, soit sur le continent, soit en Algérie. Lorsque l'heure de la retraite fut venue, il se retira à Nantes, sa ville natale, au sein d'une famille aimée et respectée, et il passait les étés à Férel, dans le Morbihan, où lui et sa pieuse compagne étaient les bienfaiteurs du pays. Mgr de Vannes a dit éloquemment sur sa tombe avec quelle foi et quelle piété il a vu arriver la mort.

Le général Thouvenin, devenu notre compatriote par son mariage [1], était né dans cette partie de la Lorraine qui a été séparée de la France. Cette séparation a été une des grandes douleurs de sa vieillesse.

Admis très jeune dans le corps d'artillerie, il fit comme lieutenant la campagne de 1813 et se trouvait à l'arrière-garde avec deux canons, lors de la fatale retraite de Leipsick. On sait que l'insuffisance des ponts de l'Elster fut cause d'un désastre affreux. Dans cette extrémité, le lieutenant Thouvenin s'arrête, fait tête à l'ennemi et le couvre des feux de ses deux canons, tant qu'il lui reste une gargousse. Il réussit par là à ralentir la poursuite, à sauver bon nombre de ses compatriotes et à faire prendre ses canons; ce qui ne l'empêcha pas d'être décoré. Il avait vingt-deux ans. « Vous ne croiriez pas, disait-il un jour avec une spirituelle bonhomie, que j'ai gagné ma première décoration en faisant prendre mes pièces ! »

Mais le général Thouvenin n'était pas seulement un brave officier, il était encore un savant officier. On lui doit les premiers perfectionnements qui ont été introduits, il y a quarante ans, dans le système de nos armes à feu. Se présentant, un jour, au polygone de Vincennes, depuis qu'il était en retraite, il fut salué par ces paroles flatteuses du général de la place :

— « Nous sommes heureux, général Thouvenin, de vous voir parmi nous et de vous montrer ce que nous faisons de vos heureux essais. »

A ces qualités militaires le général Thouvenin joignait une modestie des plus rares et une exquise bonté.

LOUIS DE KERJEAN.

[1] Il avait épousé Mlle des Jamonières, cousine germaine du général de la Moricière.

# BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

BÉRENGÈRE, suivi de la FILLE DU PÊCHEUR, par Gabrielle d'Ethampes. In-18 jésus, 265 p. Paris, lib. Bourguet-Calas.

BIENHEUREUX CEUX QUI PLEURENT, vers, par A.-N. Gaboriau. In-8°, 8 p. Nantes, lib. Vier..... 0 25.

CANTIQUE A SAINTE ANNE, par Mlle Gabrielle Lemoine. In-8°, 3 p. Rennes, imp. Bourigault.

CHATEAU A VENDRE, par Alfred de Courcy. In-18 jésus, 343 p. Paris, lib. Firmin-Didot.

ETAT DU DIOCÈSE DE NANTES EN 1790, par l'abbé P. Grégoire, prêtre de ce même diocèse. Gr. in-8°. XIV, 272, 86 p. et une carte. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

EXPLORATION ARCHÉOLOGIQUE A GUISSÉNY (FINISTÈRE), par le P. Le Guen et A. Riou. In-18, 11 p. Brest, imp. Gadreau.

INSTRUCTION (L') PUBLIQUE DANS LES VILLES ET DANS LES CAMPAGNES DU COMTÉ NANTAIS AVANT 1789, par Léon Maître. 1re partie : *les Petites écoles*. In-8°, 16 p. Nantes, imp. Ve Mellinet ; l'auteur, 1, passage Vignole.

LETTRE CIRCULAIRE DU VÉNÉRABLE LOUIS-MARIE GRIGNION DE MONTFORT AUX AMIS DE LA CROIX. Pet. in-16, 62 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

NOTICE SUR LE BASSIN HOUILLER DE LA VENDÉE ET SES VOIES DE COMMUNICATION, par Léon Devillaine, ingénieur civil des mines. In-8°, 28 p. et pl. Fontenay-le-Comte, imp. et lib. Baud..... 1 fr.

PIERRE CHAUX, MEMBRE DU COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE DE NANTES EN 1793 ET 1794, par Alfred Lallié. In-8°, 14 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

QUIBERON. Souvenirs du Morbihan, par Alfred Nettement, ancien représentant du Morbihan. 2e éd. In-18, 359 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. Paris, lib. Victor Lecoffre..... 2 fr.

ROBE (LA) DE LA VIERGE, chroniques et légendes, par Gabrielle d'Ethampes. 3e éd. In-18 jésus, 292 p. Paris, lib. Dillet..... 2 fr.

SCIENCE (LA) HISTORIQUE, discours prononcé à la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure, le 20 novembre 1881 ; par Léon Maître, président. In-8°, 16 p. Nantes, imp. Ve Mellinet.

SIMPLES RÉCITS par Mme Colomb. 2e éd. In-8°, 205 p. avec vign. Paris, lib. Hachette..... 1 fr. 50

SOCIÉTÉ NANTAISE DE PHOTOGRAPHIE. 1re année, 1881. In-8°, 48 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

UNE IDYLLE A PARIS, par Alfred de Courcy. In-8°, 123 p. Paris, lib. Gervais.

UNE VISITE A MARIE-JULIE, LA STIGMATISÉE DE BLAIN. In-32, 16 p. Paris, imp. Goupy et Jourdan.

VOYAGE EN AMÉRIQUE, par Châteaubriand. Nouvelle édition destinée à la jeunesse. In-8°, Limoges, imp. et lib. E. Ardant.

# LA PRISE DE BONE EN 1832

## (EXTRAIT DES MÉMOIRES DU GÉNÉRAL D'ARMANDY)

---

Nous pensons être agréables à nos lecteurs en mettant sous leurs yeux un fragment des Mémoires de M. le général d'Armandy. Ils liront sans doute avec plaisir l'émouvant récit des événements dramatiques qui amenèrent, en 1832, l'occupation définitive de Bone par la France. Cinquante ans se sont écoulés depuis l'accomplissement de ce fait d'armes, resté à bon droit légendaire, et il est intéressant de l'entendre raconter par celui qui eut l'honneur de l'accomplir [1]. (*Note de la Rédaction*).

### I

Le 5 janvier 1830, après de glorieux combats et la prise du fort l'Empereur, la ville d'Alger se rendit par capitulation à l'armée française.

Le général de Bourmont, nommé maréchal, s'occupa de l'organisation du gouvernement de la province dont il avait pris la capitale et de la conquête des deux autres beïliks de la régence d'Alger (Oran et Constantine). Pendant qu'il faisait des reconnaissances aux environs d'Alger, en les poussant lui-

[1] Le général duc de Rovigo, rendant compte de ce brillant coup de main au ministre de la guerre, s'exprimait ainsi : « Je ne sais à quelle page de notre histoire remonter pour trouver une pareille action de courage. » En parlant de cette action, le maréchal Soult dit à la tribune que c'était le plus beau fait d'armes de notre siècle. (*Moniteur.*)

même jusqu'à Blidah, il fit partir une expédition, sous les ordres du général Damrémont, pour aller prendre pied à Bone.

Les habitants de Bone reçurent avec joie les troupes françaises, qu'ils regardaient comme venant les protéger contre les vengeances du bey de Constantine, Achmet, dont ils avaient secoué le joug.

A Oran, Hassan-bey, homme âgé et dégoûté du pouvoir, inclinait à se soumettre à la France. Le maréchal lui dépêcha un de ses fils pour recevoir sa soumission, et celui-ci n'attendait plus que les troupes qu'il avait demandées à son père pour prendre possession de la ville et des forts qui environnent Oran ; mais à peine l'expédition française arrivait-elle en rade de Mers-el-Kebir que la nouvelle de la révolution de Juillet la faisait rappeler à Alger, où on offrit au bey Hassan de le conduire. Mais il refusa, disant qu'il se regardait, néanmoins, toujours comme le vassal du roi de France. Il remit, en effet, la capitale, en septembre 1831, au général Boyer, qui vint prendre le gouvernement de la province d'Oran.

Le même événement qui empêcha l'occupation d'Oran en 1830 motiva l'évacuation de Bone, occupée, comme nous l'avons dit, par le général Damrémont, le maréchal de Bourmont ayant voulu concentrer toutes ses forces à Alger, afin d'être en mesure de ramener l'armée en France au secours du gouvernement de Charles X.

Ce mouvement rétrograde fut attribué à la crainte par les Arabes, qui n'avaient pas cessé de harceler les Français pendant tout le temps de leur séjour à Bone ; il devait avoir les plus fâcheux résultats pour les habitants de cette ville, sans être d'aucune utilité pour le roi, qui avait quitté son royaume.

Le 2 septembre 1830, le vaisseau qui portait le successeur du maréchal parut en rade d'Alger. Le même jour, le général Clauzel reçut le commandement de la main de son devancier, qui quitta Alger le lendemain, sur un brick autrichien, qui le

transporta, avec deux de ses fils, à Mahon, où il avait désiré se rendre.

A peine installé, le général Clauzel songea à étendre la domination française et à la porter même au delà de l'Atlas. Son expédition sur Médéah, l'occupation de cette ville, après un rude et glorieux combat pour enlever le col de Mouzaia aux Arabes, qui le défendirent avec acharnement, fut à peu près le seul événement considérable du gouvernement de ce général ; il fut rappelé en février 1831.

Le général Berthezène, qui vint le remplacer, avait commandé une division lors de la conquête. Sa première occupation à son arrivée fut de réglementer quelques détails administratifs et d'organiser le service de la douane. Il fit ensuite quelques excursions dans la Métidja, où il châtia, avec une juste sévérité, plusieurs tribus qui interceptaient les communications avec l'intérieur. A Médéah, la faible garnison laissée par le général Clauzel pour garder et protéger le Maure Mustafa-ben-Omar, nommé bey de Tittéry, se trouvait bloquée dans l'intérieur de la ville, où le bey ne jouissait d'aucune autorité.

La situation de ce poste éloigné était faite pour préoccuper le gouverneur, et, comme il ne pouvait songer à augmenter assez sa garnison pour lui permettre de dominer le pays, il dut se résigner à l'évacuation de Médéah. Le général Berthezène se mit donc à la tête d'une colonne de 5,000 hommes et arriva à Médéah sans avoir tiré un coup de fusil. Il en retira la garnison et reprit la route d'Alger. Mais, au retour, il fut vivement poursuivi, et ce ne fut pas sans livrer quelques rudes combats qu'il put arriver dans le Sahel.

A cette époque, les Arabes des environs d'Alger avaient repris leurs relations commerciales avec la ville, dont ils approvisionnaient le marché, et ils paraissaient se dépouiller un peu de leur haine fanatique.

Ces heureux résultats, qu'on pourrait attribuer en partie

à la conduite ferme et prudente du gouverneur, furent attristés par les suites malheureuses d'une petite expédition qu'il avait envoyée à Bone afin d'y reprendre la position perdue en 1830.

## II

Abandonnés par les Français, qu'ils venaient d'accueillir, les habitants de Bone n'avaient pas perdu courage, et, quoique restés seuls pour résister aux attaques des soldats du bey Achmet et des Arabes, ils fermèrent leurs portes, désenclouèrent quelques pièces et repoussèrent loin de leurs murailles les assaillants rebutés.

Les troupes du bey se bornèrent alors à bloquer la ville, dont l'approvisionnement devint si difficile, qu'ils envoyèrent par mer une députation au gouverneur général pour lui demander de les protéger.

Le général Berthezène, jugeant avec raison qu'il ne devait pas laisser échapper cette occasion de reprendre pied dans la province de Constantine, accueillit favorablement cette demande et fit partir pour Bone, sur les corvettes la *Créole* et l'*Adonis*, une compagnie de zouaves (Arabes avec cadre français), commandée par le capitaine Bigot, sous les ordres du commandant Huder, officier d'état-major qui, ayant servi en Morée, passait pour connaître les Orientaux.

A Bone, on fit quelques difficultés pour les recevoir. Il fallut, par transaction, laisser à bord le fanion français et les tambours. Une fois débarqué, Huder dut partager ses hommes en deux groupes pour calmer l'esprit de méfiance des Arabes.

Il y avait alors à Bone un Turc, nommé Ibrahim, ancien bey de Constantine. Ibrahim-bey, destitué par le dey d'Alger, Hussein, avait accompli le pèlerinage de la Mecque, d'où il était revenu avec une réputation de sainteté ; il ne paraissait occupé que de pratiques religieuses. Arrivé à Bone, il avait

cultivé la confiance du commandant Huder, qui voyait en lui un compétiteur d'Achmet-bey. Huder habitait la Casbah, occupée par la moitié des zouaves et quelques canonniers turcs et arabes. L'autre section des zouaves était logée en ville, ainsi que les officiers de la compagnie. Huder avait contracté la mauvaise habitude de descendre déjeuner avec ceux-ci. Ibrahim avait remarqué cette négligence, et, sous le prétexte d'une dévotion particulière à la mosquée de la Casbah, il venait y dire la prière de midi. Il est facile de comprendre l'ascendant que prenait journellement sur les fidèles musulmans de la garnison de la Casbah le hadji de grande réputation qui les haranguait.

Un jour, le 26 septembre 1831, l'ancien bey Ibrahim entra à la Casbah comme à l'ordinaire, et s'étant adressé aux musulmans, sans être compris par les sous-officiers français, il les porta à s'insurger. En un instant, les Français furent garrottés et la porte de la Casbah fermée. Quand Huder remonta de la ville, il vit aux créneaux Ibrahim qui lui signifia avec hauteur de se retirer. Indigné de cette trahison, Huder revint avec sa section de zouaves engager un combat trop inégal contre la garnison soulevée de la Casbah. Il lui fallut rétrograder dans la ville, dont il trouva la population en armes. Il demanda alors du secours aux deux bâtiments de guerre qui se trouvaient en rade, la corvette la *Créole* et le brick l'*Adonis*; les compagnies de débarquement arrivèrent, un combat s'engagea dans les rues contre les musulmans embusqués. Bref, après avoir essuyé des pertes très graves, il fallut regagner les navires sous une fusillade meurtrière.

Les corvettes alors bombardèrent la ville, mais cela ne pouvait amener aucun résultat utile.

Le commandant Huder et le capitaine des zouaves étaient au nombre des morts. Le lendemain matin, Ibrahim-bey renvoya à bord, par un canot parlementaire, les sous-officiers arrêtés dans la Casbah et deux blessés. Il rejetait sur un ma-

lentendu tout ce qui était arrivé et en rejetait la responsabilité sur le commandant Huder.

Soixante zouaves avaient disparu. La plupart étaient passés à l'ennemi ; les autres étaient morts. Une vingtaine de marins avaient été tués.

Les corvettes revinrent à Alger raconter ce désastre.

Cet événement malheureux fut sévèrement jugé par le gouvernement métropolitain et motiva le rappel du général Berthezène, qui fut remplacé par le duc de Rovigo, ancien aide de camp de Desaix, devenu ensuite le fanatique serviteur de l'Empereur. Il arriva en Afrique imbu des traditions impériales. Sa fermeté fut quelquefois taxée de cruauté, mais c'était peut-être le vrai moyen, au moins dans ces premiers temps, de soumettre un peuple accoutumé depuis longtemps à ne reconnaître d'autre droit que la force, et toujours enclin à mettre sur le compte de la faiblesse ou de la crainte ce qui n'est que de la modération.

A peine était-il arrivé à Alger, qu'une nouvelle députation de Bone débarqua dans le port. Toujours étroitement bloqués par l'armée de Constantine, aux ordres de Ben-Aïssa, les malheureux habitants de la ville étaient réduits aux dernières extrémités, et l'auteur du guet-apens que nous venons de raconter, Ibrahim, se voyant dans une situation à peu près désespérée, venait avec la population implorer l'oubli du passé et demander des secours qui pussent les soustraire aux ressentiments d'ennemis implacables.

Le duc de Rovigo aurait bien voulu, comme son prédécesseur, accepter ces propositions ; mais des instructions péremptoires lui avaient été données. Elles lui interdisaient toute nouvelle tentative de s'emparer de Bone. Il ne put donc donner aux députés que l'espérance de venir à leur secours lorsqu'il serait bien assuré de leur repentir. Ce fut dans le but de se procurer des renseignements précis à ce sujet que, dans les premiers jours de février 1832, il envoya à Bone, sur la

goëlette de guerre la *Béarnaise,* le capitaine Jusuf, des chasseurs algériens, qui reçut l'ordre d'aller, avec les députés de Bone, pour s'assurer de l'état des choses et juger jusqu'à quel point on pouvait compter sur des promesses qui avaient été si mal tenues une première fois.

Le capitaine Jusuf entrait alors dans cette carrière qu'il a parcourue avec tant d'éclat et qui s'est malheureusement terminée trop tôt pour ses amis et pour tous ceux qui l'ont connu personnellement. Comme il a joué un rôle important dans l'épisode que je me propose de raconter, le lecteur sera sans doute bien aise de trouver ici quelques détails sur la véracité desquels il peut compter.

En 1814, Jusuf était un bel enfant de huit à dix ans ; il se rappelait avoir été caressé par la princesse Borghèse (Pauline Bonaparte), lorsqu'elle vint voir son frère à l'île d'Elbe. Après le départ de l'Empereur, au mois de février 1815, les parents du jeune Jusuf, dont je tairai le nom, puisqu'il n'a jamais voulu les faire connaître qu'à quelques intimes et sous le sceau du secret [1], se décidèrent à l'envoyer en Italie pour commencer son éducation.

Embarqué sur une balancelle, qui devait le conduire à Piombino, il fut enlevé par un corsaire tunisien qui, à son retour en Barbarie, le vendit ou le donna au bey de cette régence. Ce prince, charmé de la grâce et de la gentillesse de son nouvel esclave, le mit au nombre de ses mamelucks et le fit élever avec eux dans l'intérieur de son palais.

Richement doué par la nature, Jusuf profita si bien des leçons qui lui étaient données qu'il se distingua parmi tous ses camarades par ses progrès en tous genres et son adresse à tous les exercices du corps. Aussi, à mesure qu'il grandissait, le bey s'attachait à lui chaque jour davantage, en sorte qu'il

[1] Jusuf n'avait jamais pu pardonner à ses parents de n'avoir pas cherché à le racheter, comme ils auraient pu le faire.

semblait destiné aux plus grandes dignités de ce gouvernement.

Un événement dont il est impossible de savoir la véritable cause, soit intrigue de cour ou d'amour, fit perdre tout à coup à Jusuf l'amitié de son maître. Il fut forcé, pour sauver sa tête, de venir se réfugier chez le consul de France, M. de Lesseps (père de M. Ferdinand de Lesseps). Celui-ci, craignant bientôt de ne pouvoir le protéger assez efficacement contre le courroux du bey, se hâta de le faire embarquer à bord d'un brick de guerre français, l'*Adonis*, qui se trouvait en rade de la Goulette, et l'amena à Alger. En y arrivant, Jusuf, dénué de toutes ressources, demanda à servir la France, et le maréchal de Bourmont lui confia un emploi dans la police de la ville. Ces fonctions ne pouvaient guère convenir au caractère et aux aspirations du jeune cavalier, qui fut très heureux, à l'arrivée du général Berthezène, de se voir attaché à l'état-major général en qualité d'interprète. Il fit ainsi la campagne de Médéah et sut si bien s'y faire remarquer par son zèle, son intelligence, son activité et sa bravoure, qu'au retour à Alger il fut nommé capitaine dans le corps indigène que l'on organisait alors sous le nom de Chasseurs algériens [1].

En le choisissant pour l'envoyer à Bone, le duc de Rovigo prouva la justesse de son coup d'œil et la profonde connaissance des hommes qu'il avait acquise dans le maniement des grandes affaires de l'Empire.

En effet, parlant l'arabe et le turc aussi bien, sinon mieux, que l'italien, sa langue maternelle, élevé à la cour de Tunis et initié, dès ses plus jeunes années, à toutes les ruses et duplicités des gens auxquels il allait avoir affaire, personne ne convenait mieux à cette mission que le capitaine Jusuf, qui justifia pleinement la confiance qu'on lui avait montrée et qui revint bientôt avec les renseignements qui allaient décider la conduite ultérieure du gouverneur général.

[1] Jusuf avait sauvé la vie du général Berthezène dans une surprise.

La *Béarnaise* quitta Alger le 2 février 1832. Elle essuya le 4 une tempête épouvantable, où elle courut les plus grands dangers. Sauvée comme par miracle, elle put se réfugier au mouillage de l'île de Galita. Le 7, elle mouillait à Bone et, le lendemain, Jusuf montait à la Casbah, après s'être fait donner trois otages réclamés nominativement, d'après les indications des députés boniens. Il fut reçu honorablement par Ibrahim-bey, qui lui remit la réponse écrite à la lettre du gouverneur général. Cette réponse disait en substance : La ville et la Casbah, étroitement assiégées, sont à court de vivres; que le gouverneur les ravitaille et Ibrahim-bey se reconnaîtra vassal de la France, et la ville lui paiera tribut.

Le capitaine Jusuf avait vu une belle garnison bien armée, en partie avec les fusils français des zouaves et des marins. Sur la porte de la Casbah, un certain nombre de têtes. Etaient-elles celles de nos compatriotes?

D'après son rapport et sur les nouvelles et pressantes instances des députés de Bone, qui étaient revenus avec lui sur la *Béarnaise*, à Alger, le duc de Rovigo, toujours retenu par ses instructions et n'ayant pu encore en recevoir de nouvelles, malgré son insistance, ne pouvait envoyer une expédition capable de secourir efficacement la malheureuse ville assiégée qui s'offrait à lui. Il dut donc se borner à prendre un moyen terme qui, en aidant les habitants à prolonger leur défense, leur permît d'attendre l'autorisation qu'il avait sollicitée de les délivrer de leurs ennemis.

Il chargea de cette mission le capitaine d'Armandy, en lui donnant verbalement les courtes instructions suivantes : — Empêchez que la ville de Bone ne soit prise avant un mois ou six semaines; alors j'y enverrai des troupes pour la défendre, ou bien un bâtiment qui vous ramènera.

A ces instructions succinctes, le général Trèzel, chef d'état-major général, en joignit de plus détaillées et, le 17 février, la *Béarnaise* remit à la voile, emportant les capitaines d'Armandy

et Jusuf, deux sous-officiers d'artillerie (Colomb et Charry), le canonnier Montech et les députés de Bone.

La *Béarnaise* devait convoyer ou remorquer une balancelle chargée de vivres, la *Casauba*, portant environ 30,000 rations en farine, biscuits et riz.

La *Béarnaise* avait l'ordre de laisser à Bone M. d'Armandy avec ses canonniers, les députés de Bone et la balancelle. Elle devait ensuite se rendre à Tunis, avec le capitaine Jusuf, sous prétexte de jeter les bases d'un achat de chevaux.

## III

Le capitaine d'Armandy, dont le gouverneur général avait fait choix pour lui confier cette mission hasardeuse, était un officier d'artillerie qui, rayé des contrôles de l'armée en 1825 et mis sous la surveillance de la police à cause de son attachement à l'Empereur, avait dû s'expatrier et rester loin de sa famille et de la France jusqu'en 1831, époque où il avait été réintégré dans l'artillerie. Pendant les seize années passées dans l'exil, il avait parcouru une grande partie de l'Asie et y avait acquis la connaissance de la langue arabe et celle des mœurs et habitudes des Orientaux. Arrivé à Alger seulement depuis le 20 janvier, il avait été attaché à l'état-major général du duc de Rovigo.

Après neuf jours de traversée, la *Béarnaise* arrivait pour la seconde fois et jetait l'ancre, dans la matinée du 26 février, en rade de Bone. Aussitôt après le mouillage, les députés descendirent à terre, pour annoncer à Ibrahim-bey et à leurs compatriotes l'arrivée du consul, titre officiel donné au capitaine d'Armandy, et pour préparer la réception de ce représentant de la France.

Dans l'après-midi, celui-ci, accompagné de tout l'état-major de la goëlette et du capitaine Jusuf, descendit à terre à son

tour. Il fut reçu par une députation envoyée de la Casbah et par une nombreuse partie de la population de la ville, qui se pressait pour le voir. Le consul s'achemina, suivi de son cortège, vers la Casbah, citadelle entourée de murs fort bien entretenus et armés de 43 pièces de canon. Elle domine la ville et la surplombe d'environ 60 mètres. Ibrahim ne sortait jamais de son enceinte, d'où il pouvait protéger la ville et la maintenir dans l'obéissance qu'il lui avait imposée, depuis qu'il s'y était établi avec environ 150 Turcs et Arabes, attachés à sa fortune. Cet Osmanli, rusé et cruel, comme il l'avait bien prouvé à la fin de l'année précédente, était le véritable maître de Bone. Le consul et son cortège eurent bientôt franchi la porte de la citadelle et se trouvèrent en présence de ce Turc encore tout couvert du sang du commandant Huder et de ses soldats. Il était dans son divan, assez grande salle d'une maison, placée dans le bastion nord de la Casbah. Ce bastion pouvait être considéré comme le réduit de la citadelle, car il était plus élevé que le reste du terre-plein ; il en était séparé par un mur fort épais et susceptible d'une bonne défense ; on n'y pouvait accéder que par une voûte assez longue, fermée d'une porte épaisse.

Ibrahim-bey, qui s'était entouré de toute la pompe qu'il lui avait été possible de déployer, était un homme ayant dépassé la cinquantaine, de haute stature et d'une constitution athlétique. Sa figure, ornée d'une longue barbe qui commençait à grisonner, avait les grands traits réguliers assez ordinaires aux gens de sa nation. Ses grands yeux noirs, profondément enfoncés sous leurs arcades garnies de sourcils épais, et sa bouche, presque cachée par de grandes moustaches, pouvaient seuls donner un léger indice de la violence des passions et du caractère de cet homme. Son costume et tout ce qui l'entourait ne faisaient que confirmer cette impression. Vêtu à l'ancienne mode turque, il portait à la ceinture une paire de longs pistolets et un yatagan montés en argent. Son sabre, égale-

ment à fourreau d'argent, était près de lui, sur le sofa où il était assis, les jambes croisées. Au-dessus de sa tête, une hache au tranchant affilé, surmontée d'un fer de lance, et un fusil au canon d'une longueur extraordinaire, dont le bois et la crosse étaient ornés d'incrustations en nacre de perles. Ces deux armes demandaient un bras vigoureux pour être maniées, mais alors elles devaient être terribles.

Tous ces objets se reflétaient dans quelques glaces de Venise, qui ornaient les murs de cette salle d'audience un peu barbare et qui accusait, malgré tout ce qu'on avait fait pour le dissimuler, la gêne de celui qui l'habitait.

Malgré cet état de gêne, Ibrahim-bey y reçut et rendit, avec une gravité majestueuse, les saluts des arrivants. Le café ayant été servi, selon la coutume orientale, le consul lui expliqua quel était l'objet de sa mission, en lui disant qu'il était venu, par ordre du gouverneur général, pour l'aider, ainsi que les habitants, à défendre la ville et la citadelle ; que les députés, revenus d'Alger avec lui, avaient promis, en son nom et au leur, de remettre ces places à la France dès qu'elle enverrait des troupes capables de les protéger ; qu'il avait amené avec lui une felouque chargée de vivres, qui devait rester dans le port ; qu'il partagerait avec plaisir ces vivres entre la garnison de la Casbah et la population de la ville, qui lui avait paru en avoir un si pressant besoin ; qu'il regrettait de ne pas en avoir davantage.

A ces ouvertures, Ibrahim répondit, sans s'expliquer relativement à sa soumission à la France, qu'il recevrait les vivres avec reconnaissance ; que, quant au reste, il s'expliquerait avec le consul lorsqu'il se serait reposé des fatigues de son voyage ; que, pour qu'il pût le faire, il lui avait fait préparer, aussi bien que ses moyens le lui permettaient, un logement où il espérait qu'il se trouverait bien et où il allait le faire conduire.

Cette audience ainsi terminée, le consul se retira avec ses

amis, accompagné jusqu'à la voûte du réduit par Ibrahim, qui donna l'ordre à quelques-uns de ses officiers de l'escorter jusqu'à sa demeure, en ville, où, dès le soir même du 26 février, il se trouva seul avec ses deux maréchaux de logis et son canonnier. Après avoir pris congé des amis qu'il s'était faits pendant sa traversée, il vit, d'une des fenêtres de la maison où il était logé, la *Béarnaise* lever l'ancre, s'éloigner et disparaître dans l'est, se dirigeant vers sa nouvelle destination.

Ainsi livré à lui-même et à ses seules ressources, il réfléchit longtemps à sa position, sur les difficultés de laquelle il ne se fit aucune illusion, car il avait bien compris, par la réponse évasive et surtout par l'expression de la figure d'Ibrahim-bey, qu'il était fort peu disposé à remettre son sort et sa personne entre les mains des Français et qu'il n'userait de ménagements qu'autant que cela serait nécessaire dans son intérêt personnel. D'un autre côté, après avoir longuement conféré avec les autorités de la ville, il avait acquis la triste certitude que, si les habitants étaient prêts à tenir leur promesse, ils étaient réduits à un tel excès de misère qu'ils mouraient littéralement de faim, ce qui pouvait les porter d'un moment à l'autre à faire la folie d'ouvrir leurs portes aux ennemis.

Telles étaient les difficultés réellement insurmontables auxquelles il s'agissait de faire face en trouvant la moins mauvaise solution possible. Ce fut le sujet des méditations du consul pendant toute cette première nuit passée dans la ville, qu'il avait promis au gouverneur général de garder au moins pendant un mois.

Le lendemain, s'étant arrêté au parti qui lui parut le moins mauvais à prendre, il sortit, accompagné de ses deux sous-officiers et de quelques-uns des principaux habitants, afin d'aller faire le tour des remparts, qu'il trouva fort en état de résister aux attaques d'une armée sans artillerie, comme

l'était celle de Constantine, dont il aperçut les tentes et les gourbis, à deux kilomètres de distance. Après avoir fait sa ronde, il s'achemina seul vers la Casbah, dont la porte lui fut ouverte dès qu'il se présenta, et, ayant demandé à voir le bey, il fut immédiatement conduit à son divan, où il le trouva en conférence avec ses premiers officiers. Le consul, jugeant qu'il était bon qu'il se mît tout d'abord sur un pied d'égalité avec Ibrahim, lui dit qu'il était venu pour lui apprendre qu'il lui ferait délivrer chaque jour autant de rations qu'il avait de soldats auprès de lui, et qu'il le priait, en conséquence, de lui en dire le nombre. A cette brusque et franche déclaration, les yeux du bey lancèrent des éclairs, qui montraient la colère qu'il en éprouvait, mais il sut se contenir et, après avoir remercié de ce qu'on voulait bien l'aider à nourrir les cent trente hommes qui défendaient la Casbah avec lui, il chercha par tous les moyens possibles à persuader au consul qu'il valait bien mieux approvisionner la citadelle qui était la véritable clef de la position, de manière à la conserver, quel que fût le sort de la ville; qu'il pouvait venir y loger avec lui et qu'il y serait traité avec tous les égards dus au représentant de la France.

Mais toutes ses instances vinrent se briser contre une résolution inébranlable; et assurément si les vivres n'eussent pas été à bord de la felouque mouillée au large et dont le capitaine, le brave Reïs-Mohammed, avait ordre de mettre à la voile et de s'éloigner à la moindre démonstration suspecte, sans doute, Ibrahim n'eût pas traité le consul autrement que le commandant Huder. Mais, dans la situation où se trouvait Ibrahim, manquant de vivres tout à fait, force lui fut d'accepter les conditions auxquelles on lui en offrait.

Cette affaire de la citadelle réglée, restait celle de la ville, qui n'était pas moins ardue, car il s'agissait d'annoncer aux habitants qu'il était tout à fait impossible de leur fournir la quantité de vivres dont ils avaient réellement besoin. Redes-

cendu en ville, le consul engagea les membres du medjelié, ou conseil municipal, à se rendre chez lui ; et lorsqu'ils y furent réunis, il leur annonça qu'il était impossible, à son grand regret, de leur faire distribuer plus de 600 rations par jour, qui seraient données à ceux qui étaient le mieux en état de concourir à la défense de la ville, jusqu'à l'époque où arriverait le secours promis par le gouverneur général [1]. A cette déclaration répondirent les gémissements des assistants, qui s'écrièrent les larmes aux yeux : « Comment veux-tu que nous puissions manger le morceau de pain que tu nous offres, lorsqu'il ne servira pas à calmer la faim de nos enfants et de nos familles ? »

L'impérieuse nécessité où il se trouvait de faire son possible pour tenir sa promesse d'empêcher la prise de Bone pendant un mois ou six semaines, put seule rendre le consul sourd à ces paroles navrantes. Il savait que tous les vivres embarqués sur la felouque n'auraient pas suffi pour nourrir la population pendant une semaine. Il résista donc à son émotion, signifia qu'il ne pouvait faire davantage, et dans la ville comme dans la Casbah, on dut se soumettre à sa volonté.

Aussitôt ces dispositions arrêtées, il envoya l'ordre au Reïs-Mohammed de se rapprocher et de venir mouiller dans l'anse du Kasr-Aïn, point le mieux abrité de toute la rade. Lors-

[1] La *Casauba* contenait trente mille kilos de vivres, biscuits, farine de froment et riz, soit trente mille rations. En donnant 150 rations à la Casbah, 600 à la ville, cela faisait 750 rations par jour, c'est-à-dire des vivres pour quarante jours. Mais la ville contenait approximativement 5,000 habitants. Il y aurait donc 4,000 âmes à souffrir de la faim. C'était un problème impossible à résoudre.

Il est véritablement incroyable que le duc de Rovigo ait mis une pareille parcimonie dans le secours qu'il envoyait. Il fallait que lui-même eût les mains liées par des ordres supérieurs bien formels. Cela, du reste, paraît bien évident par le choix insensé d'une chétive goëlette et d'une balancelle pour remplir une pareille mission pendant l'hiver sur les côtes d'Alger, alors qu'il avait à sa disposition des vapeurs et des corvettes à voiles. Pour avoir, de son côté, les chances d'empêcher la reddition de la ville, il aurait fallu 150 à 200,000 rations. Mais la rade de Bone n'est pas tenable pendant l'hiver. On pouvait risquer une balancelle, mais on n'aurait osé le faire pour un grand navire.

qu'il y fut mouillé, il fit prendre à son bord 750 rations qui furent réparties 600 en ville et 150 à la citadelle ; celle-ci fut mieux traitée, tant à cause du bey que de l'importance de sa position. Le consul espérait, en outre, que sa générosité en faveur des soldats turcs ne serait pas perdue, s'il ne pouvait pas se maintenir en ville et qu'il fût obligé de se retirer dans la Casbah.

Tout ayant été ainsi réglé, le moins mal qu'il était possible pour atteindre l'époque probable de l'arrivée du secours, chaque matin, la chaloupe de la *Casauba* apportait les vivres, qui étaient distribués sous la surveillance de l'un des maréchaux des logis. Cette situation, ayant l'avantage de disposer en faveur de la France les hommes les plus vigoureux de la ville et la garnison de la Casbah, n'aurait laissé aucune inquiétude pour l'avenir, si la jalousie de ceux qui ne participaient pas aux distributions n'eût montré clairement leurs souffrances et fait craindre qu'ils ne cédassent aux mauvais conseils de la faim. Vainement le consul, qui parcourait la ville plusieurs fois par jour, tâchait de relever et soutenir leur courage en leur promettant de ne pas les abandonner et de hâter de tout son pouvoir l'arrivée de nouveaux secours, leur représentant qu'il n'y avait de salut pour eux que dans la prolongation de leur défense ; car, si la ville venait à être prise, ils devaient s'attendre aux plus grands malheurs.

A la citadelle, où il montait aussi tous les jours, tout le monde lui faisait l'accueil le plus gracieux et le traitait comme un protecteur ; ce qui était désagréable à Ibrahim, quoiqu'il cherchât à le dissimuler. Le bey renouvelait souvent sa demande d'être approvisionné pour un mois ou deux, qui lui était constamment refusée ; ce qui augmentait son irritation, sans qu'il pût songer à se venger, car ses magasins étaient vides et l'armée de Ben-Aïssa était toujours campée dans la plaine, comme le tigre qui guette sa proie.

Ce calme apparent n'empêchait pas de voir que la situation

devenait de plus en plus critique, à mesure que les souffrances de la faim devenaient plus aiguës. Quelques habitants, que le consul s'était plus particulièrement attachés, le prévinrent même de se tenir sur ses gardes et lui offrirent de venir s'installer dans sa maison et de partager sa fortune. Le consul accepta cette offre et commença à songer aux moyens d'assurer le salut de ceux qui étaient sous sa protection, en ménageant leur retraite et la sienne, si la ville venait à être surprise ou livrée. Il fit donc préparer une corde qui, d'une de ses fenêtres donnant sur le port, permettrait de se retirer par cette voie si la porte de la marine n'était pas libre, et la chaloupe de la balancelle eut l'ordre de venir chaque soir mouiller près de la jetée. Enfin, comme ressource dernière et pour éviter de tomber vivant entre les mains des soldats de Constantine, il fit placer un baril de poudre dans une salle basse; il aurait donc pu, au dernier moment, faire sauter la maison.

Ces précautions prises, il attendit les événements, faisant des rondes fréquentes sur les remparts.

(*A suivre*).

---

# LA COMMUNE DE BOUGUENAIS

## Et la garnison du Château d'Aux

---

### IV *

Un mois après les scènes du Château d'Aux, Beilver était dénoncé comme voleur au Comité révolutionnaire de Nantes, par un membre de la Commission civile des subsistances nommé Bachelier [1]. Une autre dénonciation anonyme suivit peu après; le Comité crut devoir faire arrêter Beilver, qui fut écroué à la prison des Pénitentes. Le 17 floréal — 6 mai 1794, — deux commissaires du Comité, Vic et Jolly, furent chargés d'une perquisition dans son domicile, cour des Quatre-Nations, à l'Hermitage. Sauf sept à huit couettes, ce qui était beaucoup pour deux lits, et des « pochées de linge » qui furent trouvées, le procès-verbal des commissaires donne à penser que Beilver déposait ailleurs le butin de ses pillages. Le Comité révolutionnaire considéra néanmoins qu'il y avait lieu de le poursuivre comme voleur [2] et l'on sait assez que ce Comité avait de bonnes raisons de se montrer indulgent pour les faits imputés à Beilver.

Muscar intervint en faveur de son compagnon d'armes, et il fit à

* Voir la livraison de mai 1882, pp. 325-343.

[1] Registre du Comité, 16 floréal an II (Arch. du greffe).

[2] Procès-verbal original. — Registre du Comité, séance du 19 floréal an I (Arch. du greffe).

Bachelier, le dénonciateur, de telles menaces que celui-ci crut devoir se présenter au Comité de surveillance de la Société de Vincent-la-Montagne, pour y maintenir son droit de dénoncer les actes « d'usurpation » commis par Beilver, en divers lieux, et notamment le 3 germinal, dans la maison du Bois-Guignardais [1].

Beilver fut traduit devant le Tribunal criminel, mais le registre des dépôts du greffe de ce tribunal porte, à la date du 1er thermidor, la mention du retrait de neuf pièces contre Beilver. Pour un accusé de sa qualité, il y avait lieu d'observer les lois de la compétence ; il s'était souvenu qu'il était militaire afin de se faire renvoyer devant un conseil de guerre présidé par Bignon, assisté de David-Vaugeois, deux de ses amis, qui, après la suppression de leur Commission militaire, avaient été nommés juges au Tribunal du deuxième arrondissement de l'armée de l'Ouest. Bien lui en prit d'agir ainsi ; la réaction contre les terroristes commençait à s'affirmer à Nantes, et un sans-culotte, accusé de crimes de droit commun, aurait pu, à ce moment, être traité par le Tribunal criminel ordinaire comme il le méritait.

Bignon et David-Vaugeois le traitèrent au contraire comme un ancien collaborateur, ainsi qu'il appert du texte de leur jugement dont on remarquera les euphémismes : « Le Tribunal, ouï la déclaration du jury, portant qu'il y a eu des *voies de fait* commises envers différents habitants de la commune de Bouguenais ; qu'il est constant qu'il y a eu différents vols faits à ces mêmes habitants ; que les filles G. et B. ont été violées ; que Simon Douaud a été assassiné [2], mais attendu qu'il n'est pas constant que Beilver en soit l'auteur, le renvoie, etc. » [3].

[1] Déclaration du 14 prairial an II, au Comité de surveillance de Vincent-la-Montagne (Arch. dép). Le fait du 3 germinal qui était reproché à Beilver se rapportait évidemment aux scènes de violences dont on a lu le récit.

[2] La seconde liste des habitants tués à Bouguenais impute à Beilver l'assassinat de Simon Douaud, charpentier, tué dans son lit, et le vol de 810 liv. d'argent fait à sa femme.

[3] Registre du Tribunal criminel militaire. Registre B, 4 thermidor an II — 22 juillet 1794 (Arch. du greffe).

Le 4 pluviôse an III — 23 janvier 1795, Beilver fut de nouveau arrêté sous la prévention de violences commises dans la commune de Saint-Aignan, à une date dont je n'ai pas trouvé l'indication, mais que je suppose devoir être à peu près contemporaine des faits du Château d'Aux. Il subit un interrogatoire ce jour même et, bien que cet interrogatoire, ainsi qu'un autre qu'il subit six mois plus tard, se rapporte à des faits déjà exposés, j'en transcrirai quelques fragments, parce qu'on y voit percer la vérité au travers des confusions, des dénégations, et des réticences d'un accusé qui se défend.

Interrogé sur l'affaire de Saint-Aignan, Beilver « dit qu'il a connaissance que dix-sept hommes de Saint-Aignan, arrêtés par ordre de la Municipalité, par un détachement qui n'était pas de la garnison du Château d'Aux, furent fusillés, et qu'il les a vus en la prison en revenant de Sainte-Lumine ; dit de plus qu'il ne sait pas si c'était la Municipalité qui les avait fait arrêter. »

« Interrogé s'il n'a pas pris aux champs, dans la commune de Bouguenais, une grande quantité d'hommes et de femmes, répond que la troupe se porta sur deux colonnes vers Bouguenais, et qu'il fut saisi plusieurs centaines d'hommes et de femmes, qui furent liés et conduits au Château d'Aux ; que Muscar envoya une ordonnance à Nantes pour prévenir la Commission militaire qui se transporta par deux fois, à ce qu'il croit, au Château d'Aux pour les juger, et qu'il en fut fusillé une grande quantité ; que les hommes et les femmes furent jugés par la Commission militaire, les hommes à être fusillés, les femmes, condamnés à tenir prison au Sanitat, au nombre de plus de quatre-vingts. Interrogé s'il n'a pas senti que ces particuliers, répandus dans leurs champs, sans armes, et occupés à leurs travaux, n'étaient rentrés dans leurs foyers que sur la foi de l'amnistie qui leur avait été promise, et s'il a pu se dissimuler qu'en exerçant envers eux le meurtre et l'assassinat ce n'était pas les porter à la vengeance, et provoquer un soulèvement général ? Répond que son devoir se bornait à guider la force armée, et qu'il n'a pas fait autre chose ; ajoute, en parlant de l'ordonnance envoyée

par Muscar, qu'il fut envoyé aux représentants du peuple qui, à ce qu'il pense, firent agir la Commission militaire [1]. »

Beilver, interrogé de nouveau, le 5 thermidor an III, « s'il n'a pas commis d'excès et fait fusiller, sans autre forme de procès, Michel Jahan, Pierre Bretagne, Julien Bichon et autres, répond qu'il s'est toujours enfermé dans les bornes de ses fonctions ; qu'il n'était pas nécessaire de mettre la terreur à l'ordre du jour ; qu'elle y était pour lors ; que, s'il a fait saisir des habitants des communes environnant le Château d'Aux, c'est qu'il en avait les ordres, et que, les connaissant pour des brigands, il les désignait comme tels aux colonnes qu'il conduisait ; que, s'ils ont été fusillés, ce n'est pas lui qui en a donné les ordres, mais bien le commandant du Port-Saint-Père, d'après les renseignements qu'il prenait sur leur compte, ou d'après les jugements de la Commission qui siégeait pour lors au Château d'Aux..... que, *quand bien même ils auraient été fusillés sur les lieux*, il n'en serait pas responsable puisqu'en sa qualité de guide il n'avait aucun ordre à donner à la troupe. » Interrogé s'il n'a point tué Jean Bouyer à l'Epine, commune de Bouaye, répond qu'il l'a fait conduire au Château d'Aux ; que Clair Bouyer s'évada et que les militaires lui lâchèrent un coup de fusil [2]. » Ce dernier fait, d'après une note écrite sur l'interrogatoire, serait du 22 mars an II, date qui répond au 2 germinal, c'est-à-dire au lendemain de la première battue dont j'ai donné le récit d'après les notes manuscrites de Verger. « Quant aux autres meurtres, dont auraient été victimes François Bretagne et Martin Ollive, et qui auraient eu lieu en vendémiaire an III (sept. et oct. 1794), « répond qu'il a connaissance de ce fait ; que ces deux particuliers furent saisis chez eux avec des fusils, que le commandant du détachement, qui était un capitaine du 8e bataillon du Bas-Rhin, les fit fusiller à deux cents pas de leurs maisons. » Beilver prétend avoir figuré dans quarante combats, et

[1] Interrogatoire du 4 pluviôse an III. Liasses des Tribunaux militaires. (Arch. du greffe).

[2] Aucun de ces noms ne se trouve sur les listes dont j'ai donné des extraits.

n'avoir jamais pillé ; d'ailleurs, ajoute-t-il, il a été jugé et acquitté pour tous ces délits.

Beilver échappa cette fois encore à une condamnation, mais nous pouvons le suivre à la trace de ses crimes jusqu'en l'an VIII, époque où le rétablissement de l'autorité lui inspira probablement la sagesse de se tenir tranquille. Que Beilver échappât aux poursuites des juges de ce temps-là qui tous avaient plus ou moins été les complices de la Terreur, cela va de soi, mais ce qui témoigne au plus haut point de la modération et de l'humanité des populations au milieu desquelles il vivait, et dément les accusations de cruauté portées contre elles par les écrivains révolutionnaires, c'est qu'aucun guet-apens n'ait mis fin à une pareille existence.

Beilver, en l'an V, avait une situation officielle, il était capitaine de la garde territoriale de Bouaye, et, le 15 frimaire de cette année, Mathieu, commissaire du Directoire près l'Administration municipale du canton de Bouaye, écrivait à Letourneux, commissaire central du département : « Si j'ai tardé à répondre à votre lettre du 6 frimaire, et à celle du général Avril du même jour, c'est que j'attendais de nouvelles preuves de l'arbitraire de Beilver ; les actes s'en multiplient de jour en jour... Toutes les familles sont dans la crainte et la terreur... Je me réfère à la lettre que vous recevrez demain, elle portera un grand jour sur la conduite de cet homme. » Beilver venait de justifier à point cette appréciation en ordonnant un emprisonnement arbitraire, et Letourneux écrivait aussitôt au général Avril : « Il paraît que Beilver n'est pas vu d'un bon œil dans le canton, et par la conduite qu'il y a tenue, et par les souvenirs que son nom rappelle. » Le 1er nivôse an V, Mathieu écrit de nouveau à Letourneux : « Le trop fameux Beilver, las sans doute de la paix qui commence à renaître dans le canton, autrefois le théâtre de ses fureurs, se disant de nouveau chargé d'ordres du général Avril, se permet, depuis quelques jours, à la tête de dix à douze hommes et suivi de trois à quatre chiens courants, dans nos communes où le souvenir du passé répand encore la terreur et l'alarme, d'y effectuer, dit-il, un nouveau désarmement. » Le 20 nivôse an V,

Mathieu écrit encore et cette fois pour dire que Beilver retient le prêt des soldats composant la garde territoriale de Bouaye [1].

Ce n'est pas tout: à la date du 6 prairial an V on lit sur le registre du Tribunal criminel : « Affaire contre J. Beilver, prévenu de tentative d'assassinat avec deux ou trois quidams, dans la nuit du 19 au 20 floréal an V, 8-9 mai 1797, chez le nommé Lhommelet au Planty, commune de la Chevrolière, renvoyée devant le tribunal militaire de la Rochelle [2]. » Beilver était enfermé au Bouffay, et je ne saurais dire quand il comparut devant le Tribunal militaire de la Rochelle, mais l'observation faite par un des administrateurs de la commune de Nantes, le 7 thermidor an V — 25 juillet 1797, montre à quel point on le regardait comme un homme dangereux : « Le nommé Beilver, dit cet administrateur, à qui plusieurs habitants de la Vendée imputent plusieurs crimes, plus atroces les uns que les autres, est détenu dans la maison du Bouffay, et un jury vient de le mettre en état d'accusation... Ce citoyen a choisi pour son conseil le citoyen Coron, ex-procureur [3], et tous deux se promènent dans l'enceinte de cette maison avec autant d'aisance que s'ils habitaient leurs propres demeures ; » or, ajoute-t-il, la prison du Bouffay est peu sûre, et il pourrait s'évader. L'administration arrêta que l'on donnerait sans délai des ordres au concierge du Bouffay pour que Beilver fût mis au secret [4].

En ce temps de justice républicaine, on put vraiment croire que si Themis portait un bandeau sur les yeux, c'était pour l'empêcher de découvrir les crimes ; Beilver revint dans le pays, et trouva moyen de se faire employer comme espion, par les Administrateurs du Département. Le commissaire du Département écrivait à son collègue de l'Administration municipale, le 7 fructidor an VII (24

[1] Ces diverses lettres sont extraites des dossiers de la *Police judiciaire an V*, L Série (Arch. dép.).

[2] Registre B, f° 23 (Arch. du greffe.).

[3] Coron était un des deux ou trois individus exerçant une profession libérale qui avaient accepté de faire partie à Nantes de la fameuse compagnie Marat.

[4] Administr. municip. Présidence de Daniel Kervégan, J. M. Dorvo, commissaire du Direct. exécutif (Police judic., série L. Délits, arch. dép.).

août 1799) : « Beilver de Bouaye sort de mon cabinet ; il m'a dit qu'il avait vu entrer aujourd'hui à Nantes plus de quarante chefs de brigands, qui y étaient venus pour se concerter sur le mouvement dont on menace pour demain plusieurs points du département [1]. »

Le dernier document que j'aie rencontré où Beilver se trouve nommé est une lettre du Commissaire du Département au général Grigny, pour lui signaler des vols et des exactions de l'ancien camarade de Muscar. « Vous sentez, écrit le Commissaire au général, que les moyens arbitraires font nécessairement des mécontents et peuvent augmenter les troubles dont nous sommes environnés [2]. »

J'ignore à quelle époque et de quelle façon mourut Beilver.

Muscar qui, au dire de Beilver dans l'un de ses interrogatoires, aurait été remplacé au Château d'Aux par un commandant nommé Gauthier, fut nommé général de brigade par Hoche, mais il n'accepta pas ce grade [3]. En 1798, il était encore commandant, et il se trouvait à Ostende lorsque les Anglais tentèrent de s'emparer de cette place. Muscar, sommé de se rendre, répondit comme un héros : « Vous n'aurez ce poste que quand ma garnison et moi nous serons ensevelis sous ses ruines. » Le général Keller vint à son secours et les Anglais furent repoussés [4]. On ne saurait nier qu'en ces temps d'enthousiasme révolutionnaire, la République avait des sectaires qui attendaient d'elle autre chose que des places et de l'argent. Muscar était de la race des Beysser, des Moulin, des Westermann et des Merlin de Thionville, sabreurs cruels et impitoyables qui ne reculaient pas devant la mitraille.

ALFRED LALLIÉ.

[1] Registre de correspondance du Commiss. près le Direct. du pouvoir exécutif. N° 189 (Arch. dép,).

[2] Administration centrale. Lettres ; Réquisitions, an IV-an VIII, 7 brumaire an VIII — 29 octobre 1799.

[3] Mémoire du général Hugo, p. 58.

[4] Message lu au Conseil des anciens, le 5 prairial an VI— 24 mai 1798. *Moniteur*, N° 248.

# LA BRETAGNE ET M. COPPÉE

Par un beau soir du mois d'avril, l'omnibus de l'hôtel de *la Fleur* partait de la gare de Nantes, emportant dans ses flancs un grand homme, un poète, presque un Académicien ! Nous étions alors un peu distraits par le Concours hippique et le passage de notre illustre serait resté inaperçu, s'il ne nous avait renseignés lui-même sur ce grand événement; son apparition a, d'ailleurs, été si rapide, que les plus empressés n'ont pu le rejoindre qu'à la bibliothèque du chemin de fer, où déjà il s'étalait, tout de neuf imprimé, sur les ficelles de la devanture. Après avoir parcouru la Bretagne, le nourrisson des Muses nous jetait, en guise d'adieux, ses impressions de voyage, enveloppées dans les premières feuilles de la *Revue littéraire.*

Je me hâte de le dire, notre grand homme est parti fort mécontent. On lui avait beaucoup trop surfait la Bretagne. Quel charme peut-on trouver dans ce vieux pays où la mode retarde d'un siècle, où la fougère pousse dans les champs quand on y sème du colza, où enfin, quand on veut parler français, il faut aller chercher le curé ou le chef de gare ! Les légendes, les vieilles croyances, la foi bretonne, rengaines que tout cela !

J'avais bien entendu soutenir cette thèse par les aimables voyageurs qui traversent nos bourgades avec des ballots couverts de toile cirée ; mais ces propos de table d'hôte n'avaient point effleuré mes convictions. Aujourd'hui, c'est un maître qui parle, et cela donne à réfléchir. Suivons donc dans

son odyssée notre grand homme, plus clairvoyant qu'Homère et plus précis que Malte-Brun.

Et d'abord, apprenons que Nantes a deux choses dignes d'être notées : la maison de Carrier et la statue de Cambronne ; (on pourrait à la rigueur y ajouter le Passage Pommeraye.) Pour Carrier, notre homme lui fait un peu la moue, mais il ajoute : « Qui sait ? Ce monstre qui fit périr « tant d'innocents en quelques mois par la guillotine, « par les noyades, par les fusillades en masse, se prenait « peut-être pour un grand citoyen, un Brutus ou un « Lorenzaccio, sacrifiant jusqu'à sa mémoire à une cause juste « et généreuse. Hélas ! quand on songe à toutes ces querelles « politiques et religieuses qui ensanglantent l'histoire depuis « tant de siècles, et dans lesquelles les victimes ne valent « guère mieux que les bourreaux, on se sent le cœur gagné « par le froid mortel du scepticisme [1]. » Merci, mon poète, ceci est tout à fait consolant ; nos pères sont morts pour leur foi sur l'échafaud ; mais, dites-vous, *ils ne valaient guère mieux que leur bourreau.* Aimable poète ! merci encore pour ce mot du cœur.

Notre poète (je ne sais vraiment pourquoi je ne vous l'ai déjà nommé ; peut-être est-ce un moyen de vous entraîner un peu plus loin dans cette excursion) ; notre poète, dis-je, nous traduit son admiration pour Cambronne, le héros de Waterloo, en rappelant le mot de son émule, M. Margue, le héros du réalisme parlementaire. « J'ai salué très bas, nous dit-il, la statue de Cambronne. » Cela est bien, mon poète, vous avez affronté sans vergogne le sourire des bonnes d'enfants et des nourrices qui entourent l'unique militaire de cette promenade.

Mais peut-être auriez-vous pu saluer aussi la statue de Lamoricière, en vous rappelant le noble courage de ce preux, qui défia les sceptiques railleries de ses amis, comme il avait

[1] *Revue littéraire*, 8 avril 1882.

bravé les balles de l'ennemi. Non ; vous dites simplement que par ce temps « l'on galvaude le marbre et l'on prostitue l'airain. » Vous êtes un peu sévère, mon bon poète ; songez donc qu'un jour venant, vous aurez bien votre petit marbre, votre petite statue.

Vous oubliez aussi que la vieille cité de nos Ducs possède encore son château de granit, tendu vers la France comme un poing ganté de fer, et cette cathédrale de Jean V où de merveilleux faisceaux de colonnettes jaillissent de terre, montent et se croisent au ciel comme les prières des croyants.

Peut-être auriez vous admiré ce mausolée de François II, où le dernier de nos ducs semble dormir encore dans la sérénité d'un éternel repos. Les vieilles rues aux maisons de bois, qui s'enchevêtrent autour du Bouffay, ces logis aux poutrelles sculptées, aux pignons aigus, couverts d'écailles comme les pièces d'une cotte de mailles, vous auraient fait rêver aux jours passés du bon vieux temps ; et de ces grandes promenades qui relient l'Erdre et la Loire, peut-être auriez-vous pu entrevoir, sous les ramures des vieux ormes, les lucarnes dentelées de l'Evêché, les tourelles de la Psalette ou les mille clochetons de Saint-Pierre.

Mais non, Cambronne et la maison de Carrier ont absorbé vos rêveries.

Maintenant, voici Saint-Nazaire, remarquable par ses voiles et ses moulins à vents, « deux objets dompteurs du vent, frères des oiseaux. » Voici le Croisic et ses hautes falaises. Ce pauvre Balzac a dépensé dix belles pages à décrire les rochers de granit rose qui se dressent à la pointe de cette presqu'île. Que ne vous avait-il attendu ! « Rien à dire du Croisic. » Cela est plus simple.

Toutefois vous ajoutez que les « femmes de marchands de sardines ne s'habillent pas chez la bonne faiseuse. » Je ne doute pas que vous ne vous connaissiez en bonne confection : vos vers sont de la « bonne faiseuse » ; c'est là leur plus

grand mérite ; un peu concassés parfois, mais toujours d'un tour à la mode. Mais pourquoi voulez-vous que nos pêcheurs de sardines fassent suivre à leurs femmes vos chères modes du jour ? Convenez-en, vous êtes un peu exigeant pour la toilette.

Le souvenir de Guérande vous est amer : « J'ai quitté Guérande tout soucieux, et je n'ai retrouvé ma sérénité que le soir, dans le wagon qui me ramenait à Saint-Nazaire. » Vous aviez vu des affiches sur la mairie, et sans doute le libraire dont vous parlez n'avait pas étalé vos œuvres à sa devanture; cela est toujours triste pour un grand poète en voyage.

Vannes avec ses vieilles rues entrecroisées, ses murailles de granit et son donjon du Connétable, vous arrache ce cri d'admiration : On croiraitvoir un décor de la Comédie française ! On s'attend à chaque pas à rencontrer Scapin ou Sganarelle !

Passons Kemperlé, — sans en rien dire. A Concarneau, les femmes de marchands de sardines ont trouvé grâce devant vos yeux : « Il en est plus d'une avec qui l'on serait bien aise de naviguer dé conserve. » De conserve ; le mot est heureux pour Concarneau. Pontaven et son merveilleux fouillis de verdure, ses rochers et ses eaux murmurantes vous arrachent encore ce cri sublime : C'est un décor d'opéra comique [1] ! Heureuse Bretagne, dont les sites peuvent presque se comparer à ces peintures à la toise éclairées par les quinquets de nos théâtres !

« Deux déceptions, par exemple, ce sont Sainte-Anne d'Auray et Carnac. »

Pour les alignements de Carnac, vous y avez vu des *dolmens ;* je passe condamnation ; c'est là une découverte qui rachète bien des choses. Mais, à Sainte-Anne d'Auray, vous êtes un peu trop badin, mon bon poète. « Un architecte au goût du « jour (est-ce un reproche de votre part ?), quelque prix de

[1] *Revue littéraire*, p. 272.

« Rome dont je veux ignorer le nom, (le pauvre homme !) a « construit, sur les lieux du fameux pèlerinage, un édifice « moderne, tout battant neuf (il eût mieux fait de construire « un vieil édifice, mais cela n'est pas facile), d'un luxe déplacé « et où je ne croirai jamais qu'aucun miracle s'accomplisse. « Cependant, sainte Anne paraît avoir eu beaucoup à faire « dans ces derniers temps, si l'on en juge par les nombreux « *ex-voto* pendus aux murs de son sanctuaire. Ce sont pour « la plupart d'horribles croûtes badigeonnées par des peintres « d'enseignes et représentant un navire en détresse, un malade « dans son lit avec une table de nuit et un bonnet de coton, un « enfant tombé sous la roue d'un moulin, etc., etc., tous sauvés « par sainte Anne, bien entendu. La sottise et l'intolérance de « la plupart des libres-penseurs me rendraient volontiers su- « perstitieux, et je ne fais aucune difficulté d'admettre les ido- « lâtries locales et les fétichismes de clocher. Je suis prêt « à soutenir devant les Voltairiens à la mode (sont ils « vraiment si à la mode?) l'efficacité des indulgences et de « l'intervention des saints, et je prendrai, quand on voudra, « un bain d'eau de Lourdes pour déplaire à un esprit fort. « Mais il faut être sincère avant tout. Je confesse donc que la « laideur des hommages rendus à sainte Anne d'Auray m'a « fait oublier leur touchante bonne foi, et que j'ai été moins « frappé par leur naïveté que par leur ridicule. »

Ainsi, une pieuse croyance a fait germer, au milieu de nos landes arides, cette reine des chapelles bretonnes ; le sou du pauvre, les vœux des marins en détresse, les offrandes des familles sous le coup du malheur ou de la mort ont peu à peu créé ce merveilleux sanctuaire de la reconnaissance, et tous ces nobles élans ne vous arrachent que des quolibets équivoques ! Vous, poète, vous arrivez ici tout ébloui par les ballets de la *Korrigane*, les dolmens en cartons peints et les costumes bretons portés par des sauteuses ; et quand vous voyez à vos pieds ces mères, agenouillées, suppliantes, per-

dues dans l'extase de la plus fervente prière, vous ricanez et décochez des mots badins !

Vous, monsieur François Coppée, vous qui avez chanté les *Humbles*, vous êtes révolté par les simples hommages de nos paysans ; vous qui, parmi tant de sujets gracieux offerts à votre imagination, avez voulu choisir les tourments de l'épicier stérile :

Etre père, c'était son idéal...
Mais les ans ont passé, lentement, lentement.
Il comprend aujourd'hui que ce n'est pas possible.
Il partage le lit d'une femme insensible,
Et tous les deux ils ont froid au cœur, froid aux pieds.
— Ah ! les rêves aussi durement expiés
Allument à la longue un désespoir qui couve !
Cet homme est fatigué de l'existence. Il trouve,
— Où de pareils dégoûts vont-ils donc se nicher ? —
La colle et le fromage ignobles à toucher.
Il hait le vent coulis qui souffle de la rue,
Il ne peut plus sentir l'odeur de la morue[1].

Bien certainement nous plaignons tous avec vous ce pauvre homme ; mais, enfin, dans « la laideur des hommages offerts à sainte Anne, » y a-t-il rien qui puisse égaler ce que vous nous mettez sous les yeux ? Cet épicier dans son lit, qui réchauffe les pieds de sa femme insensible, n'est-il pas plus répugnant que ces agonisants arrachés à la mort par l'intercession de l'aïeule du Christ ? Certes nous pouvons bien redire avec vous :

Où de pareils dégoûts vont-ils donc se nicher ?

Dans vos appréciations sur la Bretagne, vous avez cru être vrai, original peut-être. — Il n'en est rien : la vérité est que vous avez visité notre pays comme ces Anglais qui inspectent une ville à travers les vitres d'un fiacre ; et quant à être orinal, songez à ces nuées de voyageurs périodiques, à ces che-

[1] F. Coppée, *les Humbles*, p. 23.

valiers errants du seigneur Gambetta, qui vous ont devancé ici, et de beaucoup.

Comment se fait-il qu'un homme de goût, laissant derrière lui Paris et son éternel brouhaha, ne ressente pas une émotion pénétrante en se trouvant au milieu de ce pays de vallons et de grands bois, que nos remparts de granit défendent encore contre la laideur vulgaire du Progrès ? C'est un secret que M. Coppée nous apprendra lui-même.

Né poète, il s'est mis en quête de l'idéal, mais par des sentiers tout nouveaux ; il a voulu saisir la poésie dans ses plus humbles postures, dans ces mille riens que l'œil distrait ne sait pas apercevoir. Les fleurs qu'il nous cueille ont poussé sur le comptoir de l'épicier, sur la chaise rembourrée de l'employé [1] ou sur le collet gras du camionneur [2]. Cette végétation urbaine et parasite n'a pas, à vrai dire, tout le parfum des fleurs, mais elle est à la portée de tous et c'est là une généreuse inspiration, une pensée toute philantropique.

Vous offrez au voyou attardé dans les ruelles du faubourg ces fleurs jaunes que la nature toujours libre dépose au pied des murs.

> Même les pissenlits frissonnant dans un coin.
> Et puis pour regagner les maisons déjà loin
> Dont le couchant vermeil fait flamboyer les vitres,
> Je prends un chemin noir semé d'écailles d'huîtres [3].

C'est une affaire de goût. Vous voulez initier le peuple à la poésie, et pour cela vous le promenez dans les guinguettes et les venelles. Mais songez donc que *l'humble* n'est pas flatté de la petite dose de poésie que vous lui administrez. Si humble que soit le cœur, il a des élans plus nobles que ceux que vous

[1] *Les Humbles*, p. 32.
[2] Id., p. 131.
[3] F. Coppée, *les Humbles*, p. 122.

voulez lui inspirer, et le paysan qui, rentrant le soir après l'ouvrage, entonne à pleins poumons les vieux chants du pays, a plus d'insouciante poésie au cœur que vous ne saurez jamais lui en donner.

Après tout, je me suis sans doute mépris, ce n'est point aux *humbles* que s'adressent vos vers, ils sont bien plutôt faits pour les raffinés. Vous avez charitablement prévu les bâillements du blasé qui, bercé depuis longtemps par les gracieuses rêveries de vos devanciers, demande à grands cris qu'on le réveille et qu'on lui serve du nouveau. Oh ! pour cela vous avez réussi ; vous n'êtes pas tout à fait un novateur cependant, mais vous avez poussé loin le sans-façon littéraire, et vos ancêtres auraient de la peine à vous reconnaître. Le vieux thème poétique a été adroitement renouvelé : plus de lacs ni de bois, plus de ces héros du temps passé ; vous prenez un simple fait divers, bien cru, avec le signalement et l'adresse du particulier ; vous découpez cela en petites tranches, habilement séparées par des rimes, et voilà la recette. Mais pour que cette confection soit réussie et sente la *bonne faiseuse*, il faut du faire et un talent très réel ; il faut que le contraste entre la forme et le fond soit saisissant. Alors ces sujets vulgaires jetés sur la toile de votre imagination et richement encadrés par vos rimes, attirent les regards, parce qu'ils sont là hors de place. C'est le truc du rapin qui fait le trognon de chou ou les tripailles de poulet, et le public aime assez ces sortes de surprises ; c'est du tour de force, on le sait bien ; toutefois on admire cette gymnastique, et les efforts persévérants qu'elle a coûté. La poésie et la prose se marient avec tant d'art sous vos mains que M. Jourdain lui-même ne pourrait plus s'y reconnaître, car vous sauriez mettre en mesure : *Nicole, apportez-moi mes pantoufles et me donnez mon bonnet de nuit.* Cela nous rapproche assez du langage ordinaire, mais aussi combien cela nous éloigne de la poésie ! Quand vous dites : « Le dimanche ils allaient souvent se promener ensemble au Luxembourg,

donnaient du pain aux cygnes et revenaient. C'étaient de ces misères dignes et qui, lorsqu'on leur veut montrer de l'intérêt, ont un pâle sourire et gardent leur secret. Ils plurent aux voisins, » il est évident que l'art du typographe est pour moitié dans ces vers. De temps en temps, il arrive bien quelque petite anicroche et de mauvaises rencontres ; ainsi, dans votre *Femme seule,* nous voyons ce vers :

**Mélancoliquement et douloureusement** [1].

Ces deux adverbes unis *font admirablement !* — peut-être ; il est permis cependant de leur reprocher un peu de lourdeur.

Enfin, ce sont là de petites taches, et le plus souvent vous savez fort bien poser votre sujet ; vous l'attifez à la mode du jour, vous lui donnez du *chic.* O Apollon, pends-toi aux cordes de ta lyre ! du chic, voilà le grand ressort de la poésie moderne. — Pour arriver à ce maquillage, vous faites, à vrai dire, une assez rude besogne : vous assouplissez le vers ; vous le débarrassez de ces épithètes convenues, de ce je ne sais quoi de cliché et de rebattu qui fatigue à la longue ; c'est un très bon exercice. Vous accoutumez la poésie à dévorer de simples cailloux, et certes elle ne peut manquer de gagner à ce régime un tempérament énergique. Mais enfin, lorsque ce merveilleux instrument sera prêt, quel air nous ferez-vous entendre ? Chanterez-vous encore les souffrances de l'épicier *qui ne peut pas sentir l'odeur de la morue ?* Oh ! alors, nous regretterons, je vous assure, et tant d'efforts perdus et tant de talent gaspillé.

Cette vérité, que vous cherchez avec tant de soin, est triviale et vulgaire ; vos scènes poétiques sont communes au delà de toute expression.

— Voilà bien de la rancune, direz-vous, et cela parce que la vieille Armorique ne m'a pas enthousiasmé. — Non, mais en

[1] Coppée, p. 78, *les Humbles.*

nous donnant ces charmantes pièces, comme *la Bénédiction, le Passant* et tant d'autres qui sont gravées dans la mémoire de tous, vous nous avez donné le droit d'être sévères, et quand votre muse (pardon pour ce vieux mot) s'attarde sous les tonnelles des guinguettes, lorsque vous criez :

Vous êtes dans le vrai, canotiers, calicots,
Pour voir des boutons d'or et des coquelicots,
Vous partez le dimanche, et remplissez les gares
De femmes, de chansons, de joie et de cigares,
Et pour être charmants et faire votre cour,
Vous savez imiter les cris de basse-cour,
Vous avez la gaieté peinte sur la figure.
Pour vous le soir qui vient c'est la tonnelle obscure
Où, bruyants et grivois, vous prenez le repas;
Et le soleil couchant ne vous attriste pas,

ce soleil couchant de la poésie moderne nous attriste très fort.

Pendant que vous décochiez sur la Bretagne vos petites gouailleries de voyageur mécontent, un de nos compatriotes, votre voisin sur les beaux rayons de Lemerre, nous donnait dans ses *Poésies bretonnes*, une éclatante revanche.

Voyez une de ses peintures, aussi courtes que les vôtres, cette *Fille des champs*, par exemple :

Je vis une chaumière au fond de la vallée :
Des aulnes l'entouraient; à sa porte, un ruisseau
Coulait sous un vieux pont, dont l'arche était voilée
Par les rameaux touffus et fleuris d'un sureau.
Fraîche et blonde, une fille, à sa fenêtre assise,
Filait; tout était calme et le soir approchait.
Les glaïeuls du ruisseau frissonnaient à la brise,
Derrière les coteaux le soleil se couchait.

Fille heureuse! disais-je; ô séjour plein de charmes!
J'approchai... Son visage était baigné de larmes [1].

[1] oseph Rousse, *Poésies bretonnes*, p. 61.

Quel contraste avec les glapissements faubouriens de vos calicots ! N'est-ce pas là le sentiment simple et vrai qui se traduit sous le rhytme avec la douce intimité d'une voix qui vous parle à l'oreille? N'est-ce pas là la poésie, en un mot? O poète, il n'en est pas deux, croyez-le bien, et, lorsque vous reviendrez dans nos cantons, lisez encore ces vers de Joseph Rousse :

Bretagne ! ô mon pays ! garde ta foi naïve,
Car Dieu se plaît surtout dans la simplicité.
C'est comme le miroir d'une source d'eau vive,
Où vient se réfléchir l'astre de vérité.

Sois fidèle à tes saints, à tes pèlerinages.
Dieu n'a pas raccourci son bras miraculeux.
Que toujours, par les bois et les landes sauvages,
Se rendent aux pardons des pèlerins nombreux.

Les Français, ô Bretons ! nous appelaient barbares.
Brizeux les connaissant leur a rendu ce nom.
Il avait vu chez eux que les grands cœurs sont rares
Et que l'intrigue et l'or seuls donnent le renom.

Dans les champs de Kerné résonnent les bombardes ;
J'entends la harpe antique aux montagnes d'Arez ;
Le son d'un cor d'ivoire a réveillé les bardes,
Depuis l'île de Sein jusqu'au pays de Retz.

C'est toi qu'ils chanteront, ô Bretagne héroïque !
Pour tes cheveux blanchis ils tresseront des fleurs.
Les Français n'ont conquis que le sol d'Armorique.
Toujours libres et fiers, nous garderons nos cœurs[1] !

Oh ! je le sais, ces vers débités sur un théâtre de Paris, n'auraient pas le succès des vôtres ; il n'y a point là ce coup de fouet, ce mot tournant qui enlève la claque. Ce sont de simples pensées, nées du cœur et bercées par la brise de nos rivages.

[1] Joseph Rousse, *Le Pays de Retz.*

Mais, après tout, le débit de l'acteur n'est pas l'accompagnement obligé de la poésie, et souvent, au contraire, il lui fait quelque peu tort. Si l'on eût proposé à notre Brizeux, à ce rêveur un peu sauvage, mais si pénétrant de charme et de vérité, de faire réciter en plein théâtre une des idylles de *Marie,* comme il se fût révolté !

En montant sur les planches, votre muse (pardon encore pour ce mot archéologique), votre muse a pris des allures de figurante ; elle s'est plâtrée, maquillée ; ses tours de hanches sont gracieux, j'en conviens, mais cela est risqué et l'émotion que peut communiquer cette souplesse du torse n'est pas franchement poétique. — Je sais que de telles agaceries sont séduisantes pour un parterre, et que l'Académie, si prude autrefois, se souviendra peut-être qu'elle est femme et vous ouvrira ses deux bras. — Mais quel métier pour un poète !

P. DU DRÉNEUC.

---

XII*

# MAUPERTUIS

## Le voyage en Laponie (*Suite du* § iv).

Les voyageurs partirent de Dunkerque le 2 mai 1736 pour se diriger par mer sur Stockolm. Voltaire adressait en même temps cette épître au comte Algarotti qui avait été sur le point de partir avec eux :

Lorsque ce grand courrier de la philosophie
Condamine l'observateur,
De l'Afrique au Pérou conduit par Uranie,
Par la Gloire et par la Manie
S'en va griller sous l'Équateur,
Maupertuis et Clairault, dans leur docte fureur,
Vont geler au pôle du monde.
Je les vois d'un degré mesurer la longueur
Pour ôter au Peuple rimeur
Ce beau mot de machine ronde
Que nos flasques auteurs, en chevillant leurs vers,
Donnaient à l'aventure à ce plat Univers.
Les Astres étonnés dans leur oblique course,
Le grand, le petit Chien, et le Cheval et l'Ourse,
Se disent l'un à l'autre, en langage des Cieux :
Certes ces gens sont fous, ou ces gens sont des Dieux... etc.

* Voir la livraison de mai 1882, pp. 344-355.

[1] Je donne ce premier fragment de l'épître célèbre à Algarotti, d'après la publication qui en fut faite par l'abbé Desfontaines dans la livraison des *Observations sur les Écrits modernes* datée du 19 novembre 1735. — On sait l'orage que souleva cette publication qui découvrait le mystère de la retraite de Voltaire à Cirey et de sa liaison avec Mme du Châtelet. —Voir à ce sujet le tome II de la monographie de M. Desnoiresterres.

La traversée dura dix-sept jours et fut un peu accidentée. On eut d'abord le mal de mer : « Comme le vaisseau étoit petit, rapporte l'abbé Outhier, nous avions nos lits dans l'entrepont qui n'avoit que trois pieds d'élévation : l'écoutille y servoit de porte et de fenêtre... » Puis on fit des observations pour essayer les instruments : « On étudioit, on calculoit. M. de Maupertuis nous soutenoit par sa gaieté et par les charmes qu'il mettoit dans notre société. » Le jeudi, 10 mai, jour de l'Ascension, le temps fut très gros : le navire penchait d'une façon alarmante. Il y eut de forts grains à l'entrée du Sund : « On plia toutes les voiles et on passa une terrible nuit dans des roulis affreux et continuels. Tout ce qui étoit dans les armoires se heurtoit et roulloit avec fracas. Cette situation nous paraissoit d'autant plus effrayante qu'elle étoit nouvelle pour nous. M. de Maupertuis conservoit tout son sang-froid, et nous rassuroit par la sérénité et même par la gaieté de son esprit [1]. » Enfin on aborda le 19 à Stockolm, où le chef de la mission se multiplia pour s'arranger avec les banquiers, chercher des connaissances pour le fond du golfe de Bothnie et pourvoir « en vrai père de famille » à tous les besoins de la caravane.

Le roi de Suède reçut avec bonté les voyageurs, mais il ne leur cacha pas les difficultés de l'expédition. « Je me suis trouvé dans de sanglantes batailles, dit-il à Maupertuis ; mais j'aimerais mieux retourner à la plus meurtrière, que d'entreprendre le voyage que vous allez faire. C'est un pays affreux : du reste, c'est un pays de chasse. » Et il lui fit cadeau d'un fusil dont il s'était longtemps servi lui-même. En même temps il donna des ordres pour que la mission trouvât dans les provinces les plus reculées tous les secours qu'il était possible de lui procurer.

On partit aussitôt pour le fond du golfe de Bothnie et après quelque reconnaissance infructueuse dans les îles du golfe, Mau-

[1] *Journal d'un voyage au Nord* en 1736 et 1737, par M. Outhier, prêtre du diocèse de Besançon, correspondant de l'acad. roy. des Sciences. Paris, Piget et Durand, 1744, in-4°, nombreuses planches, p. 5 à 21. — Il n'est pas inutile de remarquer ici que l'abbé Outhier affirme formellement que Maupertuis *s'offrit* pour le voyage (p. 2).

pertuis établit son quartier général à Tornéa, dans la Laponie suédoise, les sommets des montagnes voisines ayant été reconnus propres à établir la série de triangles communiquant avec une base suffisamment étendue dont on pût mesurer la longueur à la perche. Rapporter ici toutes les difficultés de la reconnaissance, dire toutes les souffrances endurées patiemment par les observateurs, et rapporter par le menu le détail de leurs opérations, nous entraînerait beaucoup trop loin. Nous renvoyons le lecteur à la relation même de Maupertuis publiée dans ses œuvres et au journal de l'abbé Outhier. Qu'il nous suffise d'en résumer les traits principaux [1].

Les opérateurs partirent de Tornéa pour les montagnes le 6 juillet, avec une troupe de soldats finois qui portaient leurs instruments et leurs bagages. Le grand fleuve qui, au travers d'épaisses forêts et de nombreuses cataractes, vient du fond de la Laponie, à peu près dans la direction du méridien du lieu, se jeter dans le golfe de Bothnie fut remonté jusqu'à la montagne de Niwa où l'on s'établit d'abord, malgré l'incommodité de grosses mouches à tête verte qui piquaient jusqu'au sang. Deux jeunes Lapones qui gardaient un troupeau de rennes apprirent à nos voyageurs le moyen de s'en garantir en se cachant dans la fumée d'un grand feu si épaisse qu'à peine pouvait-on se voir. Remède presque pire que le mal. D'autres montagnes vers le nord, abruptes et vierges, furent ensuite reconnues et escaladées. On dépouilla à grand'peine leurs sommets des arbres qui obstruaient la vue : on y construisit les signaux nécessaires et l'on y prit quelques angles, mais avec peine, le soleil effaçant à cette époque, par sa continuité, presque toutes les étoiles. Le 30 juillet on passa le cercle polaire et on se dirigea sur le Pullingui, enfonçant à chaque pas dans de hautes mousses, dont on avait grand'peine à se dégager ; abattant à force de bras de grands arbres qui rompaient la perspective ; guerroyant avec les impitoyables mouches au point que les soldats chargés du

[1] L'abbé Manet dans sa *Biographie des Malouins célèbres* a bien résumé le voyage en Laponie. J'emprunterai en partie son analyse en glanant seulement dans le journal de l'abbé Outhier quelques détails caractéristiques.

bagage étaient contraints de se couvrir le visage de goudron; et disputant aux faucons et autres oiseaux de proie affamés les maigres provisions dont il fallait faire sa nourriture. Le dernier observatoire fut établi en septembre sur le Kittis où se terminait une série de triangles pris depuis le clocher de l'église de Tornéa et formant un long hexagone placé dans le sens du méridien. Au milieu s'étendait une base plus grande et plus plate qu'aucune autre qui ait jamais été mesurée : les eaux mêmes du fleuve où l'on se réservait d'opérer dès qu'il serait glacé. L'amplitude de l'arc fut relevée sur une étoile de la constellation du dragon à l'aide d'un excellent secteur de neuf pieds de rayon, qui avait été construit par le célèbre Anglais Graham et qui fut braqué dans les premiers jours d'octobre à Kittis, dans les premiers jours de novembre à Tornéa. Ce ne fut qu'à la fin de décembre qu'on mesura les 7,400 toises de base sur la glace, à l'aide de perches de trente pieds, en deux séries. Les difficultés de cette opération furent inénarrables. A peine, alors, le soleil se levait-il vers midi : mais les longs crépuscules, la blancheur des neiges et les aurores boréales permettaient de pouvoir travailler pendant quatre ou cinq heures par jour. Le grand nombre de traîneaux dont on fit usage en cette circonstance, et plus encore, la nouveauté du spectacle firent descendre de leurs montagnes une grande quantité de Lapons qui enfonçaient de près de la moitié de leur hauteur dans une neige épaisse de deux pieds. De leur côté, nos mathématiciens éprouvèrent un froid si grand, que les lèvres et la langue se collaient sur-le-champ à la tasse, lorsqu'on voulait boire de l'eau-de-vie, seule liqueur qu'on pût tenir liquide, et ne s'en arrachaient que sanglantes. L'eau-de-vie ne pouvait suffire à les désaltérer, et il fallait creuser dans la glace des puits profonds qui étaient presque aussitôt refermés et d'où l'eau pouvait à peine parvenir liquide jusqu'à la bouche. Plusieurs des opérateurs, Maupertuis entre autres, eurent les doigts de pieds gelés [1]. L'opération

[1] « Le soir, dit l'abbé Outhier dans son curieux journal au 26 décembre, nous montions sur des traineaux, tout en sueur de la fatigue du mesurage; nous faisions ainsi au moins deux lieues sans action, exposés à un froid violent qui nous pénétroit,

réussit pourtant au delà de toute espérance, car la différence de longueur trouvée par les deux brigades ne fut que de 4 pouces sur les 7,406 toises et 5 pieds de la base. Tout calcul fait, le degré fut trouvé d'environ 1,000 toises plus long que ne l'avait supposé Cassini dans son ouvrage sur la figure de la terre.

On revint prendre les quartiers d'hiver à Tornéa pour revérifier les angles au printemps : mais on s'était déjà rendu compte que des erreurs énormes ne pouvaient en aucune façon atteindre l'ordre de différence de longueur trouvée dans le degré.

L'hiver fut rude à Tornéa. Toutes les maisons étaient enfoncées jusqu'aux toits dans la neige. Lorsqu'on sortait l'air semblait déchirer la poitrine ; les degrés du froid croissant s'annonçaient par les craquements du bois des maisons. Le soleil se faisait à peine voir quelques moments vers midi : les thermomètres d'esprit de vin gelèrent, et ceux de mercure descendirent à 37 degrés.

Il y avait des compensations à ces misères. Les spectacles du ciel étaient magnifiques et les aurores boréales, fréquentes et variées. Il paraît aussi que les Lapones ne se montraient pas trop cruelles pour leurs hôtes, car deux d'entre elles s'éprirent tellement de Maupertuis qu'elles voulurent le suivre à son retour. Ils les ramena

malgré les habits de peau dont nous étions couverts. Aucun de nous cependant n'en a été considérablement incommodé. M. de Maupertuis a eu seulement quelques doigts du pied gelés... » Pendant cette mesure, Maupertuis qui aimait assez les entreprises extraordinaires, imagina de se transporter au sommet d'une montagne en traineau, pour faire une observation qu'on avait oubliée dans le temps et dont il avoue qu'on pouvait très bien se passer. Outhier, qui l'accompagna dans cette excursion, raconte que Maupertuis, peu fait à cette manière de voyager, versait à chaque instant et qu'il se froissa même un bras. Il en fut dédommagé, remarque Delambre, par le plaisir de se faire peindre dans la suite en *habit de combat*, c'est-à-dire enveloppé de ses fourrures et couché dans son traineau tiré par un renne. « Ces traineaux qui ne peuvent contenir qu'un seul voyageur, sont pointus par l'avant, dit Outhier, et posés sur une quille qui n'a pas plus de deux à trois pouces de largeur... La difficulté est de garder l'équilibre : car ces traineaux n'ont guère plus d'assiette que les patins dont on se sert en France pour glisser. M. Brunius qui nous accompagnait gouvernait si bien son traineau avec un petit bâton qu'il avait à la main, qu'il gardait parfaitement l'équilibre. M. de Maupertuis et moi versions continuellement ; si nous voulions nous relever d'un côté avec notre bâton, nous reversions de l'autre... » (*Outhier*, p. 140. 141).

à Paris où elles se convertirent : l'une d'elles se fit religieuse et l'autre y trouva un mari. Pendant ses trois mois de loisir, notre savant fit des vers pour elles, et Grimm nous a conservé ceux-ci que Maupertuis chantait encore à un âge plus avancé. Ce n'est point de la haute poésie, mais ces petites fleurs, écloses dans la neige, nous reposeront de l'aridité des horizons quo nous venons de parcourir.

Pour fuir l'amour
En vain l'on court
Jusqu'au cercle polaire.
Dieu! qui croiroit
Qu'en cet endroit
On eût trouvé Cythère ?
Dans les frimas
De ces climats
Christine nous enchante :
Oui, tous les lieux
Où sont ses yeux
Sont la zone brûlante.
L'astre du jour
A ce séjour
Refuse la lumière
Et ses attraits
Sont désormais
L'astre qui nous enchante.
Le soleil luit :
Des jours sans nuit
Bientôt il nous destine ;
Mais ces longs jours
Seront trop courts
Passés loin de Christine [1].

Il est bon d'ajouter, du reste, que l'enjouement habituel de Maupertuis sauva plus d'une fois l'expédition. Le journal de l'abbé Outhier atteste que, sans les ressources inépuisables de sa bonne

[1] *Correspondance de Grimm*. La Baumelle a donné aussi ces couplets, mais avec quelques variantes; nous avons combiné les deux versions selon le sens le plus naturel.

humeur, ses compagnons, souvent malades et quelquefois découragés, n'eussent pas travaillé avec autant d'ardeur et de fruit.

Au printemps, les observations d'angles et de relèvement furent reprises avec soin. On ne constata pas d'erreur sensible [1] et l'on se prépara aussitôt pour le retour : mais, avant de partir, Maupertuis ayant appris qu'au milieu d'une vaste forêt, au delà du cercle polaire, se trouvait un ancien monument qui passait dans le pays pour une merveille, il partit à la découverte avec Celsius, sans craindre ni dangers ni fatigues, et trouva, après une marche fort pénible, une ancienne pierre couverte d'inscriptions runiques que ni lui ni le le savant Suédois ne purent déchiffrer. Il en fit plus tard le sujet d'une dissertation annexée à sa *relation* et conclut en pensant qu'elle était le produit d'une très ancienne civilisation qui pouvait avoir existé dans ce pays par suite de la variation de l'obliquité de l'écliptique. De semblables explications on été données de nos jours pour expliquer bien des faits des époques dites préhistoriques. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

Le 9 juin on reprit la mer, et après un naufrage dans le golfe de Bothnie, qui pensa enlever aux exploratenrs le fruit d'une entreprise si difficile, on arrriva à Stockolm d'où l'on se rendit au mois d'août à Paris, après une absence de quinze mois.

## V

### GLOIRE ET COMBATS (1737-1738).

Maupertuis rentra à Paris en triomphateur, mais non pas en triomphateur incontesté. Le roi le reçut avec faveur et le cardinal de Fleury, premier ministre, crut bien faire en donnant une pension de cent pistoles à chacun des membres de la mission, avec un supplément de vingt pistoles pour celle de son chef. Ce fut là le

[1] Les mesures recommencées en 1801 par l'astronome suédois Svanberg ont donné une longueur de méridien un peu moindre que celle qu'avaient trouvée les Français et par conséquent un aplatissement de la terre un peu moindre : mais il y a en somme peu d'erreur. (Voir la notice de Delambre).

premier désenchantement. Maupertuis, jugeant que le cardinal « chargé de la reconnaissance de l'univers » s'en acquittait avec trop d'économie, remercia le ministre en l'assurant que la gloire était sa meilleure récompense et le pria de répartir entre ses collègues la pension qui lui était destinée. On pense bien que Fleury ne goûta guère la réponse : « Le philosophe lui parut d'autant plus ingrat qu'il était plus désintéressé », mais aucune instance du comte de Maurepas, ministre de la marine et protecteur officiel de notre Malouin, ne put vaincre l'obstination bretonne [1]. On raconte même que Maupertuis, dans un moment de vivacité, aurait répondu à Maurepas que le cardinal pouvait donner cette pension à son valet de chambre qui avait aussi fait le voyage du Pôle et en était revenu malade.

Ce désintéressement réel ou calculé ne tarda pas à être connu du public, et l'opinion de la foule se manifesta pleine d'enthousiasme en faveur de l'académicien. Paris a de ces entraînements qui deviennent une des nécessités périodiques de son existence. Maupertuis devint le lion du jour ; les plus brillantes sociétés se le disputèrent, et comme il avait de l'aisance et de l'esprit, son succès fut éclatant. « Un ton naturel, les grâces et le badinage le plus ingénieux, nous rapporte l'académicien de Tressan, ne laissaient voir à ces sociétés que l'homme aimable ; philosophe sublime dans ses écrits, on ne le forçait qu'avec peine à le paraître dans la conversation : occupé de bien définir et d'instruire dans son cabinet, il passait sans peine de la sécheresse des calculs et de la profondeur de la métaphysique au soin de plaire et au plaisir de converser avec des amis qu'il sut choisir et conserver toute sa vie [2]. » En un

[1] «... Je suis persuadé, lui écrivait Voltaire, de Cirey, au mois de janvier 1738, que, quand vous avez refusé les douze cents livres de pension que vous avez généreusement répandues sur vos compagnons de voyage, vous avez dû paraître au ministère un esprit plus noble que mécontent. Vous devez en être plus estimé; et il vient un temps où l'estime arrache les récompenses. » (*Œuvres de Volt.*, XXX, 16.). — Les passages cités entre guillemets dans le texte, depuis le début du § 5, sont de La Baumelle.

[2] Éloge par de Tressan. *Œuvres de T.*, p. 324.

mot, Maupertuis qui était un charmeur naturel, tint le Paris élégant tout entier sous le charme.

Il ne pouvait plus paraître dans le jardin des Tuileries sans être entouré d'une troupe de jolies femmes qui lui demandaient le récit de ses fatigues, de ses dangers et de ses découvertes. Helvétius a raconté que c'était à Maupertuis qu'il devait de s'être fait littérateur : l'ayant vu ainsi fêté une après-midi dans le jardin qui était alors une des promenades favorites des Parisiennes, il en conclut qu'il fallait aussi devenir célèbre pour être adoré du beau sexe, ce qui était son principal objectif. Il se livra aussitôt à l'étude de la géométrie. C'est ainsi que Maupertuis mit à la mode les géomètres qu'on avait jusqu'alors considérés comme des sauvages. On ne parlait plus que de sextant, de triangles, de pôle et d'aplatissement. La comparaison de l'orange et du citron avait une vogue extraordinaire, et les chansonniers envieux disaient la citrouille et le potiron [1]. La meilleure estampille du succès parisien n'est-elle pas la chanson ?

Cependant l'Académie était perplexe et n'osait se prononcer. Elle avait écouté avec intérêt *la relation du voyage et des opéra-*

[1] Je lis ce passage dans le *chaos Européen* :

Des chantres du Pont-Neuf quelle sera la gloire ?
J'entends le grand Thomas en plein observatoire
Prouver à nos savants par un discours très long
Que la terre est citrouille et non pas potiron....

(Raunié, *Chansonnier hist.*, VI, 290.)

Mais on n'avait pas attendu le retour de Maupertuis pour le chansonner. On lit ce couplet dans les *Adieux* de Voltaire à Madame du Châtelet en 1736 :

Maupertuis, ce carême,
Doit revenir, dit-on,
Il me dicta le thème
Que j'ai fait sur Newton ;
Tu sauras le système
Des meules de moulin
De ce cabotin.

(*Ibid.*, VI, 154.)

Les meules de moulin sont une allusion à un passage du mémoire sur la figure des astres.

*tions* que Maupertuis avait lue en séance publique le 13 novembre 1737. On avait pâli plusieurs fois au récit des périls que les explorateurs avaient bravés ; on avait applaudi au détail des précautions scrupuleuses qu'ils avaient prises pour assurer le succès. Mais on trouvait que Maupertuis triomphait avec trop de fierté ; qu'il était dur et humiliant pour Cassini de déclarer nuls, tout d'un coup, les résultats de cinq opérations exécutées à grands frais par son père et par lui ; qu'en somme l'opération du pôle avait pu être sujette aux erreurs qu'on reprochait à ses rivales, et que la prudence la plus élémentaire exigeait, avant de décider la question, d'attendre le résultat des opérations faites sous l'équateur.

L'objection était habile et Maupertuis, sûr de sa cause, crut de son devoir de se défendre par tous les moyens, car si Cassini était doux et modeste, ses partisans parlaient haut et s'efforçaient de raccoler à leur suite tous les envieux. Voltaire avait beau écrire à notre académicien : « Tôt ou tard il faut bien que vous et la vérité vous l'emportiez. Souvenez-vous qu'on a soutenu des thèses contre la circulation du sang : songez à Galilée et consolez-vous[1]. » Maupertuis ne se consolait pas avec de belles paroles. Il commença par la guerre anonyme et publia d'abord une brochure préparatoire dans laquelle il présentait contre son travail certaines objections spécieuses. Il la fit suivre aussitôt d'un autre écrit intitulé : *Examen désintéressé des différents ouvrages qui ont été faits pour déterminer la figure de la terre*[2]. C'était là le piège. Le désintéressement de l'auteur paraissait, en effet, aussi complet que possible. « Je suis touché, disait-il, du courage de ces sçavans, qui ont

[1] Lettre de Janvier 1738 (*Œuv. de V.* XXX, 16).

[2] Oldembourg (Paris), 1738, in-12.— Seconde édition augmentée de l'histoire de ce livre, Amsterdam, 1741, in-8°. — On trouve un bon compte rendu de la première dans les *Observations sur les écrits modernes* de l'abbé Desfontaines, XXI, p. 25 à 44. — Quelques critiques ont contesté cet ouvrage à Maupertuis : mais c'est à tort, car il lui est attribué dans un document contemporain officiel, dans la liste de ses œuvres placée en 1743 en note de l'un des passages de la réponse de Moncrif à son discours de réception à l'Académie française. Il est certain qu'on pourrait ici appliquer le proverbe: tout mauvais cas est niable.

quitté la douceur de la vie de Paris pour aller dans des climats affreux chercher la vérité. Je ne rends pas moins de justice à des Astronomes qui, sous un ciel plus doux, se sont rendu leurs travaux pénibles et difficiles, par le soin et l'exactitude qu'ils y ont apporté... » Et après avoir exposé complètement les théories adverses et insisté d'une façon toute spéciale sur les cinq opérations des Cassini, l'auteur anonyme concluait à l'allongement de la terre, puisque « l'uniformité des principes des mathématiciens qui ont cru la terre applatie réduit leurs quatre suffrages *à un seul;* au lieu que les théories de l'allongement, toutes fondées sur des principes différents, forment quatre motifs pour se déterminer en faveur de l'allongement. » Mais, sous ce grand air d'impartialité, les coups d'épingle n'étaient pas ménagés contre les Cassini, avec tant d'art, il est vrai, et d'apparente bonhomie que leurs partisans prirent le change. L'académicien Mairan lui-même, un antinewtonien cité dans la brochure d'une manière flatteuse pour son amour-propre, y fut trompé et loua sans réserve le perfide *examen.* Alors Maupertuis se démasqua : mais les Cassini préférèrent avouer qu'ils avaient eu tort de louer ces deux ouvrages que de reconnaître que Maupertuis avait raison. Le coup cependant était porté : le Malouin avait les rieurs pour lui. Il jugea qu'il était temps de passer à la discusion publique sérieuse et il publia son beau livre de *la figure de la terre déterminée par les observations de MM. de Maupertuis, Clairaut, Camus, Lemonnier, Outhier, Celsius, etc., au cercle polaire* [1].

Je ne puis mieux rendre compte de l'impression produite par cet ouvrage [2] qu'en citant les principaux fragments d'une lettre écrite à son auteur par Voltaire le 22 mai 1738 :

« Je viens de lire, Monsieur, une histoire et un morceau de physique plus intéressant que tous les romans. Mme du Châtelet va le lire, elle en

[1] Paris, imprimerie royale du Louvre, 1738, in-8° fig.

[2] On en trouve un excellent résumé dans deux articles des *Observations sur les écrits modernes* au tome XIV, livraison du 9 août 1738, p. 145 à 163, et du 3 septembre de la même année, p. 152 à 264.

est plus digne que moi. Il faut au moins, pendant qu'elle aura le plaisir de s'instruire, avoir celui de vous remercier.

Il me semble que votre préface est très adroite, qu'elle fait naître dans l'esprit du lecteur du respect pour l'importance de l'entreprise ; qu'elle intéresse les navigateurs, à qui la figure de la terre était assez indifférente [1]; qu'elle insinue sagement les erreurs des anciennes mesures et l'infaillibilité des vôtres [2] ; qu'elle donne une impatience extrême de vous suivre en Laponie.

Dès que le lecteur y est avec vous, il croit être dans un pays enchanté dont les philosophes sont les fées. Les Argonautes, qui s'en allèrent commercer dans la Crimée, et dont la bavarde Grèce a fait des demi-dieux, valaient-ils, je ne dis pas les Clairaut, les Camus et les Lemonnier, mais les dessinateurs qui vous ont accompagné? On les a divinisés : et vous! quelle est votre récompense ? Je vais vous le dire : l'estime des connaisseurs qui vous répond de celle de la postérité. Soyez sûr que les suffrages des êtres pensants du XVIII^e siècle sont fort au-dessus des apothéoses de la Grèce.

Je vous suis avec transport et avec crainte à travers vos cataractes et sur vos montagnes de glace :

*Quod latus mundi nebulæ, malusque*
*Jupiter urget* [3].

Certainement vous savez peindre : il ne tenait qu'à vous d'être notre plus grand poète comme notre plus grand mathématicien. Si vos opérations sont d'Archimède, et votre courage de Christophe-Colomb, votre description des neiges de Tornéa est de Michel-Ange, et celles des espèces d'aurores boréales est de l'Albane. Tout ce qui m'étonne, c'est que vous n'ayez point voulu nous dire la raison pourquoi un ciel si charmant couvrait une terre si affreuse. Eh bien! moi qui la sais (et c'est la seule chose que je sache mieux que vous), je vous la dirai :

Lorsque la vérité, sur les gouffres de l'onde,
Dirigeait votre course aux limites du monde,
Tout le nord tressaillit , tout le conseil des dieux
Descendit de l'olympe et vint sur l'hémisphère,
Contempler à quel point les enfants de la terre
Oseraient pénétrer dans les secrets des cieux.

[1] Pas si indifférente, Monsieur de Voltaire.

[2] Infaillibilité relative, s'il vous plaît. Trop d'encens aujourd'hui et plus tard trop de poivre.

[3] Horace liv. I, od. XXII. V. 19.

Iris y déployait sa charmante parure
Dans cet arc lumineux que nous peint la nature,
Prodige pour le peuple, et charme pour nos yeux.
.....
Dans ce conseil divin Newton parut sans doute.
Descartes précédait, incertain dans sa route:
Tel qu'une faible aurore, après la triste nuit,
Annonce les clartés du soleil qui la suit :
Il cherchait vainement, dans le sein de l'espace,
Ces mondes infinis qu'enfanta son audace,
Les tourbillons divers, et ses trois éléments,
Chimériques appuis du plus beau des romans.
Mais le sage de Londre et celui de la France
S'unissaient à vanter votre entreprise immense.
Tous les temps à venir en parleront comme eux.
Poursuivez : éclairez ce siècle et nos neveux,
Et que vos seuls travaux soient votre récompense.
Il n'appartient qu'à vous, après de tels exploits,
De ne point accepter les dons des plus grands rois.
Est-ce à vous d'écouter l'ambition funeste,
Et la soif des faux biens dont on est captivé ?
Un instant les détruit, mais la vérité reste.
Voilà le seul trésor; et vous l'avez trouvé.

Je laisse à Madame du Châtelet, la plus digne amie assurément que vous ayez, le soin de vous dire combien de sortes de plaisirs votre excellent ouvrage nous cause. Ce qu'il y a de triste, c'est que son succès infaillible vous arrêtera dans Paris, et *nous privera de vous.*

Nous apprenons dans l'instant, par votre lettre, que vos succès ne vous retiennent point à Paris, mais que la sensibilité de votre cœur vous fait partir pour Saint-Malo. *Comment faites vous avec cet esprit sublime pour avoir aussi un cœur*[1]*?...* »

[1] *Œuvres de Volt.* XXX. 72-73. Deux mois plus tard, Voltaire pressant toujours Maupertuis de venir passer quelque temps à Cirey, terminait ainsi une nouvelle épître : « Que Newton vous tienne en sa sainte et digne garde ! Si vous trouvez quelque sottise dans mon bavardage, ayez la bonté de le corriger. Emilie vous en prie. Je suis toujours à vos genoux avec mon encens à la main, et mon ignorance dans la tête. » Juillet 1738, *ibid.*, 105. — Il n'y a personne pour *encenser* les hommes, comme les gens qui ne veulent pas encenser Dieu. *Et Dei eritis.*— Voltaire n'a-t-il pas l'impudence d'écrire, quelques jours plus tard (26 juillet) : « Vous voilà dans votre pays, où vous êtes prophète: mais si vous étiez à Cirey, vous seriez,

L'esprit sublime avait en effet un cœur, et dès qu'il eut acquis une certitude de plus de son triomphe définitif en recevant une lettre de La Condamine qui présageait, d'après ses premières opérations, un résultat concordant avec le sien, il partit pour Saint-Malo, désireux de se délasser dans sa famille des combats que sa gloire lui avait coûtés. Il y passa tout l'été de l'année 1738 près de sa sœur et de son frère l'abbé, naturaliste et physicien comme lui [1].

C'est là, sans doute, au milieu de la paix et des souvenirs des vieux corsaires, qu'il prépara les matériaux de cette magnifique édition des mémoires de son compatriote Duguay-Trouin, qu'il donna deux ans plus tard, avec une préface dans laquelle il traçait le portrait du héros malouin avec autant d'élégance que de fidélité [2].

## VI

### Maupertuis et madame du Chatelet (1734-1741).

Mais il ne suffisait pas à Maupertuis d'avoir été se retremper à

comme dit l'autre, *plus quam propheta.* » (*Ibid.*, p. 108.) L'autre, c'est saint Mathieu et saint Luc.

Au mois d'octobre, une lettre interminable se termine pourtant ainsi : « J'ajouterais ici seulement que la différence des opinions ne doit jamais, en aucun cas, altérer les sentiments de l'humanité; qu'un newtonien peut très bien aimer un cartésien et même un péripatéticien, s'il y en avait un. *L'odium theologicum* a malheureusement passé en proverbe : mais il est à croire qu'on ne dira jamais *odium philosophicum.* Il y a longtemps que je dis que tous ceux qui aiment sincèrement les arts, doivent être amis, et cette vérité vaut mieux qu'une démonstration de géométrie. » (*Ibid.*, 150.) — Nous verrons plus loin ce que valent ces promesses philosophiques.

[1] L'abbé de Saint-Hélier était un original qui passait son temps à mutiler des chats et à écrire des dissertations bizarres. Maupertuis prétendait qu'il avait plus d'esprit que lui. La duchesse d'Aiguillon demandait un jour à l'abbé : — Comment, vous qui aimez les chats, pouvez-vous avoir à leur égard tant de cruauté ? — Madame, répondit-il, on a des sous-chats pour ces sortes d'épreuves. — Il publia, en 1738, l'année même où Maupertuis passa l'été à Saint-Malo, un *Traité de la communication de la maladie et des passions, avec un Essai pour servir à l'histoire naturelle de l'homme.* 8°.

[2] Mémoires de Duguay-Trouin. Paris, 1740, in-4° de 284 pages, avec portrait et planches.

Saint-Malo dans le calme de la famille. Il crut devoir aussi aller visiter au commencement de 1739 ses élèves à Cirey et ses maîtres à Bâle.

Nous avons déjà constaté les premières relations scientifiques de Maupertuis avec Mme du Châtelet. Elles remontent à l'année 1734 et nous possédons un témoignage authentique de leur durée continue jusqu'en 1741, car la Bibliothèque nationale conserve les originaux des lettres que la docte Emilie écrivit après ses premières leçons [1] à son maître en géométrie astronomique; elles sont fort intéressantes et M. Desnoiresterres en a tiré grand parti dans sa monographie voltairienne. On n'a malheureusement pas à côté d'elles les réponses de Maupertuis ; elles nous permettent néanmoins d'établir à quel degré d'intimité étaient parvenus le maître et l'élève. En 1734, Mme du Châtelet, alors à Paris, avait contracté un commerce d'amitié tellement étroit avec Maupertuis, qu'elle lui pardonnait malaisément de rester plus d'un jour sans la venir voir. Elle allait le relancer chez lui, rue Sainte-Anne, près les Nouvelles catholiques, dit M. Desnoiresterres, et jusqu'au café Gradot, qui partageait, avec le café Procope, l'honneur d'être une des galeries du savant [2] : et cela en tout bien, tout honneur. « M. de Maupertuis me voit souvent, écrivait-elle à Voltaire ; il est extrêmement aimable, il prétend qu'il m'apprendra la géométrie [3].» Il venait souvent en compagnie de Clairaut, souper avec elle, et l'on passait la soirée en doctes entretiens sur l'attraction et sur les forces moléculaires. Après la dissertation, on allait entendre la répétition d'un opéra de Rameau, ou les concerts de la messe de minuit dans les églises illuminées : « Je veux célébrer la naissance d'Eloïse avec vous,

[1] Supplément, f° n° 2288. Cette correspondance a été publiée en 1818 dans un volume aujourd'hui presque introuvable, intitulé : *Lettres inédites de Mme la marquise du Chastelet*, et supplément à la correspondance de Voltaire avec le roi de Prusse et avec différentes personnes célèbres. Paris, Lefebvre, 1818, in-8°.

[2] Sur le café Gradot, voir dans le *Chansonnier historique* de M. Raunié (224-226) une satire intitulée : *les Beaux esprits du temps*, réunis au café Gradot en 1738, après la mort de La Motte.

[3] Cité par Desnoiresterres. *Voltaire à Cirey*, p. 50, in-8°.

écrivait la marquise à Maupertuis, le 24 décembre 1734, voyez si vous voulés venir boire à sa santé avec Cléraut et moi ; je vous attendray entre huit et neuf ; nous yrons à la messe de minuit ensemble entendre les noëls sur des orgues; de là, je vous ramèneray chez vous. Je comte sur cela, à moins que mademoiselle de Lagny ne s'y oppose [1]. » Puis on se remettait à la science et l'on forgeait des armes pour les théories newtoniennes contre les tourbillons.

C'est à cette époque qu'il faut attribuer les vers suivants que Voltaire adressait à Mme du Châtelet :

Ainsi donc cent beautés nouvelles
Vont fixer vos brillants esprits ;
Vous renoncez aux étincelles,
Aux feux follets de mes écrits,
Pour des lumières immortelles,
Et le sublime Maupertuis
Vient éclipser mes bagatelles.
Je n'en suis fâché, ni surpris.
Un esprit vrai doit être épris
Pour les vérités éternelles.
Mais ces vérités que sont-elles ?
Quel est leur usage et leur prix ?
Du vrai savant que je chéris
La raison ferme et lumineuse
Vous montrera les cieux décrits,
Et d'une main audacieuse
Vous dévoilera les replis
De la nature ténébreuse ;
Mais sans le secret d'être heureuse,
Il ne vous aura rien appris [2].

Dès le retour du voyage de Laponie, la correspondance de Mme du Châtelet avec le héros de la mission devint plus active et le principal épisode est celui de ce célèbre *Mémoire sur le feu* que la marquise composa pour le concours de l'Académie des sciences

[1] *Idem*, page 53.

[2] Vers cités dans la *Correspondance littéraire* de La Harpe (1801, in-8°) II, pages 6 et 7.

de 1738, à l'insu de Voltaire qui en composait un autre à côté d'elle.

Les lauréats furent Euler et deux physiciens plus obscurs, mais orthodoxes, c'est-à-dire antinewtoniens; et les deux discours de Voltaire et d'Emilie furent écartés à cause de la nouveauté de leur doctrine. Les deux auteurs s'adressèrent à Maupertuis pour obtenir, malgré leur échec, l'impression des mémoires dans le Recueil de l'Académie des sciences. « Nous avons été au désespoir, écrivait la marquise, en voyant le jugement de l'Académie : il est dur que le prix ait été partagé et que M. de V... n'ait pas eu de part au gâteau. Sûrement ce M. Euler, qui est nommé, est un leibnitzien et par conséquent un cartésien : il est fâcheux que l'esprit de parti ait encore tant de crédit en France.» Pour elle-même, elle était plus modeste, elle n'attendait pas un prix : « Je sentais à merveille que la hardiesse de mes idées me l'interdisoit, sans compter toutes les autres raisons d'exclusion, mais comme j'étois peu au fait des choses, je croyais que l'Académie donnoit des *accessits* et j'en espérois un[1] »... Maupertuis ne put s'occuper, comme il l'aurait voulu, de l'affaire de l'impression des mémoires, parce qu'il se trouvait alors à Saint-Malo; mais il écrivit à ses collègues de la commission : on obtint le concours de Réaumur et l'Académie accorda l'impression, « parce que l'une et l'autre des deux pièces supposent une grande lecture, une grande connaissance des meilleurs ouvrages de physique, et qu'ils sont remplis de faits et de vues; d'ailleurs le n° 6 est d'une dame de haut rang, de Madame du Chastelet, et la pièce n° 7 est d'un de nos meilleurs poètes[1] ».

Lorsque Maupertuis revint de Saint-Malo à son appartement de la rue Sainte-Anne, la châtelaine de Cirey ne se donna pas de repos qu'elle n'eût obtenu de lui une visite en Lorraine. Sa correspondance nous la montre ardente au succès de ses désirs : elle se plaint, elle se dépite, et n'obtient d'abord que des excuses et de vagues promesses. Aussi, quelle joie lorsque le maître se

[1] Lettres citées par M. Desnoiresterres. *Voltaire à Cirey*, 158, 159.
[1] *Mme du Chastelet à Maupertuis* : 7 juillet 1738. — *Ibid.*, p. 160.

décide à prendre son parti et annonce qu'il viendra pour les étrennes de 1739 ! On l'attendit cependant encore jusqu'au 12 janvier, et son séjour ne fut pas de longue durée, car il ne resta à Cirey que quatre jours, pendant lesquels il fut très aimable et très gai [1].

La plupart des biographes, La Baumelle et Damiron en particulier, ont laissé supposer que le séjour de Maupertuis à Cirey avait été fort long, et décrivent minutieusement à ce propos ce qu'ils appellent la petite cour d'Emilie. Voici ce qu'en rapporte le plus réservé d'entre eux, M. Damiron :

« Maupertuis n'était pas, comme il plaît à un de ses panégyristes de le dire, le Newton de la France ; il n'était qu'un newtonien en France, mais un newtonien illustré d'un tout récent éclat. C'était de plus un bel esprit, un très brillant causeur, un homme tel qu'il le fallait à Voltaire et à la marquise, dans leur retraite à la fois studieuse et mondaine, où géomètres et poètes, gens d'esprit et gens du monde, tout se réunissait pour le plus grand honneur des lettres et des sciences. A Cirey, on travaillait beaucoup, on conférait beaucoup aussi, on avait toutes les occupations et tous les plaisirs de l'intelligence, non sans trouble parfois, il est vrai, et quelques passagers nuages, parce qu'il s'y mêlait aussi d'autres pensées, qui tenaient d'un peu plus près aux agitations du cœur. On y recevait, avec Jean Bernouilli fils, de Mairan, Kœnig, Helvétius, Saint-Lambert, le comte Algarotti et bien d'autres ; Maupertuis y était doublement à sa place et il y fut le bienvenu. Il avait été appelé pour initier la marquise à la doctrine de Newton ; au lieu d'un disciple, il en eut deux et Voltaire fut le second [2]. »

Ne dirait-on pas qu'il s'agit d'un séjour assez long pour initier Voltaire et son amie dans tous les mystères de la doctrine newtonienne ? Mais il y avait longtemps que l'initiation avait eu lieu. Il ne s'agissait que d'une visite de réconfort, et quant aux hôtes de

[1] Voir Desnoiresterres, d'après les lettres inédites de Mme du Châtelet à d'Argental et Mme de Graffigny. *Vie privée de V. et de Mme du C.* (Paris, 1823), p. 202-203.

[2] Damiron, p. 22.

Cirey qu'on nous représente si nombreux, en relatant ceux qu vinrent s'établir à diverses époques, il nous semble qu'ils étaient réduits en ce moment, outre Voltaire, à Kœnig et à Mmes de Graffigny et de Champbonin. Kœnig était un géomètre suisse que Maupertuis avait connu à Bâle et qu'il avait donné à Mme du Châtelet comme professeur domestique. Il est vrai que ce professeur n'avait pas pris son rôle dans le sens absolument strict : au lieu d'insister sur la géométrie et sur Newton, il cultivait beaucoup plus avec la marquise la métaphysique et Leibnitz [1], au grand désespoir de Voltaire qui plus tard devait prendre avec tant d'ardeur son parti contre Archimède-Isaac, « notre maître à tous. » Mais on n'en était encore qu'aux escarmouches. Maupertuis soutenait au contraire Kœnig contre Voltaire et venait un peu à Cirey pour tout remettre en règle et en paix.

Les quatre jours que Maupertuis passa à Cirey lui inspirèrent le

[1] Forney, dans ses *Souvenirs d'un citoyen* (Berlin, 1789, I, 173) nous apporte de curieux renseignements à ce sujet :

« *Samuel Kœnig*, natif de Berne d'où il avoit été banni pour quelque fredaine pendant sa jeunesse, avoit fait, dit-il, de bonnes études en géométrie. Et comme Mme du *Châtelet* avoit ordinairement recours à M. de *Maupertuis* pour corriger ses thèmes mathématiques, il tâcha de se débarrasser de ce travail, en lui conseillant de prendre chez elle *Kœnig*, comme un maître sur la capacité duquel on pouvait compter. *Kœnig* accepta cette fonction, et commença en effet par des leçons de géométrie. Comme Madame du *Châtelet*, en les recevant, se récrioit sur l'évidence qui accompagnoit toutes les opérations de cette science : — *Vous avez raison, Madame*, lui dit-il, *mais il y a des vérités bien plus importantes qui n'ont pas un moindre degré d'évidence. — Et quelles sont ces vérités? — Les vérités métaphysiques.* La marquise fit un éclat de rire qui échauffa la bile de *Kœnig* dont la franchise helvétique alloit jusqu'à la rusticité. *Je me fais fort de vous en convaincre*, dit-il, *et je vous somme de m'accorder l'attention nécessaire pour cet effet. — Je le veux bien*, dit Mme du *Châtelet* croyant que ce serait un amusement pour elle. Les leçons de géométrie firent donc place pour quelque temps aux leçons de métaphysique. » — La marquise y prit goût, remarque M. Damiron qui a reproduit à peu près ce curieux dialogue, et il en passa même quelque chose dans ses écrits : ce qui fit dire à Voltaire, fort peu Leibnitzien, comme on sait, et surtout fort peu Wolfien, dans une de ses lettres à Maupertuis : « C'est une chose déplorable qu'une Française, madame du Châtelet, ait fait servir son esprit à broder ces toiles d'araignée. Vous en êtes coupable, vous qui lui avez donné cet enthousiaste de Kœnig, chez qui elle puisa ces hérésies, qu'elle rend si séduisantes. » (Damiron, p. 24.)

projet d'y revenir encore passer quelques instants. La correspondance de Voltaire nous apprend en effet qu'il était le 12 février à Bâle chez Bernouilli [1], et qu'il amena avec lui le célèbre professeur à Cirey en reprenant le chemin de la capitale : mais ce second séjour fut aussi court que le premier, car le 26 mars, Voltaire annonçait à Mlle Quinaut le départ des deux mathématiciens emportant avec eux tous les regrets de la petite cour.

Avant de suivre Maupertuis de Cirey à Paris, nous terminerons ici ce qui concerne ses relations avec Mme du Châtelet, en signalant qu'il y eut entre eux un refoidissement marqué au printemps de 1741. Maupertuis avait pris fait et cause pour Kœnig dans un dissentiment survenu entre la marquise et lui, au sujet de la publication des *Institutions de physique* sous le nom de Mme du Châtelet. Il avait même fait sentir à celle-ci « qu'elle avait un tort humiliant dans une affaire où elle croyait s'être conduite avec générosité [2] ». Emilie, qui professait pour Maupertuis une admiration passionnée, fut profondément blessée, nous apprend M. Desnoiresterres, d'un arrêt qui manquait tout au moins à ses yeux de bienveillance. Voltaire s'entremit pour une réconciliation et finit par vaincre le faux amour-propre du savant en lui persuadant « qu'un homme a toujours raison quand il se donne tort avec une femme ». Madame du Châtelet ne fit pas attendre son pardon : elle avait trop souffert de cette brouille et était trop heureuse du retour [3]. Elle répondit donc aux avances de Maupertuis dans les termes les plus affectueux :

« Je ne sais point aimer ni me réconcilier à demi, écrivit-elle à l'académicien, je vous ai rendu tout mon cœur, et je compte sur la sincérité du vôtre ; je ne vous ai point caché combien j'étois affligée de renoncer à l'amitié que j'avois pour vous, et je ne vous cache point le plaisir que je trouve à m'y livrer. Vous m'avez fait

[1] Lettre du 12 février 1739 à Thieriot.

[2] *Lettre de Voltaire à Maupertuis*, du 9 août 1740.

[3] Desnoiresterres. *Voltaire à Cirey*, p. 315.

sentir combien il est cruel d'avoir à se plaindre de quelqu'un qu'on voudroit aimer, et qu'on ne peut se dispenser d'estimer [1].»

Cette lettre est du 21 août 1740. La Bibliothèque nationale en possède quelques autres qui s'étendent jusqu'au mois d'août 1741 : c'est l'époque de la célèbre dispute d'Émilie avec Mairan, au sujet des *forces vives* : mais il ne paraît pas qu'elle ait continué son commerce épistolaire avec Maupertuis et l'on sait qu'elle mourut en 1749 au palais de Lunéville.

Revenons un peu en arrière. Rentré à Paris au commencement du printemps de l'année 1739, Maupertuis se préoccupa de clore définitivement les disputes sur la figure de la terre, et fut d'avis de vérifier la mesure astronomique de Picard, sur l'arc de méridien compris entre Amiens et Paris, avec le même secteur dont on s'était servi au pôle. On constata des erreurs dans les observations astronomiques de Picard. Cassini lui-même, par des mesures plusieurs fois répétées, trouva que sa base était trop longue d'une toise par mille. Il recommença toutes ses opérations et fut obligé par l'évidence à reconnaître que les degrés du méridien croissaient en sens inverse de ce qu'il avait autrefois observé. Il reconnut son erreur et en consigna l'aveu public dans *la Méridienne de Paris vérifiée dans toute l'étendue du royaume.*

Le triomphe de Maupertuis était donc complet, puisqu'il n'avait plus de contradicteur ; mais il eut le tort de le gâter en faisant imprimer sa *Lettre d'un horloger anglais à un astronome de Pékin*, pamphlet anonyme, ironique, fort blessant pour Cassini et dont il supprima plus tard les exemplaires après une sincère réconciliation. Leur nombre était, du reste, très restreint ; le père Brottier assure qu'on n'en avait tiré que quatre exemplaires. L'un d'eux avait été donné à M. d'Argenson qui avait engagé Maupertuis à faire imprimer ce badinage, résultat d'une conversation tenue chez ce ministre. Quelque petit qu'en fût le nombre, il y avait là en somme une assez mauvaise action. Elle dénote chez Maupertuis, quand on la rapproche de *l'Examen désintéressé*, une tendance de caractère qui ne devait

[1] *Ibid.*

pas précisément faciliter l'aménité de ses relations entre collègues. Aussi ne serons-nous que médiocrement surpris de le voir se décider quelques années plus tard à accepter définitivement les offres de Frédéric et à quitter pendant tout le reste de sa carrière Paris pour Berlin.

Mais, avant de prendre ce grand parti, il avait, dès l'année 1740, fait un voyage à la suite du monarque prussien, et cette échappée vers l'orient n'est pas un des épisodes les moins pittoresques d'une existence fort accidentée.

RENÉ KERVILER.

(*A suivre.*)

---

# LE BON VIEUX CURÉ D'AIGREFEUILLE

Un grand saint uni à un grand chasseur était chose ordinaire autrefois. N'avons-nous pas saint Hubert? Beaucoup doutent que ce soit encore possible aujourd'hui, et c'est pour eux que je veux retracer, avant qu'ils ne soient entièrement oubliés, les traits, quelque peu effacés aujourd'hui par un éloignement de près de cinquante ans, du bon vieux curé d'Aigrefeuille, qui fut à la fois un passionné chasseur et presque un saint. Heureuse bonne fortune que celle qui me permet d'édifier les âmes pieuses, en même temps que d'égayer mes confrères en saint Hubert. Peut-être aussi, malchanceux, comme le nautonnier jeté de Charybde en Scylla, n'arriverai-je qu'à ce résultat peu enviable de scandaliser les gens pieux qui ne trouveront pas mon récit assez sérieux, ou, ce qui serait aussi grave, d'ennuyer les camarades qui le trouveraient trop mystique. Bah! on ne meurt que bien rarement d'ennui... et jamais de celui qu'on procure aux autres. J'aime donc à espérer que mes lecteurs en réchapperont. En avant donc! *Go an head!* comme disent les Anglais.

Quand commença à souffler la tourmente révolutionnaire, l'abbé Berthaud, entré depuis quelques années dans les ordres, exerçait, avec l'ardeur d'un néophyte, les modestes fonctions de vicaire dans une petite paroisse rurale du diocèse de Nantes. Comme presque tous ses confrères, il refusa avec horreur le serment civique qu'on exigeait alors de tous les ecclésiastiques. Une page assez peu connue de l'histoire de la Révolution, c'est celle qui a trait aux prêtres insermentés. Quelque temps avant la Terreur, un grand nombre d'entre eux, incarcérés en raison de ce refus de serment, furent jugés som-

mairement, puis embarqués et déportés sur la côte nord-ouest de l'Espagne. C'était, en apparence, moins cruel que la guillotine ou les bateaux à soupape de Carrier, auxquels ils n'eussent pas échappé plus tard ; mais ce n'était guère plus humain, en réalité. Qu'on se figure la position de ces infortunés, étrangers par leurs études professionnelles à tous travaux manuels, abandonnés sans moyens d'existence dans un pays pauvre, peu peuplé et dont ils ignoraient la langue ! Des prodiges de charité, dont le souvenir n'est pas encore éteint parmi nous [1], furent accomplis en leur faveur par les populations ; mais, pauvres elle-mêmes, elles ne purent empêcher trop souvent la faim de venir s'asseoir au foyer de nos malheureux compatriotes. Ces jours-là, on revenait, comme de coutume prendre place autour de la table dégarnie et l'on essayait de donner le change aux tiraillements des estomacs en se lançant à corps perdu dans la discussion des plus profondes questions théologiques.

Ainsi que ses confrères déportés, l'abbé Berthaud faisait tous les petits métiers qu'il pouvait pour subvenir à ses besoins et à ceux de la communauté. Un jour il lui revint en mémoire qu'à l'époque où il était enfant de chœur, un de ses camarades, à leur grande joie commune, avait réussi à prendre, à l'aide de lacets de crin, des grives qui venaient manger les baies des lierres de la vieille église paroissiale. Il en arracha quelques brins à la queue d'un mulet, en fit des nœuds coulants qu'il tendit et, par une chance inespérée, il se trouva que les grives d'Espagne ne mirent pas moins de bonne volonté à se laisser prendre que celles de France. Le soir, sur la table du réfectoire, on servit des grives... absolument comme chez Lucullus, et quoique la part de chacun fût un peu mince, on n'eut pas besoin de recourir à la théologie pour *croire* qu'on avait soupé.

Mais, le lendemain, ce fut bien autre chose ! Levé à la pointe du jour... sans nul doute pour achever sa digestion, l'abbé vit s'ap-

[1] Nous avons été assez heureux pour pouvoir acquitter en partie cette dette en faveur d'Espagnols réfugiés.

puyer, à quelques pas de lui, une magnifique compagnie de perdrix rouges. A cette vue, se souvenant encore que, du temps de ses vacances de séminariste, il avait parfois accompagné, *sans fusil*, un ami laïque à la chasse, il courut emprunter celui d'un voisin complaisant. Se dissimulant ensuite derrière les buissons, il parvint à approcher à portée des perdrix et, d'un coup de sa rouillarde, il en étendit une demi-douzaine sur le sol, avant d'avoir même songé que l'Eglise avait horreur du sang : *Ecclesia abhorret à sanguine !* A son retour et à la vue de ce beau gibier, l'abbé fut embrassé par tous et *l'on dîna réellement*, ce jour-là. Mais ce ne fut pas tout : au dessert, ou, pour mieux dire, à la fin du repas, l'assemblée, électrisée par ce réconfort inaccoutumé, déclara, à l'unanimité, que la volonté de la Providence se manifestait par des signes trop évidents pour qu'on pût la méconnaître. Il fut décidé que, puisque l'abbé Berthaud avait reçu du ciel de si merveilleux dons d'adresse, il devait les mettre au service de la communauté, pour que la théologie, viande creuse, quand elle était servie seule, ne fût plus l'ordinaire habituel de ses dîners.

En entendant cet arrêt redoutable, l'abbé, tremblant pour le salut de son âme, mit en avant, pour le combattre, les plus puissantes argumentations théologiques et, en particulier, la plus sérieuse d'entre elles : *Ecclesia abhorret à sanguine.* Il lui fut répondu qu'il y avait ici cas de force majeure et qu'un refus de sa part appellerait sur sa tête l'excommunication, tout au moins. Le sentiment du devoir l'emportant alors sur ses répugnances, il se résigna à chasser. Mais, le dirai-je ? une fois sur cette pente, il subit la loi commune qui nous fait aimer les choses dans lesquelles nous réussissons, et insensiblement le travail auquel il avait été *obligé* de se livrer d'abord, devint pour lui une violente passion. Dieu seul sait quels abatis de gibier il fit pendant ces longues années d'exil dans un pays qui en fourmillait, dans ces montagnes où la clôture légale de la chasse n'était connue que de nom, alors que des estomacs exigeants ne lui permettaient pas de s'accorder une seule journée de relâche !

Des jours meilleurs luirent enfin pour ces malheureux exilés. Le premier consul venait, par le Concordat, de rouvrir les églises fermées depuis plus de dix ans, et ce n'était pas trop pour les administrer de tout ce qui restait des anciens prêtres. L'abbé Berthaud, non sans quelques larmes de regrets données à ce giboyeux pays d'Espagne, mais heureux d'avoir enfin à remplir des devoirs conformes à son état, prit avec joie le chemin de la France, suivi de *Sancho*, gros braque gris à double nez, l'auxiliaire habituel de ses chasses. Presque immédiatement après son retour, il fut promu à la cure d'Aigrefeuille, au diocèse de Nantes.

Il y avait bien des misères dans cette pauvre paroisse qui, comme nos pays de l'Ouest, avait littéralement été saccagée pendant la guerre de la Vendée ; la plupart des maisons y avaient été incendiées ; toutes les familles y avaient perdu quelques-uns de leurs membres, et la majeure partie des terres restaient en friche, faute de bras pour les cultiver. Par contre, le gibier, déjà abondant avant la guerre, s'y était multiplié d'une façon exubérante ; c'était presque l'Espagne avec la perdrix grise en plus inconnue aux pays méridionaux.

Tout en se heurtant, pour ainsi dire à chaque pas, à ce brave gibier, notre bon abbé n'eut guère le temps de s'en occuper au début, accablé qu'il était de tâches de toutes sortes. Au point du jour, à l'autel, après sa messe, il confessait, catéchisait les enfants, puis rentré chez lui et en attendant midi, l'heure réglementaire du dîner, il préparait son prône dominical, constatant avec étonnement qu'il avait un peu perdu sa facilité et son élégance de parole d'autrefois. Heureusement qu'alors les bons paysans d'Aigrefeuille n'étaient pas bien difficiles en fait d'éloquence de la chaire.

Un jour pourtant, quand le plus gros de sa besogne fut à peu près déblayé, il se trouva que le bon curé avait devant lui une belle après-midi d'automne. A ce moment même, son chien Sancho qui ne comprenait rien à cette inaction prolongée, vint le regarder avec des yeux si singulièrement expressifs, que machinalement le maître prit son fusil et partit pour la chasse absolument comme en Espagne.

Dois-je le dire? il y trouva tant de plaisir qu'il recommença le lendemain et les jours suivants. Cette distraction n'était pas précisément dans les habitudes du clergé nantais; aussi ses confrères trouvant ces façons un peu singulières, lui en firent faire des représentations par la bouche du plus autorisé d'entre eux, le vénérable M. Courtais, curé de Maisdon. M. Courtais, docteur en sciences théologiques, lui rappela doucement que l'Eglise avait horreur du sang : *Ecclesia abhorret à sanguine.* L'abbé Berthaud, depuis l'Espagne, avait totalement oublié la fameuse maxime et fut bien un peu surpris de ce discours. Se ravisant, il répondit avec ingénuité à son respectable confrère qu'il lui semblait impossible que Dieu se déjugeât comme les hommes et qu'il lui défendît à lui, curé, ce qu'il lui avait ordonné de faire dix ans auparavant. — On eut beau lui représenter que les circonstances n'étaient plus les mêmes ; il s'était retranché de la meilleure foi du monde dans cet argument comme dans une citadelle inexpugnable et il fut impossible de l'en débusquer. Au fond, comme il était zélé observateur de tous ses devoirs, ses confrères qui l'aimaient cordialement, finirent par le prendre tel qu'il était, et cela d'autant plus facilement qu'il n'arrivait jamais à leurs réunions ecclésiastiques que les mains pleines de gibier, adjutorium précieux aux modestes dîners presbytériaux.

J'ai parlé de son zèle à remplir ses devoirs professionnels ; mais celui dont peut-être il s'occupait avec le plus d'amour était la visite des malades. A première vue, on pouvait s'étonner qu'ils fussent si nombreux dans un pays en apparence le plus sain du monde, surtout quand on le comparait au petit nombre des enterrements qui s'y faisaient. Chaque jour donc, ses grâces dites, le curé sifflait son chien et passait au cou de son choriste habituel son fusil et une carnassière gigantesque *en forme de bissac* (historique). Quant à lui, il ne se chargeait que de son seul bréviaire qu'il récitait tout en suivant les *chaintres* (bordures des champs), pendant que le chien les sillonnait en tous sens. Au bout d'un quart d'heure à peine (car il n'était jamais besoin d'une longue recher-

che à cette époque) le bon abbé se sentait tiré par la manche de sa soutane : —« Monsieur le curé, disait l'enfant, Sancho est à l'arrêt.» L'abbé, troquant alors son bréviaire contre le fusil, allait servir le chien, on sait avec quel succès; puis, la pièce logée dans le bissac, il reprenait son psaume à l'endroit précis où il l'avait laissé. Un peu plus tôt, un peu plus tard, il arrivait à la maison où il était attendu. On sait l'effet moral produit sur les malades par une visite sympathique. Affable et bon aux petits comme son divin Maître, le cher homme avait certainement hérité de lui du don de les guérir par sa seule présence ; c'était l'explication toute naturelle du petit nombre de ceux qui mouraient dans la paroisse d'Aigrefeuille. Quelque argent pour acheter des remèdes qu'il leur laissait..... quand il en avait, des paroles toujours affectueuses et encourageantes, et souvent quelques pièces de gibier tirées de sa carnassière, achevaient promptement une guérison si bien commencée par sa simple venue. Il ne réclamait pour tous honoraires que quelques prières dont il n'avait guère besoin et, souvent aussi, quelques points de couture bien autrement nécessaires à sa soutane déchirée pour qu'il pût rentrer décemment à son presbytère. (Authentique).

Nombres d'années s'étaient écoulées ainsi dans cette douce monotonie d'existence dont les goûts simples du curé s'accommodaient si bien, quand arriva le grand événement de sa vie, événement si grand que la tradition en est restée au pays. L'évêque de Nantes était venu à Aigrefeuille pour y donner la confirmation. Tenant à faire honneur à son chef, le curé Berthaud avait convié pour la cérémonie et le dîner qui devait la suivre, en plus de ses principaux paroissiens, le ban et l'arrière-ban de ses confrères et quelques notables des paroisses voisines, parmi lesquels mon père et mon grand-père. C'est d'eux que je tiens ce récit.

C'était vers le milieu de la Restauration. Il faut croire (encore que je n'ose l'affirmer) que la chasse était alors ouverte, à en juger par la quantité de gibier accumulé sur les tables en fer-à-cheval qui faisaient le tour de la vaste salle à manger presbytériale. Cette vue

provoqua tout d'abord un murmure général d'admiration dont le curé jouit largement *in petto*. On était arrivé au café, quand un de ces amis comme il s'en trouve partout... un ami adroit comme l'ours qui lançait des pavés affectueux à la face du jardinier, se tournant vers l'évêque : — « Monseigneur, dit-il, sera sans doute heureux d'apprendre que tout le gibier qui nous a été servi aujourd'hui provient exclusivement de la chasse de Monsieur le curé d'Aigrefeuille.» — L'évêque, qui connaissait, mais en gros seulement, l'histoire du bonhomme et qui fermait volontairement les yeux sur son petit faible, enchanté de se dépouiller un instant des solennels ennuis de la grandeur, feignit de prendre un air sévère et se tournant de son côté :—« Est-ce vrai, Monsieur le curé, et ignoreriez-vous que « *Ecclesia abhorret à sanguine?* » — Monseigneur... Monseigneur...» balbutiait celui-ci, dont l'éloquence n'était pas, nous l'avons dit, le plus remarquable don naturel... et il en serait vraisemblablement resté là, si le curé de Maisdon ne fût venu généreusement à son aide. — « Monseigneur voudrait-il me permettre, dit-il, de lui apprendre par suite de quelles circonstances notre excellent confrère a été obligé de devenir chasseur? » — Et sur un signe d'assentiment de l'évêque, à la grande confusion du héros principal, il raconta, avec le charme de parole qui lui était propre, l'histoire touchante que vous savez. Tous les assistants étaient émus et l'évêque plus qu'aucun d'eux. Tout à coup, se tournant vers l'abbé Berthaud et lui ouvrant les bras : — « Mais venez donc, curé, que je vous embrasse! Ah! Messieurs, qu'un pasteur est heureux de posséder des auxiliaires comme ceux que je rencontre ici! Des auxiliaires qui, comme vous, cher curé d'Aigrefeuille, au prix d'incessantes fatigues et d'un dévouement quotidien, avez pu conserver à l'Église des chefs dont elle devait avoir si grand besoin plus tard. J'ajouterai comme vous aussi, Monsieur le curé de Maisdon, qui, pendant les jours les plus mauvais de la Terreur, traqué comme une bête fauve, exposé à mille morts chaque jour, n'avez pas voulu abandonner un seul instant votre troupeau. » — Puis souriant en essuyant une dernière larme : — « Ah! ça, curé, conti-

nua-t-il gaîment, je n'ai tout de même entendu que la moitié de votre confession et pas par votre bouche, encore ! Pour que je vous absolve en toute connaissance de cause, il me la faut complète. Voyons, dites-moi *exactement* le chiffre de vos victimes. » Un éclair de fierté irradia le visage du bonhomme ; il réfléchit un moment, tournant la tête de droite et de gauche, et examinant en tous sens la vaste salle à manger. Enfin, faisant un effort sur lui-même : — « Tenez, Monseigneur, dit-il, je craindrais que cette chambre ne fût pas assez grande pour contenir tout le gibier que j'ai tué, tant en Espagne que depuis mon retour. » Bonté divine ! s'exclama l'évêque, je ne m'attendais pas à être obligé de vous accorder une absolution aussi large ; aussi proportionnerai-je la pénitence à la grandeur du péché. Je ne crois donc pas me montrer trop sévère en vous condamnant... à m'envoyer chaque année un bourriche de gibier... tué par vos propres mains ; j'y tiens expressément. » — Puis tirant sa montre et se tournant vers les ecclésiastiques qui l'entouraient : « Allons, Messieurs, il faut que je vous quitte, heureux que je suis de vous laisser sous les yeux d'aussi beaux exemples de vertu. Je dois vous dire pourtant que je ne tiens pas à ce que vous la pratiquiez de la même manière que le bon curé d'Aigrefeuille. L'exception ne doit jamais faire la règle et à l'ordinaire, vous savez, « *Ecclesia abhorret à sanguine.* » — Terminant sur la fameuse citation, l'évêque salua gracieusement de la main l'assemblée, en vrai gentilhomme de race qu'il était, et, malgré son grand âge, il s'élança légèrement dans son carrosse. Il était déjà loin quand on put arracher du perron pour le porter en triomphe le pauvre curé qui, les yeux baignés de larmes et les mains jointes, ne cessait de s'écrier : « Merci, merci, Monseigneur! »

Pour obéir à des ordres si précis, il eût chassé encore plus que par le passé si la chose eût été possible, ses visites aux malades étant déjà quotidiennes. Grâce à elles, ses paroissiens ne mouraient plus que de vieillesse. Il n'en était pas de même du gibier qui, sans que le curé se l'expliquât bien clairement, commençait à diminuer assez sensiblement au bon pays d'Aigrefeuille. La raison en était pourtant

bien simple : c'est que non seulement il le traquait incessamment, mais que, grâce au peu de sauvagerie qu'il avait, malgré l'infériorité des armes d'alors, comparativement à celles d'aujourd'hui, ainsi que nombre de chasseurs du temps passé, il ne manquait pour ainsi dire jamais sa pièce. Une fois cependant, un lièvre, parti à l'arrêt de Sancho et en plein à découvert, reçut, sans dommage pour sa peau, les deux coups de fusil du bonhomme, qui resta pétrifié sur place en le voyant continuer à courir. Pendant qu'il arrondissait automatiquement ses deux bourres de *filasse de chanvre*, il entrevit son choriste qui se cachait pour rire à la dérobée.

— « Pourquoi ris-tu, petit malheureux? s'écria-t-il d'une voix tonnante.

— « Monsieur le curé, ne vous fâchez pas, fit l'enfant tout tremblant, je vous jure que ce n'est pas moi. — Comment, ce n'est pas toi? Qu'est-ce que cela veut dire? — Non, monsieur, ce n'est pas moi, mais bien Jean, mon camarade, qui, ayant perdu un de nos palets, a enlevé hier soir le plomb de vos deux canons de fusil pour en fondre un nouveau. » (Historique). — Les traits crispés du curé se détendirent; ce n'était donc pas sa faute s'il avait manqué sa pièce! Jean, ainsi que son camarade, fut pardonné *in petto*; il n'y eut que le pauvre Sancho qui, malgré son intelligence habituelle, ne comprit absolument rien à la chose.

Cependant la maturité d'âge du bonhomme, maturité si longtemps conservée, avait insensiblement fini par se transformer en vieillesse. Ses oreilles et ses yeux jadis si bons avaient baissé à ce point que souvent il n'entendait ni ne voyait le gibier au départ. Ne pouvant se résigner à renoncer pour si peu (!!) à la chasse, il entreprit de former des disciples, dont le plus glorieux fut son neveu Joseph. Avançant vers le chien en arrêt, côte à côte avec le jeune compagnon auquel il avait définitivement abandonné le fusil, il lui recommandait à voix basse le sang-froid et la modération au moment du départ du gibier. Mais quelquefois aussi, il lui arrachait brusquement l'arme des mains : — « Bah! petit maladroit, tu

manquerais encore ces perdrix comme celles de l'autre jour, disait-il à l'enfant, peu flatté du procédé.» (Historique).

Il n'avait guère à redouter cet inconvénient avec son neveu Joseph, digne héritier d'un si grand oncle, encore bien qu'il ne l'ait jamais égalé. — « Tu n'as pas manqué, petit, n'est-ce pas ? » quand il avait entendu la détonation du fusil.— « Non, mon oncle, » lui cornait celui-ci dans l'oreille, — et il lui déposait dans la main la pièce que le bonhomme palpait avec amour. Après quoi, humant avec délices sa prise de tabac : — « Allons, disait-il tout joyeux, Monseigneur n'aura pas encore trop à se plaindre cette année de son vieux curé d'Aigrefeuille. »

Il avait depuis longtemps renoncé aux visites lointaines des malades ; mais ses jambes devinrent faibles à leur tour, si faibles qu'un jour, au bout de quelques centaines de pas, il fut obligé de rentrer au logis et de laisser son neveu continuer à chasser seul. Le lendemain et les jours suivants, il ne put même plus songer à l'accompagner, mais il l'attendait à son retour pour se faire minutieusement raconter les moindres détails de sa chasse. Une fois qu'il fut arrivé à ce terme, la Providence, sans nul doute en récompense de ce qu'il avait fait pour elle, n'oublia pas trop longtemps sur la terre son bon vieux serviteur. On était à l'époque de l'envoi annuel à l'évêché et le bonhomme s'était fait porter en dehors de sa chambre sur son grand fauteuil pour profiter des derniers rayons d'un soleil d'automne. Appelant son neveu et se penchant à son oreille : — « Joseph, dit-il d'une voix affaiblie, promets-moi, que quand je n'y serai plus, tu n'oublieras jamais la bourriche de Monseigneur. — Je vous le jure, mon oncle, répondit celui-ci tout en larmes. — Merci, mon enfant ; maintenant je puis m'en aller en paix.» — Puis, souriant et entremêlant sur ses lèvres le nom toujours béni de Monseigneur à celui du Seigneur, le bon vieillard s'endormit pour ne s'éveiller que dans l'éternité.

Que diriez-vous, cher et saint homme, si du ciel que vous avez si bien gagné par vos vertus, il vous était donné de pouvoir revoir cette chère paroisse d'Aigrefeuille, que vous aviez laissée encore si

giboyeuse, désolée et dépeuplée comme elle l'est aujourd'hui ! Votre premier mouvement serait certainement de demander au Seigneur de lui restituer un peu de ce gibier dont vous avez peut-être bien contribué à diminuer le nombre. A défaut de perdrix, qu'il lui envoie au moins le reste de ces troupeaux de cailles qu'il semait sur la route des Israélites errants dans le désert. Elles seront, j'en réponds, mieux accueillies qu'elles ne l'ont été de ce peuple ingrat par mes neveux Henri et Léon, vos infortunés successeurs dans ce pays de chasse, et ce nouveau bienfait leur fera, un fois de plus, bénir votre mémoire vénérée.

FRANCIS LEFEUVRE.

---

## POESIE

—

# LES CARRIÈRES DE GIGANT

(1793-1794*)

---

Qui donc repose là, sous ce granit funèbre ?
Ce lieu rappelle-t-il quelque lutte célèbre,
Quelque drame émouvant ?
Inhumait-on jadis en ce champ solitaire ?
Quels sont ces ossements qui sortent de la terre
Et blanchissent au vent ?...

Passant, qui que tu sois, si ton âme est humaine,
Si le mensonge en toi n'a point soufflé la haine,
Approche, écoute-moi ;
Et si Quatre-vingt-treize et sa mémoire infâme,
Et ses lâches forfaits, d'horreur t'ont rempli l'âme,
Viens et découvre-toi.

Et si parmi les tiens tu comptes des victimes,
Si des hommes sanglants aux mains rouges de crimes
Ont saisi ton aïeul ;
Si ta mère t'a dit, aux jours de ton enfance,
Qu'ils l'avaient fait mourir, puis l'avaient en silence
Enterré sans linceul ;

Ou si tu ne sais rien de sa lugubre histoire,
Rien, si ce n'est qu'on vint, le soir d'une nuit noire,
Le prendre et l'enchaîner ;

* Un petit monument, en forme d'obélisque, a été récemment érigé, dans les carrières de Gigant, à la mémoire des innombrables victimes qui y ont succombé. C'est sa vue qui a inspiré les vers que nous publions.

Si depuis ce jour-là nul n'entendit redire
A quelle heure, en quels lieux il subit son martyre,
Viens là te prosterner.

Viens, agenouille-toi, car cette terre est sainte,
Car c'est peut-être là, dans cette morne enceinte,
Là que ton aïeul dort ;
Car c'est là qu'on tuait, quand la France, ivre et folle,
Immolait sans pitié ses enfants à l'idole
De carnage et de mort.

---

Quand du Bouffay les guillotines,
Etaient trop lentes à leur gré ;
Quand les monstrueuses machines
N'avaient pas assez massacré ;
Lorsque de Carrier les chaloupes,
Qui noyaient les Français par groupes,
Ne pouvaient vider les prisons,
On prenait des troupes entières
Qu'on fusillait dans ces carrières ;
C'est sur leurs os que nous marchons.

Ils sont au pied de cette roche,
Qui les cerne tout à l'entour ;
Mais bientôt, dit-on, l'heure approche,
Où l'on doit les remettre au jour.
Déjà, quand on voulut étendre
Ce sol qui recouvre la cendre
De ces morts restés ignorés,
On vit des ossements par mille
Surgir, et dans ce lieu tranquille
Révéler des faits abhorrés.

C'étaient des ossements de femmes,
Des crânes, des têtes d'enfants ;
On voyait combien sont infâmes
Les lâches qui sont triomphants ;
On voyait que de pauvres mères,
A force d'instantes prières,
Avaient cru fléchir les bourreaux ;
Mais la troupe ignoble et cruelle
Tuait, entassant pêle-mêle
Enfants et mères par monceaux.

Ah ! la victoire était facile !
Le terrain était bien choisi !
Celui qui restait immobile,
Tombait en murmurant : « Merci ! »
Ceux qui fuyaient devant les balles,
Contre les murailles fatales,
Luttaient avec des cris navrants ;
Mais les tigres, guettant leur proie,
De leurs sauvages cris de joie
Couvraient le râle des mourants.

Et de nouveaux coups homicides
Pleuvaient sur tous ces malheureux.
Blessés à mort, déjà livides,
Et vers le ciel tournant les yeux,
Ils retombaient, les mains crispées,
Sur d'autres victimes frappées
Par quelque tueur plus adroit.
Et ces êtres à l'âme basse
S'en allaient : leur main était lasse,
Mais leur cœur était resté froid.

---

Et vous ne voulez pas, descendants de ces hommes,
Que nous pleurions nos morts, que leurs pâles fantômes
Reviennent nous parler dans le calme des nuits !
Quoi ! vous ne voulez pas que ces horribles bruits,
Ces longs cris de mourants, à l'heure où tout sommeille,
Reviennent murmurer sans cesse à notre oreille !
Vous voulez nous forcer d'oublier le passé !
Croyez-vous qu'en un siècle un crime est effacé !...
Vous voulez nous forcer d'aimer Quatre-vingt-treize,
D'aimer les échafauds, la mort de Louis seize,
Et les ruisseaux de sang, et l'horrible tocsin !
Vous demandez cela, descendants de Caïn !
Alors donnez-nous donc un cœur semblable au vôtre ;
N'est pas monstre qui veut, et celui qui se vautre
Dans le sang de son frère, est un être maudit,
A qui tout nom humain devrait être interdit.
Descendants de Caïn, race toujours vivante,
Qui frappe dans la nuit et tremble d'épouvante,
Sitôt que la Justice apparaît au soleil ;
Horde avide de sang, épiant le sommeil
Des Français endormis, leur forgeant une chaîne,
En attendant le jour que prépare sa haine;
Horde qui, par instant, ose élever la voix,
Pour applaudir tout haut les assassins des rois,
Pour réhabiliter Danton et Robespierre,
Ou bien pour demander qu'on renverse la pierre
Qui porte un saint emblème ou le nom d'un héros !
Cohorte de chacals violant les tombeaux,
Race de destructeurs, non, tu n'es pas éteinte ;
Jamais plus qu'aujourd'hui, sous ton affreuse étreinte,
Le monde ne courba la tête en frémissant.
La vertu lutte mal, le vice est tout-puissant,
L'aveugle multitude applaudit et s'égare,
Et des monstres nouveaux, dignes du temps barbare

Que l'on appelle encor le temps de la Terreur,
Voudraient renouveler ces drames de douleur.

N'importe, devant vous ils n'ont pu que se taire,
Victimes de Gigant ; le souvenir austère
Qui plane sur ces bords, de votre sang baignés,
N'excite que l'horreur dans les cœurs indignés.
Nul trouble, nul blasphème autour de votre tombe :
On n'entend que le bruit de la feuille qui tombe,
Lorsque le vent du nord l'arrache aux peupliers ;
Que le chant des oiseaux qui hantent les halliers
Et le petit vallon où coule la Chésine,
Que le pas du rêveur qui s'approche et s'incline,
Et vient discrètement converser avec vous.
Martyrs, dormez en paix et priez Dieu pour nous,
Priez qu'il ait pitié de notre pauvre France ;
Qu'il daigne faire luire un rayon d'espérance
Aux yeux qui sont toujours restés tournés vers lui.
Martyrs, si la patrie est debout aujourd'hui,
Ah ! c'est que votre mort fit pencher la balance
Où l'ange avait placé les destins de la France.

ALCIDE LEROUX.

Juin 1882.

---

# AU SACRÉ-CŒUR

---

Moi qui ne suis ici-bas, tout l'atteste,
Qu'un ver de terre, un grain de sable, un rien,
Si je le veux, au royaume céleste
Je peux entrer, puisque je suis chrétien.
O doux Jésus, fils de Dieu, Dieu vous-même,
Qui par la croix m'ouvrez le vrai bonheur,
Pour que je monte un jour au rang suprême,
Embrasez-moi des feux de votre Cœur !

Ayez pitié, Seigneur, de ma faiblesse !
Voyant le bien, j'incline au mal souvent ;
J'ai du roseau l'inquiète souplesse :
J'obéis trop aux caprices du vent.
Ah ! je vais être, au lieu d'une herbe folle,
Un de ces troncs que le Liban nourrit,
Si votre force en ma nature molle
Daigne couler, ô Cœur de Jésus-Christ !

Soutenez-moi dans la sombre vallée
Où nous pleurons, où — douleur des douleurs ! —
La France gît, de ses maux accablée,
Désespérant de voir des jours meilleurs.
A votre loi la France fut rebelle...
Pour son pardon je vous prie à genoux :
Refaites-la croyante, grande, belle ;
O Sacré-Cœur, sauvez-la ! sauvez-nous !

ÉMILE GRIMAUD.

# NOTICES ET COMPTES RENDUS

—

POÉSIES BRETONNES, par M. Joseph Rousse. — Un vol. in-18, 278 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. Paris, Alph. Lemerre, éditeur, passage Choiseul, 27. Prix : 3 fr.

Ce charmant volume au titre rouge et noir, édité par Lemerre, s'adresse à tous les amis du poète, ou plutôt à tous les délicats, amoureux de la poésie chaste et forte de notre pays breton.

La Muse de M. Joseph Rousse n'est ni la bacchante enivrée des raisins dorés de la Grèce des poètes matérialistes, ni la capricieuse Muse des Parnassiens qui joue avec les rimes comme avec les perles d'un collier, et se grise follement du bruit des strophes retentissantes, comme la jongleuse qui jette un à un dans un bassin d'or des globes de cristal et se plaît à leur tintement joyeux et sonore ; encore moins la Muse sceptique et désenchantée d'Alfred de Musset...

C'est la fière et croyante Bretagne, assise près d'un dolmen brisé et s'appuyant sur la croix, la Bretagne, jalouse comme l'hermine, emblème de sa pureté inviolable et de sa blancheur immaculée. Nous nous représentons volontiers la Muse de M. Rousse sous les traits pensifs de cette suave et douce figure que M. Aubert a nommée *Rêverie*, et qui, voilée de ses chastes draperies, écoute le mugissement lointain de la mer, dont la vague vient effleurer ses beaux pieds nus.

Quelle pièce de ce volume pourrions-nous citer, qui ne soit connue depuis longtemps de nos lecteurs? *L'urne de marbre*, *la route abandonnée*, *le Menhir*, *une Fille des champs*, *le Pardon de la Palud*, *les Pêcheurs bretons*, les morceaux inspirés par quelques toiles de notre Musée, sont autant de petits tableaux qui font image, s'imposant à la fois à l'œil et à la mémoire, et que l'on

n'oublie plus, lorsqu'on les a lus et goûtés ; ce sont autant d'eaux-fortes poétiques, des *quadri* (suivant l'expression d'André Chénier), que l'on croit voir et dont on se souvient toujours.

Dans la dernière partie de ce volume, partie entièrement inédite, sauf quelques pièces parues dans cette *Revue*, notre embarras est grand, quant au choix ; citons pourtant : *la Gentiane bleue*, l'*Ilot désert, Paysage breton, A ma mère,* et surtout la délicieuse *Légende*, d'un sentiment si profond, à la fois triste et poétique comme une ballade d'Uhland ; puis *Amicæ meæ, la Rose blanche*, petits poèmes intimes d'où s'exhale à un si haut degré le charme doux et pénétrant de la famille.

Vouloir citer tout ce qui nous a charmé ou attendri, serait transcrire, l'une après l'autre, chaque page de ce recueil, dont l'auteur est pour nous un de ces *amis inconnus* qui vous font oublier les peines de la vie. Aussi nous bornerons-nous à dire à nos lecteurs : Choisissez vous-mêmes !

Cependant, en terminant, qu'il nous soit permis d'avouer notre vive prédilection pour les vers intitulés : *le Cimetière du Croisic,* qui respirent un sentiment si vrai et si breton, et qui contiennent en même temps une révélation précieuse pour les amis de M. Rousse :

Dans le grand cimetière où dorment mes aïeux,
Je vis un beau lys rose, éclos entre les tombes,
Et, fuyant d'un cyprès, un couple de colombes.
La mer verte grondait sur les rochers voisins,
Et j'entendais jouer dans un des vieux moulins
Dont les tours de granit dominent le rivage,
Un air de biniou gracieux et sauvage;
J'avais douze ou treize ans, j'étais seul en ce lieu.
Ce beau lys, ces ramiers fuyant dans le ciel bleu,
Ce chant mélancolique et doux de cornemuse,
M'émurent, et ce fut là que naquit ma muse.

JULIEN DE LA VILLE-BÉRANGER.

---

MÉMOIRES DU GÉNÉRAL BERNARD DE LA FRÉGEOLIÈRE, complétées par son petit-fils. — Eau-forte de P. Martial. — Paris, P. Jouaust. 1 vol. gr. in-8°, 375 p.

A une époque où les caractères semblent affadis, où l'égoïsme règne en maître sur le monde, il est intéressant et nécessaire de reporter ses regards vers ces âmes fortement trempées qui n'ont connu que le devoir et le sacrifice. L'histoire de la Révolution nous offre des milliers d'exemples d'héroïsme et d'abnégation; mais cette histoire est incomplète à ce point de vue, et malheureusement le temps marche et jette chaque jour des voiles sur les hommes d'une époque qui fit notre honte comme elle fit notre gloire. C'est donc avec un sentiment de reconnaissance que nous devons accueillir les publications destinées à répandre plus de lumière sur ces années douloureusement tragiques, témoins de tant de prodiges de barbarie et de vertu.

Les *Mémoires du général Bernard de la Frégeolière*, qui viennent d'être publiés par son arrière-petit-fils, sont un tableau fidèle, et saisissant de la longue carrière d'un de ces héros qui luttèrent sans repos ni trêve, contre le torrent d'injustice et de cruauté, contre l'impieté et l'anarchie. Quel caractère que celui de cet homme qui abandonne tout pour voler à la défense de la religion et du roi ! Quelle grandeur d'âme et quelle bravoure, et en même temps quelle modestie et quelle simplicité !

Au milieu des épreuves de toute sorte, de l'isolement et de l'abandon, dévoré par la maladie, traqué par les ennemis de la royauté qui le redoutent, sur le territoire étranger comme sur le sol de France, Bernard de la Frégeolière montre une énergie incomparable; son courage ne se dément pas un instant. Tous ces faits, enchaînés dans un récit plein d'entrain et de rapidité, forment une peinture animée, non seulement de la vie de ce soldat, mais encore des luttes et des drames auxquels il prend une part si importante. Caractère éminemment français, il conserve une gaieté inaltérable jusqu'au milieu des désastres et au sein des souffrances les plus amères et des dangers les plus imminents. Loyal dans la

lutte, fort dans la défaite, généreux dans la victoire, il ne se repose jamais tant que le trône des Bourbons est renversé ou menacé.

La distance qui nous sépare des événements racontés rendrait peut-être parfois le récit difficile à suivre, mais les légères lacunes ont été comblées de la façon la plus heureuse par un des descendants du vaillant général, qui a entremêlé aux mémoires de son aïeul des pages écrites dans un style dont on ne saurait trop louer la richesse et l'élévation.

ALCIDE LEROUX.

---

ÉTUDES SOCIALES, par M. l'abbé F.-J. Rouillot. — 1re série : Le devoir de l'État envers les consciences, l'unité domestique, l'unité municipale, l'unité politique et l'unité religieuse sont solidaires. La véritable mission du clergé. — 8°, VIII-160 p.

2e série : Examen de trois obstacles à l'action sociale du clergé : le recrutement sacerdotal, l'influence excessive du journalisme, la vie retirée du prêtre, avec une lettre de M. F. Le Play. — 8°, XI-60 p. — Paris, Poussielgue frères, rue Cassette, 15.

Les *Études sociales*, de M. l'abbé Rouillot, sont au nombre de quatre, réparties en deux fascicules. Nous dirons un mot seulement des trois dernières, lesquelles nous semblent tirer des circonstances actuelles une importance considérable.

Dans sa préface, l'auteur s'exprime ainsi :

« Je parle enfin de l'action politique du clergé, école de paix sociale par excellence.

« D'un côté, beaucoup de fidèles méconnaissent notre devoir et notre droit d'intervenir dans les affaires publiques. — Je leur explique la connexion de ce devoir et de ce droit avec la vérité religieuse à laquelle ils adhèrent.

« D'autre part, les incrédules traitent cette même intervention « d'ingérence de mauvaise foi ». — Je leur prouve qu'elle est loyale, tout au moins au même titre que la leur.

« Enfin, unanimes à convenir que le sacerdoce a le devoir strict de s'occuper des questions sociales, nombre de catholiques ne

s'entendent pas sur la méthode qu'il doit suivre aujourd'hui. — J'offre aux partisans de l'*action électorale* du prêtre et à ceux de son *abstention complète*, le moyen terme de l'*enseignement normal* des principes sociaux tant naturels que révélés. »

L'auteur a vaillamment rempli son programme. Ses chapitres sur l'attitude la plus avantageuse au clergé en face de la société moderne, sur les raisons qui rendent nécessaire l'éducation civique chrétienne par le sacerdoce, sur la nécessité de donner cet enseignement à l'enfant, aux femmes, aux ouvriers, aux cultivateurs, aux classes instruites, le tableau qu'il fait des maux causés dans l'ordre civil et dans l'ordre religieux par l'emploi exclusif de la propagande électorale, la nomenclature des sujets d'un enseignement civique chrétien, les réponses enfin aux objections à cet enseignement par le clergé, tout cet ensemble dénote un esprit ferme et bienveillant, une intelligence perspicace, un caractère élevé. Nous pensons que ce travail n'est pas ordinaire et qu'il mérite de provoquer un mouvement intellectuel nouveau au sujet de la grosse question de la *véritable mission politique du clergé.*

Le maître regretté que la France et l'Europe viennent de perdre, M. Le Play, a honoré de son approbation une quatrième étude de M. l'abbé Rouillot. — Cette étude est consacrée à rechercher les *obstacles intérieurs* à l'action sociale du prêtre.

« Ces causes, dit l'auteur, sont les suivantes : le recrutement presque exclusif du clergé dans les conditions sociales inférieures ; l'influence exagérée d'une certaine presse ; la vie retirée d'un grand nombre de prêtres.

« La séparation, par le sang et par l'éducation, commence à leur source même la divergence de l'élément sacerdotal et de l'élément laïque. Elle éloigne le clergé des élites sociales.

« Le journal augmente encore assez souvent cette même divergence.

« Une existence trop retirée peut achever l'éloignement du laïque et du prêtre, parce qu'elle ne permet pas à ce dernier de se bien rendre compte des modifications que subissent les idées gé-

nérales en s'incarnant dans les localités, dans les familles et chez les individus. Elle empêche ainsi le prêtre de bien connaître ses paroissiens et d'en être bien connu. »

Cette étude se recommande, elle aussi, par sa franchise et sa parfaite mesure. Il était difficile de dire des vérités quelquefois pénibles en termes plus courtois. — L'auteur estime que « le vrai public chrétien ne s'étonnera pas qu'un inconnu ait pris la parole, qu'il ne lui en voudra point d'avoir préféré la virilité des idées, la netteté du langage, et de n'avoir pas fait à la vérité l'injure de douter de ses forces guérissantes ». Nous pensons comme lui, et nous croyons que cet ensemble d'études modérées et sincères pourra « contribuer à la paix entre l'Eglise et le pays, nos deux patries. »

P. M.

---

La lettre de M. Le Play, dont il vient d'être parlé, honore trop notre compatriote, M. l'abbé Rouillot, pour que nous ne la citions pas. La voici :

« Monsieur l'abbé,

« Je vous félicite de votre *Essai* et des sentiments qui l'ont inspiré. Oui, les études *sociales*, si hautement recommandées par les auteurs éminents que vous avez eu la bonne pensée de citer dans votre lettre, sont utiles à tous les penseurs, mais, en particulier, au clergé, à raison du rôle qui lui revient dans la société. Elles lui deviennent surtout plus indispensables, dans un moment où trop d'esprits aveuglés se détournent de l'Église, pour se jeter dans les bras de ce que l'on appelle « la Science ». Dès lors le clergé ne doit pas hésiter à aborder sur le terrain ceux qui s'éloignent du sien. Il ne s'agit pas pour lui de renoncer à la méhode théologique, à celle qui part de l'affirmation des principes, mais d'y joindre celle de l'observation des faits et des inductions qu'on en tire. C'est une nouvelle arme ajoutée à son arsenal, une pièce de plus à son armure.

« D'ailleurs, comme on doit s'y attendre *a priori*, les deux mé-

thodes concourent. La vérité étant un sommet, tout chemin qui monte y conduit.

« Vous avez donc eu grandement raison d'entrer dans cette voie, où vous attiraient saint Paul, saint François de Xavier et les plus grands prélats de notre temps si troublé. Je souhaite de tout mon cœur que plusieurs de vos collègues vous y suivent. Je suis sûr qu'en le faisant ils y trouveraient l'emploi fécond des loisirs que peut leur laisser le ministère, de nobles jouissances de l'esprit et du cœur, et surtout une précieuse source d'influence qu'ils feraient tourner au plus grand bien des âmes et de la société.

« Veuillez agréer, Monsieur l'abbé, avec mes vœux pour le succès de vos louables efforts, l'assurance de mon estime et de mon affection. « F. Le Play. »

---

Nous nous empressons d'annoncer la publication d'un livre qui arrive tout à fait à son heure, comme on en jugera par le simple énoncé du titre : *L'Instruction publique dans les villes et les campagnes du Comté nantais avant 1789*, par M. Léon Maître ; volume in-8° de 300 pages. En vente chez tous les libraires de notre ville, au prix de 3 fr. 50.

Nous en donnerons prochainement un compte rendu.

— Un ouvrage que nous signalons également, c'est la *Littérature sacrée développée et comparée avec la Littérature profane*, par M. l'abbé Ath. Ollivier, adjoint de philosophie au Séminaire des Couëts.

Ce livre, approuvé par Mgr l'Évêque de Nantes et enseigné dans son Petit-Séminaire, est d'un vif intérêt, d'une forte éloquence et d'une charmante érudition, au jugement d'éminents critiques. Nous le recommandons à MM. les ecclésiastiques, comme très utile pour les conférences diocésaines, et aux jeunes humanistes comme complément nécessaire de leurs études littéraires. Il est très propre à être donné en prix dans nos maisons d'éducation chrétienne.

(Nantes, chez tous les libraires, in-18 de 330 pages, 2 fr.)

# CHRONIQUE

Sommaire. — La nouvelle machine à lire. — La résurrection d'un bourg. — Pen-Château. — De Garibaldi et des processions. — Guérande et la Fête-Dieu.

Ne lisez point les chroniques, cher lecteur; que voulez-vous y trouver? Les événements du mois? Ils sont peu intéressants d'ordinaire, et puis, vous les connaissez aussi bien que le chroniqueur. A quoi vous servira de lire la description du Congrès de Nantes, si vous l'avez visité; et, si vous vous êtes tenu loin de ces *belles fêtes civiques*, pourquoi vous donner d'inutiles regrets?

Les chroniques ne valent qu'autant qu'elles ont un grand âge; témoin celles du bon Froissart, qui plaisent par leur parfum du vieux temps, et un peu par leur bien dire. Aussi, elles sont connues de tous, encore que bien peu les aient lues. Mais narrer ce qui se passe journellement, en ce siècle qui a vu naître Victor Hugo et mourir Garibaldi, c'est prendre une peine dont nos descendants nous sauront peu de gré. Si lettrés que nous les fasse l'instruction obligatoire, ils ne dévoreront jamais les monceaux de publications qui s'entassent dans les greniers des bibliothèques publiques. On imprime aujourd'hui plus de pages en une semaine qu'un homme ne peut en lire dans toute sa vie; le calcul en a été fait depuis longtemps, il est reconnu que les lignes d'impression tirées dans une seule journée suffisent pour faire huit fois et demie le tour de la terre.

On ne se préoccupe vraiment pas assez du sort de ces pauvres feuilles, mortes à leur naissance, de ces élucubrations endormies pour jamais en sortant des mains du correcteur. Si — ce qu'au diable ne plaise! — j'étais un instant ministre, je promulguerais aussi moi un décret, un seul décret : « Article Ier. — Toute publication demeurera suspendue jusqu'au jour où les manuscrits à imprimer seront revêtus des signatures d'au moins deux lecteurs, s'engageant, par devant notaire, à lire en entier, ou par moitié chacun, la totalité dudit ouvrage. »

Le gouvernement, moins radical qu'il ne paraît, a trouvé, lui, un autre moyen: il a créé une grande entreprise de lecture. Ainsi, les Sociétés scientifiques, dont les articles sont principalement exposés à étouffer dans l'ombre, expédient maintenant au ministère cinq exemplaires de leurs *Bulletins*. Ces numéros sont distribués à un certain nombre de spécialistes, historiens ou géologues, hydrographes ou botanistes, et peu à peu on fait consommer à ces lecteurs officiels les plus durs produits de la

capitale et des départements. Il est bien évident que, si ces pauvres savants étaient obligés de lire eux-mêmes tous ces articles, ils deviendraient aveugles avant la fin de l'année. Pour obvier à cet inconvénient, on a soin de leur faire faire la lecture par des employés; puis, pour empêcher le sommeil de les gagner, un garçon de bureau vient de temps en temps frapper sur leur table avec une règle ; enfin, dernière précaution, pour s'assurer que la besogne est consciencieusement faite, on demande à chaque lecteur un compte rendu des morceaux qui lui sont échus en pâture. De là une nouvelle *Revue des Revues*; c'est le contrôle de cette grande machine à lire.

Je ne sais si ce blutage nous donnera de bonne farine, mais, à tout risque, je veux y lancer mon petit grain de blé, pour voir ce qu'il deviendra. Il s'agit d'un tout petit événement, de la résurrection d'une bourgade, morte et enterrée depuis des siècles. Plus tard, cela intéressera peut-être quelque antiquaire avide de renseignements.

Il existait autrefois un bourg, pas bien loin de Guérande, mais sur le bord de la côte, et tout au fond d'une large baie. Les habitants de cette paroisse virent peu à peu la mer se retirer loin du rivage qu'ils avaient choisi. D'effroyables amoncellements de sable s'avançaient, montant, montant toujours; bientôt ils recouvrirent les champs, les clôtures, les arbres, les maisons; la campagne disparaissait sous une neige éternelle. Seule, l'église résista plus longtemps; les fidèles descendaient dans la nef à l'aide d'échelles, pour y entendre les saints offices. Enfin, il fallut l'abandonner à son tour,

> Et le pâle désert roula sur son enfant
> Les flots silencieux de son linceul mouvant.

Rien de plus connu que cette histoire d'Escoublac; elle ressemble fort à une légende, et pourtant elle est parfaitement vraie.

Ce qui est plus surprenant encore, c'est la soudaine résurrection de ce pays. Au milieu de ce désert morne, aride, que nous avons connu, il y a peut-être vingt ans, on retrouve aujourd'hui toute une forêt nouvelle, où de joyeuses maisonnettes, des villas aux couleurs pimpantes s'élèvent en face de la mer, entourant d'élégantes chapelles, qui bientôt deviendront églises paroissiales. De loin, tous ces chalets aux toits de tuiles, à demi cachés sous les bois, ressemblent à une poignée de cailloux blancs et roses, jetés au hasard sur un gazon. Mais leur nombre grossit d'année en année; on dirait que le vieux bourg serait enfin sorti de son tombeau pour regagner la rive, où il s'étale au grand soleil, plus jeune et plus vivant que jamais.

Le changement est plus étrange encore, lorsque l'on examine l'ensem-

ble de ce pays. Du haut des grandes dunes, on découvre tout un océan de feuillage, capricieusement soulevé par les ondulations des sables; de sombres fourrés de sapins se pressent sur les talus, comme pour en escalader le sommet, tandis qu'à leurs pieds, des aulnes, des peupliers, des trembles, forment de longues bandes d'un vert plus pâle. Au fond de ces petites vallées, d'épais buissons d'épines blanches et de roses sauvages enguirlandent leurs fleurs aux rameaux des jeunes arbres, et, de toute part, fauvettes et rossignols arrivent à ces gais rendez-vous. — Puis, par delà l'immense dentelure que forment les cimes soyeuses des jeunes pins, la mer apparaît, splendide, éblouissante par-dessus les grands bois.

Il y a dans la nouveauté de cette scène quelque chose de grandiose, qui saisit la pensée et la lance vers Dieu. Cette nature, si vierge, si jeune, si fraîchement éclose au milieu des sables brûlants, fait songer à ces terres nouvelles que l'homme reçut des mains du Créateur.

Le charme de ce pays a bien vite été apprécié, — trop vite peut-être. Et pourtant, les voyageurs qui traversent en wagon la partie basse de ces dunes, ne peuvent apercevoir que l'envers du tableau, le côté brûlé par le vent, où des arbustes rabougris se tordent sur la grève. Après tout, ce n'est sans doute pas la sauvagerie de ce coin de terre qui attire ici les baigneurs ; une plage bien propre, des roches basses, où l'on peut pêcher la chevrette et le bigourneau, voilà les grandes amorces de ce rivage ;

> Le reste est un mystère ignoré de la foule,
> Comme celui des flots, de la nuit et des bois.

Les mignonnes maisons embusquées sous les pins, aux abords du chemin de fer, réussiront-elles à arrêter les voyageurs au passage ? Je ne sais, mais il m'a semblé, au contraire, que le Pouliguen, la pointe de Pen-Château, se couvraient de plus en plus de constructions nouvelles. Tout du long de la rive, un chapelet de villas aux toits rouges et bleus se déroule en suivant les replis de la côte. Rien de plus charmant que ce donjon de *Ker-Impair*, hardiment jeté sur une pointe de roche et dominant la mer par-dessus ses courtines et ses grosses tours. Près de lui s'élève un cottage couvert en briques, coquettement découpé dans la pierre du pays, un gneiss aux tons fauves, dont un très excellent architecte, M. François Bougouïn, a su tirer le plus heureux parti.

Plus loin, dans un fouillis de verdure, se cachent les élégantes tourelles, les lucarnes et le grand toit du manoir de Pen-Château. On dirait un de ces vieux logis bretons, qu'on entrevoit de loin au fond de leur avenue. Auprès, l'ancienne chapelle du village, avec ses meneaux de granit, ouvre aux fidèles sa jolie porte en ogive.— Saluons ce vieux sanctuaire et le manoir, où vit encore le souvenir du bon docteur qui a découvert Pen-Château.

Et certes, ce n'est point une trouvaille à dédaigner. Entre les belles falaises de la Grande-Côte et les plages dorées de la baie d'Escoublac, Pen-Château, adossé à son rempart de roches, peut défier toujours et les coups de la tempête et les brusques ressauts de la mode.

Parler des plages à la fin de juin, c'est presque de l'actualité ; je dirais pourtant que nous voici un peu loin de notre chronique, s'il nous fallait une transition.

Parlerons-nous de Garibaldi ? Il est mort ; c'est tout ce qu'on en peut dire de mieux. Pour ma part je le regrette un peu cependant : il personnifiait si bien la canaille bête et méchante ! Mais bah ! on en trouvera un autre. Parlons plutôt des processions, pendant que nous en avons encore.

Moins *marianisée* que Nantes, Guérande a conservé ses bonnes traditions. Le jour de la Fête-Dieu, un brillant cortège, accompagnant le Saint-Sacrement, est sorti des murs de la ville. Des reposoirs, dressés sur les boulevards, mêlaient au feuillage des grands ormes les vives couleurs de leurs banderolles. Une neige de rose voletait dans le ciel bleu, et, sur le haut des remparts, des fillettes en cornettes blanches se penchaient, gracieuses sous leurs atours, comme les châtelaines d'autrefois. — Puis, devant les courtines jaunies par le temps, les bannières rouges et les croix d'or, les étendards aux armes de Bretagne défilaient sous un riant soleil de printemps. L'armée du Christ entourait, victorieuse, la citadelle des Montfort.

Sur le parcours, une foule pieuse, recueillie, était accourue des campagnes voisines. On y voyait les beaux costumes du Bourg-de-Batz et de Saillé, et ces superbes paludiers en habit rouge, en culotte courte, fièrement campés sur leurs jarrets d'acier.

Noble race que cette race bretonne ! Elle plie les genoux devant son Dieu, mais les honteuses parades de la Marianne ne lui inspirent que du dégoût. Vienne le *14 Juillet* et ses défilés de voyous en casquette à trois ponts, nul, soyez-en certain, ne bougera d'ici.

DU DRÉNEUC.

---

# MÉLANGES

— « Nous apprenons que M. l'abbé du Fougerais, chanoine de Luçon et de Rennes, vient d'être nommé Camérier secret de Sa Sainteté Léon XIII.

M. l'abbé du Fougerais appartient au diocèse de Luçon à bien des titres : sa famille est originaire de la Vendée et un de ses membres y habite encore. Après une station de Carême prêchée à la cathédrale de Luçon, il a été fait chanoine honoraire par Mgr Colet. Nous ne pouvons donc qu'applaudir au succès de son zèle et aux récompenses qu'il en reçoit.

Directeur général de l'Œuvre de la Sainte-Enfance, président de la Société du Patronage des Orphelinats de France, vice-président des Œuvres catholiques ouvrières, M. l'abbé du Fougerais vient de faire, à travers l'Angleterre, l'Allemagne et l'Autriche, de fatigants voyage pour le développement et l'affermissement de l'Œuvre de la Sainte-Enfance. Il a reçu, dans une audience particulière, les encouragements les plus flatteurs de l'empereur d'Autriche. Le pape Léon XIII vient d'y ajouter les siens en le nommant Camérier secret. » (*Conservateur de la Vendée*, du 9 juin 1882.)

— Nous lisons dans l'*Espérance du Peuple* : — « M. de Boishéraud vient d'exécuter une très belle statue de Henri de la Rochejaquelein, qui est exposée à la vitrine de la librairie Libaros. Le jeune héros vendéen est représenté debout, tenant d'une main sa loyale épée, et, de l'autre, le drapeau fleurdelisé. Sous ses pieds sont gravées les fameuses paroles : « Si j'avance, suivez-moi; si je recule, tuez-moi; si je meurs, vengez-« moi.»— Dans les premiers jours de juillet, cette remarquable œuvre d'art sera portée à Frohsdorf, et offerte au Roi. Une souscription de 20 francs donne droit à un fac-similé de la statue. »

— M. le général de Cissey, qui vient de mourir à Paris, où il était né en 1810, avait commandé à Rennes, et représenté l'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée nationale. Il commanda aussi le 15e corps d'armée, dont le centre est à Nantes. Nous n'avons point à retracer sa brillante carrière, connue de tous, ni à dire avec quelle vigueur il combattit la Commune. On sait de quels outrages il fut abreuvé. De retentissants procès vengèrent l'honneur du vieux et glorieux soldat, que la mort vient de prendre, après l'avoir tant de fois épargné sur les champs de bataille où il s'offraità elle.

— M. l'abbé Bessaiche, vicaire général et archidiacre de Rennes, est décédé le 17 juin, dans sa 74e année d'âge et sa 50e de sacerdoce. Par une belle lettre circulaire, Mgr Place a fait l'éloge de M. Bessaiche. « C'est une grande perte, dit-il, pour le diocèse, pour le clergé et pour moi.»

— Mgr Lequette, évêque d'Arras, est décédé le 13 juin. A ses obsèques, qui ont eu lieu le 20, Mgr Catteau, évêque de Luçon, a prononcé l'oraison funèbre du vénérable prélat.

# BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

---

ANNUAIRE DÉPARTEMENTAL DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE LA VENDÉE 1881. (28e année), 3e série, vol. 1. In-8°, 216 p. La Roche-sur-Yon, imp Gasté.

ARCHIVES HISTORIQUES DU POITOU, Poitiers imp. Oudin.

CONTES VRAIS, par Mme Colomb. In-18 jésus, 189 p. avec vignet. Paris, lib. Hachette..... 1 fr.

DIXIÈME PÈLERINAGE DE LA VENDÉE A NOTRE-DAME DE LOURDES, par un Pèlerin. Section des Bretons. Diocèse de Quimper (28 août-2 septembre 1881). In-8°, 21 p. Quimper, imp. de Kerangal.

HÔTEL (L') DROUOT EN 1881, par M. Paul Eudel, avec une préface de M. Jules Claretie. Paris, Charpentier..... 3 fr. 50.

INSTRUCTION (L') PUBLIQUE DANS LES VILLES ET LES CAMPAGNES DU COMTÉ NANTAIS AVANT 1789, par M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure. In-8°, 299 p., Nantes, chez tous les libraires..... 3 fr. 50.

LITTÉRATURE (LA) SACRÉE DÉVELOPPÉE ET COMPARÉE AVEC LA LITTÉRATURE PROFANE, par M. l'abbé Ath. Ollivier, adjoint de philosophie au Séminaire des Couëts. Ouvrage approuvé par Mgr l'évêque de Nantes et enseigné dans son petit séminaire. — In-18, 330 p. Nantes, chez tous les libraires..... 2 fr.

NELLY, OU LA PIÉTÉ FILIALE, par Mme Mélanie Waldor. Gr. in-12, 71 p. Limoges, imp. et lib. E. Ardant.

RÉGIONS D'UN PLAN ET DE L'ESPACE, par M. Laisant, docteur ès-sciences, député de la Loire-Inférieure. — In-8°, imp. Chaix, Paris, 4, rue Antoine-Dubois.

Association française pour l'avancement des sciences. Congrès d'Alger, 1881.

SUR LES DÉVELOPPEMENTS DE CERTAINS PRODUITS ALGÉBRIQUES, par M. Laisant, docteur ès-sciences, député de la Loire-Inférieure. In-8°, 26 p. et 1 pl. Imp. Chaix; Paris, 4, rue Antoine-Dubois.

Association française pour l'avancement des sciences. Congrès d'Alger, 1881.

VICTOIRE DE SAINT-LUC, DAME DE LA RETRAITE DE QUIMPER. Biographie et mémoires sur l'Institut de la Retraite de Quimper, avec gravures et fac-similé, par le P. Pierre-Xavier Pouplard, de la Comp. de Jésus. — In-12, Paris, Remy, lib., 25, rue de Vaugirard.

VICTOR, OU LE BAZAR DES PAUVRES, par Mme Mélanie Waldor. In-12, 108 p. Limoges, imp. et lib. E. Ardant.

---

# TABLE GÉNÉRALE DU TOME CINQUANTE ET UNIÈME

## ANNÉE 1882. — PREMIER SEMESTRE

—

### JANVIER


Les Mélodies populaires de la Bretagne, par M. *A. Bourgault-Ducoudray*..... 5
Mgr Hillereau, archevêque de Pétra, vicaire apostolique de Constantinople (suite), par M. *C. Merland*..... 13
Une montre en retard, par M. *Alfred de Courcy*..... 22
Poésie. — Une statue à Brizeux, par M. *Joseph Rousse*..... 33
M. Edmond Biré et la Légende des Girondins, par M. *Robert Oheix*. 35
Etudes sur la Terreur. — Les fusillades de Nantes (1793-1794), par M. *Alfred Lallié*..... 55
Un intendant de la province de Bretagne et l'ex-voto d'Asté, par M. *Olivier de Gourcuff*..... 60
M. Stéphane Halgan..... 64
Notices et comptes rendus. — Les Enfants nantais : *saint Donatien et saint Rogatien*, de M. l'abbé Jarnoux, par M. l'abbé *J. Dominique*. — *Notice historique sur la ville de Quimperlé*, de M. A. de Blois, par M. *René Kerviler*. — *Le Vicaire de Saint-Martin les Bois*; *Parfums du grand monde*, de M. le Vte Henri du Mesnil, par M. *Olivier de Gourcuff*..... 70
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 78
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 84


### FÉVRIER


Etudes sur la Terreur. — Les fusillades de Nantes (1793-1794), (fin) par M. *Alfred Lallié*..... 85
Les Mélodies populaires de la Bretagne (fin), par M. *A. Bourgault-Ducoudray*..... 103
Espion malgré lui, souvenir de Lorraine, par M. l'abbé *J. Dominique*..... 112
Mgr Hillereau, archevêque de Pétra, vicaire apostolique de Constantinople (suite), par M. *C. Merland*..... 125
Voltaire, sa famille, son inhumation, par M. *Pol de Courcy*..... 134

Critique littéraire. — *Pernette* et le *Livre d'un Père*, de M. Victor de Laprade, par M. *Edmond Biré* ..... 148
Notices et comptes rendus. — *Un tournoi en l'honneur de Jeanne d'Arc*, publication de MM. Ed. de Barthélemy et René Kerviler, par M. *Raymond du Pra*. — *Le Fils du paludier*, de M. l'abbé J. Dominique, par M. l'abbé *L. Guilloux*..... 155
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 160
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 164

## MARS

Biographies vendéennes.— Mgr Hillereau, archevêque de Pétra, vicaire apostolique de Constantinople (fin), par M. *C. Merland* . 165
Espion malgré lui, souvenir de Lorraine (suite), par M. l'*abbé J. Dominique*..... 183
Biographies bretonnes. — M. Jules de la Pilorgerie, par M. *L. de la Sicotière*..... 196
Relation de la mort du cardinal de Richelieu, par *Léon de Saint-Jean*, carme de Rennes..... 216
Poésie. — Un vieux Garçon athée, par M. *Raymond du Doré*..... 233
Revue des publications des Sociétés savantes de Bretagne et de Vendée, par M. *L. de Kerpénic*..... 234
Notices et comptes rendus.— *Vie de sainte Catherine d'Alexandrie*, de Jean Miélot, par M. *Olivier de Gourcuff*. — *Comment s'est fondée en Bretagne une institution de charité*, par *la comtesse de Tremaudan*. — *La Polyarchie de Pierre Belordeau, sieur de la Grée, avocat au Parlement de Bretagne*, par M. *Olivier de Gourcuff*..... 238
Mélanges..... 243
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 244

## AVRIL

La Bretagne à l'Académie française. — Maupertuis, par M. *René Kerviler*..... 245
Espion malgré lui, souvenir de Lorraine (fin), par M. l'*abbé J. Dominique*..... 257
Étude sur l'insurrection vendéenne. — La commune de Bouguenais et la garnison du château d'Aux, par M. *Alfred Lallié*..... 269
Archéologie bretonne rétrospective. — Le Yaudet en 1778, par M. *Arthur de la Borderie*..... 281
Poésie.— Un vieil ami ; — le Pêcheur de macreuses, par M. *Joseph Rousse*..... 301
Revue des Sociétés savantes de Bretagne et de Vendée, par M. *L. de Kerpénic*..... 304
Notices et comptes rendus. — *Essais de critique idéaliste*, de M. *Victor de Laprade*, par M. *Olivier de Gourcuff*. — *Une institution charitable en Bretagne*, par M. *Hippolyte Le Gouvello*. *Les Mémoires de Pierre Devaud sur les guerres de la Vendée*.. 308
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 319
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 324

## MAI

La commune de Bouguenais et la garnison du château d'Aux (suite), par M. *Alfred Lallié*..... 325
La Bretagne à l'Académie française. — Maupertuis (suite), par M. *René Kerviler*..... 344
Le Trésor caché, légende bretonne, par M. *E. du Laurens de la Barre*..... 356
Anciennes industries de la Bretagne. — Les Potiers de Rieux, par M. *Arthur de la Borderie*..... 362
Le comte de Champagny, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 374
Poésie. — Le Nid, par M. *Julien de la Ville-Béranger*. — A l'Ambulance, par M. *Louis Le Lasseur*..... 379
Notices et comptes rendus. — *Les Portraits de La Rochefoucauld*, de M. le marquis de Granges de Surgères, par M. *Olivier de Gourcuff*. — *Légendes orientales et bibliques*, de M. le comte de Saint Jean, par M. *Joseph Rousse*. — *Etat du diocèse de Nantes en 1790*, de M. l'abbé P. Grégoire, par M. *Léon Maître*. — *Le Patriote Bournonville*, de M. Gustave Bord, par M. *A. G.* — Le Congrès de l'Association bretonne à Châteaubriant..... 382
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 396
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 404

## JUIN

La Prise de Bone en 1832. Extrait des Mémoires de M. le général *d'Armandy*..... 405
La commune de Bouguenais et la garnison du Château d'Aux (fin), par M. *Alfred Lallié*..... 422
La Bretagne et M. Coppée, par *P. du Dréneuc*..... 429
La Bretagne à l'Académie française. — Maupertuis (suite), par M. *René Kerviler*..... 441
Le bon vieux Curé d'Aigrefeuille, par M. *Francis Lefeuvre*..... 463
Poésie. — Les Carrières de Gigant (1793-1794), par M. *Alcide Leroux*. — Au Sacré-Cœur, par M. *Emile Grimaud*..... 479
Notices et comptes rendus. — *Poésies bretonnes*, de M. Joseph Rousse, par M. *Julien de la Ville-Béranger*. — *Mémoires du général Bernard de la Frégeolière*, par M. *Alcide Leroux*. — *Etudes sociales*, de M. l'abbé Rouillot, par M. *P. M.* — *L'instruction publique dans les villes et les campagnes du Comté nantais avant 179*, par M. *Léon Maître*..... 480
Chronique, par M. *du Dréneuc*..... 487
Mélanges..... 491
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 492

# TABLE DES ARTICLES

## PAR ORDRE DE MATIÈRES.

### RELIGION

Mgr Hillereau, archevêque de Pétra, vicaire apostolique de Constantinople (fin), par M. *C. Morland*, 13-21, 125-133, 165-182. — Relation de la mort du cardinal de Richelieu, par *Léon de Saint-Jean, Carme de Rennes*, 216-232. — Un intendant de la province de Bretagne et l'ex-voto d'Asté, par M. *Olivier de Gourcuff*, 60-63.

### HISTOIRE

ÉTUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — Les Fusillades de Nantes (1793-1794), par M. *Alfred Lallié*, 55-59, 85-10. — Voltaire, sa famille, son inhumation, par M. *Paul de Courcy*, 134-147. — La commune de Bouguenais et la garnison du château d'Aux, par M. *Alfred Lallié*, 169-200, 325-343, 422-428. — Les potiers de Rieux, par M. *Arthur de la Borderie*, 362-373. — La prise de Bone en 1832, par *le général d'Armandy*, 405-421.

BIOGRAPHIE. — M. Stéphane Halgan, 64-69. — M. du Laurens de la Barre, 78. — M. Louis de Jacquelot, 78-79. — M. de Locmaria, 79. — M. Emile Chaigneau, 79-80. — M. Vincent Forest, 80-81. — M. le comte de la Boutetière, 81-83. — M. le chanoine Prud'homme, 161-162. — M. le marquis de la Jaille, 162-163. — M. le sénateur Francis de Kerjégu, 163. — M. Waldeck-Rousseau, 163. — M. Jules de la Pilorgerie, par M. *L. de la Sicotière*, 196-215. — M. Lapeyrade, 212. — M. Eugène Bodin, 222-223. — Le comte de Champagny, par M. *Eugène de la Gournerie*, 374-378. — Mgr de la Haïlandière, 402. — M. Alexandre de la Bigne-Villeneuve, 402. — Le général de Lauriston, 402-403. — Le général Thouvenin, 403. — Le général de Cissey, 491. — M. l'abbé Bessaiche, 491.

CRITIQUE HISTORIQUE. — *Les Enfants nantais : saint Donatien et saint Rogatien*, de M. l'abbé Jarnoux, par M. l'abbé *J. Dominique*, 70-73. — *Notice historique sur la ville de Quimperlé*, de M. A. de Blois, par M. *René Kerviler*, 75-77. — *Un tournoi en l'honneur de Jeanne d'Arc*, publication de MM. A. de Barthélemy et René Kerviler, par M. *Raymond du Pra*, 155-156. — *Vie de sainte Catherine d'Alexandrie*, de Jean Miélot, par M. *Olivier de Gourcuff*, 238-241. — *Mémoires de Pierre Devaud sur les guerres de la Vendée*, 216-218. — *Etat du diocèse de Nantes en* 1790, de M. l'abbé P. Grégoire, par M. *Léon Maître*, 388-390. — *Le patriote Bournonville*, de M. Gustave Bord, par M. *A. G.*, 390-393.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique, par M. *Louis de Kerjean*, de janvier, 78-83; — de février, 160-163; — d'avril, 219-223; — de mai,

396-403.— Chronique de juin, par M. du Dréneuc, 1487-490.— Mélanges, 491.— Le Congrès de l'Association bretonne à Châteaubriant, 393-395.

## LITTÉRATURE

RÉCITS ET NOUVELLES. — Une montre en retard, par M. *Alfred de Courcy*, 22-32. — Espion malgré lui, souvenir de Lorraine, par M. l'*abbé J. Dominique*, 112-124, 183-195, 257-268. — Le trésor caché, par M. *E. du Laurens de la Barre*, 356-361. — Le bon vieux curé d'Aigrefeuille, par M. *Francis Lefeuvre*, 463-473.

ETUDES LITTÉRAIRES. — M. Edmond Biré et la *Légende des Girondins*, par M. *Robert Oheix*, 35-54. — *Pernette* et le *Livre d'un père*, de M. Victor de Laprade, par M. *Edmond Biré*, 148-154. — La Bretagne à l'Académie française : Maupertuis, par M. *René Kerviler*, 245-256, 344-356, 441-462. — La Bretagne et M. Coppée, par M. *P. du Dréneuc*, 429-440.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Le Vicaire de Saint-Martin-les-Bois; Parfums du grand monde*, de M. le Vte Henri du Mesnil, par M. *Olivier de Gourcuff*, 73-75. — *Le Fils du paludier*, de M. l'abbé J. Dominique, par M. l'abbé *L. Guilloux*, 157-159. — Revue des publications des Sociétés savantes de Bretagne et de Vendée, par M. *L. de Kerpénic*, 234-237, 304-307. — *Une institution de charité en Bretagne*, par M. le *Vte Hippolyte Le Gouvello*, 313-316.— *La Polyarchie de Pierre Belordeau, avocat au Parlement de Bretagne*, par M. Olivier de Gourcuff, 241-242. — *Essais de critique idéaliste*, de M. Victor de Laprade, par M. *Olivier de Gourcuff*, 208-212. — *Les Portraits de la Rochefoucauld*, de M. le Mte de Granges de Surgères, par M. *Olivier de Gourcuff*, 382-385. — *Légendes orientales et bibliques*, de M. le Cte de Saint-Jean, par M. *Joseph Rousse*, 385-387. — *Poésies bretonnes*, de M. Joseph Rousse, par M. *Julien de la Ville-Béranger*, 480-481. — *Etudes sociales*, de M. l'abbé Rouillot, par M. P. M., 483-486.

## POÉSIE

Une statue à Brizeux, par M. *Joseph Rousse*, 33-34. — Un vieux garçon athée, par M. *Raymond du Doré*, 233. — Un vieil ami; le Pêcheur de macreuses, par M. *Joseph Rousse*, 201-203. — Le Nid, par M. *Julien de la Ville-Béranger*, 379. — A l'ambulance, par M. *Louis Le Lasseur*, 380-381. — Les Carrières de Gigant (1793-1794), par M. *Alcide Leroux*, 474-478. — Au Sacré-Cœur, par M. *Emile Grimaud*, 479.

## SCIENCES, BEAUX-ARTS

Archéologie bretonne rétrospective : le Yaudet en 1778, par M. *Arthur de la Borderie*, 181-201. — Les Mélodies populaires de la Bretagne, par M. *A. Bourgault-Ducoudray*, 5-12, 183-111.

## BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie bretonne et vendéenne, 84, 164, 244, 324, 404, 492.

# TABLE DES ARTICLES

## PAR NOMS D'AUTEURS

—

D'ARMANDY (Général). — La prise de Bone en 1832, 405-421.

BIRÉ (Edmond). — *Pernette* et *le Livre d'un père*, par M. Victor de Laprade, 148-154.

DE LA BORDERIE (Arthur). — Le Yaudet en 1778, 281-300. — Les Potiers de Rieux, 362-373.

BOURGAULT-DUCOUDRAY (Albert). — Les Mélodies populaires de la Bretagne, 5-12, 103-111.

DE COURCY (Alfred). — Une Montre en retard, 22-32.

DE COURCY (Pol). — Voltaire, sa famille, son inhumation, 134-137.

DOMINIQUE (Abbé Jules). — Les *Enfants nantais : saint Donatien et saint Rogatien*, par M. l'abbé Jarnoux, 70-73. — Espion malgré lui, souvenir de Lorraine, 112-124, 183-195, 257-268.

DU DRÉNEUC (P.) — *La Bretagne et M. Coppée*, 429-440. — Chronique de juin, 487-490.

G. (A.).— Le *Patriote Bournonville*, par M. Gustave Bord, 390-393.

DE GOURCUFF (Olivier). — Un intendant de la province de Bretagne et l'ex-voto d'Asté, 60-63. — *Le Vicaire de Saint-Martin les Bois; Parfums du grand monde*, par M. le Vte Henri du Mesnil, 73-75. — *Essais de critique idéaliste*, par M. Victor de Laprade, 208-212. — *Vie de Sainte Catherine d'Alexandrie*, par Jean Miélot, 238-241. — *Les Portraits de La Rochefoucauld*, par M. le marquis de Granges de Surgères, 382-385.

DE LA GOURNERIE (Eugène). — Le comte de Champagny, 374-378.

LE GOUVELLO (Vte Hippolyte). — Une institution de charité en Bretagne, 313-316.

GRIMAUD (Emile). — Au Sacré-Cœur, poésie, 479.

GUILLOUX (Abbé L.).— *Le Fils du paludier*, par M. l'abbé J. Dominique, 157-159.

De Kerjean (Louis).— Chronique de janvier, 78-83; — de février, 160-163; — d'avril, 219-223; — de mai, 396-403.

Kerviler (René). — *Notice historique sur la ville de Quimperlé*, par M. A. de Blois, 75-77.— La Bretagne à l'Académie française : Maupertuis, 245-256, 344-356, 441-462.

Lallié (Alfred). — Les Fusillades de Nantes (1793-1794), 55-59, 85-102. — La Commune de Bouguenais et la garnison du château d'Aux, 169-200, 325-343, 422-428.

Le Lasseur (Louis). — A l'ambulance, poésie, 380-381.

Du Laurens de la Barre (Ernest).— Le Trésor caché, légende bretonne, 356-361.

Lefeuvre (Francis). — Le bon vieux curé d'Aigrefeuille, 463-473.

Leroux (Alcide). — Les Carrières de Gigant, poésie, 474-478. — *Mémoires du général Bernard de la Frégeolière*, 482-483.

M. (P). — *Etudes sociales*, par M. l'abbé Rouillot, 483-486.

Maitre (Léon). — *Etat du diocèse de Nantes en 1790*, par M. l'abbé P. Grégoire, 388-390.

Merland (Constant).— Mgr Hillereau, archevêque de Pétra, vicaire apostolique de Constantinople (fin), 13-21, 125-133, 165-182.

Oheix (Robert). — M. Edmond Biré et la *Légende des Girondins*, 35-54.

Du Pra (Raymond). — *Un Tournoi en l'honneur de Jeanne d'Arc*, publié par MM. A. de Barthélemy et René Kerviler, 155-156.

Rousse (Joseph). — Une statue à Brizeux, poésie, 33-34. — Un vieil ami; le Pêcheur de macreuses, poésies, 201-203. — *Légendes orientales et bibliques*, par M. le comte de Saint-Jean, 385-387.

De Saint-Jean (Léon). — Relation de la mort du cardinal de Richelieu, 216-232.

De la Sicotière (Léon). — M. Jules de la Pilorgerie, 196-215.

De la Ville-Béranger (Julien). — Le Nid, sonnet, 379. — *Poésies bretonnes*, par M. Joseph Rousse, 480-481.

# TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

## APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME

*Comment s'est fondée en Bretagne une institution de charité*, par Mme la comtesse de Trémaudan, 242, 313-316.
*Enfants (les) nantais : saint Donatien et saint Rogatien*, par M. l'abbé Jarnoux, 70-73.
*Essais de critique idéaliste*, par M. Victor de Laprade, 208-212.
*Etat du diocèse de Nantes en 1790*, par M. l'abbé P. Grégoire, 389-390.
*Etudes sociales*, par M. l'abbé Rouillot, 483-486.
*Fils (le) du paludier*, par M. l'abbé J. Dominique, 157-159.
*Humbles (les)*, par M. F. Coppée, 434-437.
*Instruction (l') publique dans les villes et dans les campagnes du Comté nantais avant 1789*, par M. Léon Maître, 486.
*Légende (la) des Girondins*, par M. Edmond Biré, 35-54.
*Légendes orientales et bibliques*, par M. le comte de Saint-Jean, 385-387.
*Littérature (la) sacrée développée et comparée avec la littérature profane*, par M. l'abbé Ollivier, 486.
*Livre (le) d'un père*, par M. Victor de Laprade, 153-154.
*Mémoires de Pierre Devaud sur les guerres de la Vendée*, 216-218.
*Mémoires du général Bernard de la Fregeolière*, 482-483.
*Notice historique sur la ville de Quimperlé*, par M. A. de Blois, 75-77.
*Parfums du grand monde*, par M. le Vte Henri du Mesnil, 74-75.
*Patriote (le) Bournonville*, par M. Gustave Bord, 390-393.
*Pernette*, par M. Victor de Laprade, 148-153.
*Poésies bretonnes*, par M. Joseph Rousse, 480-481.
*Polyarchie (la) de Pierre Belordeau, sieur de la Grée, avocat au Parlement de Bretagne*, 241-242.
*Portraits (les) de la Rochefoucauld*, par M. le marquis de Granges de Surgères, 382-385.
*Tournoi (un) en l'honneur de Jeanne d'Arc*, publié par A. de Barthélemy et René Kerviler, 155-156.
*Vicaire (le) de Saint-Martin les Bois*, par M. le Vte Henri du Mesnil, 73-74.
*Vie de sainte Catherine d'Alexandrie*, par Jean Miélot, 238-241.

FIN DU TOME CINQUANTE ET UNIÈME

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 4.

Annex A size 5

Forrestal
ANNEX
Spring 1984

Princeton University Library
32101 064991605

PRINCETON UNIVERSITY LIBRARY

*This book is due on the latest date stamped below. Please return or renew by this date.*

MAR 15 2003